



**HAL**  
open science

# LES FEMMES DANS LE PARTI COMMUNISTE ROUMAIN (1944-1989)

Luciana-Marioara Jinga

► **To cite this version:**

Luciana-Marioara Jinga. LES FEMMES DANS LE PARTI COMMUNISTE ROUMAIN (1944-1989). Histoire. Université d'Angers, 2011. Français. NNT: . tel-00811989

**HAL Id: tel-00811989**

**<https://theses.hal.science/tel-00811989v1>**

Submitted on 11 Apr 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ D'ANGERS U.F.R  
Lettres, Langues et Sciences Humaines  
UNIVERSITÉ « AL. I. CUZA » IASI  
la Faculté d'Histoire

Année 2011  
n°1168

# **LES FEMMES DANS LE PARTI COMMUNISTE ROUMAIN (1944-1989)**

THÈSE DE DOCTORAT  
COTUTELLE

Spécialité : Histoire Contemporaine

Présentée et soutenue publiquement

le 29 Septembre 2011

à la Faculté d'Histoire, Université « Al. I. Cuza » Iasi

par

**Luciana-Marioara JINGA**

**Devant le jury ci-dessous**

Composition du jury :

Mme Christine BARD, Professeure à l'Université d'Angers, directrice de thèse  
M. Ioan CIUPERCA, Professeur à Université « Al. I. Cuza » Iasi, directeur de thèse  
Mme Sylvie CHAPERON, Maître de conférences à l'Université Toulouse le Mirail,  
rapporteuse  
Mme Cristiana OGHINA-PAVIE, Maître de conférences à l'Université d'Angers,  
examineur  
M. George Cipaiianu, Professeur à Université Babes Bolyai, rapporteur  
M. Ion AGRIGOROAIEI, Professeur à Université « Al. I. Cuza » Iasi, examineur

École doctorale Sociétés, Cultures, Échanges (496)

Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (UMR 6258)  
Maison des Sciences Humaines  
5 bis Boulevard Lavoisier  
49045 Angers Cedex 01  
Tél. : 02.41.22.63.91

## Sommaire

Introduction.....	1
Première partie : Organisations, comités et commissions féminines au sein du Parti Communiste Roumain.....	16
Chapitre 1: Les organisations féminines du PCR 1944-1954.....	17
1.1. L'Héritage.....	17
1.2. Les premières formes d'organisation après 23 août 1944.....	21
1.3. L'Union des femmes Antifascistes de Roumanie (UFAR).....	24
1.4. L'Elargissement de l'UFAR.....	28
1.5. La Fédération des Femmes Démocrates de Roumanie (FDFR).....	34
1.6. La section féminine auprès du Comité Central du PCR.....	38
Chapitre 2 : L'apparition de l'organisation féminine unique.....	41
2.1. L'élimination des organisations féminines extérieures au PCR .....	41
2.2. L'Union des Femmes Démocrates de Roumanie (UFDR).....	42
2.3. La dissolution de l'UFDR.....	49
2.4. Le Comité des Femmes Démocrates.....	55
2.5. La mise au point des formes du « travail avec les femmes ».....	59
Chapitre 3 : Le Conseil National des Femmes 1957-1989.....	61
3.1. Les formes d'organisation de l'activité.....	61
3.2. La création du premier Conseil National des femmes.....	65
3.3. Le CNF au années du régime Gheorghe Gheorghiu Dej.....	69
3.4. Le CNF au début des années Ceausescu.....	74
3.5. Les mécanismes de mise en œuvre des décisions du parti (1974).....	83
3.6. Les relations entre le CNF et le Front de l'Unité Socialiste.....	90
3.7. La Conférence Nationale du CNF de 1978.....	91
3.8. Le Conseil National des Femmes dans les années 1980.....	102
Chapitre 4 : L'Époque Ceausescu – l'époque des projets.....	109
4.1. La politique démographique.....	109
4.2. La Promotion des femmes.....	117
4.3. Les fées de la communauté.....	125
Deuxième partie : Les politiques égalitaire : contenues, mise en œuvre, effets.....	135
Chapitre 5 : Politiques de promotion des femmes et leur origine.....	136
5.1. Le Marxisme-léninisme.....	136
5.2. Le Modèle Soviétique.....	145
5.3. Les Etats de l'Europe Centrale et de l'Est.....	156
Chapitre 6 : La promotion des femmes dans la Roumanie communiste – Une politique d'état?.....	173
6.1. Au commencement était la Parole.....	173

6.2. La législation.....	187
6.3. L'Enseignement.....	202
6.4. Paroles des femmes.....	211
Chapitre 7 : Le travail libérateur .....	218
7.1. Vers le travail salarié .....	219
7.2. Les métiers féminins – Les métiers féminisés .....	223
7.3. Le défi de la tradition ou les femmes conductrices de bulldozer .....	232
7.4. Les métiers interdits.....	234
7.5. Etude de cas. La force de travail féminine dans le domaine médical. Représentation. Promotion. Effets.....	238
Chapitre 8 : La représentation féminine dans les structures d'état et de parti.....	242
8.1. Les membres du parti.....	242
8.2. À la direction du parti.....	247
8.3. Positions de direction au niveau local.....	255
8.4. La représentation féminine pour les fonctions d'État.....	265
8.5. Double rôle – La Superposition des fonctions.....	268
8.6. Étude de cas. Les femmes à la direction du Ministère de la Santé.....	269
Chapitre 9 : Trajectoires, évolutions, itinéraires. Les membres du Comité Central du Parti Communiste Roumain 1945-1989.....	272
9.1. La première vague (1945-1969).....	275
9.2. La seconde vague (août 1969-novembre 1989).....	279
9.3. Les élections pour le XIV <sup>e</sup> Congrès du PCR.....	284
Conclusion.....	290
Annexes.....	295
Bibliographie.....	325

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATION

- ANHC – Les Archives Nationales Historiques Centrales
- AMM – Les Archives du Ministère du Travail
- AMS – Les Archives du Ministère de la Santé
- CAP – Coopérative Agricole de Production
- CC – Comité Central
- CFD – Le Comité des Femmes Démocrates
- CNF – Le Conseil National des Femmes
- CR – La Croix Rouge
- FAE – Fermes Agricoles d’État
- FDFR – Fédération des Femmes Démocrate de Roumanie
- FIFD – La Fédération Internationale des Femmes Démocrates
- FND – Le Front National Démocrate
- FUS – Le Front de l’Unité Socialiste
- FDUS – Le Front de la Démocratie et de l’Unité Socialiste
- GAC – Ferme Agricole Collective
- DCM – La Décision du Conseil des Ministres
- DP – Défense Patriotique
- MADOSZ - Romániai Magyar Dolgozók Szövetsége (l’Union des ouvriers hongrois de Roumanie)
- MOPR – L’Aide-Rouge
- PCR – Parti Communiste Roumain
- POR – Parti Ouvrier Roumain
- PNȚ – Parti National Paysan
- RPR – La République Populaire de Roumanie
- RSR – La République Socialiste de Roumanie
- SJAN – Le Service départemental des Archives Nationales
- UFAR – l’Union des Femmes Antifascistes de Roumanie
- UFDR – L’Union des Femmes Démocrates de Roumanie

UFF – Union des Femmes Françaises

UGSR – l'Union Générale des Syndicats de Roumanie

UJC – l'Union de la Jeunesse Communiste

UJO – l'Union de la Jeunesse Ouvrière

UP – l'Union des Patriotes

URSS – L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques

## **Introduction**

Après Décembre 1989, l'image des relations entre le régime communiste et sa population féminine a été réduite à deux aspects totalement opposés : des victimes et des bourreaux. La posture de victimes a été attribuée pour la plupart des femmes surtout comme sujets de la politique démographique. Les femmes qui occupaient des postes d'autorité dans le parti sont sans exception représentées comme étant les bourreaux, l'incarnation du mal absolu. Dans leur description, seulement le manque d'éducation dépassait comme gravité leur caractère immonde. Par ce simple jeu d'images et de clichés, l'expérience de millions de femmes pendant quatre décennies est pratiquement ignorée. Ce qui reste, dans cette manière traditionnelle de présenter la moitié féminine de l'histoire, sont seulement quelques figures exceptionnelles, toujours connotées négativement.

Pour une compréhension plus poussée nuancée du régime communiste en Roumanie, la population féminine doit être considérée comme une catégorie d'analyse, avec ses propres évolutions, aspirations, actions qui se reflètent, toutes, au niveau de la société et du parti. Notre thème de recherche appartient à cette manière plus ouverte de considérer le sujet traité. Dans le souci d'offrir une perspective plus large, cette recherche ne se focalise pas sur la seule catégorie des femmes membres du parti, mais prend en compte toute la population féminine qui a fait l'objet de l'attention du PCR en termes de projets pour une meilleure participation politique, à travers l'organisation féminine de masse, les politiques égalitaires et la représentation des femmes au sein du parti.

### **Délimitation du sujet**

Le choix des limites temporelles qui encadrent notre recherche a une motivation multiple.

Notre point de départ, le moment 23 août 1944, influençant de manière décisive l'existence du Parti Communiste de Roumanie, il a eu des répercussions tout aussi importantes sur la position des femmes face à la représentation et à la participation

politique<sup>1</sup>. L'éloignement du général Ion Antonescu, le retour des dispositions constitutionnelles de 1923, la présence de l'armée russe sur le territoire de la Roumanie, ont été les prémises de la relance du Parti Communiste de Roumanie dans le paysage politique roumain. La manière par laquelle le mouvement a réussi à augmenter le nombre de ses membres, hommes et femmes a été sans précédent. Dans la perspective des élections qui approchaient, le Parti Communiste de Roumanie, a fait de l'octroi du droit de vote universel et de l'éligibilité des femmes, l'un des points forts de sa campagne électorale et de son comportement politique en même temps. Craignant le comportement de femmes aux élections, leur présence et leurs préférences politiques, PCdR a mis en place une organisation féminine de masse : l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie (UFAR), conçue pour éduquer et attirer les nouvelles votantes vers le programme électoral présenté par les partis de gauche réunis dans le Front National Démocrate. L'unique « concurrence » potentielle venait du Parti Social-Démocrate, dont l'organisation féminine, l'Union des Femmes Ouvrières, avait une forte tradition militante depuis à la période de l'entre-deux-guerres. Les autres organisations féminines et féministes, bien que plus anciennes et connues dans la société roumaine, préféraient garder un agenda d'actions qui ne correspondaient plus aux nouvelles réalités. Si l'on ajoute le penchant vers l'extrême droite d'Alexandrina Cantacuzino<sup>2</sup> et le pourcentage d'analphabétisme parmi les femmes qui atteignait 60%, nous voyons pourquoi, au moins en théorie, une organisation de masse féminine soutenu par le Parti Communiste de Roumanie, avait la possibilité d'attirer le nouvel électorat féminin roumain.

Le succès aux élections du Bloc des Partis Démocratiques, la fusion du Parti Social-Démocrate avec le Parti Communiste Roumain et l'élimination des autres partis politiques, y compris organisations féminines et féministes, ont posé les conditions

---

<sup>1</sup> En Roumanie, le parti communiste s'intitula : Parti Communiste de Roumanie (1921-octobre 1945), Parti Communiste Roumain (octobre 1945-1948), Parti Ouvrier Roumain (1948-1965), Parti Communiste Roumain (1965-1989). Par soucis de clarté, j'utilise les dénominations en fonction de chaque époque présentée, ou, tout simplement, celle de parti.

<sup>2</sup> Née la même année que la Roumanie proclamait son indépendance (1877), Alexandrina Cantacuzino fut une des plus importantes figures du féminisme roumain de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'initiatrice de la *Societatea Femeilor Ortodoxe/Société des Femmes Orthodoxes*, (1910), de l'association *Casa Femeii et Solidaritatea*. Reconnue en plan international, elle a été élue vice-présidente du Conseil International des Femmes. À partir des années 1930 et jusqu'à la fin de sa vie en 1944, elle soutient le mouvement d'extrême droite. Cf. Alexandra Petrescu, , *Femeia în imaginarul politic*, București, Editura Ars Docendi, 2008.

favorables à la création en 1948 d'une organisation de masse féminine unique, sous le nom l'Union des Femmes Démocratiques de Roumanie (UFDR).

Le caractère totalitaire du régime communiste en Roumanie a fait que la nature de l'organisation féminine communiste de masse qu'il patronnait ait un caractère complètement différent des structures similaires qui existaient dans les partis communistes des démocraties occidentales.

Le second repère chronologique, 1989, est encore plus évident, l'histoire récente et très récente de la Roumanie étant clairement fragmentée par ce seuil temporel marqué par la chute du communisme en Roumanie. La disparition physique du couple Nicolae et Elena Ceausescu et l'effondrement du système politique construit autour du PCR ont conduit à la disparition des organisations de masse qui gravitaient autour de lui. Un changement important s'est produit dans le degré de représentation politique des femmes. Dans la dernière législature communiste, le pourcentage de femmes élues était de 33,8% tandis que dans le premier corps représentatif après la Révolution, on trouvait une seule femme parmi les 200 membres du Parlement, soit 0,5%.

### **Définition du sujet et méthodologie**

Notre étude est construite autour de deux dimensions.

La première dimension concerne l'organisation féminine de masse contrôlée par le Parti communiste roumain en tant que forum principal, lieu de cristallisation de l'activité politique menée par la population féminine de la Roumanie, aussi bien membres du parti ou simple sympathisantes. Par sa forme d'organisation, à la fois territoriale et institutionnelle, ainsi que par son fonctionnement lors des diverses campagnes qu'elle a menées, l'organisation féminine de masse était la plus importante forme de socialisation pour la population féminine. Elle constitue la première étape dans l'implication dans la vie publique, dans les organes du parti ou de l'État.

La seconde dimension de notre étude s'intéresse à la façon dont le régime communiste en Roumanie a construit pour la première fois les femmes en tant qu'actrices politiques. Nous nous interrogeons sur les politiques qui ont favorisé ou, tout au contraire, ont découragé la présence des femmes dans les positions d'autorité. Pour mettre en évidence les particularités du cas roumain, nous analysons l'évolution des politiques de

genre dans le contexte régional, en nous rapportant toujours à la situation présente dans les autres pays communistes de l'Europe Centrale et de l'Est et dans l'Union Soviétique.

Les sources naturelles de cette recherche aurait dû être les fonds d'archives de l'organisation féminin de masse et de la « Section pour le travail parmi les femmes » du PCR. Malheureusement, jusqu'à présent, les Archives Nationale de Roumanie n'ont pas identifié les deux fonds d'archives. Nous aurions pu contourner cette absence par la constitution de sources d'histoire orale, en interrogeant les anciennes actrices de cette période afin de retracer l'évolution de l'organisation et ses principaux projets. Nous avons décidé de ne pas recourir à ces sources de substitution pour une raison méthodologique. La plupart des dirigeantes du mouvement ont disparu. Interviewer les quelques militantes avec lesquelles nous avons été en contact nous est apparu comme insuffisant pour donner à ces entretiens un caractère de source historique pour analyser la relation profonde entre la direction du PCR et son organisation féminine. Une véritable enquête auprès des personnes impliquées dans le fonctionnement de l'organisation de masse, au niveau central aussi bien qu'au niveau local, ne peut être entreprise que dans un deuxième temps de la recherche, quand les structures, les personnages et les problématiques sont identifiées et permettent de constituer un « échantillon représentatif » de témoins. Cette prudence nous a semblé encore plus nécessaire dans le contexte politique et social de la Roumanie post-communiste, où les témoins sont facilement enclins à la déformation de leur récit pour justifier ou édulcorer un passé qu'ils n'assument pas entièrement. Nous avons donc considéré les rencontres avec d'anciennes militantes comme des entretiens de documentation et n'avons pas tenté de les utiliser comme des sources principales de notre recherche.

La construction de notre problématique encourait le risque de l'éparpillement face aux nombreux aspects couverts par le thème de recherche sur une période aussi longue. Cela aurait pu nous imposer un travail de documentation et de sélection pratiquement sans fin. Prenant en considération cet écueil, nous avons décidé de faire la part entre les aspects qui nous semblaient prioritaires et les autres. Nous avons donc décidé d'accorder une attention particulière à la reconstitution du fil chronologique de l'évolution de l'organisation féminine. Avec l'aide des sources et de la documentation disponible, nous avons pris soin de reconstituer la suite des évènements de la manière la plus rigoureuse et

approfondie possible. Une fois les traits du tableau général mis en place, nous avons remplacé progressivement les personnages, actrices et les acteurs de cette histoire, Pour cela, nous avons croisé les informations délivrées par les différentes sources : les dossiers du personnel, les transcriptions de réunions, articles de presse, iconographie.

Afin de présenter de manière cohérente, détaillée et comparative la relation entre le régime communiste et la population féminine gouvernée, notre étude entreprend une analyse de type qualitatif et quantitatif en même temps. L'analyse qualitative implique une déconstruction institutionnelle et législative, soutenue par les sources secondaires mais surtout primaires, dont beaucoup n'ont jamais été étudiées par les chercheurs. Une telle approche nous a semblé nécessaire pour faire la distinction entre les politiques d'inclusion, à caractère véritablement égalitaire, et les politiques d'exclusion, gardiennes des valeurs traditionnelles que l'Etat patriarcal impose à sa population féminine. Pour opérer cette distinction, nous avons analysé l'implication des femmes dans la vie professionnelle et nous avons établi les pourcentages d'employées dans les différents domaines d'activité. Ces aspects, tout comme l'étude de l'évolution du nombre de femmes membres du parti communiste ont été méthodologiquement fondés sur une analyse quantitative, structurée par des concepts et des principes statistiques, toujours respectant les règles d'une approche comparative et en utilisant une grille relativement uniforme pour les critères de présentation et analyse. L'absence de sources impose cependant des limites à cette analyse quantitative. Nous avons essayé de garder à l'esprit cette difficulté et de l'intégrer méthodologiquement dans l'interprétation des résultats. D'un point de vue conceptuel, l'approche comparative entre la Roumanie communiste et les autres pays du bloc de l'Est se justifiait et elle nous est apparue comme la seule approche capable de révéler la spécificité de l'organisation de masse féminine du Parti Communiste Roumain, de ses politiques égalitaires et de la participation politique des femmes pendant le régime communiste.

L'ensemble des éléments biographiques a été recueillis dans une étude prosopographique sur les femmes membres du Comité Central du PCR. Une telle approche nous est apparue comme étant très utile pour identifier les éléments de socialisation politique (études, profession, appartenance à une tranche d'âge) mais aussi pour étudier la mise en place et l'existence des réseaux d'influence et des solidarités

informelles et/ou institutionnelles. En choisissant cette démarche prosopographique, nous avons toujours été consciente de ses limites : l'étendue du corpus analysé, l'hétérogénéité qui le caractérise, la présence des personnages plus obscurs pour lesquels les informations nous manquent. Un autre menace possible pour le chercheur étant de seulement transcrire l'information dans la base de données sans la confronter préalablement avec d'autres sources, nous avons tenu compte de ces risques méthodologiques et avons essayé, avec les ressources disponibles, ladé construire une base de données fiable et de porter sur elle une analyse prudente et pertinente.

### **Sources**

Un thème de recherche comme le nôtre, qui tient à la fois de l'histoire récente et de l'histoire des femmes dans le contexte d'un régime autoritaire, implique nécessairement l'accès à une documentation très riche et à une grande diversité de sources : archives publiques, archives privées, statistiques, enquêtes, presse, mémoires, iconographie, archives cinématographiques, archives de la radio et de la télévision. La prise en compte des documents de la propagande communiste, corroborée avec les autres sources nous a permis de comprendre les touches du jeu inclusion / exclusion qui semblaient parfois indiscernables, d'observer les problématiques où le régime utilisait un double langage.

Le grand chantier qu'ouvrait notre thème de recherche nous a conduit d'abord vers les sources d'archives. Le sujet indiquait avec prédilection deux institutions dépositaires d'archives : les Archives Nationales Historiques Centrales et les Archives du Conseil National pour l'Étude d'Archives de la Securitate (CNSAS). Nous avons eu accès seulement à la première de ces deux institutions. La réponse que nous avons reçue à notre demande d'accréditation, en tant que chercheur mentionnait qu'il n'existe pas des dossiers contenant des informations sur le sujet de notre recherche. Même si nous avons, bien évidemment, un doute sur le bien fondé historique de cette réponse, nous n'avons pas eu les moyens de la contourner, tenant compte de la législation en vigueur en Roumanie.

Grace au professionnalisme dont a fait preuve le personnel des Archives Nationales Historiques Centrales de Roumanie, nous avons réussi à consulter tous les fonds d'archives que nous avons demandés. Particulièrement utile nous a été le fond

Comité Central du PCR, les sections Chancellerie, Organisation et Cadres. La nature des documents consultés est très variée : transcriptions des séances, rapports, enquêtes, dossiers personnels, projets législatifs, données statistiques sur la composition du PCR. En revanche, notre tentative de retracer l'évolution chronologique de l'organisation féminine de masse s'est avérée extrêmement difficile en l'absence de fonds d'archives produites par l'Union des Femmes Démocrates de Roumanie et le Conseil National des Femmes. Nous n'avons pas réussi à trouver trace des documents produits par ces organismes. Il existe toutefois un fonds concernant une organisation féminine, celui de l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie. Toutefois, il faut mentionner qu'il est constitué d'un dossier unique et qu'il apporte peu d'informations sur le fonctionnement de cette première forme de l'organisation féminine communiste de masse.

Les documents des Archives du ministère de l'Intérieur - Direction générale de la police, conservés dans la Collection 50 : *Documents élaborés par les organes répressifs sur l'activité du PCR*, clarifient certaines questions sur l'activité des militantes communistes dans les années 1930 et sur l'activité de l'organisation féminine de masse coordonnée par le Parti Communiste Roumain. Les documents sur l'activité internationale des militantes sociale-démocrates et communistes sont regroupés dans le fond Organisations Féminine Démocrates de Roumanie que nous avons également pu consulter.

Nous avons entrepris une recherche de sources locales dans les filiales des Archives nationales (équivalent des Archives départementales) dans plusieurs départements : Iasi, Vaslui, Bihor, Neamț, Satu Mare, Maramures et Olt. L'intérêt de ces archives a été de nous permettre de consulter la correspondance entre la direction centrale de l'organisation et ses filiales locales, ainsi que les descriptions détaillées des actions spécifiques organisées et conduites aussi bien dans les grandes villes que dans les communes les plus éloignées ou dans les coopérative agricole de production. Cette recherche de sources locales n'a pas été réalisée dans un souci d'exhaustivité. Nous avons toutefois considéré que le choix des départements cités était représentatif par leur distribution géographique dans plusieurs régions de la Roumanie et par la prise en compte de situation locales diverses.

Pour constituer notre corpus documentaire, nous avons fait appel à des sources qui, au premier abord, auraient pu paraître sans rapport direct avec notre sujet de recherche : *les Archives du ministère du Travail et les archives du ministère de la Santé*. Les documents conservés dans ces archives se sont finalement révélés essentiels pour notre recherche et ont contribué de manière décisive au tableau général que nous avons pu dresser des actions du Conseil National des Femmes. Particulièrement utile pour cette étude ont été les rapports concernant les différentes actions de contrôle, Ces documents expliquent en détail la contribution de chaque organisme impliqué dans les programmes du ministère de la Santé, surtout dans les actions du programme démographique et de ses conséquences : abandon, mortalité infantile, avortement illicite. Les documents des archives du ministère du Travail nous ont apporté une meilleure compréhension des raisons qui étaient à l'origine des différentes dispositions légales égalitaristes. Les deux dépôts d'archives ne sont pas inventoriés. Pour découvrir le matériel utile parmi les interminables rayons de dossiers poussiéreux, le chercheur ne s'appuie que sur son flair. L'accès dans ces archives a été possible après de longues démarches administratives, avec l'accord du ministre responsable

Notre recherche, réalisée sous une double coordination, roumaine et française, nous imposait également de privilégier la comparaison avec la France. Nous avons ainsi eu accès aux archives du Parti Communiste Français, les documents du fond *Femmes* clarifiant de nombreux aspects sur la participation internationale de l'organisation féminine de masse coordonnée par le Parti Communiste Roumain.

### **Presse**

Si nous avons délibérément écarté la contribution que l'histoire orale aurait pu apporter, nous avons accordé une importance particulière à la presse et notamment à la presse féminine de langue roumaine. Elle nous a fourni de nombreux éléments de compréhension et elle a constitué le « liant » pour croiser et analyser les documents d'archives, souvent si « secs » et inégaux quant à l'information qu'ils contenaient. L'effervescence autour UFAR et la participation des femmes aux élections sont très bien décrites dans les pages des magazines qui appartenaient aux partis politiques qui formaient le Frontul National Democrat / Front Démocratique National : *Femeia*

*muncitoare*/La Femme ouvrière, dirigé par la section féminine du Parti Social-Démocrate et *Drumul Femeii* /Le chemin de la Femmes, le journal officiel de l'UFAR. Le magazine *Femeia* /La Femme, fondé en mars 1948 est le journal principal de l'Union des Femmes Démocrates de Roumanie. Le caractère de propagandes des articles diffusés est évident. Le contenu de ces magazines constitue néanmoins une première indication sur les priorités communistes concernant la population féminine du pays : la collectivisation, l'entrée dans un travail salarié, implication dans des activités civiques, la mise en place des projets démographiques. À une lecture attentive, le magazine *La Femme* constitue toutefois une véritable source d'informations car c'est précisément son caractère de presse écrite par des femmes et pour les femmes qui, souvent, a laissé place à des attitudes véritablement critiques envers les résultats concrets des politiques égalitaires introduites par l'Etat communiste, cherchant à découvrir, par l'approche du journalisme, les causes de l'inertie que les femmes ressentaient quant à leur présence dans des positions d'autorité. Ces articles de presse montrent le maintien – malgré le discours officiel – d'une position inférieure des femmes dans la société roumaine.

Les articles publiés par les quotidiens *Scanteia* / L'Étincelle et *Romania Libera* / Roumanie Libre, nous ont été utiles pour accéder à des données statistiques. Confirmés par les documents d'archives, ces articles ont contribué considérablement à nous aider à façonner une image claire des politiques de genre dans la Roumanie communiste.

### **Oeuvres de propagande**

À partir de 1945, le Parti Communiste Roumain a procédé à la publication et à la distribution de matériaux (brochures, dépliants, livres) avec un évident caractère de propagande, destinés au public roumain, mais aussi à la diffusion à l'étranger. Avant les élections de 1946, le but des matériaux internes était de convaincre les électrices à soutenir les candidates et le programme électoral proposé par UFAR / FDFR, tandis que les matériaux diffusés à l'étranger montraient la communion sociale qui caractérisait l'organisation féminine de masse coordonné par le Parti Communiste. Le point culminant de ce type de publications se situe durant les années 1970, quand, autour de *l'Année de la Femme*, ont été publiés une série d'ouvrages sur « le rôle des femmes dans

*la société roumaine* ». Parmi les auteurs on retrouve : Stana Buzatu<sup>3</sup>, Nicolae Băbălău, Maria Groza<sup>4</sup>, Eceterina Deliman<sup>5</sup>, Aneta Spornic<sup>6</sup>.

Simultanément, ces livres ont été traduits dans les principales langues internationales<sup>7</sup>. Dans tous les cas, le contenu était similaire, indépendamment de l'année de publication ou du public cible : la législation égalitaire de la Roumanie, surtout le salaire égale pour travail égal, le taux des femmes entrées dans une activité salariée, la mise en place de l'infrastructure scolaire, une participation égale dans la vie politique et publique. Le contenu n'était pas spécifique à la propagande communiste roumaine. Tous les pays communistes de l'Europe centrale et de l'Est envoyaient des publications semblables aux grandes bibliothèques occidentales. Sans une lecture critique, ces matériaux montreraient une situation idéale pour l'égalité des sexes. Les chiffres donnés étaient réels, mais la situation réelle était truquée par la simple omission des réalités qui témoignaient de l'omniprésence des traditions patriarcales.

### **Statistiques**

Parmi nos sources, nous avons accordé une grande importance aux statistiques présentes dans l'Annuaire statistique de la République Populaire/Socialiste de Roumanie pour la période 1957-1989, les recensements de la population de 1930, 1956, 1966, 1977 et 1992. Pour retracer l'évolution du niveau de scolarisation parmi la population féminine et le taux de la force de travail féminine dans la population active, nous avons utilisé surtout la documentation réalisée et conservée par l'Institut National de Statistique. Les documents qui nous ont servi de base pour l'analyse sont des études que cet Institut a réalisé sur le de taux d'alphabétisation, la distribution par spécialisations et le niveau

---

<sup>3</sup> Nicolae Băbălău, *Femei în constelația muncii*, Scrisul Românesc, Craiova, 1980.

<sup>4</sup> Maria Groza, *Woman in the contemporary life of Romania*, Meridiane, București, 1970; Consiliul Național al Femeilor, *La femme dans la République Socialiste de Roumanie, Women in the Socialist Republic of Romania, La mujer en la republica Socialista de Rumania*, Meridiane, 1974.

<sup>5</sup> Ecaterina Deliman, *Femeia, personalitate politică în România noastră socialistă*, Editura politică, București, 1977.

<sup>6</sup> Aneta Spornic, *Utilizarea eficientă a resurselor de muncă feminine în România*, Editura Academiei Republicii Socialiste România, București, 1975

<sup>7</sup> Maria Groza, *Woman in the contemporary life of Romania*, Meridiane, București, 1970; Consiliul Național al Femeilor, *La femme dans la République Socialiste de Roumanie, Women in the Socialist Republic of Romania, La mujer en la republica Socialista de Rumania*, Meridiane, 1974.

d'études<sup>8</sup>, mais aussi sur la présence de femmes dans les divers secteurs de l'économie, le niveau des salaires et éventuellement la répartition femmes / hommes sans les positions d'autorité<sup>9</sup>.

### **L'historiographie du problème**

L'engagement politique de la population féminine au sein du Parti Communiste Roumain a été regardé jusqu'en Décembre 1989 comme une des conséquences de l'application des principes de l'idéologie communiste : participation égale des femmes dans toutes les sphères de la vie sociale, y compris la politique. C'était d'ailleurs un point important de la propagande communiste. La question de l'engagement politique des femmes a suscité l'intérêt de l'Institut d'études historiques et socio-politiques du Comité Central du Parti Communiste Roumain. Quelques chercheurs ont travaillé sur le sujet : Elena Georgescu<sup>10</sup>, Titu Gorgescu et Olimpiu Matichescu<sup>11</sup>. Une contribution très importante est celle apportée par le livre de Paraschiva Cancea, chercheuse à l'Institut d'Histoire « Nicolae Iorga »<sup>12</sup>. Il est important de noter, outre le caractère propagandiste manifeste de ces écrits, leur limite temporelle : tous les ouvrages mentionnés s'arrêtent en 1948.

Jusqu'en décembre 1989, les seules contributions sur l'engagement et la représentation politique de la population féminine pendant le régime communiste en Roumanie sont les études réalisées par des sociologues anglo-saxons. Malgré les limites inhérentes de ces recherches réalisées en plein régime communiste, basées uniquement sur des entretiens et sur la presse communiste, ces premières contributions ont influencé de manière décisive la vision des historiens roumains sur le sujet. Les politiques

---

<sup>8</sup> Direcția Centrală de Statistică, *Forța de Muncă în Republica Socialistă România – DATE STATISTICE*, București, 1969.

<sup>9</sup> Elena Georgescu, Titu Gorgescu, *Mișcarea Democratică și Revoluționară a Femeilor din România*, Scrisul Românesc, Craiova, 1975.

<sup>10</sup> Olimpiu Matichescu, *Apărarea Patriotică*, Editura Științifică, București, 1979.

<sup>11</sup> Paraschiva Căncea, *Mișcarea pentru emanciparea femeii în România, 1848-1948*, Editura Politică, București, 1976.

<sup>12</sup> Barbara Wolfe Jancar, *Women under communism*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore și Londra, 1978; Mary Ellen Fisher, „Women in Romanian politics: Elena Ceaușescu, Pronatalism and the promotion of women” în Sharon L. Wolchik, Alfred G. Meyer, *Women, State and Party in Eastern Europe*, Duke University Press, Durham, 1985.

égalitaires introduites par le régime de Ceausescu ont été ainsi expliquées seulement par la préoccupation que le pouvoir avait pour la promotion d'Elena Ceausescu, en réduisant ainsi toutes les femmes en position d'autorité au fameux culte de la femme du dictateur. Dans une société qui décourageait traditionnellement la participation politique des femmes, après 1989, quelques-uns des historiens, volontairement ou non, ont contribué à discréditer l'idée de la femme comme un acteur politique. La diabolisation d'Elena Ceausescu et du groupe de femmes qui occupaient des postes d'autorité dans les années 1970 et 1980 a renforcé les préjugés sur les capacités réduites de la population féminine à gouverner. Toute ascension politique était ainsi considérée comme due à toutes sortes de critères mais en aucun cas au mérite<sup>13</sup>. Sans avoir accès aux documents d'archives, les historiens et surtout les politologues qui ont travaillé sur le sujet ont utilisé les mémoires, la plupart appartenant aux anciens dignitaires communistes, tous des hommes<sup>14</sup>. À partir de 2010 plusieurs voix féminines<sup>15</sup> qui parlent de la nature de l'implication des femmes dans la politique roumaine pendant le régime communiste ont été publiées. Elles apportent une nouvelle perspective, sensiblement différente des approches précédentes.

Ana Pauker est parmi les seules, sinon l'unique personnalité politique féminine qui a bénéficié des études solides et neutres<sup>16</sup>.

Dans un registre différent on peut placer la contribution de Gail Kligman<sup>17</sup> qui réduit l'activité du Conseil National des Femmes et toute l'existence des femmes pendant le régime communiste aux effets terribles de la politique démographique, minimisant ainsi tout progrès vers la réalisation de l'égalité de statut entre femmes et hommes.

---

<sup>13</sup> Cristina Liana Olteanu, Elena-Simona Gheonea, Valentin Gheonea, *Femeile în România comunistă*, Editura Politeia-SNSPA, București, 2003; Zoe Petre, „Promovarea Femeii sau Despre destructurarea Sexului Feminin” în Lucian Boia (ed.) *Miturile Comunismului*, Editura Universității din București, București, 1995.

<sup>14</sup> Ion Mihai Pacepa, *Orizonturi roșii. Amintirile unui general de securitate*, Editura Venus, București, 1995; Lavinia Betea, *Partea lor de adevăr (Alexandru Bârlădeanu despre Dej, Ceaușescu și Iliescu. Convorbiri; Maurer și lumea de ieri. Mărturii despre stalinizare României; Convorbiri neterminate cu Corneliu Mănescu)*, București, Editura Compania, 2008.

<sup>15</sup> Violeta Năstăsescu, *Elena Ceaușescu: confesiuni fără frontiere*, Editura Niculescu, 2010; Lavinia Betea, *Povești din Cartierul Primăverii*, Curtea Veche, București, 2010.

<sup>16</sup> Robert Levy, *Gloria și decăderea Anei Pauker*, Polirom, Iași, 2002; Adrian Cioroianu, *Pe umerii lui Marx. O introducere în istoria comunismului românesc*, Curtea Veche, București, 2005

<sup>17</sup> Gail Kligman, *Politica Duplicității – Controlul Reproducerii în România lui Ceaușescu*, Humanitas, București, 2000

## **Problématique**

Comme montré plus haut, des recherches partielles (et partiales) sur l'organisation féminine de masse et sur la présence féminine dans la politique du régime communiste en Roumanie existent. Nous avons pris en compte ces études et les sources primaires qui nous étaient accessibles pour construire notre propre problématique.

Le but principal de notre recherche est de dresser une image globale et cohérente des éléments qui ont formé la politique du Parti Communiste Roumain concernant la population féminine. Pour construire cette image, nous avons tenté de répondre aux questionnements suivants : Quelles sont les formes concrètes qu'a pris l'organisation politique des femmes et quelle était leur activité ? Comment et sur quels éléments a été construite la participation politique des femmes ? Quelles étaient les mesures égalitaires et quels résultats ont-elles réellement eues ? Quelle a été la présence des femmes membres du Parti Communiste Roumain et quelles évolutions peut-on déceler ? Au cours des quatre décennies de communisme, comment ont évolué les traits du groupe féminin du parti ?

Le plan de cette thèse est organisé autour de deux axes principaux. Dans une première partie intitulée *Organisations, comités et commissions des femmes au sein du Parti Communiste Roumain* nous analysons les principales caractéristiques, la manière d'agir et le fonctionnement de l'organisation féminine de masse coordonnée par le Parti Communiste Roumain, mais aussi les principaux thèmes de mobilisation de la population féminine. Le premier chapitre présente les raisons de la création d'une organisation féminine de masse par le PCR, l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie, ainsi que sa transformation progressive dans une organisation féminine unique, sous le nom l'Union des Femmes Démocrates de Roumanie. Le deuxième chapitre présente les projets spécifiques de l'UFDR et le conflit qui apparaît au sein du parti entre les tendances pour et contre la nécessité de maintenir une telle organisation féminine. Ces opinions divergentes, sous la pression du modèle soviétique, ont conduit finalement à la suppression de l'Union des Femmes Démocrates de Roumanie. Nous montrons les solutions trouvées par le Parti Ouvrier Roumain pour faire survivre les projets de l'organisation féminine de masse, l'échec de ces mesures et finalement la restauration de l'organisation féminine de masse sous le nom de Conseil National des Femmes. Les deux derniers chapitres de la première partie présentent l'évolution du Conseil National des

Femmes pendant le régime de Nicolae Ceausescu, en se concentrant sur la politique de plus en plus prononcée de subordination politique qui a étouffé toute initiative propre à l'organisation. Le dernier chapitre conclut sur la présentation des principaux sujets de mobilisation du CNF après 1965, sujets que l'on peut regrouper autour de trois thèmes principaux : la politique démographique, la promotion des droits des femmes et l'action civique. Ces thèmes traversent presque trois décennies et les différentes campagnes s'entrecroisaient facilement. Dans cette première partie nous nous proposons de montrer dans quelle mesure et par quels moyens, le Parti Communiste Roumain a réussi à attirer un nombre élevé de femmes à la vie publique et quelle a été le prix exigé par la parti en contrepartie de cette sortie de l'ombre de la population féminine.

La deuxième partie de la thèse s'intéresse à la manière dont le PCR a construit et consolidé la participation féminine au sein du parti. Appartenant au bloc des pays communistes et à l'ombre de l'Union Soviétique, la Roumanie communiste ne pouvait pas échapper à l'influence internationale au niveau régional. A partir de cette prémisse, le premier chapitre de la seconde partie vise à la fois l'idéologie et les politiques de genre mises en œuvre par l'Union soviétique et par les autres pays communistes de l'Europe Centrale et l'Est, pour mettre en évidence - si elles existent- les spécificités du cas roumain. Le deuxième chapitre présente le cas de la Roumanie communiste, en analysant les éléments suivants : le discours officiel concernant la participation politique des femmes, les éléments de conditionnement d'une telle participation, les mesures égalitaires présentes dans la législation, les politiques éducationnelles. Le troisième chapitre fait une analyse de la principale condition que les dirigeants communistes ont imposée aux femmes pour une participation politique égale : le statut d'employée. L'analyse se concentre sur la nature des métiers féminins, les opportunités réelles de promotion en plan professionnel, les femmes en position d'autorité, et dans le quatrième chapitre, la présence féminine au sein du Parti Communiste Roumain, tant au niveau des membres ordinaires, mais aussi dans les divers organes directeurs aux niveaux central et local. Nous montrerons dans quelle mesure les positions politiques ont été doublées par des position dans la haute administration dans l'État, dans ce jeu de miroirs, les deux sphères se conditionnant réciproquement. Le dernier chapitre de cette deuxième partie présente l'ensemble du groupe formé par les femmes membres du parti qui ont fait partie

du Comité Central du PCR. Peut-on parler d'une évolution en termes d'origine sociale, éducation, profession, âge ?

## **Première Partie**

### **Organisations, comités et commissions féminines au sein du Parti Communiste Roumain**

# Chapitre 1

## Les organisations féminines du PCR 1944-1954

### 1.1. L'Héritage

#### 1.1.1. Le modèle soviétique

Depuis sa création, les préoccupations du Parti communiste de Roumanie pour résoudre « le problème des femmes » ont suivi l'expérience de Moscou sur le sujet. En 1919, au sein du Parti bolchevik, apparaît un groupe d'initiative composé par Inessa Armand, Aleksandra Kollontaï, Sofia Smidovich, Klavdiia Nijolaeva et Konkordiia Samoïlova. Inessa Armand et Aleksandra Kollontaï avaient déjà commencé à militer pour « le travail avec les femmes » bien avant la révolution de 1917, ce qui a conduit à l'organisation des premières commissions de femmes affiliées aux communistes. À partir de cette première expérience, à l'automne 1919 est créé le Zhenotdel ou la Section des femmes du parti. La structure de cette section était pyramidale, avec le siège à Moscou, dirigé par Inessa Armand, et des filiales au niveau des régions, des départements et des villes. Les cadres qui travaillaient pour Zhenotdel étaient rémunérés par les comités du parti. Ayant le droit de choisir leurs employés, les comités de parti ne faisaient pas toujours une sélection en se basant sur leur compétence pour les postes<sup>1</sup>.

Pour améliorer cette situation, a été créé la *Conférence des femmes déléguées (delegatki)*. Les déléguées étaient les représentantes de la population féminine présente sur une certaine unité territoriale. Pour les déléguées, le Zhenotdel organisait des cours spéciaux sur la « culture politique ». Par la suite, celles qui se distinguaient par les résultats obtenus, étaient envoyées à suivre des cours politiques dans une école du parti. Après cette période de formation qui pouvait prendre plusieurs mois, les déléguées étaient soit recrutées par le gouvernement, soit retournaient à leur emploi précédent, pour servir d'exemple à la communauté.

Les principales de la Section des femmes du parti étaient la mise en place des classes d'alphabétisation, la gestion de l'approvisionnement alimentaire, la sécurité du travail pour les femmes et la garde d'enfants, l'amélioration de la santé publique. Très important est l'activisme du Zhenotdel pour la légalisation de l'avortement, considérée comme la seule mesure pouvant prévenir les décès causés par la pratique illégale des interruptions de grossesse. Une campagne soutenue a été lancée aussi contre la prostitution qui, malgré sa mise hors loi par le gouvernement provisoire, continuait

---

<sup>1</sup> Barbara Evans Clements, « The Utopianism of the Zhenotdel » in *Slavic Review*, Vol. 51, No. 3 (Autumn, 1992), p. 486.

d'être une réalité de la société russe. *La Commission pour la lutte contre la prostitution* a été créée en 1919.

Le 28 Décembre 1919, durant le VIII<sup>e</sup> Congrès des Soviets, a été adoptée la résolution proposée par Aleksandra Kollontaï sur le potentiel des femmes dans la reconstruction de l'économie. La contribution des femmes serait vraiment significative si elles étaient exemptées de tâches ménagères et de l'éducation des enfants. Pour atteindre cet objectif, les représentants de l'État ont proposé un projet pour la création de crèches et de cantines publiques (*stolovye*). Une autre condition pour une participation significative des femmes dans la construction du socialisme était une présence égale avec celle des hommes dans la hiérarchie politique et économique, postes qui leur assuraient des prérogatives décisionnelles. En bref, l'État a cherché à garantir la présence des femmes dans les structures économiques et politiques du pouvoir<sup>2</sup>.

Ces succès n'ont pas encouragé l'activité de la Section des femmes du parti. Le sous-financement a conduit rapidement à une détérioration de la structure de Zhenotdel. Au centre, la stabilité des cadres manquait et les changements rapides au niveau du personnel conduisaient à un manque de cohérence dans l'activité. Dans l'ensemble du territoire, la réalité était en contradiction flagrante avec les rapports optimistes dressés par la direction de l'organisation. Les femmes ne voulaient pas participer aux actions initiées par le Zhenotdel. Les cadres envoyés pour recruter des nouvelles activistes étaient le plus souvent incapables de s'adapter à des situations spécifiques sur le terrain. Avec l'affaiblissement de l'activité de Zhenotdel, les dirigeants communistes critiquent à leur tour l'organisation, appelée par dérision *babotel* (en traduction libre, « un conseil de vieilles femmes »). Progressivement, le Zhenotdel a commencé à être accusé de séparatisme et « tendances féministes ». Les syndicats refusaient à leur tour d'aider la Section des femmes du parti, le militantisme dans une organisation féminine étant considéré humiliant<sup>3</sup>.

Avec l'arrivée au pouvoir de Staline, le « problème des femmes » a été considéré comme résolu par le développement général de la société. La conséquence directe a été la suppression du Zhenotdel. Les militantes de la Section des femmes du parti ont été intégrées, pour une courte période, dans les secteurs d'agitation et de propagande du parti bolchevique, pour que ces structures intermédiaires soient aussi abolies en 1934<sup>4</sup>. La disparition d'une structure politique destinée strictement aux femmes a favorisé le maintien d'une sous-représentation féminine dans les structures dirigeantes du parti et de la société. Simultanément les femmes sont entrées en grand nombre dans une activité salariée. La participation à l'effort de guerre a été particulièrement importante. Par ailleurs, en 1945, 54% de la main d'œuvre de l'Union Soviétique était représentée par des femmes<sup>5</sup>. Tout au long

---

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 485.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 490.

<sup>4</sup> Eadem, *Bolshevik Feminist - The life of Alexandra Kollontai*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 248.

<sup>5</sup> Janet S. Schwartz, « Women under Socialism: Role Definitions of Soviet Women » in *Social Forces*, Vol. 58, No.1 (Sep., 1979), pp. 70-73.

de l'ère stalinienne, l'image des femmes a été utilisée par la propagande soviétique comme : stakhanoviste, soldat, mère. Dans l'après-guerre, au niveau du discours se produit un retour à une image traditionnelle des femmes, surtout comme épouses et mères. Ce modèle a été adopté, avec différentes nuances, dans les pays communistes de l'Europe Centrale et Orientale.

### 1.1.2. L'exportation du modèle soviétique

La propagation du modèle soviétique s'est produite en première instance à travers les partis communistes nationaux qui avaient mis en place des sections féminines près des principales organisations. La première manifestation internationale, occasion pour les militantes communistes des différents pays se rencontrer pour établir une stratégie commune, a été le Congrès Mondial des Femmes contre la Guerre et le Fascisme, organisé à Paris du 4 au 7 août, 1934. Initiative de l'URSS – à partir de 1933 le Komintern avait son siège à Paris – mais réalisée par les militantes communistes françaises, le projet visait à grouper, sous l'égide neutre et très populaire à l'époque de la lutte antifasciste, les militantes pour les droits des femmes de nombreux pays<sup>6</sup>.

L'adhésion au mouvement communiste n'était pas obligatoire. Par ailleurs, l'hétérogénéité des organisations représentées au congrès (socialiste, social-démocrate, des organisations chrétiennes, syndicales, féministes, etc.) offrait un plus de légitimité au Congrès où ont participé 1100 femmes qui représentaient plus de 50 pays. Durant les travaux du Congrès, les rôles les plus importants sont revenus aux représentantes des pays dont le Parti communiste était membre de l'Internationale communiste (Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chine, Danemark, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Irlande, Espagne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Pologne, Pays-Bas, Roumanie et bien sûr URSS)<sup>7</sup>. La Roumanie a été représentée au Congrès par 25 militantes. Le chiffre était plus élevé par rapport aux autres pays de l'Europe Centrale et de l'Est comme la Bulgarie, la Yougoslavie et la Hongrie, qui n'avaient envoyé que 4-6 représentantes. La présence roumaine est d'autant plus significative du fait que la délégation des ouvrières de Roumanie n'a pas pu assister au Congrès, les autorités roumaines les empêchant de quitter le pays<sup>8</sup>. La plupart des femmes roumaines participant au Congrès faisaient partie de l'émigration roumaine de Paris, étaient des étudiantes et des militantes communistes qui travaillaient dans le Komintern. En tant que représentantes de la Roumanie à direction du Congrès et, par la suite, dans le Conseil mondial des femmes élu par le Congrès, ont été désignées Zoé Bugnariu, Zoé Frunza, Maria Ținlescu<sup>9</sup>.

Le manifeste du Congrès a été une attaque sévère contre le système capitaliste – l'image du fascisme – qui, selon les principes marxistes, était le principal responsable pour l'assujettissement des

---

<sup>6</sup> L'archive du Parti Communiste Français, fond Femmes, boîte 1, dossier 1, *Rassemblement Mondiale des Femmes contre la guerre et le fascisme*.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Florea Dragne, « Frontul Studentesc Democrat », in *Organizații de masă legale și ilegale create, conduse sau influențate de P.C.R., 1921-1944*, volumul II, București, Editura Politică, 1981, pp. 80-91.

femmes, les privant des droits et des conditions de vie décentes. L'exemple à suivre était l'Union Soviétique, le pays « où les femmes ont accès à toutes les professions, tous les postes, avec les mêmes droits et obligations que les hommes avec lesquels elles travaillent pour mettre en œuvre le nouvel ordre dans une société heureuse »<sup>10</sup>.

Afin de lutter contre le péril représenté par le fascisme, les femmes étaient appelées à réagir contre l'armement, les tendances chauvines, nationalistes et racistes. Elles devaient lutter pour l'émancipation totale des femmes, la défense des droits de l'homme et le soutien de la « lutte noble et libératrice des peuples colonisés et des nations opprimées »<sup>11</sup>.

Ella Negruzzi, Zoé Bugnariu et Maria Ținlescu ont fondé en 1935 une nouvelle organisation - la Société pour la protection de la mère et de l'enfant – organisation qui éditait son propre journal, le *Chemin de la Femme*<sup>12</sup>. Sur cette base a été établi en 1936 le Front Féminin, créé par le PCR pour réunir les militantes communistes mais aussi sociale-démocrates. L'objectif déclaré du Front Féminin était de concentrer « toutes les forces féminines pour gagner des droits dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle et politique, tout comme de l'émancipation des femmes »<sup>13</sup>.

Le Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme, l'organisme international responsable pour l'application des principes énoncés durant le Congrès, a continué à travailler jusqu'au début de la Seconde Guerre Mondiale. Son dissolution a été une conséquence de l'abolition du Komintern, en 1943.

Le mouvement antifasciste ne disparaît pas avec le Comité mondial des femmes. Après le déclenchement de la Seconde Guerre Mondiale, les femmes activistes de différentes associations féministes et féminines ont établi des organisations nationales dont le seul but était l'élimination du danger de l'Allemagne fasciste. La première organisation de ce type apparaît dans l'espace yougoslave, en 1942, ayant parmi les membres fondatrices Mitra Mitrovici, Vida Tomșici, Sparenia Babovici, militantes connues dans le Parti communiste yougoslave. En suivant l'exemple yougoslave, la Bulgarie met aussi en place une Union des femmes antifascistes sous la direction de Tsola Dragoitcheva. Par ailleurs, c'est le modèle bulgare qui a été utilisé pour créer l'Union des femmes antifascistes de Roumanie<sup>14</sup>. En Albanie, en Novembre 1944, fut réuni le premier Congrès des femmes antifascistes d'Albanie. À cette occasion a été élu Le Conseil général de l'organisation, dirigé par Olga Plumbi<sup>15</sup>. Un plus d'unité a été donné par la création, en Décembre 1945, à l'initiative du

---

<sup>10</sup> L'archive du Parti Communiste Français, fond Femmes, boîte 1, dossier 1, *Rassemblement Mondiale des Femmes contre la guerre et le fascisme*.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Archives Nationales Historiques Centrales (ANHC), fond Collection 50, dossiers : 4536, 4537, 4538, 4539, 4542.

<sup>13</sup> Elena Georgescu, « Evoluția mișcării revoluționare a femeilor din România » în *Anale de istorie*, Institutul de Studii Istorice și social-Politice de pe lângă CC al PCR, XXI<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 4, 1975, pp. 84-94.

<sup>14</sup> ANHC, fond CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 59/1945, f. 18.

<sup>15</sup> Virgiliu Țărău, « De la diversitate la integrare „Problema Femeii” și instaurarea comunismului în Europa Centrală și de Est. Cazul României » in *Condiția Femeii în România secolului XX. Studii de caz*, (coord. Ghizela Cozma, Virgiliu Țărău), Cluj Napoca, editura Presa Universitară Clujeană, 2002, p.143.

Parti communiste français mais sous l'influence de Moscou, de la Fédération internationale des femmes démocrates (FIFD). Durant les conférences annuelles organisées par FIFD, les activistes décidaient sur les principales directions d'action et les revendications à suivre par les organisations communistes féminines dans les pays représentés dans la Fédération: la lutte pour la paix, l'alphabétisation des femmes, la protection de la mère et de l'enfant. Ces revendications se trouvaient dans tous les programmes des Unions antifascistes et ne différaient pas beaucoup de ce que le Zhenotdel demandait trois décennies plus tôt. À partir de ce point, les solutions trouvées pour « le travail parmi les femmes » ont été inspirées par les thèses stalinienne selon lesquelles des revendications féministes n'avaient plus de place dans une société soumise à une révolution totale.

## 1.2. Les premières formes d'organisation après 23 août 1944

Le 23 août 1944 marque dans l'histoire de la Roumanie<sup>16</sup>. Ce moment a déclenché une nouvelle étape dans l'organisation du "travail avec les femmes" dans le cadre du Parti Communiste Roumain. Dès l'automne 1944 est adoptée une résolution du Comité Central du PCR qui établit les nouvelles coordonnées des activités que l'on considérait comme nécessaires pour inciter les femmes à rentrer dans les rangs du parti. Le travail des militantes allait se concentrer dans deux directions : organisationnelle et de programmation. Les idées véhiculées dès 1929 sont mises en contexte<sup>17</sup>. La femme n'était plus « obligée, par l'exploitation barbare du capitalisme », d'entrer dans la production ; c'étaient les réalités de la Deuxième Guerre Mondiale qui avaient déjà assuré sa place dans la vie active. Ce nouveau statut était pourtant en désaccord avec le binôme traditionnel *épouse / mère*. Le programme des mesures prises par PCR avait pour but de résoudre les problèmes issus de l'incapacité de la femme active à respecter, aussi bien qu'avant, ses responsabilités familiales : congé

---

<sup>16</sup> En 1940, la Roumanie a subi des pertes territoriales sévères : la Bessarabia et la partie du nord de Bukovina ont été saisi par l'URSS (le 26-28 juin), la Transylvanie du nord a été annexé par la Hongrie sous Vienne Diktat (Août), tandis que la Bulgarie a saisi la partie du sud de Dobrudja c'est-à-dire le secteur de Quadrilatère (Septembre). La crise sérieuse de 1940 a mené à l'abdication de Roi Carol II en faveur de son fils, Michel de la Roumanie. Dans la chute de 1940, une mission militaire Nazie est entrée en Roumanie. L'espoir de regagner la Bessarabia et la partie du nord de Bukovina et le danger de Bolchevisme, a fait que le gouvernement se range du côté de l'Allemagne et déclarent la guerre à l'URSS (le 22 juin 1941) et par la suite, aux Etats-Unis avec Ion Antonescu comme chef de l'État roumain. Les défaites militaires après 1942 ont mené à beaucoup de tentatives faites par le gouvernement d'Antonescu et l'opposition démocratique pour casser l'alliance de la Roumanie avec l'Allemagne. Suite à un coup d'état soutenu par les partis politiques principaux et l'engagement personnel du roi Michel, le 23 août 1944, le régime Antonescu a été renversé. La Roumanie a rompu l'alliance avec l'Allemagne et a placé sa capacité militaire et économique au service de la coalition anti-fasciste. La Roumanie a participé à la guerre jusqu'à la victoire de Mai 1945.

<sup>17</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 140/1944, f. 2

maternité, un système de soins aux enfants, accès à l'éducation<sup>18</sup>. Ce sont des objectifs qui trahissent de façon évidente l'influence du modèle soviétique.

Le plus important point du programme du PCR était la proposition d'accorder aux femmes des droits politiques, comme celui d'élire et d'être élue. Cette prérogative décisionnelle était considérée comme étant la mesure fondamentale pour la libération de la femme de tout complexe social. Les réalités économiques de l'époque et l'effort qu'elle avait fourni pour soutenir la guerre avaient impliqué la femme, plus que jamais, dans les activités de production. Les pertes humaines subies pendant les années de conflit rendaient pratiquement obligatoire la nécessité d'attirer et de garder les femmes dans les divers secteurs d'activité. Le PCR était conscient de la concurrence exercée par les autres organisations féminines et, en conséquence, les femmes étaient attirées dans le mouvement par l'intermédiaire des organisations contrôlées directement par le parti : Syndicats, l'Union Patriotique, la Défense Patriotique et d'autres sociétés dont le nom n'est pas précisé. Concrètement, on avait l'intention d'entraîner à la direction de ces organisations des femmes qui allaient organiser et diriger les sections féminines. Les revendications de ces secteurs féminins avaient comme public-cible les catégories qui pouvaient être attirées plus facilement dans le mouvement communiste : ouvrières des fabriques et ateliers, en leur promettant de millier pour des salaires égaux, assistance médicale gratuite, congés de maternité, crèches et maternelles, l'accès à l'éducation<sup>19</sup>.

Les femmes exerçant des professions libérales ou celles qui travaillaient dans le secteur sanitaire ne sont pas oubliées non plus. Pour ces catégories, les revendications sont similaires: leur organisation en syndicats professionnels, aux côtés des hommes, salaire égal, des droits égaux. Une catégorie à part qui appartenait plutôt à la sphère sociale qu'occupationnelle était représentée par les veuves et les orphelins (des pensions et allocations payées par l'État). On peut y ajouter les femmes de ménage (réglementation des heures de travail, « traitement correct »). La seule revendication générale, commune à toutes ces catégories, concernait les droits politiques<sup>20</sup>.

Dans le rapport de la commission des femmes pour le mois d'octobre 1944 on peut observer concrètement la manière dont on appliquait les prescriptions de la Résolution.

Dans le cadre des Syndicats, qui étaient déjà bien organisés, avait été créée une Commission Centrale des femmes, au début du mois d'octobre. Dans le territoire, l'activité

---

<sup>18</sup> *Ibid.*, f.3.

<sup>19</sup> *Ibid.*, ff. 6-7.

<sup>20</sup> *Ibid.*, f. 4.

était assurée par les commissions locales des syndicats aussi bien que par les commissions formées auprès des fabriques. La Commission Centrale était formée de 13 femmes membres élues par une assemblée de tous les comités de la fabrique. D'autres formes d'organisation ont été créées dans différents secteurs d'activité. On mentionne ainsi la commission des femmes qui travaillaient dans la métallurgie, la commission des femmes du syndicat textile, la commission féminine des imprimeries etc. Parmi les actions concrètes entreprises par ces organismes, les plus importantes sont la lutte contre l'analphabétisme et les efforts d'élargir l'influence de ces organisations au niveau national<sup>21</sup>.

À la différence des Syndicats, qui avaient une forte tradition et une diffusion au niveau national, la Défense Patriotique n'avait pas organisé de section féminine qu'au niveau du municipale (la ville) de Bucarest. La plupart des membres de cette section étaient des intellectuelles. Dans le rapport du mois d'octobre de la commission des femmes de cette organisation, on précisait que la principale préoccupation était l'ouverture et l'organisation des écoles maternelles pour les enfants des ouvrières. Ces actions étaient accompagnées de l'organisation des cours de formation professionnelle pour les futures responsables de ces institutions d'enseignement préscolaire. La Défense Patriotique soutenait également les actions de protection sociale destinées spécialement aux veuves de guerre et aux mères célibataires<sup>22</sup>.

L'Union Patriotique était formée en principal de femmes au foyer et l'activité de cette organisation consistait en actions de protection du consommateur contre les potentiels abus commis sur le marché libre (inflation, commerce illicite)<sup>23</sup>.

En ce qui concerne la propagande, les actions visaient la publication d'articles concernant la question des femmes dans des journaux comme *Romania Libera* ou *Tribuna poporului*. On envisageait aussi l'imprimerie et la distribution des manifestes adressés aux femmes du milieu rural<sup>24</sup>.

Ces mesures prises au niveau central ne semblaient avoir aucun effet dans le territoire. Au niveau départemental, les leaders communistes attiraient l'attention sur l'absence totale d'activité ; en ces conditions la nécessité d'une organisation destinée exclusivement aux femmes était de plus en plus impérieuse. Comme une continuation de la tradition des Comités Antifascistes des Femmes de l'Yougoslavie, Albanie et de Bulgarie, les partis communistes des pays voisins avaient déjà organisé les femmes dans un mouvement de lutte contre le

---

<sup>21</sup> ANHC, fonds CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 122/1944, f 2.

<sup>22</sup> *Ibid.*, f. 3.

<sup>23</sup> *Ibid.*, f. 4.

<sup>24</sup> *Ibid.*, f. 5.

fascisme. Après la visite rendue par une délégation des leaders communistes, dirigée par Ana Pauker en Bulgarie, au siège de l'Union des Femmes Antifascistes, la direction du PCR a décidé la fondation d'une organisation similaire en Roumanie, d'après le modèle de celles qui existaient à ce moment-là dans les pays voisins.

### 1.3. L'Union des femmes Antifascistes de Roumanie (UFAR)

#### Le but

Le 15 avril 1945 a été officiellement fondée l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie (UFAR). Sa meilleure description a été donnée par les chefs communistes. Alexandra Sidorovici décrivait ainsi l'Union des Femmes Démocrates :

*« L'UFAR n'est pas le groupe féminin du parti communiste, ce n'est pas une U.F.M.<sup>25</sup> du parti communiste. Notre parti n'a pas d'assemblée de femmes. Étant une organisation de femmes, c'est un second problème qui n'est pas très bien éclairci, car, en tant qu'organisation des femmes, l'UFAR a, parfois, des tâches spéciales, elle a des méthodes spéciales de travail, adaptées aux couches féminines auxquelles elle s'adresse, et nous affrontons dans notre travail dans l'UFAR des difficultés spéciales. Enfin, en troisième lieu, UFAR est une organisation politique »<sup>26</sup>.*

Dans le statut de fondation, le but de cette organisation était clairement précisé : la solidarité de toutes les femmes, sans distinction de nationalité, confession ou classe, la lutte contre le fascisme, la croissance du niveau culturel et politique des femmes du milieu urbain aussi bien que rural, l'amélioration de l'assistance médicale pour les femmes, la protection des enfants et la création des relations avec des organisations féminines des autres pays démocrates. Les moyens préconisés pour atteindre ces objectifs étaient : la participation à l'effort général de guerre, l'organisation de conférences, bibliothèques, cours de formation professionnelle et sanitaire, de bureaux pour guider et assister les femmes, la création des maternelles et des crèches pour les enfants. La cotisation des membres a été fixée à 40 lei, la même somme étant prévue comme taxe d'inscription dans l'organisation. L'UFAR était ouverte à toutes les femmes, indifféremment de classe sociale, nationalité ou confession. Dans le statut on stipulait clairement l'obligation qu'avaient les membres à respecter les décisions de la direction. La qualité de membre était annulée à la suite de la démission ou de l'exclusion. En cas d'exclusion, celle-ci devait être motivée et était adoptée avec 2/3 des voix du Comité de Direction<sup>27</sup>.

#### Structure

---

<sup>25</sup> Union des Femmes Ouvrières, l'organisation des femmes du Parti Social-Démocrate.

<sup>26</sup> ANHC, fonds du CC du PCR, Section Chancellerie, dossier 59/1945, f. 16.

<sup>27</sup> Service Départemental des Archives Nationales Bihor (en suite SJAN – Bihor), le fonds du Comité régional UFAR Oradea, dossier 47/1945, f. 18.

### *Au centre*

La structure de l'organisation était pyramidale. Au centre, le principal organe de direction de l'organisation était le *Congrès général*, formé par la totalité des femmes membres qui faisaient la preuve d'avoir acquitté la cotisation. Dans la compétence de cet organe entraient les questions soulevées par l'Assemblée Générale. Les Congrès généraux ordinaires étaient organisés chaque année au mois de mai, étant convoqués par le comité de l'organisation par l'intermédiaire d'un quotidien central. Les Congrès généraux extraordinaires étaient convoqués par le Comité Central des Censeurs ou à la demande d'un tiers de la totalité des membres, chaque fois que la situation l'imposait.

Les décisions des congrès généraux, aussi bien ordinaires qu'extraordinaires, n'étaient prises qu'en présence de la majorité des membres. Si on ne réunissait pas la majorité simple, 50% et un, l'assemblée allait se tenir, sans autre convocation, le même jour de la semaine suivante, à la même heure, dans le même endroit, ayant le même ordre du jour. Dans ce cas, les décisions prises à la suite des délibérations étaient validées indifféremment du nombre de femmes présentes aux débats<sup>28</sup>.

Le Congrès général élisait chaque année un *Conseil de direction*. La structure de ce conseil ne supportait pas de modifications, par conséquent les places vacantes étaient occupées dans le plus bref délai. Parmi les membres du Conseil de direction on élisait une présidente, trois vice-présidentes, une secrétaire et une caissière. La solution des problèmes urgents incombait à un *Bureau*, élu parmi les membres du même Conseil de direction. Dans la direction de l'organisation il y avait aussi une *Commission de censeurs*, formée de trois censeurs et trois membres suppléants élus chaque année par l'assemblée générale. Le rôle de ces censeurs était de vérifier chaque trimestre la gestion et les rapports de constatation des assemblées générales<sup>29</sup>.

L'Union ne pouvait être dissoute qu'à la suite de la décision de l'Assemblée Générale, spécialement convoquée dans ce but. La décision de dissolution pouvait être prise par 2/3 du nombre total des membres. Au moment de la fondation de l'organisation, le Comité de direction était formé de : Florica Bagdazar – présidente, Medeea Niculescu et Ștefania Raiciu – vice-présidentes, Gabriela Bernaki, Cristina Șerban, Mia Constantinescu-Iași, Maria Sârbu, Rita Sanielevici, Isabela Potop, Pen Rozopol, membres fondatrices. On a nommé en fonction de censeurs Lotti Foriș, Cora Barbu, Dida Mihalcea. L'activité a été partagée par

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, f. 19.

<sup>29</sup> *Ibid.*, f. 20.

sections : la Section culturelle, Presse, Sanitaire, Protection de la mère et de l'enfant, Financière, Juridique, Province.

Trois mois après la fondation, à la réunion avec les responsables des organisations de masse, le Comité de Direction de l'organisation était formé de 17 membres, dont 9 étaient des militantes communistes. Le nombre total des membres qui activaient au sommet de l'organisation était de 60 femmes dont 24 étaient des militantes communistes<sup>30</sup>.

*Dans le territoire*

En province, UFAR avait des structures au niveau régional, départemental et urbain. Les organisations existantes au niveau urbain étaient responsables de la création des organisations UFAR dans la zone rurale, dans des arrondissements et communes. Trois mois après la fondation, il y avait, au niveau national, 33 filiales UFAR. Voilà la situation par régions :

Tableau n° 1: Répartition des filiales UFAR par région et dans les villes

		<b>Régions</b>					
		<b>Moldavie</b>	<b>Banat-Crişana</b>	<b>Transylvanie</b>	<b>Munténie</b>	<b>Olténie</b>	<b>Dobroudja</b>
<b>Villes</b>	Galaţi		Timişoara	Braşov	Piteşti	Craiova	Constanţa
	Iaşi		Arad	Sibiu	Buzău	Târgu Jiu	
	Bârlad			Deva	Ploieşti	Călan	
	Vaslui			Turda	Curtea de Argeş	Valea Jiului	
	Tecuci			Cluj	Giurgiu		
	Huşi						
	Bacău						
	Botoşani						
	Suceava						
	Rădăuţi						
	Câmpu Lung Moldovenesc						

La structure des filiales locales, dont la forme n'était pas précisée dans le statut de l'organisation, allait être établie en fonction des nécessités de chaque région. En réalité, on a adopté la structure de la direction centrale. La filiale UFAR Vaslui, fondée le 13 mai 1945, avait à sa tête une présidente, trois vice-présidentes, une secrétaire et une caissière. Les

<sup>30</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 59 / 1945, f. 16.

femmes-membres actives étaient réparties en quatre sections d'activité de l'organisation : culturelle, financière, de propagande et sanitaire<sup>31</sup>. À Oradea, l'activité UFAR était partagée en quatre ressorts : d'organisation, de propagande, culturel, et d'assistance sociale<sup>32</sup>. Pendant les premiers trois mois d'après la création de l'organisation, son activité s'est concentrée sur quelques pôles : les soins accordés aux orphelins, collectes de fonds, des cours d'alphabétisation, des campagnes sanitaires pour combattre les maladies contagieuses (typhus)<sup>33</sup>. Ni la mission politique de l'organisation n'est oubliée. Pour atteindre cet objectif on organisait, surtout dans les fabriques et les grands magasins, des conférences « instructives, sur des sujets sociopolitiques ».

Au cours de la séance du PCR avec les responsables des organisations de masse du 9 juillet 1945, l'activité de l'UFAR est durement critiquée. L'Union était considérée comme étant une organisation « de dames », les ouvrières et les paysannes étant très peu représentées à la direction de l'organisation. Vasile Luca attirait l'attention que l'UFAR n'atteignait pas le but pour lequel elle avait été créée, c'est-à-dire pour « maintenir la relation avec les masses ».

On accusait les résultats faibles dans les actions de protection sociale et dans « l'activité et la lutte politique ». Liuba Chişinevschi montrait que ces faiblesses pouvaient être expliquées par la différence entre l'Union Antifasciste de Roumanie et les autres organisations du même type fonctionnant dans les pays voisins. À son avis, les femmes de Roumanie n'avaient pas une tradition de lutte pour les droits politiques, faute, entre autres, d'une éducation solide. De ce fait, les femmes leader de l'UFAR considéraient que le travail d'intéressement des femmes à l'activité politique devait commencer par leur alphabétisation<sup>34</sup>.

Deux mois après la fondation de l'UFAR, un autre problème important était celui du public-cible des actions spécifiques de l'organisation. Une analyse plus attentive a mis en évidence le manque d'efficacité de la propagande communiste en ce qui concerne les femmes sans emploi, impossible à enrégimenter dans le mouvement syndical. Pour cette catégorie, la solution était l'organisation des cercles de femmes au foyer dans chaque quartier et même dans chaque rue. Aussi difficile à résoudre était aussi le problème des minorités nationales qui devaient être inscrites dans l'UFAR. En Transylvanie, les femmes hongroises étaient

---

<sup>31</sup> SJAN Vaslui, fonds du Comité du Département Vaslui de l'UFDR, dossier 6/1945, f. 1.

<sup>32</sup> SJAN Bihor, fonds du Comité régional UFAR Oradea, dossier 47/1945, f. 6.

<sup>33</sup> *Drumul Femeii (Le chemin de la Femme)*, n°. 1, juillet 1945, p. 5.

<sup>34</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 59/1945, f. 17.

organisées en MADOSZ<sup>35</sup>. Les leaders communistes souhaitaient une collaboration de l'UFAR avec cette organisation, afin de créer un esprit national commun. Pour des raisons organisationnelles, ils ont proposé l'affiliation de MADOSZ à l'UFAR et une formule de direction commune, tant au centre que dans le territoire, la responsabilité des activités culturelles revenant exclusivement à l'organisation de langue hongroise. On a discuté aussi la possibilité d'intégrer dans l'organisation les femmes de la communauté arménienne aussi bien que celles des autres organisations comme « Prince Mircea » ou « La Croix Rouge ». Les deux dernières organisations étaient regardées pourtant avec réticence, étant considérées « fascistes ».

#### 1.4. L'Elargissement de l'UFAR

L'intégration de nouvelles femmes membres était, six mois après sa fondation, le problème le plus important de l'organisation. Les autres commissions de femmes existantes - auprès des syndicats, de la Défense Patriotique, de l'Union Patriotique - ont été dissoutes au moment de la création de l'UFAR, dans le but de créer une forte structure unique, destinée particulièrement aux femmes. Pourtant, l'Union des Femmes Antifascistes n'a pas réussi à attirer les membres des sections féminines dissoutes. À l'automne 1945, au niveau de tout le pays, UFAR n'enregistrait que 2266 membres, le nombre de femmes effectivement impliquées dans les projets de l'organisation étant de quelques centaines<sup>36</sup>. Face à cette réalité, le projet de dissolution des autres sociétés féminines déjà existantes a semblé inefficace. Miron Constantinescu et Gheorghe Magheru se sont prononcés en faveur de l'intensification de l'intégration dans l'UFAR des femmes qui activaient dans d'autres organisations féminines : « *Nous ne dissolvons rien avant d'assurer la continuation des organisations ou des sections... quand on ne les a plus ...on peut les dissoudre* »<sup>37</sup>. À la séance du 5 octobre 1945, les leaders communistes semblent être clairement édifiés sur le but de l'existence de l'UFAR. Parlant d'une possible intégration de l'UFAR, en tant qu'organisation autonome, dans le FND, Vasile Luca déclarait :

*« Ce n'est pas un problème actuel pour UFAR ; à présent, ce qui compte c'est qu'elle soit une organisation politique indépendante, qu'elle mobilise toutes les femmes, de toutes les catégories, contre le fascisme. Elle ne sera pas un parti qui aille tout seul aux élections, mais le mot d'ordre sera*

---

<sup>35</sup> MADOSZ est l'abréviation de l'Union des Ouvriers Hongrois de Roumanie (Romániai Magyar Dolgozók Szövetsége), fondée à Târgu Mures, en août 1934. À la suite de la conférence générale de MADOSZ, du 16 octobre 1944, à Brasov, celle-ci est devenue l'Union Populaire Hongroise de Roumanie (UPM).

<sup>36</sup> *Ibid.*, f. 24.

<sup>37</sup> *Ibid.*, f. 25.

*que toutes les femmes votent à leur guise, pourvu seulement que ce soit un vote pour les partis démocratiques. Je pense que l'affiliation au FND ne ferait que limiter la base de l'organisation »<sup>38</sup>.*

La mobilisation générale des femmes allait se réaliser par la création d'un comité national des femmes dont les revendications spécifiques étaient d'obtenir, par voie politique, des droits égaux avec les hommes<sup>39</sup>. Conscients du désintérêt des femmes roumaines pour la vie politique, les leaders communistes ne se préoccupaient pas d'organiser, en priorité, la lutte pour le droit de vote ; leurs démarches se concentraient plutôt sur l'explication de la nécessité de ce droit.

Pendant la séance du bureau politique du CC du PCR du 26 octobre 1945, a été discutée la création d'un comité d'initiative dont la mission était l'élargissement de l'UFAR par l'intégration d'autres organisations féminines. De ce comité faisaient partie : Ella Negruzzi, Nicolau, Simona Drăghici, Bernachi, Vasile Luca, Liuba Chișinevschi, Eugenia Rădăceanu, Satmary, Florica Georgescu, Elena Stoica, Ghelmegeanu. La popularisation de ce projet allait être réalisée, à Bucarest, comme en province, à la suite d'un meeting.

#### **1.4.1. Le rôle des femmes pendant les élections**

Les premiers résultats de cette campagne, par laquelle on essayait d'attirer les autres organisations féminines, ont été discutés à la conférence des militantes du PCR du 11-12 février 1946. Les principaux sujets à l'ordre du jour étaient : préparer les élections, former la Fédération Démocrate des Femmes de Roumanie, l'UFAR et ses tâches. L'ordre du jour n'était pas un hasard. Liuba Chișinevschi fait un ample exposé sur l'importance d'accorder le droit de vote aux femmes et sur le rôle que celles-ci joueront aux élections de l'automne:

*« Notre groupe de militantes a une grande tâche aujourd'hui. Nous assumons une responsabilité extraordinaire devant notre peuple, devant notre parti, parce le droit de vote pour les femmes n'est pas si simple et nous devons savoir où mènera ce vote et à qui servira-t-il. La responsabilité sera la nôtre ; ce sera la responsabilité des communistes, des femmes du parti de savoir diriger ces masses de femmes, si elles votent la démocratie, la liste unique des démocrates, ou, au contraire, si elles vont embrasser la réaction, comme ont fait les femmes de la Hongrie [...] les femmes de notre pays doivent savoir comment voter et c'est pourquoi que nous avons convoqué notre groupe de militantes, et nous discutons tous les problèmes qui nous attendent »<sup>40</sup>.*

Cette discussion aborde ouvertement la série des actions qui ont mené à l'apparition d'une organisation féminine unique, subordonnée au PCR, organisation qui, par l'activité

---

<sup>38</sup> ANHC, fonds CC du PCR –Section Chancellerie, dossier 86/1945, f. 32.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> ANHC, fonds CC du PCR –Section Chancellerie, dossier 14/1946, f. 8.

déployée, allait jouer un rôle important dans la campagne électorale du FND. Parallèlement à la tentative d'unification des organisations féminines, on a essayé en permanence de discréditer la possible opposition. De nouveau Liuba Chişinevschi est celle qui lance un véritable plaidoyer contre les courants féministes traditionnels qui existaient dans la société roumaine :

*« Je veux m'arrêter à un autre aspect que nous ne devons pas négliger dans notre campagne, à savoir qu'il faut éviter la tentative de la réaction de séparer les femmes des hommes, en montrant que les femmes d'aujourd'hui ont une manière d'organisation différente et qu'elles agissent différemment dans leurs actions. Ce sont les anciennes organisations féministes qui ont complètement disparu pendant les moments difficiles qu'a traversés notre pays et dont vous n'avez pas entendu parler au moins [...] Les féministes voudront se réveiller maintenant, à ce moment où nous luttons à côté des hommes et avec eux. Elles voudraient user des droits conquis pour créer un mouvement des femmes, indépendant, mouvement qui, actuellement, ne peut faire que le jeu de la réaction car cela représenterait encore une désunion dans le camp de la démocratie »<sup>41</sup>.*

Cette attaque est un argument en faveur de la formation d'une union nationale des femmes qui puisse polariser un plus grand nombre de scrutins de la part des électeurs féminins.

#### **1.4.2. La nécessité d'une organisation**

Rapidement, le discours perd ses accents populistes. Des syntagmes comme « le bien commun » ou « l'avenir du pays » sont remplacés par la présentation de la situation et des problèmes concrets qui devaient être résolus dans le cadre d'une organisation commune des femmes de Roumanie. L'accent était mis sur l'implication de cette organisation unique dans le soutien électoral accordé au Front National Démocrate. C'est toujours Liuba Chişinevschi qui attirait l'attention sur cette intention :

*« Surtout à présent, quand on prépare les élections et quand, dans le P.S.D., un groupe ayant à sa tête Titel Petrescu nous demande un plan précis d'action, il faut savoir quoi demander de notre organisation : un nombre plus grand des votes ou l'union des partis démocrates dans un seul groupe? Pendant la campagne électorale, si la réaction réussissait à briser le Front Unique, il y aurait une guerre entre nous et eux et de cela gagneraient Maniu et Bratianu qui se réjouiraient et qui pourraient, à cette occasion, pénétrer dans les fabriques et mettre leurs propres candidatures. Nous, les femmes, nous devons venir à l'appui de la démocratie, unir nos forces, pour que la réaction ne puisse pas se baser sur les femmes social-démocrates ; nous devons former un courant unique qui, suivant une certaine plate-forme bien sûr, se présentera ensemble sur la liste démocratique. Il ne s'agit pas que nous, les femmes, nous nous présentions seules aux*

---

<sup>41</sup> *Ibid.*, f. 7.

*élections, mais nous unirons tous les groupes de femmes autour de cette Fédération Démocratique et nous présenterons notre liste à côté de la liste démocrate. C'est à cela que nous devons concentrer notre travail et toute notre attention, à unir les forces des femmes, à travailler ensemble, et, comme le Parti l'a demandé, faire de sorte que le Front Unique devienne la base de concentration des forces démocrates des femmes »<sup>42</sup>.*

Le but de cette conférence était d'annoncer la formation du groupe d'initiative en vue de la constitution d'une Fédération Démocrate des Femmes de Roumanie. Le Congrès programmé le 4 mars a été l'une des étapes de cette campagne électorale. Les femmes leaders communistes l'ont exprimé le plus clairement possible. Chaque département allait envoyer au centre 8 représentantes qui rejoignaient le Comité d'initiative de Bucarest. Conformément au schéma de fonctionnement de l'Union des Femmes, celles-ci avaient la mission de diffuser et de mettre en pratique les voies d'action proposées par la direction centrale. Comme les leaders communistes-mêmes le montrent de manière explicite, le délai d'un mois, nécessaire à la préparation du Congrès National des Femmes, représentait le vrai enjeu de toute la démarche organisationnelle. Les femmes leaders étaient conscientes que la simple participation à une réunion des femmes n'aurait pas produit une adhésion en masse des organisations féministes à l'idée d'une union nationale sous le généreux „parapluie” du PCR. Le vrai objectif poursuivi était la propagande lancée à l'occasion de la convocation de cette réunion :

*« Camarades, une étape dans notre campagne d'élections est le congrès que nous préparons maintenant, le congrès de formation de la Fédération Démocrate des Femmes de Roumanie. Pourquoi dis-je que c'est une étape dans le déroulement de cette campagne? Parce que ce congrès devra concentrer les masses de femmes de notre pays, sur la base des statuts, sur la base du programme démocrate que vous allez recevoir et que vous pourrez étudier ; nous devons réussir jusqu'au 4 mars, au début de ce congrès, à mobiliser dans chaque département les organisations féminines démocrates autour de ce comité d'initiative qui enverra ici ses représentantes au congrès [...]. Ce n'est pas le congrès en soi qui a la plus grande importance, mais la préparation de ce congrès. C'est pourquoi j'ai insisté sur l'urgence de la convocation de ces réunions car, au départ, chacune doit porter le message dans sa région, dans son département, dans sa ville ou dans son village, pour que notre parole arrive partout, pour que, en vue de la préparation de la campagne électorale, nous agitions les femmes de tout le pays, nous discussions tous les problèmes, nous fassions comprendre aux femmes quelle est la voie à suivre, à savoir l'intégration dans cette Fédération Démocrate pour nous présenter ensemble sur la liste démocrate que nous aurons »<sup>43</sup>.*

---

<sup>42</sup> *Ibid.*, f. 11.

<sup>43</sup> *Ibid.*, f. 12.

Sous le prétexte des actions charitables visant les veuves et les orphelins ou le combat contre le commerce illicite, on lançait la campagne pour les élections d'automne. Le premier objectif en était la popularisation des candidates UFAR, action qui allait se réaliser par l'intermédiaire d'amples actions dans le territoire, destinées à faciliter la relation directe entre les militantes, les candidates communistes et l'électorat féminin de la Roumanie.

### **1.4.3. Le rôle de l'UFAR dans la préparation des élections**

Leur lutte politique était dirigée sur deux plans. D'une part, il fallait éliminer la concurrence des autres organisations féminines, d'autre part il fallait attirer une nouvelle catégorie d'électorat, sans expérience et *partis pris* dans la vie politique. Le droit de vote accordé aux femmes offrait une toute autre perspective sur les élections de l'automne 1946. Sans doute les leaders politiques présents dans le Front Démocrate connaissaient le potentiel électoral des groupes qu'ils représentaient. L'inclusion des femmes sur la liste des votants représentait l'opportunité d'un nouveau début. Si on pouvait attirer un nombre important de femmes à voter le FND, les chances de ce groupe politique aurait augmenté de façon significative.

Dans un ample discours, Liuba Chişinevschi a tracé les priorités immédiates de l'organisation : « *L'UFAR doit commencer son travail avec les femmes au foyer, dans les quartiers, et ensuite elle doit organiser les intellectuelles* ». Les femmes du milieu rural allaient être attirées vers la cause de l'UFAR par l'intermédiaire du Front des Agriculteurs. Les ouvrières représentaient la catégorie la plus importante de l'UFAR et parmi les représentantes de secteur professionnel devaient être sélectionnées les éléments capables de diriger les divers domaines d'activité de l'organisation<sup>44</sup>. La pure logique montre que les femmes représentaient également la catégorie sociale la plus facile à rejoindre pendant la campagne électorale. Pour accroître le degré de réceptivité de cette catégorie, un rôle important revenait aux syndicats qui devait diffuser les idées du programme électoral. C'était toujours Liuba Chişinevschi qui regardait l'intégration des organisations syndicales dans le mouvement communiste comme un véritable test de la capacité de réaction et de rassemblement du Front Unique<sup>45</sup>.

---

<sup>44</sup> « *Il faut renforcer les ressorts de femmes près des syndicats. Il faut y envoyer les meilleures femmes des entreprises, pour que ces ressorts deviennent une école qui donne des dirigeantes, non seulement pour les syndicats mais aussi pour l'UFAR et pour nos autres organisations et, surtout une source inépuisable de membres du parti* » disait Liuba Chisinevschi, *Ibid*.

<sup>45</sup> « *En chemin vers la campagne des élections générales, nous devons passer un examen : et c'est notre plus importante catégorie, les femmes ouvrières, qui doivent passer l'examen des futures élections [...] et la campagne des élections syndicales, qui précèdent les élections générales, nous montrera comment la classe*

Une catégorie spéciale était représentée par les intellectuelles. Étant le segment le moins réceptif aux idées communistes et connu comme souteneur du parti National Libéral ou du parti National des Paysans, celles-ci représentaient la plus faible proportion dans le cadre du parti, situation pas du tout commode pour les leaders communistes qui se proposaient comme objectif que les candidates de l'UFAR occupent plusieurs fauteuils de ministres<sup>46</sup>. Les principes communistes garantissaient aux femmes un certain pourcentage des postes de direction. Ana Pauker et les autres figures importantes de l'UFAR avaient la prétention que les postes respectifs soient occupés selon le principe de la méritocratie et non seulement selon celui des quotas.

A la lumière d'un recensement des ressources humaines qui se trouvaient à la disposition du PCR, en vue de l'organisation du Congrès National des femmes, le 12 février 1946, l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie se présentait de la sorte<sup>47</sup> :

---

*ouvrière a passé cet examen, comment elle se présente fortement unie autour de la Confédération, autour du Front Unique, sinon la réaction réussira à semer la zizanie et y faire introduire certains réactionnaires », Ibid., f.14.*

<sup>46</sup> Alexandra Sidorovici attirait l'attention sur cette catégorie: « *Mais nous avons encore un point faible, nous n'avons pas pénétré dans les cercles des intellectuelles. Même nos meilleures camarades sont enclines à dire : «au diable ces dames!»; camarades, on ne travaille pas comme ça et ce n'est pas comme ça que nous gagnerons nos réserves, c'est-à-dire les femmes qui oscillent et ne savent pas avec qui voter. Peut-être qu'à la campagne nous ne pourrions pas emmener toutes les femmes au scrutin, mais les dames, soyez sûres, elles voteront toutes, pour nous ou contre nous; et elles doivent voter pour nous. On ne doit pas rejeter les intellectuelles, dès le début, en les appelant des dames [...] Nous avons besoin des intellectuelles, n'en parlons plus du fait qu'elles sont nos professeurs, médecins, avocates, ce sont les maîtresses qui éduquent nos enfants », Ibid., f.41.*

<sup>47</sup> *Ibid.*, ff. 22-53.

Tableau n° 2: Répartition des femmes dans les différentes structures du parti

Villes et régions	Nombre de membres au PCR	Nombre de membres à l'UFAR	Nombre de membres du Front des Agriculteurs	Nombre de membres au DP	Nombre de membres des syndicats
Olténie	1368	1729	13.138	non précisé	non précisé
Le Bas Danube	non précisé	3475	non précisé	non précisé	non précisé
Dobroudja	1056	620	3000	non précisé	2000
Olténita	sans organisation	sans organisation	sans organisation	sans organisation	sans organisation
Iași	non précisé	1300	1300	non précisé	non précisé
Cluj	non précisé	100/60 de nationalité roumaine	non précisé	7500	non précisé
La Vallée du Jiu	2000	7000	2500	non précisé	6000
Dâmbovița	non précisé	non précisé	non précisé	non précisé	non précisé
Târgoviște	60	10	non précisé	non précisé	non précisé
Oradea	11.000	600/10 de nationalité roumaine	non précisé	non précisé	non précisé
Brașov	non précisé	850	non précisé	non précisé	non précisé
Ciuc	100	80	30	100	1000
Prahova	non précisé	non précisé	non précisé	non précisé	non précisé
Bucarest	non précisé	14000	10.600	non précisé	non précisé

### 1.5. La Fédération des Femmes Démocrates de Roumanie (FDFR)

Le congrès de fondation de la Fédération des Femmes Démocrates de Roumanie a eu lieu à Bucarest, entre le 4 et le 8 mars 1946. La campagne de promotion menée en vue de l'organisation de cet événement n'a pas manqué de consistance, comme le prouvent les 500 déléguées présentes aux débats<sup>48</sup>. Le résultat concret des 4 jours de discussions a été l'adoption en unanimité du projet du statut de la FDFR. Conformément à ce document, la Fédération des Femmes Démocrates de Roumanie se proposait de « réunir dans ses rangs toutes les organisations féminines démocrates et antifascistes de tout le pays, aussi bien que les groupes de femmes des partis et des organisations démocrates (syndicats, coopératives,

<sup>48</sup> *Drumul Femeii*, avril 1946, p. 5-6.

*sociétés d'assistance sociale, associations culturelles etc.) sans distinction de race, nationalité, confession ou parti politique* »<sup>49</sup>. Parmi les organisations féminines fondatrices de la FDFR se trouvaient : les Femmes Orthodoxes, l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie, les Syndicats, la Défense Patriotique, le Parti National des Paysans, l'Union des Femmes Ouvrières<sup>50</sup>.

### **1.5.1. Le but**

La mission de la FDFR était la participation active à la reconstruction du pays, la consolidation du régime démocrate, la promotion des droits des femmes, tant sur le plan politique que social, économique et culturel, la protection de la santé publique, la lutte contre l'analphabétisme, les mesures de protection sociale, spécialement la protection de la maternité.

L'adhésion d'une organisation à la FDFR se faisait sur demande et seulement si la sollicitation recevait l'avis favorable du Conseil et du Congrès de l'organisation. L'exclusion ne pouvait se faire que par le vote de 2/3 des membres du Conseil pour les déviations suivantes : la transgression des statuts, des directives et des résolutions du Congrès, le retard de 8 trimestres dans le paiement des cotisations. Pour être prise en considération, une proposition d'exclusion devait être soutenue par, au moins, 5 membres du Congrès<sup>51</sup>.

### **1.5.2. Structure / Fonctions**

#### **Au centre**

Les travaux de la Fédération devaient être dirigés par l'intermédiaire des commissions permanentes ou spéciales, en fonction de la nature du problème indiqué par le Comité Exécutif. Les organes de direction de la FDFR étaient le Congrès, le Conseil, le Comité Exécutif et le Secrétariat.

*Le Congrès des Femmes de Roumanie*, selon sa dénomination officielle dans le statut de la FDFR, était composé des déléguées des organisations féminines adhérentes et détenait l'autorité suprême dans le cadre de la Fédération. Il pouvait être convoqué tous les trois ans, par la décision du Conseil, du Comité Exécutif, ou à la demande d'un tiers des associations membres de la Fédération.

---

<sup>49</sup> ANHC, fonds du CC du PCR- Section Organisationnelle, dossier 20 / 1946, f. 9.

<sup>50</sup> *Ibid.*,

<sup>51</sup> ANHC, fonds du CC du PCR- Section Organisationnelle, dossier 3/ 1947, f. 152.

Les attributs du *Conseil* étaient : l'examen et l'adoption des résolutions, l'appréciation des problèmes soulevés à l'ordre du jour du Congrès, la modification du statut avec deux-tiers des voix, la ratification de l'adhésion ou de l'exclusion d'une organisation membre, l'élection de la Direction formée de la présidente de la Fédération, quatre vice-présidentes, deux secrétaires et deux caissières, le choix et la vérification des rapports concernant l'activité du Comité Exécutif, du Secrétariat et de la Commission de Vérification, l'élection du présidium qui dirigeait la séance, la prise en charge de la responsabilité de diriger les travaux du Congrès. Il y avait aussi d'autres fonctions comme : l'approbation du budget annuel, l'approbation des plans de travail et la mise en pratique des décisions prises pendant le Congrès, la désignation du lieu et de la date d'organisation du Congrès.

Le Conseil était élu par le Congrès des Femmes de Roumanie. Chaque organisation adhérente allait être représentée dans le Conseil en des proportions établies par le Statut. Les représentantes du Conseil étaient élues parmi les membres participantes au Congrès et leur nombre ne pouvait dépasser 10% du total des membres convoquées. Le Conseil se réunissait au moins une fois par an, et pendant l'intervalle entre deux congrès il était l'organe de direction de la FDFR<sup>52</sup>.

*Le Comité Exécutif* était élu pour une période de 3 ans. Les 15 membres dont il était formé étaient désignées par le Conseil et cette élection était ratifiée par le Congrès. Les séances du Comité Exécutif avaient lieu tous les mois. Il avait la tâche de diriger la FDFR entre les séances du Conseil, et d'assurer l'application des décisions prises par le Conseil et le Congrès. Une autre tâche importante était la préparation du projet d'ordre du jour du Congrès qui était transmis aux organisations féminines présentes dans la Fédération.

*Le Secrétariat* était formé de 3 secrétaires élues par le Conseil des membres du Comité Exécutif, ayant toutes des prérogatives égales. Cette structure s'occupait des problèmes administratifs de la Fédération. Le Secrétariat désignait la direction des différents services de la FDFR<sup>53</sup>, coordonnait la propagande et l'instruction des organisations féminines, rédigeait et distribuait en province les bulletins et le matériel confectionné par la Fédération<sup>54</sup>.

*La Commission de vérification* était désignée par le Congrès, étant formée de 5 membres. Le rôle principal de la Commission était de vérifier les registres de la Fédération. Périodiquement, était rédigé un rapport sur l'activité réalisée qui était présenté au Comité Exécutif, au Conseil et au Congrès.

---

<sup>52</sup> *Ibid.*, f. 150.

<sup>53</sup> *Ibid.*, f. 151.

<sup>54</sup> *Ibid.*, f. 152.

Le financement de la Fédération était assurée par les cotisations des organisations adhérentes mais aussi par des donations et d'autres revenus particuliers. Pour maintenir le contact avec les organisations affiliées on allait éditer un rapport trimestriel.

L'un des principes de base de la nouvelle Fédération était la descentralisation et la conservation du caractère particulier de chaque organisation adhérente. Dans le document de fondation on précisait clairement que le plan d'action sera mis en pratique par les organisations affiliées, par l'intermédiaire de leurs organes habituels. Pendant cette étape, le PCR se contentait de faire la propagande des idées du FND parmi les membres des différentes organisations présentes dans la Fédération. La présence de l'organisation des femmes du Parti National des Paysans dans la FDFR semblait confirmer l'efficacité de la démarche communiste. La politique des petits pas - petits, mais décidés et surtout constants - dans la formation d'une organisation unique des femmes en Roumanie donnait des résultats. En respectant le principe fédératif, chaque organisation gardait, en apparence au moins, son indépendance. En ce sens, l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie est un bon exemple. Les rapports départementaux de l'UFAR ont été rédigés pendant les deux années suivantes à titre personnel. La structure de l'organisation n'a pas été affectée.

### **Dans le territoire**

La Fédération devait mettre en pratique, au niveau national, un plan de mesures commun. Au niveau régional, départemental et communal, *des commissions* étaient responsables du bon déroulement de l'activité. Au niveau départemental ont été établis *des conseils* formés des représentantes de chaque organisation adhérente dans le département respectif, leur composition étant validée par la direction de la Fédération. Le rôle principal de ce Conseil était la transmission dans toutes les organisations du plan d'activités initié par le Conseil de la FDFR. Quatre sections étaient responsables de la supervision de toute l'activité dans le département: la Section économique et coopératiste, la section culturelle et civique, la section de l'assistance juridique, la section de la santé publique, de l'hygiène, de la mère et de l'enfant. La direction de cette filiale départementale était assignée à une présidente, aidée par deux vice-présidentes et deux secrétaires.

En pratique, la création de la Fédération des Femmes Démocrates de Roumanie n'a pas eu l'effet escompté. Les filiales départementales de l'UFAR ont continué leur activité sous les formes établies au moment de sa création, le seul changement visible étant l'introduction dans les rapports d'activité de la rubrique „FDFR” dans laquelle était décrit le degré de réussite des actions initiées par la Fédération. Cette situation était due en premier lieu au financement insuffisant des différentes organisations de femmes comme l'UFAR. Les

déclarations démagogiques des leaders communistes à la fondation de la FDFR ne pouvaient remplacer les fonds nécessaires pour mettre en pratique les projets énoncés dans le statut de la Fédération. La principale cause de cette situation était la forme de financement qui ne pouvait pas soutenir, de manière réelle, les organisations intégrées dans la nouvelle structure. La filiale UFAR du département de Vaslui rapportait, au milieu de l'année 1946, à plus d'un an depuis sa fondation, qu'elle n'avait pas de siège où dérouler son activité<sup>55</sup>. La conséquence était le manque d'une activité cohérente de l'organisation : il n'y avait pas de comités de rue, d'instructrices, on n'avait pas organisé de cours d'alphabétisation, il n'y avait pas d'organe de presse à la disposition de l'organisation, on n'avait organisé aucune action contre le commerce illicite, on n'avait fondé aucune bibliothèque, à ce moment-là il n'y avait aucune institution d'assistance<sup>56</sup>. La filiale régionale de l'UFAR Oradea était confrontée au même problème : le manque de fonds<sup>57</sup>. Dans le cas des départements de Transylvanie, un obstacle important le représentait la présence la population d'ethnie hongroise. La collaboration dans les organisations mixtes était très difficile, voire impossible parfois<sup>58</sup>. Si on analyse tous les aspects présentés, on peut tirer la conclusion que la création d'une Fédération construite autour de l'UFAR n'a mené ni à l'amélioration de l'activité de cette organisation ni à un renforcement de l'influence du PCR sur les autres organisations des femmes.

### **1.6. La section féminine auprès du Comité Central du Parti Communiste Roumain**

Les leaders du Parti Communiste Roumain étaient à leur tour conscients de l'échec de la Fédération. La première mesure a été l'organisation des sections féminines auprès des comités de direction du Parti Communiste. Comme il était précisé de manière explicite dans le statut des nouveaux organismes, le but de cette section spéciale était l'amélioration de l'activité d'intégration dans le Parti Communiste des organisations féminines en général et plus spécialement de celles qui se trouvaient déjà sous l'influence du Parti. Pour y aboutir,

---

<sup>55</sup> SJAN – Vaslui, fonds du Comité départemental Vaslui de l'UFDR, dossier 2/1946, f. 13.

<sup>56</sup> SJAN Vaslui, *Ibid.*, f. 18.

<sup>57</sup> « *On ne peut pas nous procurer les fonds nécessaires pour couvrir les frais de notre organisation. À cause de cela notre organisation a de grands problèmes ne pouvant payer ni les salaires des militantes, ni les frais de l'entretien du bureau... à cause du manque de discipline dans toute notre organisation, on ne réussit pas à mettre en pratique les décisions prises pendant les séances du bureau* » SJAN Bihor, fonds du Comité régional UFAR Oradea, dossier 47/1947, f. 18.

<sup>58</sup> « *La majorité de la population étant hongroise, il faudrait que la secrétaire de l'UFAR connaisse le hongrois. Or, moi, qui ne connais pas la langue, je passe des heures entières aux séances sans savoir quels problèmes on discute* » SJAN Bihor, *Ibid.*, f. 19.

l'acte de constitution des sections féminines traçait clairement quelques directions principales d'action : attirer les syndicats et les ouvrières, aider le Front des Agriculteurs à diffuser les idées communistes parmi les femmes du milieu rural, consolider l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie, assumer en totalité les mesures de protection sociale<sup>59</sup>. Aucune des principales directions d'actions ne s'adressait aux intellectuelles. Au moment de l'émission de ce document, au mois de mars 1947, les élections avaient déjà été gagnées par le FND. L'enjeu des élections n'existait plus, donc il n'y avait plus l'intérêt d'attirer cette catégorie à potentiel « réactionnaire ».

Les principales directions d'action pour les sections à peine créées n'étaient pas très différentes des tâches proposées à l'occasion de la création de la Fédération des Femmes Démocrates de Roumanie: la mise en pratique du principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes, la protection de la maternité, la protection de l'enfant, la lutte contre l'analphabétisme, l'implication des femmes dans l'activité économique du pays<sup>60</sup>.

Les sections féminines du PCR ont été formées auprès chaque organe de direction du parti, jusqu'aux comités communaux. À la campagne, les responsabilités spécifiques des sections féminines allaient être assumées par les cellules du parti. L'activité a été coordonnée par l'intermédiaire d'une Section Centrale, dirigée directement par le bureau du Comité Central du PCR. Les attributions de cette section étaient : maintenir une permanente relation avec les sections départementales, recevoir les rapports d'activité par l'intermédiaire de la Section Organisationnelle.

Dans le territoire, chaque section était formée de 3 jusqu'à 7 membres coordonnées par un bureau de 3 membres. Les secrétaires des sections départementales devaient nécessairement faire partie des bureaux de la direction respective du parti<sup>61</sup>. Les sections départementales avaient l'obligation de convoquer périodiquement les femmes militantes du parti, de diriger l'activité des organisations de masse féminines ou le ressort de femmes des organisations mixtes, par l'intermédiaire des membres de parti ou des personnes sympathisantes<sup>62</sup>. Une attention particulière était accordée à l'activité de la FDFR à cause de son potentiel de ressembler la population féminine. Toujours aux sections de femmes

---

<sup>59</sup> ANHC, Fonds du CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 3/1947, f.86.

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> *Ibid.*, f. 87.

<sup>62</sup> Le règlement de fonctionnement de la section féminine près le CC du PCR mentionnait l'obligation pour les femmes membres de parti d'intégrer une organisation féminine.

incombait l'obligation de découvrir et de soutenir le plus grand nombre possible de femmes dans les fonctions de direction du parti et également dans l'appareil de l'État<sup>63</sup>.

---

<sup>63</sup> *Ibid.*, f. 89.

## Chapitre 2

### L'apparition de l'organisation féminine unique

#### 2.1. L'élimination des organisations féminines extérieures au parti communiste

L'apparition de ces sections féminines dans le Parti Communiste Roumain a représenté un nouveau pas vers la formation d'une organisation unique des femmes. Jusqu'à ce moment-là, la politique du parti avait consisté à influencer l'activité des autres organisations féminines par la création d'une plateforme unique d'action. Le cadre légal de mise en pratique de la plateforme unique a été la Fédération des Femmes Démocrate de Roumanie. Les organisations qui ont adhéré à la FDFR ont gardé leur autonomie et leur liberté de décision sur le plan interne. La nouveauté qu'apportaient les sections féminines du PCR était l'ingérence explicite du parti, par l'intermédiaire des femmes membres, dans l'activité des autres organisations féminines qui fonctionnaient à ce moment-là. Ce fut aussi le signe décisif que la patience du Parti Communiste Roumain concernant les autres sociétés féminines atteignait ses limites ; les mesures prises au cours de l'année 1947 furent décisives pour l'apparition d'un groupe unique qui devait englober toute l'activité des organisations féminines.

Le processus d'unification des sociétés féminines pendant la période 1945-1948 a été doublé d'une politique dure à l'adresse des associations féministes. Dans son étude *De la diversité à l'intégration : « Le problème de la Femme » et l'instauration du communisme dans l'Europe Centrale et de l'Est. Le cas de la Roumanie*, Virgiliu Țărău présente le destin de l'association « La maison de la femme » de Bucarest. Supprimée par décret gouvernemental, son siège et les biens appartenant à l'organisation sont passés dans le patrimoine de l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie. La disparition de « La maison de la femme » a représenté également la perte du siège du Conseil National des Femmes de Roumanie et des archives des associations féminines qui se trouvaient à la garde de celui-ci<sup>1</sup>. En ce qui concerne la Croix Rouge – organisation intégrée dans l'UFDR – on a appliqué la

---

<sup>1</sup> Virgiliu Țărău, « De la diversitate la integrare „Problema Femeii” și instaurarea comunismului în Europa Centrală și de Est. Cazul României », în *Condiția Femeii în România secolului XX. Studii de caz*, (coord. Ghizela Cozma, Virgiliu Țărău), Cluj Napoca, Editura Presa Universitară Clujeană, Cluj-Napoca, 2002, pp. 154-159.

recommandation de Vasile Luca, c'est-à-dire l'assimilation de toutes les structures féminines. Ce processus était précédé néanmoins par des actions destinées à anéantir l'activité des diverses sociétés féminines. Après une série de pressions exercées par la Ministre de la Santé, Florica Bagdasar, dans le Comité Central de la Croix Rouge (C.R.) sont entrés plusieurs femmes membres du Parti Communiste Roumain. A la suite d'un véritable complot, pendant l'été 1947, les organes de direction de la C.R. ont été dissoutes, leur place étant prise par des structures coordonnées par le PCR, destinées à réorganiser les statuts et l'activité de la société<sup>2</sup>.

## **2.2. L'Union des Femmes Démocrates de Roumanie (UFDR)**

Les bases de l'Union des Femmes Démocrates de Roumanie ont été mises à l'aide d'une Commission Centrale pour l'unification des organisations féminines. Les membres de cette commission étaient : Maria Rosetti, Eugenia Rădăceanu, Alexandra Sidorovici, Liuba Chișinevschi, Coralia Călin, Micaela Manase, Elisabeta Luca, Ofelia Manole. À la suite de l'activité de cette commission, le 3 janvier 1948, les représentantes de plusieurs associations féminines se sont rencontrées au siège de la FDFR pour discuter le statut et le règlement de fonctionnement de la future organisation. Aux débats ont participé l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie, l'Organisation des femmes de la Défense Patriotique, l'Association des femmes des Militaires de l'Armée Roumaine, les femmes des organisations syndicales, l'Organisation des femmes du Front des Agriculteurs, de l'Union Patriotique Hongroise et des autres minorités cohabitantes, la Fédération des Femmes Démocrates de Roumanie<sup>3</sup>.

La direction de la nouvelle organisation a été confiée à Ana Pauker, en tant que présidente d'honneur, à Constanța Crăciun, présidente active, Maria Rosetti, vice-présidente, Alexandra Sidorovici, secrétaire générale<sup>4</sup>.

Tout comme la création de la Fédération des Femmes Démocrates de Roumanie a été une conséquence directe des discussions du Congrès International des Femmes, organisé à Paris en novembre 1945, la création précipitée de l'Union des Femmes Démocrates de Roumanie est due aux directions d'action tracées par le Comité Exécutif de la Fédération Internationale des Femmes Démocrates dans le cadre du Congrès Mondial des femmes,

---

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *România liberă*, 7 janvier 1948.

<sup>4</sup> *Femeia*, n° 1- 8 Mars 1948, pp. 2-3.

organisé à Stockholm. L'une de ces mesures était « *la réalisation de l'unité organisationnelle des femmes de chaque pays* ». Les deux autres directions d'action consacraient l'instauration du modèle soviétique dans l'organisation et le fonctionnement des sociétés féminines<sup>5</sup>. La preuve réside également dans la radicalisation du discours utilisé dans le statut de l'Union des Femmes Démocrates de Roumanie. Dans la présentation du but de l'organisation apparaissent certains éléments récurrents au cours du document : la nécessité que les femmes dépassent le passé qui « *a signifié exploitation impitoyable, les a tenues dans l'obscurité de l'ignorance, les a privées de droits et a jeté le pays dans une guerre criminelle contre l'URSS* »; « *l'assurance de la paix et de la démocratie* »; le rôle actif joué par les femmes dans « *la lutte pour la reconstruction du pays* »: « *elles occupent une place d'honneur dans la lutte pour la croissance de la production, aussi bien que dans la direction des syndicats* ». La création d'une Union des « forces démocrates » était soutenue également par la nécessité de « *déjouer les tentatives des impérialistes de déchaîner un nouveau carnage et de préjudicier la souveraineté nationale des peuples* »<sup>6</sup>.

L'objectif de l'activité de l'UFDR n'était pas ponctuellement très différent des priorités de la FDFR ou des sections de femmes existantes déjà dans le Parti Communiste : l'amélioration des conditions de vie de la famille, la lutte contre l'analphabétisme et la hausse du niveau culturel des femmes, la préoccupation pour la mère et l'enfant, l'obtention de droits juridiques égaux des hommes et des femmes, l'amélioration de la vie des femmes en milieu rural, l'égalité parfaite devant la loi des enfants légitimes et illégitimes<sup>7</sup>. Les éléments nouveaux qui apparaissent sont : l'initiation de cours de qualification, de spécialisation et de cours techniques supérieurs.

L'adhésion à l'organisation ne tenait pas compte des critères de nationalité ou religion. L'unique condition était que la future membre ne détienne ou ne pas avoir détenu de rôle directeur dans une organisation à activité « fasciste ou réactionnaire »<sup>8</sup>.

Le siège central de l'Union se trouvait à Bucarest, des filiales devant être créées dans toutes les villes, dans les communes et les villages<sup>9</sup>. L'activité était organisée dans le cadre de plusieurs sections, d'après le modèle de l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie : la

---

<sup>5</sup> « *Le renforcement de la collaboration avec l'URSS, bastion de la politique antifasciste et anti-impérialiste, le combattant le plus décidé pour une paix juste et solide. La mobilisation des masses de femmes à la lutte active contre les instigateurs de la guerre, ayant à leur tête les impérialismes américain et anglais* », ANHC, fonds du CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 3/1947, f.153.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*, f. 156.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*

section organisationnelle, la section cadres, la section culturelle, la section santé, la section administrative.

### **2.2 1. Déviationnisme et stratégie économique : la rupture de l'UFDR**

La nouvelle entité n'apportait pas de nouveautés par rapport aux précédentes formes institutionnelles féminines qui se trouvaient sous la directe coordination du PCR, ni en ce qui concerne les structures d'organisation et de fonctionnement, ni l'objet d'activité proposé. La situation dans le cadre du Parti et les priorités de politique interne de celui-ci étaient très différentes de celles qui existaient en 1945, quand on avait mis les bases de l'UFAR. Les principaux objectifs liés au « problème des femmes » avaient été réalisés. Les élections avaient été gagnées, les organisations et les associations féminines et féministes considérées proches des partis historiques et ayant de fortes relations internationales avaient été anihilées. Dans la séance du Secrétariat du CC du PCR, le 2 février 1949, les leaders communistes ont fait une analyse de l'Union des Femmes Démocrates de Roumanie. En 1949, la priorité de l'organisation des femmes était le soutien accordé au processus d'association en coopératives dans les villages roumains, auquel on ajoutait l'obligation de payer diverses quotas de produits à l'État. Les intellectuelles et les femmes les plus aisées du milieu rural représentaient, dans la vision du Parti, les points faibles de l'UFDR. Ces catégories étaient considérées comme étant les principales responsables de l'absence de résultats dans l'activité de l'union. La solution proposée a été la modification de la structure sociale de l'Union, par l'intégration prioritaire dans ses rangs des ouvrières et des paysannes. Cet objectif avait été réalisé, pendant l'époque antérieure, dans les échelons supérieurs de l'Union. L'épuration a concerné également les directions des filiales départementales, où les premières à occuper des fonctions de direction ont été les ouvrières, à éducation précaire mais aux origines « saines »<sup>10</sup>. Un problème à résoudre était la structure des filiales du milieu rural. À la tête de celles-ci se trouvaient pour la plupart des paysannes aisées, épouses de curés ou les maîtresses d'école des villages. C'étaient des catégories à potentiel « réactionnaire » qui devaient être éliminées des rangs de l'union. Cette situation était très difficile car elle impliquait de trouver des alternatives valables dans les conditions d'une crise aiguë au niveau des ressources humaines disponibles à la campagne.

Assez satisfaisante était en revanche l'activité de la presse trouvée sous la tutelle de l'UFDR, plus précisément les revues « Femeia » (*La Femme*), avec un tirage de 50.000

---

<sup>10</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 9/1949, f.4.

exemplaires, « Sateanca » (*La Villageoise*), avec un tirage de 100.000 exemplaires et « Dolgozo No », revue de langue hongroise, avec un tirage de 22.000 exemplaires<sup>11</sup>. Pour assurer une bonne formation des cadres qui travaillaient dans l'organisation, a été fondée une École centrale de femmes militantes, ayant le niveau d'une école moyenne de parti, ainsi que 300 écoles de courte durée, destinée exclusivement aux femmes du milieu rural.

Le nombre officiel de membres inscrites dans l'organisation était d'un million et demi de femmes, parmi lesquelles 2660 étaient rémunérées par UFDR pour leur activité. Malgré ces chiffres officiels, la proportion de femmes dans les divers comités de direction était réduite. Dans les directions communales, les femmes représentaient seulement 8% et dans les comités départementaux 9%. Ces chiffres n'étaient pas très encourageants pour les leaders d'un parti qui appuyaient leur propagande adressée à la population féminine sur l'idée de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

L'activité de l'UFDR était déficitaire de ce point de vue, situation qui a été rapidement constatée et sanctionnée par le Parti<sup>12</sup>.

On reconnaissait les mérites de l'organisation des femmes pendant le processus de prise du pouvoir par le parti, son plus grand résultat étant l'action de dissolution des autres organisations féminines et plus spécialement des organisations appartenant aux partis historiques. En 1948, tous les ménagements liés à la liquidation systématique des sociétés féminines avaient été abandonnés : « *il faut préciser que la création de l'organisation de femmes a été juste parce que nous avons mené un combat à outrance contre les organisations réactionnaires.* »

L'évolution favorable de la situation du parti rendait caduque sinon dangereuse, dans l'opinion des leaders communistes, la conservation de l'ancienne forme d'organisation du « travail avec les femmes ». Vasile Luca déclarait :

*« Pendant la période de planification, quand la différenciation n'était pas encore prononcée, cette organisation a réalisé une œuvre importante et sérieuse, elle a réussi à élever et à mobiliser d'énormes masses de femmes, comme il n'était jamais arrivé dans l'histoire de notre Parti. Néanmoins cette méthode et cette forme ne sont plus d'actualité et c'est une erreur d'avoir laissé l'Union se transformer dans une organisation de masse des femmes de toutes les catégories*

---

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> « *Il faut voir si nous voulons maintenir à jamais l'organisation. Nous n'avons pas créé une Commission de parti et nous ne pouvons pas résoudre les problèmes du travail avec les femmes seulement par l'UFDR. On devrait créer une commission du Parti formée de militantes qui travaillent avec les femmes et des camarades de la direction de la section organisation, propagande et travail à la campagne, qui puissent aider les organisations de femmes à ne pas s'isoler et observer comment on travaille dans les Syndicats ; par exemple : dans les Comités des entreprises de textiles, où la plupart des ouvrières sont femmes, dans les comités d'Entreprise il n'y a que des hommes* », *Ibid.*, f. 5.

*sociales, dans une sorte de parti des femmes. C'est une tendance d'isolement dangereuse qui mène à la concurrence. Il est temps de réparer cette faute et ne pas laisser se développer des tendances d'isolement; chaque catégorie de femmes doit dérouler son activité à côté des hommes, dans des organisations professionnelles, politiques et administratives »<sup>13</sup>.*

La solution proposée pour cette situation a été de vider de son contenu l'UFDR. Plus précisément, il s'agissait de conserver un organisme du même nom, mais avec des objectifs et une structure beaucoup diminués. Les filiales locales devaient être dissoutes. Seulement une instance centrale était conservée, sous la forme d'un Comité qui avait comme domaine de compétence les questions à caractère général, autant de nature interne qu'internationale. Les tâches concrètes devaient passer dans la compétence des organisations de parti<sup>14</sup>.

Le modèle de cette transformation venait de l'URSS, plus précisément des républiques situées marge à la périphérie de l'Union Soviétique, où ce mouvement des cadres avait déjà été opéré<sup>15</sup>.

Pour solutionner ce problème, la direction du Parti a fait preuve de précaution. Pourtant aucune décision ferme n'a été prise concernant la mise en pratique des problèmes discutés. Le rôle de l'UFDR était important dans la perspective des prochaines élections pour les Conseils Populaires. La dissolution de l'organisation ne pouvait pas avoir lieu avant ces élections, l'hypothèse même devait rester secrète par crainte d'une possible déstabilisation de l'activité de l'Union. La seule instance en mesure de prendre une décision ferme en ce sens était le Bureau Politique. Les leaders du PCR se sont prononcés en faveur de la création d'une Commission du Parti chargée de préparer le transfert des femmes militantes de l'UFDR à d'autres sections, notamment dans le cadre des Conseils Populaires dans lesquels elles pouvaient continuer leur activité<sup>16</sup>. Cette commission de parti a été constituée à la suite du premier Congrès du POR (Parti Ouvrier Roumain), en février 1948<sup>17</sup>.

Concrètement, aucun des objectifs formulés à cette séance n'a été mis en pratique. Encore plus, pendant la séance du Secrétariat du CC du POR du 22 mars 1950, a été discutée la nécessité d'organiser un Congrès national de l'UFDR. La raison de la convocation de ce

---

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Elena Shulman, *Stalinism on the Frontier of Empire-Women and State Formation in the Soviet Far East*, Cambridge University Press, Cambridge, 2008, p. 74.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> A la suite du 1<sup>er</sup> Congrès du POR, dans l'appareil central du parti ont été formées quatre directions (d'Organisation, de Propagande et Agitation, de Cadres et Administrative), une section externe et quatre commissions : syndicale, agricole, pour le travail avec la jeunesse, et avec les femmes. Nicoleta Ionescu-Gura, *Stalinizarea Romaniei*, éditions ALL, Bucarest, 2005, p. 228.

Congrès, comme dit<sup>18</sup> Constanța Crăciun, a été l'activité insuffisante de l'UFDR pendant la période 1949-1950. Si au niveau du CC du PCR il a existé une décision qui demandait une totale discrétion concernant la possibilité de dissolution de l'UFDR, en réalité elle ne fut pas respectée. Le manque de vitalité de l'organisation des femmes était sans doute dû à la conviction que l'activité de l'Union n'était plus une des priorités du parti<sup>19</sup>.

Les buts de ce congrès ne différaient pas beaucoup de la ligne consacrée du parti : « la lutte pour la paix, la mobilisation des femmes pour mettre en pratique toutes les décisions du Parti concernant le travail dans les entreprises et les problèmes du travail avec les paysans »<sup>20</sup>. Un autre point important était l'épuration de l'organisation de certains éléments « réactionnaires » et « hostiles ». Le zèle exagéré dont ont fait preuve les leaders des filiales dans le territoire a mené néanmoins à un résultat totalement contraire à celui escompté<sup>21</sup>. Une attention particulière était accordée à la popularisation parmi les femmes des changements que le Parti proposait dans le domaine agricole. Le vrai enjeu du Congrès était de convertir le plus grand nombre de femmes à la nécessité de l'inscription des paysans dans les coopératives agricoles collectives, en utilisant ce segment de la population dans la propagande du parti<sup>22</sup>. Pour que la démarche initiale du POR ait du succès, la présence d'un grand nombre de participantes était quasi obligatoire. À partir de ces considérants, on a avancé le chiffre de 900 participantes, dont plus de la moitié devaient provenir du milieu rural, un quart d'ouvrières, 15% des femmes au foyer. Les intellectuelles devaient représenter seulement 5% du total des participantes. Les aspects proposés pour le débat tenaient

---

<sup>18</sup> « Le motif pour lequel on propose ce Congrès c'est la nécessité, pendant la période actuelle, de soutenir le travail avec les femmes, particulièrement avec les paysannes. En deuxième lieu, notre travail avec les femmes a traversé une période de lassitude, d'immobilisme et même de régression...Le Congrès est nécessaire parce que, dans le travail avec les paysans, surtout en ce qui concerne l'organisation des coopératives agricoles, nous nous sommes heurtés à nos défauts survenus dans le travail avec les femmes. » ANHC, fonds du CC du PCR – Chancellerie, dossier 24/1950, ff. 9-10.

<sup>19</sup> « Il y a eu l'opinion que le travail avec les femmes est dépassé, ont circulé même des rumeurs que l'UFDR serait dissoute. Cela a provoqué un affaiblissement du travail pendant une période, juste au moment où il était le plus nécessaire...L'année dernière, dès que les bruits de la dissolution se sont répandus, cette atmosphère a pénétré aussi les organisations du parti. Les directions départementales et les organisations de base du Parti n'ont pas accordé suffisamment attention à ce problème. Le résultat est que dans les fabriques on ne tient plus de conférences spéciales sur des sujets qui intéressent les femmes, on n'organise plus de moments politiques pour les femmes ». *Ibid.*, ff. 10-17.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> « Pendant élections des organes de directions des coopératives, au niveau de base, et en ce qui concerne l'épuration de l'organisation UFDR, on a dépassé la mesure. On a éliminé même des représentants des couches moyennes (...) L'ennemi consciemment et de façon organisée, se propose de pénétrer nos organisations. Même des paysannes pauvres ont été convaincues de soulever les gens contre nous pendant les réunions », *Ibid.*, f. 17.

<sup>22</sup> *Ibid.*, f. 10.

strictement de l'organisation de l'UFDR : le changement du statut, de la structure, l'élection d'un nouveau Comité Central de l'organisation<sup>23</sup>.

Les objectifs clairement précisés dans le rapport de Constanța Crăciun se sont heurtés à une certaine résistance de la part des autres membres de la commission. Une partie des personnes présentes se sont prononcées en faveur d'un Congrès à caractère général, un congrès de toutes les femmes de Roumanie, non seulement les membres de l'UFDR. Ana Pauker proposait une plus large participation au Congrès des femmes travaillant dans les fabriques. Le but du Congrès n'a pas été facile à établir non plus. Au-delà du rôle que les femmes pouvaient jouer dans la création des coopératives collectives, la priorité des leaders communistes était de consolider la position du Parti, d'attirer un plus grand nombre de femmes membres dans l'UFDR<sup>24</sup>.

On peut donc conclure que, la direction du Parti n'était arrivée à un consensus concernant le rôle et le statut que l'UFDR devait avoir par rapport aux autres organisations coordonnées par le Parti Communiste Roumain. Le conflit apparaît au moment où le modèle soviétique, utilisé jusqu'alors, s'avère être incompatible avec les conditions internes spécifiques à la Roumanie. D'ici découle une série de plans et de mesures contradictoires lesquels, loin d'améliorer l'activité de l'organisation de femmes, menèrent à un état général de confusion, tant au niveau central que dans le territoire.

### **2.2.3. La section des Organes Dirigeants du parti, des Syndicats et de la jeunesse**

La seule mesure concrète prise en 1950 en ce qui concerne l'organisation des femmes a été de la subordonner à la Section, récemment créée, des Organes Dirigeants du parti, des syndicats et de la jeunesse<sup>25</sup>. Parmi les attributions de cette Section il y avait la sélection et la répartition des cadres pour les organes dirigeants du Parti, des Syndicats, de l'Union de la Jeunesse Ouvrière (UTM), des Conseils Populaires, et pour les autres organisations de masse qui appartenaient à la sphère d'activité de la section, aussi bien que le contrôle de la mise en pratique des décisions du CC du Parti par les organisations de parti, les syndicats, l'UTM et

---

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> « *Je comprends le désir du camarade Miron, auquel nous consentons tous, je crois, que ce soit le Congrès des ouvrières de tout le pays. Nous devons mobiliser toutes les femmes travailleuses, démocrates du pays. D'abord c'est la tâche du Parti d'y accorder toute l'importance, d'agiter les femmes des fabriques et de la campagne, et faire augmenter, comme ça, de manière impressionnante, le nombre des membres de l'UFDR.* », *Ibid.*, f. 19.

<sup>25</sup> En 1950, à la suite des décisions prises dans le cadre de la V<sup>e</sup> assemblée plénière du CC du POR du 23-24 janvier, l'appareil central du parti a été réorganisé d'après le modèle de l'appareil central du P.C. de l'URSS. On a organisé 10 sections qui assuraient un contrôle plus efficace de la vie de parti. A la suite de ces modifications, le CC du POR était formé de deux commissions (la Commission du Contrôle de Parti et la Commission de Révision), 10 sections (Organes Dirigeants du Parti, Syndicats et UTM (*Union de la Jeunesse Ouvrière*), Propagande et agitation, Industrie Lourde, Planification, Finances, Commerce, Industrie Légère, Agraire, Administrative et Politique, Relations Externes, Administration du Parti, le Secteur de la Vérification des Cadres) et une chancellerie qui fonctionnait près du secrétariat, Nicoleta Ionescu-Gură, *op. cit.*, p. 230.

les autres organisations de masse. La section était également responsable du rapport périodique, rendu au CC du POR, concernant les problèmes de son domaine d'activité. En tant que partie intégrante du CC du POR, cette structure n'avait le droit de donner des directives ni de prendre des décisions en son propre nom. En revanche, si elle avait le mandat du CC du POR, elle pouvait donner des indications à caractère de directives dans des problèmes concernant son domaine d'activité. Dans la structure de la Section des Organes Dirigeants du Parti, des Syndicats, de l'Union de la Jeunesse Ouvrière (UTM) entraient les secteurs suivants : le Secteur du Carnet de Parti, le Secteur des problèmes Statutaires, le Secteur de la Formation et du Perfectionnement des cadres du Parti, des Syndicats et de l'UTM, le Secteur des Organes Syndicaux, le Secteur des Organes de l'UTM, le Secteur des Conseils Populaires, le Secteur de la Documentation du Parti, le Secteur des Organisations de masse, le Secteur de l'évidence des Cadres<sup>26</sup>.

A la suite de ces mesures d'organisation, le contrôle du Parti sur l'UFDR devenait de plus en plus strict. On n'envisageait pas une implication active dans l'activité de l'organisation des femmes mais les autres mesures qui concernaient directement les organisations de masse, étaient destinées à renforcer une main mise du Parti sur celles-ci. La sélection et la répartition des cadres, aussi bien que le contrôle de l'exécution des décisions du Parti représentaient sans doute une attaque à la liberté interne de l'organisation. On portait ainsi une grave atteinte à l'autonomie de l'UFDR, l'organisation de masse étant privée de la possibilité de réaliser une politique propre de ressources humaines. On portait atteinte également à la direction centrale de l'Union, la principale responsable jusqu'à ce moment-là de l'application correcte dans le territoire des décisions du Parti. Sans prendre des mesures sévères, telles la dissolution, si souvent véhiculée, de l'organisation féminine, on réussissait à assurer un contrôle plus accentuée sur celle-ci.

### **2.3. La dissolution de l'UFDR**

Le pas suivant a été la dissolution effective de l'UFDR. Ce processus a été réalisé en deux étapes, par la décision du CC du PCR du 14 janvier 1953, concernant la création jusqu'au 1<sup>er</sup> mars de la même année des sections de femmes auprès du CC du POR et la Décision du Conseil des Ministres 1088/1953, du 9 avril 1953, concernant la création « des

---

<sup>26</sup> ANHC, du CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 77/1951, ff. 1-2.

Commissions de Femmes » près les Comités Exécutifs des Conseils Populaires<sup>27</sup>. Pour motiver ces mesures, le Parti fait appel aux arguments véhiculés en 1949. L'UFDR était responsable de la formation d'une mentalité erronée, transmise aux autres organisations et organes de parti ; plus précisément on désavouait l'idée que « la mission de travailler avec les femmes » revenait exclusivement à cette organisation. Son caractère d'organisation unique des femmes de Roumanie a fini par avoir un effet de boomerang. Dans la vision du Parti, garder l'UFDR dans sa forme consacrée représentait une tendance vers le « sectarisme » destiné à « limiter le travail avec les larges masses de femmes ». Si jusqu'à ce moment-ci on a pu parler d'un conflit entre la reprise du modèle soviétique et la conservation d'un spécifique national approprié aux conditions internes<sup>28</sup>, en janvier 1953 la situation semble définitivement résolue. Pour opérer des modifications dans l'organisation des femmes, le modèle soviétique : « *En apprenant de la riche expérience de l'Union Soviétique et tenant compte des conditions de notre pays, il faut que tout le parti, ses organes et organisations aient la responsabilité directe pour renforcer le travail politique avec les masses de femmes* »<sup>29</sup>. Les mesures prévues pour la création des sections de femmes ont été complexes. On décidait la fondation, avant le 1<sup>er</sup> mars 1953, des sections féminines près le CC du POR, auprès des comités régionaux, communaux et urbains du parti. Dans les bureaux des organisations de base du Parti devaient être nommés des responsables pour le „travail avec les femmes”. Dans le comité exécutif de la Confédération Générale du Travail, dans le présidium des unions, dans les comités syndicaux, les comités des entreprises et des sections, on devait nommer des responsables « du travail avec les femmes ». Les mêmes mesures allaient être prises pour le Comité Central, les organes et les organisations de base de l'UTM<sup>30</sup>.

### **2.3.1. La Section du Travail Politique avec les Femmes**

Au niveau du Comité Central est décidée la création de la Section du Travail Politique avec les Femmes dont le rôle se résumait à reprendre les attributions de la Section des Organes Dirigeants du Parti, des Syndicats, et de la Jeunesse Ouvrière par rapport à l'organisation des femmes. La principale fonction de cette Section était de sélectionner et de répartir les cadres et de contrôler la mise en pratique des décisions du Parti et du

---

<sup>27</sup> Les Archives du Gouvernement de la Roumanie, fonds Décisions du Conseil des Ministres, D.C.M 1088/953, f. 1-9.

<sup>28</sup> Nicoleta Ionescu-Gură, *op. cit.*, p. 226.

<sup>29</sup> ANHC, le CC du PCR – Chancellerie, dossier 77/1951, ff. 1-2.

<sup>30</sup> *Ibid.*

Gouvernement par les organes et les organisations de parti, les syndicats, l'UTM, les conseils populaires, le Comité des Femmes Démocrates de la République Populaire de Roumanie et les institutions de l'État en ce qui concerne « *la mobilisation des masses de femmes pour qu'elles participent activement à la construction du socialisme et à la lutte pour la défense de la paix* ». La section s'occupait de la préparation des matériaux informatifs nécessaires et, en fonction des indications reçues, pouvait élaborer des projets de décisions. Une autre tâche importante était d'assurer le transfert de l'activité de toutes les membres de l'UFDR dans le cadre des Conseils Populaires. La section était dirigée par un chef, secondé d'un adjoint. Dans ses compétences entraient les secteurs suivants : le secteur du travail des organes de parti avec les femmes<sup>31</sup>, le secteur du travail des organes syndicaux et de l'UTM avec les femmes<sup>32</sup>, le secteur du travail des conseils populaires avec les femmes<sup>33</sup>. Chacun de ces secteurs avait à sa tête un chef. Il y avait aussi un secrétariat technique. Le nombre des membres qui militaient à l'intérieur de ces sections devait s'encadrer entre 15 – 19 femmes. Dans le cadre des comités régionaux, ce nombre était de 5 – 7 et pour les comités des districts de 3 – 5 personnes. Le recrutement des futurs cadres pour les sections de femmes devait se réaliser parmi les membres actives présentes dans l'appareil de parti, mais aussi dans le cadre des organisations de masse, syndicales, UTM, et UFDR.

A cette occasion on décidait la convocation à Bucarest, en mai 1953, d'une Conférence Nationale des Femmes où est élu un Comité des femmes de la République

---

<sup>31</sup> « *Le secteur du travail des organes de parti avec les femmes contrôle la manière dont les organes et les organisations du parti se préoccupent de l'éducation politique, de la hausse du niveau culturel, de la promotion des femmes dans des fonctions importantes dans tous les domaines de l'activité de parti, de leur implication dans toutes les actions du parti, de l'admission des femmes dans les rangs des candidats et des membres de parti, aussi bien que la manière dont les organes de parti surveillent et dirigent les organisations syndicales, l'UTM et les conseils populaires pour la mise en pratique des décisions concernant l'implication des femmes dans toutes les actions du Parti et du Gouvernement.* », (ANHC, CC du PCR- Section Organisationnelle, dossier 4/1954, f. 100).

<sup>32</sup> « *Le Secteur du travail des organes syndicaux et de l'UTM avec les femmes contrôle la réalisation des décisions du Parti et du Gouvernement par les organes syndicaux et par l'UTM en ce qui concerne l'implication des femmes dans l'accomplissement du plan de production, leur qualification et promotion dans les fonctions de responsabilité, l'application des lois de la protection de la mère et de l'enfant, la hausse du niveau politique et culturel des femmes et leur participation à toutes les actions du Parti et du Gouvernement.* » (Ibid.)

<sup>33</sup> « *Le secteur du travail des conseils populaires avec les femmes contrôle la réalisation des décisions du Parti et du Gouvernement par les Comités Exécutifs des Conseils Populaires en ce qui concerne l'implication des femmes dans la production, dans les coopératives et les fermes agricoles collectives; leur qualification professionnelle, la promotion dans des fonctions de responsabilité administratives et politiques, l'implication dans des actions sociales, l'application des lois de la protection de la mère et de l'enfant, la hausse du niveau politique et culturel des femmes et leur participation à toutes les actions du Parti et du Gouvernement.* » (Ibid.).

Populaire de Roumanie, en traçant en même temps les principaux domaines d'activité de la future forme d'organisation<sup>34</sup>.

La décision du CC du POR du janvier 1953 a été confirmée par la Décision du Conseil des Ministres du 9 avril 1953 qui, à l'article 1, précisait : « *Dans le but d'assurer une participation plus large des masses de femmes à la construction du socialisme et pour développer leur contribution créatrice à l'essor socio-culturel et administratif de nos villes et villages, près les Comités Exécutifs des Conseils populaires régionaux, de districts et urbains on créera des Commissions de femmes* »<sup>35</sup>. L'organisation et le fonctionnement des Commissions de femmes étaient établis dans les instructions des annexes qui accompagnaient la Décision du Conseil des Ministres. On envisageait ainsi trois grandes directions de l'organisation de la population féminine au niveau national.

### **2.3.2. L'Assemblée des déléguées**

La première mesure visait l'organisation dans les villes, les quartiers, les communes et les villages, dans chaque rue, bâtiment, groupe de maisons, des réunions de consultations auprès des femmes qui devaient élire leurs déléguées pour « l'Assemblée des Déléguées ». Chaque groupe de 10 femmes devait désigner une déléguée. Le mandat de celle-ci était d'un an, sa nomination étant validée par l'Assemblée Générale des Femmes du quartier, de la rue, du village etc. Toutes les déléguées élues formaient « l'Assemblée des Déléguées » sur le territoire respectif. Le plus grand nombre de membres dans une « Assemblée des Déléguées » était de 100, représentant 1000 femmes. On donne l'exemple d'une ville à 30.000 femmes. Dans ce cas on allait constituer 30 assemblées de déléguées. Dans le cadre de chaque assemblée devaient être formés des groupes de travail pour des problèmes différents : administratifs, sanitaires, enseignement, culture, approvisionnement. Ces groupes étaient encadrés par le personnel élargi des commissions permanentes des conseils populaires, qui s'occupaient des problèmes respectifs. Les responsables de ces groupes formaient le groupe d'appui de la présidente de la respective assemblée de déléguées<sup>36</sup>.

---

<sup>34</sup> « *Ce comité s'appuiera sur les commissions de femmes qui seront créées près les Conseils Populaires régionaux, communaux et urbains, déléguées des femmes près les conseils populaires communaux et déléguées des villages et des ruelles (à la campagne) et des rues (en ville). Tout cela aura le rôle de mobiliser les femmes en vue des actions entreprises par le Comité des Femmes de RPR. Le Comité des Femmes de RPR assurera l'édition des revues de femmes et les relations internationales avec le F.D.I.F. À ce but, le Comité des Femmes de RPR organisera une rédaction solide et une section restreinte pour les relations internationales* ». Archives du Gouvernement de la Roumanie, fonds Décisions du Conseil des Ministres, D.C.M. 1088/1953, f.11.

<sup>35</sup> *Ibid.*, f.1.

<sup>36</sup> *Ibid.*

### 2.3.3. Les Commissions de Femmes

Le deuxième palier d'action était confié aux Commissions de Femmes auprès des Comités exécutifs des Conseils Populaires communaux, régionaux, de district et urbains. Dans les villes et les communes ces Commissions étaient formées de 11 à 15 membres, élues d'entre les déléguées qui s'étaient déjà remarquées par leur activité antérieure, dans le cadre d'une séance plénière organisée dans chaque ville et commune ; elles étaient ensuite validées par les Comités exécutifs des Conseils Populaires. Pour les régions et les districts, les Commissions de Femmes étaient formées de 5 à 9 membres, nommées par le Comité exécutif du Conseil Populaire, parmi ses membres. D'ailleurs, à tous les niveaux, régions, districts, villes et communes, les responsables des Commissions de Femmes près les Comités exécutifs des Conseils Populaires ont été cooptés dans le Comité exécutif des respectifs Conseils Populaires.

Les tâches des Commissions de Femmes auprès des Comités exécutifs des Conseils Populaires régionaux, des districts, des villes et des communes, étaient de surveiller la manière dont les Comités exécutifs des Conseils Populaires coordonnaient l'activité des femmes dans le but de veiller à la réalisation des objectifs prévus, de rédiger des rapports d'activité et de proposer des mesures pour améliorer cette activité. Ils analysaient et proposaient au Comité exécutif du Conseil Populaire des mesures à prendre pour qualifier et promouvoir les femmes en diverses fonctions de direction. Les Commissions de Femmes auprès les Conseils Populaires des régions et districts avaient seulement un rôle consultatif dans le cadre des Comités Exécutifs respectifs, n'étant pas autorisées à assigner des tâches aux Commissions de Femmes<sup>37</sup>.

Les Commissions de Femmes avaient la mission de mobiliser et surveiller les femmes, par l'intermédiaire de l'Assemblée des Déléguées dans toutes les actions économiques, culturelles, sociales et administratives des Conseils Populaires. À ces obligations qui trouvaient leur correspondance dans la structure organisationnelle des Commissions, on ajoutait d'autres à un caractère beaucoup plus général : la construction et la reconstruction des villes, le bon entretien du fond locatif, la valorisation des ressources locales, les campagnes agricoles et de collecte, les contributions bénévoles, l'alphabétisation, le bon fonctionnement des écoles et des foyers populaires, des unités sanitaires et d'enfants, l'organisation des maternelles saisonnières, la lutte contre le commerce illicite. Les Commissions de Femmes avaient la responsabilité de l'embauche des femmes dans

---

<sup>37</sup> *Ibid.*, f. 5.

différents domaines d'activité et de leur promotion en des fonctions de direction. Une tâche très importante était la propagande en faveur de la constitution des coopératives agricoles.

Du point de vue de l'éducation idéologique, aux Commissions de Femmes incombait l'obligation de « *mobiliser les grandes masses de femmes dans la lutte active pour la paix, leur éducation dans l'esprit du patriotisme et de l'internationalisme prolétaire, dans l'esprit de l'amour et de la gratitude envers l'Union Soviétique, de la vigilance révolutionnaire à l'égard de l'ennemi de classe, pour démasquer les paysans riches, les spéculateurs, les saboteurs et tous les complots des ennemis internes et externes* »<sup>38</sup>.

Le mode de fonctionnement était attentivement établi. L'activité allait être planifiée pour chaque trimestre, sur la base des plans de travail. La Commission de Femmes se rassemblait toutes les deux semaines pour faire l'analyse de l'activité et pour discuter les éventuelles mesures nécessaires à l'amélioration des performances. Par l'intermédiaire de la Commission de femmes, les Comités exécutifs des Conseils Populaires convoquaient des séances, tous les mois ou chaque fois que la situation l'imposait, auxquelles participaient toutes les présidentes des Assemblées des Déléguées, pour faire l'analyse du travail ou pour transmettre les directives liées à certaines missions spéciales.

Les Assemblées des Déléguées ou les Assemblées Générales des femmes de chaque quartier, grande rue ou village, ou les assemblées plénières des déléguées des villes et des communes étaient convoquées pour mobiliser les femmes en vue des actions d'ampleur comme: constructions, semailles, contribution bénévole.

Les premières élections pour les Assemblées des Déléguées se sont déroulées dans la période 20 avril - 1 juin 1953. La première phase du processus d'élection a été la désignation d'une déléguée pour toutes les 10 femmes. Ultérieurement ont été convoquées par les Conseils Populaires des Assemblées Générales de femmes pour chaque quartier, grande rue et village, assemblées qui devaient confirmer les déléguées. A cette occasion, on élisait également la présidente des femmes du territoire respectif. L'Assemblée était dirigée par un présidium formé du délégué du Conseil Populaire, responsable du bon déroulement des travaux, et des femmes qui s'étaient remarquées par leur contribution antérieure dans différents domaines d'activité. Après la constitution de l'Assemblée des Déléguées, les Conseils Populaires convoquaient la séance plénière des déléguées des villes et des

---

<sup>38</sup> *Ibid.*, f. 7.

communes, dans le cadre de laquelle on élisait les Commissions de femmes près les Conseils Populaires des villes et des communes<sup>39</sup>.

On a confié à l'UFDR la tâche de bien organiser les élections des Assemblées des déléguées. C'était l'occasion idéale de faire connaître aux femmes les nouvelles formes d'organisation projetées par le POR. La préparation des élections représentait en même temps le transfert actif des membres de l'UFDR vers les ressorts récemment créés subordonnés aux Conseils Populaires.

#### **2.4. Le Comité des Femmes Démocrates**

Après l'achèvement du processus d'élection des Assemblées des Déléguées, les représentantes des nouveaux organismes ont été invitées, le 30 mai 1953, à Bucarest, pour élire, dans le cadre du Congrès des femmes démocrates de Roumanie, les représentantes dans le Congrès des femmes démocrates de la RPR (CDF), l'organe central des Commissions de Femmes près les Conseils Populaires. À la suite des discussions, 151 femmes ont été désignées pour faire partie du CDF. Dans le cadre du Conseil, on a nommé un Présidium, formé de 33 membres et un Bureau, formé de Stela Enescu-présidente, 3 vice-présidentes : Ileana Răceanu, Raluca Ripan, Maria Moraru, 2 secrétaires : Ana Lungu et Rozalia Moldoveanu.

A cette occasion ont été formulés aussi les objectifs principaux du Comité des Femmes Démocrates : « *La mobilisation des femmes de la RPR dans la lutte pour la paix, pour l'amélioration des conditions de vie de la mère et de l'enfant, la mobilisation des femmes en vue des diverses actions entreprises par la FDIF et l'assurance des relations internationales avec la FDIF, l'édition des revues pour les femmes* »<sup>40</sup>.

##### **La structure**

L'activité du CFD était distribuée en 3 sections:

- La section des relations avec l'étranger, dirigée par Ana Lungu, avait comme première mission la popularisation en Roumanie des réalisations des femmes de l'URSS, des autres pays du bloc communiste, mais aussi des mouvements féminins des pays occidentaux. Comme la propagande était exportée au-delà des frontières, « les réalisations » des femmes de Roumanie étaient présentées aux lecteurs étrangers par l'intermédiaire d'un « Bulletin informatif » accompagné de différentes brochures et dépliants. La section des relations avec

---

<sup>39</sup> *Ibid.*, f. 8.

<sup>40</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 48/1954, f. 31.

l'étranger s'occupait de l'organisation de l'échange de lettres entre les femmes de Roumanie et leurs homologues des autres pays communistes, aussi bien que de la réception des délégations étrangères.

- La section de propagande avait la tâche de rédiger des matériaux dans un but de propagande (brochures, dépliants, enveloppes à photos) d'organiser des conférences, de maintenir la relation avec les institutions et les ministères qui pouvaient contribuer à la popularisation du mouvement des femmes.

- La section administrative s'occupait de tous les problèmes de gestion comme la cantine du Comité, le jardin d'enfants, les annexes, la maison de repos de Poiana Brasov.

- Le secteur pour la protection de la mère et de l'enfant.

La Section des relations avec l'étranger, aussi bien que la Section de propagande, avaient dans leur composition un collectif de rédaction. A ces obligations on ajoutait la direction des trois revues destinées exclusivement aux femmes : la revue « La Femme » qui s'adressait en principal aux lectrices du milieu urbain, la revue « La Villageoise » qui traitait des sujets liés aux réalités du village roumain et la revue de langue hongroise « Dolgozo No », imprimée à Cluj.

### **La composition**

Très intéressante est l'analyse de la composition socioprofessionnelle du CDF. Du nombre total de membres, 37 (25%) étaient ouvrières, 56 (37%) provenaient du milieu rural (34 travaillaient dans les coopératives collectives et 22 en dehors de celles-ci), 32 (21%) - des intellectuelles, 11 (7%) - des femmes au foyer, 9 fonctionnaires (6%), et 6 (4%) appartenaient à d'autres catégories. Si on additionne les pourcentages des intellectuelles et des fonctionnaires on obtient 28% du total des membres, plus grand que le pourcentage des ouvrières, ce que représente une bonne présence de cette catégorie dans le Congrès. Si en 1950, à l'occasion de la convocation du Congrès National de l'UFDR, aux intellectuelles était réservé un pourcentage de 6% du total des participantes, trois ans plus tard leur proportion a augmenté à 21, respectivement 28 si on y ajoute le pourcentage des fonctionnaires. Ce chiffre est d'autant plus significatif si on tient compte de la composition de l'organisation de femmes dans le territoire. L'observation est valable également pour la composition du Présidium où les intellectuelles étaient majoritaires: 10 (30%) ouvrières, 7 (21%) paysannes, 11 (33%) intellectuelles, 5 (15%) femmes au foyer<sup>41</sup>.

---

<sup>41</sup> *Ibid.*, f.16.

#### **2.4.1. Les modifications apportées par la décision du conseil des ministres D.C.M. 700/1954**

Le caractère complexe de la forme d'organisation concernant le « travail avec les femmes » n'a pas tardé de causer des désagréments. Les Conseils Populaires n'utilisaient, ni n'encourageaient l'activité des Commissions de Femmes. La hiérarchie complexe qui se trouvait à la base des Assemblées des Déléguées rendait extrêmement difficile la mobilisation des membres, et plus difficile encore l'accomplissement des tâches reçues. Le statut des Assemblées des Déléguées prévoyait des élections annuelles<sup>42</sup> pour la désignation d'une représentante pour 10 femmes ; or la procédure complexe, la grande étendue de l'espace qu'on devait couvrir, le grand nombre d'assemblées qui devaient être organisées, transformaient ce processus électif dans un effort trop lourd et quasi inutile du point de vue des résultats obtenus.

Confrontés à ces inconvénients, les cadres communistes ont pris rapidement des mesures pour les éviter. La Décision du Conseil des Ministres nr. 700 /1954 précise l'adoption des mesures suivantes:

#### **2.4.2. Les Assemblées des Déléguées**

- Dans les communes : dans le cadre de chaque circonscription électorale communale sont constitués des groupes de 8-15 femmes, dirigés par une déléguée. Les déléguées de groupe se réunissent pour élire la Commission de femmes du conseil populaire de la commune, formée de 5-15 membres, qui avait l'obligation d'assurer la liaison avec les déléguées des femmes de 2-3 circonscriptions électorales. La responsable de la Commission de femmes devait être élue vice – présidente du comité exécutif du conseil populaire.

- Dans les villes : dans le cadre des circonscriptions électorales urbaines et des districts sont constitués des groupes de 8-15 femmes qui élisent une déléguée de groupe. Deux fois par mois, celle-ci convoque une séance avec les femmes de la circonscription. Les déléguées des groupes de femmes d'une circonscription électorale élisent une responsable de circonscription. Toutes les responsables de circonscription élisent, dans le cadre d'une assemblée, la commission de femmes de la ville ou du district, formée de 7-25 membres. Chaque membre de la commission s'occupe de l'activité d'un groupe de responsables de circonscription. La Commission de femmes désigne une responsable qui, si elle était député,

---

<sup>42</sup> Les élections pour les Assemblées des Déléguées ne respectaient pas la délimitation des circonscriptions électorales et des unités territoriales qui étaient à la base de l'activité des Conseils Populaires. (ANH, fonds du CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 44/1954, f. 6).

allait être membre dans le comité exécutif du conseil populaire respectif. Pour mobiliser les femmes en vue des différentes actions, les comités exécutifs des conseils populaires organisaient tous les mois des réunions avec les déléguées<sup>43</sup>.

### **2.4.3. Les élections pour les assemblées des déléguées**

En 1954, les nouvelles élections pour les assemblées des déléguées ont été programmées pour les mois de mai-juin. La modalité d'organisation des élections respectait les modifications introduites par la D.C.M. 700/1954. Dans le cadre des communes, ont été constitués des groupes de 8-15 femmes. Les membres d'un groupe devaient obligatoirement appartenir à la même circonscription électorale. Après la formation de ces groupes, on organisait une séance avec toutes les femmes de la circonscription et on élisait la déléguée de groupe. Une fois élues toutes les déléguées de groupe, le comité exécutif du conseil populaire communal les convoquait dans une assemblée générale pour élire la commission de femmes auprès du conseil populaire. Aucun aspect de l'organisation de ces élections n'a été négligé. Les circulaires envoyées dans le territoire précisaient tout, jusqu'à l'ordre du jour utilisé pour l'élection de la commission : le compte rendu de l'activité de la Commission de Femmes depuis son élection, l'élection de la nouvelle commission, la discussion des tâches revenant aux femmes dans le plan de travail du conseil populaire respectif. Les propositions pour la composition de la commission ne venaient pas de la part des déléguées. Le rôle de celles-ci se limitait au vote des propositions faites par le président du comité exécutif du conseil populaire communal, chaque nominalisation étant soumise au vote ouvert. Pratiquement, les listes de propositions étaient constituées avant l'élection des déléguées<sup>44</sup>. Le vote ouvert pour une liste de membres (liste établie avant les élections) montre que tout le processus électif était complètement vide de contenu.

### **2.4.4. Les Commissions de Femmes**

Pour l'élection des Commissions de Femmes dans les villes, la procédure était similaire. Des différences peuvent être notées dans l'élection des commissions de femmes auprès des comités exécutifs des conseils populaires régionaux, des districts et de la capitale qui étaient nommées par les comités exécutifs respectifs. Pour donner plus de consistance à l'activité, les responsables des Commissions de Femmes au niveau régional, des districts,

---

<sup>43</sup> Les archives du Gouvernement de la Roumanie, fonds Décisions du Conseil de Ministres, DCM n°. 700/1954, f. 3.

<sup>44</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 48/1954, f. 75.

mais aussi au niveau de la ville de Bucarest, étaient nommées « les instructeurs » dans le cadre de la section de l'organisation, s'occupant exclusivement du « travail avec les femmes »<sup>45</sup>.

Les résultats obtenus par les Commissions de Femmes entre les deux sessions nationales de scrutin pour l'élection des déléguées n'étaient pas du tout encourageants. La tellement espérée „mobilisation des femmes” tardait à devenir réalité. Les Comités exécutifs des conseils populaires n'avaient pas accepté et ne comprenaient pas l'utilité des Commissions de Femmes récemment créées. La solution trouvée pour résoudre ces deux grands inconvénients était d'organiser ces élections au niveau national des assemblées des déléguées. Si les ordres venus du centre étaient exactement respectés, au moins en théorie, toutes les femmes du pays entier auraient été impliquées dans ce que le parti considérait prioritaire à leur égard : « la hausse du niveau de vie du village, l'entretien des cultures agricoles, l'élargissement des cultures de légumes et légumes, l'élevage des volailles, le domaine sanitaire, la préparation de la moisson, de l'égrenage, et de la cueillette », pour celles qui vivaient à la campagne et « la solution des problèmes d'intérêt commun » pour les habitantes des villes. Chacune de ces actions devait conduire au « développement de l'économie nationale et à la croissance continue du train de vie matériel et culturel des travailleurs »<sup>46</sup>.

## **2.5. La mise au point des formes du « travail avec les femmes »**

À moins de trois ans après la dissolution de l'UFDR et l'apparition du Comité des Femmes Démocrates, l'organisation de masse destinée aux femmes a été encore une fois soumise à une série de modifications qui annulaient en grande partie les aspects novateurs établis par la D.C.M. 1088/1953 et la D.C.M. 700/1954. Les motifs officiels indiqués par les leaders du parti communiste pour justifier une nouvelle forme d'organisation du travail „avec les femmes” étaient les faibles résultats enregistrés dans l'intervalle 1954-1957 et le désir de simplifier le processus bureaucratique. Conformément aux décisions du Bureau Politique du CC du PCR, du juillet, respectivement d'octobre 1957, les modifications institutionnelles concernant l'organisation et le déroulement du travail avec les femmes se retrouvaient dans deux mesures principales. Le Comité des Femmes Démocrates, comme principale forme de

---

<sup>45</sup> Archives du Gouvernement de la Roumanie, fonds Décisions du Conseil des Ministres, DCM700/1954, f. 7.

<sup>46</sup> Archives du Gouvernement de la Roumanie, fonds Décisions du Conseil des Ministres, DCM 700/1954, f. 8.

direction de l'organisation des femmes, a été dissout, sa place étant prise par le Conseil National des Femmes. La structure et la modalité d'élection des filiales du territoire ont été aussi modifiées en vue d'une meilleure collaboration entre le centre et le territoire. En deuxième lieu, est décidée la dissolution de la Section auprès du CC du POR concernant „le travail avec les femmes”, ainsi que des filiales de celle-ci qui se trouvaient dans la structure des Conseils Populaires du territoire<sup>47</sup>.

## **2.6. La disparition de la Section du Travail Politique avec les Femmes**

Parallèlement au processus de transformation du système d'organisation de masse pour les femmes, en juillet 1957 on a décidé une importante réorganisation des structures de l'appareil de parti au niveau des comités régionaux, de districts et urbains. Pour rendre plus fluide l'activité, un nombre important de postes des structures susmentionnées ont été éliminés, parmi lesquels de nombreux postes de la Section „le travail de parti avec les femmes” au niveau régional aussi bien que des commissions de femmes près des conseils populaires, au niveau urbain et communal<sup>48</sup>. En appliquant ces mesures, au niveau national, le nombre total de 13.877 fonctionnaires responsables avec le travail de parti du point de vue politique, technique et comme personnel administratif, a été réduit à 3238 positions, représentant 23,3%<sup>49</sup> du total. Dans la première variante de restructuration proposée par le Bureau Politique du CC du POR, l'activité de la Section « le travail de parti avec les femmes » allait être reprise, au niveau des comités régionaux, par la section organisationnelle. La nouvelle forme de travail proposée avait la forme d'un secteur pour le travail de parti avec les femmes qui, en fonction du nombre d'habitants de la région, ne devait pas dépasser 3 militantes, un chef de secteur et deux instructeurs. Dans la variante finale du projet de réforme, ce secteur a disparu lui-aussi. L'entière activité des comités de femmes a été reprise, au niveau régional, par une seule instructrice restée dans le cadre de la section responsable de l'Organisation<sup>50</sup>. Au niveau du Comité Central du POR, sur les 12 postes fixés par la règle, 5 sont passés dans la Section Organisationnelle, tandis que les autres 7 sont passés dans le schéma organisationnel du Conseil National des Femmes<sup>51</sup>.

---

<sup>47</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 43/1957, f. 6.

<sup>48</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 7/1957, ff. 6-9.

<sup>49</sup> *Ibid.*, f. 29.

<sup>50</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 48/1957, f. 6.

<sup>51</sup> *Ibid.*, f. 8.

## Chapitre 3

### Le Conseil National des Femmes 1957-1989

La décision de changer la forme d'organisation du travail avec les femmes a été prise par le Bureau Politique du POR le 10 octobre 1957. Est créé un Conseil National des Femmes de la RSR comme principal organe de direction du mouvement de femmes de Roumanie. À peu près de la même manière que les précédentes formes d'organisation, son activité s'appuyait sur la structure pyramidale classique, avec des filiales au niveau régional, de district, urbain, communal et villageois<sup>1</sup>.

Conformément à la note justificative qui accompagnait le texte de la décision, la motivation du changement de la forme d'organisation de l'activité avec les femmes était la discordance entre la forme d'organisation existante et la réalisation des plans stipulés par le deuxième congrès du POR. Sans doute, la justification officielle n'était pas complètement fausse. Les femmes avaient été et continuaient d'être envisagées dans la perspective stricte de leur utilité pour le mouvement communiste. La forme de fonctionnement de l'organisation de femmes devait assurer premièrement la solution optimale des directives que le parti communiste avait établies pour toute la population féminine.

#### 3.1. Les formes d'organisation de l'activité

##### *Au centre*

Au niveau central, la direction du mouvement des femmes revenait au Conseil National des Femmes, structure qui réunissait la totalité des déléguées désignées au niveau régional. La désignation des déléguées avait lieu tous les quatre ans, à la suite d'un processus électif national, au niveau du village, de la commune, de la ville, du district ou département et de la région. Une fois achevées les listes des déléguées, on convoquait un Congrès National dans le cadre duquel était élu le Comité Exécutif du Conseil National formé d'une présidente, six vice-présidentes, six secrétaires et une commission de censeurs composée de 10 membres.

---

<sup>1</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 43/1957, f.f 6-7 .

La nouveauté consistait dans la composition de ce Conseil, qui devait être respectée, et le message implicite que cette composition contenait. On soulignait encore une fois la prééminence de la femme active. Les futures membres ne pouvaient être que des ouvrières d'élite, des paysannes laborieuses, les meilleures du secteur socialiste et individuel de l'agriculture, des fonctionnaires, des mères héroïnes. Étant donné le caractère de masse de l'organisation, on réservait aussi des places à la direction pour les femmes au foyer et les femmes d'officiers<sup>2</sup>.

Conformément à la décision de l'institution du Conseil National des Femmes, celui-ci détenait en total 115 mandats dont la distribution respectait un algorithme préétabli. 80 mandats étaient distribués de manière égale entre la catégorie des ouvrières et celle des paysannes. Il est important de souligner que, contrairement au moment 1954, les deux groupes professionnels ne présentaient plus la même homogénéité. Dans chacune des deux catégories on avait opéré une classification. Pour la catégorie des ouvrières, la répartition des places tenait compte surtout de l'importance des femmes dans certaines branches de l'industrie. Si à un domaine comme l'industrie lourde, dans lequel, en 1957, les femmes ne représentaient que 10%<sup>3</sup>, on n'avait réparti que 8 mandats, le secteur de l'industrie légère et alimentaire, branches industrielles déjà féminisées en grande partie, a reçu 28 places, les autres 4 revenant aux ouvrières de l'agriculture. Quant aux critères de répartition des paysannes, la situation était différente. Ici la distribution tient plutôt compte de la nécessité d'encourager un certain secteur et moins de la situation réelle qui se manifestait au moment respectif. Ainsi, 20 mandats étaient destinés aux femmes des Fermes Agricoles Collectives et des Coopératives Agricoles de Production (CAP). 16 mandats étaient ensuite offerts aux paysannes qui avaient adhéré au système des associations, tandis qu'aux femmes qui avaient gardé des fermes individuelles on n'avait réparti que 4 mandats. Les intellectuelles avec des études supérieures, selon les précisions des documents, gardaient le pourcentage obtenu en 1954, avec 23 mandats, les autres 7 étant répartis aux employées<sup>4</sup>. Le poids des intellectuelles dans le Conseil National des Femmes n'était pas négligeable si nous tenons compte du fait que la proportion des femmes ayant des études supérieures dans l'ensemble de la population féminine ne dépassait pas 20% à ce moment-là<sup>5</sup>. Le statut de

---

<sup>2</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 48/1957, f. 9.

<sup>3</sup> *Le Recensement de la population du 21 février 1956*, La Structure social - économique de la population, vol. 1, Direction Générale de Statistique, 1957, p. 4.

<sup>4</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 43/1957, f. 8.

<sup>5</sup> *Le Recensement de la population du 21 février 1956*, La Structure social - économique de la population, vol. 2, Direction Générale de Statistique, 1957, p. XLII.

membre du POR n'était pas une condition éliminatoire, seulement 45% des places étant destinées aux membres et aux candidates du parti<sup>6</sup>.

### *Dans le territoire*

En province, l'activité avec les femmes avait la forme d'organisation suivante : les comités de femmes dans les villages, communes, villes, districts et régions; des commissions de femmes dans les entreprises et institutions, dans les Fermes Agricoles d'État (FAE) et les Fermes Agricoles Collectives (GAC), dans les circonscriptions électorales urbaines et des déléguées des femmes dans les circonscriptions électorales rurales. Les comités, aussi bien que les commissions et les déléguées des femmes, étaient élus dans des assemblées et des conférences des femmes du domaine d'activité respectif. Les commissions de femmes des entreprises, institutions et FAE déroulaient leur activité sous la direction des comités syndicaux. Les comités des femmes vérifiaient l'activité des commissions de femmes des entreprises, des institutions et des FAE<sup>7</sup>.

Les comités de femmes régionaux, des districts /départements, des villes, des communes et des villages déroulaient leur activité, conformément aux stipulations du règlement de fonctionnement, sous la direction immédiate des organes de parti locaux, selon les tâches assignées par le Comité Central d'Organisation. L'activité se déroulait d'après un plan de travail centré sur les objectifs des Conseils populaires, tenant compte des problèmes spécifiques de chaque région, district /département, ville, commune, village. A chaque membre du comité était confiée une tâche spécifique. En fonction des priorités du plan de travail, les membres actives organisaient des collectifs de travail qui s'occupaient de ces problèmes spécifiques. Etaient toujours présents les comités pour l'éducation politique et civique des femmes, ceux pour l'éducation sanitaire, pour le conseil accordé aux comités de parents, pour l'activité des femmes dans des problèmes éditaires et d'intérêt public, pour l'organisation des cercles de travail collectif. De nouveaux collectifs étaient créés en fonction des priorités locales de moment<sup>8</sup>.

Le contrôle et la coordination des comités pour chaque activité étaient réalisés à partir de la base du système vers le sommet de la manière suivante : dans les comités villageois à chaque femme membre était assignée une certaine tâche et elle coordonnait un des collectifs qui

---

<sup>6</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 48/1957, f. 8.

<sup>7</sup> *Ibid.*, f. 7

<sup>8</sup> *Ibid.*, f.9.

s'occupait d'un tel ou tel problème. Les membres du comité de district coordonnaient les comités de commune et celles des comités régionaux coordonnaient les comités de district.

Les comités urbains appuyaient leur activité sur les commissions de femmes des circonscriptions électorales, les principales responsables de l'accomplissement des tâches du plan d'activité. Chaque mois on organisait des séances avec les présidentes des commissions de circonscription pour analyser l'activité et établir les priorités des étapes suivantes. Les comités urbains et villageois organisaient 2 ou 3 fois par an des séances plénières pendant lesquelles était présenté le rapport d'activité, l'analyse des résultats obtenus et les mesures préconisées pour le prochain intervalle<sup>9</sup>.

#### ***Les commissions de femmes des entreprises, des institutions et des FAE***

Dans les entreprises, institutions, FAE et FAC les commissions de femmes étaient élues dans les assemblées générales des femmes. Le même procédé était suivi également dans le cadre des divers centres syndicaux, par branches de production. Ces organismes avaient comme principale responsabilité l'accomplissement des objectifs des unités économiques respectives: la croissance de la production et de la productivité du travail, la hausse du niveau de qualification des ouvrières, la popularisation des résultats obtenus par les femmes, le respect des droits accordés aux femmes par la loi, l'organisation des crèches, des foyers pour les enfants, des cours de formation et le déjeuner à la cantine pour les enfants des ouvriers.

Dans le cas particulier des commissions de femmes des FAC, l'activité se déroulait conformément au plan de travail du Conseil de la FAC et sous la direction immédiate de l'organisation de parti, ayant le but de faire respecter le statut de l'association agricole par les employés-femmes, de les faire participer à toute l'activité de la ferme et de les faire dépasser le minimum de jours de travail. Ces commissions ont été gardées jusqu'à l'accomplissement du processus de collectivisation. Après cette date, les responsabilités des commissions de femmes des FAC ont été reprises par le comité de femmes du village, la commune, le district ou la région respective<sup>10</sup>.

Dans les organisations de l'UJO (Union de la Jeunesse Ouvrière) existaient, dans le cadre des bureaux et des organisations de base, des femmes responsables du travail avec les jeunes

---

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Ibid.*, f. 9.

filles. À l'aide des comités de femmes on organisait des cycles de conférences sur divers thèmes de culture générale, des cercles pratiques (ménage, l'école des mères)<sup>11</sup>.

### 3.2. La création du premier Conseil National des femmes

En vue de l'élection des nouveaux comités de femmes au niveau régional, de district et urbain et bien sûr du Conseil National des femmes, entre le 12 novembre – 10 décembre 1957, ont été créés, au niveau des régions, des districts et des villes, des comités d'organisation des femmes formés de 21-35 membres. À la constitution de ces comités ont participé les commissions de femmes près des conseils populaires régionaux, de district et urbains, les représentants des organisations de masse, et bien sûr des femmes qui ne faisaient pas partie de cette organisation mais qui allaient être intégrées dans le comité respectif<sup>12</sup>. Pareillement à la forme antérieure d'organisation, les élections, déroulées entre le 1 décembre 1957 et le 31 janvier 1958, ont commencé à la périphérie, avec les comités villageois, communaux, urbains (31-41), de district (41-51), pour que la dernière étape soit l'élection de la commission régionale (53-65 membres) par les membres des conseils de district et des villes subordonnées à ces districts<sup>13</sup>.

Les comités urbains, de districts et régionaux des femmes ont élu leurs bureaux formés de 5-7 membres, dans le cas des villes subordonnées aux districts, 7-9 membres pour les comités de district et 9-11 dans le cas des comités régionaux. À la direction de tous les comités ont été élues une présidente et des secrétaires. Pour les comités des villes subordonnées aux districts, les comités de district et les comités régionaux, on a élu également deux vice-présidentes. La désignation des déléguées, dans le cas des villages et des communes, a été réalisée par le présidium de l'assemblée. Au niveau des villes, des districts et des communes on a organisé des commissions de propositions formées de 5-7 membres<sup>14</sup>.

L'analyse des documents rédigés au niveau régional et de district montre que toute l'action d'élection des déléguées a représenté une nouvelle occasion de renouvellement de l'activité dans les organisations de femmes. La pression est venue du centre par l'intermédiaire des instructions concernant la préparation et l'organisation des élections pour le Congrès

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, ff. 10-13.

<sup>12</sup> SJAN – Bihor, fonds du Comité régional du POR concernant "Le travail avec les femmes", dossier 46/1958, ff. 2-5 ; dossier 6/1958, ff. 1-8 ; SJAN – Vaslui, fonds du Comité de district des femmes Vaslui, dossier 8/1958, ff. 8-12.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*

National des Femmes de Bucarest. Dans ces instructions on précisait l'intervalle dans lequel on devait organiser les élections et l'ordre du jour des réunions. Obligatoirement, le premier point était le compte-rendu du comité d'organisation, suivi de l'élection du comité de femmes de la circonscription respective et, à la fin, de l'adoption du plan de mesures. Le compte-rendu, surtout au niveau régional, représentait l'énumération des différentes mesures entreprises au niveau communal et urbain<sup>15</sup>. Pendant l'hiver 1957-1958, les principales actions qui figuraient dans l'agenda des comités et des commissions de femmes concernaient la manière de convaincre le plus grand nombre de familles d'entrer dans le système collectif de travailler la terre, la croissance de la production dans l'industrie, aussi bien qu'en agriculture, les priorités établies à l'occasion de l'élection du Congrès des Femmes Démocrates<sup>16</sup>. Les plans d'activité marquaient déjà le changement prévu par la décision du Comité Central du POR. À présent, l'accent était mis sur la promotion des femmes dans diverses branches de la production, spécialement dans ces domaines industriels où la proportion des femmes n'était pas trop élevée, « la hausse du niveau culturel des femmes » en organisant des cercles de lecture, des conférences sur des thèmes de l'agriculture, de la zootechnie etc. Le travail en but d'« d'éclairer les femmes » devait être ininterrompu ; il devait se dérouler partout, au champ, pendant les pauses, par la lecture des brochures à caractère de propagande<sup>17</sup>.

La recréation de l'organisation de masse des femmes sous la dénomination du Conseil National des Femmes a été officiellement marquée par la tenue d'une Conférence Nationale de l'association. Conformément aux méthodes de travail déjà éprouvées, la préparation de la conférence avait en soi une importance plus grande que l'événement proprement dit. Le parti souhaitait entraîner une partie plus significative de la population féminine dans l'activité de l'organisation de masse par l'élection des candidates au niveau régional. Conformément aux statistiques, 400.000 femmes ont été élues en tant que représentantes des comités et des commissions de femmes, chiffre qui, à l'avis des dirigeants du parti, montrait le potentiel de l'organisation féminine d'élargir la base de ses adhérentes, *en vue de former et de développer la conscience socialiste des femmes*<sup>18</sup>.

---

<sup>15</sup> SJAN – Bihor, fonds du Comité régional du POR concernant “Le travail avec les femmes”, dossier 46/1958, ff. 18-22.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> « Le salut du CC du POR (*Parti Ouvrier Roumain*) adressé à la Conférence par le camarade Gheorghe Gheorghiu-Dej » in *Femeia*, XI<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 4, avril 1958, p. 3

Les travaux commencent le 8 mars 1958 avec le salut de Gheorghe Gheorghiu-Dej adressé à la Conférence. Après un passage en revue préalable de tous les progrès enregistrés dans la condition de la femme depuis la prise du pouvoir par le Parti Communiste Roumain et l'énumération des ressources assignées pour le développement de l'infrastructure sanitaire et de celle des soins accordés aux enfants, la population féminine du pays était appelée à « *intensifier la lutte pour le progrès et l'épanouissement de notre chère patrie, pour le bonheur du peuple, pour la vie et l'avenir lumineux des enfants, pour la victoire complète du socialisme dans la République Populaire Roumaine* »<sup>19</sup>.

Parmi les 522 déléguées présentes à la Conférence Nationale, 155 étaient ouvrières dans l'industrie, 126 paysannes travailleuses, 125 intellectuelles, le reste de 116 places étaient partagées entre fonctionnaires, femmes au foyer, femmes travaillant dans les coopératives et dans la coopération de consommation. Pareillement au programme des réunions du territoire, pendant les trois jours de la Conférence a été présenté le rapport élargi d'activité pour l'intervalle 1953-1958, les changements enregistrés dans la situation politique et professionnelle des femmes, aussi bien que le plan d'activité pour les prochains quatre ans, selon les prévisions de la décision du CC qui marquait la création du Conseil National des Femmes<sup>20</sup>.

Le gouvernement communiste se trouvant alors à la moitié du second plan quinquennal, il souhaitait transmettre par ce biais un nouveau signal pour encourager les femmes à entrer en grand nombre dans une forme d'activité salariée, de préférence dans l'industrie. Par ailleurs, les fonctions de direction au sein de l'organisation de femmes étaient habituellement attribuées seulement aux membres du parti. Ainsi s'explique la proportion significative détenue par les intellectuelles dans l'ensemble des déléguées. Pour la première fois, les documents ne précisent plus de manière spécifique la présence importante des femmes au foyer dans le cadre du mouvement, celles-ci étant incorporées dans une catégorie plus large, comprenant aussi les fonctionnaires et les ouvrières de la coopération de consommation.

Le Conseil élu est formé de 115 membres, parmi lesquelles les ouvrières et les paysannes occupaient la même proportion, 35% tandis que les intellectuelles occupaient 23%. Les fonctionnaires ne dépassaient pas 3%, tandis que les femmes au foyer étaient présentes en proportion de 7%, ce qui confirmait l'intention du parti d'encourager encore une fois le statut de

---

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *Femeia*, XI<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 4, avril 1958, pp. 17-19.

la femme salariée<sup>21</sup>. Du point de vue de la composition politique, les candidates membres de parti étaient en légère minorité, représentant 45% du total des élus.

Comme présidente a été élue Maria Rosetti qui se trouvait à la direction de l'Organisation des femmes dès 1946. En qualité de vice-présidentes ont été élues : Gabriela Bernachi, Lucia Demetrius, Suzana Gâdea, Ileana Răceanu, Emilia Radu, Ana Rohrich. Secrétaires du Conseil ont été désignées Ioana Boga Celea, Maria Groza, Elena Livezeanu, Alexandrina Mihalcea, Maria Petrilă, Elena Vîlcoci. Du Comité Exécutif faisaient aussi partie 10 membres: Dobrița Dima, Stela Enescu, Maria Mironescu, Raluca Ripan, Elena Stoia, Alice Săvulescu, Marioara Șeitan, Iren Szabo, Margareta Takacs<sup>22</sup>.

Le premier changement significatif dans la direction de l'organisation a eu lieu au début de l'année 1963, après la mort de Maria Rosetti<sup>26</sup>. Au mois de mars de la même année, la séance Plénière du Conseil National des Femmes élit une autre présidente, Suzana Gâdea, à ce moment-là vice-recteur de l'Institut Polytechnique de Bucarest.

### **3.2.1. Quel modèle pour le CNF ?**

La structure adoptée par le Conseil National des Femmes en Roumanie n'avait pas réellement de correspondance avec les organisations similaires des autres États communistes, mais plutôt avec l'Union des Femmes Françaises (UFF), l'organisation féminine du Parti Communiste Français. Sans bénéficier du support d'un « parti-mère » gouvernemental, ou, encore plus, d'un parti unique, l'UFF crée une structure qui favorise la proximité, le rapprochement par rapport au public-cible. À partir de ces considérations, l'union renonce à la forme complexe et lourde des comités locaux, trop nombreux, pour une variante plus souple, basée sur des organisations de quartier mais aussi d'entreprise, qui discutent avec les femmes sur les problèmes d'intérêt commun de la petite communauté locale : l'ouverture des écoles, la construction de logements etc.<sup>27</sup>. La différence majeure par rapport à l'organisation similaire de Roumanie était la manière d'organiser les campagnes d'action. Les militantes de l'UFF organisaient et entraînaient les femmes pour qu'elles demandent et obtiennent certains bénéfices

---

<sup>21</sup> ANHC, fonds du CC du PCR-section Chancellerie, dossier 47/ 1957, f. 5

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> « Funeraliile Mariei Rosetti », in *Femeia*, XV<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 1, janvier 1963.

<sup>27</sup> Sandra Fayolle, *l'Union des Femmes Françaises. : Une organisation de masse du parti communiste français, 1945-1965*, thèse de doctorat sous la coordination de Philippe Braud, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, octobre 2005, p. 69.

dans la communauté locale. L'initiative partait de la base, de la population, vers les représentants politiques, ayant un caractère militant.

Dans le cas roumain, de l'UFDR et ensuite du Conseil National des Femmes, les membres de l'organisation féminine communiste de masse ne cherchaient pas à savoir quelles étaient les priorités des différentes catégories socioprofessionnelles dont elles s'occupaient. Au contraire, la population devait être convaincue que les mesures prises par l'État communiste à leur égard étaient les meilleures. Entre les deux partenaires, la population féminine et le pouvoir politique, l'organisation féminine exerçait donc une médiation bilatérale en France et unilatérale en Roumanie.

En France, en tant qu'organisation féminine de masse d'un parti communiste qui est toujours resté en opposition, l'UFF a toujours maintenu ses campagnes mobilisatrices sur une ligne d'action que l'on pourrait plutôt comparer à celle de l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie. La filiation avec le Parti Communiste Français n'était pas synonyme avec la subordination totale à celui-ci. L'apparition d'une section dans le cadre du PCF concernant les femmes a été considérée comme une atteinte à l'indépendance de l'organisation féminine. On a durement critiqué le fait que le parti avait imposé ses propres militantes à la direction de l'UFF, les membres considérant que l'emploi de ces méthodes étrangères à l'organisation équivalait à la disparition de la démocratie<sup>28</sup>.

En Roumanie, L'UFAR et ensuite la FDFR ont gardé, elles aussi, une autonomie simulée. Mais avec l'unification du mouvement en 1948, on ne peut plus parler d'autonomie dans l'UFDR, l'organisation de masse devenant en réalité plutôt une section du POR (Le Parti Ouvrier Roumain) pour l'activité avec les femmes.

### **3.3. Le CNF au années du régime Gheorghe Gheorghiu Dej**

Si l'on compare le but du nouveau Conseil des Femmes avec celui du Comité des Femmes, on observe un changement total de vision qui était en concordance avec la stratégie économique de la Roumanie. Vers la fin de l'année 1957, la campagne de collectivisation, bien que loin d'être achevée, se déroulait conformément à la direction souhaitée par les leaders du POR. Dans ces conditions, aux femmes de Roumanie incombait de nouvelles tâches, plus

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 106.

importantes, différentes de « *la hausse du niveau agricole des villages, l'entretien des cultures et l'élevage des volailles* », priorités qui avaient été tracées 3 ans auparavant<sup>29</sup>. On passe du plan concret, immédiat, du quotidien villageois roumain, aux syntagmes plus généraux ayant une ligne dominante ascendante, de développement: « *la mobilisation des larges masses de femmes des villes et des villages à l'œuvre de construction du socialisme, à l'élévation de la conscience civique des femmes* » et, facteur que nous considérons comme étant essentiel, « *l'implication des femmes dans la production, dans l'activité d'intérêt civique* ». Pour la première fois, on introduit de manière explicite le binôme soviétique **femme active /femme mère**. Sur les trois points qui expliquaient le but de la nouvelle organisation, deux mentionnent le devoir de la femme de participer à « *la consolidation de la famille et l'éducation de la jeune génération* » aussi bien que l'importance de « *l'implication des femmes dans les actions de protection de la mère et de l'enfant* »<sup>30</sup>.

Les tâches et les attributions des comités de femmes étaient différentes en fonction du milieu où ces comités fonctionnaient, en ville ou à la campagne, mais en respectant les principales directions indiquées dans le programme du Conseil National des Femmes.

### ***Urbain***

En ce qui concerne les comités de femmes du milieu urbain, les activités gravitaient autour des besoins des Conseils populaires, liées en principal à la bonne administration spécifique des villes : l'embellissement des localités, l'administration du fonds locatif, l'aide accordée aux syndicats dans leurs actions de contrôler la bonne prestation de services à la population dans les magasins, marchés, restaurants, la culture de légumes et légumes sur les lots individuels. La principale méthode pour réaliser ces objectifs était l'organisation de cours, conférences et réunions d'information pour les femmes et les autres partenaires impliqués dans la réalisation de ces actions. La deuxième direction principale d'intervention était l'élévation du niveau culturel et politique des femmes par la popularisation des décisions du parti, par la participation générale des femmes dans certains secteurs d'activité, où elles avaient bien sûr un rôle d'*exemple*, par la connaissance des événements politiques internes et internationaux, l'explication scientifique des phénomènes naturels pour combattre les superstitions et le mysticisme, par l'éducation sanitaire des femmes qui devaient élever et éduquer les enfants. Pour

---

<sup>29</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 43/1957, ff. 6-7.

<sup>30</sup> *Ibid.*

réaliser ces objectifs, on a organisé des cercles de lecture, des cycles de conférences, on a présenté des analyses de livres, des programmes spéciaux dans les médias, dédiés aux femmes, des visites aux musées et à des monuments historiques, des rencontres avec des personnalités de la vie publique<sup>31</sup>.

La troisième direction d'action découlait toujours de la qualité primordiale de la femme, celle de mère. On exploitait les préoccupations qui tenaient aux soins de ménage et à ceux accordés aux membres de la famille. Plus précisément, les femmes étaient appelées à appuyer et en même temps à vérifier l'activité des institutions sanitaires, des institutions de la « protection des mineurs » et des institutions d'enseignement. La forme d'action était représentée par les comités d'assistance qui avaient la tâche de veiller au bon fonctionnement et à l'administration des institutions près desquelles ils actionnaient, d'assurer un bon approvisionnement avec des aliments, tant par l'intermédiaire du commerce d'État que des propres ressources, en développant des fermes annexes<sup>32</sup>.

Les mères, les principales responsables de l'éducation des enfants, avaient l'obligation de constituer des comités, lesquels, en collaboration avec le personnel d'enseignement, devaient assurer le bon déroulement des activités scolaires et extrascolaires, surveiller l'absentéisme et prévenir l'abandon scolaire<sup>33</sup>.

En ce qui concerne le statut de la femme, vue comme une « fée de la maison » les comités de femmes ne pouvaient toutefois éluder les problèmes qui tenaient strictement de la sphère domestique. Les voies d'action variaient en fonction du statut des bénéficiaires. De la part des femmes au foyer, même si elles ne participaient pas à la production, on espérait une amélioration constante de leurs performances de mère et d'épouse ; dans ce but, elles étaient dirigées vers des cours pratiques de ménage, couture, travail manuel, tricotage, tissage etc. Pour les femmes qui avaient déjà opté pour un emploi salarié, les projets visaient une réduction du poids des activités ménagères par la création de certaines unités de services à domicile qui se chargeant d'une partie

---

<sup>31</sup> SJAN – Vaslui, fonds du Comité régional des femmes Vaslui, dossier 8/1958, ff. 18-31; fonds du Comité des femmes du District Bârlad, dossier 3/1959, ff. 1-12 ; SJAN – Iasi, fonds du Comité départemental des femmes Iasi, dossier 34/1972, ff. 2-13

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> SJAN – Bihor, fonds du Comité régional du POR concernant “Le travail avec les femmes”, dossier 46/1958, ff. 80-82.

des attributions domestiques de la femme en famille (approvisionnement, cuisine, lessive, nettoyage)<sup>34</sup>.

### *Dans le milieu rural*

La tâche principale des comités et des commissions de femmes était, après l'achèvement de la collectivisation de la propriété privée, d'assurer l'implication des femmes ouvrières dans les Fermes Agricoles et les Coopératives Agricoles d'État. Cette action était accompagnée de la préoccupation générale pour l'amélioration constante des différentes activités agricoles. Grâce à la grande proportion de femmes parmi les ouvriers agricoles, celles-ci représentaient à peu près la moitié du public-cible pour les cours et les conférences sur des thèmes concernant le perfectionnement des méthodes de travail dans l'agriculture, organisés par les comités et les commissions de femmes.

Mais l'élévation du niveau professionnel dans l'agriculture dépendait de l'amélioration générale du niveau de scolarisation des femmes<sup>35</sup>. Vu que, avant et après la deuxième guerre mondiale, le taux d'analphabétisme de la population féminine était élevé, le premier pas pour s'assurer une propagande appropriée parmi les femmes du milieu rural était de leur assurer d'abord un minimum de culture générale. Pour réaliser cet objectif, dans la première étape, ont été organisés des cours d'alphabétisation, suivis de cercles de lecture. À partir des années 1960, dans une deuxième étape, ont été ajoutées des conférences sur thèmes divers, depuis la simple lecture du programme du POR, jusqu'aux leçons d'histoire et des problèmes de politique interne et internationale<sup>36</sup>. On ne négligeait ni les analyses de livres, ni les auditions collectives des émissions transmises par les chaînes de radio locales.

Un élément important de la propagande communiste était l'élargissement du système sanitaire par un meilleur accès à l'acte médical, par l'éradication d'une série de maladies infectieuses et notamment par la réduction de la mortalité infantile, laquelle, bien qu'en décroissance de 10-20% par rapport à l'entre-deux-guerres, avait des valeurs 3-4 fois plus élevées que dans les autres États européens, démocraties occidentales ou pays communistes confondus<sup>37</sup>. Le nombre de personnes travaillant dans la santé ne permettait pas la réalisation de ces objectifs. Pour cette raison, la mise en pratique des plans du Ministère de la Santé devait

---

<sup>34</sup> *Femeia*, XI<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 4-9, avril-septembre 1958.

<sup>35</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 43/1957, f. 11.

<sup>36</sup> SJAN – Bihor, fonds du Comité régional du POR concernant "Le travail avec les femmes", dossier 46/1958, f. 83.

<sup>37</sup> Les Archives du Ministère de la Santé, Direction de l'Assistance Médicale- La protection de la Mère, de l'Enfant et de la Jeunesse, dossier 4/1978, dossier sans numéro, compte-rendu.

s'appuyer sur les Comités de femmes. La modalité concrète était l'organisation d'équipes sanitaires desquelles faisaient partie aussi des représentantes de la Croix Rouge et qui devaient dépister les cas potentiels de maladie chez les enfants, d'organiser des campagnes de nettoyage et d'assainissement du village ou de la commune, promouvoir et organiser des cours du cycle « L'Ecole des Mères », destinés aux soins accordés au nourrisson et au jeune enfant<sup>38</sup>.

De la même manière que dans le milieu urbain, les comités de femmes du milieu rural organisaient des cours de couture, cuisine, artisanat. Cette fois-ci, le but n'était plus strictement privé, ménager, mais devait se refléter dans l'économie de la commune respective par l'intermédiaire de la coopérative de produits artisanaux. Un bénéfice supplémentaire était la possibilité de continuer, dans le cadre de ces cercles d'artisanat, l'activité de propagande sur divers thèmes, notamment politiques, qui n'attiraient pas toujours le nombre suffisant d'auditeurs. Tout comme dans le milieu urbain, les commissions de femmes étaient responsables également de la bonne gestion et du bon fonctionnement des institutions sanitaires et d'enseignement dans la commune où elles activaient<sup>39</sup>.

### ***La lutte pour la paix***

Un thème récurrent de l'activité de toutes les organisations de femmes subordonnées aux partis communistes était la « lutte pour la paix ». L'affiliation à la FDIF a fait que, pendant l'intervalle 1945-1989, l'organisation des femmes du PCR, qu'il s'agisse de l'UFAR, UFDR ou le Conseil National des Femmes, se rallie en permanence aux résolutions et aux plans d'activité de l'organisation internationale. Le but principal en était la paix mondiale. À partir de ce postulat, les principales actions des comités et des conseils de femmes visaient : « *la mobilisation des femmes des villes et des villages à la lutte de notre peuple pour la paix et la collaboration entre les États, en vue de soutenir toutes les initiatives qui mènent à la détente des relations internationales, au désarmement, à l'usage de la science à des buts pacifiques, pour le progrès de l'humanité* »<sup>40</sup>. Comment les femmes au foyer et celles qui travaillaient dans l'agriculture de la Roumanie communiste pouvaient-elles contribuer au renforcement et au développement de la solidarité internationale? Les actions préconisées n'étaient pas des actions militantes. Elles s'apparentent plutôt à des activités des membres d'un club de dimanche car le principal moyen d'action concentrait autour de la correspondance entretenue avec des femmes de l'Union

---

<sup>38</sup> SJAN – Bihor, fonds du Comité régional du POR concernant « Le travail avec les femmes », dossier 46/1958, f. 85.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> *Femeia* 1958, décembre 1989, Rubrique mensuelle « De l'activité des commissions et des comités de femmes »

Soviétique et des autres pays communistes ou bien des exposés sur la situation des femmes et des enfants des pays capitalistes et coloniaux, dans le but de les aider pour qu'ils obtiennent des droits politiques. On organisait aussi des échanges d'expérience avec les organisations de femmes similaires, membres de la FDIF<sup>41</sup>. A l'analyse de ces objectifs mentionnés dans les plans d'activité, on observe que la très popularisée action de „lutte pour la paix et l'amitié entre les peuples” n'était rien d'autre qu'une chaîne de manifestations de la propagande communiste.

### 3.4. Le CNF au début des années Ceausescu : la Conférence nationale des femmes de 1966

En Roumanie, après la mort de Gheorghe Gheorghiu-Dej et l'arrivée au pouvoir de Nicolae Ceaușescu, l'organisation des femmes entre dans une nouvelle phase. Pour marquer ce changement, a été convoquée la Conférence Nationale des femmes. L'événement s'est déroulé entre 23-25 juin 1966, à la Salle du Palais de Bucarest, et y ont participé plus de 3000 déléguées et invitées. À part Nicolae Ceausescu, ont été présents tous les membres importants de la direction du parti et de l'Etat : Chivu Stoica<sup>42</sup>, Ion Gheorghe Maurer<sup>43</sup>, Gheorghe Apostol<sup>44</sup>,

---

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> *Stoica Chivu* (1908-1975). Cheminot, impliqué dans la grève de Grivița, condamné à la suite du procès de 1934, un des proches de Gheorghe Gheorghiu-Dej depuis la période qu'ils ont passée dans le camp de Târgu-Jiu. Membre du CC du PCR /POR (1945-1975), membre du Bureau Politique, premier-ministre (1955-1961), président du Conseil d'État (1965-1967). Il est entré en conflit avec le couple Ceaușescu pour des raisons personnelles, bien qu'il eût été un des « barons » de Gheorghe Gheorghiu-Dej qui avait soutenu l'élection de Ceaușescu comme secrétaire général, en mars 1965. Il s'est suicidé, en se brûlant la cervelle avec son fusil de chasse. Cf. Vladimir Tismăneanu, Dorin Dobrinu, Cristian Vasile (ed.), *Raport final. Comisia prezidențială pentru analiza dictaturii comuniste din România*, Bucarest, Humanitas, 2008, p. 650.

<sup>43</sup> *Ion Gheorghe Maurer* (1902-2000). Comme avocat, Maurer s'est impliqué dans le mouvement communiste pendant les années 1930. Pendant la guerre il a été arrêté (entre 1942 et 1943), puis il a fait partie des Gardes Patriotiques (une organisation contrôlée par les communistes). Étant un des proches de Gheorghiu-Dej, il a été pour une courte durée l'adjoint d'Ana Pauker au Ministère des Affaires Étrangères (en qualité d'avocat, il avait défendu les communistes dans le procès de Craiova, en 1936, dans lequel avaient été impliqués Ana Pauker, Draghici, Moghioroș, Bernath et autres), mais Pauker l'a congédié sous prétexte que c'était une personne sur laquelle « on ne peut pas compter du point de vue politique ». Ancien directeur de l'Institut de Recherches Juridiques, il est revenu dans la vie politique après 1957 comme ministre des Affaires Étrangères (après la mort de Grigore Preoteasa), ensuite en tant que président du Présidium de l'Assemblée Nationale et, finalement, jusqu'à sa retraite, comme premier-ministre. Il a été un des plus importants soutiens de Ceaușescu à la succession de Gheorghiu-Dej, dans l'espoir qu'il pourrait l'influencer et le persuader de faire certaines réformes modérées. Maurer a disparu de la vie politique après 1974, mais il a continué à jouir de tous les privilèges d'un haut dignitaire du parti. , *Ibid.*, 646.

<sup>44</sup> *Gheorghe Apostol* (n. 1913). Un militant communiste de moyen rang pendant la clandestinité et membre du groupe du parti, dirigé par Gheorghe Gheorghiu-Dej. Il a été emprisonné. Membre du Bureau Politique et président de la Confédération Générale du Travail après 1944. Premier secrétaire du Parti Ouvrier Roumain (POR), 1954-1955, ultérieurement nommé vice-premier-ministre. Considéré un des probables successeurs de Gheorghiu-Dej. Ses ambitions d'atteindre la position suprême dans le PCR ont été déjouées par le premier ministre, Ion Gheorghe Maurer, qui a soutenu fermement Nicolae Ceaușescu, ce qui a renforcé le ressentiment d'Apostol aussi bien à l'égard de Ceaușescu, qu'à l'adresse du « sophistiqué et cynique » Maurer. Apostol a été éliminé de la direction du

Alexandru Bîrlădeanu<sup>45</sup>, Emil Bodnăraș<sup>46</sup>, Alexandru Drăghici<sup>47</sup>, Paul Niculescu Mizil<sup>48</sup>, Petre Borilă<sup>49</sup>, Constantin Drăgan, Gheorghe Rădulescu<sup>50</sup>, Leonte Răutu<sup>51</sup>, Leontin Sălăjan<sup>52</sup>, Stefan Voitec<sup>53</sup>.

---

PCR en 1969, au Xe Congrès du PCR, après avoir été attaqué par Constantin Dăscălescu, le premier secrétaire du Comité Départemental de parti Galati, qui, ensuite, a été le dernier premier-ministre sous Ceaușescu (1982-1989), *Ibid.*, 372.

<sup>45</sup> *Alexandru Bîrlădeanu* (1911-1997). Économiste marxiste, né en Bessarabie, il a fait ses études à Iasi où il a passé son doctorat en 1940. Après l'annexion de la Bessarabie à l'URSS, il quitte la Roumanie et travaille pendant la guerre dans un institut de recherches économiques de Moscou. Actif dans le cadre de l'exil communiste roumain, il revient dans le pays en 1946 et occupe des fonctions de grande influence dans les ministères économiques. A côté de Gheorghe Gaston Marin (Grossman) il a été un des architectes de l'économie de commande. Occupant des fonctions importantes dans l'appareil du commerce extérieur et dans la planification, représentant de la Roumanie à CAER, il a défié les plans soviétiques de création d'un complexe économique au-dessus des états, et s'est attiré l'aversion de Nikita Khrouchtchev. Membre suppléant du Bureau Politique pendant le régime de Dej, il devient membre du Conseil Politique Exécutif et du Présidium Permanent au IXe congrès de juillet 1965. Comme président du Conseil National de la Recherche Scientifique, il entre en conflit avec Elena Ceaușescu. Il démissionne de toutes les fonctions en décembre 1968. Sans avoir écrit aucun ouvrage scientifique notable, il est devenu membre de l'Académie de la RSR. Au mois de mars 1989 il a signé „La lettre des six ». Après la chute du régime communiste il est devenu un des dignitaires à haut rang dans le FSN (*Front du Salut National*) et a détenu de nombreuses fonctions et honneurs, y compris celle de président du Sénat. *Ibid.*, p. 647.

<sup>46</sup> *Emil Bodnăraș* (1904-1976). Officier de carrière, il est devenu espion soviétique et s'est enfui dans l'Union Soviétique. Il est rentré en Roumanie au milieu des années 1930 et a accompli diverses missions spéciales pour l'espionnage militaire soviétique. Arrêté par hasard, Bodnăraș a été condamné à 10 ans de prison. Dans les prisons de Doftana et Caransebeș, il est devenu un ami et homme de confiance de Gheorghiu-Dej et un personnage-clé de son groupe. Libéré de prison en 1943, il a été directement impliqué dans l'élimination politique et l'isolement physique de Stefan Foriș, secrétaire général du PCR, du 4 avril 1944. Il a dirigé le parti avec Constantin Pîrvulescu et Iosif Rangheț jusqu'à l'évasion de prison de Gheorghiu-Dej et la formation du nouveau noyau hégémonique du parti. Après 23 août 1944, il a été le chef de l'appareil de la police secrète du parti et, entre 1945 et 1947, le chef des services secrets d'informations affiliés à la Présidence du Conseil de Ministres. Son influence énorme était due au contact direct et permanent avec les services secrets soviétiques. (Il faisait des rapports concernant tous les leaders du PCR, comme a été prouvé ultérieurement dans le cas d'Ana Pauker). Plus tard, il a été nommé ministre de la Défense Nationale, général d'armée et vice-premier-ministre et a détenu de nombreuses autres positions importantes jusqu'à la mort de Gheorghiu-Dej. Après 1965, il a accepté le pacte proposé par Ceausescu : en échange de sa totale soumission, Ceausescu lui a offert les positions de vice-président du Conseil d'État et membre du Présidium Permanent. *Ibid.*

<sup>47</sup> *Alexandru Drăghici* (1913-1993). De profession serrurier mécanique, impliqué dès sa jeunesse dans le mouvement communiste, représentant du secteur prolétaire du PC de Roumanie, Drăghici s'est manifesté activement pendant les années de clandestinité. Il a été condamné dans le procès d'Ana Pauker (Craiova, 1936), avec d'autres militants destinés à des carrières importantes. Arrivé à Doftana, Drăghici s'est rapidement rallié au noyau dirigé par Gheorghiu-Dej. La rivalité entre Drăghici et Ceaușescu a commencé depuis les années de prison et de camp (Caransebeș et Târgu-Jiu). Après le 23 août 1944, il a dirigé l'organisation de parti de la Capitale. En 1952, il a remplacé le dignitaire révoqué et ensuite arrêté, Teohari Georgescu, à la tête du Ministère de l'Intérieur. Il a été l'artisan de la liquidation de Lucrețiu Pătrășcanu et l'organisateur de quelques campagnes sauvages qui ont terrorisé la population. Immédiatement après sa nomination comme premier secrétaire, Ceausescu a « abaissé » Drăghici. Celui-ci devenait secrétaire du CC, ultérieurement vice-président du Conseil de Ministres sa place de que ministre de l'Intérieur fut occupée par un des anciens subalternes de Ceaușescu à la Direction Organisationnelle, Cornel Onescu. Le déclin de l'ancien chef de la police secrète était devenu inévitable. En avril 1968, la Plénière du CC du PCR a réhabilité Lucrețiu Pătrășcanu et a décidé l'exclusion de Drăghici du parti, *Ibid.*, 650.

<sup>48</sup> *Paul Niculescu-Mizil* (n. 1923). Né à Bucarest, Mizil a été le chef de la Section de Propagande et Agitation, 1956-1965; membre du Secrétariat du Comité Central, 1965-1972; membre du Comité Exécutif, 1965-1989 et du Présidium Permanent, 1969-1974. Sous Ceaușescu, il a détenu des positions dans l'exécutif, en tant que ministre des Finances, ministre de l'Éducation et vice-président du Conseil de Ministres. Entre 1965 et 1972, il a surveillé les

---

sections idéologiques et des relations internationales du PCR. En février 1968, comme chef de délégation à l'entretien de Budapest, en vue de la préparation de la conférence internationale des partis communistes et ouvriers, il a fait un geste spectaculaire en quittant l'entretien en signe de protestation contre les attaques soviétiques à l'encontre des positions de la Roumanie de défense du principe de l'égalité et de l'indépendance dans le communisme mondial. Il a perdu son influence, au fur et à mesure que la politique de Ceausescu devenait de plus en plus personnalisée et imprévisible, étant devenu un marginal du point de vue politique dans les années 1980, malgré le fait qu'il soit resté membre du Comité Exécutif, *Ibid.*, 657.

<sup>49</sup> *Petre Borilă* (1906-1973). Militant communiste né à Siliștria (Bulgarie), dont le vrai nom était Iordan Dragan Rusev. Pendant les années 1930, il a adopté le pseudonyme Borilă. Membre du PCR dès 1924 et commissaire politique dans les Brigades Internationales pendant la guerre civile d'Espagne. Pendant la deuxième Guerre Mondiale, il a séjourné à Moscou où il a collaboré avec Gheorghiu Dimitrov (président du Komintern) et Dimitri Manuilski (le plus important dignitaire soviétique près le Komintern), tandis qu'avec Ana Pauker, Vasile Luca, Leonte Răutu et Valter Roman il a formé le noyau qui allait prendre la direction du PCR après l'invasion de la Roumanie par l'Armée Rouge. Bien entraîné dans les intrigues du Komintern, Borilă a su établir une relation étroite avec Gheorghiu-Dej. Pendant les années 1950, il a participé directement aux actions répressives organisées par la Securitate (les Services secrets communistes), avec Dumitru Coliu (un autre communiste d'origine bulgare) et Ion Vințe (János Vincze). En réalité, Borilă a été impliqué dans les plus secrètes affaires politiques et était connu comme une figure distante et soupçonneuse. Membre du Comité Central du PCR (1948-1969) ; du Bureau Politique (1952-1965) ; du Comité Exécutif du CC du PCR (1965-1969) ; vice-président du Conseil de Ministres (1954-1965). *Ibid.*, 648.

<sup>50</sup> *Gheorghe Rădulescu* (1914-1991). Lorsque le régime Ceausescu est tombé, en décembre 1989, Rădulescu était le dernier membre de la vieille garde du PCR qui se trouvait encore dans la haute hiérarchie de parti et d'État. Il était membre du Bureau Permanent du Comité Exécutif et vice-président du Conseil d'État. Diplômé en études économiques, président du Front des Étudiants Démocrates, organisation antifasciste contrôlée par les communistes dans les années 1930, il a passé les années de guerre dans l'URSS. (En 1941, il a déserté de l'armée roumaine s'échappant vers les lignes soviétiques, ensuite il a été déporté en Sibérie, et finalement il a rejoint l'émigration politique de Moscou). Après 1948, il a été enquêté et arrêté à domicile pour une courte période dans les années '50, puis est devenu ministre du commerce, membre du Comité Central de 1960, vice-premier-ministre et un membre très influent du cercle d'intimes de Ceausescu. Élu dans les hautes structures du parti en 1965, il a voulu garder ses privilèges et a participé à la création du culte de Ceausescu, *Ibidem*, 661.

<sup>51</sup> *Leonte Răutu* (1910-1993). L'idéologue en chef du parti sous Gheorghiu-Dej. Fils d'un pharmacien de la ville de Bessarabie Bălți (son vrai nom, utilisé jusqu'en 1945, était Lev Oigenstein). Il est entré très jeune dans le mouvement communiste et a été actif dans l'appareil de propagande. En qualité d'éditeur du journal du parti, « Scânteia », en clandestinité, il a collaboré avec Stefan Foriș, Lucrețiu Pătrășcanu, Valter Roman, Sorin Toma, Mircea Bălănescu et Tatiana Leapis (ultérieurement Bulan), la première femme de Răutu (qu'elle a quitté pour Stefan Foriș). Arrêté et condamné dans les années 1930, il a émigré en URSS après l'annexion de la Bessarabie en 1940. Comme chef de la section roumaine de Radio Moscou, a été un des favoris d'Ana Pauker (avec Valter Roman et Petre Borilă). Răutu est rentré en Roumanie en 1945 (à la demande d'Ana Pauker) et a été tout de suite promu au sommet de l'appareil de propagande du parti, comme adjoint de Chișinevschi, rejoignant l'équipe d'édition de « Scânteia ». Reconnu officiellement comme le plus proche collaborateur de Chișinevschi, membre du Comité Central du POR après 1948 ; ultérieurement, après 1956, chef de la section de Propagande et Culture du CC du POR, Răutu a été, en fait, le dictateur de la culture roumaine jusqu'à la mort de Gheorghiu-Dej. Après 1956, il n'avait pratiquement d'autre supérieur dans l'hiérarchie du parti à l'exception de Dej, qui était peu intéressé des intrigues de la vie culturelle. Après la mort de Stalin, Răutu qui antérieurement avait démasqué les critiques littéraires et les poètes « décadents », a patronné « la reconsidération de l'héritage culturel ». Après le II<sup>e</sup> Congrès du POR (décembre 1955), il est devenu membre suppléant du Bureau Politique. Après 1965, est devenu membre du Secrétariat du Comité Central, membre du Comité Exécutif, vice-premier-ministre chargé de l'éducation et, entre 1974 et 1981, recteur de l'Académie de parti « Stefan Gheorghiu », *Ibid.*, 661.

<sup>52</sup> *Leontin Sălăjan (Silaghi)* (1913-1966). Serrurier, illégaliste d'origine hongroise, membre de la fraction de Transylvanie, ministre adjoint de la Santé, ministre des Forces Armées (1955- 1966), proche de Nicolae Ceausescu. Pendant la Révolution hongroise de 1956 il a fait partie, avec Emil Bodnăraș, Alexandru Drăghici et Ceausescu du Commandement National qui devait empêcher toute possible révolte. Il est mort à la suite d'une opération chirurgicale échouée, suivie d'une investigation approfondie, *Ibid.*, 663.

<sup>53</sup> « La inaltimea exigentelor vietii » in *Femeia*, XVIII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 7, juillet 1966.

Le discours prononcé par Nicolae Ceaușescu au début de la Conférence a été ultérieurement cité comme ayant un caractère programmatique, tant pour l'organisation de femmes que pour les politiques égalitaristes de l'État communiste roumain. A une analyse plus attentive, si l'on compare le discours de Ceaușescu avec celui de son prédécesseur, on n'observe pas des changements notables en ce qui concerne les priorités ou les méthodes de travail. La structure du discours des deux leaders communistes roumains était semblable, sinon identique. Après avoir mentionné « *la lutte glorieuse des femmes de Roumanie pour la libération sociale et nationale* », chacun passe en revue la législation égalitaire introduite par le régime communiste, l'influence de ces mesures sur la condition de la femme en Roumanie, et plus précisément, la situation de celle-ci sur une position égale à celle de l'homme. Dans une deuxième étape discursive, sont présentés les domaines d'activité où les femmes étaient majoritaires, les résultats exemplaires obtenus dans les divers secteurs d'activité et les remerciements que le parti leur adressait. La dernière, et la plus substantielle partie de l'intervention, précisait les missions qui revenaient à la population féminine de Roumanie, en général, et à l'organisation de femmes en particulier. Étant donné que les travaux de la Conférence se déroulaient à l'approche immédiate du IXe congrès du parti, les responsabilités revenant au Conseil National des Femmes résultaient des directives tracées par la direction du Parti Communiste pour le prochain plan quinquennal. La première préconisation était la présence des femmes dans tous les secteurs d'activité, le Conseil National des Femmes ayant le devoir de contribuer à l'étude et à l'adoption des mesures afin d'y assurer une participation active de toutes les catégories de femmes<sup>54</sup>.

La deuxième mission importante visait la substitution aux institutions de l'État, par la participation des femmes aux activités de contrôle civique dans le domaine du commerce et de l'activité administrative et édilitaire, en ville comme à la campagne. Les commissions de femmes présentes dans les entreprises avaient la responsabilité de surveiller la manière dont était appliquée la législation du travail dans le cas des employées. On ne faisait pas de précisions supplémentaires sur l'implication du CNF dans le processus de promotion des femmes en positions d'autorité. La seule référence au système de recrutement de la population féminine dans l'activité salariale précisait que l'on devait assigner aux femmes des emplois appropriés à leurs aptitudes et possibilités. La formule laconique laisse place aux interprétations ; elle peut être comprise soit dans le sens qu'il faut promouvoir les femmes quand la situation le

---

<sup>54</sup> « Discursul tovarasului Nicolae Ceausescu » in *Femeia*, XVIII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>.7, juillet 1966.

recommande, soit qu'il faut les éloigner de certains secteurs d'activité, selon le critère des aptitudes et du travail « adéquat aux femmes »<sup>55</sup>.

La nouveauté apportée par l'intervention de Nicolae Ceaușescu en 1966 était la préoccupation plus soutenue pour la réduction du temps alloué aux travaux ménagers, par la mise en vente de l'équipement électroménager, par la fabrication et la commercialisation de plats pré cuisinés (« semi-préparés »), l'élargissement du réseau public de commerce et des self-services. Aucune mention n'est faite de la préoccupation du parti pour une plus équitable division des travaux ménagers entre les membres de la famille, la femme étant considérée comme l'unique responsable de ces activités. Le temps libre obtenu à la suite de l'externalisation ou la plus grande facilité technique de certains travaux domestiques, tels la préparation des plats ou la lessive, devait être utilisé au bénéfice d'une forme de travail salarié et de la participation active aux diverses activités civiques initiées par le Conseil National des Femmes<sup>56</sup>.

La femme active, impliquée dans tous les problèmes de la cité, n'excluait pas la femme-mère. Le rôle important joué par la mère dans le soin et dans l'éducation des enfants, considéré à la fois comme un sacrifice et comme un devoir, n'a jamais été absente des discours de Gheorghe Gheorghiu-Dej. Le régime Nicolae Ceaușescu a porté néanmoins cette idée à un niveau jamais atteint jusqu'à ce moment-là, sous la forme de la politique de croissance démographique forcée, introduite par le décret 770/1966. A la Conférence Nationale des Femmes du mois de juin 1966, il a insisté sur le devoir des femmes « *mères et éducatrices, dans la formation et l'éducation des jeunes rejetons de la patrie... dans l'esprit du patriotisme ardent, du respect et de l'appréciation envers le passé glorieux du peuple, du désir de consacrer toute sa vie à l'épanouissement de la patrie socialiste, aux idéaux du communisme* »<sup>57</sup>. Les femmes étaient appelées également à combattre « *l'attitude rétrograde*<sup>58</sup>, *les manifestations de légèreté à l'égard de la famille* » qui avaient comme conséquence la croissance du nombre de divorces, la négligence envers les enfants et envers leur préparation à la vie. Nicolae Ceaușescu faisait ici un premier essai des discours qui allaient marquer le début de la politique démographique, et constatait que, malgré les efforts du parti d'améliorer la qualité de la vie :

*« Les dernières années on constate une diminution de la natalité, un rythme très lent de croissance de la population du pays. En ce qui concerne ce problème, il faut dire que la*

---

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> « Discursul tovarasului Nicolae Ceausescu » in *Femeia*, XVIII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 7, juillet 1966, p. 5.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> « Discursul tovarasului Nicolae Ceausescu » in *Femeia*, XVIII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 7, juillet 1966.

*législation de notre pays présente des lacunes qui favorisent la diminution du nombre de naissances : dans les instances judiciaires on manque d'exigence sur la dissolution des mariages et certaines prévisions légales se montrent tolérantes avec l'attitude de déconsidération de la famille et de l'éducation des enfants (...); en conformité avec les indications données par la direction du parti, nous examinons des mesures qui mèneront à l'amélioration de la législation actuelle, dans le sens de la défense de l'intégrité de la famille, de l'augmentation de la responsabilité à l'égard du foyer et de l'éducation des enfants, en favorisant aussi la croissance de la natalité»<sup>59</sup>.*

L'adoption du décret 770/1966, concernant l'interdiction de l'interruption volontaire de grossesse, n'a été qu'une des mesures visant la croissance démographique forcée. En même temps, sont prises des mesures pour le renforcement de la famille, en tant que base indispensable de la croissance démographique souhaitée, des mesures coercitives visant premièrement la dissuasion du divorce et de l'abandon familial. En juin 1966, date de la Conférence, la décision d'incriminer l'avortement était déjà prise par la direction du parti, le projet de loi étant discuté avec les spécialistes du Ministère de la Santé. Le chef de l'État préfère pourtant garder le silence sur ce projet de loi car le million d'interruptions volontaires de grossesse effectuées démontrait de manière explicite quelle était l'attitude des Roumains envers ce droit, obtenu pour la première fois en 1957, et qui, au lieu d'être une mesure exceptionnelle, s'était transformé rapidement (en moins d'une décennie) en la seule méthode de planning familial utilisée dans la société roumaine<sup>60</sup>.

A la Conférence de 1966, le dernier point abordé dans le discours de Nicolae Ceausescu visait la responsabilité que revenait au Conseil National des Femmes, par l'intermédiaire des comités et des commissions de femmes, de contribuer à inciter les femmes à participer autant la production économique qu'à l'activité civique : « *En conséquence, des rangs des ouvrières, des paysannes, des intellectuelles, de toutes les catégories sociales, s'élèvent de plus en plus de femmes ayant une solide formation professionnelle et un large horizon politique et culturel* ». À ces femmes, l'État communiste roumain garantissait, par l'intermédiaire des organisations de parti et d'État, la promotion aux postes de décision. Pour que la population féminine atteigne un niveau plus élevé de culture, le CNF, les comités et les conseils de femmes étaient appelés « à

---

<sup>59</sup> « Discursul tovarasului Nicolae Ceausescu » in *Romania Libera*, XXIV<sup>e</sup> année, n° 6745, 24 juin 1966, p. 5.

<sup>60</sup> Cf. Corina Dobos (coord.), Luciana M. Jinga, Florin S. Soare *Politica pronatalistă regimului Ceaușescu-O perspectivă comparativă*, vol. I, Iasi, Polirom, 2010.

*dérouler une large activité de diffusion des connaissances scientifiques et culturelles, en vue du développement de la conscience socialiste»<sup>61</sup>.*

Après la présentation du rapport sur l'activité de l'organisation de femmes et des futurs projets la Conférence adopte les nouvelles mesures de nature organisationnelle. Pour diriger et coordonner l'activité des commissions de femmes dans les entreprises, les institutions publiques, les fermes agricoles d'État et les coopératives artisanales, les comités des régions, des districts et des villes, les femmes allaient collaborer avec les organes territoriaux correspondants de l'Union Générale des Syndicats, de l'Union Nationale des Coopératives Agricoles de Production, et de l'Union Centrale des Coopératives Artisanales. Dans les villes où il y avait des circonscriptions avec un nombre réduit de femmes, on allait choisir une seule déléguée dans le cadre de l'assemblée générale. Les conférences nationales du Conseil National des Femmes devaient être organisées tous les 5 ans. En ce qui concerne la structure de l'organisation, il est proposé de remplacer la dénomination de Comité Exécutif du Conseil National des Femmes par celle de Secrétariat, considérée plus adéquate au caractère d'un organe de travail opérationnel. Dans ce changement on observe l'imitation du modèle utilisé par le Parti Communiste Roumain dans sa propre structure, au niveau de direction. Dans les rapports ultérieurs sur l'activité du CNF, on observe que cette modification n'a jamais été opérée *de facto*. Le dernier point discuté a été l'élection du Conseil National des Femmes, formé de 179 membres. Le nombre des femmes élues à la direction de l'organisation a été augmenté à 33<sup>62</sup>.

Comme présidente a été élue encore une fois Suzana Gâdea, secondée en posture de vice-présidentes par Ioana Cela Boga, Mia Groza, Lucia Demetrius, Zoe Dumitrescu Buşulenga, Susana Galpal et comme secrétaires Stana Buzatu, Maria Ciocan, Cornelia Dinescu, Valeria Drafta, Maria Manolescu. De la direction centrale faisaient également partie : Florica Andrei, Constanţa Ciontu, Maria Costache, Dobriţa Dima, Tamara Dobrin, Magdalena Fabian, Magdalena Filipaş, Barbara Ana Fronius, Elena Grigoriu, Virginia Ioan, Veta Ionescu, Elena Livezeanu, Ligia Macovei, Eleonora Nicolae Oprea, Olga Pop, Alice Săvulescu, Georgeta Teodora Scînteianu, Elena Sereda, Aneta Spornic, Steliana Stoicescu, Floarea Şerban, Ana Tuică<sup>63</sup>.

---

<sup>61</sup> « Discursul tovarasului Nicolae Ceausescu » in *Femeia*, an XVIII, n°. 7, juillet 1966.

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> « Comitetul executiv al Consiliului al Consiliului National al Femeilor » in *Femeia*, XVIII<sup>e</sup> année, n°. 7, juillet 1966, p. 7.

### **3.4.1. Les élections de 1969 : politisation du mouvement**

La réorganisation territoriale de 1968 - avec la disparition des régions et la division du territoire national en 41 départements - a conduit à de nouvelles élections dans le cadre de l'organisation de femmes, de manière à assurer la représentativité des déléguées quant aux circonscriptions formées la suite à la recomposition des juridictions territoriales. La préparation des élections, par la convocation des Assemblées des déléguées, au niveau local, a été une nouvelle occasion pour faire le bilan de l'activité du mouvement, de noter les points forts, les points faibles, observés tant par les responsables des comités de parti que par les bénéficiaires des divers programmes, au niveau des institutions et des entreprises<sup>64</sup>.

À l'occasion des élections de 1969, dans les bureaux des comités départementaux des femmes ont été élues 506 femmes, dont : 21% ouvrières, 6% des ouvrières agricoles, 60% intellectuelles, et 13% de femmes au foyer et d'autres catégories, probablement des employées dans l'administration et les coopératives artisanales. La tendance manifestée dès la recréation de l'organisation des femmes, plus précisément la croissance lente mais constante du pourcentage et de l'importance des intellectuelles à la direction du mouvement, devient, après 1969, pour la première fois, une certitude. À la même époque est confirmé aussi un deuxième phénomène manifesté notamment après l'ascension de Suzana Gâdea à la tête du mouvement : la politisation toujours plus accentuée du groupe des personnes ayant le pouvoir de décision. Sur les 506 députées élues, 462, donc 91%, étaient membres du parti. Comme niveau de formation, sur 41 présidentes des comités départementaux, 32 avaient des études supérieures, 8 des études secondaires et dans un seul département la présidente du comité avait seulement le collège (7 classes). Le même modèle, bien que moins évident, se retrouvait dans la composition des comités départementaux des femmes où étaient élues 2.554 membres, dont 24% ouvrières, 26% ouvrières agricoles, 35% intellectuelles, 15% femmes au foyer et autres catégories. Le nombre des membres du parti était cette fois-ci de 1.903 femmes, respectivement 74%<sup>65</sup>.

Considérée individuellement, la situation de chaque département montre une discordance entre les différentes zones du pays. Dans des départements tels Argeș, Constanța, Cluj, Dolj, Galați, Hunedoara, Iași, les bureaux des comités départementaux n'avaient pas d'ouvrières du

---

<sup>64</sup> SJAN Maramures, fonds du Comité régional des Femmes Maramures, dossier 5/1969, ff. 1-46.

<sup>65</sup> ANHC, fonds du CC du PCR-section Organisationnelle, dossier 27/ 1969, f. 7

secteur industriel et agricole dans leur composition, tandis que la proportion des intellectuelles dépassait 70% ou, comme dans le cas du département Olt, représentait la totalité des membres. La proportion des femmes au foyer ne résulte pas de la situation statistique rédigée par la section organisationnelle, celles-ci étant incorporées dans le même groupe que les fonctionnaires<sup>66</sup>.

L'organisation de masse des femmes a été dissoute en 1953, à un moment où, à la suite des épurations opérées, tant dans le parti qu'au niveau de la direction des organisations de masse, la présence des intellectuelles dans des positions de décision était plus réduite que jamais. Les résultats peu concluants obtenus dans les projets ayant comme public-cible la population féminine ont conduit au rétablissement de l'organisation, selon des critères différents de ceux qui fonctionnaient en 1953.

Même si c'était obligatoire de garder une proportion bien établie entre les différentes catégories sociales, au niveau de la direction centrale et territoriale, la catégorie des intellectuelles acquiert de plus en plus d'importance et, à la fin des années 1960, elle devient majoritaire. Ce phénomène a pu être déterminé par le processus général de technicisation des différentes institutions de décision pendant le régime Nicolae Ceaușescu. Progressivement, tant dans le Gouvernement que dans les organes de directions du parti, le nombre de membres sans études diminue, leur place étant prise par des techniciens qui assuraient la direction des différents secteurs d'activité pour lesquels ils avaient la qualification nécessaire.

Le deuxième changement majeur est la politisation, toujours plus accentuée, du corps dirigeant de l'organisation de femmes. La logique qui se trouve, de manière générale, derrière chaque organisation de masse est d'attirer un public et qu'il soit le plus nombreux possible – homogène par son appartenance à une certaine catégorie sociale, tranche d'âge, genre – indifféremment de la couleur politique, de l'ethnie, des croyances religieuses, le but étant de transmettre indirectement un message, le plus souvent politique. Ainsi, dès sa fondation sous le nom de l'Union des Femmes Antifascistes, l'organisation roumaine comptait un nombre minoritaire de communistes dans les instances directrices. Ultérieurement, au fur et à mesure que le régime communiste ait consolidé sa position, la présence des plus importantes figures féminines du parti s'est imposée également dans le cadre de l'organisation de masse, spécialement au niveau de la direction centrale. Pourtant, dans le territoire, le nombre des membres du parti était resté minoritaire. La présidente de l'organisation jusqu'en 1963 a été

---

<sup>66</sup> *Ibid.*, ff. 11-15.

Maria Rosetti, personnalité qui entre sans doute dans la catégorie des « compagnon de route » mais qui n'a jamais été membre d'un parti de gauche, social-démocrate ou communiste. Il est possible que la politisation accentuée soit due à la volonté du parti de contrôler de plus près l'activité de l'organisation ; dans ce but, on utilisait les membres qui militaient dans les structures du parti, aux différents niveaux. Une autre explication pourrait être la croissance du nombre des membres du parti dans la période 1953-1969. L'expérience accumulée en tant que militante dans une organisation de masse ou civique était un atout important dans l'évaluation du dossier de candidature et il y avait beaucoup de membres du parti qui avaient commencé leur carrière politique dans le cadre d'une organisation de femmes. Il est donc possible qu'un nombre significatif de celles qui figuraient dans les statistiques sans appartenance politique aient obtenu avec le temps le statut de membres, ce qui augmente encore le degré de politisation du mouvement féminin.

Même si le statut du Conseil National des Femmes prévoyait l'organisation d'une Conférence Nationale tous les 5 ans, dans le cadre de laquelle les déléguées devaient élire le Conseil et les organes de direction, la réorganisation et les élections de 1969 ont eu lieu sans la convocation de la Conférence. Les seules réunions des membres étaient les réunions plénières annuelles de l'organisation qui ne portaient pas sur des questions organisationnelles, mais servaient uniquement à rédiger le rapport d'activité pour l'année précédente, tandis que la présidente de l'organisation présentait le programme tracé par la direction du parti. Les informations fournies par la presse féminine corroborant le silence absolu des archives, on peut en déduire que le fonctionnement de l'organisation de femmes se conformait à l'inertie générale, très peu de nouveautés survenant avec le temps dans sa structure et dans le modèle de fonctionnement.

### **3.5. Les mécanismes de mise en œuvre des décisions du parti (1974)**

Au début des années 1970, dans le cadre du parti sont prises des mesures importantes sur l'implication des femmes dans la vie publique, notamment la *Décision* de la réunion plénière du Comité Central du Parti Communiste Roumain, les 18-19 juillet 1973 concernant le renforcement du rôle de la femme dans la vie politique et sociale du pays. À cette occasion, Elena Ceaușescu et Lina Ciobanu sont élues membres dans le Comité Exécutif du Comité

Central. Ces mesures ne peuvent pas être analysées comme étaient le résultat d'un quelconque succès obtenu par l'organisation des femmes dans sa lutte pour une législation égalitaire. La Roumanie communiste se ralliait par ce programme de mesures à la tendance existante au même moment dans les autres Etats de l'Europe Centrale et de l'Est. Les pionnières en matière de l'introduction des principes égalitaires était l'URSS et la République Populaire de Hongrie. Même s'il n'avait pas été consulté en vue de l'adoption de cette *Décision*, qui avait autorité d'acte normatif, le Conseil National des Femmes était un des principaux responsables, sinon le plus important, de la mise en oeuvre des mesures prévues par la *Décision*.

En 1974, le Conseil National des Femmes, avec le ministère du Travail, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement, le ministère de la Santé et le président du Conseil Central de l'Union des Syndicats de Roumanie, ont élaboré un programme complexe d'actions pour la mise en pratique de la *Décision* de la Plénière. Les nouvelles missions demandaient une nouvelle approche et, par conséquent, de nouvelles figures qui devaient contribuer au bon déroulement des choses. Pour introduire ces changements on n'a pas convoqué la Conférence Nationale du CNF. Le 26 avril 1974 a lieu la séance d'un groupe de travail plus restreint, limité au Comité Exécutif du CNF, séance à laquelle participent aussi Miron Constantinescu, secrétaire du CC du PCR, Jozsef Szasz, chef adjoint de section au CC du PCR, Lina Ciobanu, Aurelia Dănilă, et Magdalena Filipaş, la qualité desquelles n'a pas été mentionnée en ouverture de la réunion car aucune des trois ne faisait partie de la direction du Conseil National des Femmes. Lina Ciobanu occupait à ce moment-là la fonction de membre dans le Comité Politique du Comité Central et celle de premier secrétaire du deuxième secteur de la ville de Bucarest. Aurelia Danilă était membre du CC du PCR et secrétaire de l'Assemblée Nationale et Cornelia Filipaş, directrice dans le ministère de l'Enseignement<sup>67</sup>.

L'ordre du jour comprenait des questions de nature organisationnelle, le compte-rendu sur l'activité déroulée dans l'année précédente, la situation des relations internationales du CNF, l'approbation du programme d'activité pour l'année 1974 et la désignation des déléguées du CNF au Congrès du Front de l'Unité Socialiste<sup>68</sup>.

---

<sup>67</sup> ANHC, fonds du CC du PCR-section Cadres, dossier C/2080; Liviu Marius Bejenaru, Clara Cosmineanu Mares, Monica Grigore, Alina Ilinca, Oana Ionel, Nicoleta Ionescu-Gura, Elisabeta Neagoe-Plesa, Liviu Plesa, Florica Dobre (coord.), *Membrii CC al PCR 1945-1989. Dicționar*, studiu introductiv de Nicoleta Ionescu-Gură, Bucarest, Editions Enciclopedica 2004, p. 372.

<sup>68</sup> ANHC, fonds du CC du PCR-section Organisationnelle, dossier 40/ 1974, ff. 2-4.

Après l'introduction faite par Suzana Gâdea, en qualité de présidente, la discussion fut monopolisée par Miron Constantinescu lequel, après avoir transmis le message de Nicolae Ceaușescu souhaitant « *de rendre plus actives les masses de femmes* » et, par conséquent, d'obtenir « *une mobilisation du Conseil National des Femmes* », a présenté les décisions prises par la direction du parti concernant la réorganisation et l'amélioration de l'activité de l'organisation des femmes. La première mesure envisageait de remplacer le Bureau Exécutif, « *organe trop large et qui fonctionne peu* », avec une structure plus opérationnelle et plus pratique, qui allait porter le titre de Bureau. On revenait ainsi à l'idée énoncée à la Conférence Nationale de 1966, où l'on avait décidé la création d'un secrétariat, mesure jamais mise en pratique. Selon Miron Constantinescu, « *pour insuffler plus d'efficacité aux organes de direction et pour assurer une relation plus étroite avec les organisations de masse et certaines institutions importantes, la direction du parti envisage cette nouvelle forme du Bureau, constitué de 15 camarades* ». Une partie des membres allaient représenter d'autres organisations de masse : les Syndicats, l'Union de la Jeunesse Communiste, l'Union Nationale des Coopératives Agricoles de Production, le Télévision<sup>69</sup>. De cette manière, on introduisait dans la direction de l'organisation de masse la formule de la direction collective, appliquée aux ministères dès 1973. Même à la suite de l'application de ces mesures, la direction de l'organisation de femmes allait rester strictement féminine car le parti se préoccupait que les autres représentants des organisations de masse soient toujours des femmes.

La manière dont Miron Constantinescu, en qualité de représentant du Secrétariat du Parti Communiste Roumain, s'adresse à la direction du CNF montre combien le degré d'autonomie de cet organisme était limité par rapport au monde politique:

« *Voilà le premier point qui sera proposé dans l'après-midi, et j'ai pensé que vous devez connaître cette formule organisationnelle qui a été discutée dans le cadre du Secrétariat du Comité Central et approuvée par celui-ci. Je crois que vous êtes d'accord avec cette formule, n'est ce pas ? Vous avez des objections? Non. Merci* »<sup>70</sup>.

Théoriquement, on respecte un régime parfaitement démocratique, dans lequel les participantes sont invitées à exprimer librement leur point de vue. En réalité, la décision était déjà prise à l'avance, chose qui est communiquée aux éventuelles réfractaires. En deuxième lieu,

---

<sup>69</sup> *Ibid.*

<sup>70</sup> *Ibid.*, f. 4.

la position officielle à l'égard de cette décision est clairement exprimée au moment où on leur demande l'opinion. C'est un exemple édifiant pour la manière dont on prenait les décisions dans l'État communiste roumain. Comme Miron Constantinescu le précise, la décision avait été prise par Nicolae Ceaușescu lui-même, étant ensuite discutée et approuvée dans le cadre du Secrétariat. Les membres du Comité Exécutif, en grande majorité membres du parti, ne pouvaient pas être contre un supérieur de la hiérarchie, sans en redouter les conséquences. Ultérieurement, dans le cadre de la Plénière du Conseil, aucune des 170 membres ne s'est prononcée contre la décision, sachant que la direction de l'organisation avait été d'accord avec les propositions faites.

La nouvelle forme d'organisation s'inspirait du récemment créé Bureau du Comité Exécutif, Miron Constantinescu précisant clairement que le modèle utilisé était celui du parti : *« les motifs pour lesquels nous adopterons la nouvelle forme et la nouvelle composition, je vous l'ai dit dès le début, ce sont les motifs qui nous ont inspirés dans le cadre du parti ; vous avez vu qu'on a créé un Bureau Exécutif qui assure un travail plus dynamique »*<sup>71</sup>.

La direction du parti n'a imposé seulement le changement de la forme de management du mouvement féminin, mais aussi celui de l'équipe qui formait le Comité Exécutif, en commençant avec la présidente de l'organisation. Après les avoir remerciées pour l'activité déployée, Susana Gâdea et les autres membres du Comité Exécutif ont été informées sur la décision du parti concernant la composition du futur Bureau du Conseil National des Femmes. La nouvelle présidente désignée par le parti était Lina Ciobanu, tandis que les fonctions de vice-présidente et secrétaires disparaissaient de la structure de direction. Dans le Bureau allaient entrer : Eugenia Andrei, Maria Bobu, Zoe Dmیتrescu-Bușulenga, Tamara Dobrin, Susana Galpal, Aneta Fronius, Maria Groza, Aneta Spornic, Virginia Pripitu, Cristina Luca, Stefania Ionescu, Maria Stănescu, Maria Ciocan, Ileana Petho<sup>72</sup>.

Quelles étaient les qualités qui recommandaient Lina Ciobanu à la direction de l'organisation féminine de masse ? L'élément primordial était son passé et la fonction politique qu'elle occupait. Expérimentée dans la direction du parti au niveau de la ville de Bucarest, Lina Ciobanu avait été nommée également dans le Comité Exécutif du CC du PCR. Le second élément important était son profil social, l'appartenance à la classe ouvrière des rangs de laquelle

---

<sup>71</sup> *Ibid.*, f. 5

<sup>72</sup> *Ibid.*

elle était issue et, argument non négligeable, les relations étroites qu'elle entretenait avec le couple Elena et Nicolae Ceaușescu.

Le nombre des déléguées présentes a été augmenté à 18, par l'introduction d'Ana Aslan, présentée par Miron Constantinescu comme la deuxième des plus connues personnalités féminines de Roumanie, après Elena Ceaușescu, et cinq des présidentes des comités départementaux qui ne faisaient pas partie du Conseil : Elisabeta Bădescu (Mehedinți), Silvia Cosma (Sălaj), Ioana Păun (Dâmbovița), Iulia Petho (Harghita), Lucia Lazanu, Cristina Luca (secrétaires du CC de l'Union de la Jeunesse Communiste). On devait à tout prix maintenir l'apparence d'une parfaite légalité dans la désignation du futur bureau. Conformément au règlement interne du CNF, la direction était élue parmi les membres du Conseil. Pour introduire dans des postes de décision des personnes étrangères au mouvement, celles-ci devaient avant tout en devenir des membres. C'était le motif pour lequel ont été intégrées également, comme membres de plein droit, les représentantes des autres organisations qui allaient être présentes à la direction du Conseil National des Femmes : Maria Stănescu, grâce à la position détenue comme présidente de l'union de branche de l'enseignement, Maria Mănescu, vice-présidente du Conseil National de la Croix Rouge, Stefania Ionescu, présidente de la CAP de Putineiu, département de Teleorman, vice-présidente de l'UNCAP, Maria Bobu représentant la Procuration Générale, Aneta Pană, enseignante universitaire à l'Académie « Stefan Gheorghiu »<sup>73</sup>.

Le déroulement de la séance plénière du CNF, au cours de laquelle devaient être votés ces changements, a été attentivement préparé. Premièrement, on a désigné le présidium et l'ordre de la nomination des personnes qui allaient en faire partie, ordre qui montrait l'importance de la fonction détenue dans le mouvement. A la plénière du 27 avril 1974, la composition du présidium était : Elena Ceaușescu, Lina Ciobanu, Suzana Gâdea, les futures personnes désignées à faire partie du Bureau, et Miron Constantinescu, placé le dernier à cause du fait qu'il avait des missions au sein du parti concernant l'organisation des femmes, sans en être un membre proprement dit.

En ce qui concerne les discussions portées en marge des documents présentés, la suggestion faite par la direction du parti était que la majorité des intervenantes provienne des catégories des ouvrières et des paysannes, parce que, selon les raisons invoqués par le leader communiste, « *les intellectuelles parlent plus librement, beaucoup mieux, ont le talent oratoire, mais nous sommes*

---

<sup>73</sup> ANHC, fonds du CC du PCR-section Organisationnelle, dossier 41/1974, ff. 1-79.

*intéressés à cette séance plénière d'entendre plutôt les camarades qui travaillent dans production* ». La raison était une activité plus soutenue de l'organisation des femmes dans le cadre des autres organisations de masse qui n'avaient pas de commissions de femmes<sup>74</sup>.

Elena Livezeanu a été la seule voix qui a exprimé la méfiance vis-à-vis du projet de réforme qui allait être immédiatement mis en pratique, prenant la défense de l'ancienne équipe dont elle aussi faisait partie depuis presque deux décennies:

*« Camarades, je suis moins émue que la camarade Lina Ciobanu (quand elle a lu le télégramme) et ceci peut s'expliquer. Le Comité Exécutif a fait beaucoup d'efforts pour affronter des missions très importantes et difficiles considérant que c'était son devoir à l'égard du parti, envers le propre conscience de ses membres, d'élever le niveau politique et idéologique des femmes. C'est un problème de conscience et je ne voudrais pas aller plus loin sans dire que les indications données par la direction du parti, par le camarade Nicolae Ceaușescu lui-même, n'ont pas été toujours très bien comprises par les anciennes organisations régionales du parti et que les femmes, malgré leurs efforts, n'ont pas toujours trouvé l'appui nécessaire, bien qu'elles n'aient pas épargné leurs forces (...) Je veux souligner que si à Bucarest nous avons quand même trouvé un certain support, cela ne s'est pas passé dans les départements, et je l'affirme parce que je tiens beaucoup à ce sujet – que les femmes arrivent enfin à être considérées des êtres humains. Le parti leur a donné des conditions pour se sentir des êtres humains, comme les hommes. Mais, le travail me semble trop difficile sans secrétaires, sans vice-présidente... »<sup>75</sup>.*

La direction du parti, représentée par Miron Constantinescu, a reçu avec indifférence les réserves exprimées par Elena Livezeanu, soulignant que l'absence d'une activité soutenue à l'appui de l'organisation des femmes ne peut pas être généralisée au niveau national et que l'ancienne forme de direction allait être remplacée par un appareil technique.

Elena Livezeanu voyait dans le Conseil National des Femmes la seule garantie pour obtenir *de facto* les droits accordés par le Parti Communiste Roumain dans la législation. Sans s'éloigner de la ligne du parti, au contraire, en s'appuyant sur cette législation, en tant que membre du CNF, elle encourageait les femmes à agir par elles-mêmes pour transformer en réalité les mesures égalitaires : *« Le niveau des femmes s'est beaucoup élevé. Elles se rendent compte que la préoccupation du parti est de leur créer de plus en plus de conditions. Mais, moi je leur dirais aussi, à chacune d'elles, individuellement, qu'il faut, comme disait Lucia Demetrius, qu'elles aillent plus loin encore »<sup>76</sup>.*

---

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> ANHC, fonds du CC du PCR-section Organisationnelle, dossier 41/1974, f. 7.

<sup>76</sup> *Ibid.*

L'arrivée de Lina Ciobanu à la tête de l'organisation était considérée par Miron Constantinescu comme un pas important pour les futures actions du CNF, grâce à la position d'autorité qu'elle détenait dans le Comité Politique :

*« Je le dis pour une bonne orientation : il faut comprendre qu'il y a eu des départements qui ont accordé au problème des femmes plus d'attention et d'autres qui en ont accordé moins. Notre but est d'obtenir qu'on accorde plus d'attention à ce problème. Et je voudrais préciser, par exemple, qu'au moment où la présidente du Conseil National des Femmes, membre dans le Comité Exécutif du parti, s'adressera dorénavant à un premier-secrétaire d'un comité départemental et lui demandera, "camarade, comment vous vous occupez du travail avec les femmes ? ", elle aura, je crois, beaucoup plus de résultats qu'à présent, tenant compte de la structure de notre parti et du rôle que la direction du parti détient entre deux séances plénières »<sup>77</sup>.*

Au-delà de la précision faite sur la manière dont la direction du parti coordonnait concrètement l'activité de l'organisation féminine, l'autonomie des projets étant pratiquement inexistante, il est intéressant de mettre également en évidence la manière utilisée par le parti pour mettre en pratique les projets égalitaires. En dépit du discours officiel du parti et des interventions de Nicolae Ceaușescu concernant le renforcement du rôle des femme dans la société roumaine communiste, l'inertie des autorités locales dans l'application des résolutions égalitaires était évidente. Le seul argument capable d'ébranler le système de valeurs patriarcales était celui de la force politique. La conséquence directe de la manière dont le Parti Communiste Roumain a entendu assurer la mise en pratique des mesures concernant la présence de la population féminine dans les différents domaines d'activité et dans des positions de décision, a eu seulement un impact superficiel par rapport à la tradition patriarcale qui caractérisait la société roumaine. Un statut et une participation égale des femmes dans les fonctions de direction, y compris dans la politique, ont représenté de simples obligations imposées par le parti, réalisées dans une proportion plus ou moins grande, en fonction de la rigueur et la vigilance des opérations de vérification entreprises par le parti. Une fois cette pression disparue, en décembre 1989, les décideurs hommes qui ont occupés les nouvelles formes de direction politique - y compris ceux qui, pendant le régime communiste, soutenaient avec véhémence des droits et des

---

<sup>77</sup> *Ibid.*, f. 8

positions égales pour les femmes<sup>78</sup> - n'ont plus considéré nécessaire de coopter en positions d'autorité leurs anciennes collègues de parti.

### **3.6. Les relations entre le Conseil National des Femmes et le Front de l'Unité**

#### **Socialiste**

En janvier 1968, est créé le Front de l'Unité Socialiste<sup>79</sup> (FUS), formation qui réunissait toutes les organisations de masse, civiques et professionnelles, les représentants des minorités et ceux des cultes religieux. L'entrée dans le FUS n'avait pas de conséquences sur la forme d'organisation du mouvement ou des projets spécifiques déroulés de l'organisation de femmes. La principale ingérence du FUS dans le déroulement de l'activité des organisations féminines était la coordination des programmes économiques, tracés à l'occasion des congrès du parti : le dépassement du plan, l'augmentation de la productivité, la réduction des pertes. L'apparition de cette nouvelle forme organisationnelle apportait cependant un amendement important : la participation aux élections sur des listes communes.

À partir des caractéristiques des organisations qui le formaient, le Front de l'Unité Socialiste proposait un programme électoral adapté aux différentes catégories de population représentées. Les femmes de Roumanie étaient encouragées à voter aux élections pour l'Assemblée Nationale la liste présentée par le FUS, avec les arguments suivants :

*« Le Front de l'Unité Socialiste apprécie grandement votre contribution au progrès de la patrie, au travail plein d'élan que vous déployez dans l'économie, l'enseignement, la science et la culture, votre contribution à la formation et à l'éducation de la jeune génération, à l'épanouissement de notre nation socialiste. Le régime socialiste assure le respect de votre dignité humaine et citoyenne, la protection des mères et des enfants, crée des conditions optimales pour l'utilisation du talent et de l'esprit administratif, de la capacité créatrice des femmes dans tous les domaines de la vie sociale, pour leur participation au commandement de la société socialiste »<sup>80</sup>.*

Le discours reprend les thèmes principaux de la théorie communiste relative aux politiques liées à la population féminine du pays : en échange de l'activité exercée en divers

---

<sup>78</sup> Ion Iliescu, en tant que représentant de l'Union de la Jeunesse Communiste, était toujours présent dans les pages de la revue *Femeia* où il soutenait la nécessité de placer les femmes en positions égales avec les hommes, tant dans les fonctions d'État que de parti.

<sup>79</sup> « Le Front de l'Unité Socialiste a été créé en janvier 1968, comme forme institutionnelle qui réunissait toutes les organisations de masse, civiques et professionnelles, les représentants des minorités et ceux des cultes, autour des projets économiques prioritaires du régime Ceausescu, présentant aux élections une liste propre de candidats » in *Romania Libera*, XXVIII<sup>e</sup> année, n°. 7548, 26 janvier 1969.

<sup>80</sup> *Ibid.*

champs de la vie active, l'État communiste assurait aux femmes des droits qui leur garantissaient un statut digne dans la société. Le discours lui-même est source de discrimination sur critères de genre, mettant en discussion justement les spécificités féminines (maternité, talent et esprit administratif) associées à cette position inférieure de la femme dans la société.

En 1974 a eu lieu le premier Congrès du FUS. Par l'ordre direct de Nicolae Ceaușescu, les représentantes du CNF à ce congrès devaient représenter au moins un tiers des participants. À la direction du FUS allaient être désignées 7 membres du Conseil National des Femmes. Une présence féminine très nombreuse dans le conseil du FUS était importante de la perspective des futures élections pour l'Assemblée Nationale. La promesse selon laquelle les femmes allaient être une présence nombreuse, tant comme déléguées au Congrès, qu'en qualité de membres dans le Conseil du FUS, a été respectée. Une entorse s'est pourtant produite au niveau de la direction de l'organisation. Au Congrès du 21 mai 1974, Nicolae Ceaușescu est élu comme président du FUS, à l'unanimité. Parmi les 8 vice-présidents se trouvait une seule femme, la représentante du Conseil National des Femmes, Tamara Dobrin. Au niveau du comité exécutif du FUS, parmi les 33 membres, la seule présence féminine, à côté de Tamara Dobrin, était Maria Stănescu<sup>81</sup>.

### **3.7. La Conférence Nationale du CNF de 1978**

Conformément au plan rédigé par la section Organisationnelle, concernant les congrès et les réunions plénières des organisations de masse et civiques pour l'année 1978, décision est prise de convoquer (pour la première fois après 1966) la Conférence Nationale du Conseil National des Femmes. À cette occasion, devaient être réélus tous les organes de direction, tant au niveau local que central.

Le projet qui a été soumis à l'analyse et à l'approbation du Comité Politique Exécutif reproduisait les prévisions établies en 1974. Les correctifs et amendements les plus notables apportés au projet de conférence ont été formulés par le couple Nicolae et Elena Ceaușescu. Le projet initial visait la réduction du degré de politisation de l'organisation de masse, revenant à une formule de direction identique à celle existante avant 1974. La proposition d'Elena Ceaușescu était que, dans le cadre du mouvement féminin, la proportion entre le nombre de femmes membres du parti et le nombre de femmes sans appartenance politique doit refléter la

---

<sup>81</sup> « Comitetul executiv al FUS » in *Romania Libera*, XXXII<sup>e</sup> année, n°. 9201, 25 mai 1974.

situation de la société roumaine à ce moment-là : « *la participation des membres sans appartenance politique me semble trop réduite. Comme il y a un très grand nombre de femmes qui ne sont pas membres du parti, il faut les encourager et les mobiliser à participer en plus grand nombre, comme il arrive dans le cas des syndicats (...) Je propose d'avoir un nombre plus grand de femmes, nombre qui reflète mieux la réalité* »<sup>82</sup>. Nicolae Ceaușescu approuve ce point de vue et propose une reconsidération de toute la politique à l'égard du rôle et de la composition des organisations de masse : « *Peut être faut-il analyser la possibilité d'inclure également dans les organisations de masse des membres du parti. Pourtant il est nécessaire que ces organismes aient dans leur composition non seulement des membres du parti car ceux-ci sont déjà organisés, mais surtout des personnes sans appartenance politique pour les impliquer dans l'activité politique et sociale. Et dans ces activités, on doit les impliquer non seulement de manière formelle, on doit les promouvoir aussi à la direction. Dans ce sens il faut refaire ce matériel* »<sup>83</sup>.

Le projet initial n'a pas été retenu, mais la variante finale, approuvée par les membres du Comité Politique Exécutif, envisageait une proportion de 50% membres du parti dans le cadre des organes de direction de l'organisation et 40% des déléguées qui allaient être présentes à la Conférence. Le jeu d'une apparente représentation proportionnelle des membres sans appartenance politique allait être assuré en accordant la parole avec prédilection aux déléguées qui n'étaient pas membres du parti communiste.

La deuxième proposition concernait une modification de la forme d'organisation de la direction centrale du CNF. Elena Ceaușescu a proposé de renoncer au Bureau formé par 15 membres en faveur d'un organe plus large formé de 25-30 personnes, y compris une vice-présidente et une forme de secrétariat. Il n'y a pas eu d'oppositions ou des discussions en marge de cette proposition, votée en unanimité par les autres membres. La variante finale a prévu cette composition du Bureau du Conseil National des Femmes : 31 membres, dont 1 présidente, 6 vice-présidentes, 3 secrétaires, et 21 membres simples<sup>84</sup>.

L'analyse de ces débats en comparaison avec ceux de 1974 montre que le seul aspect de continuité était l'augmentation importante de la participation des ouvrières, aussi bien parmi les

---

<sup>82</sup> ANHC, fonds du CC du PCR- section Chancellerie, dossier 1/1978, f. 27.

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> ANHC, fonds du CC du PCR-section Organisationnelle dossier 4/1978, f. 4.

800 participantes au congrès, que parmi les membres élues du Conseil National des Femmes. L'organisation des élections pour les déléguées, dans tous les comités et commissions de femmes, tant au niveau régional que dans les institutions et les entreprises, permettait au parti, pour la première fois après la réorganisation de 1968, d'établir une composition qui corresponde aux projets politiques en cours. Conformément à la Décision de la Session Plénière du Comité Central de 1973 et du plan de mesures afférentes proposées en 1974, les projets les plus importants étaient : l'augmentation du nombre d'employées dans certains secteurs industriels et l'augmentation de la productivité du travail. L'implication d'un plus grand nombre d'ouvrières dans la direction de l'organisation de femmes constituait une prémisse importante pour la réalisation des deux projets. L'implication dans le mouvement signifiait avant tout le renforcement du contrôle direct exercé par le parti. Les ouvrières, surtout celles sans appartenance politique, qui devaient rendre compte de leur activité seulement devant l'organisation syndicale et /ou de l'UJC (*Union de la Jeunesse Communiste*), allaient suivre également les directives tracées par l'organisation des femmes. Un autre effet escompté était celui de la propagande qui accentuait l'importance de la catégorie des ouvrières dans l'ensemble de la population féminine occupée, destinée à encourager les jeunes filles et, pourquoi pas, les femmes au foyer, à entrer dans ce secteur d'activité. Il ne faut pas oublier qu'en échange de l'activité exercée, les militantes des comités et des commissions de femmes avaient une série de bénéfices qui allaient des promotions plus rapides dans des fonctions d'État et/ou de parti jusqu'aux avantages apparemment banals mais extrêmement importants pour la vie de tous les jours : la répartition d'un meilleur logement, le transfert dans un poste moins éprouvant ou même l'obtention d'une bombonne de gaz pour faire la cuisine. À partir de ces considérations, un pourcentage représentatif de 44,8% a été attribué aux ouvrières.

Bien que plus nombreuses dans la société, les femmes membres des Coopératives agricoles de production (CAP) allaient être présentes dans le CNF dans une proportion de 29,7%. Par ailleurs, la baisse la plus importante concerne la catégorie des intellectuelles qui ont obtenu seulement 19,5%, pourcentage dans lequel étaient comprises également les fonctionnaires. Aux femmes au foyer, catégorie visée directement par les campagnes de recrutement pour les postes de l'industrie et qui devait disparaître progressivement, on avait réparti 5%<sup>85</sup>. Le rapport entre les membres du CNF qui travaillaient dans une activité de production et celles des domaines soi

---

<sup>85</sup> *Ibid.*, f. 80.

disant « *improductifs* » était de 4/1. Les mêmes proportions ont été décidées aussi pour les 800 déléguées présentes à la Conférence. Dans le Bureau du CNF, la répartition n'avait pas les mêmes caractéristiques. De plus, la formulation ambiguë des règles d'organisation et de fonctionnement de cette association des femmes rend impossible l'établissement exact de la répartition des membres après la conférence. L'algorithme a été établi en tenant compte de la profession dite « de base » or, dans beaucoup de cas, y compris celui de la présidente Lina Ciobanu, la profession de base était celle d'ouvrière, mais les études ultérieures et le métier pratiqué au moment de l'élection dans le Bureau, les plaçaient évidemment dans la catégorie des intellectuelles.

### **3.7.1. Organisation et fonctionnement du CNF**

Les nouveaux statuts d'organisation et de fonctionnement du Conseil National des Femmes ont été approuvés par le Secrétariat du Parti Communiste Roumain dans la séance du 10 avril 1978. Reconstitué pour servir le mieux possible aux intérêts du régime Nicolae Ceaușescu, conformément à la définition donnée par le parti, « *le mouvement de femmes constituait le cadre organisationnel de participation active des femmes de tous les domaines d'activité à la ferme réalisation de la politique axée sur le développement économique et social, révolutionnaire et à la direction de la société ; ses représentantes font partie des organismes de direction collective des unités économiques, d'enseignement, science, culture, santé, des organes locaux et centraux du pouvoir d'État, du gouvernement, des ministères et des autres institutions locales et centrales, des organisations de masse et civiques* »<sup>86</sup>.

La structure territoriale décidée en 1957 est maintenue, c'est-à-dire des commissions de femmes dans les entreprises et institutions, les coopératives agricoles de production et artisanales, dans les villages et les quartiers. Elles sont formées de 7 à 15 membres. Les comités des femmes étaient élus au niveau des communes rurales (de 15 à 25 membres), urbaines (de 25 à 35 membres), municipales/ ville chef lieu de département (de 35 à 55 membres), au niveau départemental et aussi dans la ville de Bucarest (de 65 à 75 membres). Dans toutes les organisations étaient élues des déléguées pour le Conseil National des Femmes, dont la composition avait été fixée à 185 membres<sup>87</sup>.

---

<sup>86</sup> ANHC, fonds du CC du PCR- section Chancellerie, dossier 32/1978, f. 74.

<sup>87</sup> *Ibid.*, f. 70.

Le forum suprême de l'organisation de femmes était la Conférence Nationale des femmes, convoquée tous les 5 ans. Pendant cette Conférence était élu le Conseil National des Femmes et la Commission des censeurs. Conformément au statuts, la Conférence était le seul organe de direction habilité à l'adoption et la modification des règles d'organisation et fonctionnement du CNF. En réalité, bien que ces préconisations aient existé pratiquement dès la fondation de l'organisation de masse, les modifications structurales se sont réalisées, comme nous l'avons déjà montré, sans la convocation de la Conférence Nationale.

Le Conseil National des Femmes était responsable de l'accomplissement des décisions de la Conférence Nationale des Femmes, de la direction et la coordination de l'activité des comités et des commissions des femmes pendant la période comprise entre deux conférences nationales. Le CNF participait à l'élaboration des lois et des actes normatifs concernant la vie et le travail des femmes, « *la protection de la mère et de l'enfant* », dirigeait les publications de l'organisation des femmes et représentait le mouvement dans les relations externes avec les organisations de femmes des autres pays et d'autres organisations internationales ayant le même profil.

Les questions de fonctionnement étaient résolues par le Bureau Exécutif du Conseil National des Femmes qui organisait des commissions de travail pour les principaux problèmes qui suscitaient l'intérêt de l'organisation de femmes : activité organisationnelle, de cadres et activité patriotique et civique ; l'activité des femmes dans les entreprises et les institutions, dans le commerce et les services ; l'activité des femmes travaillant dans l'agriculture ; l'activité d'éducation politique et idéologique, culturelle et scientifique des femmes, la protection de la mère et de l'enfant, l'éducation de la famille. La commission des censeurs vérifiait l'administration des moyens financiers du CNF.

Au niveau local, on appliquait la même formule de direction qu'au centre, avec les mêmes mécanismes et relations de pouvoir entre les Conférences régionales, organisées tous les 5 ans, et les comités départementaux, municipaux (de secteur), urbains et communaux<sup>88</sup>. A l'intérieur de ces comités étaient élus des Bureaux formés de 13-15 membres, conformément à un algorithme bien établi qui continuait la décision prise en 1974 concernant la cooptation à la direction de l'organisation des femmes des représentantes des autres organisations de masse et civiques, le but étant d'obtenir plus de cohérence dans les actions du CNF. À côté de la

---

<sup>88</sup> *Ibid.*, f. 78.

présidente, le bureau du comité départemental devait inclure une représentante de chacune des organismes suivants : le Comité Départemental du PCR, le Conseil départemental des Syndicats, le Comité Départemental de l'UTC (Union de la Jeunesse Communiste), l'Union Départementale des Coopératives Agricoles de production ou la Direction Agricole, la Direction sanitaire départementale, le Comité Départemental de culture et éducation socialiste ou Enseignement. Les positions restées libres étaient complétées par 3-4 ouvrières, 2-3 membres de CAP ou des paysannes (dans les zones sans coopératives agricoles) et une employée du secteur commercial et des services. Il est important de souligner qu'il n'y a pas de précision sur un nombre préétabli d'intellectuelles qui devaient entrer dans la composition des bureaux départementaux, la présence de cette catégorie étant assurée par les représentantes des diverses organisations et directions de branche<sup>89</sup>.

L'insistance véhémente de Miron Constantinescu, en tant que représentant du Secrétariat, pour une forme de direction sans vice-présidente et secrétaires, s'est avérée, comme tant de fois dans l'histoire de l'organisation de masse des femmes, une simple bulle de savon qui a cédé rapidement devant la réalité de l'organisation et du déroulement de l'activité. Une autre explication possible pourrait être l'intention de la direction du parti de changer intégralement l'équipe de décision de l'organisation de femmes. Si le remplacement de la présidente était facilement réalisable, le changement de toutes les vice-présidentes et des secrétaires et leur remplacement avec des personnes étrangères à l'organisation aurait pu produire confusion parmi les membres du CNF présentes à la séance Plénière de l'organisation. Voilà pourquoi, en 1978, on est revenu à une forme de direction au niveau local avec une présidente, 3-5 vice-présidentes - obligatoirement une ouvrière, une membre de CAP et une intellectuelle – et une secrétaire, désignée parmi les militantes du parti<sup>90</sup>.

Les commissions de travail du niveau central se retrouvaient bien sûr dans le territoire, la nouveauté étant qu'elles étaient complétées avec 2-3 commissions pour problèmes spécifiques, en fonctions des particularités locales.

---

<sup>89</sup> ANHC, fonds du CC du PCR- section Chancellerie, dossier 11/1978, f. 5.

<sup>90</sup> Service Départemental des Archives (SJAN) Olt, fonds du Comité Départemental des Femmes Olt, dossier 11/1985, f. 24

### 3.7.2. Election d'une nouvelle présidente

Juste à la veille de la Conférence, Lina Ciobanu annonce qu'elle allait se retirer de la fonction de présidente du CNF, refusant le renouvellement de son mandat. La raison invoquée était le grand volume de travail qu'elle devait déployer comme ministre de l'Industrie Légère. C'était sans doute une des causes mais, plus probable encore, le motif réel était la santé précaire de cette femme, membre du Comité Politique Exécutif. L'ascension politique de Lina Ciobanu avait été linéaire jusqu'au juin 1973, date de la nomination d'Elena Ceaușescu dans le Comité Politique. Après ce moment, à ses fonctions au sein du parti s'ajoutent celles d'État : ministre de l'Industrie Légère, en 1975, directrice de l'organisation des femmes. À la suite de ce cumul de fonctions, la santé de Lina Ciobanu devient toujours plus délicate, la principale cause de sa souffrance, comme il ressort des rapports rédigés par le ministre de la Santé, étant le stress<sup>91</sup>. Le long de l'année 1975, elle a été hospitalisée à l'Hôpital Elias où elle est restée sous observation pendant plusieurs semaines. Au printemps de l'année 1977, elle sera encore une fois hospitalisée, cette fois-ci pour plus de 30 jours<sup>92</sup>.

Avant de donner lecture des noms des candidates pour la fonction de présidente du CNF, Lina Ciobanu a proposé qu'Elena Ceaușescu soit élue présidente d'honneur de l'organisation de femmes, argumentant que celui-ci était le souhait de tout le mouvement féminin de Roumanie<sup>93</sup>. Les présents se sont pressés de saluer l'idée, à une seule exception : Elena Ceaușescu elle-même, qui considérait que l'introduction d'une fonction de présidente d'honneur, sans que le problème ait été discuté en préalable, en même temps que les autres documents du Conseil National des Femmes, était non statutaire. Comme argument, elle faisait référence à l'histoire du mouvement, laquelle, à l'avis d'Elena Ceaușescu, n'avait jamais connu la fonction de présidente d'honneur. Avec ou sans intention, l'argument était erroné. Ana Pauker avait été, dès la fondation de l'UFAR et jusqu'à son éloignement de la vie politique, présidente d'honneur de l'organisation de femmes, tandis que Maria Rosetti était présidente active. Selon Elena Ceaușescu, une présidente d'honneur n'aurait pas travaillé aussi bien qu'une présidente exécutive, même si dans la proposition de Lina Ciobanu on ne faisait aucune référence à la disparition de la fonction d'exécution: « *Je ne vois pas la nécessité d'avoir à tout prix une présidente d'honneur, étant*

---

<sup>91</sup> Le 3 novembre 1975, elle a été hospitalisée d'urgence à la section médicale de l'Hôpital Elias, avec céphalée intense, vertige accentué qui ne lui permettait de se tenir debout ni de marcher, ANHC, fonds du CC du PCR-section Cadres, dossier C/2080, f. 137.

<sup>92</sup> Aux souffrances antérieures s'étaient ajoutés entre temps la spasmophilie et un état anxieux-dépressif, *Ibid.*, f. 144.

<sup>93</sup> ANHC, fonds du CC du PCR- section Chancellerie, dossier 34/1978, f. 2.

donné que nous n'en avons jamais eu. En d'autres pays il y a cette habitude, mais chez nous, on n'en a jamais eu, et je ne vois pas pourquoi ce serait nécessaire. On peut travailler, faire de la bonne besogne, mais il est nécessaire d'avoir une présidente qui y travaille effectivement et nous avons des femmes qui peuvent le faire»<sup>94</sup>. Petre Lupu<sup>95</sup> revient sur la position adoptée antérieurement et, à son tour, rejette l'idée qu'Elena Ceaușescu occupe la fonction de présidente d'honneur, motivant que de telles fonctions sont occupées d'habitude par des personnes âgées, or « ce n'est pas le cas de la camarade Elena Ceausescu, elle est une personne active, membre du Comité Politique Exécutif ». Le sujet a été abandonné, mais, selon l'opinion majoritaire, Elena Ceaușescu aurait dû occuper la fonction de présidente d'honneur du CNF, parce que, comme disait Gheorghe Rădulescu « Même si la candidate n'est pas d'accord, elle peut être élue »<sup>96</sup>. Pour la fonction de présidente active, ont été faites 4 propositions : Ana Mureșan, vice-présidente de l'Union Nationale des Coopératives Agricoles de Production, ancienne militante du Comité municipal de parti Bucarest, secrétaire pour des problèmes de commerce, présidente de la branche commerce dans le cadre de l'UGSR ; Cornelia Filipaș, secrétaire du conseil central de l'UGSR ; Olimpia Solomonescu, secrétaire d'État au Ministère de la Santé et Maria Bobu. La plupart des personnes présentes ont apprécié positivement la candidature de Cornelia Filipaș, reconnue pour son activité dans l'UGSR, pour sa formation professionnelle, et pour ses habiletés à gérer les relations avec l'étranger. Appréciables étaient aussi Maria Bobu et Olimpia Solomonescu, toutes les deux ayant beaucoup d'expérience à la direction du CNF. Parmi les personnes nominalisées, la seule critiquée a été Ana Mureșan. L'auteur de ces critiques a été Ianos Fazekas<sup>97</sup> qui, mentionnant qu'il avait travaillé avec Ana Mureșan, montrait que celle-ci ne

---

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> *Lupu Petre (Pressmann) (1920-1989)*. Illégaliste, membre du groupe formant l'appareil du parti, lié directement à Ceaușescu. Pendant les années de la guerre, il a été déporté en Transnistrie où il a été un des leaders du réseau clandestin à côté de Bernath Andrei, Lazăr Grünberg, Ghizela Vass, Barbu Zaharescu (Zuckerman), Stefan Voicu (Aurel Rotenberg) etc. Militant important de la jeunesse communiste après la guerre, où il a travaillé avec Nicolae Ceaușescu, il a dirigé la Section Organisationnelle du CC et, après 1958, a été, à côté d'Ilie Verdet, l'adjoint de Ceaușescu à la Direction Organisationnelle du CC. Après 1965, il est membre du CPEX, ministre du Travail, président du Collège Central du Parti ; débarqué en 1984, il est envoyé ambassadeur au Venezuela et ensuite au Portugal. Expert en intrigues, il a été un des plus fidèles exécutants des ordres des directions du parti dans le domaine des cadres. Vladimir Tismaneanu, Dorin Dobrințu, Cristian Vasile (ed.), *Raport final. Comisia prezidențială pentru analiza dictaturii comuniste din România*, Bucarest, Humanitas, 2008, p. 375.

<sup>96</sup> ANHC, fonds du CC du PCR- section Chancellerie, dossier 34/1978, f. 4.

<sup>97</sup> Janos Fazekas est devenu membre du Parti Communiste de Roumanie en février 1945. En mai 1961 a été décoré avec la médaille « Le 40e anniversaire de la création du Parti Communiste de Roumanie ». Il a occupé les fonctions de membre du CC du PCR (1955-1983/1955-1984) et secrétaire de celui-ci (1955-1965), ministre de l'Industrie Alimentaire (1961-1965), vice-premier-ministre du Gouvernement (1965-1982), ministre du Commerce Intérieur (1974-1980). À la fin des années 1970, mais surtout dans les années 1980, est tombé en disgrâce de Ceausescu et

correspondrait pas tout à fait à la direction du Conseil National des Femmes, car la fonction supposait de fréquents contacts avec des représentantes des organisations similaires de l'étranger et, par conséquent, demandait la maîtrise d'au moins une langue étrangère.. Le critère retenu pour la prise finale de décision a été l'expérience que chacune des quatre personnes candidates avait dans le travail avec les masses. On a considéré que Cornelia Filipaş était plus utile à la direction de l'UGSR et la deuxième alternative, Ana Mureşan, qui avait de l'expérience du travail avec les femmes dans l'agriculture, est restée la proposition finale. Ianos Fasekas, bien qu'en minorité, insiste sur la faible formation d'Ana Mureşan: « *La camarade Mureşan a travaillé avec moi pendant 3 ans, comme membre du Bureau Exécutif, dans la coopération, et, à un moment donné, j'ai demandé même au camarade Pană de me donner une personne mieux préparée. Elle laisse à désirer aussi du point de vue de la préparation intellectuelle. La camarade Mureşan travaille à l'UNCAP depuis quelques mois. Personnellement, j'ai été étonné quand j'ai entendu où elle allait y travailler* »<sup>98</sup>.

La dernière parole a appartenu à Lina Ciobanu qui a imposé son point de vue. Elle s'est déclarée pour Ana Muresan qu'elle connaissait bien et dont elle appréciait le travail, la préférant à Cornelia Filipaş pour la fonction de présidente du CNF « *En ce qui concerne la camarade Filipaş, je pense qu'elle a beaucoup de prise chez les femmes, mais, sincèrement, mon opinion est que la camarade Mureşan sera une meilleure présidente que la camarade Filipaş. Je les connais très bien toutes les deux et je ne peux pas dire dans le Comité Politique Exécutif que mon option est pour la camarade Mureşan* »<sup>99</sup>. Après cette intervention, Nicolae Ceauşescu a proposé de désigner Ana Mureşan pour la fonction de présidente du CNF, décision votée en unanimité.

### **3.7.3. Les travaux de la Conférence de 1978**

La Conférence Nationale des Femmes s'est déroulée entre 21-22 avril 1978. A part les 800 déléguées de Roumanie, y ont participé les représentantes de 13 organisations de femmes similaires des autres pays communistes, aussi bien que des représentants du Comité Central

---

marginalisé. Après la chute du régime communiste, est devenu membre du Parti Humaniste Roumain (à présent le Parti Conservateur). Liviu Marius Bejenaru, Clara Cosmineanu-Mareş Monica Grigore, Alina Ilinca, Oana Ionel, Nicoleta Ionescu-Gura, Elisabeta Neagoe-Pleşa, Liviu Plesa, Florica Dobre (coord.), *Les membres du CC du PCR 1945-1989. Dictionnaire*, étude introductive de Nicoleta Ionescu-Gura, Bucarest, Editions Enciclopedica, 2004, p. 256.

<sup>98</sup> ANHC, fonds du CC du PCR- section Chancellerie, dossier 34/1978, f. 7.

<sup>99</sup> *Ibidem*, f. 14

Exécutif et du Secrétariat du Parti Communiste Roumain, du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale.

Après un premier message de remerciements à l'adresse du couple Elena et Nicolae Ceaușescu<sup>100</sup>, le moment suivant de grande importance de la Conférence a été le discours du chef de l'État. Le message transmis était programmatique et traçait les principales directions d'action de l'organisation des femmes, en concordance avec les projets à long terme du parti. Les points principaux étaient ceux mentionnés dans le discours occasionné par la Décision de la Plénière du CC du PCR de 18-19 juin 1973:

*« La participation des femmes à toute l'activité économique et sociale, sans laquelle on ne peut pas concevoir un déroulement réussi de la construction socialiste et communiste, l'emploi complet et efficace, dans tous les domaines, de l'énorme force de travail que représentent les femmes, la liquidation totale de n'importe quelles tendances ou manifestations rétrogrades de sous-estimation des femmes, de leur capacité à diriger, à organiser ou à 'accomplir de grandes responsabilités, dans l'esprit des décisions adoptées par le Comité Central du parti, doit augmenter la préoccupation générale pour la promotion des femmes dans les fonctions de direction, parallèlement à la solution qui sera apportée à certains problèmes de vie et de travail »<sup>101</sup>.*

L'ordre et le mode de présentation des différents points du discours du leader communiste montrent à quel niveau la population féminine toute entière prenait part à un contrat avec l'État communiste. Entre les deux partenaires existait sans doute un profond déséquilibre de force et de responsabilités. La contribution des femmes concernait tant la sphère publique que celle privée, familiale. Elles étaient tout d'abord embauchées dans un travail salarial, contribuant à la réalisation des plans économiques de l'État communiste roumain. À partir de ce statut, elles devaient participer le plus activement possible aux autres activités politiques et civiques. Mais les femmes ne produisaient seulement des biens matériels, elles avaient également la responsabilité d'assurer « l'avenir de la nation », « le rajeunissement du peuple », en tant que « principal éducateur de la jeune génération ». Après l'introduction de la politique démographique, en 1966, l'intrusion dans la sphère privée a été totale. L'État règlementait le nombre nécessaire de descendants, les cadres généraux du mariage et surtout les conditions de la dissolution de celui-ci. Une fois que la population féminine ait respecté sa part d'obligations,

---

<sup>100</sup> « La Conférence Nationale des Femmes – Événement aux profondes significations dans la vie politique du pays » dans *Femeia*, an XXXI, n°. 5, mai 1978, p. 2.

<sup>101</sup> Nicolae Ceaușescu, « Conferința Națională a Femeilor-Discursul tovarasului Nicolae Ceaușescu » in *Femeia*, XXXI<sup>e</sup> année, n°. 5, mai 1978, p. 3-5.

reflétée exactement dans le dossier personnel de chaque employée, l'État apportait sa propre contribution : législation égalitariste, infrastructure scolaire et de protection du petit enfant, la prise en charge par les services publics des tâches ménagères, considérées un devoir exclusivement féminin. Les rapports d'autorité entre les sexes n'étaient pas régularisés au niveau de la société, ils étaient imposés par des décisions du Comité Central du PCR.

À la suite des interventions des déléguées, ont été faites 287 propositions d'ordre général concernant : l'emplacement de nouvelles unités économiques dans des zones à excédent de main d'œuvre féminine ; la construction d'un plus grand nombre de crèches, foyers et maternelles ; des meilleures conditions de travail ; la réalisation de plusieurs appareils et équipements ménagers ; la diversification et l'amélioration des services<sup>102</sup>. Les requêtes exprimées indiquent les principales priorités de la population féminine roumaine en 1978. Très peu de femmes s'intéressaient vraiment aux conditions et aux opportunités de promotion promises par Nicolae Ceaușescu. Les plus urgents étaient les problèmes quotidiens et le maintien de l'équilibre entre l'activité professionnelle et la vie de famille. Harcelées par le travail à l'usine, dans des conditions parfois très difficiles, les courses dans les magasins, la cuisine, la lessive, le repassage, en cherchant des moyens de garde pour les enfants, les femmes de la Roumanie communiste disposaient de très peu de temps pour penser aux possibilités réelles de promouvoir dans des fonctions de décision et pour demander éventuellement que la législation qui assurait leurs droits soit respectée.

La Conférence Nationale s'est achevée avec l'élection de la direction et des membres du CNF. Comme présidente a été élue, en conformité avec la décision du Comité Politique Exécutif, Ana Mureșan. Parmi les vice-présidentes se sont retrouvées les 3 autres personnes proposées auparavant à la fonction de présidente : Cornelia Filipaș, Olimpia Solomonescu et Maria Bobu, auxquelles se sont jointes Maria Groza, Suzana Galpal, Ioana Bratu, Tamara Dobrin. Les trois secrétaires élues étaient : Maria Ciocan, rédacteur en chef adjoint de la revue *Femeia (La Femme)* ; Margareta Hedwiga Hauser, rédacteur en chef adjoint à la Maison d'éditions Kriterion ; Silvia Ilie, présidente du comité de l'Union des syndicats de l'enseignement et culture<sup>103</sup>. Dans le Comité Exécutif du CNF sont aussi entrées : Eugenia Baraboi, secrétaire du comité communal de parti et maire de la commune Flămânzi, département de Botoșani ; Brindescu Letiția,

---

<sup>102</sup> ANHC, fonds du CC du PCR-section Organisationnelle dossier 4/1978, ff. 6-7.

<sup>103</sup> « Comitetul Executiv al CNF » in *Femeia*, an XXXI, n°. 5, mai 1978, p. 6-7.

présidente du Comité Départemental des femmes Timiș ; Cornelia Coman, femme au foyer, membre dans le comité de femmes du secteur 6 de Bucarest ; Aurelia Dănilă, secrétaire du comité départemental Cluj du PCR, vice-présidente du Conseil populaire départemental ; Aneta Diaconu, chef de section à l'entreprise Tricodava, secrétaire du Comité de parti du secteur 4, Bucarest ; Magdalena Filipaș, directeur de la Centrale de l'Industrie du coton Bucarest ; Maria Flucșă, adjoint au ministre du commerce intérieur ; Elena Floareș, secrétaire du Comité départemental Bacău du PCR, vice-présidente du Conseil populaire départemental ; Maria Giligor, présidente du Comité départemental des femmes Iași ; Elena Harisiad, secrétaire du Comité départemental Gorj du PCR ; Gherghina Ionescu, présidente du Comité du syndicat de l'Entreprise de confections et tricots ; Elisabeta Kovacs, présidente de la CAP Ișalnița, département de Dolj, Maria Mănescu, vice-présidente du Conseil National de la Croix Rouge ; Veturica-Florica Oneci, présidente du Comité départemental des femmes Ialomița ; Emilia Sonea, présidente du Comité municipal des femmes Bucarest ; Maria Stanciu, vice-présidente de l'Union départementale des coopératives artisanales Brașov ; Elena Stănescu, présidente du Comité du syndicat de l'Entreprise « Electroaparataj » de Bucarest ; Valeria Stănescu, secrétaire du comité communal de parti et maire de la commune Leordeni, département Argeș ; Rada Tănase, femme au foyer, membre du PCR depuis l'illégalité ; Ecaterina Vasile, présidente de la CAP Mihăilești, département Ilfov ; Ana Vornicu, présidente de la CAP Târgușor, département Constanța.<sup>104</sup>

### 3.8. Le Conseil National des Femmes dans les années 1980

Après la clôture de la Conférence, l'organisation de femmes n'attire plus l'attention de la direction du parti. Les séances plénières annuelles continuent à avoir lieu régulièrement, au mois de janvier de chaque année. La presse centrale et plus spécialement le journal *Romania libera* (*La Roumanie Libre*), dédie chaque année un article à l'événement. La revue *Femeia* (*La Femme*), qui se trouvait sous le patronage direct du CNF, ignore néanmoins ces réunions, se limitant à la publication du discours de la présidente du Conseil National des Femmes à l'occasion de la célébration du jour de 8 mars. Programmée à avoir lieu tous les 5 ans, la Conférence Nationale du CNF n'a pas été organisée en 1983, comme stipulait le statut de

---

<sup>104</sup> *Ibidem.*

l'organisation. Le Parti ne considérait pas le moment assez important pour une nouvelle action de grande ampleur concernant la population féminine.

Les décisions du XIII<sup>e</sup> Congrès du Parti, en novembre 1984, les élections pour l'Assemblée Nationale qui prévues le 17 mars 1985, et surtout l'échec de plus en plus évident de la politique démographique<sup>105</sup>, ont déterminé la convocation de la Conférence Nationale du CNF le 8 mars 1985. Le scénario du déroulement de l'événement reste le même que celui en vigueur depuis 1978. La présidente en exercice ouvre les travaux. Nicolae Ceaușescu tient un discours dans lequel il présente les réalisations du parti en ce qui concernait la population féminine et plus spécialement le pourcentage de femmes exerçant dans les différents domaines d'activité, ainsi que dans des positions d'autorité, surtout pour les fonctions d'État.

Concernant les missions revenant à l'organisation de femmes, il n'y avait pas de changements fondamentaux par rapport à 1978. La seule différence consistait en la dénomination du Congrès dont les directives devaient être suivies. Le journal *La Roumanie Libre* titrait à la Une de l'édition de 8 mars 1985 le titre suivant, significatif pour les motifs de l'organisation de la Conférence : « *HIER A COMMENCÉ LA CONFÉRENCE NATIONALE DES FEMMES – Événement politique de grande importance, nouvelle occasion de réaffirmation de la volonté des femmes de notre pays d'actionner dirigées par le parti, par son secrétaire général, pour donner vie aux décisions du XIIIe Congrès du PCR* »<sup>106</sup>. Un des éléments sur lequel on insistait davantage était la réalisation de la politique démographique de l'État communiste :

*« Le XIII<sup>e</sup> Congrès du PCR a très fortement souligné la nécessité d'agir fermement pour la consolidation du rôle de la famille dans la société, en vue du développement de notre nation*

---

<sup>105</sup> Dans la séance du Comité Politique Exécutif du 15 février 1985 a été présenté le rapport sur l'évolution de la population et les principaux phénomènes démographiques en 1984. Olimpia Solomonescu, vice-présidente du CNF et secrétaire du ministre de la Santé, montre qu'à ce moment-là la Roumanie avait le plus grand taux de la mortalité infantile de tous les pays européens, le plus grand nombre d'interruptions de grossesse qui avaient jamais figuré dans les scripts du ministère, plus élevé encore que dans les pays qui avaient légalisé l'avortement. En conséquence, l'indice de croissance démographique était loin du quota imposée, c'est-à-dire de 18-20 pour 1000. En dépit de l'intervention de Nicu Ceaușescu qui insistait sur la nécessité impérieuse de diminuer la mortalité infantile, la décision finale a été implacable : la limitation à n'importe quel prix des interruptions de grossesse, donc un contrôle encore plus assidu sur la population féminine. Dans le territoire, au côtés des représentants du ministère de la Santé et de la Police (Milice), agissaient également les comités de parti avec l'organisation de femmes. ANHC, fonds du CC du PCR- section Chancellerie, dossier 8/1985, ff. 3-13; Luciana-Marioara Jinga, *Etonnement et frémissement-les conséquences de la politique nataliste de l'Etat communiste roumain dans les années 1980*, communication présenté à la Conférence 20 ans après. *Perspectives sur la chute du communisme en Roumanie: causes, effets, conséquences*, Iași, 12-13 novembre 2009.

<sup>106</sup> *Romania Libera*, XLIII<sup>e</sup> année, n°. 12548, 8 mars 1985.

*socialiste. Comme nous l'avons déjà décidé au Congrès, il faudra que dorénavant la natalité atteigne dans notre pays environ 18-20 pour mille, ce qui assurera une croissance naturelle correspondante, l'augmentation de la vigueur et le rajeunissement de notre peuple. Agissant dans cet esprit, Le Conseil National des Femmes, les comités et les commissions de femmes, avec les organisations de la jeunesse, les syndicats, et les autres organisations de masse et civiques, devront réaliser une intense éducation politique en vue de renforcer et de développer la famille, d'élever un plus grand nombre d'enfants et de les éduquer dans l'esprit d'une vie morale (...) Il n'y a pas de devoir plus noble, plus honorable des familles, et surtout des femmes, que celui d'assurer le développement, la formation et l'éducation des nouvelles générations »<sup>107</sup>.*

Tout comme au moment de l'adoption du décret 770/1966, Nicolae Ceaușescu s'est servi du discours tenu devant la Conférence Nationale de l'organisation de femmes pour soutenir le projet de croissance démographique forcée, intervention qui, sans être très explicite, préconisait de nouveaux changements dans la législation qui règlementait le droit légal de solliciter l'interruption d'une grossesse. Le changement des stipulations du décret 770/1966 - devenues encore plus restrictives a été adopté en décembre 1985. Cette nouvelle variante décidait des deux cas où le l'avortement pouvait être sollicité : à l'âge minimal de 45 ans et /ou après avoir donné naissance et élevé au moins 5 enfants<sup>108</sup>. En plus de la politique démographique, les déléguées des comités et des commissions de femmes étaient appelées à participer activement à la réalisation du programme agricole du pays, aussi bien qu'au bon déroulement des élections qui allaient avoir lieu une semaine plus tard. Le Front de l'Unité Socialiste (FDUS)<sup>109</sup> était l'organisme sur la liste duquel se présentaient aux élections les candidats pour l'Assemblée Nationale et pour les comités locaux. La plate-forme électorale du FDUS était formée des documents et des décisions adoptés au XIIIe Congrès du PCR, concernant « *le développement économique et social de la Roumanie dans le VIIIe quinquennal, 1986-1990, et, en perspective jusqu'à l'an 2000 – documents qui, par leurs prévisions, expriment la volonté et les aspirations au progrès de tout le peuple* »<sup>110</sup>. Conformément aux directives tracées par le parti, les femmes de Roumanie étaient encouragées à voter les candidats du FDUS, pour assurer ainsi leur présence toujours plus nombreuse dans la vie économique et sociale du pays, pour la prospérité et le bonheur de leurs familles, pour la bonne administration de toutes les localités.

---

<sup>107</sup> « La Conférence Nationale des Femmes – Le discours du camarade Nicolae Ceausescu », *Femeia*, XXXVIII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 4, avril 1985, p. 6.

<sup>108</sup> Corina Doboș (coord.) Luciana M. Jinga, Florin S. Soare, *op. cit.*, p. 152.

<sup>109</sup> FUS a changé son nom en FDUS, les prérogatives et la structure de l'organisation restant, en grandes lignes, les mêmes.

<sup>110</sup> ANHC, fonds du CC du PCR- section Chancellerie, dossier 8/1985, f. 61.

La Conférence s'est achevée avec le vote du plan de mesures pour l'intervalle suivant de 5 ans – qui se superposait parfaitement au plan quinquennal du parti quant à ses objectifs et à sa durée – et de la composition du Bureau Exécutif du Conseil National des Femmes. On remarque la conservation d'un groupe intangible, réélu également en mars 1985, formé de Ana Mureşan, réélue présidente, ministre du commerce intérieur et trois des vice-présidentes : Maria Bobu, adjoint au ministère de la Justice, Olimpia Solomonescu, adjoint chef section du CC du PCR et Tamara Dobrin, vice-présidente du Conseil de la Culture et de l'Éducation Socialiste. Les autres trois postes vacants ont été occupés par Poliana Cristescu, présidente du Conseil National de l'Organisation des Pionniers, Kovacs Elisaveta, présidente du Comité municipal des femmes Miercurea Ciuc, Diamanta Laudoni, directrice de l'entreprise de recherche et production de matériaux semiconducteurs Bucarest. Le nombre des secrétaires a été réduit à 2, seule Maria Costache étant réélue. La même tendance a été maintenue dans le cas des autres membres qui sont entrées dans la composition du Bureau Exécutif: Marcela Anton, vice-présidente du Comité départemental des femmes Brăila, Antonia Dumitra, présidente du Comité municipal des femmes Craiova, Elena Bărbulescu<sup>111</sup>, inspectrice générale adjointe de l'Inspectorat Scolaire départemental Olt, Ioana Maria Bolba, chef section du Comité départemental de parti, présidente du Comité départemental des femmes Cluj, Letiția Brindescu, militante du Comité départemental de parti, présidente du comité départemental des femmes Timiș, Lucia-Maria But, présidente du Comité départemental des femmes Timiș, membre suppléant du CC du PCR, Maria Ciocan, secrétaire du Conseil Central de l'UGSR, membre du CC du PCR, Eleonora Cojocaru, membre du CC du PCR, Elena Nae, vice-présidente de l'Union Centrale des Coopératives Artisanales, membre du CC du PCR, Maria Flucșă, premier-adjoint du ministre de l'Industrie légère, membre du CC du PCR, Sanda Ghimpu, vice-recteur de l'Université Bucarest, Valeria Grozavu, instructrice Section organisationnelle du Comité départemental de parti Iași, présidente du Comité départemental des femmes Iași, Gherghina Ionescu, présidente du Comité du syndicat à l'entreprise de confections Bucarest, Stefania Ionescu, présidente de la CAP Putineiu, département Teleorman, membre du CC du PCR, Ionică Georgeta, directrice générale de la Centrale de l'Industrie du Coton Bucarest, membre du Comité municipal de parti Bucarest, Margareta Kraus, vice-présidente du Conseil populaire Braşov, Eugenia Mândița, présidente du Comité municipal des femmes Bucarest, membre du CC du PCR, Maria Mănescu, vice-

---

<sup>111</sup> Elena Bărbulescu était la sœur de Nicolae Ceauşescu.

présidente du Conseil National de la Croix Rouge, Constanța Niculescu, rédacteur en chef adjoint de la revue *La Femme*, Maria Popescu, rédacteur en chef adjoint de la *Revue Economique*, Virginia Pripitu, vice-présidente du Comité de l'Union des Syndicats des institutions de l'administration de l'État, Dobrița Țigăran, présidente du Comité de l'Union des Syndicats des unités d'enseignement, science et culture, Doina Vasilescu, présidente de CAP, membre suppléant du CC du PCR, Niculina Vasilescu, militante du Comité départemental de parti, présidente du Comité départemental des femmes Argeș, Rodica Vâlcu, professeur à l'Institut polytechnique, vice-présidente du Comité municipal des femmes Bucarest, membre du C du PCR<sup>112</sup>.

Dans la période 1978-1985, les projets du couple Ceausescu d'ouvrir encore plus l'activité des organisations de masse à l'intention de toute la population, en cooptant dans des fonctions de direction un pourcentage significatif de membres sans appartenance politique, ont été abandonnés. À quelques exceptions près, toutes les déléguées élues dans le Bureau exécutif du CNF n'étaient pas seulement membres du parti, mais faisaient partie aussi des organes de direction, comme membres pleins ou suppléants du Comité Central du PCR. On a oublié également le souci de conserver un pourcentage avantageux aux membres d'origine ouvrière ou paysanne. Dans la configuration élue en 1985, les intellectuelles étaient majoritaires. Le (re)politisation de la direction de l'organisation de femmes peut être considérée une preuve supplémentaire en faveur de la politique de promotion des femmes en fonctions de direction, y compris dans le cadre du parti. Dans ce cas, le message transmis par la direction du parti peut être le suivant : tous les individus qui se distinguent dans l'activité du parti et le méritent, en deviendront des membres. Un autre motif serait la décision et la hâte des leaders politiques d'obtenir les résultats escomptés dans ces projets qui impliquaient principalement la population féminine : la croissance et l'orientation de la main d'œuvre, la réalisation de la politique démographique. Les membres du parti et d'autant plus les femmes élues à faire partie des organes politiques de direction, étaient sûrement plus motivées à obtenir les résultats souhaités par les supérieurs. Le retour à un nombre plus élevé d'intellectuelles fait que la balance penche vers la deuxième hypothèse. Chaque fois qu'un projet important était en cours d'introduction, la proportion des intellectuelles augmentait, en défaveur des autres catégories sociales. Au niveau des comités et des commissions de femmes, la proportion décidée par le parti favorisait la

---

<sup>112</sup> ANHC, fonds du CC du PCR-section Chancellerie, dossier 16/1985, f. 87-89.

catégorie des ouvrières à laquelle revenait un pourcentage de représentation entre 55 et 65%. Les paysannes allaient être présentes dans une proportion qui variait entre 5 et 20%. Les intellectuelles, divisées par catégories professionnelles : ingénieures, économistes, employées dans la recherche, enseignement, culture et art, médecins, juristes etc., totalisaient un maximum de 19%.

Aucune nouvelle Conférence nationale des femmes n'a plus été organisée jusqu'en décembre 1989. Probablement, l'intention de la direction du parti était de la convoquer aux mois de mars-avril 1990, après le XIVe Congrès qui a eu lieu en novembre 1989 et après les élections des déléguées au niveau central et local. La seule action importante pour la structure du CNF a été justement l'organisation des élections territoriales qui ont désigné les déléguées. Les assemblées des déléguées et les comptes-rendus ont été organisés d'après la méthode patentée dès le milieu de années 1954, à partir des commissions et des comités périphériques vers le centre, dans la période octobre-décembre 1988. La désignation des déléguées avec plus d'un an à l'avance de la convocation de la Conférence nationale a été une des décisions ajoutées en 1978.

La décision du Secrétariat du PCR concernant les élections des déléguées dans le cadre des organisations de femmes et les devoirs qui leurs revenaient, se limitait à préciser: « *Les assemblées et les conférences de rapports et d'élections des comités et des commissions de femmes établiront des mesures pour améliorer radicalement le style et les méthodes de travail afin d'augmenter la mobilisation des masses de femmes à la réalisation exemplaire des tâches comprises dans le plan pour l'année 1988 et pour l'entier plan quinquennal, surtout en ce qui concerne l'exportation, les programmes de modernisation de la production, le perfectionnement de l'activité économique et sociale et la réalisation ferme des décisions historiques adoptées par le XIIIe Congrès* »<sup>113</sup>. L'indifférence de la direction de parti à l'égard des élections des déléguées peut être expliquée justement par l'absence d'un enjeu concret. Si pour les précédentes élections on avait attentivement décidé les pourcentages de représentation et les priorités absolues qui devaient faire partie de l'ordre du jour des conférences locales, cette fois-ci le seul qui intervient est Nicolae Ceaușescu qui se limite à indiquer: « *Ce que nous avons précisé jusqu'ici est valable également pour les commissions des femmes* »<sup>114</sup>. Le sujet discuté juste avant faisait référence aux Syndicats et au fait que le président de cette organisation ne serait plus élu parmi l'ensemble

---

<sup>113</sup> ANHC, fonds du CC du PCR-section Chancellerie, dossier 66/1988, f. 71

<sup>114</sup> *Ibid.*

des membres, mais seulement parmi 3 candidats. Automatiquement cette décision est devenue valable aussi pour l'organisation des femmes. En ce qui concerne l'ensemble des mesures organisationnelles et structurales de l'organisation des femmes, la décision d'Ana Mureşan, présidente en exercice, a été de garder les règles approuvées par le secrétariat du CC du PCR pour les assemblées et les conférences des rapports et élections de l'année 1985.

Ainsi prenait fin l'histoire de l'organisation des femmes du Parti Communiste Roumain. Réorganisée, dissolue, politisée, l'organisation de masse des femmes de la Roumanie communiste a été une des rares organisations, parmi toutes celles des États communistes, à avoir réussi à conserver sa structure et un rôle plus important que celui d'un simple organe de représentation dans les organisations féminines internationales. L'étude de l'évolution des relations entre le Conseil National des Femmes et le Parti Communiste Roumain, met en évidence un cas de fonctionnement d'une organisation de masse ainsi que l'implication du politique jusqu'à supprimer toute tendance d'autonomie interne des organismes coordonnés. Cette étude montre également un exemple – et non des moindres - de mécanisme de contrôle social mis en place dans la Roumanie communiste.

## Chapitre 4

### L'Époque Ceaușescu – l'époque des projets

#### 4.1. La politique démographique

Selon la propagande communiste, être des femmes actives n'a jamais exclu les qualités des femme-mères ou les femmes-épouses. Dans les matériaux de propagande, la profession était toujours doublée d'une vie de famille très heureuse, la femme ayant le rôle d'éducateur principal, prête à anticiper et à répondre aux besoins des enfants et du mari. Dès le milieu des années 1960, la vision change sensiblement. Avec l'introduction du décret 770/1966 qui mettait les bases de la politique nataliste du régime Ceaușescu, l'avortement étant proclamé illégal, la femme devient avant tout, ou mieux dit, *à tout prix*, mère.

Cette interdiction de l'avortement après une période de 9 ans pendant laquelle les interruptions de grossesse avaient été libéralisées, ce qui a conduit, en 1965, à plus d'un million d'IVG<sup>1</sup>. Après que la population féminine eut dépassé le choc initial provoqué par l'interdiction des IVG, la pratique de l'avortement clandestin devint normale dans la société roumaine communiste qui avait déjà adopté le modèle de famille à deux enfants. La croissance rapide, non seulement du nombre d'avortements illégaux mais aussi de ceux officiellement enregistrés dans les dossiers du ministère de la Santé, a mené, dans la deuxième moitié des années 1970 et surtout durant les années 1980, à l'intensification du processus de surveillance de la population féminine.

Pour les autorités communistes il était évident que la population n'allait pas acquiescer si facilement à la politique de croissance démographique préconisée par le gouvernement. Par conséquent, pour la réalisation du projet, on a demandé l'appui, non seulement du système médical, des organes de milice et de la justice, mais également du Conseil National des Femmes. Les projets de croissance démographique envisageaient plusieurs directions d'action comme la diminution du chiffre global des interruptions de grossesse et plus spécialement des avortements illicites, la baisse de la mortalité infantile et la consolidation de la famille. Chacune de ces

---

<sup>1</sup> Les archives du ministère de la Santé (AMS), le fonds du Cabinet du Ministre de la Santé, dossier 22/1967, dossier 73/1967, non numérotés.

directions supposait une série d'actions spécifiques. Le Conseil National des Femmes était, avec le ministère de la Santé, l'organisme avec la plus de responsabilité dans l'atteinte de l'indice démographique souhaité par la direction du parti, ayant des tâches à accomplir dans tous les domaines d'action envisagés.

#### ***4.1.1. Les campagnes anti-avortement***

En vue de la réalisation du programme démographique, les médecins des hôpitaux et des cabinets médicaux avaient comme tâche principale la surveillance de la population féminine. Par des examens médicaux périodiques, les cadres médicaux devaient découvrir les grossesses et enregistrer les femmes enceintes dans leurs statistiques, avant que celles-ci aient la possibilité d'avorter clandestinement. Une fois la grossesse enregistrée, le médecin avait l'obligation de suivre périodiquement la future mère pour s'assurer du développement normal du fœtus, mais aussi pour décourager les potentielles tentatives d'avortement, cas où il fallait prévenir les autorités<sup>2</sup>.

Les plus fréquents examens gynécologiques étaient enregistrés dans les grandes entreprises où les femmes représentaient un pourcentage important du total des employés. Dans le cadre des cabinets médicaux des entreprises où travaillaient plus de 2500 femmes, il y avait obligatoirement un poste de médecin gynécologue. Dans les autres cas, c'étaient les médecins du dispensaire de la circonscription respective qui devaient s'y déplacer pour effectuer les examens<sup>3</sup>. Derrière cette attention particulière se cachait une observation d'ordre statistique. Le plus grand nombre d'IVG concernait les femmes entre 20 et 35 ans, en âge de fertilité maximale, qui avaient déjà deux enfants et, le plus important, provenant du milieu ouvrier. Selon une simple déduction logique, les dirigeants du Conseil Sanitaire Supérieur et du Ministère de la Santé, sont arrivés à la conclusion qu'un contrôle plus rigoureux de cette catégorie de la population, caractérisée par plus de mobilité et plus susceptible de recourir à l'avortement, devait conduire à la croissance de la natalité. Les notes de contrôle réalisées dans diverses entreprises, indifféremment de leur spécifique industriel, respectaient un format établi selon la thématique élaborée par le ministère. L'accent était mis sur la situation de la population féminine, son nombre par rapport au total des ouvriers, le nombre de femmes ayant l'âge entre 16 et 45 ans, le

---

<sup>2</sup> AMS, fonds du Cabinet du Ministre de la Santé, dossier 12/1985, non numéroté

<sup>3</sup> AMS, fonds du Cabinet du Ministre de la Santé, dossier 3/1973, non numéroté.

nombre celles à l'âge de fertilité maximale (20-30 ans), l'évolution du nombre d'accouchements mais aussi d'avortements pendant les 5 ans précédant le contrôle, le nombre de grossesses en, la mesure dans laquelle étaient respectées les décisions de la loi concernant la protection de la femme enceinte au lieu de travail. Dans un chapitre à part étaient présentés les résultats concrets des examens médicaux périodiques et obligatoires auxquels était soumise la totalité de la population féminine qui travaillant dans l'entreprise. Aux comités et aux commissions de femmes revenait l'obligation d'organiser et « *d'appuyer de près les organes sanitaires dans toutes les action d'enregistrement des femmes enceintes dès les trois premiers mois de grossesse* ». Comme les des médecins, la commission des femmes de la fabrique ou du quartier devait dépister et rapporter aux autorités médicales tous les cas de grossesse non encore enregistrés et empêcher de cette manière l'éventualité de tout avortement provoqué<sup>4</sup>. La même obligation existait dans le cas d'un avortement spontané sur lequel planait le soupçon de l'utilisation des manœuvres illicites ou, pire encore, une fois découvert un IVG qui se prouvait d'avoir été provoquée. Dans cette situation, les femmes qui militaient dans les organisations féminines devaient collaborer avec les organes d'enquête pour découvrir « *les coupables* »<sup>5</sup>.

En plus des prérogatives liées au contrôle de la population féminine, le CNF devait diriger, conformément aux indications tracées par le parti, d'amples campagnes de découragement des tentatives d'IVG par des manœuvres empiriques. À ce but, étaient utilisés des films de propagande, des brochures, des dépliants, des articles de presse. En collaboration avec les organes sanitaires, elle organisait des conférences et des débats sur des thèmes comme: « *Les graves conséquences de l'interruption de la grossesse* », « *Le rôle des enfants dans le maintien de l'équilibre de la famille* », aussi bien que la projection des films tels « *L'Avortement* » et « *Une femme accomplie* »<sup>6</sup>. Dans les pages de la revue *La Femme* on publiait de nombreux matériels qui attiraient l'attention sur les conséquences, autant médicales que juridiques, qu'entraînait l'avortement clandestin. Tous les quatre numéros, était publié un article qui parlait de « *l'impact dévastateur du retardement de la première grossesse sur la santé de la femme* »<sup>7</sup>. On y trouvait également des histoires à but moralisateur de jeunes femmes qui, célibataires et

---

<sup>4</sup> SJAN Olt, fonds du Comité Départemental des Femmes Olt, dossier 13/1977, f. 34.

<sup>5</sup> SJAN Maramureș, fonds du Comité Départemental des Femmes Maramureș, dossier 41/1982.

<sup>6</sup> SJAN Maramureș, fonds du Comité Départemental des Femmes Maramureș, dossier 32/1980; SJAN Vaslui, Comité Départemental des Femmes Vaslui, dossier 8/1979; SJAN Iași, fonds du Comité Départemental des Femmes Iași, dossier 34/1982, dossier 34/1983, dossier 34/1984, dossier 34/1985.

<sup>7</sup> « Omul in oglinda constiintei » (rubrique permanente) in *Femeia*, 1958-décembre 1989.

confrontées au problème d'une grossesse indésirable, ont deux choix possibles. Certaines ont recours à l'avortement illicite et sont restées avec des séquelles importantes où ont perdu la vie à la procédure. Celles qui choisissaient la variante de garder l'enfant vivaient toujours une histoire à *happy end*, étant acceptées par la société et /ou en se mariant avec le père de l'enfant<sup>8</sup>.

La propagande menée par le CNF, en vue de décourager les IVG, allait jusqu'à la réalisation des films artistiques dans lesquels jouaient les acteurs roumains les plus en vogue du moment. Un tel exemple est la pellicule « *Cartes illustrées à fleurs de champs* »<sup>9</sup>.

Après un *boom* démographique enregistré vers la fin des années 1960, l'indice démographique de la Roumanie communiste a été, malgré toutes les mesures restrictives, en décroissance continue jusqu'à la chute du régime en 1989. La pression exercée par la direction du parti sur le CNF afin de faire croître, par tous les moyens possibles, le nombre de naissances a été excessive, menant parfois à des gestes extrêmes. Au milieu des années 1980, tout le personnel féminin d'une entreprise textile de Bucarest a été obligé d'assister à la cérémonie funèbre d'une ouvrière décédée à la suite d'un IVG. La commission des femmes avait placé à la tête du cortège, pour éveiller l'attention de tout le monde, les quatre enfants orphelins de la défunte<sup>10</sup>.

#### ***4.1.2. La famille – cellule de la société***

Une seconde direction d'action était la promotion et le maintien de l'idée de famille. Les actions commençaient très tôt, avec l'appui de l'Union de la Jeunesse Communiste, dans les foyers des célibataires, les maisons de culture, les clubs, les foyers culturels, à l'intention des jeunes employés, au but de leur inoculer plus de responsabilité dans la fondation d'une famille et de les rendre conscients du rôle de celle-ci. Des cours pratiques étaient organisés à l'attention des seules jeunes filles, les préparant pour la future mission de mère et épouse, en tant qu'uniques responsables des travaux ménagers: « *Le conseil de la famille* », « *L'école des adolescentes* », « *Des conseils prémaritaux* », « *L'école de la famille* », « *Le conseil de la jeune femme au foyer* », « *Conseil de la mère aux jeunes filles* ». L'égalité promise par l'État communiste, dans la société

---

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Le film a été réalisé en 1975, mis en scène par Andrei Blaier. Laura (l'actrice Carmen Galin) arrive dans une petite ville au bord du Danube pour interrompre une grossesse indésirable. Elle s'adresse à Irina (Elena Albu) et à la mère de celle-ci (Eliza Petrăchescu) pour un avortement provoqué, à la suite duquel elle perd la vie. Accablée d'une faute qui ne lui appartenait pas, Irina se suicide.

<sup>10</sup> Voir Corina Dobos (coord.), Luciana M. Jinga, Florin S. Soare, *Politica prionatalistă a regimului nicolae Ceausescu*, vol. I, Iasi, Polirom, 2010.

et au lieu de travail, cessait au moment de l'entrée dans la sphère privée, là où les rôles tracés par le PCR étaient très bien dessinés. La direction du parti, par l'intermédiaire de l'organisation féminine, préparait la jeune génération pour une division traditionnelle des rôles en famille. Des cours similaires n'étaient jamais organisés pour les jeunes hommes. Une fois le mariage contracté, la commission des femmes continuait à soutenir la jeune épouse qui, en vue d'un mariage réussi. Elle était « *conseillée et soutenue à résoudre tous les problèmes ménagers* »<sup>11</sup>. Si dans le couple il y avait des incompatibilités qui menaient finalement au divorce, c'étaient toujours les commissions et les comités de femmes qui, à l'aide de représentants des instances judiciaires et de l'association des juristes, organisaient des débats au lieu de travail des époux en train de divorcer, « *en utilisant la force du collectif, son opinion, pour refaire les relations de famille détériorées à cause des choses mineures* »<sup>12</sup>. À part les taxes juridiques prohibitives, et le lourd procédé légal qu'on devait suivre, le premier facteur qui décourageait le divorce était l'opprobre public. L'opinion de la communauté s'est prouvée, pour la majorité de ceux qui auraient souhaité la dissolution du mariage, plus importante que tout problème d'ordre technique. Le but de l'État communiste roumain était celui de prévenir l'abandon familial. Dans la perspective communiste, les familles monoparentales étaient considérées la principale cause de l'échec social des enfants issus de tels mariages échoués.

#### ***4.1.3. L'avenir de la patrie – les enfants***

Le dernier, mais pas le moins important problème pour la direction du PCR et implicitement pour le Conseil National des Femmes, était la diminution de l'indice de mortalité infantile. En Roumanie, après la Deuxième Guerre Mondiale, la mortalité infantile a enregistré des baisses constantes et significatives, à partir d'un taux de 50 décès pour 1000 nouveau-nés vivants en 1950, jusqu'à 3 décès pour 1000 nouveau-nés vivants en 1989. Il faut pourtant présenter deux amendements importants à cette situation. Le premier souligne le fait que les valeurs de cet indice pour l'espace roumain, concernant la deuxième moitié du XXe siècle, ont été constamment plus grandes que les valeurs enregistrées dans les autres pays européens, que ce soit des démocraties occidentales ou des États gouvernés par des régimes communistes. En second lieu, l'adoption du décret 770 /1966 et toutes ses modifications ultérieures ont mené à la

---

<sup>11</sup> SJAN Olt, fonds du Comité Départemental des Femmes Olt, dossier 13/1977, f. 42.

<sup>12</sup> *Ibid.*, ff. 45-46.

croissance significative de la mortalité infantile de 5 à 10%. Ces augmentations correspondaient au même moment au taux de la mortalité infantile de pays comme la Norvège, la France ou la Suisse<sup>13</sup>. Les principales causes de la mortalité infantile, comme il ressort des nombreux rapports du ministère de la Santé, étaient: les maladies de l'appareil respirateur, (plus spécialement les pneumonies), et la dystrophie. Les deux causes pouvaient être évitées par l'amélioration des conditions de vie et la hausse du niveau d'éducation de la famille. En même temps, que les actions de contrôle pour le dépistage et la prévention des interruptions de grossesse, aux commissions et aux comités de femmes incombait le devoir d'organiser et accompagner les cadres médicaux dans les visites obligatoires au domicile des familles où il y avait des enfants de moins d'un an. De la même manière que les femmes enceintes qui étaient enregistrées dans les statistiques médicale des cabinets médicaux placés dans les zones où elles habitaient, le nouveau-né était lui-aussi enregistré dès la sortie de l'hôpital, pour que son évolution soit suivie en permanence. À part les visites ponctuelles chez les jeunes mères, l'organisation de femmes réalisait des actions de grande ampleur pour élever le niveau de culture sanitaire de la population, en général, et améliorer les connaissances hygiéniques et sanitaires des femmes, en spécial, en mettant l'accent sur les mesures concernant les soins et l'éducation des enfants. Parmi les tâches des organisations de femmes se retrouvait également « *l'éducation des femmes dans l'esprit d'une famille nombreuse* »<sup>14</sup>. Les méthodes utilisées pour réaliser cet idéal étaient déjà classiques : des cours et des conférences sur des thèmes qui mettaient en évidence l'importance et le rôle des enfants dans la vie de famille, le soin du nourrisson et du petit enfant. Dans les formes d'activité propres au mouvement des femmes, les clubs « Fémina », les lectorats, les cercles d'éducation socialiste, la thématique de la famille avait une importance particulière, tant pour la direction de parti que pour celle de l'organisation de femmes et imposait l'adaptation du discours et des matériaux présentés aux réalités locales spécifiques. Dans le cas d'une mortalité infantile accrue – situation qui caractérisait tous les départements du pays – les cours organisés étaient du type « École des mères », où les jeunes mères apprenaient la manière correcte de soigner le nouveau-né, et quelles étaient les maladies spécifiques à l'âge de 0-1 an<sup>15</sup>. Dans le même but, étaient utilisés des films éducatifs et des matériaux imprimés à caractère éducatif-sanitaire, publiés par le ministère de la Santé et l'organisation La Croix Rouge. Dans les revues dédiées

---

<sup>13</sup> AMS, fonds du Cabinet du Ministre de la Santé, dossier 36/1989, non numéroté.

<sup>14</sup> « Din activitatea comisiilor de femei » in *Femeia*, 1958, décembre 1989

<sup>15</sup> SJAN Maramureș, fonds du Comité Départemental des Femmes Maramureș, dossier 43/1982, ff. 10-11.

aux femmes, spécialement *Femeia*, *l'Almanach Femeia* et *Dolgozno no*, les rubriques dédiées aux soins et à l'éducation des enfants ne manquaient jamais<sup>16</sup>.

Un autre effet de la politique démographique a été la croissance spectaculaire de l'abandon des enfants. La capacité des orphelinats s'est beaucoup accrue entre 1967 et 1980, évoluant de 4000 à 11.000 places, et arrivant à une capacité maximale officielle de 13.000 places en 1989. Dans le système de protection sociale accordé aux enfants mineurs en dehors de la famille (hôpitaux, orphelinats, foyers des enfants irrécupérables ou partiellement récupérables), en 1989 se trouvaient, d'après nos estimations<sup>17</sup>, 125.000 mineurs abandonnés. Le sous-financement du système d'assistance sociale, y compris l'absence de personnel, a déterminé les officialités de l'État communiste à faire appel au Conseil National des Femmes pour suppléer les déficits du système. Les comités et les commissions de femmes devaient se substituer aux familles, mais également à l'État communiste qui avait abandonné en partie le système de protection des enfants. Près de chaque établissement qui accueillait des mineurs abandonnés ou sortis de leurs familles ont été organisés, à partir de l'année 1976, des comités d'appui qui s'occupaient du contrôle et de la bonne gestion de ces institutions. Concrètement, les comités d'appui, formés de 5-10 femmes pour chaque établissement, devaient s'assurer que la respective institution de protection était bien approvisionnée, surtout en temps d'hiver, que le processus d'éducation se déroulait en conditions appropriées, que les conditions hygiéniques et sanitaires étaient respectées, le linge et les vêtements des enfants étaient en bon état etc. Ils s'occupaient également de l'aménagement et l'entretien des terrains de jeu et des espaces verts, de l'embellissement des salles avec des objets d'artisanat travaillés par les femmes bénévoles, de l'organisation de menus variés, du soutien des enfants assistés jusqu'à leur embauche et la fondation d'une famille<sup>18</sup>. Les programmes comprenaient aussi l'organisation, avec la participation de cadres spécialisés, de symposiums et débats concernant le développement psychomoteur des enfants. En théorie, les comités d'appui organisés par les comités de femmes

---

<sup>16</sup> Tout de suite après l'adoption du décret 770/1966, la revue *Femeia* a commencé la diffusion du feuilleton « Raluca », qui, pendant 2 ans a suivi chaque mois l'évolution d'une petite fille. Les parents recevaient des indications sur la diète, les examens médicaux, l'évolution psychosomatique normale de l'enfant pendant les premières années de vie. « Raluca », in *Femeia*, 1967-1969.

<sup>17</sup> Luciana-Marioara Jinga, « Étonnement et frémissement – les conséquences de la politique nataliste de l'État communiste roumain pendant les années 1980 », communication présentée à la Conférence **20 ans après. Perspectives sur la chute du communisme en Roumanie: causes, effets, conséquences**, Iași, 12-13 novembre 2009.

<sup>18</sup> SJAN Olt, fonds du Comité Départemental des Femmes Olt, dossier 29/1981, f. 24.

avaient la prérogative de vérifier le mode d'utilisation des fonds d'investissement et des budgets annuels. En réalité, les femmes qui formaient ces comités ne pouvaient pas remplacer, par leur activité, l'aide financière de l'État et cela a eu pour conséquence l'augmentation du taux de maladies et de la mortalité enregistrées dans ces institutions au niveau national<sup>19</sup>. Ce qui est le plus regrettable est le silence gardé sur la réalité des conditions existantes dans ces institutions. Dans les procès-verbaux des réunions des comités de femmes, au niveau local ou d'entreprise, provenant des périodes et des unités territoriales différentes, le problème des enfants élevés dans des institutions sociales est pratiquement absent. Les comités et les commissions de femmes n'étaient pas des organisations charitables. L'initiative d'améliorer les conditions de vie pour les mineurs n'appartenait pas à leur milieu de travail; c'était une simple directive de parti qui devait être mise en pratique et sur l'accomplissement de laquelle il fallait rapporter périodiquement. Les représentantes du Bureau Exécutif du CNF effectuaient de temps en temps des contrôles dans tous les départements du pays. L'équipe était formée, dans les années 1980, par Maria Bobu, Susana Galpal et Lidia Orădean. Si la première et la seconde n'avaient pas de relations particulières avec la protection sociale, Lidia Orădean travaillait à la direction du Ministère de la Santé et connaissait la situation réelle de ces institutions<sup>20</sup>. Malgré cela, on n'a pas pris de mesures particulières et les conditions de vie dans les institutions de protection se sont détériorées constamment jusqu'à la chute du régime communiste.

Beaucoup plus substantielle a été l'activité des représentantes des commissions de femmes qui faisaient obligatoirement partie des commissions départementales décidant dans les actions de tutelle, adoption et d'autres actions qui se proposaient de trouver de nouvelles familles pour les enfants abandonnés. Les mêmes commissions analysaient également la situation des mineurs qui commettaient des infractions, décidant sur leur internement dans des institutions de

---

<sup>19</sup> Le plus grave cas enregistré dans les scripts du ministère de la Santé est celui de Iași où, pendant l'année 1986, sur un total de 600 entrées et sorties d'enfants dans et de ces établissements il y a eu 40 décès. Dans les foyers-hôpital pour les irrécupérables, la situation était beaucoup plus grave que celle des orphelinats. Au foyer-hôpital de Cighid étaient internés en moyenne 100 enfants. Au cours de l'année 1988, on y a enregistré 54 décès et, en 1989, 52 décès parmi les enfants. Les causes mentionnées dans le registre médical sont édificatrices pour le régime d'extermination qui régnait dans les établissements pour les mineurs irrécupérables: hydrocéphalies, défaut cardiaque, crise d'épilepsie, septicémie, dysenteries, congestions pulmonaires. Choquantes sont les mentions du type « *noyé dans son vomissement* » ou le diagnostic « *paralysé* ». La simple paralysie ne peut conduire au décès que dans le cas où le patient manque de tout soin. Nombreuses sont également les congestions pulmonaires aux suites létales. Conformément au personnel embauché au foyer de Cighid, ce diagnostic était donné aux enfants morts à cause du gel. À Cighid il n'y avait aucune source de chauffage, par conséquent, beaucoup d'enfants mouraient en hiver d'hypothermie. AMS, fonds de la Direction d'Assistance Médicale - la Protection de la Mère, de l'Enfant et de la Jeunesse, dossier 5/1987, non numéroté.

<sup>20</sup> SJAN Olt, fonds du Comité Départemental des Femmes Olt, dossier 29/1981, f. 31.

rééducation, ou bien le retrait des enfants qui ne bénéficiaient pas de soins appropriés de leurs familles. Pendant les années 1980, les commissions de femmes et les autorités tutélaires signalaient presque 1 million de mineurs en difficulté, sur lesquels 400.000 nécessitaient le retrait urgent de leurs milieux familiaux<sup>21</sup>.

## 4.2. La Promotion des femmes

### 4.2.1. Le temps des actions

Après la prise du pouvoir par Nicolae Ceaușescu, le problème de la « *promotion des femmes* » est devenu un des points obligatoires du discours officiel de l'État communiste dans sa relation avec la population féminine. Le Comité National des Femmes a reçu la tâche de prendre des mesures concrètes à cet égard. La première mesure était d'identifier dans chaque secteur d'activité des femmes susceptibles d'occuper des fonctions de direction et les promouvoir selon la ligne du parti et de l'État<sup>22</sup>. Dans la deuxième moitié des années 1960, l'organisation de femmes a pris son rôle au sérieux et a commencé une série de vérifications dans diverses entreprises industrielles, pour établir quelles étaient les femmes les plus capables pour occuper des positions d'autorité.

La conclusion du sondage n'a pas été une liste de noms proposés, mais une liste de motifs qui expliquaient justement pourquoi la présence féminine était pratiquement insignifiante dans les postes de direction: une conception patriarcale sur les capacités des femmes d'organiser et de diriger une activité, l'absence des qualifications nécessaires, la méfiance de la population féminine dans ses propres forces, la crainte d'être rejetées par le collectif, ou tout simplement l'impossibilité de maintenir un équilibre entre la vie professionnelle et celle de famille. Les responsables du CNF déclaraient : « *Nous connaissons plusieurs cas où les femmes proposées pour certaines fonctions décisionnelles ont refusé, en invoquant des raisons d'ordre secondaire, derrière lesquelles se cachait en réalité un esprit conservateur. Il y a encore des femmes qui préfèrent le rôle de subalternes à cause d'une croyance ancestrale dans la suprématie de l'homme, ou parce qu'elles croient que leur travail n'est qu'une compensation qui a l'unique but d'arrondir le budget de la famille, ou encore, tout simplement, par pure commodité* »<sup>23</sup>. Dans la

---

<sup>21</sup> La loi 3/1970, *Le Bulletin Officiel de la RSR*, n°. 28 du 28 mars 1970.

<sup>22</sup> « De l'activité des commissions et des comités de femmes » (rubrique permanente) in *Femeia*, 1958-décembre 1989.

<sup>23</sup> « *Initiativa, diamism, activitate concreta* » in *Femeia*, XXII<sup>e</sup> année, n°. 2, février 1969, p. 6-7.

cadre de la même enquête, Elena Brateş, directrice dans le Ministère de l'Industrie Alimentaire, parlant de l'effet produit par le mariage dans la vie d'une femme, affirmait : « *le mariage est un moment qui transforme l'existence d'une femme. Aux préoccupations professionnelles s'ajoutent les soins de ménage et familiales, et, partagée entre ces rôles, elle perd parfois son équilibre. D'ici un sentiment de culpabilité, de conflit intérieur* »<sup>24</sup>. Pour maintenir cet équilibre, Aneta Spornic, vice-recteur de l'Académie des Études Économiques et présidente du comité des femmes de la ville de Bucarest, recommandait l'élimination des pertes inutiles de temps : « *Nous ne nous permettons le luxe de discuter des banalités pendant les heures de travail, ni celui de tricoter lorsqu'on devrait lire, ni compliquer notre vie en maintenant des coutumes et des traditions de l'époque révolue de l'économie domestique* »<sup>25</sup>.

La revue *Femeia* lance une série d'enquêtes sous le titre : « Les femmes peuvent-elles diriger? ». L'opinion unanime a été qu'elles peuvent le faire, à deux conditions : améliorer leur niveau de qualification et être promues par décision politique, en évitant comme ça les mécanismes qui, jusqu'à ce moment-là, avaient constitué des obstacles à leur promotion. Le Conseil National des Femmes, par l'intermédiaire des commissions des entreprises, a organisé des écoles professionnelles, des cours de qualification et de spécialisation avec un chiffre de scolarisation de 100.000 femmes par an. Dans le bilan d'activité, Suzana Gâdea montrait son mécontentement à l'égard du nombre des élèves, considérant que l'organisation de femmes avait la capacité d'instruire beaucoup plus d'ouvrières<sup>26</sup>.

Parallèlement, les commissions de femmes présentaient aux comités de parti leurs propositions pour les divers postes dirigeants. Le processus était très lent, et, à l'exception de quelques postes de directrices dans des domaines féminisés, spécialement l'industrie textile, d'autres résultats notables n'ont pas été obtenus. Pour cette raison, la direction du Conseil National des Femmes considérait : « *que c'est le devoir des ministères et des autres institutions d'État dans les unités desquels travaillent un grand nombre de femmes de se préoccuper davantage de la promotion en fonctions décisionnelles des femmes qui se font remarquer par*

---

<sup>24</sup> « La promotion dans l'objectif du cas concret » in *Femeia*, XXII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 3, mars 1969, p. 7-8.

<sup>25</sup> « Ipostaze feminine contemporane » in *Femeia*, XIX<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 12, décembre 1967, p. 5.

<sup>26</sup> « Le rapport du Conseil National des Femmes de la République Socialiste de Roumanie concernant l'activité déroulée depuis la dernière Conférence Nationale des Femmes et les tâches qui reviennent au mouvement des femmes dans la lumière des décisions du IX<sup>e</sup> congrès du Parti Communiste Roumain », in *Femeia*, XVIII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 7, juillet 1966, p. 8.

*leur formation professionnelle et leur talent de bonnes organisatrices, en les aidant à accomplir avec succès les fonctions confiées »*<sup>27</sup>.

L'État communiste a implémenté la décision du mois de juin 1973<sup>28</sup>, concernant la croissance du rôle des femmes dans la société et l'établissement des quotas de représentation féminine dans les organisations de parti, en décembre 1976<sup>29</sup>.

En fonction du niveau auquel ils actionnaient, les comités et les commissions de femmes avaient la mission de surveiller la mise en pratique du principe des quotas établies par les deux décisions, de 1973 et 1976. En cas d'écarts flagrants, les comités de femmes pouvaient proposer de refaire la liste des membres d'un organe de direction. Édifiant est le cas de la constitution, en 1973, du Conseil National Sanitaire Supérieur, institution qui coordonnait avec le ministère de la Santé, les programmes d'assistance médicale. La liste des membres présentait des disproportions évidentes entre le nombre des hommes et celui de femmes, les premiers étant nettement avantagés. À la sollicitation du Conseil National des Femmes, la liste des membres a été refaite deux fois, jusqu'à l'obtention des proportions établies par la loi de 1973. Tout ce processus a tardé d'environ 12 mois le fonctionnement *de facto* du Conseil National Sanitaire Supérieur<sup>30</sup>. De telles prises de position n'étaient pas si nombreuses qu'auraient voulu les leaders du mouvement féminin. L'influence effective des commissions et des comités de femmes dépendait en grande mesure des circonstances locales et temporelles. Aux Plénières du Conseil National des Femmes on posait le problème de l'absence des femmes au niveau des fonctions de direction des ministères, même dans des domaines féminisés en proportion de plus de 70%, comme la Santé et l'Enseignement.

Après 1968, un air de relative liberté a circulé également dans la presse patronnée par le Conseil National des Femmes. Elisabeta Moraru, Niki Iosub et Ecaterina Oproiu, en tant que rédacteurs de la revue *La Femme* ont publié beaucoup de matériaux concernant « *la condition de la femme en Roumanie* ». Bien sûr, des écrits de propagande ayant un titre ressemblant avaient été publiés, à partir de 1945, le seul enjeu étant la présentation « *des remarquables réalisations communistes* » ayant pour corollaire un avenir des plus lumineux possibles. Les trois femmes

---

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>28</sup> La Session Plénière du Comité Central du Parti Communiste Roumain de 18-19 juin 1973 concernant la croissance du rôle de Femeia dans la vie économique, politique et sociale du pays, Bulletin Officiel de la RSR, n°. 96, 4 juillet 1973.

<sup>29</sup> ANHC, fonds du CC du PCR- section Chancellerie, dossier 121/1976, f. 6.

<sup>30</sup> AMS, fonds de la Direction de Coordination, Contrôle, personnel et enseignement, dossier 11/1976, non numéroté.

rédacteurs créent une perspective complètement nouvelle, témoignant un rapprochement aux idées féministes occidentales. Le sujet mis de manière obsessionnelle en discussion était « *la dissolution de la personnalité et de la liberté de la femme dans le cadre du couple* ». Les matériaux se concentraient autour du mariage et du choc que celui-ci provoquait dans l'existence de la femme.

« Délivrées » par la législation communiste, les femmes de Roumanie continuaient d'être les esclaves du mari<sup>31</sup>, les esclaves de la famille. L'iniquité de la division des tâches ménagères était considérée le principal obstacle pour des chances égales avec les partenaires hommes sur le plan professionnel. Des interviews prises par Ecaterina Oproiu et publiées sous le titre *3x8. Plus l'Infini*, se détachent deux modèles comportementaux. Le premier est représenté par les femmes qui sacrifiaient de manière évidente leur carrière pour faire face aux tâches domestiques, à l'éducation des enfants ou tout simplement pour suivre leur mari à un autre lieu de travail. Dans le deuxième cas, pour maintenir l'équilibre entre une position d'autorité et la vie de famille, les femmes faisaient des efforts physiques particuliers<sup>32</sup>. L'année 1975, célébrée en tant que « *l'année de la femme* », a été le moment d'apogée, marquant également la fin de la série d'articles qui signalaient les problèmes réels avec lesquels se confrontaient les femmes dans la société roumaine communiste. Dans un État qui avait proclamé l'égalité en droits des femmes et des

---

<sup>31</sup> Sous le titre « Respectez-vous votre épouse ? » ont été publiées les réponses de plusieurs hommes qui parlaient de leur implication dans les activités domestiques. Les réponses, avec deux exceptions, ont été du type : « *Je vais aider ma femme avec des conseils* », « *On ne doit pas trop favoriser la femme* », « *la femme doit rester femme, elle ne doit pas prendre la place de l'homme* », « *Je ne vais pas me sacrifier pour elle* » ou bien « *Les femmes ont de toute façon trop de droits* ». Elisabeta Moraru, « Respectez-vous votre épouse ? », in *Femeia*, XIX<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 12, décembre 1966, p. 3; Ana Bodea, soudeuse à l'arc électrique, une des femmes primées pour des résultats d'exception dans son travail, déclarait, en parlant de son mariage : « *On a eu des discussions, des désagréments. Il dormait, tandis que moi, je teignais la porte de la remise. Il me battait, me torturait* ». Ecaterina Oproiu, *3x8. Plus infinitul*, Bucarest, éditions Eminescu, 1975, p. 34.

<sup>32</sup> Dans l'interview avec Ancuta Crăciun, procureur à Bucarest, apparaît la description suivante d'une journée de travail : « *La femme est toujours en crise de temps. Pour accomplir tous les devoirs de femme, il faut dépasser les 24 heures d'une journée. Parfois, à 2 heures du matin je suis encore dans la cuisine* ». À la question du reporter si elle ne se sent pas épuisée, Ancuta Crăciun, membre dans la direction de l'organisation féminine de masse, la filiale de Bucarest et procureur de la République Socialiste de Roumanie déclare : « *Non, les tâches ménagères me donnent de la vitalité. Le matin je cours à 6 heures acheter du lait, ensuite je me dépêche de faire les paquets des enfants qui vont à l'école...* ». « La camarade procureur » était d'accord avec la persistance de certaines conceptions démodées concernant la capacité des femmes d'exercer certains métiers, mais, à la demande si ces iniquités liées aux obligations de tous les jours se maintiennent dans sa famille, dans le comportement de son mari, la réponse qu'elle donne évite le problème de fond, préférant des éléments du discours classique de la direction du Conseil National des Femmes : « *Le dernier temps on a amélioré les conditions de ravitaillement. Ce serait bien que dans les services d'approvisionnement il y ait une plus grande responsabilité [...] Chaque minute doit être utilisée. Au lieu de faire la queue, je préfère rentrer chez moi et m'occuper de l'éducation des enfants. Après les heures de travail il y a encore l'activité civique, des conférences... À part ça, je fais partie du Comité de femmes du V<sup>e</sup> et du III<sup>e</sup> secteur de la Capitale, du Comité municipal des femmes* ». *Ibid.*, pp. 67-75.

hommes et où on avait tracé des directives claires de promotion des femmes, les critiques ne trouvaient plus leur place. En tant qu'organisation féminine, le Conseil National des Femmes avait évidemment la capacité de développer des programmes égalitaires qui ne se limitent pas à la sphère publique et purement discursive, mais pénètrent vraiment les couches de pensée patriarcale, omniprésentes dans la Roumanie communiste. Un tel processus suppose une société civile active, la liberté de la parole et des idées. Dans la société roumaine aucune de ces conditions n'était remplie. En outre, à partir de la seconde moitié des années 1980, la fragile autonomie interne du Conseil National des Femmes disparaît à cause de la politisation accentuée de la direction centrale où sont incluses de nouvelles membres, sans expérience dans le mouvement. Désormais, on ne présente plus à l'attention du public les problèmes liés à l'absence de l'égalité de chances réelles des femmes et des hommes. Le Conseil National des Femmes, par les actions entreprises, n'a fait rien d'autre que respecter à la lettre les tâches tracées par la direction du parti.

#### **4.2.2. Politique de la parité ou parité mise au service du politique**

Conformément au plan d'action tracé en 1974<sup>33</sup>, pour la mise en pratique de la Décision de la Session Plénière du CC du PCR de 18-19 juin 1973, un nombre plus grand de femmes devait être attiré vers certaines branches industrielles considérées prioritaires : l'industrie chimique, l'industrie du verre, du porcelaine et de la faïence, l'industrie de l'énergie électrique et thermique, l'industrie polygraphique, l'industrie textile, l'agriculture d'État. À la base de cette action prioritaire se trouvait la prolifération sans précédent des théories selon lesquelles les employés-femmes présenteraient des traits spécifiques comme le soin, l'attention, la patience, tous liés en général à la sphère domestique, traits qui, utilisés dans les branches industrielles nécessitant ces qualités, leur confèreraient la capacité d'avoir un rendement meilleur que celui des hommes. Parallèlement, on devait dépister les postes occupés par des hommes dans lesquels les femmes auraient donné une productivité plus élevée<sup>34</sup>. Pour rendre cohérente cette politique, à l'aide du ministère de la Santé et des Syndicats, a été établi un nomenclateur des métiers qui pouvaient être exercés, et en quelle proportion, par la force de travail féminine.

---

<sup>33</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 12/1973, ff. 48-55.

<sup>34</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 41/1974, ff. 75-77.

Les commissions et les comités de femmes effectuaient des inspections périodiques dans les entreprises pour établir si les embauches du personnel féminin dans les domaines prioritaires, établis par le nomenclateur, étaient réalisées. Pour encourager et soutenir ce processus, toujours les commissions de femmes organisaient des cours de formation professionnelle et de qualification<sup>35</sup>.

Mais, au début des années 1980, la préoccupation du Conseil National des Femmes pour la réalisation des politiques de promotion des femmes dans des postes de direction semble être oubliée. Des nouvelles priorités apparaissent dans le plan d'activité de l'organisation féminine. Le Conseil National des Femmes, à travers ses filiales, devait assurer l'accomplissement les quotas de production institués par les plans quinquennaux dans l'industrie et agriculture. Concrètement, la commission de femmes de chaque entreprise rédigeait un compte-rendu clair sur le degré de réalisation des normes par les salariées. À la suite de cette vérification, au niveau national, on a tiré la conclusion qu'un pourcentage de 15-22% des ouvrières n'accomplissaient pas correctement leurs tâches de travail. Dans cette situation, où presque un quart des employées travaillaient sous les normes de productivité établies, les commissions de femmes des entreprises devaient « *introduire l'ordre et la discipline* » dans le programme des jeunes ouvrières. Concrètement, on organisait des réunions collectives pendant lesquelles les coupables étaient critiquées en public et recevaient des sanctions en conformité avec le code du travail et en fonction de la gravité de la contravention. Il faut aussi mentionner que ne pas accomplir la norme était déjà synonyme d'obtenir une rétribution réduite, au-dessous du salaire de base. Dans les rapports d'activité du CNF on mentionnait que les actions de réprimande publique avaient eu les résultats escomptés car le nombre des ouvrières au rendement réduit dans le travail s'était diminué de manière significative<sup>36</sup>.

Les préoccupations permanentes des commissions de femmes des entreprises étaient, selon le plan de charges, l'amélioration de la qualité des produits, la diversification de la production et la création de nouveaux produits, l'implication d'un nombre plus grand de femmes dans l'obtention des brevets d'inventions et innovations. Entre les divers centres industriels il y avait une réelle compétition à ce sujet, les meilleurs résultats étant obtenus par l'entreprise des

---

<sup>35</sup> Clara Dumitrescu, Stela Fomino, *L'activité des commissions de femmes en entreprises et institutions*, Bucarest, Editura Politica, 1974, pp. 63-65.

<sup>36</sup> SJAN Olt, fonds du Comité Départemental des Femmes Olt, dossier 29/1981, ff. 4-6.

confections et tricotages de Bucarest et l'entreprise d'antibiotiques de Iași<sup>37</sup>. La politique d'austérité pratiquée par le régime communiste, spécialement dans la deuxième moitié des années 1980, a également imposé d'autres obligations comme la réduction de la consommation de matière première, matériaux, combustible et énergie dans le processus industriel ou l'utilisation du matériel récupérable et réutilisable. Des économies devaient aussi être réalisées par la rationalisation des frais pour la main d'œuvre. Les comités et les commissions de femmes des entreprises où la force de travail était principalement féminine étaient responsables de l'embauche des femmes et de leur inscription aux cours de qualification et perfectionnement, en vue de l'extension du travail à plusieurs machines à la fois. Dans ce but étaient organisés des actions ouvrières du type : « Je produis, je contrôle, je réponds », « Le procès des millimètres », « Travaillons un jour par mois avec des matériaux économisés », « L'action récupération, recyclage, reconditionnement », « L'ami du nouvel employé »<sup>38</sup>.

À la campagne, il y avait une préoccupation similaire pour la manière dont les femmes travaillaient au « *développement et à la modernisation de l'agriculture, à la croissance de la production végétale et animale* ». Le Conseil National des Femmes, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Industrie Alimentaire et l'Union Nationale des coopératives agricoles de production, organisait des actions de contrôle dans divers départements du pays, en fonction de leur profil agricole. Les éléments suivis avec prépondérance étaient : la mobilisation des femmes dans les campagnes agricoles, pour récupérer les terrains incultes et utiliser les cours intérieures des maisons afin de cultiver des légumes et des plantes fourragères et à l'élevage d'un plus grand nombre d'animaux et de volailles<sup>39</sup>. Quelle que soit la région, dans le milieu rural, les comités de femmes ont eu deux types de projets privilégiés : l'élevage des volailles et des vers à soie. Dès les années 1950 on a commencé à organiser des conférences nationales des éleveuses de volailles<sup>40</sup>, tandis que les filiales de l'organisation féminine rédigeaient de manière très rigoureuse des statistiques concernant l'évolution des volailles. Ce projet n'a été dépassé en ampleur que par celui de l'élevage des vers à soie. La sériciculture a été développée au niveau de tout le pays. Dans les archives départementales de l'organisation de femmes il n'y a pas de rapport d'activité, que ce soit au niveau communal, citadin, départemental ou régional, qui ne

---

<sup>37</sup> SJAN Iasi, fonds du Comité Départemental des Femmes Iași, dossier 1/1982, ff. 17-19.

<sup>38</sup> SJAN Olt, fonds du Comité Départemental des Femmes Olt, dossier 14/1981, ff. 30-32.

<sup>39</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 8/1986, f. 14; 46/1988, f. 53-56.

<sup>40</sup> « En marge de la conférence nationale des éleveuses de volailles » in *Femeia*, XV<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 3, mars 1963.

mentionne pas de manière impérative, l'obligation des comités de femmes de surveiller de près cette activité dans les communautés de leur action. En guise d'exemple, nous citons un fragment du plan d'action du Conseil National des Femmes dans le domaine de la sériciculture, pour l'année 1979:

*« Sous la direction des organes de parti, tous les comités départementaux des femmes doivent analyser, en collaboration avec les unités départementales des coopératives agricoles de production, les directions agricoles et les inspectorats scolaires, la manière dont s'est déroulée l'activité dans ce secteur de l'agriculture, les résultats obtenus et les points faibles manifestés, conformément aux programmes départementaux de développement de la sériciculture, et ils doivent prendre des mesures et entreprendre des actions concrètes pour la réalisation intégrale du plan de cocons à soie pour l'année 1979 et pour assurer la base fourragère des plantations de mûriers et de ricin. Dans toutes les unités qui remplissent les conditions, les comités et les commissions de femmes doivent organiser des actions politiques avec les masses de femmes – échanges d'expérience, démonstrations pratiques, calculs économiques, projections de films et émissions télévisées, exposés, consultations, travail politique avec chaque individu- au but d'attirer un plus grand nombre de femmes parmi les éleveuses de vers à soie »<sup>41</sup>.*

Si dans le cas de croissance de la production industrielle les commissions de femmes n'avaient pas un avantage matériel direct, pour les actions entreprises dans le milieu rural l'intérêt était différent. Ce n'était pas seulement l'économie d'État qui était gagnante grâce à l'élevage des vers à soie, à la fabrication des conserves pour l'hiver ou à la livraison des fruits et légumes. Toutes ces activités étaient rémunérées, l'industrie des vers à soie étant, de loin, la plus profitable. Les sommes passaient dans le compte du Conseil National des Femmes qui de cette manière s'autofinçait par les activités déroulées. Le budget annuel du CNF, pourvu de fonds propres, s'élevait en moyenne à 12 millions de lei. 40% de cette somme était déposée à la Banque Nationale, le reste entrant sur le compte de l'organisation pour le financement des différentes actions spécifiques<sup>42</sup>. De la somme laissée à la disposition des comités départementaux, il n'y avait que 60% qui restaient à leur disposition, 40% était virés sur le compte du Conseil National des Femmes. L'opération de virement des fonds se déroulait à la fin de chaque trimestre, pour les sommes réalisées dans le trimestre respectif<sup>43</sup>.

---

<sup>41</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 16/1979, f. 3-4.

<sup>42</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 10/1984, dossier 21/1988, f. 7.

<sup>43</sup> SJAN Maramureș, fonds du Comité Départemental des Femmes Maramureș, dossier 41/1982, ff. 89-90.

Les fonds étaient utilisés dans des buts différents. La priorité était de doter - ou de compléter s'il était nécessaire – de mobilier, équipement électroménager, linge, vêtements etc., les institutions de protection des enfants, les crèches, les maternelles. Toujours dans ces institutions on organisait des fêtes, des spectacles, des excursions. Une partie de l'argent était investie dans l'organisation des concours à prix, avec des bulletins de participation payés, ou dans d'autres actions desquelles résultaient de nouveaux fonds. Ces concours étaient de deux types : de culture générale, à partir d'un bulletin de questions qui visaient d'habitude les réalisations du Parti Communiste Roumain, ou du comité départemental de parti<sup>44</sup> et tombola.

Une bonne partie des sommes collectées, mais pas plus de 30%, était utilisée pour stimuler les membres qui se remarquaient dans l'activité civique du mouvement des femmes, y compris les présidentes des comités municipaux, urbains, de secteur et communaux<sup>45</sup>.

À long terme, les prises de position en faveur de la présence féminine dans la vie active, aussi bien que l'accès aux études moyennes et supérieures, ont mené à la croissance du pourcentage de la population féminine salariée dans tous les secteurs d'activité. De la sorte, en décembre 1989, on est arrivés à une présence de 50% de femmes dans des domaines comme la justice ou celui économique-financier, autrefois de vrais symboles de la masculinité.

### **4.3. Les fées de la communauté**

#### **4.3.1. Une ville plus propre**

Les femmes n'étaient pas seulement « des fées de la maison ». Elles déployaient leurs attributions en dehors de l'espace privé aussi, pour utiliser leur talent « *administratif et organisationnel* » au profit de toute la communauté. Le principal moyen d'entraîner la population féminine dans diverses actions à caractère édilitaire et civique était d'organiser des concours entre villages, quartiers, rues, immeubles. Les résultats escomptés étaient : entretenir l'espace locatif, embellir et assurer le nettoyage des rues, construire des objectifs à caractère socioculturel (foyers culturels, maisons de culture, centres culturels etc.), aménager les locaux

---

<sup>44</sup> Le Comité départemental des femmes Olt organisait au moins une fois par an un tel concours pour ramasser des fonds. En 1975, le thème du concours a été « Nos enfants- l'avenir du pays ». À cette occasion ont été vendus 47.759 bulletins, en valeur de 2 lei chacun. À la fin du concours, seulement 2174 bulletins ont été complétés et déposés. On a pris en calcul ceux qui contenaient le maximum de réponses, plus précisément 925 bulletins, desquels on a tiré au sort les 117 gagnants. Les prix étaient importants : des machines à laver, des postes de radio, des appareils photo, des montres etc. Le profit net de l'action a été de 70.000 lei. SJAN Olt, fonds du Comité Départemental des Femmes Olt, dossier 27/1975, ff. 1-8.

<sup>45</sup> SJAN Olt, fonds du Comité Départemental des Femmes Olt, dossier 13/1977, ff. 24-26.

des maternelles, crèches et d'autres institutions de protection des enfants, construire des espaces de jeu, aménager et entretenir les espaces verts, planter des arbres ornementaux<sup>46</sup>.

Les commissions de femmes n'étaient pas seulement responsables de l'organisation des actions et de l'entraînement de la communauté à de telles activités. Elles devaient également assurer la base matérielle pour un bon déroulement des travaux, à partir des outils employés et jusqu'aux fleurs qui allaient être plantées. Peu à peu une activité basée sur le bénévolat des habitants d'un quartier s'est transformée en une obligation des comités de femmes, au niveau urbain et communal, mais aussi des commissions de femmes des entreprises, unités agricoles et institutions, d'appuyer activement les actions hygiéniques organisées dans les localités, les rues et les lieux publics, pour leur assurer « *un aspect propre et civilisé* »<sup>47</sup>. Ménagères dans leurs propres maisons, les femmes devaient jouer le même rôle au niveau de toute la communauté. Sans épouses ou mères qui s'occupent des travaux domestiques, spécialement du nettoyage et l'hygiène de l'espace locatif, les hommes célibataires recevaient, conformément aux indications données par la direction du parti, l'aide des commissions de femmes pour résoudre les « *petits inconvénients* » de nature domestique<sup>48</sup>.

Dans la même sphère de préoccupations entraient les actions de contrôle civique dans les diverses unités commerciales et d'alimentation publique. Des équipes de femmes, d'habitude les militantes des comités de femmes au niveau urbain ou départemental, faisaient des contrôles dans les grands magasins pour constater les éventuelles déficiences. Ces enquêtes étaient très populaires, et les résultats des vérifications étaient amplement relatés dans les pages de la revue *Femeia*<sup>49</sup>. En fonction de la nature des unités contrôlées, on observait la qualité de l'approvisionnement (qualité, diversité, quantité, coût) et / ou les conditions hygiéniques et sanitaires, pour les restaurants et les cantines. Certains rapports faisaient également référence au comportement des employés de ces unités, la conclusion générale étant plutôt critique à l'adresse de ceux-ci.

---

<sup>46</sup> Dans le plan d'activité pour le deuxième trimestre de l'année 1982, le comité urbain des femmes Cavnic avait, entre autres, le devoir de continuer le concours d'administration des immeubles et des maisons « *Notre immeuble, la plus propre maison* », et participer activement au nettoyage de printemps. SJAN Maramureș, fonds du Comité Urbain des femmes Cavnic, dossier 43/1982.

<sup>47</sup> SJAN Iași, fonds du Comité Urbain des femmes Pașcani, dossier 1/1984, ff. 29-31

<sup>48</sup> SJAN Iași, fonds des Comités Urbains et Communaux des femmes Iași, dossier 2/1984, ff.27-29.

<sup>49</sup> « De l'activité des organisations de femmes » in *Femeia*, XXII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 4, avril 1969, p. 7.

#### 4.3.2. Au service de la culture

Dans un tout autre domaine d'activité, pourtant toujours liées à l'activité des comités et commissions de femmes, étaient l'organisation et la participation à diverses fêtes nationales. La première comme importance était *Cântarea României (Le chant de la Roumanie)*<sup>50</sup> qui, bien que défini comme un festival, était en réalité une structure permanente du Conseil de la Culture et de l'Éducation Socialiste (CCES) par l'intermédiaire de laquelle était contrôlée toute l'activité culturelle et artistique du pays. Le Conseil National des Femmes, avec le Comité Central de l'Union de la Jeunesse Communiste et le CCES, assuraient l'organisation, tous les deux ans, du « Concours du travail, de la beauté et de la jeunesse » qui se déroulait dans le cadre du festival *Chant de la Roumanie*. En fonction de leurs possibilités, les comités et les commissions de femmes pouvaient se présenter aux diverses étapes du festival avec des équipes propres formées exclusivement de femmes – (chorale, théâtre, danses populaires, groupes de musique vocale)<sup>51</sup>.

L'apparition d'une organisation de masse qui englobe la population d'âge préscolaire a créé des problèmes structureaux. Dans le cas des enfants, l'activité était coordonnée par les enseignants constitués en commissions de direction de l'Organisation «Șoimii patriei» (*Les faucons de la patrie*). À côté des éducateurs, des commissions de direction de l'activité de cette organisation d'enfants faisait obligatoirement partie, comme vice-présidente, une représentante du comité de femmes du niveau respectif. À partir du mois d'octobre 1977, les comités et les commissions de femmes ont été nommées seules responsables, au niveau des quartiers, des rues etc., de l'activité des groupes des « Faucons de la patrie » formés des enfants qui n'étaient pas inclus dans l'enseignement préscolaire<sup>52</sup>. Elles devaient connaître la situation de ces groupes, le lieu où ils avaient été constitués, ainsi que, près de chaque groupe était répartie une membre de la

---

<sup>50</sup> Créé en 1977, *Le chant de la Roumanie* était défini comme un « festival de l'éducation et de la culture socialiste..., ample manifestation éducative, politico-idéologique, cultural-artistique, de création et interprétation, destinée à enrichir et diversifier la vie spirituelle du pays, à intensifier la contribution du génie créateur du peuple roumain au patrimoine culturel national et universel » L'implication directe était due au fait que toute création artistique, technique, toute manifestation culturelle, spectacle d'amateurs ou folklorique, représentation théâtrale, etc. devaient obtenir l'approbation des « militants du parti » responsables du Chant de la Roumanie, présents également dans chaque entreprise et dans chaque village. Vladimir Tismaneanu, Dorin Dobrinu, Cristian Vasile (ed.), *Rapport final. La Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste de Roumanie*, Bucarest, Humanitas, 2008, p. 375.

<sup>51</sup> SJAN Maramureș, fonds du Comité Urbain des femmes Cavnic, dossier 43/1982, f.12

<sup>52</sup> SJAN Olt, fonds du Comité Départemental des Femmes Olt, dossier 13/1977, ff. 30.

commission de femmes du quartier ou du comité urbain, municipal, du comité communal des femmes, ou bien de la commission des femmes de la CAP<sup>53</sup>.

Les attributions des commissions et des comités de femmes impliquaient aussi le processus de scolarisation. Les commissions de femmes aidaient les comités des parents des institutions d'enseignement à assurer la scolarisation de tous les enfants qui en avaient l'âge. Dans le cas des enfants non scolarisés ou qui avaient une faible présence à l'école, les membres de la commission de femmes se rendaient au domicile des parents pour trouver ensemble des solutions pour améliorer les performances scolaires des enfants. Une attention spéciale était accordée aux mineurs qui, pour conduite antisociale, avaient été internés dans des pénitenciers ou des centres de rééducation. A l'achèvement de la procédure administrative d'internement, pour éviter une éventuelle récidive, les commissions de femmes désignaient pour chaque mineur une membre du comité qui le conseillait, afin d'intégrer une forme de scolarisation, continuant ensuite à suivre son évolution académique<sup>54</sup>.

À la fin des années 1970, dans les attributions du Conseil National des Femmes entraient non seulement la scolarisation et la qualification des femmes, mais tout le processus de scolarisation des adultes dans l'enseignement du soir et de la qualification au lieu de travail. La commission de femmes devait surveiller attentivement la fréquence aux cours des jeunes et des adultes qui suivaient une forme de scolarisation, l'accent étant mis sur les femmes insérées dans la formation professionnelle. À la fin des cours, en fonction de la qualification et du diplôme obtenu, la commission des femmes devait s'occuper des démarches nécessaires, au niveau des entreprises et des institutions, pour les faire embaucher dans des emplois ou fonctions conformes à la spécialisation détenue<sup>55</sup>.

### ***4.3.3. En fêtant le 8 Mars***

Sans être officiellement déclarée fête nationale, le jour de 8 mars était célébré chaque année dans chaque entreprise, institution, coopérative agricole de production, dans chaque localité de la Roumanie communiste. Dès 1945, la célébration du jour de 8 mars a été un des plus importants projets de l'organisation féminine, réalisé par des meetings, à Bucarest et dans

---

<sup>53</sup> SJAN Olt, fonds du Comité Départemental des Femmes Olt, dossier 10/1979, ff. 3-6.

<sup>54</sup> SJAN Maramureș, fonds du Comité Départemental des Femmes Maramureș, dossier 31/1980, ff. 97-98.

<sup>55</sup> SJAN Olt, fonds du Comité Départemental des Femmes Olt, dossier 6/1980, f. 16.

d'autres villes du pays, là où l'UFAR avait des filiales. Durant cette période, le jour international était prioritairement l'occasion d'une mobilisation pour la paix, contre le fascisme, contre le commerce illicite. En ce qui concerne les droits des femmes, la principale revendication a été le droit de vote, facile à comprendre dans le contexte des élections de 1946. Après l'adoption de la Constitution de 1948, par laquelle l'égalité des droits des femmes et des hommes devenait décision de la loi fondamentale de l'État, le caractère de la fête de 8 mars s'est profondément modifié. Selon le modèle soviétique, elle évolue, de la journée internationale des femmes à tout simplement la journée des femmes<sup>56</sup>, pour qu'ultérieurement, après le début de la politique démographique du régime Ceausescu, le 8 mars soit, de plus en plus, la fête des mères. Les deux significations de la fête avaient coexisté depuis le début. À porter la maternité au premier plan du discours représente un geste symbolique par lequel l'État communiste précisait publiquement ses priorités.

La manière dont le régime Ceausescu s'est positionné à la fête de 8 mars n'a pas représenté une rupture avec la tradition déjà existante en Roumanie communiste, mais l'évolution d'une tendance qui persistait. Durant les premières années de parution de la revue *La Femme*, toutes les interventions mentionnaient Clara Zetkin et la seconde conférence internationale des femmes socialistes de 1910, qui avait eu lieu à Copenhague : « *Le jour de 8 mars a été proclamé jour de lutte et fraternité des femmes travailleuses de tout le monde, en 1919, à la suite de la proposition faite par Clara Zetkin à la conférence de Copenhague. Ce jour-là le jour de 8 mars a été proclamé jour de lutte pour la conquête des droits de la femme, de pleins droits, égaux à ceux des hommes, car la femme, et l'homme, travaillent et répondent de leur travail, ensemble ils créent la vie* »<sup>57</sup>. La version avancée par le Parti Communiste Français et l'Union des Femmes Françaises, à partir de 1955, conformément à laquelle la fête de 8 mars aurait à la base une manifestation des ouvrières ayant eu lieu à New York, en 1857<sup>58</sup>, n'a jamais été reprise par le Parti Communiste Roumain et sa section du travail avec les femmes.

---

<sup>56</sup> « *Le 8 mars 1949, pour les femmes de la République Populaire de Roumanie, n'est plus une journée de lutte pour la conquête des droits, mais une journée de lutte pour la défense et la consolidation des droits conquis par tout le peuple dans son chemin vers le socialisme, contre tous les ennemis* » Olimpia Tenescu, « Notre fête, journée de lutte contre la guerre » in *Femeia*, II<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 3, mars 1949, p. 5.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> Sandra Fayolle, *L'Union des Femmes Françaises: Une organisation féminine de masse du parti communiste français, 1945-1965*, thèse de doctorat en Sciences Politiques soutenue à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne, sous la coordination de Philippe Braud, 2005, p. 171.

Dès l'instauration du régime communiste, on a opposé à la perspective internationaliste de la célébration du jour de 8 mars une forte tradition nationale, visible dans la prolifération sur l'agenda de la fête de deux types de manifestations. Tout d'abord, on souhaitait établir une relation entre la lutte spécifique à la journée de 8 mars et l'histoire du mouvement communiste de Roumanie, par l'évocation des femmes qui avaient été les victimes « des régimes réactionnaires et fascistes » : Donca Simo, Elena Pavel, Ocsko Tereza. En second lieu, la présentation de tous « *les succès enregistrés par le parti* », surtout sur le plan économique, représentait la preuve de la lutte que les peuples communistes en général, et le peuple roumain en spécial, menaient contre les forces impérialistes et le jour de 8 mars était le plus convenable pour faire le bilan de ces « *victoires* » : « *Le jour de 8 mars, en faisant le bilan des succès et des victoires obtenus, nous n'oublions pas un seul instant comment on a obtenu ces victoires* »<sup>59</sup>. Le régime Ceausescu a privilégié la seconde direction.

Le Conseil National des Femmes était le principal organisateur des événements occasionnés par cette fête. Chaque année, au mois de février, la présidente de l'organisation féminine soumettait à l'approbation du secrétaire général du parti, Nicolae Ceaușescu, le programme d'actions qui allaient être organisées à l'occasion du jour de 8 mars. Pendant le régime Ceaușescu on n'a pas apporté d'innovations substantielles dans le contenu et la nature des manifestations organisées à l'hommage de la femme. La seule modification visible au niveau du discours a été l'intensification du culte de la personnalité du couple Ceaușescu, tant dans la presse féminine que pendant les fêtes organisées par le CNF, à partir de la fin des années 1970.

Dans les années où il n'y avait pas d'élections pour les assemblées des déléguées, la célébration du jour de 8 mars représentait l'occasion parfaite pour mettre en action le mécanisme de la propagande communiste en relation avec la population féminine. Après une analyse attentive, on observe qu'un certain type de propagande était également exercée en sens inverse, à partir de l'organisation féminine vers la direction du parti, focalisée d'abord sur Nicolae Ceaușescu et ultérieurement sur le couple trouvé au pouvoir. La première activité du plan de mesures soumis à l'approbation était : « *Les manifestations politico-éducatives, culturelles et artistiques qui seront organisées à l'occasion de la fête de 8 mars 1984 pour exprimer les sentiments d'estime remarquable, de particulière appréciation et de profonde gratitude que les*

---

<sup>59</sup> Olimpia Tenescu, « Notre fête, journée de lutte contre la guerre » dans *Femeia*, II<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 3, mars 1949, p. 7.

*millions de femmes de notre pays, sans différence de nationalité, éprouvent pour le camarade Nicolae Ceaușescu, secrétaire général du parti, président de la République Socialiste de Roumanie, le fils le plus remarquable de notre peuple »<sup>60</sup>. Avec le temps, dans le cadre des actions qui marquaient le jour de 8 mars, on exprimait également « les hommages ardents à l'égard de la personnalité brillante de la camarade Elena Ceaușescu »<sup>61</sup>.*

Une fois présentés les hommages et les éloges à la direction du parti, le programme suivait son cours habituel avec les autres points marqués dans le plan : « *la mise en évidence des succès obtenus par le peuple roumain dans le développement économique et social du pays, le perfectionnement de l'enseignement, de la science et de la culture, en soulignant la contribution des femmes à la réalisation d'une grande efficacité économique et d'une nouvelle qualité, supérieure, dans tous les domaines »<sup>62</sup>.*

La fête de toutes les femmes de Roumanie était une nouvelle occasion pour l'État communiste de mobiliser la population féminine en vue de la réalisation des priorités économiques définies par le Parti Communiste Roumain, les mêmes projets qui figuraient dans le plan d'activité de l'organisation : « *la réalisation en condition de grande efficacité et à un niveau qualitatif supérieur de la production physique nette, premièrement de la production pour l'exportation, pour la réduction de la consommation de matières premières, matériaux, énergie et combustible, pour l'amélioration de la qualité des produits, l'instauration ferme de l'ordre et de la discipline dans tous les domaines »<sup>63</sup>.*

Le calendrier des événements était ample, la semaine précédant le jour de 8 mars étant dédiée à l'organisation dans les entreprises, les unités agricoles, les institutions, les maisons de culture, les clubs, les foyers culturels<sup>64</sup>, aussi bien que dans le cadre des lectorats pour les femmes et des cercles d'éducation socialiste, des symposiums, des exposés, des rencontres des

---

<sup>60</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 13/1984, f. 4.

<sup>61</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 2/1988, f. 11.

<sup>62</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 13/1984, f. 5.

<sup>63</sup> Ana Mureșan, « Les femmes, remarquable force sociale, pleinement engagée dans le processus de développement multilatéral de la patrie » in *Romania Libera*, XLIV<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 12.858, 8 mars 1986, p. 3.

<sup>64</sup> Dans le plan d'activité pour la célébration du jour de 8 mars en 1981, on précisait : « *À la Coopérative l'Hygiène on marquera la fête par l'exposé «La protection de la mère et de l'enfant», suivie d'un récital de poésie dédié à la mère, à la Coopérative Textiles –Tricotages on présentera l'exposé « Femeia, participante active à la construction socialiste de notre patrie », dans la ville de Satu-Mare aura lieu le vernissage d'une exposition de peinture et graphique au sujet a déquat, organisée par la Filiale de l'Union des Arts plastiques, SJAN Satu-Mare, fonds du Comité Municipal des Femmes Satu-Mare, dossier 3/1980, f. 2.*

femmes avec les militants du parti, avec des cadres dirigeants etc., occasion de récompenser les femmes qui s'étaient distinguées dans le travail et dans l'activité sociale et civique.

L'importance de la femme-mère était soulignée par la série de fêtes organisées par les comités et les commissions de femmes avec l'appui de l'organisation des « pionniers » et des « faucons de la patrie » (organisations communistes d'écoliers, respectivement des enfants des maternelles) dans toutes les institutions d'enseignement mais aussi sur le lieu de travail des parents. En collaboration avec l'Union de la Jeunesse Communiste on organisait « la semaine des jeunes filles » pendant laquelle, similairement aux activités organisées dans les fabriques et les institutions, on réalisait des sessions de communications, des débats, des symposiums, des exposés, des spectacles. La fête de la femme n'était pas seulement une occasion de célébration. La direction du parti utilisait cette occasion pour familiariser les jeunes filles avec le concept de féminité correspondant à l'idéal communiste. À la différence de leurs collègues-hommes de l'organisation des jeunes, les filles devaient participer à des cycles d'actions « éducatives » concernant la préparation pour la vie de famille. Le contenu de ces cours était toujours le même : l'importance des enfants dans la vie de famille, des leçons pratiques de cuisine, de couture etc.<sup>65</sup>

La partie de divertissement de la fête était assurée par des spectacles de musique et de danse, organisés depuis le niveau communal jusqu'à celui national. Le spectacle plus grandiose était organisé à Bucarest, sur la scène de l'Opéra Roumain ou du Théâtre National « Ion Luca Caragiale »<sup>66</sup>. Bien que dédié aux femmes, le spectacle devait mettre en évidence « le vibrant hommage rendu au camarade Nicolae Ceausescu »<sup>67</sup>. Les invitées à cet événement reflétaient la composition sociale imposée dans le Conseil National des Femmes, en priorité des ouvrières et des paysannes. Les intellectuelles étaient également représentées, surtout si elles appartenaient à la catégorie des militantes du parti et à l'organisation féminine de masse. Une telle manifestation

---

<sup>65</sup> ANHC, fonds du CC du PCR – Section Organisationnelle, dossier 13/1984, f. 9 ; SJAN Satu-Mare, fonds du Comité Municipal des Femmes Satu-Mare, dossier 3/1980, ff. 72-73.

<sup>66</sup> « Le 8 mars, Jour International de la femme – Assemblée festive dans la capitale » in *Roumania Libera*, XL<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 11617, 8 mars 1982, p. 5.

<sup>67</sup> Dans le télégramme adressé par les participantes à l'assemblée de la Capitale à Nicolae Ceausescu on affirmait: « À l'occasion du Jour international de la femme, les pensées des millions de femmes de notre patrie se dirigent, de nouveau, avec un dévouement infini, avec un profond respect et une particulière appréciation, animées par de justes et naturels sentiments de fierté patriotique, vers vous, le bien-aimé camarade Nicolae Ceaușescu, éminent dirigeant communiste, fondateur d'une nouvelle époque, le plus brillant fils du peuple ». « À l'occasion du jour de 8 mars » in *Romania Libera*, XXXVIII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 10998, 8 mars 1980, p. 5.

constituait aussi une bonne occasion pour des actions de propagande destinées spécialement aux étrangers. Étant donné que c'était moins coûteux que l'édition des livres ou brochures, les officialités roumaines invitaient au spectacle à l'hommage de 8 mars les ambassadrices ou les épouses des représentants des missions diplomatiques à Bucarest<sup>68</sup>.

La dernière pièce du puzzle était la contribution des médias à la promotion et à la présentation de tout le programme des manifestations. La revue *Femeia* dédiait chaque édition du mois de mars à la célébration des femmes et surtout à leur lutte internationale pour des droits égaux avec les hommes. Bien sûr, les informations concernaient seulement les États capitalistes, spécialement la France, les États-Unis et l'Angleterre. On faisait la comparaison entre le destin des « *femmes malheureuses* » de ces pays « *qui se confrontaient avec le chômage, la salarisation inégale par rapport aux hommes, l'absence de facilités pour soigner le petit enfant* » et la Roumanie communiste où, grâce à la législation égalitaire, les iniquités de toute sorte avaient cessé depuis longtemps. Les quotidiens *Scântea* (*L'Étincelle*) et *România Libera* (*La Roumanie libre*) publiaient chaque année, dans les numéros de 7, 8 et 9 mars, les plus récents pourcentages atteints par les femmes en différents secteurs d'activité, comme preuve d'une totale égalité des chances<sup>69</sup>. Ces pourcentages étaient sélectionnés des domaines féminisés comme la santé, l'enseignement, l'industrie textile, le commerce, où les chiffres étaient vraiment significatifs. Dans une rubrique séparée étaient soulignés les efforts de l'État communiste pour faciliter la vie des femmes par la prise en charge de certains devoirs ménagers: le nombre de crèches, de maternelles, la mise en vente d'équipement électroménager, l'ouverture de nouveaux centres de services (traiteurs, nettoyage du linge etc.).

## Conclusions

Le régime Nicolae Ceausescu est arrivé avec son propre agenda à soumettre à l'attention du Conseil National des Femmes. Certains projets ont été continués, spécialement ceux concernant l'entrée de la population féminine dans la vie active et l'entretien de l'espace locatif. D'autres,

---

<sup>68</sup> « Le 8 mars, Jour International de Femeia – Assemblée festive dans la capitale » in *Romania Libera*, XL<sup>e</sup> année, n°. 11617, 8 mars 1982, p. 5.

<sup>69</sup> « Il faut apprécier le rôle particulièrement important des femmes dans l'enseignement et culture où elles représentent environ 64% de la totalité des employés dans ce domaine ; dans le réseau sanitaire, où elles détiennent un poids de plus de 70% ; dans le commerce et les services publics où elles sont présentes en proportion d'environ 60% ». Gratiela Vântu, « La haute position et responsabilité de Femeia dans la société », in *Romania Libera*, XXXVII<sup>e</sup> année, n°. 10688, 8 mars 1979, p. 3.

comme ceux de politique démographique et l'implication dans l'activité des autres organisations de masse ont été des innovations demandées par les intérêts de moment du parti. Le Conseil National des Femmes s'est transformé de plus en plus dans une forme de contrôle de toute la population féminine, en s'éloignant toujours plus de ce qu'aurait dû être une organisation de masse féminine, même subordonnée à un parti communiste. À la différence de l'Union des Femmes Françaises ou le Conseil National des Femmes de Bulgarie, l'organisation roumaine a accordé très peu d'attention aux projets culturels et éducatifs, privilégiant en échange les campagnes de politique démographique. Dans tous les pays de l'espace communiste, l'organisation de femmes, coordonnée par les partis communistes, a proposé des solutions concrètes pour soutenir un programme de planning familial réel. En Roumanie, non seulement cette chose ne s'est pas passée, mais, en outre, le CNF a été un des soldats fidèles à la politique de Ceaușescu qui a fait plus de 10.000 victimes parmi les femmes obligées de recourir à l'interruption illégale de grossesse.

Les politiques égalitaristes ont été vite oubliées, toute la responsabilité en ce qui concernait la croissance du nombre de femmes à des postes d'autorité revenant à la direction du Parti Communiste Roumain.

## **Deuxième Partie**

### **Les politiques égalitaire : contenues, mise en œuvre, effets**

## **Chapitre 5**

### **Politiques de promotion des femmes et leur origine**

#### **Introduction**

Les politiques de promotion des femmes, implémentées et dirigées par l'État communiste roumain, n'ont pas été des actes singuliers, basés sur une philosophie propre au socialisme roumain, mais sont sous l'influence de trois paliers d'influence (le marxisme-léninisme, le modèle soviétique et le contexte international) qui se manifestent dans le bloc communiste. Nous allons analyser par la suite chacun de ces aspects, en suivant les éléments qui, ayant à la base la théorie marxiste, ont représenté les points principaux autour desquels se sont concentrées les actions égalitaristes concernant l'émancipation des femmes. Pour les théoriciens marxistes, c'était sous-entendu que dans un système socialiste les femmes auraient joui des droits égaux avec les hommes dans toutes les sphères de la vie publique (législative, politique etc.), ainsi que d'une participation totale dans à l'activité économique.

Ce dernier point était essentiel, tant pour Marx que pour les continuateurs de sa doctrine qui voyaient dans la mobilisation de toutes les femmes pour le travail productif, en dehors de la maison, une garantie de leur émancipation. Nous allons voir comment cette insertion dans la vie active a été réalisée, d'abord en URSS et ensuite dans les États communistes, quel a été le cadre législatif destiné à instituer l'égalité des deux sexes et si ces mesures ont été suffisantes pour garantir une présence réelle des femmes dans les fonctions de décision de l'Etat et surtout du parti.

En plus des écrits des principaux théoriciens marxistes, les sources qui se trouvent à la base de cette étude proviennent de l'espace soumis à l'analyse: des écritures de propagande, la presse, des dates statistiques. Il faut souligner le rôle de la documentation concernant ce sujet.

#### **5.1. Le Marxisme-léninisme**

La perspective du marxisme-léninisme concernant les conditions d'émancipation des femmes est basée sur les concepts marxistes de la nature humaine. La pensée libérale considère que ce qui sépare l'homme de l'animal est l'ensemble de caractéristiques qui

définissent le premier: c'est à dire une série d'habiletés comme la capacité de raisonner et l'usage du langage, des pratiques comme la religion, l'art, la science, aussi bien qu'un certain paradigme d'attitude et comportement comme la compétitivité et l'égoïsme. Les marxistes rejettent la conception libérale de la nature humaine et soutiennent en échange que ce qui nous différencie des animaux est notre capacité de produire des moyens de subsistance. Nous sommes qui nous sommes grâce à ce que nous faisons. À la différence des insectes, par exemple, dont les activités sont gouvernées par l'instinct et ne peuvent pas être contrôlées, les humains créent à l'intérieur du processus de transformation et de manipulation délibérée de la nature<sup>1</sup>.

Pour les marxistes, la force matérielle – la production et la reproduction de la vie sociale – est le principal facteur de progrès dans l'histoire. En présentant cette théorie, connue sous le nom de *matérialisme historique*, Marx affirme: « *Le moyen de production de la vie matérielle conditionne le processus général de la vie sociale, politique et intellectuelle. Ce n'est pas la conscience qui détermine l'existence humaine, c'est l'existence sociale qui détermine la conscience* ». Autrement dit, Marx croyait que la totalité des moyens de production d'une société, plus précisément les forces de production (matière première, outils et ouvriers), combinées avec relations de production (la manière dont la production est organisée), engendrent une superstructure (une couche d'idées politiques, sociales et légales), superstructure qui, à son tour, renforce le moyen de production. L'affirmation de Marx « *Les êtres humains se créent eux-mêmes* », comme Schmitt<sup>2</sup> l'a également souligné plus tard, ne doit pas être interprétée comme « *Les hommes et les femmes, en tant qu'individus, construisent eux-mêmes ce qu'ils sont* », mais plutôt « *Les hommes et les femmes, par l'intermédiaire de la production collective, créent une société qui, à son tour, les modèle* »<sup>3</sup>. Par conséquent, en ce qui concerne la condition des femmes en société, la conception que celles-ci ont de leur propre existence est due aux rôles qu'elles jouent en famille et au travail qui les maintiennent dans un état de subordination sociale et économique par rapport aux hommes.

---

<sup>1</sup> Rosemarie Tong, *Feminist Thought*, III-ème édition, Philadelphie, Westview Press, 2009, p. 92.

<sup>2</sup> Carl Schmitt (11 juillet 1888 - 7 avril 1985) juriste (constitutionnaliste, théoricien et professeur de droit), philosophe et intellectuel catholique allemand. Ses principales œuvres sont : *Théologie politique* (1922), *Théorie de la Constitution* (1928), *La notion du politique* (1933), *Le Léviathan dans la doctrine de l'État de Thomas Hobbes* (1938), *Le Nomos de la Terre* (1950), *Théorie du partisan* (1963). Voir David Cumin, *Carl Schmitt. Biographie intellectuelle et politique*, Éditions du Cerf, 2005.

<sup>3</sup> Alena Heitlinger, *Women and State Socialism. Sex inequality in the Soviet Union and Czechoslovakia*, Londres, Macmillan Press, 1979, p. 18.

À part quelques rares assertions dans diverses écritures qui se différencient tant par le sujet que par l'époque à laquelle elles appartiennent, le problème de l'émancipation féminine entendue comme programme de lutte spécifiquement féminin, n'a jamais été abordé et traité dans l'œuvre de Marx et Engels. Dans leur conception, le mouvement prolétaire – „mouvement autonome de l'immense majorité à l'intérêt de l'immense majorité” – est la préoccupation commune des ouvriers des deux sexes, la cause de la classe ouvrière appartenant également aux hommes et aux femmes soumis de la même manière au capital et aux servitudes du travail salarié. Si les femmes ouvrières méritaient un traitement spécial, ceci était du fait que leur statut professionnel était proche de celui des enfants, les deux ayant les mêmes tâches à accomplir. La fragilité physique des employés femmes et enfants demandait, pour leur bien, un ensemble de mesures et règles de protection qui forment, avec le progrès de l'industrialisation, la base de la première législation de travail promulguée en Angleterre. Suite à la création de l'Association Internationale des Ouvriers, la perspective d'un mouvement autonome des femmes est devenue pour Marx et Engels un sujet de réflexion critique, voire polémique, les obligeant et les amenant à élargir l'horizon de leur vision sociale. Dans le *Manifeste du Parti Communiste*, le rapport entre les deux sexes est réduit à une affaire strictement privée, sans l'immixtion de la société. Au moment de la suppression de la propriété privée, les deux fondements du mariage traditionnel allaient disparaître : la dépendance de l'épouse par rapport à son mari et celle des enfants par rapport aux parents, l'éducation des enfants étant réalisée en commun. En parlant de l'apparition d'une communauté des femmes, Engels déclarait dans *Les principes du Communisme* : « la communauté des femmes est un rapport des plus adéquats à la société bourgeoise et comprend, à ce moment, seulement la prostitution. Mais la prostitution s'appuie sur la propriété privée et disparaîtra une fois celle-ci disparue. Par conséquent, loin de soutenir une communauté des femmes, l'organisation communiste l'évite »<sup>4</sup>. Ce thème sera repris avec insistance dans le *Manifeste du Parti Communiste*, où la critique de la famille bourgeoise s'élargit également sur la famille prolétaire. La famille pleinement développée existe seulement pour la bourgeoisie mais elle trouve son corollaire dans l'absence d'une vie de famille dans le cadre du prolétariat et dans la prostitution publique :

« Sur quoi est fondée la famille d'aujourd'hui, la famille bourgeoise? Sur le capital, sur le revenu privé. Dans sa forme pleinement développée, elle n'existe que pour la

---

<sup>4</sup> Friedrich Engels *apud* Maximilien Rube, "L'émancipation des femmes dans l'œuvre de Marx et d'Engels" in Christine Fauré (dir.), *Nouvelle Encyclopédie Politique et Historique des Femmes*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 484.

*bourgeoisie; elle est complétée par l'incapacité de créer une famille, imposée aux prolétaires, et par la prostitution publique. La phraséologie bourgeoise concernant la famille et l'éducation, la relation intime entre les parents et les enfants devient d'autant plus dégoûtante que, pour les prolétaires, suite au développement de la grande industrie, toutes les liaisons de famille se déchirent et les enfants sont transformés en simples articles de commerce et en instruments de travail »<sup>5</sup>.*

Les distinctions de sexe et d'âge ont perdu pour la classe ouvrière, toute signification sociale, restant de simples instruments pour établir un coût éventuel de la force de travail. Dans le cadre des relations familiales est également traité le problème de la communisation des femmes qui, pareillement aux enfants, ne détiennent à l'intérieur de la famille bourgeoise que le statut de simple objet. La mise en commun des moyens de production menait donc à la mise en commun des femmes. L'accusation apportée à la doctrine communiste, qui souhaiterait la communisation des femmes, est rejetée avec l'argument que la disparition des relations de production présentes conduirait à la disparition de l'utilisation commune de la femme qui est le produit de ces relations, c'est-à-dire la prostitution :

*« Mais vous, les communistes, vous voulez introduire l'usage collectif de la femme – s'écrie en chœur la bourgeoisie entière. Le bourgeois regarde sa femme comme un simple outil de production. Il entend que les outils seront exploités en commun et ne peut que s'imaginer, évidemment, que les femmes auront le même destin. Il ne soupçonne même pas qu'il s'agit justement de supprimer cette position de la femme en tant que simple outil de production.*

*D'ailleurs, il n'y a rien de plus ridicule que l'indignation tellement morale de nos bourgeois devant la prétendue communisation officielle de la femme par les communistes. Les communistes n'ont pas besoin d'introduire cette coutume; elle a presque toujours existé.*

*Nos bourgeois, qui ne se contentent plus d'avoir à leur disposition les femmes et les filles de leurs prolétaires, sans plus parler de la prostitution officielle, se font le plaisir de se séduire réciproquement les femmes.*

*En réalité, le mariage bourgeois signifie la communisation de la femme mariée. Aux communistes on pourrait reprocher tout au plus qu'à la place de la communisation hypocrite, cachée, ils voudraient introduire la communisation, officielle et reconnue ouvertement, de la femme. D'ailleurs ça va de soi que la suppression des relations de production actuelles entraînera aussi la disparition de la communisation de la femme que ces relations engendrent, c'est-à-dire la prostitution officielle et non officielle »<sup>6</sup>.*

Dans *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* (1884), Engels se prononce sur l'existence de deux sphères, celle de la production (dans le cadre de laquelle se produisent les moyens matériels d'existence) et celle de la reproduction (où sont produits

---

<sup>5</sup> Karl Marx, Friedrich Engels, *Le Manifeste du Parti Communiste*, II<sup>e</sup> édition, Bucarest, Nemira, 2006, p. 34.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 35.

ceux qui deviennent producteurs), toutes les deux également importantes dans la reproduction de la société humaine. Dans la société divisée par classes, les deux sphères se caractérisent par l'exploitation et l'oppression. La famille n'est pas « naturelle », elle est un produit de l'évolution sociale et elle est influencée dans son développement par les relations économiques de production, le lieu d'asservissement des femmes. Dans la vision d'Engels, cette réalité est due à l'apparition du surplus de produits et à la propriété privée. Pour le théoricien socialiste, il a toujours existé une division sexuelle naturelle du travail, qui fait que les hommes déploient surtout des activités productives (qui produisent des choses), pendant que les femmes sont responsables des activités reproductives (qui perpétuent et entretiennent la vie quotidienne). À partir de cette division, le travail de l'homme tend à être accepté comme ayant une plus-value par rapport au travail réalisé par la femme. La conséquence directe a été une dévalorisation brutale du statut de la femme dans la société<sup>7</sup>. On y ajoute le fait que les hommes souhaitent être hérités par leurs propres enfants, ce qui a mené à l'abandon de la succession matrilineaire (*mater semper certa, pater incertus*) en faveur de celle patrilineaire. De cette manière, ont été éliminés les droits de la mère et a été instauré le monopole masculin sur le pouvoir, les femmes étant réduites au statut d'esclaves des désirs sexuels masculins et d'instruments de produire et élever les enfants. La famille n'est pas constituée pour des raisons « naturelles », mais économiques. Seulement au moment où les conditions d'exploitation et d'oppression disparaîtraient, on pourrait parler d'une famille engendrée par l'amour et la compréhension<sup>8</sup>.

Dans les familles monogames bourgeoises, l'homme dirige, en vertu de son pouvoir économique (le droit à la propriété), ayant avec sa femme une relation similaire à celle existant entre le bourgeois et le prolétaire. Par conséquent, l'exploitation des femmes s'achèverait seulement avec la disparition de la propriété privée. L'émancipation par rapport aux hommes était conditionnée par: 1) l'indépendance économique des femmes par leur participation directe au travail productif; 2) la prise en charge publique de l'éducation des enfants; 3) l'industrialisation du travail ménager<sup>9</sup>.

Les successeurs d'Engels ont contribué au développement de cette théorie, considérant l'entrée des femmes dans la production sociale tant comme une modalité de se soustraire aux monotones tâches ménagères, comme une condition apriorique à

---

<sup>7</sup> Friedrich Engels, *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, V<sup>e</sup> édition, Bucarest, Ed. Politică, 1961, p. 58.

<sup>8</sup> *Ibid.*, pp. 66-67.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 77.

l'émancipation dans un contexte plus large. Faisant référence à cette politique, Lénine affirme:

*« Aucun parti démocrate du monde, ni même dans les plus développées républiques bourgeoises, n'a fait dans ce domaine, pendant des dizaines d'années, au moins la centième partie de ce que nous avons réalisé durant notre première année du gouvernement. Au sens figuré, nous avons démolé toutes les bases des terribles lois qui plaçaient la femme en état d'infériorité par rapport à l'homme, des lois concernant la restriction du divorce, les lois concernant les droits des enfants illégitimes qui cherchent leurs pères. À la honte de la bourgeoisie, et même du capitalisme selon nous, de nombreux vestiges de ces lois existent dans tous les pays civilisés. Nous avons le droit d'être fiers de nos réalisations dans ce domaine. Mais, plus nous avons éloigné les traces des anciennes lois et institutions bourgeoises, plus nous avons clairement compris que nous n'avons fait que mettre les bases d'une nouvelle structure, qui n'a pas encore été construite.*

*Malgré toutes les lois libératrices qu'on a mis en place, la femme continue à être un esclave domestique parce que les travaux ménagers l'écrasent, la suffoquent, l'ennuient et le dégradent, l'attachent à la cuisine et au berceau, en gaspillant son travail en activités non productives, énervantes, pénibles. La vraie émancipation de la femme, le vrai communisme, commencera seulement quand la lutte de classe, dirigée par le prolétariat au pouvoir, sera menée contre cette pénible économie ménagère, ou mieux dit, quand elle sera transformée sur une grande échelle en économie socialiste.*

*Accorde-t-on, dans la pratique suffisamment d'attention à ces questions qui, en théorie, sont indiscutables pour chaque communiste? Bien sûr que non. Des cantines publiques, des crèches, des maternelles, voilà des exemples d'actions communistes, aux moyens du bord, qui ne supposent rien de grandiose, rien de pompeux ou solennel, mais qui peuvent vraiment émanciper la femme, abolir son infériorité par rapport à l'homme en ce qui concerne son rôle dans la production et la vie sociale »<sup>10</sup>.*

Néanmoins, Lénine admettait que dans les pays capitalistes aussi existaient des mesures de socialisation du travail ménager :

*« Ces moyens ne sont pas nouveaux, ils ont été créés à grande échelle par le capitalisme ; mais pendant le régime capitaliste, ils sont restés tout d'abord une exception et, en second lieu, élément vraiment important, il s'agissait soit des moyens créant des bénéfices, des entreprises liés à la spéculation, au profit, à l'escroquerie et à la fraude, soit ils appartenaient "à l'acrobatie philanthropie bourgeoise" que les meilleurs des ouvriers haïssaient et méprisaient à juste titre »<sup>11</sup>.*

De tels arguments ne doivent pas surprendre car, selon Alena Heitlinger, même les théories de Marx suggéraient que la socialisation de la production était le devoir historique du

---

<sup>10</sup> V.I. Lenin, „A great Beginnin, 28 iunie 1919” in *Women and Communism. Selections from the writings of Marx, Engels, Lenin and Stalin*, Londres, Lawrence & Wishart, , 1950, pp. 55-56.

<sup>11</sup> *Ibid.*

capitalisme et non du socialisme. À l'intérieur de ce processus ont apparues les contradictions d'une société caractérisée par la propriété privée<sup>12</sup>.

Prenant en compte les premières écritures marxistes, il est quand même important de souligner que tous ces arguments n'envisageaient pas le problème dans son ensemble. Ils ignorent les pressions qui se sont manifestées finalement dans l'implémentation du processus de socialisation des travaux ménagers et d'éducation des enfants dans les sociétés capitalistes. Selon l'analyse assez abstraite de Lénine, les économies comptabilisées en temps effectif de travail, comme résultat des mesures de la socialisation des travaux ménagers, auraient finalement mené à un coût réduit de ceux-ci. C'était une fausse impression qui couvrait seulement un aspect du problème. Un autre aspect était le fait que le travail, jusqu'alors domestique, gratuit, était maintenant rémunéré, conformément aux règles du marché du travail, donc plus cher que ce qu'on avait anticipé. Le résultat est que, pour couvrir ces coûts, créés par la prise en charge publique des tâches domestiques, il était nécessaire que les femmes entrent massivement dans la sphère du travail payé, hors de la maison.

Pendant la guerre civile de Russie, quand on attendait une nouvelle révolution au niveau mondial, les bolcheviks étaient optimistes en espérant une rapide croissance économique, ce qui aurait rendu possible un progrès imminent dans le développement des formes de socialisation du travail ménager et de l'éducation des enfants. Mais, pendant qu'il est devenu de plus en plus évident que les choses n'allaient pas évoluer dans la direction souhaitée, aucun membre du parti bolchevique, à l'exception remarquable d'Alexandra Kollontai et de quelques autres membres de la Section féminine, n'a pas pris conscience du fait que, pour une réelle émancipation des femmes, une autre approche était nécessaire. Tant l'État soviétique que les autres États socialistes, à notre avis, pour des raisons économiques, ont ignoré la deuxième condition de l'émancipation des femmes, celle qui envisageait l'externalisation des responsabilités familiales. Les travaux ménagers ont continué à représenter un problème privé et l'unique responsabilité de la femme.

Parallèlement à l'entrée massive des femmes dans la vie active, on a réalisée de plus en plus la nécessité d'une croissance démographique, principale condition d'un développement économique durable. Or, en plus de l'échec de la socialisation du travail domestique, les politiques démographiques, plus ou moins dures, ont mené à une réalité qui a caractérisé la condition des femmes dans tout l'espace socialiste : *la double journée de travail* et le conditionnement de la qualité d'employée par celle de mère. Tous les pays de l'Europe

---

<sup>12</sup> Alena Heitlinger, *op. cit.*, p.18.

d'Est ont actionné conformément à la première condition stipulée par Engels, c'est-à-dire que la majorité des femmes devaient entrer dans la production sociale, dans l'activité rémunérée. On a développé une attente presque universelle à ce que les femmes travaillent et considèrent le travail hors domicile comme le point central de l'existence. Avec le temps, ce changement eu des conséquences psychologiques profondes sur la confiance des femmes et sur leurs préoccupations, concernant les problèmes de nature intellectuelle, sociale ou politique. Malgré cela, les réalisations assez faibles en ce qui concerne les conditions de travail et de vie ont mené à ce que, à la différence des employés hommes, les mères embauchées aient en réalité deux emplois : un emploi rémunéré, hors la maison et un autre en famille, comme unique responsable des travaux ménagers. Ce qui aurait dû être, conformément à la théorie d'Engels, une redéfinition des rôles de genre dans la société, a été en fait une extension du travail et des responsabilités revenant aux femmes.

Alena Heitlinger attribue cette inadvertance à une analyse moins approfondie d'Engels sur la nature du travail ménager et de son rôle dans la reproduction de la force de travail dans le capitalisme. La principale lacune serait la définition trop restreinte de la production, plus proche de l'idéologie capitaliste que de celle marxiste, sans appliquer les concepts de valeur utilisée, valeur d'échange et plus-value dans l'activité domestique. Une simple connexion entre la production matérielle des moyens de subsistance et la reproduction biologique de l'espèce humaine a été réalisée, mais sans parler de leur relation<sup>13</sup>.

Les thèses socialistes concernant le statut de la femme ont été reprises par Auguste Babel dans son ouvrage *La femme et le socialisme*. Ce livre a joui d'un énorme succès parmi les militants russes, spécialement les militantes qui le fréquentaient, parmi lesquelles Nadejda Kroupskaia. Les principales idées avancées par Auguste Babel peuvent être résumées en quelques points :

1. La société capitaliste est une société aliénée ; l'aliénation est due à la propriété privée qui nuit à toutes les relations humaines, surtout à celle entre l'homme et la femme.
2. Dans cette société, les femmes sont les plus opprimées. Elles se trouvent sous la domination d'un homme, soit parce qu'elles dépendent financièrement de leur mari, dans le cadre d'un mariage de convenance, soit parce qu'elles subissent, dans un mariage « prolétaire », conclu par amour, la double exploitation du travail salarié et de celui ménager.

---

<sup>13</sup> *Ibid.*

3. La libération des femmes n'est possible que par la révolution socialiste qui supprimait la propriété privée des moyens de production. Pour cela, la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes doit être, avant tout, une lutte pour le socialisme à laquelle les femmes sont appelées à participer à côté des hommes, comme camarades.
4. Dans la nouvelle société, la femme serait complètement indépendante, tant du point de vue social qu'économique<sup>14</sup>.

En ce qui concerne l'égalité entre les sexes au niveau personnel, les principales opinions exprimées par Engels se limitaient au fait que les relations sexuelles sous le socialisme seront monogames et basées sur des sentiments d'amour, en admettant, en même temps, qu'il ne pouvait pas influencer le comportement des générations futures : «*Quand ces gens-là apparaîtront, quand ils seront nés, ils s'en moqueront bien de tout ce que nous croyons aujourd'hui qu'ils devraient faire, ils sauront seuls comment se comporter et se formeront tous seuls une opinion publique adéquate en ce qui concerne la conduite de chacun*<sup>15</sup>. »

Alexandra Kollontai a été le seul théoricien socialiste russe vraiment important qui a continué la théorie d'Engels sur les relations personnelles. Elle a été également le seul penseur bolchevique qui ait prêté attention à la libération au niveau personnel et aux transformations psychologiques, des femmes comme des hommes. Dans ses écrits, elle soutenait que dans le socialisme les relations entre les hommes et les femmes seraient fondées sur une totale liberté, sur l'égalité, une vraie amitié et sur l'amour libre. Elle a critiqué le modèle classique de moralité, le considérant hypocrite, basé sur la monogamie, d'une part, et sur la prostitution de l'autre. Elle a également critiqué la relation trop possessive entre des partenaires dans laquelle chacun possède l'autre et les deux sont jaloux.

Kollontai s'est prononcé pour une fluidité et une plus grande expérimentation à l'intérieur des relations sexuelles. Bien que les opinions exprimées ne s'éloignent pas beaucoup de celles d'Engels, les autres leaders bolcheviques ne partageaient pas ses idées de liberté individuelle. L'ouvrage *Les Relations Sexuelles et la Lutte de classe* a été publié en 1913, quand Alexandra Kollontai ne connaissait pas les réalités sociales du moment et anticipait encore moins les changements réels qui allaient être amenés par la Révolution. Ses opinions étaient plutôt un compte rendu de ses propres expériences sentimentales. Le mariage

---

14 Hélène Yvert-Jalu, *Femmes et Familles en Russie d'hier et d'aujourd'hui*, préface Michelle Perrot, Paris, Editions du Sextant, 2008, p. 92-93.

15 Friedrich Engels, *op. cit.*, p. 84.

et la maternité ne l'empêchent pas suivre des études universitaires et de choisir la voie de l'exil pour accomplir son éducation, surtout le domaine politique. Ses relations affectives se succèdent selon les pays où elle choisit de vivre, en fonction des livres et des pamphlets qu'elle écrit. Elle recourt à l'avortement quand la maternité lui semble un obstacle devant la réalisation d'autres projets, notamment politiques. Elle est, naturellement, une adepte de l'interruption volontaire de la grossesse comme unique modalité pour les femmes d'être vraiment libres afin d'établir seules leurs priorités. Kollontai ne refuse pas catégoriquement le mariage ou la maternité mais elle considère les deux aspects subordonnés à l'existence des femmes et n'accepte pas que les devoirs de nature familiale dictent ses actions. Mariée, impliquée dans des relations avec des partenaires mariés à leur tour, elle en arrive à condamner le sentiment de possession entre les deux époux, la jalousie<sup>16</sup>.

Le conflit de 1918-1921 mène à une situation totalement différente de celle imaginée par les leaders bolcheviques avant la révolution. La liberté sexuelle a été le prétexte de la désagrégation sociale pendant la guerre. La libération des femmes s'est prouvée plutôt une nouvelle forme d'exploitation. Faute de moyens contraceptifs, la libération sexuelle a fonctionné seulement dans le cas des hommes et non des femmes qui, à la place de la liberté promise, se sont confrontées avec son opposé : grossesse, enfants non désirés ou avortements.

## 5.2. Le Modèle Soviétique

L'égalité entre les hommes et les femmes a été déclarée immédiatement après la révolution d'octobre 1917. La déclaration a été accompagnée de certains documents législatifs destinés à améliorer la situation de la population féminine : le droit de divorcer selon une procédure simplifiée en comparaison avec la situation prérévolutionnaire, des aides associées à la maternité, des décisions pour la protection de la femme employée et de la santé de celle-ci à son lieu de travail, et, à partir de 1920, le droit de bénéficier de l'interruption de grossesse sur demande. Pour jouir de ces droits, les femmes devaient bénéficier d'une certaine autonomie. La voie pour obtenir une plus grande liberté personnelle, conformément à l'idéologie marxiste-léniniste, était d'attirer les femmes vers le processus de production, vers une forme rémunérée de travail. Non seulement les femmes obtenaient assez facilement des emplois à l'extérieur de la maison, mais elles étaient même encouragées à faire par l'État soviétique qui leur accordait des aides financières. Comme nous l'avons déjà montré dans la

---

<sup>16</sup> Vois Arkadi Iosifovitch Vaksberg, *Alexandra Kollontai*, traduction par Dimitri Sesemann, Paris, Fayard, 1996.

première partie<sup>17</sup>, le Parti Communiste, par l'intermédiaire de la section du travail parmi les femmes, rendait publiques ces mesures et surveillait leur mise en pratique, contestant les attitudes patriarcales à tous les niveaux de la société. On peut remarquer les cours d'alphabétisation pour les femmes, les différents programmes éducationnels, le travail civique dans le cadre des organisations qui étaient créées dans les villages, dans les villes, aux lieux de travail. Parmi une série plus large d'actions, on peut noter, en 1925, la campagne contre le voile islamique porté par les femmes des communautés musulmanes, surtout en Asie Centrale<sup>18</sup>.

Les années 1920 ont également connu une liberté des mœurs sans précédent, marquée par de nombreuses expérimentations concernant les relations familiales. Les femmes ont constitué une des directions de la nouvelle avant-garde culturelle. Un modèle de la « nouvelle femme soviétique » capable de sacrifice de soi et dévouée à la cause révolutionnaire, est devenu le nouveau modèle de l'art, de la fiction et de la production cinématographique. Conformément aux chiffres officiels, les femmes étaient de plus en plus impliquées, du point de vue politique, comme déléguées aux réunions du Parti Communiste, employées des organes locaux de gouvernement ou des syndicats<sup>19</sup>.

Dans les années 1930 ont observé, dès le début, une augmentation sans précédent du nombre de femmes dans l'industrie soviétique et surtout dans des secteurs dominés jusque là par des hommes, y compris l'industrie lourde. Dans le milieu rural, le processus de collectivisation a offert de nouvelles possibilités d'embauche pour les femmes dans le secteur agricole. Pour les mères employées, l'État devait mettre en place des facilités pour les soins des enfants, des cantines et des lavoirs publics<sup>20</sup>.

Pendant la Deuxième Guerre Mondiale, l'image des femmes soviétiques a été associée, plus que jamais, avec l'héroïsme, le patriotisme – « la patrie mère »<sup>21</sup>. Bien qu'elles représentaient déjà une proportion importante de la force de travail dans l'industrie, les pertes

---

<sup>17</sup> Voir I<sup>e</sup> partie, chapitre 2.

<sup>18</sup> Voir Elena Shulman, *Stalinism on the Frontier of the Empire-Women and State Formation in the Soviet Far East*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 2008.

<sup>19</sup> Susan E. Reid, « The New Soviet Woman and the Leader Cult on Soviet Art » in Melanie Ilic (ed.) *Women in the Stalin Era*, New York, Palgrave, 2001, pp. 194-215; Barbara Evans Clemens, *Bolshevik Women*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, pp. 243-278.

<sup>20</sup> Wendy Z. Goldman, *Gender and Industry in Stalin's Russia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, pp. 39-41.

<sup>21</sup> Suzanne Ament, « Reflecting Individual and Collective Identities-Songs of World War II » in Helena Goscilo, Andrea Lanoux (ed.), *Gender and National Identity in twentieth-Century Russian Culture*, Northern Illinois University Press, 2006, pp. 115-128.

démographiques font que les femmes jouent également un rôle de poids dans l'économie de l'URSS après l'achèvement du conflit mondial<sup>22</sup>.

Pourtant, toutes ces réalités tiennent plutôt à la propagande soviétique qu'aux réalités de la vie des femmes de l'Union soviétique. La propagande officielle n'a que trop peu parlé de l'état de la pauvreté qui avait frappé surtout les femmes pendant l'application de la nouvelle politique économique<sup>23</sup>, de la croissance du phénomène de prostitution dans les années 1920<sup>24</sup> ou du fait que dans les années 1930, les mesures égalitaristes, se limitaient à la simple absorption des femmes sur le marché du travail et leur placement dans des sphères d'activité jusqu'alors typiquement masculines. La priorité de l'État soviétique a été de convaincre l'entière population féminine et la faire entrer dans une activité salariée sans qu'elle renonce aux devoirs familiaux, pendant que les hommes, eux, continuaient à garder leur position prérévolutionnaire de maître de la maison, sans s'impliquer dans les travaux ménagers.

### **5.2.1. Les femmes soviétiques dans la vie active**

Selon le dicton présent dans la constitution soviétique stipulait le dicton communiste « *Qui ne travaille pas, ne mange pas* ». Néanmoins, en ce qui concerne les femmes, avec ou sans enfants, il ne avait pas l'obligation d'entrer dans une activité salariée. Dans la société soviétique, la vie active était obligatoirement liée à l'image de l'homme et seulement en subsidiaire de celle de la femme. Ce phénomène est révélé par les différents questionnaires réalisés sur le thème du travail salarié. Aux femmes étaient adressées des questions spécifiques, liées aux conditions de travail, la possibilité d'une journée réduite de travail, les raisons pour lesquelles elles choisissaient un emploi hors de la famille et si elles y renonceraient dans le cas d'une meilleure rétribution du mari. Plusieurs hommes de science soviétiques mettaient en doute certaines décisions légales concernant la durée du congé maternité ou d'autres mesures liées à la natalité, faisant référence exclusivement aux femmes. Le rôle de la femme, comme principal responsable des soins et de l'éducation des enfants, aussi bien que l'accomplissement des travaux ménagers était sous-entendu dans toutes les études de spécialité. En outre, on considérait que toute tentative de priver la femme « des

---

<sup>22</sup> Wendy Z. Goldman, *op.cit.*, pp. 265-272.

<sup>23</sup> Vezi Hélène Yvert-Jalu, *op.cit.*, pp. 31-32.

<sup>24</sup> Elizabeth Waters, « Victim or villain? Prostitution in post-revolutionary Russia » in Linda Edmondson (ed.), *Women and Society in Russia and the Soviet Union*, New York, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 165-173.

traits et des pulsions féminines spécifiques » aurait mené à « un appauvrissement de la vie des hommes et des femmes »<sup>25</sup>.

Malgré les obstacles liés au rôle de la femme en tant qu'épouse et mère, la présence des femmes dans une activité salariée a été une des plus spectaculaires, bien que seulement dans des domaines spécifiquement féminins et /ou à des postes inférieures dans l'hierarchie professionnelle. À la fin des années 1970, les femmes représentaient 73% du total des employés dans l'éducation, réparties comme suit : 98% du total des personnes qui soignaient le petit enfant et travaillaient dans l'enseignement préscolaire, 80% du personnel des écoles primaires et seulement 30% au niveau de l'enseignement moyen. Dans le système de santé et d'assistance sociale, les femmes constituaient 85% des employés, avec une présence de 99% pour la catégorie des assistantes médicales et du personnel auxiliaire. Dans le commerce et les services, les femmes se retrouvaient en proportion de 76%, dont 91% des vendeurs (l'occupation classée parmi les plus mauvaises dans un nomenclateur des métiers). Les femmes se retrouvaient également en grand nombre dans d'autres métiers considérés comme spécifiquement féminins : dactylographes et sténodactylographes (99%), fonctionnaires (95%), caissières (94%)<sup>26</sup>.

Les postes de direction étaient, pour la plupart, occupés par des hommes. En 1970 les femmes ne représentaient que 13% du total des dirigeants d'entreprise, la situation restant relativement constante jusqu'à la dissolution de l'Union Soviétique.

Les femmes représentaient la majorité des économistes et des planificateurs mais leur participation à la prise des principales décisions économiques était mineure. Bien que majoritaires dans le système médical, les femmes ne gardaient pas la même représentativité dans les positions de direction des institutions médicales. En 1974, 39,7% du personnel scientifique était représenté par des femmes mais la moitié occupait les deux dernières positions dans l'hierarchie académique. La situation était beaucoup plus grave dans le cadre de l'Académie des Sciences où seulement 2% des membres étaient des femmes<sup>27</sup>.

En 1973, le salaire moyen en l'URSS était de 134,9 roubles par mois. Dans les huit secteurs où la force de travail féminine était prépondérante, le salaire moyen était plus bas par rapport à la moyenne nationale. Cela se passait dans un contexte dans lequel la propagande officielle annonçait un paiement égal pour un travail égal, conception basée sur l'application dans tout l'État d'une unique grille de salarisation. D'où venaient alors les différences ? Si

---

<sup>25</sup> Janet S. Schwartz, « Women under Socialism: Role Definitions of Soviet Women » in *Social Forces*, vol. 58:1, septembre 1979, p. 70, article accessible à l'adresse <http://www.jstor.org/stable/2577785>, 07.02.2009.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 75.

nous considérons le domaine industriel, nous trouvons une proportion de 49% de présence féminine sur le total des employés et un salaire moyen de 147,2 roubles, donc au-dessus de la moyenne nationale. Néanmoins, les femmes étaient plus nombreuses dans l'industrie textile domaine connu pour la salarisation inférieure. Des salaires plus bas pour les femmes on trouvait également dans l'industrie lourde, mais pour des motifs différents, étant donné que le personnel féminin était encadré au plus bas niveaux de salarisation. La limite supérieure de la rétribution était atteinte par 19,2% des employés hommes et seulement par 1,9% du total des femmes. Les rémunérations plus basses pour les femmes étaient dues, selon la littérature de spécialité, aux fréquentes interruptions de l'activité, surtout à cause des motifs familiaux, des accouchements, des maladies des enfants ou des parents. Une autre cause invoquée était la translocation des familles en fonction de l'emploi du mari, cas où l'épouse le suivait et était obligée à chercher un emploi dans la même localité, le plus souvent inférieur à son niveau de formation ou moins bien payé que la position antérieure<sup>28</sup>.

### **5.2.2. Les femmes dans la législation soviétique**

En ce qui concerne la législation du travail, l'URSS a manifesté une attitude « progressiste » conservant en même temps des éléments traditionnalistes. On peut remarquer les décisions législatives concernant l'attraction grand nombre de femmes dans l'enseignement supérieur et les écoles techniques qui préparaient et formaient les membres des kolkhozes. Dans les années 1930 le gouvernement soviétique a observé l'hésitation des femmes à se lancer dans diverses activités à haut degré de technicité, ce qui a mené à l'institution des proportions de représentation féminine parmi les élèves des écoles professionnelles. On a aussi pris des mesures pour faire admettre un plus grand nombre d'étudiantes dans les écoles d'ingénieurs, ainsi que, vers 1936, un tiers du total des étudiants étaient des femmes.

La législation concernant la protection du travail dans le cas des femmes est devenue officielle avec l'article 122<sup>29</sup> de la Constitution de l'URSS, parue en 1936. Jusqu'à ce moment, on avait pris certaines mesures en ce sens, spécialement dans le code du travail de

---

<sup>28</sup> Alena Heitlinger, *op.cit.*, pp. 147-149 .

<sup>29</sup> « En URSS on accorde aux femmes des droits égaux avec les hommes dans toutes les sphères économiques, gouvernementales, culturelles, politiques de la vie publique. La possibilité d'exercer ces droits est assurée en accordant aux femmes des droits égaux avec les hommes en ce qui concerne le travail, la salarisation pour le travail effectué, le repos et la récréation, la protection sociale et l'éducation, et la protection par l'Etat des intérêts de la mère et de l'enfant, l'aide accordée aux mères avec des familles nombreuses et aux mères seules, le congé maternel payé et la création d'un vaste réseau de maisons d'accouchement, crèches et maternelles », la Constitution de l'URSS de 1936, art. 122 *apud Women and communism...*, p. 49.

1922, qui établissait des conditions strictes pour l'embauche des femmes dans l'activité salariée, de telle manière qu'on ne mette pas en danger leur santé et/ou leur fonction reproductive. Pour cette raison, certains emplois devenaient automatiquement inaccessibles aux femmes, ce qui était le point de départ pour les futures discriminations de la sphère occupationnelle. Dans l'URSS, le code du travail a été révisé en 1970. L'article 68 spécifiait l'interdiction d'utiliser le travail féminin dans des conditions malsaines et dans le souterrain. L'article suivant interdisait la répartition des femmes dans des emplois de nuit<sup>30</sup>, à l'exception des cas isolés et seulement comme mesure temporaire. Conformément à l'article 70, tant la femme enceinte que celle qui allaite devaient être transférées dans des activités plus faciles, en bénéficiant des mêmes droits salariaux, tandis que l'article 71 décidait l'obligation du congé pré et postnatal, avec une durée totale de 112 jours (ouvrables et fériés) et la possibilité de le prolonger jusqu'à un an, sans paie. Ces prévisions ont été reprises aussi par les autres pays communistes. A la suite de cette loi, les femmes n'ont plus été embauchées dans l'armée<sup>31</sup>.

### **5.2.3. Les femmes politiciennes**

Le problème de l'implication des femmes dans l'activité politique a été discuté dès le début de la Révolution. En théorie, les leaders bolcheviques étaient d'accord avec l'entrée des femmes dans le parti mais en réalité il y avait beaucoup de réserves à cet égard. Certaines craintes étaient justifiées, étant donné le haut degré d'analphabétisme et la forte influence de l'orthodoxie. Avant de rejoindre le parti, la population féminine devait être instruite, ce qui a entraîné l'organisation d'un réseau d'alphabétisation. La proportion de femmes dans le cadre du parti a augmenté progressivement. En janvier 1920 elle était de 7,4%, en 1940 de 14,4%, pour arriver à 23,8% en 1975. Il est quand même à remarquer que la participation et la représentation politique des femmes ne correspondait pas à la présence de la population féminine dans d'autres secteurs de la vie soviétique et plus spécialement sur le marché du travail. Si leur présence en tant que membres de parti était réduite, l'accès aux organes de direction du parti était encore plus difficile. Au XVIIe Congrès du PCUS, en 1934, les femmes représentaient 7,2% du total des délégués ayant le droit de vote.

---

<sup>30</sup> Les mesures de ce type sont apparues pour la première fois dans la législation française. En 1874 a été interdit aux femmes le travail dans la mine et dans les carrières de pierre. En 1892 sur la liste des activités inaccessibles aux employées on a ajouté le travail de nuit des femmes enceintes qui travaillaient dans le domaine industriel. Christine Bard, *Les femmes dans la société française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2001 p. 22.

<sup>31</sup> Barbara Wolfe Jancar, *Women under communism*, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, 1978, p. 137.

La Constitution de l'URSS de 1936 a garanti aux femmes des droits égaux avec les hommes dans tous les domaines (économique, administratif, culturel et sociopolitique). La mesure était nécessaire mais pas suffisante pour une présence active des femmes dans la politique, surtout après la disparition de la section féminine Zhenotdel, au début des années 1930. L'important processus d'industrialisation, accompagné de la collectivisation de la propriété privée et l'insertion d'un nombre significatif de femmes dans une activité salariée aurait pu avoir comme conséquence la croissance similaire de la proportion des femmes impliquées dans la vie politique. Ce phénomène a tardé à se produire, même à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, quand les femmes atteignent 51% du total de la force de travail salariée et arrivent à dépasser de manière significative le nombre de la population masculine. La présence dans les organes de direction du PCUS atteint un timide 14,2% au XX<sup>e</sup> Congrès du Parti. Le revirement se produit pendant le régime de Khrouchtchev quand on a pu constater une croissance de la participation féminine, tant dans les fonctions politiques que dans l'activisme social, et dans les fonctions décisionnaires à tous les niveaux. Une grande médiatisation a été faite à la présence féminine dans les différents organes de direction, au niveau du parti, au niveau de l'État, dans les organes de gouvernement locaux, dans les différentes organisations de masse et civiques.

En mars 1958, 366 femmes, représentant 26,4% du total des membres, ont été élues dans le Soviet Suprême de l'URSS. En 1959, 222 femmes de toutes les régions de l'Union Soviétique participent, en qualités de déléguées, au XXI<sup>e</sup> Congrès du CPUS<sup>32</sup>. La première femme promue, en 1956, dans une fonction au niveau du secrétariat, avec le fort soutien de Khrouchtchev, a été Ecaterina Fourtseva qui a détenu ensuite la fonction de ministre de la culture. Elle et Valentina Terechkova<sup>33</sup> ont été les seules femmes de la politique soviétique à avoir connu un renom et une reconnaissance internationale.

Khrouchtchev a initié un détente dans les relations internationales et une période de « coexistence paisible » avec les États occidentaux et ceux en voie de développement. Dans les années 1950 et 1960, le Comité des Femmes Soviétiques, sous la présidence de Nina Popova, est devenu un corps politique de poids. L'organisation féminine du parti communiste de l'URSS a joué un rôle important surtout sur le plan diplomatique, étant le noyau autour duquel s'est formée et a fonctionné ultérieurement la Fédération Internationale des Femmes, promoteur important des droits égaux pour les femmes, qui a influencé les politiques de

---

<sup>32</sup> Hélène Yvert-Jalu, *op. cit.*, p. 55.

<sup>33</sup> Evelyn Enderlein, *Les femmes en Russie Soviétique 1945-1975. Perspectives 1975-1999*, Paris, L'Harmatan, 1999, p 53.

l'Organisation des Nations Unies en ce sens<sup>34</sup>. Les principales prises de position de l'organisation internationale concernaient la sauvegarde de la paix mondiale, l'élimination des armes de destruction massive, plus spécialement les armes atomiques et biologiques. Khrouchtchev lui-même participait aux réunions de l'Organisation des femmes lorsqu'on discutait les problèmes liés à la participation dans le cadre de la FDIF.

Moscou a accueilli le Congrès Mondial des Femmes de 24-29 juin 1963, avec Nina Popova comme vice-présidente, auquel ont participé 2000 membres de la FDIF provenant de 114 pays. À cette occasion, Khrouchtchev s'est de nouveau adressé aux participantes, soulignant le rôle important qui revenait aux femmes dans la protection de la paix mondiale<sup>35</sup>.

Jusqu'à la fin des années 1950, au niveau local et dans le cadre des différentes organisations civiques, les conseils des femmes (*zhensovety*) ont été revitalisés, leurs membres étant encouragées à s'impliquer activement dans les actions des communautés locales. Ces conseils organisent des campagnes pour l'amélioration des services accordés aux femmes, des tâches précises étant formulées pour cela, surtout dans les zones rurales. Dans leurs attributions entraient également le ravitaillement des localités, les aides pour soigner les gardes d'enfants et le contrôle des magasins de quartier. Même si dans les conseils locaux il y avait seulement 17 femmes élues, le nombre total des femmes impliquées dans la vie de l'organisation, réparties au niveau de la région, du quartier ou des entreprises, était beaucoup plus important. C'est surtout au niveau de la région, qu'étaient organisés des événements culturels dédiés aux femmes dont les protagonistes étaient également des femmes. Dans les zones rurales l'activité concernait spécialement l'organisation des cercles de lecture à but éducatif, des leçons du type « l'école de la mère » pour apprendre aux femmes à mieux soigner l'enfant, mais aussi la réalisation des institutions de soins pour les enfants, comme les crèches et les maternelles, à programme normal mais aussi saisonnier. Par l'intermédiaire de ces conseils, les femmes au foyer étaient également encouragées à participer à toutes les activités de la communauté auxquelles on dédiait une page spéciale dans la presse féminine. Dans les régions où les femmes menaient encore un train de vie traditionaliste, refusant l'entrée dans la vie active, étaient lancées des campagnes spéciales pour les stimuler à

---

<sup>34</sup> Francisca de Haan, « Continuing Cold War Paradigms in Western Historiography of Transnational Women's Organisations: the case of the Women's International Democratic Federation (WIDF) » in *Women's History Review* Vol. 19, No. 4, Septembre 2010, pp. 547-573.

<sup>35</sup> «...Seulement désirer la paix, ce n'est pas suffisant. On a besoin d'une activité énergique, héroïque, à l'échelle mondiale pour prévenir un conflit mondial. Vous, les femmes, vous avez un rôle très important à jouer à cet égard... » *World Congress of Women, Moscow, June 1963*, Women's International Democratic Federation, 1963, p. 11.

accepter le travail salarié mais aussi des fonctions de direction au niveau local. En ce but, on organisait des Congrès, surtout dans les républiques de l'Asie Centrale<sup>36</sup>.

Dans le calendrier soviétique, la fête traditionnelle des femmes dans le calendrier soviétique était le 8 mars, le Jour International des Femmes. Sans être une fête légale, ce moment était officiellement célébré par des réunions populaires au cours desquelles on accordait des prix, manifestations largement décrites dans la presse. À l'intérieur des familles, les choses se passaient différemment. Le plus souvent on offrait de petits cadeaux, des fleurs et des bonbons aux mères, aux filles, aux épouses. De plus, cette fête s'est vite transformée dans une nouvelle responsabilité des femmes, obligées à faire la cuisine et à préparer le repas de fête, en famille et sur le lieu de travail<sup>37</sup>. Malgré le formalisme toujours plus accentué manifesté à l'intérieur de la famille russe, la célébration de ce jour a constitué pour l'Organisation des femmes une occasion de lier des relations durables avec des organisations étrangères.

Ce que les officiels soviétiques comprenaient par l'égalité entre des hommes et des femmes résulte des discours des membres présents dans le Soviet Suprême. Ecaterina Fourtseva déclarait dans un discours à une conférence des femmes, en Inde, que pour la femme soviétique l'égalité en droits était quantifiable par le nombre total des femmes attirées vers les sphères spécifiquement masculines, en particulier professionnelles et politiques, par l'obtention de certaines concessions de nature légale et par le meilleur accès aux services publics. Pourtant, les débats de ce type faisaient également référence à la division naturelle des sexes : « *Nous ne devons pas oublier les qualités que la nature a réservées aux femmes. Finalement, un homme aime travailler avec la hache et la scie, tandis que la femme est plus douée pour coudre ou le tricotage* ». Une preuve de l'égalité en droits entre les hommes et les femmes a été la première mission spatiale soviétique dirigée par une femme, Valentina Vladimirovna Tereshkova. La propagande officielle n'a pas précisé que l'équipe de femmes du programme spatial avait été dissoute quelques années plus tard<sup>38</sup>.

---

<sup>36</sup> Alena Heitlinger, *op. cit.*, pp. 63-64.

<sup>37</sup> La revue soviétique de satire *Krokodil* a publié plusieurs caricatures qui rendaient l'hypocrisie dont s'accompagnait cette fête. Dans une telle caricature était représentée une séance où l'on discutait sur les préparatifs en vue de la célébration de 8 Mars. Tous les participants étaient des hommes, à l'exception d'une femme qui est apostrophée par un de ses voisins de table: « Pourquoi es-tu encore ici? Va à la maison et prépare des gâteaux: demain c'est ta fête »! Dans un autre dessin, plusieurs hommes en état d'ébriété, assis devant une table comblée de plats et de boissons, trinquaient à l'honneur des femmes, lesquelles allaient et venaient de la cuisine, les bras chargés de plats ou de vaisselle sale. Dans le même numéro de la revue, dans un autre dessin, un homme demandait à sa femme de porter une boîte de bonbons à l'épouse de son chef ...etc. Melanie Ilic, Susan E. Reid, Lynne Attwood (ed.), *Women in the Khrushchev Era*, Palgrave Macmillan, 2004, p. 15.

<sup>38</sup> Sue Bridger, « The cold war and the Cosmos: Valentina Tereshkova and the first woman's space flight » in *Ibid.*, pp. 222-235.

La discrimination s'accroissait au fur et à mesure que l'on avançait dans l'hierarchie du parti. En 1973, du total des secrétaires de parti, au niveau des villes et des régions, seulement 4% étaient des femmes et jusqu'en 1975 aucune femme n'avait été promue au poste de premier secrétaire du PCUS au niveau d'une province. Dans le cadre des comités régionaux de parti de la Russie et l'Ukraine, la participation féminine s'est maintenue à 3,2%. Sans une représentation au niveau régional, la présence dans les organes exécutifs (le Comité Central, le Bureau Politique, le Secrétariat) était d'autant moins possible. En 1969, dans le Comité Central, sur un total de 195 membres de plein droit, il n'y avait que 5 femmes, et sur les 154 suppléants, 7 étaient des femmes. En 1971, la situation s'est empirée. Bien que le nombre total de membres de plein droit ait atteint 235, le nombre des femmes présentes dans ce groupe n'a augmenté que d'une seule place, situation valable aussi pour les membres suppléants<sup>39</sup>.

Si dans le cadre du parti, la présence des femmes n'a pas été significative, dans les différents *soviets* leur poids a été plus important. Le même début lent peut être remarqué en ce qui concerne l'entrée de la population féminine dans les diverses assemblées populaires, une croissance plus rapide s'enregistrant dans les soviets du milieu urbain, avec une présence de 7,8%, tandis que dans le milieu rural, gouverné en grande mesure par le traditionalisme patriarcal, les femmes ne représentaient que 1% des élus. Le pourcentage de la population féminine a augmenté progressivement, tant au niveau des soviets locaux, qu'au niveau central, dans les diverses républiques fédératives et autonomes mais également dans le Soviet Suprême<sup>40</sup>.

Pendant les décennies 7 et 8, le nombre des mandats revenant aux femmes dans le Soviet Suprême s'est accru de 28%, en 1966, à 31% en 1974, environ 75% des candidates étant des membres du Parti Communiste. Dans les soviets locaux, il existe une certaine parité parmi les élus suivant le critère de genre, avec 42,8% de femmes élues en 1967 et 48,0% en 1974. La plupart des élues étaient des ouvrières, suivies de la catégorie des techniciennes. Le groupe des intellectuelles était formé pour la plupart des enseignantes, médecins, ingénieures et artistes.

Entre 1955 et 1972, seulement 109 femmes ont occupé, dans toute l'Union Soviétique, des fonctions de décision, d'un total de 2500 postes. La répartition de ces positions par domaines d'activité montre la préférence pour la féminisation de certaines fonctions décisionnaires et leur absence totale dans les autres secteurs. Une présence

---

<sup>39</sup> Alena Heitlinger, *op. cit.*, pp. 104-107.

<sup>40</sup> Evelyn Enderlein, *op. cit.*, pp. 56-57.

féminine remarquable s'enregistrait dans les domaines culturel et médical. La présence des femmes était plus importante parmi les organes de propagande du parti et de l'organisation de jeunesse. Une affaire strictement « féminine » est devenue, après la mort de Staline, le Ministère des Affaires Sociales, lequel, tant au niveau ministériel que à celui des filiales territoriales, était féminisé en proportion de 98%. Deux autres domaines privilégiés étaient l'industrie légère et celle des biens de consommation<sup>41</sup>. Quand une position importante était attribuée aux femmes, ce qui arrivait rarement d'ailleurs, cela concernait d'habitude un domaine considéré *féminin*. Alexandra Kollontai a été ministre des Prévisions Sociales dans le premier gouvernement bolchevique, Ecaterina Fourtseva, ministre de la Culture pendant le régime de Khrouchtchev, Alexandra Birioucouva, ministre de l'Industrie légère sous Gorbatchev<sup>42</sup>.

En revanche, pour les autres secteurs d'activité, la présence féminine représentait plutôt l'exception. Différents auteurs ayant traité de ce sujet ont essayé d'expliquer cette situation, en avançant trois principales hypothèses. Une première explication de la présence très basse des femmes dans le cadre du parti a été la mentalité patriarcale qui dominait la société russe, mais aussi le faible intérêt des femmes à l'égard de la politique. Être membre de parti impliquait de nombreuses activités, or les femmes, déjà engagées dans un travail salarié, et ayant l'entière responsabilité du travail domestique, ne pouvait pas, dans la plupart des cas, assumer des tâches supplémentaires. Une autre théorie est celle de la politique de recrutement et surtout des milieux privilégiés de recrutement : le domaine technique et agricole. Étant moins présentes dans ces branches, les femmes avaient *a priori* des chances plus réduites d'être cooptées dans les rangs du parti et, par conséquent, d'occuper des positions d'autorité.

La politique du Glasnost introduite par Mikhaïl Gorbatchev a apporté des changements significatifs dans la participation politique des femmes. À partir des années 1970 et jusqu'en 1984, un tiers des élus dans le Soviet Suprême de l'URSS sont des femmes, grâce à l'introduction d'un principe des quotas. Le renoncement à ce principe et les premières élections semi-démocratiques du mois de mars 1989, font que dans la Chambre des Députés les femmes ne dépassent pas 16% du total des élus. La même situation est rencontrée au niveau du Soviet Suprême, où le nombre de femmes baisse de 35% à 5%, et dans les soviets locaux où il diminue de 50% à 33%. La situation des élections de 1989 n'a pas été si

---

<sup>41</sup> Barbara Wolfe Jancar, *op. cit.*, pp. 88-91.

<sup>42</sup> Sue Bridger, « Young Women and perestroika » in Melanie Ilic, Susan E. Reid, Lynne Attwood (ed.), *Women in the Khrushchev Era...*, pp. 188-191.

dramatique parce qu'un grand nombre de femmes ont été élues comme représentantes dans différentes organisations civiques auxquelles le Parti avait réservé 33% du total des portefeuilles du Congrès. Cela explique qu'aux élections de 1989, le Comité des Femmes Soviétiques a obtenu pour la première fois un nombre significatif de portefeuilles, plus précisément 75<sup>43</sup>. L'abandon de ce principe après 1991 a mené à une diminution beaucoup plus dramatique de la participation politique des femmes. Même si présentes dans des positions traditionnelles de « prise des décisions », les femmes n'arrivent pas à s'éloigner du rôle que les hommes politiques leur avaient assigné, c'est-à-dire celui concernant les problèmes liés à la maternité, à la puériculture et à la protection sociale. Les prises de position des femmes qui s'éloignaient de leurs attributions traditionnelles étaient tout de suite sanctionnées par les autres parlementaires, en majorité des hommes. Lorsqu'elle a soumis à l'attention du Parlement les disparités salariales entre les hommes et les femmes, soutenant la nécessité d'adopter certaines politiques pour réduire ces décalages, Zoïa Poukhova, député et présidente du Comité des Femmes Soviétiques, a obtenu comme seule réponse l'hostilité et le mépris de ses collègues.

### **5.3. Les Etats de l'Europe Centrale et de l'Est**

#### **5.3.1. La Hongrie**

Après 1945 ont été adoptées de nombreuses décisions législatives ayant pour but d'améliorer le statut de la femme dans la société, lois qui avaient été demandées par les organisations féministes depuis les années 1920. En plus du droit de vote, gagné en 1945, on a garanti le libre accès aux femmes dans les universités, la réforme du droit de la famille, la réforme des pensions de retraite, les aides financières pour le soin et l'éducation des enfants, l'abolition de la discrimination sexuelle dans le cadre de certaines professions, y compris la police. A la suite de ces réformes, seulement deux secteurs ont continué à rester strictement masculins : l'Église et l'armée.

À partir de 1949, après avoir consolidé son pouvoir, le parti communiste de la Hongrie a commencé un processus de réorganisation sur le plan social et économique. Pour satisfaire le désir du parti pour une industrialisation intensive, la force de travail hongroise devait s'accroître le plus possible dans le plus bref délai et les femmes sont devenues un

---

<sup>43</sup> Mary Buckley, « Glasnost and the woman question » in *Ibid.*, pp. 216-217.

contingent important dans ce projet<sup>44</sup>. D'ailleurs, selon Eva Fodor, ce fut une des campagnes les plus réussites du Parti Communiste Hongrois, réalité illustrée aussi par les chiffres. En 1982, 73% des femmes avaient un emploi salarié en dehors de la maison, et 7% se trouvaient en congé maternité, élevant le taux de la population féminine active à 81%. Le pourcentage des femmes « au foyer » a perdu 64 points entre 1950-1989, pour arriver à seulement 5% au milieu des années 1980. Beaucoup de ces femmes sont arrivées à occuper des positions de direction dans l'administration de l'État et dans les différents secteurs d'activité comme l'enseignement, la culture, la santé, domaines féminisés dans le temps. Une ségrégation par critère de genre des positions d'autorité s'est produite également sur le plan politique, les femmes étant plus présentes au sommet des différentes organisations civiques et moins dans les fonctions à réelle influence dans la prise des décisions politiques. Néanmoins, comme l'observe aussi Eva Fodor dans son étude comparative concernant le travail des femmes en Autriche et en Hongrie dans la deuxième moitié du XXe siècle, pendant le régime communiste, les femmes hongroises ont atteint des niveaux d'autorité dont les générations antérieures ou les femmes des États occidentaux ne pouvaient même rêver : 6,4% du total des fonctions de direction, 27% des fonctions exécutives, 26,3% de la totalité du personnel administratif, 10,3% des ouvriers qualifiés, 27,3% des ouvriers semi-qualifiés et non qualifiés, et 16% du total des ouvriers agricoles et manuels. Les critères de sélection pour les postes d'autorité étaient la loyauté politique, l'expertise professionnelle et de direction, aussi la moralité appropriée<sup>45</sup>.

Du point de vue législatif, les politiques pour la promotion des femmes ont débuté après le moment 1956. Dans ce but, ont été élaborées des lois, des proclamations, des campagnes de presse pour encourager la promotion des femmes, sans fixer toutefois des cotes de représentation. Les décrets concernant les organes de direction et la structure du parti ne faisaient pas référence à la sous représentation des femmes en plan politique. Sans donner des chiffres, ils mentionnaient par contre que le Parti communiste aurait dû mener une activité plus systématique dans les efforts de promouvoir les femmes et non seulement sporadiquement, avant les élections, pour améliorer la situation statistique<sup>46</sup>. Cette politique a atteint le point culminant avec le décret de 1970 (« Sur la position Économique, Politique et Sociale des Femmes en Hongrie »), poursuivi par une décennies de rapports et d'études

---

<sup>44</sup> Andrea Peto, *Women in Hungarian Politics, 1945-1951*, New York, Columbia University Press/East European Monographs, 2003, p. 69.

<sup>45</sup> Eva Fodor, *Working Difference. Women's working lives in Hungary and Austria, 1945-1995*, Durham et Londres, Duke University Press, 2003, p. 4.

<sup>46</sup> Eadem, « Smiling Women and Fighting Men: The Gender of the Communist Subject in State Socialist Hungary » in *Gender & Society*, Vol. 16, No. 2, Avril 2002, pp. 240-263.

statistiques appartenant aux différentes organisations civiques. L'idée principale qui se dégageait des prévisions de ce document était la croissance numérique des femmes en différentes positions d'autorité. Les chiffres exacts qui devaient être atteints n'étaient pas stipulés, mais les leaders des organisations locales étaient directement responsables de l'amélioration des statistiques. Dans le cas contraire, ils étaient obligés de clairement justifier leur échec<sup>47</sup>.

A partir de la deuxième moitié des années 1970, les documents de parti ne montrent plus une préoccupation spéciale pour « le problème de la femme » et le statut de l'organisation des femmes. Les leaders communistes hongrois considéraient cet aspect comme résolu, les femmes ayant des positions similaires à celles des hommes en ce qui concernait la participation en tant que force de travail, l'obtention des diplômes dans l'enseignement supérieur aussi bien que dans les positions de direction. Les résultats de cette politique ont été visibles pendant les années 1980 quand on a pu constater un plus grand pourcentage de femmes employées dans un travail salarié, qui fréquentaient les cours de l'enseignement supérieur et se trouvaient dans le 2ème et le 3ème échelons de direction<sup>48</sup>.

Le nombre des femmes membres du Parti Communiste hongrois a suivi une trajectoire sinusoïdale. Jusque vers la fin des années 1950, le pourcentage a été constant, se situant à 28%. Le début des années 1960 apporte une baisse significative de 6%, jusqu'à 22%, situation qui se maintient pendant une décennie, jusqu'à l'adoption du décret de 1970. Depuis ce moment, on enregistre une croissance ininterrompue, jusqu'à 32%, en 1988. Malgré ce parcours ascendant, les femmes n'ont jamais dépassé un tiers du nombre total des membres du parti<sup>49</sup>. Plus on avançait dans l'hierarchie de parti, plus la représentation féminine baissait, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Au niveau du Comité Central du Parti, seulement 9% des membres étaient des femmes. Dans le Bureau Politique on n'a coopté qu'une seule femme, la situation étant la même dans le gouvernement où l'unique portefeuille revenant à une femme était celui de l'Industrie Légère<sup>50</sup>. Plus nombreuse était la présence féminine parmi les adjoints aux ministres où elles occupaient 20 places. La représentation dans les divers organes de direction de l'État, au niveau national et local, était proportionnelle avec la présence dans les rangs des membres de parti. Dans l'Assemblée Nationale, les femmes ont représenté un tiers des élus. Au niveau des conseils municipaux, la

---

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Chris Corrin, *Magyar Women. Hungarian Women's Lives, 1960s-1990s*, New York, St. Martin's Press, 1994, pp. 58-61.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>50</sup> Barbara Wolfe Jancar, *op. cit.*, pp. 90-93.

proportion augmentait à 30%, pour revenir à un quart des portefeuilles au niveau des comités communaux. La stabilité des chiffres est due, sans doute, à l'attentive application du principe des quotas.

### 5.3.2. La Tchécoslovaquie

Les premières mesures pour l'émancipation des femmes en Tchécoslovaquie ont été prises par la première constitution de l'État tchécoslovaque de 1918, quand on leur a été accordé le droit de vote, aussi bien que la garantie des droits égaux dans toutes les sphères de la vie sociale. On éliminées les interdictions concernant l'admission dans l'enseignement supérieur et l'obligation du célibat pour les femmes qui travaillaient dans l'administration publique et l'enseignement. Très différente était la situation de la famille car le code de la famille gardait beaucoup de dispositions antérieures et obligeait les femmes à prendre le nom du mari, à habiter avec lui, à respecter strictement toutes ses décisions. Un autre moment important a été la constitution communiste du mois de mai 1948, quand l'égalité des femmes avec les hommes a été garantie dans tous les aspects de la vie sociale. Une attention particulière a été accordée à la maternité, au mariage et à la famille<sup>51</sup>. La mise en pratique des principes énoncés dans les actes législatifs des années 1948-1949 a été ajournée jusqu'à la nouvelle constitution socialiste de 1960 qu'a marqué, officiellement, la transition de la « démocratie populaire » vers le « socialisme ». La modification la plus importante a été la mention des moyens nécessaires pour mettre en pratique les principes égalitaristes : *«Le statut égalitaire des femmes en famille, au lieu de travail et dans la vie publique sera assuré par la création des conditions spécifiques au lieu de travail, des soins médicaux supplémentaires pendant la période de grossesse et de la maternité, le développement des facilités et services qui permettront aux femmes de participer pleinement à la vie de la société»*<sup>52</sup>.

En 1948, il n'y avait que deux secteurs dont les employés-femmes étaient plus nombreux que les hommes : les services médicaux (60%) et l'agriculture (54%). En 1963 existaient déjà 8 secteurs féminisés, aux deux premiers venant s'ajouter l'éducation, le commerce, l'administration du fonds locatif, les communications, les services publics. Au milieu des années 1970, le pourcentage des femmes embauchées dans l'agriculture baisse à 48%, une croissance significative s'enregistrant, en échange, dans le domaine financier et des

---

<sup>51</sup> La distinction entre les enfants légitimes et illégitimes a été éliminée de la loi. Les principes énoncés ont constitué la base du Code de la famille adopté en 1949 qui envisageait supprimer l'inégalité des relations de type « bourgeois », Alena Heitlinger, *op. cit.*, p. 136.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 150-152.

assurances, représentant 69% du total des employés. La présence des femmes dans l'industrie était également significative (45% du total des ouvriers). Les femmes étaient majoritaires dans les secteurs traditionnellement féminins comme l'industrie textile et l'industrie alimentaire. Pourtant, certaines croissances ont été également enregistrées dans d'autres branches, considérées comme masculines. Les chiffres les plus importants sont atteints dans l'industrie de construction, où le pourcentage d'ouvrières a augmenté de 9%, en 1954, à 17% en 1973. La même tendance s'est enregistrée dans les domaines qui sollicitaient un niveau élevé de scolarisation, notamment l'administration et la justice, aussi bien que le domaine scientifique où les taux sont montés de 36%, en 1954, à 54% en 1976<sup>53</sup>. Malgré cette évolution générale, l'entrée des femmes de Tchécoslovaquie dans une forme de travail salarié s'est réalisée dans des domaines considérés traditionnellement féminins ou dans des branches qui se sont féminisées par la suite, cela soutient l'affirmation de plusieurs chercheurs comme quoi les domaines où sont entrées les femmes ont été abandonnés par les hommes car ils avaient acquis une connotation négative sur le marché du travail et implicitement une plus mauvaise salarisation. Les proportions atteintes par les femmes dans différents secteurs d'activité reflétaient le parcours scolaire suivi par les deux sexes. Les filles représentaient plus de 45% des élèves de l'enseignement pré-universitaire et 40% des étudiants. Elles étaient déjà un peu sous représentées dans l'enseignement supérieur, et le choix des domaines de spécialisation anticipait les déséquilibres de sur le marché du travail, car elles préféraient les facultés au profil socio-humain, le droit et la médecine, tandis que la présence dans les universités techniques ne dépassait pas les 15%<sup>54</sup>.

La croissance rapide du nombre de femmes impliquées dans la vie active, ayant des études moyennes et supérieures, n'a pas conduit également à une augmentation de la représentativité dans des postes de direction, seulement 5% du total des positions décisionnaires étant occupées par les femmes<sup>55</sup>.

La participation à la vie politique est aussi restée relativement réduite. Au niveau des organes populaires de représentation, locaux et centraux, pendant les premières années de « reconstruction socialiste », on a enregistré une croissance de la présence des femmes de 17% à 28% en 1960, au niveau des comités locaux et à 22% dans l'Assemblée Nationale. Le

---

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 148.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 153.

<sup>55</sup> Dans les services médicaux, les femmes représentaient 44% du total des médecins et 90% du personnel moyen, mais en positions de management ne se retrouvaient que 27% des employées. Un déséquilibre beaucoup plus accentué s'enregistrait dans le domaine économique où seulement 4% des directeurs étaient femmes. Dans le domaine agricole, les femmes ne représentaient que 14% des présidents des coopératives agricoles, En 1973, des 579 fabriques de l'industrie alimentaire, seulement 5 étaient dirigées par des femmes.

comportement électoral de la population n'était pas en faveur de la participation politique des femmes. L'évolution de cette présence a été directement influencée par les mesures prises par le Parti Communiste Tchécoslovaque en vue de la promotion des femmes. Pendant les années où l'on donnait les décrets pour une présence plus active des femmes dans tous les domaines d'activité, on enregistrait aussi une croissance dans la participation politique de la population féminine. Au fur et à mesure que le temps passait après les élections, le nombre de portefeuilles détenus par les femmes se diminuait, pour croître de nouveau à l'apparition de nouvelles prévisions législatives égalitaires.

Une plus forte représentation s'enregistrait dans le cadre des Unions Syndicales, où les femmes formaient 40% des membres et 31% des officiels de diverses filiales. Malgré ces chiffres significatifs, comme il est arrivé d'ailleurs dans tous les États socialistes, le pouvoir politique n'était pas la prérogative des syndicats ou de l'Assemblée Nationale, mais du Parti Communiste Tchécoslovaque et de ses structures dirigeantes.

Depuis 1948, seulement deux ministères ont été dirigés par des femmes, le Ministère de la Nourriture et le Ministère des Biens de consommation. Dans le Comité Central du Parti Communiste Tchécoslovaque, pendant les années 1970, il n'y avait que 8 femmes sur les 115 membres. Aucune femme n'était présente dans le Bureau du Comité Central<sup>56</sup>. Barbara Jancar fait la relation entre cette absence quasi-totale des femmes de la vie politique de la Tchécoslovaquie et la présence de l'armée russe sur le territoire de ce pays<sup>57</sup>. Nous n'acquiesçons pas à cette opinion, car des troupes soviétiques se trouvaient aussi dans d'autres États communistes comme la République Démocrate Allemande, la Hongrie, la Pologne. La retraite des troupes soviétiques de sur le territoire de la Roumanie a constitué plutôt l'exception parmi les pays du traité de Varsovie. La situation de la Tchécoslovaquie est d'autant plus spéciale que le poids des membres femmes dans le cadre du Parti Communiste dépassait celui d'autres États comme la Yougoslavie ou la Bulgarie où les femmes occupaient (bien que pas en grand nombre) des fonctions de direction au niveau du parti et de l'État.

### **5.3.3. La Yougoslavie**

Les femmes ont participé à la vie politique yougoslave dès la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. Les structures politiques de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie se basaient sur le système de la représentation par l'intermédiaire des délégués, de la base vers le centre, s'appuyant sur trois paliers distincts de compétence et prérogatives

---

<sup>56</sup> Barbara Wolfe Jancar, *op. cit.*, p. 160.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 92.

politiques. Le premier était celui local qui comprenait, à son tour, trois chambres décisionnelles distinctes : la chambre des syndicats, la chambre des communautés locales et la chambre des organisations sociopolitiques regroupées dans l'Alliance Socialiste des Travailleurs. Une structure similaire se retrouvait également au niveau des républiques et des provinces autonomes, dont font partie les délégués élus par les communautés locales. L'organe central de direction de l'État était l'Assemblée de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie formée de deux chambres : la Chambre Fédérale qui comprend les délégués des organisations social-politiques des républiques et des provinces autonomes et la Chambre des Républiques et des Provinces dans laquelle entrait un nombre fixe de délégués, indifféremment de la dimension de la république ou de la province représentée, plus précisément 12 pour les républiques et 8 pour les provinces. Des règles claires de représentation avaient été établies afin d'éviter les doubles fonctions. Parmi les 20 millions de citoyens ayant le droit de vote, environ un million de personnes étaient élus comme délégués des différentes structures. Néanmoins, la participation politique des femmes ne reflétait pas leur présence parmi les votants. Aux élections de 1978, on a élu un nombre total de 787.216 délégués, dont seulement 200.000 étaient des femmes, présentes surtout dans les structures communales (syndicats 33%, associations sociopolitiques 22,2%) et moins dans des organes au rôle de décision. Au niveau des assemblées républicaines et des provinces autonomes, elles représentaient 19,5% (syndicats 21%, représentation locale 14,3%), mais le pourcentage baissait dans le cadre de l'Assemblée de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie<sup>58</sup>. Ces chiffres représentent une moyenne du nombre des déléguées élues, mais, comme il est précisé dans de nombreuses enquêtes sur la participation politique des femmes de Yougoslavie, il y avait des différences notables entre les diverses républiques et provinces, aussi bien qu'entre les chambres dont elles faisaient partie. Dans la Chambre Fédérale de l'Assemblée de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, en 1978 étaient présentes 44 femmes d'un total de 220 délégués (20%) et seulement 9 dans la Chambre des Républiques et des Provinces qui englobaient 88 délégués (10,2%). Bien que les chiffres obtenus aux élections de 1978 ne soient pas très élevés, ils ont été considérés à l'époque comme un signe encourageant pour la croissance de la participation politique des femmes après une longue période de régression à cet égard. Jusqu'en 1958, le pourcentage des déléguées femmes s'est accru timidement de 4 à 7%, pour atteindre, en 1963, le chiffre de

---

<sup>58</sup> Vida Tomsic, *Women in the development of socialist self-managing Yugoslavia*, Belgrade, 1980, pp. 36-47.

19%. Non seulement le parcours ascendant n'a pas continué, mais une baisse dramatique de jusqu'au 8,1% a été enregistrée à la fin des années 1960<sup>59</sup>.

Les femmes étaient plus nombreuses dans les différentes organisations de masse : 40% dans le cadre de l'Alliance Socialiste, 34% dans la Confédération de l'Union des Syndicats, 40% dans l'Organisation de la Jeunesse Socialiste. Pareillement à la situation des organes de direction de l'État, les femmes ne gardaient plus la même proportion au niveau des positions dirigeantes des organisations où elles activaient.

En ce qui concerne le fait de garantir et assurer un statut égal des femmes avec les hommes, au moins au niveau du discours officiel, les représentants du parti Communiste Yougoslave étaient beaucoup plus conscients que la simple énonciation des principes égalitaires n'influencerait pas en profondeur les relations de genre existantes au niveau de la société et de la famille. Les moyens à l'aide desquels on préconisait d'atteindre l'égalité de chances étaient ceux classiques pour les États socialistes : l'implication législative, un niveau élevé de la conscience politique à l'égard de ce sujet, le changement du code traditionnel de la conduite morale et civique<sup>60</sup>.

En dépit d'une évidente et assumée sous représentation des femmes dans la vie politique, au début des années 1980, l'État yougoslave déclarait que le statut égal des deux sexes a été atteint par l'abolition de la division du travail en fonction de sexe, par l'implication active des femmes de plus en plus dans la vie économique et la prise en charge, par l'intermédiaire des différentes institutions de l'État socialiste yougoslave, des responsabilités liées aux soins des enfants, et par la répartition équitable des tâches domestiques entre les membres de la famille. Cette manière de voir les choses est très clairement exprimée au XVIIe congrès de la Ligue des Communistes Yougoslaves qui a eu lieu en 1958. À cette occasion, on précisait que « le problème des femmes » ne devait pas être traité séparément mais comme partie intégrante du processus général de développement du pays et, spécialement celui de l'émancipation du travail<sup>61</sup>. L'égalité des sexes n'était que partie intégrante des nouvelles relations interpersonnelles qui devaient naître dans la société communiste yougoslave. La sous représentation des femmes en postes de décision n'était pas

---

<sup>59</sup> Barbara Wolfe Jancar, *op. cit.*, p. 93.

<sup>60</sup> Vida Tomsic, *op. cit.*, p. 52-53.

<sup>61</sup> « Par l'abolition des lois patriarcales du mariage et de la famille, l'introduction de la protection sociale et des aides destinées aux familles, la création des conditions matérielles et d'autres circonstances favorables à l'indépendance économique des femmes, le développement des différentes institutions qui aident les familles à soigner et éduquer les enfants, la création des différents services qui prennent en charge le travail ménager caractérisant les familles traditionnelles, la société socialiste assure une nouvelle base aux relations personnelles et maritales et aident les personnes à retrouver leur vraie nature humaine, sans exploiter et humilier les autres ». *Le XVIIe Congrès de la Ligue des Communistes Yougoslaves*, 1958, p. 66.

justifiée par des politiques discriminatoires ou tout simplement par le manque d'intérêt des femmes pour l'implication politique, considérée un devoir supplémentaire, en outre du travail salarié et celui de la famille. Toute la faute, dans l'opinion des communistes yougoslaves, appartenait aux institutions de l'État, et en général aux tares du système électif yougoslave qui ne représentait plus « *les principes démocrates, le pouvoir étant concentré dans les mains des politiciens de carrière qui empêchaient la masse des ouvriers de participer à la prise des décisions* »<sup>62</sup>.

Ce courant d'opinion s'est maintenu dans le cadre du parti communiste, étant réitéré à l'occasion de l'adoption de la Constitution de 1974. Le problème de l'égalité des femmes et des hommes était résolu par leur inclusion dans la catégorie plus générale des travailleurs, ce qui leur garantissait le pouvoir de décision sur « tous les moyens de production, les conditions et les fruits de leur travail, le pouvoir d'émancipation du travail étant infini »<sup>63</sup>. Evidemment, la qualité de citoyen de plein droit de la République Socialiste Yougoslave était mise en relation directe avec celle de « travailleur », personne active, pleinement impliquée dans l'économie. Cette vision qui ne rappelait plus les préoccupations de l'État socialiste pour la construction « d'un nouveau type de famille », mettant l'accent plutôt sur les obligations que sur les droits du citoyen, avait à la base des motivations strictement financières. Le développement d'un système d'institutions pour le soin et l'éducation de l'enfant, aussi bien que des différentes facilités du type cantines et lavoirs publics impliquait des coûts importants. En même temps, la participation des femmes de l'espace yougoslave à la vie active ne s'élevait pas aux valeurs atteintes dans les États communistes voisins.

En 1978, la force de travail féminine représentait 34,7% du total du personnel employé, par rapport à seulement 4% à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. Le chiffre représente la moyenne pour tout l'espace yougoslave, des différentes républiques et provinces autonomes<sup>64</sup>.

Du total de la force de travail féminine, 71% des femmes étaient encadrée dans l'activité de production et seulement 29% dans les services. Dans l'industrie, les femmes étaient présentes dans les domaines traditionnels, comme l'industrie textile (70,6%), des

---

<sup>62</sup> Vida Tomsic, *op. cit.*, pp. 65-66.

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> En Slovénie, en 1978, les femmes représentaient 44% de la force de travail, tandis que la province Kosovo n'enregistrait que 20%. Les différences s'expliquent par les différents niveaux de développement économique, la structure économique, le niveau d'éducation, la démographie mais aussi par la prédominance d'une certaine religion. Pareillement à l'expérience soviétique dans ses régions asiatiques, la Yougoslavie s'est confrontée avec les réticences des communautés musulmanes, beaucoup plus traditionnalistes et réservées en ce qui concernait la politique de l'émancipation des femmes.

chiffres semblables se rencontrant également dans l'industrie alimentaire, la maroquinerie et l'industrie du tabac. La ségrégation secteurs masculins / secteurs féminins y est plus évidente que dans les autres pays communistes, avec seulement 9% représentation féminine dans l'industrie de constructions. Dans le cadre des services, les femmes représentaient la majorité, que l'on parle de la culture (60,5%), des services médicaux (37% des médecins, mais 72% des pharmaciens et 81% du personnel médical secondaire), des finances (63,8%) ou du commerce. En agriculture, la population féminine représentait 41% du total des travailleurs<sup>65</sup>.

La scolarisation ne peut pas être considérée une des causes de la plus faible participation des femmes au travail salarié, elles représentant 36% du nombre total des diplômés aux études supérieures, 41% de ceux aux études Bac + 2 et au moins la moitié de ceux aux études secondaires.

La propagande officielle critiquait la pénétration de la force de travail féminine, de manière prédominante, dans les domaines féminisés grâce à des aptitudes spécifiquement féminines, ce qui était considéré comme source principale des différences de salarisation entre les femmes et les hommes. C'est toujours la propagande officielle qui rappelait les mesures prises pour la protection de la santé (plus spécialement la santé reproductive) sur le lieu de travail, comme l'interdiction du travail de nuit. Une politique évidente d'exclusion était présentée comme un progrès dans l'émancipation des femmes. On ne parlait pas des domaines qui devenaient inaccessibles aux employés femmes, mais de l'entrée (obligatoire pour la continuation de l'activité) des employés hommes dans des emplois féminins.

#### **5.3.4. La Bulgarie**

En Bulgarie, avant l'arrivée au pouvoir du mouvement communiste, les femmes avaient obtenu le droit de vote sur critères censitaires<sup>66</sup>. Bien qu'elles aient eu la permission de faire des études supérieures, y compris dans les domaines techniques, les femmes n'avaient pas accès au corps des juges, des avocats, des architectes ou des enseignants de l'enseignement supérieur. Le décret-loi qui décidait l'égalité en droits des personnes sans différences de sexe a été émis le 16 octobre 1944, étant confirmé par la Constitution de la République Populaire de Bulgarie, votée le 5 décembre 1947, aussi bien que par celle de 1971. À partir de ces principes généraux, de nombreux actes législatifs ont été lancés pour

---

<sup>65</sup> Vida Tomsic, *op. cit.*, pp. 91-98.

<sup>66</sup> Les critères imposés stipulaient, entre autres, que la femme soit mariée et ait des enfants. Le droit d'élire et d'être élue faisait références seulement aux élections locales, sans prendre en considération les élections pour les organes de gouvernement. Des prévisions similaires se retrouvaient aussi dans la loi électorale qui accordait le droit de vote aux femmes de Roumanie en 1932.

renforcer l'appui accordé aux femmes. En outre de la garantie de l'égalité de chances dans la sphère social-économique (égalité des opportunités en éducation, à l'embauche, salaire égal pour travail égal), à partir de l'année internationale de la Femme, en 1975, la Bulgarie a initié la soi-disant « Décade de la femme » pour compléter les décisions législatives avec la création des opportunités réelles au niveau social et politique. On a introduit le principe des quotas qui visait l'implication politique des femmes. Une autre mesure importante était la tentative d'une distribution équitable des responsabilités ménagères et des soins des enfants à l'intérieur de la famille. Bien que l'État communiste bulgare ait créé un système public de crèches et maternelles, le code de la famille prévoyait la possibilité d'un congé parental payé (pas seulement maternel) pour le soin de l'enfant malade<sup>67</sup>. De ce droit bénéficiait aussi la famille élargie, plus précisément les grands-parents, maternels ou paternels, qui s'assumaient la responsabilité de soigner le nouveau-né. De cette manière était légiférée une pratique largement répandue dans tous les États communistes<sup>68</sup>.

Ces mesures ont été prises aussi à cause de la conception qu'en Bulgarie les femmes étaient premièrement mères et épouses, ce qui justifiait les mesures législatives en directe concordance avec ce concept. Dans une brochure de propagande imprimée en anglais, ayant comme sujet la situation des femmes en Bulgarie, la présidente d'une organisation féminine déclarait : *« Nous pouvons affirmer que le problème de l'égalité en droits de la femme et de l'homme a été définitivement résolu dans la République Populaire de Bulgarie. En même temps, le législateur bulgare a tenu compte de façon judicieuse du spécifique de la nature féminine, aussi bien que de la place spéciale qu'elle occupe dans la société. La femme est un membre de la société qui jouit des droits égaux avec l'homme, mais elle est mère – la principale responsable de la perpétuation de la vie humaine et des soins de la maison. Elle crée la nouvelle vie, ses soins élèvent l'enfant, sur ses bras s'appuient la famille et le ménage »*<sup>69</sup>.

En 1983, les femmes représentaient la moitié des membres des organisations de masse (Syndicats, l'Organisation de la Jeunesse etc.). Une pareille proportion s'enregistrait à peu près au niveau de la direction des organisations territoriales. Mais plus on avance dans la hiérarchie, les chiffres montrent une participation aux fonctions de direction de 35% au maximum. Comme dans tous les États communistes, la représentation presque égalitaire des

---

<sup>67</sup> Roumiana Gantcheva, Milanca Vidova, *100 Questions et Réponses sur la Femme Bulgare*, Sofia, Sofia Presse, 1983, pp. 126-127.

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> *Les Femmes en République Populaire de Bulgarie*, Sofia, 1970, pp. 26-27.

femmes dans le cadre des organisations de masse était présentée comme une grande victoire socialiste dans l'action d'impliquer les femmes dans la prise des décisions.

Mais de responsabilités réelles pour les organisations de masse ne pouvaient exister que sur plan local, les principales lignes de l'activité étant tracées par la direction du parti communiste. Les nombreuses études concernant l'égalité des chances de la femme et de l'homme faites en Bulgarie mentionnaient plus rarement la proportion des femmes dans le Parti Communiste Bulgare. En 1983, cette proportion représentait seulement 27,6%, avec une hausse de 2% par rapport à 1971, un peu plus du tiers des membres, et certainement très loin des pourcentages détenus dans les diverses organisations de masse. Au niveau de l'administration territoriale (comme membres dans les comités locaux et départementaux ou comme maires), la représentativité des femmes s'était élevée, vers le milieu des années 1980, jusqu'à 35% - 40%, un plus d'environ 7% toutes les décennies (24,8% en 1969-1971, 31,7% en 1979, 40% en 1983). En échange, dans l'Assemblée Nationale n'ont pas été enregistrées des croissances si importantes, car pendant la 7<sup>e</sup> législature la proportion des femmes élues était de 20%<sup>70</sup>, pour ne s'accroître que de 2% dans les années 1980 et arriver à 22%<sup>71</sup>. Dans le cadre des organes de direction du Parti Communiste Bulgare, une seule femme se trouvait, au milieu des années 1970, dans le Bureau Politique. Au niveau du gouvernement, les portefeuilles ministériels revenant aux femmes étaient ceux qui concernaient des domaines féminisés : l'industrie légère et la justice. Plus nombreuse était la présence dans les fonctions d'adjoint au ministre, mais toujours dans des domaines reconnus pour le grand pourcentage de femmes du total des employés : l'éducation nationale, la Santé publique, l'Agriculture et l'Industrie alimentaire, le Commerce intérieur, le Comité des Arts et de la Culture. L'exception était représentée par un portefeuille de ministre adjoint dans le ministère des Affaires Extérieures<sup>72</sup>. Les chiffres réalisés au niveau des organes de direction du parti et de l'État ne sont pas fortuits. Ils reflètent une politique des quotas de représentativité de la population féminine. Dans le cas de la Bulgarie, il est intéressant d'observer que le pourcentage établi par les dirigeants du Parti Communiste Bulgare n'a jamais dépassé 25%, le chiffre fixé étant de 20-22%<sup>73</sup>.

Si, sur le plan politique, la participation de la population féminine n'était pas des plus représentatives, en échange, la pénétration des femmes sur le marché du travail a été un

---

<sup>70</sup> *La femme en R.P. de Bulgarie. Caractéristiques démographiques et socio-économiques*, Sofia, Sofia Presse, 1980, p. 21.

<sup>71</sup> Roumiana Gantcheva, Milanca Vidova, *op. cit.*, p. 87.

<sup>72</sup> *La femme en République Populaire de Bulgarie...*, p. 11.

<sup>73</sup> *The Impact of economic and political reform on the status of women in eastern Europe: proceedings of a United Nations Regional Seminar*, Vienne, 8-12 Avril 1991, Nations Unies, New York, 1992, p. 36.

phénomène totalement différent, car la République Populaire de Bulgarie a enregistré une des croissances les plus significatives de la force de travail féminine sur la totalité du personnel embauché. Jusqu'au milieu des années 1970, les femmes représentaient déjà 47,8 du total des salariés, l'intention déclarée des leaders communistes bulgares étant que la totalité des femmes aptes à travailler se retrouve dans une activité salariale ou poursuive une forme d'enseignement<sup>74</sup>. Plus d'un tiers des postes occupés se trouvaient dans l'industrie. À la différence des autres États communistes, dans le cas de la Bulgarie on observe une distribution plus équilibrée de la force de travail dans l'industrie. L'industrie électrique et électrotechnique avait des employés femmes en proportion de 50%, l'industrie chimique de 46%, l'industrie alimentaire de 51,7%. Le seul domaine industriel féminisé était celui de l'industrie légère, avec 75,5% employés femmes. Les femmes étaient également majoritaires dans le domaine des communications (57,7%) et du commerce (61,6%). Dans les branches considérées masculines, pendant les années 1980, les femmes représentaient un tiers des employés, des croissances numériques importantes s'enregistrant au cours des années 1970<sup>75</sup>. Le même phénomène s'est produit dans le secteur médical où le taux des femmes-médecins a atteint 50% et les 82,6% pour les pharmaciennes. Les femmes détenaient également la majorité dans le corps des enseignants, mais la répartition sur divers cycles d'enseignement indique l'existence d'une politique d'exclusion des femmes de l'enseignement supérieur où, vers la fin des années 1980, elles représentaient seulement 34% du personnel didactique et de recherche<sup>76</sup>. La cooptation dans l'activité scientifique et dans l'enseignement supérieur n'assurait pas *a priori* l'égalité de chances entre femmes et hommes. L'accès des femmes chercheurs et des enseignantes aux grades didactiques les plus importantes était particulièrement difficile. Plus on montait dans l'hierarchie, plus la proportion de femmes diminuait : seulement 3% du total des académiciennes et 10% des professeurs universitaires. La majorité ne dépassait pas le statut d'assistant chercheur. Malgré les progrès faits dans l'éducation (degré d'alphabétisation entre 95 -100%, 49% du total des étudiants de l'année universitaire 1988/1989, des proportions toujours significatives atteintes dans le cas des études universitaires de courte durée et postuniversitaires, divers degrés de spécialisation pour 55% du total de la force de travail féminine), les femmes ont continué à être utilisées en

---

<sup>74</sup> Maria Dinkova, *La promotion sociale de la femme en Bulgarie*, Sofia, Sofia-Press, 1972, p. 9-13.

<sup>75</sup> *Women in the People's Republic of Bulgaria. Demographic and Socio-economic survey*, Sofia, Sofia Press, pp. 31-36.

<sup>76</sup> *Ibid.*

tant qu'ouvriers manuels dans des postes qui sollicitaient un niveau réduit de spécialisation comme l'agriculture (49% du total des travailleurs) et les diverses branches industrielles<sup>77</sup>.

### 5.3.5. *La Pologne*

À cause des traumatismes qu'avait traversés l'État polonais, tant que son mouvement communiste<sup>78</sup>, pendant la Deuxième Guerre Mondiale, les leaders communistes de la Pologne ont été plus réservés dans la reprise *telle quelle* du modèle soviétique concernant les relations dans la famille et l'égalité des deux sexes, étant préférées les traditions socialistes qui mettaient l'accent sur l'importance de la famille et du travail féminin, salarié ou pas. Cela ne veut pas dire que la Pologne se soit totalement détachée du camp soviétique ou qu'elle ait adopté de nouveaux courants idéologiques. On peut plutôt parler d'une « autonomie domestique sans ambitions idéologiques externes »<sup>79</sup>. Ce désir d'autonomie a privilégié l'espace privé, lié premièrement aux relations familiales et de genre, par lequel les Polonais cherchaient à se distinguer des soviétiques<sup>80</sup>. Les premiers actes législatifs qui ont ouvert la voie à l'institution de l'égalité entre les femmes et les hommes ont été émis en 1947. En outre la garantie des droits égaux pour les deux sexes, le législateur a modifié les décisions relatives au mariage et au divorce, en les faisant passer de sous l'autorité de l'Église catholique à celle de l'État. La seconde phase législative importante a eu lieu au début des années 1950, plus précisément en 1950 et en 1952, quand on a adopté les principales décisions sur la protection des femmes sur le lieu de travail, la protection de l'enfant et les assurances sociales. Si dans les autres pays communistes on est revenu sur les lois concernant le rôle des femmes dans la société, la législation polonaise a été stable, n'a pas changé, les seuls amendements notables étant la libéralisation de l'avortement, en 1956, et des modifications du Code de la Famille, en 1964<sup>81</sup>. La Pologne a été un cas unique parmi les autres pays communistes où les pressions de nature démographique ont conduit, vers le

---

<sup>77</sup> Roumiana Gantcheva, Milanca Vidova, *op. cit.*, p. 51-53.

<sup>78</sup> Dans l'entre les deux guerres mondiales, à la différence des partis communistes de Yougoslavie ou de Bulgarie, le Parti Communiste Polonais n'avait ni histoire, ni représentativité sur le plan national. Un rude coup a représenté pour le parti l'épuration de beaucoup de ses leaders et la dissolution du parti en 1938. Malgorzata Fidelis Women, *Communism and Industrialisation in Postwar Poland*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 2010, p. 8.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>81</sup> Barbara Wolfe Jacar, *op. cit.*, pp. 124-125.

milieu des années 1966, à la restriction ou, comme dans le cas de la Roumanie, à l'élimination du droit à l'interruption volontaire de la grossesse<sup>82</sup>.

En Pologne, la force de travail féminine, par rapport au nombre total des employés, a augmenté de 31% en 1950 à 51,9%, en 1970. Même si le pays enregistrait le moindre nombre d'ingénieurs, la plus grande partie de la force de travail féminine était enrégimentée dans les secteurs de l'industrie reflétant des domaines traditionnels du travail féminin : l'industrie textile, du prêt-à-porter et de maroquinerie, l'industrie alimentaire, chimique etc. En échange, les femmes étaient sous représentées dans les secteurs électro-énergétique, de l'exploitation des mines et la métallurgie. Même à l'intérieur d'une catégorie professionnelle, du type des ingénieurs ou des médecins, on observait des discordances en fonction du degré de technologie utilisée dans la respective branche. Les femmes représentaient 7% des ingénieurs travaillant dans l'industrie des mines et 37% du total des ingénieurs horticulteurs. Dans l'enseignement, les femmes représentaient 98,7% des employés dans le secteur préscolaire et seulement 33,1% des enseignants universitaires. La participation politique des femmes n'a pas été des plus significatives ; plus le rôle de l'organisme de direction était important, plus la présence féminine diminuait. Pendant la totalité des années 1970, aucune femme n'a fait partie du Bureau politique. Au niveau des fonctions gouvernementales ou assimilées au poste de ministre, d'un total de 56, ultérieurement 58 de places, seulement 3 étaient occupées par des femmes. La proportion des femmes membres de parti s'est encadrée dans la moyenne enregistrée dans tous les autres pays communistes, étant de 23%, au milieu des années 1970<sup>83</sup>.

## Conclusions

A partir des principes marxistes de l'émancipation des femmes, l'Union Soviétique a pris les mesures législatives nécessaires pour garantir l'égalité en droits des femmes et des hommes, initiant, en même temps, l'insertion des femmes dans la vie active. La libéralisation des mœurs et la socialisation du travail domestique, deux aspects qui constituaient le noyau du discours politique d'Alexandra Kollontai, se sont avérés être les points sensibles d'une réelle égalité des chances. Le niveau des investissements dans des institutions de soins pour les enfants, la création des cantines et d'autres services publics s'est prouvé un effort

---

<sup>82</sup> Henry P. David, Robert J. McIntyre, *Reproductive Behaviour. Central and Eastern European Experience*, New York, Springer Publishing Company, 1981, p. 126-138.

<sup>83</sup> Barbara Wolfe Jacar, *op. cit.*, p. 23.

financier trop grand pour l'Etat soviétique et a dépassé les bénéfices apportés par la croissance du nombre des employés par l'embauche massive des femmes. Parallèlement, la préoccupation pour le problème démographique a conduit au renoncement total de la liberté sexuelle caractéristique aux années 1920. L'interdiction de l'IVG et les conditions de plus en plus dures d'obtention du divorce, corroborées avec un réseau insuffisant des services publics, ont mené rapidement à l'apparition de la « double journée de travail » ou du travail « en second relais ». L'absence de l'égalité en famille peut être considéré comme la principale cause du manque d'une implication plus active des femmes dans la vie politique, regardée plutôt comme une nouvelle obligation et non comme un droit, considérée comme la troisième norme ajoutée à celle du lieu de travail et celle de la famille. A l'exception de l'introduction du principe des quotas, les leaders politiques de Moscou n'ont pas fait de grands efforts pour promouvoir des femmes dans des positions à prérogatives décisionnelles importantes. La présence dans le parti et, implicitement, dans les organes dirigeants se réalisait à la suite d'un processus de sélection des cadres, à partir d'un référentiel identitaire considéré « approprié » à un communiste. Même si les qualités de ce référentiel ont subi des modifications, certains aspects, tels le militantisme, l'attachement au mouvement communiste et pas dans en dernier lieu, la compétence et l'activité professionnelle, sont restés toujours valables. Les femmes de l'Union Soviétique, bien qu'actives sur le marché du travail, ne pouvaient pas avoir une activité militante remarquable à grande échelle. Une fois généralisée l'opinion concernant les spécialisations et les métiers typiquement « féminines », tels l'enseignement, les services médicaux, ou le domaine financier-comptable, la base de sélection féminine pour les organes de parti s'est restreinte encore une fois, les cadres étant sélectionnés surtout dans les domaines techniques et scientifiques, dominés par les hommes.

Dans les pays de l'Europe Centrale et de l'Est, l'introduction d'une législation égalitariste a été mise en place pendant l'occupation de l'armée russe et en pleine ascension du mouvement communiste. L'idéologie de base était celle marxiste-léniniste et le modèle était celui soviétique. À l'exception de la Pologne qui a choisi une alliance entre les traditions nationales et l'égalité de genre promue par le modèle soviétique, dans les autres pays communistes la propagande officielle a soutenu le renversement définitif des traditions patriarcales à l'aide d'une législation qui instituait l'égalité entre femmes et hommes, tant dans la vie politique, que dans celle sociale et familiale. Dans leur grande majorité, les femmes de l'espace communiste sont devenues des simples récepteurs du message politique. Elles devaient être convaincues, éduquées, mobilisées, pour participer à la vie publique. Sans détenir une expérience politique d'avant-guerre, et dans les conditions d'une structure

hiérarchique rigide du parti, les femmes ont eu des difficultés à assimiler une culture politique. À partir de cette base générale, en fonction des caractéristiques nationales spécifiques, les États communistes ont implémenté leur propre politique d'insertion des femmes dans la vie politique et sociale, les résultats étant, à leur tour, différents. Certains États, comme la Yougoslavie, ont connu une participation plus nombreuse des femmes dans la vie politique mais une plus faible insertion sur le marché du travail. D'autres, telles la Pologne ou la Tchécoslovaquie, ont favorisé l'entrée massive de la population féminine dans une activité salariée mais n'ont pas soutenu leur ascension aux positions d'autorité dans le parti. La Hongrie et la Bulgarie ont implémenté une politique plus rigoureuse des quotas de représentation, tant dans le parti, que dans les différents organes de direction au niveau local et central. Les phénomènes à évolution généralisée ont été la croissance du degré d'alphabétisation de la population féminine vers 100%, la création de nouveaux milieux de socialisation grâce aux organisations civiques patronnées par les partis communistes, mais aussi l'apparition d'une élite, tout d'abord professionnelle, qui a mis les bases pour la participation politique.

## Chapitre 6

### La promotion des femmes dans la Roumanie communiste – Une politique d'état?

#### 6.1. Au commencement était la Parole

##### 6.1.1. Les Origines

Ce qui nous intéresse en particulier est la façon dont les leaders communistes de la Roumanie ont exposé le problème de l'égalité des chances entre femmes et hommes, envisageant en même temps un prototype de la femme en tant qu'acteur politique. Nous aurons en vue les transformations de la perception sur la femme et sur son rôle dans le cadre du parti, en mettant l'accent sur les aspects de la participation politique de la femme. L'hypothèse initiale est que l'évolution de ce système de valeurs dans le cadre du binôme droits/obligations, rapportée au niveau de l'évolution du mouvement communiste de Roumanie et des conditions socio-économiques ont influencé de manière décisive la nature et le résultat des politiques égalitaristes initiées dans la Roumanie communiste.

Dans le cadre du mouvement communiste, le discours concernant la résolution du « problème de la femme » connut deux étapes. La première correspond à la période de l'illégalité ainsi qu'à l'intervalle qui suivit au 23 août 1944, lorsque la façon du mouvement communiste de regarder le rôle de la femme dans la société et dans la vie politique fut celui inspiré par la révolution du 1917 et le modèle pratiqué par l'Union Soviétique dans les années 1920. Comme meures pour assurer aux femmes un statut égale aux hommes, l'État communiste promettait : une législation égalitaire, doublée par l'encadrement massif de la population féminine dans le travail salarié, ainsi que le transfert vers l'État des obligations domestiques. *L'homme nouveau*, produit de la société de type égalitaire, au moins au niveau du discours, n'avait pas de sexe. Les hommes et les femmes en égale mesure étaient appelés à la construction du rêve communiste. L'historiographie roumaine post décembriste a gardé dans un cône d'ombre la participation féminine à l'activité communiste dans la période d'illégalité du mouvement. La seule exception remarquable est constituée par le travail de Robert Levy sur la personnalité d'Ana Pauker. Les nouveaux fonds d'archives qui sont à la disposition des chercheurs, ainsi les Mémoires, montrent que les femmes ont toujours été une présence active dans le parti comme principaux vecteurs de transmission entre les leaders

communistes des prisons, la direction du parti et Moscou. Dans l'historiographie, après 1945, le statut de « militante » a été remplacé par celui d'« épouse », considéré comme unique atout pour l'occupation des différentes fonctions publiques. La réalité historique est complètement différente. Liuba Chișinevschi, Ana Pauker ou bien Ana Toma, pour nommer quelques unes des « épouses », étaient tout d'abord des activistes communistes. Leurs rencontres et mariages avec des représentants très connus du Parti Communiste Roumain ont eu lieu précisément dans le cadre du mouvement communiste, les liens de ces couples étant l'activisme, les idées politiques mais aussi les expériences communes. Le groupe des communistes des prisons n'était pas composé uniquement d'hommes, le noyau constitué autour Gheorghe Gheorghiu Dej ayant un correspondant féminin groupé autour d'Ana Pauker, jusqu'au départ de celle-ci au URSS. L'expérience de la deuxième guerre mondiale n'a fait qu'augmenter la contribution féminine dans le cadre du mouvement communiste par les différentes organisations à caractère antifasciste. Le retour d'Ana Pauker en Roumanie en septembre 1944<sup>1</sup> et le rôle qu'elle allait jouer par la suite ne pouvaient constituer que les prémices pour la consolidation d'un statut solide des femmes en tant qu'actrices politiques. Les leaders communistes et surtout les femmes encadrées dans ce mouvement étaient parfaitement conscients qu'en 1944, une implication politique très large des femmes était impossible. Il leur manquait l'expérience de l'implication politique ainsi que le niveau d'éducation nécessaire. L'affirmation d'Ana Pauker selon laquelle « *les femmes devaient être convaincues de participer à l'activité politique* »<sup>2</sup> venait plutôt d'une prise en compte de la situation concrète en Roumanie, que du désir d'appliquer mécaniquement des concepts soviétiques.

La seule expérience connue à ce moment-là était l'activisme, dans le cadre du parti ainsi que dans différentes organisations de masse. Comme montré dans la première partie de notre travail, l'entraînement des femmes dans la vie politique a été la première mesure mise en œuvre par le mouvement dans le désir de former un minimum de culture politique dans les rangs d'une population féminine aussi nombreuse que possible. En parallèle se profile une rhétorique sur les droits des femmes et sur l'importance de leur participation à la prise de la décision politique. L'action des communistes a été soutenue par l'activité menée en parallèle par le Parti Social-Démocrate (PSD). Dans le cadre des différentes manifestations qui présentaient l'activité de organisation féminine de PSD on affirmait que le seul moyen

---

<sup>1</sup> Robert Levy (2001), *Gloria și decăderea Anei Pauker*, trad. Cristina Pupeza et Ioana Gagea, Iași, Polirom, 2002, p. 63.

<sup>2</sup> ANHC, fonds CC du PCR – Section Chancellerie, dossier 14/1946, f. 8.

d'améliorer la condition des femmes, l'unique responsable pour le travail domestique mais présente déjà dans la vie active à côté des hommes, est l'implication politique :

*« Qu'on soit femmes au travail, fonctionnaires ou qu'on s'occupe du travail domestique, notre vie est très dure. Il est passé le temps où nous, les femmes, nous nous occupions uniquement du travail domestique, en laissant aux hommes le souci du travail salarié. Aujourd'hui les femmes travaillent côte à côte avec les hommes partout, dans les usines, dans les bureaux ou dans d'autres professions. A part ce travail, nous avons aussi les soucis du ménage et nos obligations d'épouses et de mères. Nous sommes tellement accablées de préoccupations que lorsqu'on est invitées à une réunion ou à une séance nous en passons à côté [...] Pensons à quelques questions qui nous regardent en mode direct, nous, les femmes [...] De point de vue économique, culturel, politique, les femmes ne se situent pas au même niveau d'égalité que les hommes. De point de vue culturel les femmes sont les plus en arrière, donnant le plus grand nombre d'illettrés. C'est pour cela que notre mission est d'éliminer l'analphabétisme, pour que la culture bienfaitrice pénètre le plus profondément possible dans les rangs des femmes qui, jusqu'à présent ont été privées de cette bienfaisance [...] Des droits politiques. On n'en a pas eu, étant considérées aptes pour le travail, mais pas pour prendre la parole dans les questions du pays [...]. **Les femmes ont été tenues loin de la politique et de toute organisation, les femmes ont peur de la politique. Que signifie pour une femme faire de la politique autre que s'occuper elle aussi de la façon dont est dirigé et géré le pays où elle travaille et produit des biens**<sup>3</sup>. »*

Le premier pas concret dans la transformation des femmes en acteurs politiques était d'exercer pour la première fois le droit de vote, droit gagné dès 1938 mais, faute d'élections générales, non exercé après le début de la Deuxième Guerre Mondiale. L'abrogation de la constitution carliste au 23 août 1944 a fait que les dispositions constitutionnelles en vigueur soient celles du 1923. Par conséquent, le droit de vote universel pour les femmes n'était plus d'actualité, rendant nécessaire un acte législatif séparé qui stipulât le droit de toute la population féminine de participer aux élections. Les leaders communistes ont spéculé de point de vue politique et électoral l'état d'incertitude créé autour des droits politiques pour les femmes, aidés par la réticence traditionnelle des opposants politiques vis-à-vis de ce sujet. La création d'un électorat cible a mené aussi à la projection d'une première image stéréotypée des femmes en tant que personnages politiques. Par son message, le Parti Communiste Roumain s'adressait à toutes les femmes de Roumanie, en promettant des droits égaux sans tenir compte de l'appartenance sociale :

*« Qu'elle travaille avec ses bras, qu'elle travaille avec sa tête, soit-elle urbaine ou paysanne, la femme aura le droit d'exprimer ses convictions politiques et de participer ainsi de façon directe à l'œuvre de gouvernement du pays. Seul un régime véritablement démocratique accorde des droits politiques pleins aux femmes. Les régimes réactionnaires, quand il s'agit du*

---

<sup>3</sup> *Ce este și ce vrea Uniunea Femeilor Muncitoare din România*, Bucarest, Editura UFM, p.1-5, subl. ns. .

*travail, envoient la femme la où il est le plus dur, quand il s'agit des droits, ils l'envoient [au balai et à la pelle à déchets]<sup>4</sup>. »*

Les forces communistes souhaitaient attirer un segment « inexpérimenté » de l'électorat, sans écarter pourtant les électeurs avec expérience. Vu la tradition patriarcale de la société roumaine concernant le rôle de la femme dans la société, ceux qui regardaient avec scepticisme les capacités et les habilités politiques de la femme devaient à leur tour être convaincus de la nécessité de la présence de la femme comme facteur politique :

*« Ces femmes qui forment la majorité de notre pays, n'ont jamais jugé avec aisance les choses autour d'elles. D'autant plus elles sont scrupuleuses ces jours, d'autant plus elles savent que de leur attitude dépend la vie de leurs enfants, le sort du peuple entier. Faisons confiance à la sagesse, au discernement et aux nobles sentiments des nos femmes. Leur droit au vote va contribuer au plein succès de la démocratie et à l'enterrement définitif de la réaction<sup>5</sup>. »*

Toujours dans les pages du journal *România Liberă*, Grigore Preoteasa précisait:

*« Pour la première fois, aux prochaines élections, les femmes de Roumanie vont se présenter aux urnes. Que vont-elles faire ? Nous ne pouvons pas affirmer qu'on se retrouve devant une inconnue. Même sans ce droit, qui leur donne la possibilité de décider à côté de tous les citoyens le sort du pays, les femmes ont constitué un facteur vivant de point de vue politique qui a compté dans la formation de l'opinion publique [...]. Au fonds le développement de la société roumaine a dépassé depuis longtemps ce stage. La femme occupe un important rôle dans la production industrielle – dans la production agricole elle l'a toujours occupé – elle a accédé aux professions libres, à la littérature, aux arts, aux sciences. L'état de guerre a développé d'autant plus cette situation, de façon qu'aujourd'hui il ne passe plus par la tête de personne qu'on pourrait empêcher les femmes d'obtenir aussi sur le terrain politique une situation équivalente à leur rôle dans la production<sup>6</sup>. »*

Comme on l'a vu dans l'activité de l'organisation féminine<sup>7</sup>, l'enjeu réel n'était pas uniquement l'éducation politique de la population féminine mais aussi d'attirer cette population par un programme adapté aux besoins ou à ce que le mouvement communiste considérait être les besoins des femmes : l'égalité avec l'homme dans tous les domaines de la vie, l'amélioration des conditions de travail et de vie, la protection de la maternité. En donnant leur vote à ce programme, les femmes étaient assurées qu'elles contribueront, aux côtés des hommes, au développement ultérieur du pays mais aussi à une évolution au niveau personnel, de point de vue intellectuel, moral et familial :

---

<sup>4</sup> Al. C. Constantinescu, « Dreptul de vot al femeilor » in *România Liberă*, 5 août 1945, n<sup>o</sup>. 308.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> G. Preoteasa, « Participarea Femeilor » in *România Liberă*, 19 septembre 1945, n<sup>o</sup>. 345.

<sup>7</sup> Cf. I<sup>e</sup> partie, Chapitre 2.

« Le fait de voter a constitué partout une obligation morale pour les femmes de s'instruire, d'être à la hauteur d'une nouvelle responsabilité. [...] Si l'on pense à l'autorité morale qu'une mère doit exercer sur son fils, on se rend compte qu'on va regarder autrement la mère qui va au vote à côté de tous les hommes de sa famille. On a constaté que le souci des femmes pour leur foyer domestique augmente en directe proportionnalité avec leurs préoccupations sociales, politiques<sup>8</sup>. »

Malheureusement aucune étude sur la participation et sur les préférences politiques des femmes au novembre 1946 n'a pas été réalisée en ce moment-là. Le Front Démocrate National a gagné pourtant les élections, créant ainsi les prémices sur la mise en pratique des promesses faites à la population féminine. En même temps, le fait d'obtenir l'égalité des droits des femmes avec les droits des hommes fut considéré comme un fait accompli, le nouveau système politique devant légiférer et implémenter des mesures de type égalitaire. Dans la déclaration concernant l'apparition de l'organisation féminine unique, est mentionné : « *En Roumanie, grâce aux actions réunies de la classe au travail et de l'entière démocratie, on a mis, pour la première fois dans l'histoire du pays, les bases d'un régime véritablement démocratique, qui a accompli la parfaite égalité en droits de la femme avec l'homme dans tous les domaines de la vie politique, sociale et économique* »<sup>9</sup>.

### 6.1.2. Gheorghe Gheorghiu Dej

L'apparition de l'organisation féminine de masse unique fut le signal que l'évolution du statut politique de la femme allait être dicté par le Parti Communiste, la qualité et la nature de l'acte politique étant données par la manière dont la population féminine allait se plier au cadre préétabli des intérêts et des priorités de l'État communiste. La différence au niveau du discours utilisé par rapport au « problème de la femme » montre le changement du statut. « Les droits de la femme » existant avant le moment novembre 1946 se sont transformés en pas plus de trois mois dans « les obligations de la femme », perspective qui est restée inchangée jusqu'à la fin du régime communiste.

L'élément de continuité qui lie la période d'illégalité à celle où le Parti Communiste Roumain a détenu le contrôle politique a été *le travail*. Comme on le verra de façon explicite dans le cas du régime Nicolae Ceaușescu, la qualité d'acteur politique dépendra tout d'abord de la participation à la vie active, en tant que salariée du système socialiste. Pour entrer dans le parti ou pour proposer sa candidature dans les différentes instances de l'État, au niveau

---

<sup>8</sup> Gabriela Deleanu, *Femeia și dreptul de vot*, Bucarest, 1946, p. 10-11.

<sup>9</sup> Comisia Centrală Pentru Pregătirea Organizației Unice de Femei, *Platforma Uniunii Femeilor Democratice din România*, Bucarest, 1947, p. 6, (subl. ns.).

local ou central, le facteur qui faisait la différence, à part l'attachement à la démocratie populaire, étaient les résultats méritoires dans un certain domaine d'activité, vu que l'on avait tracé des tâches à chaque catégorie sociale et professionnelle en fonction des priorités momentanées de l'État. Au I<sup>er</sup> Congrès du Parti des Travailleurs Roumains, Gheorghe Gheorghiu Dej, en faisant référence aux dispositions qu'on allait soumettre au vote, disait :

*« Enfin, notre Constitution doit proclamer la parfaite égalité en droits entre tous les citoyens de la République Populaire Roumaine, sans tenir compte de sexe, de nationalité, de race, de religion, de degré de culture ou de situation matérielle.[...] pour mettre une fin à l'inégalité en droits entre hommes et femmes, nous allons consacrer par la constitution la parfaite égalité politique, économique, sociale, juridique dont réjouit la femme dans notre Etat démocrate et nous allons assurer une protection spéciale à la femme mère, à la femme enceinte et à l'enfant »<sup>10</sup>.*

En présentant le projet de statut du Parti, Lothar Rădăceanu faisait référence directe à la présence des femmes en tant que membres à pleins droits :

*« Le projet de statut prévoit que membre du Parti des Travailleurs roumains peut être n'importe qui, quel que soient son sexe, sa nationalité, sa race [...] Par la présente le statut du Parti des Travailleurs Roumains consacre le haut principe de parfaite égalité entre les différentes nationalités, le principe du droit égal pour qui que ce soit, homme ou femme, qui se montre digne de faire partie du détachement d'avant-garde de la classe des travailleurs. C'est notamment ces hauts principes qui nous ont permis d'attirer dans la lutte, à côté du peuple roumain, toutes les nationalités cohabitantes, les larges masses de femmes et de jeunes »<sup>11</sup>.*

Dans les années 1950, le discours officiel concernant la présence de la femme en tant qu'acteur politique n'existait pratiquement pas. La disparition d'Ana Pauker de la scène politique, corroborée avec la dissolution temporaire de l'organisation féminine de masse ont mené à la diminution de la représentation féminine aux positions de direction, absence plus visible encore dans le cadre des organismes dirigeants du PMR. Au Congrès du parti de 1955, les représentantes des femmes disparaissent du Bureau Politique ainsi que du Secrétariat<sup>12</sup>. La préoccupation officielle pour une plus nombreuse représentation féminine dans les rangs du parti et de ses organes de direction centrales et territoriales s'est toutefois maintenue. Il faut remarquer que ce n'étaient plus les importantes figures politiques qui abordaient ce problème dans leur discours, cette responsabilité revenant exclusivement aux représentantes de l'organisation féminine<sup>13</sup> auprès des comités régionaux du parti.

---

<sup>10</sup> *Congresul I al POR*, Bucarest : Editura Partidului Muncitoresc Român, 1948, p. 75.

<sup>11</sup> *Ibid.*, pp. 182-183.

<sup>12</sup> *Congresul II-lea al POR*, Bucarest, Editura de Stat pentru Literatură Politică, 1956, pp.892-893.

<sup>13</sup> Aritina Momuleț, la déléguée de l'organisation régionale de parti de Craiova, lors du II<sup>ème</sup> Congrès du Parti des Travailleurs Roumains, dans son discours, après la présentation de la totalité des transformations en industrie et en agriculture, touche au problème de la faible présence des femmes en tant que membres de parti dans le cadre du Parti des Travailleurs Roumains: *« Le rapport du Comité Central montre que les organisations de parti, les comités exécutifs des Assemblées populaires, les syndicats, L'Union des Jeunes Travailleurs*

Gheorghe Gheorghiu Dej ne parlait plus en public de l'implication des femmes dans la vie politique, ses références à la population féminine du pays, lors des congrès POR, étant d'habitude des informations ponctuelles concernant le chiffre des femmes encadrées dans la production et l'évolution de ce phénomène pour l'intervalle suivant<sup>14</sup>. Le même type de discours fut présenté à l'occasion des Conférences nationales de l'organisation féminine. Le 8 mars 1958, lors de la Conférence qui consentait à la réinstauration de l'organisation de masse des femmes, le discours de Dej a été construit autour de trois idées principales : les bienfaits apportés par le mouvement communiste dans la vie des toutes les femme de Roumanie, l'appréciation de l'effort investi par la population féminine dans la réalisation des projets économiques et les tâches qui leur revenaient dans l'avenir. L'égalité des chances entre femmes et hommes est mentionnée uniquement de point de vue professionnel, sans faire référence au recrutement et à la présence des femmes parmi les membres de parti :

*« Promues avec courage dans des métiers avec responsabilité en économie, dans les institutions et dans les organisations populaires, en fonction de leur formation et de leur aptitudes, les femmes vont apporter une contribution significative au continuel renforcement et au développement de notre régime démocrate-populaire »<sup>15</sup>.*

Deux nouveaux éléments apparaissent dans le discours officiel. L'existence de certaines « aptitudes féminines » qui allaient être transférées de la sphère domestique dans la sphère publique et le devoir de la femme d'être mère :

---

*manifestent en général une préoccupation totalement insuffisante envers les problèmes spécifiques du travail politique parmi les femmes et promeuvent avec trop de timidité les femmes dans des postes de direction. Cela se manifeste aussi dans notre région. Ainsi, dans la région Craiova on n'a aucune femme présidente d'association agricole collective, le taux des femmes brigadier dans les associations agricoles est de 2%, les femmes président d'assemblée de camarades, il n'y en a que 5, dans les conseils de direction des coopératives il n'y a que 1% femmes. A cette situation contribue aussi le fait que les femmes ne sont pas aidées à améliorer leur formation professionnelle, à suivre certains cours et certaines écoles [...] Cette situation est une conséquence du fait que certaines organisations de base ne se préoccupent pas de la promotion des femmes dans des fonctions de responsabilité et de la hausse du niveau politique et culturel. Dans les écoles de parti il persiste encore un petit nombre de femmes. Parmi les membres des bureaux des organisations de base il n'y a que 9,7 femmes. Afin d'éliminer ces carences et d'accomplir les tâches les plus importantes que le parti met devant nous, nous devons faire de la sorte que l'expérience positive de certains organes de parti dans ce sens devienne un bien de toutes les organisations de parti. Nous devons apprendre à toutes les organisations de parti comment elles doivent mener leur le travail politique auprès des femmes. [...] fonction de leur capacité et de leur formation professionnelle, que plus de femmes soient promues dans des métiers de responsabilité. », Ibidem, pp.295-297.*

<sup>14</sup> « L'une des plus importantes réalisations du régime démocrate-populaire est la participation de la femme à droits égaux aux hommes, à l'activité d'état, économique et culturelle. Pendant premier quinquennal, plus de 300.000 femmes sont entrées dans la production. Elles accomplissent aujourd'hui un rôle important dans la construction économique et culturelle, en tant que travailleurs, contremaîtres, ingénieurs, médecins, institutrices, professeurs et créatrices dans le domaine de la recherche scientifique, des beaux arts et de la littérature. En 1938 – d'après les données du ministère du travail de l'époque– les salaires des femmes étaient de 50% plus petites que ceux des hommes. Aujourd'hui, les femmes reçoivent des salaires égaux pour un travail égal à celui des hommes et contribuent à l'augmentation des revenus de la famille. », Ibidem, p. 75.

<sup>15</sup> « Salutul CC al POR adresat Conferinței de către tovarășul Gheorghe Gheorghiu Dej » in *Femeia*, 1958, XI<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>.4, p. 1. (subl. ns.) .

*« Les femmes ont la noble mission d'élever et d'éduquer les enfants dans l'esprit de l'amour envers la patrie, de l'appréciation des grandioses conquêtes révolutionnaires de notre peuple, de l'amour pour le travail »<sup>16</sup>.*

Assurément des telles références n'ont jamais quitté les écrits de propagande mais jusqu'à ce moment-là les discours des leaders politiques mettaient en avant surtout la création d'un climat d'égalité entre femmes et hommes, en estompant les spécificités féminines qui auraient pu constituer une cause du déséquilibre.

En 1962, dans un discours occasionnée toujours par une Conférence Nationale des Femmes, Dej n'a pas opéré des modifications dans le contenu du message adressé, parlant de *« millions de femmes ouvrières, paysannes, intellectuelles, qui travaillent à domicile, qui ont apporté une grande contribution à toutes les victoires obtenues par notre peuple sur le chemin de la construction socialiste »*, en mentionnant en même temps *« le rôle particulier »* que celles-ci avaient à accomplir : *« dans la lutte pour le développement de l'économie nationale, pour la mise en œuvre grand programme tracé par le III<sup>e</sup> Congrès du parti »*.<sup>17</sup> Après avoir passé en revue les tâches qui revenaient à l'organisation féminine, en tant que représentante et responsable pour toute la population féminine, Gheorghe Gheorghiu-Dej finit son discours avec *« Vive les femmes ouvrières de notre pays, participantes actives à l'œuvre d'accomplissement de la construction socialiste, à la lutte pour la paix et l'amitié entre les peuples ! »*<sup>18</sup>.

### **6.1.3. Les femmes au premier plan ou l'époque Nicolae Ceausescu**

Nicolae Ceaușescu est celui qui, après avoir prit le pouvoir, construit autour de la rhétorique du discours sur « l'émancipation de la femme » l'un des principaux points de son programme politique.

*« La femme doit trouver sa place, comme elle l'a trouvée en production, dans toutes les fonctions de direction, en fonction de sa capacité, de ses possibilités réelles. En ce qui concerne la capacité politique, intellectuelle, il n'y a aucune différence. Dans notre histoire, ainsi que dans l'histoire de l'humanité entière, il y a des nombreux exemples d'héroïnes. Les femmes n'ont fait en rien moins que les hommes dans les différentes circonstances difficiles de la lutte révolutionnaire »*<sup>19</sup>.

L'historiographie a parlé de l'influence décisive d'Elena Ceaușescu dans la prise de cette direction pour la justification de sa propre ascension politique. Certainement on ne peut

---

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Gheorghe Gheorghiu-Dej, *Articole și Cuvântări*, 1961-1962, Bucarest, Editura Politică, 1962, p. 349.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 352.

<sup>19</sup> *Cuvântare cu privire la rolul femeii în viața politică, economică și socială a țării*, Plenara CC al PCR din 18-19 iunie 1973, *Buletinul Oficial al Republicii Socialiste România*, n<sup>o</sup>. 96, 4 juillet 1973.

pas dire d'Elena Ceaușescu qu'elle était dépourvue d'ambitions politiques mais, dans l'évaluation de la motivation qui se trouve à la base du discours de Nicolae Ceaușescu concernant l'émancipation des femmes, il faut prendre en considération l'activité du leader communiste qui, parmi autres responsabilités dans le cadre du parti, après 1958 a coordonné l'activité de l'organisation féminine.

La présence des femmes en tant qu'actrices politiques revient dans le discours officiel avec une force jamais connue jusqu'à ce moment-là. Pour la première fois l'accent passe de la participation dans la vie active à la présence dans des fonctions de décision : « *Si l'on parle de la création des conditions de parfaite égalité entre les sexes, cela signifie qu'on doit traiter tous les gens non pas comme hommes et femmes, mais dans leur qualité de membres de parti, de citoyens, qualités que l'on juge exclusivement d'après le travail qu'ils exercent* »<sup>20</sup>. Il apparaît une littérature qui étudie le devenir de la femme comme « homo politicus » ainsi que la réflexion de ce procès dans les composantes d'ordre qualitatif qui montrent la dynamique et l'efficacité du procès. Les critères établis étaient pertinents, notamment : la stabilité de la fonction dans la sphère du politique, la dynamique de celle-ci et l'efficacité de la contribution.

Conformément à la propagande officielle, la transformation des femmes en acteurs politiques avait une seule condition et relation de dépendance authentique, celle envers le système socialiste, l'unique cadre qui avait offert à tous ses citoyens l'égalité économique, politique, juridique et culturelle, les principales prémices de la participation politique. Une potentielle ombre dans le système égalitaire de type socialiste était la survivance de la « double journée » ou de « l'équipe du soir », la responsabilité des activités domestiques étant vue comme un facteur perturbateur pour l'implication politique totale des femmes. L'existence de cette réalité était admise même si plus de 25-30 années étaient passées depuis l'instauration du régime communiste. L'État socialiste roumain reconnaissait aussi le manque d'efficacité des mesures de type léniniste conformément auxquelles l'État assumait la responsabilité du travail domestique. Le problème était cependant considéré comme temporaire, les facteurs de décision agissant en permanence pour éliminer les anciens modèles de la vie familiale patriarcale. Le traitement superficiel de la réalisation *de jure* et *de facto* de l'émancipation sociale des femmes aurait mis en danger le système de la démocratie socialiste en soi, l'approfondissement de ce système étant impossible « *sans l'omniprésence*

---

<sup>20</sup> Nicolae Ceaușescu, *Creșterea rolului femeii în viața economică și social-politică a României socialiste*, Bucarest, Editura Politică, 1980, p. 45.

*active et efficace de la femme dans tous les compartiments de la vie sociale* », y compris dans celui du politique, dans le procès décisionnel à différents niveaux d'organisation de la société. La condition politique de l'individu était étroitement liée à la construction du statut de classe, celui-ci étant défini par le métier, l'instruction, le revenu, à ces éléments centraux s'ajoutant le prestige social, l'autorité politique, le pouvoir décisionnel, la responsabilité politique.

En ce qui concerne la condition politique des femmes, par cela il fallait comprendre « *le moyen et le statut de classe déterminé par l'existence de la femme en tant que citoyen aux droits égaux dans une acception large de cette existence – socio-économique, culturelle et politique* ». Bien sûr, cette condition n'est pas généralisée, variant en fonction de l'individu, de ses déterminations existentielles, de sa conscience et de son activité. Dans la littérature communiste, le terme de « condition politique de la femme » a été rarement utilisé. Important dans ce sens est le travail d'Ecaterina Deliman, *Femeia ca personalitate politică în societatea noastră socialistă*<sup>21</sup>. En même temps, la position exprimée par ce travail montre, sinon la conception spécifique du régime Ceaușescu sur les éléments qui font d'un simple citoyen un personnage politique, au moins le projet à long terme de Ceaușescu sur le statut d'un communiste, la principale innovation étant la définition de la personne active. Si Ana Gluvacov définit la condition socio-économique des femmes comme spécifique à une seule catégorie de femmes « encadrées dans la production matérielle et spirituelle »<sup>22</sup>, la participation comme acteurs politiques étant permise seulement à celles-ci, Ecaterina Deliman se prononce quant à elle pour « *l'extensions de cette prérogative au niveau de toute la population féminine, en partant de la qualité d'homme au travail* ». Conformément à la vision de Deliman, la qualité d' « homme au travail » ne dérive pas de l'implication dans une activité salariée mais du fait que dans le système socialiste de la Roumanie, conformément à la Constitution, tous les citoyens détiennent des moyens de production et bénéficient des droits sociaux et politiques garantis par les constitutions de 1948 et de 1965. En ressentant le besoin de mettre en discussion un inconvénient potentiel causé par leur absence de la vie active, Ecaterina Deliman souligne le fait que les deux catégories de femmes qui ne s'encadreraient pas dans ce segment, les femmes au foyer et les femmes à la retraite, déroulent dans la plupart des cas une activité au service de la communauté, donc politique en essence,

---

<sup>21</sup> Ecaterinei Deliman, *Femeia ca personalitate politică în societatea noastră socialistă*, Bucarest, Editura Politică, 1977.

<sup>22</sup> Cf. Ana Gluvacov, *Afirmarea femeii în viața societății: dimensiuni și semnificații în România*, Bucarest, Editura Politică, 1975.

en agissant en qualité d' « hommes au travail » égaux, étant donc organiquement intégrées dans la vie politique du pays.

Avec cette argumentation de sa position, Ecaterina Deliman va plutôt vers l'opinion exprimée par Gluvcov, et moins vers une théorie propre, l'accent étant mis sur le désir de mettre en évidence la relation étroite entre le travail salarié et la vie active. Si les femmes à la retraite ont été encadrées de façon évidente dans une forme ou une autre de travail, avec toutes les implications que ce fait engendre (activité politique, communautaire, etc.), les femmes au foyer ne représentaient plus, au moment de la parution de cette étude, une catégorie de population très nombreuse, la tendance étant au début des années 1980, que la force de travail féminine représentasse 56% du total de la force de travail occupée par rapport à une présence de seulement 51% du total de la population<sup>23</sup>.

Particulièrement intéressant est le fait que les auteurs reconnaissent l'importance des mouvements d'émancipation fondés et dirigés par les femmes, dans le devenir politique du groupe<sup>24</sup>. Le simple accès au droit de vote et la participation aux élections étaient des actes nécessaires mais pas suffisants pour une présence politique réelle. Les femmes étaient consultées uniquement sur les options concernant la constitution de certains organes représentatifs. Le fonctionnement de ces derniers, ainsi que l'entier appareil d'État, restaient au fait hermétiquement clos pour la population féminine<sup>25</sup>. Comme exemple d'action d'une organisation de femmes afin d'obtenir une réelle égalité des chances est donné « Le Mouvement de libération des femmes » en France pendant les années 1970, les revendications de cette organisation étant vues comme la voie de passage d'un régime de type capitaliste à un régime socialiste. Pourtant nous croyons que l'on ignore consciemment les principaux desiderata du mouvement, Ecaterina Deliman se résumant aux objectifs propres à la Fédération Internationale des Femmes, notamment la lutte contre les discriminations raciales, la lutte pour l'égalité, contre la « suprématie » de l'homme<sup>26</sup>, contre la guerre, pour la sécurité du lieu de travail, pour des conditions de travail égales. La seule revendication de nature féministe mentionnée était la lutte contre la « suprématie de l'homme ». Même si elle élude délibérément les principales actions du mouvement, Deliman appréciait les actions

---

<sup>23</sup> Ecaterina Deliman, *op. cit.*, pp. 41-42.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> Ecaterina Deliman, *op. cit.*, p.47.

<sup>26</sup> Par cette prise de décision on enregistre une rupture dans le discours spécifique du mouvement communiste des femmes de Roumanie. La prise de distance par rapport au mouvement féministe s'est réalisée notamment par le refus violent de se construire l'activité sur le principe de la ségrégation de la branche masculine du mouvement communiste. L'ennemi, la cause de toutes les inégalités et iniquités était représenté, conformément aux principes marxistes, par les relations générées dans le cadre de la société par le capital privé et non pas par la suprématie d'un sexe au détriment de l'autre.

mentionnées comme une participation « *fortement précieuse, qui atteste la formation de la conscience révolutionnaire, l'accumulation d'expérience politique, qui peut être le résultat de la lutte pour la victoire de la révolution socialiste* »<sup>27</sup>. Certainement, « le passé révolutionnaire » des femmes dans l'histoire de la Roumanie et l'existence d'une organisation à travers laquelle, théoriquement, toute la population féminine pouvait s'exprimer, assurait dans la Roumanie socialiste l'apparence d'un activisme visible dans les rues, généré par l'opinion publique.

Une dernière, mais aussi importante prémisse pour la participation féminine dans la vie politique et par défaut dans des fonctions de décision, était le désir des femmes d'être actives sur ce plan, désir qui ne pouvait pas apparaître que suite à l'appropriation d'une culture politique. Le développement de la culture politique parmi les femmes ne peut pas être considéré comme fortuit, mais le résultat d'un long procès ayant à la base l'éducation, avec toutes ses implications. Conformément à la propagande officielle, l'existence d'un système d'enseignement unitaire, homogène, qui ne tient pas compte du sexe des élèves, constituait l'une des plus importantes prémisses et garanties en même temps pour la transformation « en proportions de masse » des femmes en acteurs politiques<sup>28</sup>. Malgré ces efforts, dans les rangs de la population féminine une image de soi persista, l'image de ce qui leur « sied », construite presque en totalité conformément aux valeurs patriarcales. Ni l'entrée dans la vie active, ni l'éducation égale n'ont réussi à modifier les mécanismes psychologiques profonds par lesquelles les femmes de Roumanie définissaient leur rôle dans la société. La personnalité politique n'est pas forcément une réalité extérieure réductible à l'ensemble et aux circonstances sociales et politiques, dans le cadre desquelles elle se forme et agit, mais au contraire, elle s'impose comme un niveau distinct de structuration de l'individualité.

Conformément aux principes égalitaires énoncés par l'état communiste roumain, le socialisme ne construit pas un type de personnalité politique en deux variantes, en fonction de sexe, mais un seul type qui fait strictement référence à la formation professionnelle, politique et culturelle de l'individu. Le système de type socialiste place ces traits qui visent plutôt le facteur éducation et celui du devenir social sous le corollaire plus large de la tenue morale. L'historien Adrian Cioroianu, en parlant de la façon dont le votant roumain décrit au milieu des années 1970 le candidat idéal, mentionnait la moralité comme principale condition<sup>29</sup>. On considérait que les réponses respectives reflétaient les éléments visiblement absents de la

---

<sup>27</sup> Ecaterina Deliman, *op. cit.*, p.48.

<sup>28</sup> *Ibid.*, pp. 62-63.

<sup>29</sup> Adrian Cioroianu, *Pe umerii lui Marx. O introducere în istoria comunismului românesc*, București, Curtea Veche, 2005, p. 459.

construction du candidat/de l'homme politique roumain à l'époque. Une autre réponse possible pourrait être la propagande de longue durée concernant la qualité suprême de toute personne qui a des aspirations politiques, du simple candidat de parti jusqu'aux personnes qui détiennent les fonctions les plus importantes dans l'État : la moralité de type communiste.

De la part des femmes impliquées dans la politique on attendait une contribution supplémentaire, un « quelque chose », nommons-le *influence positive*, qui avait la propriété « d'enrichir et de redimensionner de point de vue éthique la personnalité politique »<sup>30</sup>. La mesure préconisée pour l'accomplissement de cette mission était « *la préoccupation permanente et soucieuse de la femme pour l'intégrité de sa famille et pour la promotion d'une opinion publique saine et exigeante* ». Même s'il construit une rhétorique de la parfaite égalité des droits et des possibilités d'expression, le discours politique officiel produit pendant le régime communiste ne peut pas exclure la détermination du genre dans la constitution du rôle politique destiné à la femme.

« *Comme on l'a déjà mentionné à d'autres occasions, outre les multiples responsabilités qu'elles ont, les femmes ont aussi la grande responsabilité d'assurer la jeunesse permanente de notre société. Aussi, par l'esprit d'administration et la responsabilité dont elles font preuve dans tous les travaux qu'on leur confie, les femmes apportent une contribution de la plus grande importance à la mise en œuvre de la politique du parti* »<sup>31</sup>.

L'expérience d'une ségrégation en fonction de sexe est clairement exprimée par le discours officiel en soi, qui fait référence justement aux limitations biologiques de la femme, et les devoirs familiaux qui en découlent. Principale responsable de la création et de la défense de la vie, la femme est investie de valeurs morales supérieures à ses partenaires politiques hommes.

Le dépassement des obstacles, en particulier par la persistance des traditions patriarcales, était préconisé notamment par une diffusion aussi large que possible de la morale de type communiste, mais aussi « *par un travail intensifié de la part des femmes, par beaucoup d'initiative et en assumant de façon catégorique la responsabilité sociale* », surtout pour que les dépositaires des préjugés envers la présence des femmes dans des postes de décision reconsidèrent leur position face aux résultats concrets. En suivant en grande mesure le modèle soviétique, dans la vision du régime communiste de Roumanie, l'augmentation de la participation économique et politique des femmes ne pouvait pas se réaliser uniquement par la simple dynamique sociale, car les principes coordinateurs mêmes de la société étaient marqués par les conceptions patriarcales concernant le rôle de la femme.

---

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>31</sup> Nicolae Ceaușescu, *op. cit.*, p. 47.

« Dans l'activité que nous déroulons, il est impératif d'accorder plus d'attention à l'accueil dans le parti et à la promotion des femmes dans les différents travaux de direction, dans le parti et dans l'État. On a déjà mentionné qu'il est difficile de se contenter avec le pourcentage de 26% des femmes dans le parti[...]Ce qu'on a fait jusqu'à maintenant a été - pour ainsi dire - plutôt d'essayer de remédier en hâte certains inconvénients sérieux. L'élection au niveau des départements d'une femme secrétaire a été une solution censée éliminer la situation existante jusqu'à présent. Mais on n'a toujours pas un premier secrétaire femme. Ne pourrait-on vraiment pas avoir dans le métier de premier secrétaire de département une femme ? Pourquoi pas, camarades ! Nos activistes de parti, même en illégalité, et après la conquête du pouvoir politique, et pendant les années de la révolution et de la construction socialiste, ont prouvé qu'elles savaient accomplir en bonnes conditions, parfois dans des conditions meilleures que les hommes, les tâches confiées. J'insiste sur ce problème parce qu'on doit mettre fin avec détermination aux mentalités rétrogrades ! Constamment, il faut actionner pour que les femmes occupent dans notre activité de parti et d'état la place qu'elles méritent - non pas comme une faveur, mais comme le droit et la responsabilité qui leur reviennent dans la société ! »<sup>32</sup>.

Une intervention de l'État s'imposait pour attirer un plus grand nombre de femmes dans la vie active ainsi que dans la vie politique, par l'établissement d'un principe de représentation par quotas, respectant le principe de la représentation proportionnelle.

« On doit, donc, accorder aux femmes plus de confiance, par rapport à leur capacité, prouvée d'ailleurs par la vie[...]Par conséquent, on doit promouvoir fermement, avec décision les femmes, en tenant compte du fait qu'elles représentent plus de 50% de la population du pays et participent en proportion de presque 40% à toute l'activité économique et social [...]En fonction de la proportion qu'elles représentent en chaque unité, promovons les femmes aussi dans l'activité de direction. Ceci doit se réaliser aussi au niveau des communes, des villes, ainsi qu'au niveau central »<sup>33</sup>.

De façon similaire à leur participation dans l'économie, les résultats concrets de ces femmes allaient mener à la démolition des conceptions traditionnelles concernant leur incapacité d'occuper des fonctions de direction.

« Sans doute que des rangs des femmes se sont érigées et affirmées de nombreuses cadres de direction, auxquelles notre parti et notre État ont confié des responsabilités de plus en plus grandes, a tous les niveaux de l'organisation sociale, mais ce fait nous donne la raison d'affirmer qu'on doit aller avec plus de décision dans la promotion des femmes dans des métiers sérieux, car, en pratique, elles ont prouvé qu'elles ne travaillent pas moins, mais parfois plus et mieux que les hommes »<sup>34</sup>.

---

<sup>32</sup> Nicolae Ceaușescu, *op. cit.*, p. 49.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>34</sup> « Cuvântarea lui Nicolae Ceaușescu la Conferința Națională a femeilor din 21 aprilie 1978 » in *Femeia*, mai 1978, XXXI<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 5, p. 3.

Quel que soit l'intervalle, pendant le régime communiste en Roumanie, la participation politique des femmes a été conditionnée tout d'abord par leur entrée dans la vie active, plus exactement dans une activité salariée. À ce phénomène se sont ajoutées une législation et une éducation égalitaires, ainsi qu'une propagande puissante à double cible. Premièrement pour convaincre les femmes de jouer un rôle de plus en plus actif dans tous les compartiments de la société, en changeant leurs priorités aussi que leur perception de soi (devoirs, droits, habiletés) et deuxièmement par des exemples concrets des cas de succès, quel que soit le domaine d'activité, pour casser les stéréotypes concernant la place de la population féminine dans la société. Par la suite nous allons analyser chacun de ces points, en suivant le niveau atteint par la démarche égalitariste du Parti Communiste Roumain, s'il y a eu et quelles furent les éventuels syncopes ou changements de direction. Est-ce que les projets de début ont été finalisés ou, au contraire, sacrifiés lorsque l'égalité réelle des chances entre femmes et hommes empiétaient la réalisation d'autres priorités de l'État communiste roumain ? Nous considérons également important de mettre en évidence les points de spécificité nationale, s'ils ont existé et quels étaient-ils.

## **6.2. La législation**

### **6.2.1. Les prémisses de l'égalité**

La garantie de l'égalité entre hommes et femmes était l'un des thèmes du programme de gouvernement proposé par le mouvement communiste juste après le moment 23 août 1944, ainsi que la sortie de l'illégalité. Jusqu'à la victoire dans les élections et l'adoption de la première constitution communiste en 1948, les principaux actes législatifs censés établir un régime juridique égal pour les hommes et les femmes faisaient référence au droit de vote et à l'élimination des restrictions concernant l'accès et la promotion dans le cadre des différentes catégories professionnelles.

La loi électorale du Conseil des Ministres du 13 juillet 1946 a été sanctionnée sous le titre *La loi 560 concernant les élections pour l'Assemblée des Députés*. Même si on gardait des dispositions de la législation électorale de la période de l'entre-deux-guerres, l'innovation apportée par ce législatif était l'élargissement considérable de la base de l'électorat par l'inclusion des fonctionnaires publiques, des militaires et des femmes sur la liste des électeurs

à droits pleins<sup>35</sup>. L'article 3 de la loi précisait que « *Les femmes ont droit de vote et peuvent être élues dans l'Assemblée des Députés<sup>36</sup> dans les mêmes conditions que les hommes* »<sup>37</sup>.

La loi par laquelle on instaurait le vote universel pour la population clôturait une première étape dans le cadre de laquelle d'autres dispositions avaient été données en vue d'obtenir une égalité de statut des femmes avec les hommes sur le plan professionnel. Le premier signal important fut la nomination en février 1945 des premières deux femmes magistrats dans la justice roumaine. Dans le discours officiel tenu par Lucrețiu Pătrășcanu, le Ministre de la Justice, celui-ci précisait que : « *L'une des principales revendications du mouvement des travailleurs, l'une des revendications de base de la démocratie conséquente reste jusqu'à ce jour la garantie de la parfaite égalité (sur plan économique, social et politique) entre femmes et hommes [...]. Nous assistions aujourd'hui à un modeste commencement.* »<sup>38</sup>. En avril 1945 est élue la première femme maire de Roumanie. Alexandrina Georgescu, vice-présidente de la Défense patriotique, fut élue dans la fonction de maire de la localité Țândărei<sup>39</sup>. Une situation difficile rencontraient les veuves de guerre. Même si la loi de la succession avait été modifiée en 1944<sup>40</sup>, permettant l'accès à l'héritage de manière égale pour l'époux survivant et les autres héritiers égaux, les veuves représentaient toujours l'une des catégories les plus désavantagées, sans aides financiers substantiels et plus prédisposées au chômage. Aux veuves s'ajoutaient les catégories de travailleurs licenciés de l'industrie de l'armement. Dans ces conditions a été élaboré, par la Confédération Générale du Travail, un contrat collectif de travail qui établissait les conditions ainsi que les catégories sociales qui avaient priorité à l'emploi. Les premiers qui devaient recevoir un métier étaient

---

<sup>35</sup> En 1918, La Grande Assemblée d'Alba Iulia décidait le vote direct, égal, secret, pour les deux sexes. Pourtant, cette décision n'a été incluse ni dans la Constitution de 1923, ni dans la loi électorale de 1936. La première fois quand les femmes sont acceptées dans la politique est lors de la sanction de la loi de 1929 par le Parti national Paysan, le droit de vote ne pouvant être exercé qu'au niveau des communes. Alexandra Petrescu, *Femeia în imaginarul politic*, București, Editura Ars Docendi, 2008, p. 21.

<sup>36</sup> La même loi électorale précisait que les dispositions de la Constitution de la Roumanie du mars 1923 concernant le Sénat et l'Assemblée des Députés vont être considérées comme faisant référence uniquement à l'Assemblée des Députés, le Sénat étant dissout. Vasile Budrigă, *Sistemul electiv Românesc*, editura Budrigă-Mavoz, București, 1998, p. 7.

<sup>37</sup> *Monitorul Oficial*, CXIV, I<sup>o</sup> partie, 15 juillet 1946, n<sup>o</sup>. 161, p. 7267.

<sup>38</sup> « Primele femei magistrați din România » in *Romania Liberă*, 19 février 1945, n<sup>o</sup>. 171, p. 8.

<sup>39</sup> « Prima femeie primar din România » in *Romania Liberă*, 12 avril 1945, n<sup>o</sup>. 216, p. 1.

<sup>40</sup> Les droits successoraux des époux survivants ont été réglementés par la loi n<sup>o</sup>. 319/1944 pour le droit d'héritage de l'époux survivant, qui a abrogé implicitement les dispositions du Code civil concernant la succession (art. 679 et art. 681-684). Conformément au Code civil, la situation successorale de l'époux survivant était particulièrement défavorable. Ainsi, il gagnait l'héritage laissé par l'époux défunt uniquement après le dernier collatéral de douzième degré et, par l'effet de la Loi sur l'impôt progressif sur les successions de 1921, après le dernier collatéral de quatrième degré. Exceptionnellement la veuve pauvre avait droit à une quote-part de l'usufruit si elle venait en concours avec les descendants du défunt, et s'il n'y avait pas de descendants, à la quatrième partie de l'héritage en pleine propriété. Francisc Deak, *Tratat de drept succesoral, ediția a II-a actualizată și completată*, Bucarest, Editura Universul Juridic, 2002, pp. 111-112.

les orphelins et les veuves des anciens employés, suivis par les anciens prisonniers politiques antifascistes, les invalides, les orphelins et les veuves de guerre ainsi que les solliciteurs provenant de l'industrie de guerre<sup>41</sup>. Ce contrat venait renforcer le contrôle sur le mouvement de la force de travail, contrôle instauré par la décision du Ministère du Travail conformément à laquelle toutes les places de travail des institutions d'État ainsi que des entreprises particulières soient occupées par l'intermédiaire des offices de travail<sup>42</sup>.

L'égalité des femmes avec les hommes dans toutes les sphères de la vie économique, sociale, politique a été stipulée pour la première fois dans la Constitution roumaine de 1948. Prenant la parole lors des débats du projet de Constitution, en faisant référence aux innovations que ce projet apportait dans le statut des femmes, Liuba Chișinevschi disait:

*« Les femmes représentent une autre partie nombreuse de la population à laquelle dans beaucoup de pays on ne reconnaît pas l'aptitude de prendre part à la vie civique [...] Nous, par contre, nous nous guidons par d'autres principes que les principes dignes du Moyen Âge, qu'appliquent les régimes de démocratie bourgeoise. Dans notre pays, tous les chemins sont ouverts à la femme : la femme devient tout ce qu'elle veut, du mécanicien jusqu'au ministre. On voit grandir au sein du peuple, dans les rangs des travailleurs et des paysans, des femmes à large horizon politique, d'une énergie bouillante, d'une conscience limpide, des femmes hommes d'Etat »<sup>43</sup>.*

Concrètement, l'égalité entre tous les citoyens du pays était stipulée dans l'article 16. *« Tout citoyen, quel que soit son sexe, sa nationalité, sa race, sa religion, son degré de culture, est égal aux autres devant la loi. »* L'article 18 reprenait les dispositions de la loi électorale du 1946 : *« Tout citoyen, quels que soit son sexe, sa nationalité, sa race, sa religion, son degré de culture, sa profession, y compris les militaires, les magistrats et les fonctionnaires publiques, ont le droit d'élire et d'être élus dans tous les organes de l'Etat. »<sup>44</sup>*. L'article 21 faisait référence directe et explicite à l'égalité des droits entre femmes et hommes : *« La femme a des droits égaux avec l'homme dans tous les milieux de la vie d'état, économique, social, culturel, politique et de droit privé. Pour un travail égal, la femme a le droit à un salaire égal à celui de l'homme. »<sup>45</sup>*. Les relations dans la famille, reprises ultérieurement dans le Code de la famille, étaient réglementées par l'article 26 : *« Le mariage et la famille réjouissent de la protection de l'Etat. La mère ainsi que les enfants*

---

<sup>41</sup> « Cum se vor face angajările în baza contractului colectiv de muncă » *România Liberă*, 1 décembre 1945, no. 408, p. 3.

<sup>42</sup> « Întreprinderile de toate categoriile vor angaja personal numai prin oficiile publice de plasare » in *România Liberă*, 14 iulie 1945, n°. 289.

<sup>43</sup> *Constituția Republicii Populare Române*, 1948, p. 29.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 52.

*jusqu'à l'âge de 18 ans jouissent d'une protection particulière, établie par la loi. Les parents ont les mêmes responsabilités envers les enfants nés hors mariage que pour les enfants issus du mariage. Uniquement les actes d'état civil émis par les organes de l'État sont valables.* »<sup>46</sup>.

Ces lignes générales ont été gardées dans toutes les constitutions émises pendant le régime communiste, des petites modifications étant opérées uniquement au niveau du regroupement des dispositions par articles<sup>47</sup>.

### **6.2.2. Le Code du Travail**

Les dispositions comprises dans le Code du travail de 1950 réglementaient le régime juridique général du déroulement du travail salarié : la conclusion des contrats de travail, les normes de production, les conditions de salarisation, la durée du temps de travail, le temps de repos, la formation professionnelle, la protection du travail. Même si des précisions supplémentaires dans ce sens ne sont pas faites, les articles de la loi faisaient référence aux employés quel que soit leur sexe. Il y a deux mentions importantes qui regardent directement les employées. Dans le chapitre concernant la salarisation, l'article 33 spécifie: « *Tous les gens ont droit, sans aucune discrimination d'âge, de sexe ou de nationalité, à un salaire égal pour un travail égal* »<sup>48</sup>. La deuxième précision est plus substantielle, étant comprise dans le chapitre XI, *Le travail des jeunes et des femmes*. Les articles 88-93 réglementaient strictement le régime de travail des femmes enceintes dans le sens de leur répartition à des travaux plus légères sans diminution du salaire, l'interdiction du travail de nuit aux employées enceintes ainsi qu'à celles qui ont des enfants en bas âge. Toujours pour la protection de la femme enceinte, mais du produit de conception aussi, on lui accordait un congé prénatal de 35 jours et un congé postnatal de 45 jours, avec la possibilité de prolonger jusqu'à 55 jours. Après la reprise du travail, les employées qui nourrissaient leur bébé au sein avaient le droit à des pauses d'une demie heure tous les trois heures de travail. Pour les femmes employées qui avaient des enfants de moins de deux, on accordait des congés pour le soin de l'enfant malade<sup>49</sup>. La protection spéciale accordée aux mères avait été l'un des importants points de la propagande communiste avant les élections de 1946. Elle était une copie des mesures similaires prise par l'Union Soviétique. Si la première mesure concernant

---

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> *Constituția Republicii Socialiste România*, Bucarest, Editura Politică, 1969, art. 17-25; *Constituția Republicii Socialiste România*, 1986, art. 17-23.

<sup>48</sup> La Loi n°. 3 comprenant le Droit du Travail, *Buletinul Oficial al Republicii Populare Române*, 8 juin 1950, n°. 50, p. 593.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 596.

les femmes, notamment la garantie du salaire égal pour le travail égal représente ce qu'on peut nommer une politique d'inclusion, établissant l'égalité des chances entre les employés hommes ou femmes, les mesures concernant la protection des employées mères sont des mesures d'exclusion, car elles produisent un déséquilibre dans l'égalité des chances. Leur retrait des métiers considérées comme « nuisibles pour la santé », même si la loi prévoyait de garder la salarisation initiale, l'existence d'une nomenclature des interdits aux femmes parce qu'ils mettaient en danger la santé de celles-ci, surtout la santé reproductive, l'interdiction du travail de nuit, tout cela montre qu'en réalité, la femme demeurait dans les yeux du législateur étroitement liée à sa condition biologique. Il est important de souligner le fait qu'il s'agit des dispositions du Code du travail de 1950, longtemps avant l'hystérie démographique du régime Ceaușescu lorsque le souci pour la santé reproductive est devenu une priorité pour le Ministère de la Santé Publique.

En 1972 un nouveau Code du Travail est élaboré, code qui ne laisse à la partie strictement technique que la moitié de la longueur totale du texte. Le reste des articles comprenaient les droits et les obligations de chaque catégorie de travailleurs, sur les différentes branches d'activité. Dans ce contexte, les dispositions à caractère d'inclusion des femmes sont plus substantielles par rapport à la version de 1950 de la loi. Dans l'article 2, pareillement aux dispositions constitutionnelles, on précisait : « *On garantit à tous les citoyens de la République Socialiste de Roumanie, sans limitation ou discrimination de sexe nationalité, race ou religion, le droit au travail, ayant la possibilité de dérouler une activité dans le domaine économique, technique-scientifique, social ou culturel, conformément aux aptitudes, à la formation professionnelle et aux aspirations de chacun, en fonction des besoins de la société entière* »<sup>50</sup>. Même s'il avait décrété l'égalité au travail de tous les citoyens, le législateur avait senti le besoin de revenir sur les droits égaux dont réjouissent tous les employés femmes dans un article séparé, l'article 14 : « *on assure à la femme de larges possibilités d'affirmation en conditions de parfaite égalité sociale avec l'homme, en bénéficiant, pour un travail égal à celui de l'homme, d'une rémunération égale, de mesures spéciales de protection On garantit à la femme le droit d'occuper toute fonction ou tout métier, en rapport avec sa formation, pour apporter sa contribution au développement de la production matérielle et de la création spirituelle, en lui assurant en même temps les conditions nécessaires pour élever et éduquer ses enfants* »<sup>51</sup>.

---

<sup>50</sup> Le Code du Travail de la République Socialiste Romania, *Buletinul Oficial al Republicii Socialiste România*, 1<sup>er</sup> décembre 1972, n°140, p. 1169.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 1170.

Les libertés garanties dans la I<sup>er</sup> partie du Code du Travail sont au fait niées par les dispositions de la deuxième partie, surtout par le chapitre VII, concernant le *Travail des femmes et des jeunes*. Par comparaison au texte du 1950, on donnait des garanties supplémentaires concernant l'égalité des droits pour les employées, les limitations situées sous le parapluie généreux de la protection des femmes étant en même temps plus nombreuses qu'avant. L'article 15, au I<sup>er</sup> alinéa, reprenait la précision conformément à laquelle dans la Roumanie Socialiste on garantissait le droit de la femme d'occuper toute fonction ou tout métier, la rémunération étant faite d'après le principe « pour un travail égal à l'homme, rétribution égale »<sup>52</sup>. L'alinéa 2 venait avec la mention que « *les femmes encadrées dans le travail jouissent de mesures spéciales de protection de la santé et des conditions nécessaires au soin et à l'éducation des enfants* ». Au fait, ces mesures apportaient des restrictions supplémentaires par comparaison à la loi antérieure envers l'encadrement des femmes dans les différentes activités. On maintenait la disposition de l'interdiction des métiers qui supposaient des conditions nuisibles, dures, périlleuses ou non indiquées de point de vue médical pour les femmes enceintes ou pour celles qui nourrissaient leurs bébés au sein. L'interdiction du travail pendant la nuit dans les unités industrielles avait été élargie, des exceptions étant faites uniquement pour les employées qui occupaient des fonctions de direction ou à caractère technique, pour les femmes des services sanitaires et d'assistance sociale, ou dans les cas de force majeure. En réalité, les femmes ont continué à travailler dans les équipes de nuit, en utilisant probablement l'alinéa d. de l'article 153, conformément auquel dans certaines branches de la production on pouvait maintenir par la Décision du Conseil des Ministres, le travail des femmes dans les équipes de nuit<sup>53</sup>. Par les articles 154-158 on augmentait le nombre des mesures d'encouragement de la natalité. Les éléments de nouveauté étaient la prolongation du congé prénatal à 52 jours et du congé postnatal à 60 jours ainsi que la possibilité de travailler à temps partiel jusqu'au moment aux six ans de l'enfant<sup>54</sup>.

Telles dispositions ont constitué l'un des raisons d'apparition des différences de salarisation dans un système qui appliquait la grille unique et qui, en théorie n'aurait pas du laisser lieu à des différences de salarisation entre femmes et hommes pour un travail et une formation égales. Toujours par le code du travail du 1972, art. 84 on apporte des précisions claires concernant les conditions de salarisation conformément auxquelles : « *le salaire*

---

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 1183.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> *Ibid.*

*tarifaire d'encadrement s'accorde en rapport avec le degré d'accomplissement des tâches de travail, de sorte qu'il constitue un stimulant pour ceux qui remplissent en bonnes conditions leurs tâches. Ceux qui obtiennent des réalisations remarquables au travail ont la possibilité de réaliser des revenus plus grands, et ceux qui n'accomplissent pas les obligations de travail vont subir en mode direct les conséquences de ce non accomplissement.* »<sup>55</sup>. Une femme employée dans l'industrie, où on travaillait d'habitude sur le principe d'une norme établie au niveau de l'entreprise, dans des conditions de travail normal et non interrompu, aurait-elle pu avoir les mêmes résultats dans la production, si elle bénéficiait par exemple de pauses pour nourrir le bébé qui en somme représentaient 2 heures du temps total de travail ? La limitation du travail pendant la nuit entraînait elle aussi des différences de rémunération entre femmes et hommes, le bonus de 15% qui revenait aux travailleurs de nuit étant refusé par définition aux femmes. Ensuite, l'encadrement apriorique dans des métiers plus légers menait à des différences de salarisation, la rémunération étant faite, conformément au même Code du Travail, art. 82, alinéa 2, « *en tenant compte de la complexité du métier, de la responsabilité et du degré de sollicitation que celui-ci implique* »<sup>56</sup>. Une activité moins sollicitante entraînait automatiquement le placement sur un niveau plus bas de salarisation. Nous n'insistons pas d'avantage sur les réticences des employeurs, surtout dans l'industrie, envers l'utilisation des femmes dans leur activité, en motivant que les mesures spéciales dans le cas des employées enceintes perturbent l'activité d'ensemble de l'entreprise à cause de la rotation perpétuelle et de l'instabilité du personnel<sup>57</sup>.

Même si elles étaient qualifiées dans certains domaines d'activité, les femmes étaient écartées des métiers pour lesquelles elles étaient formées et placées dans des activités pour lesquelles elles n'avaient ni l'expérience, ni le niveau de connaissances nécessaires ou bien elles étaient encadrées comme des travailleurs sans qualification<sup>58</sup>. Cette réalité, saisie mensuellement par les commissions des femmes dans les différentes entreprises<sup>59</sup> montre comment les « mesures de protection » mêmes constituaient une entrave majeure pour obtenir un revenu égal avec les hommes, mais aussi dans la constitution d'une carrière professionnelle, ces deux aspects ayant des implications directes dans la participation politique.

---

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 1177.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 1176.

<sup>57</sup> Un directeur de fabrique, dans le cadre d'une interview accordé à la revue *Femeia* motivait sa réticence envers l'emploi des femmes par la grande fluctuation des travailleurs, la fabrique enregistrant le long d'une seule année 600 nouveaux encadrements dans le travail et tout autant départs.

<sup>58</sup> *Femeia*, février 1969, XXII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 2, p. 20.

<sup>59</sup> *Femeia*, mars 1972, XXV<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 3, p. 6.

### 6.2.3. Le Code de la Famille

L'élaboration d'un nouveau code de la famille a été retardée jusqu'au 1954. Après l'adoption de la constitution du 1948, on a considéré que le fait d'accorder des droits égaux entre femmes et hommes a institué automatiquement l'égalité des droits entre époux dans le cadre du mariage. Ainsi, les nouveaux principes, même s'ils n'excluaient pas les rapports de famille de la réglementation du Code civil et même s'il n'abrogeaient pas expressément certains textes de celui-ci, ont mené à l'abrogation implicite de certains d'entre eux : la disparition du régime dotal, la possibilité de la femme d'exercer ses droits pleins, sans la nécessité de l'autorisation maritale<sup>60</sup>. Le régime de la séparation des biens, même s'il est resté en vigueur jusqu'à la mise en application du Code de la Famille, après la sanction de la Constitution du 1948, a souffert lui aussi certaines interventions correctives apportées par la pratique judiciaire, sur la base des principes énoncés par la loi fondamentale. Ainsi, malgré le régime de la séparation des biens consacré comme régime matrimonial de droit commun, la pratique des instances juridiques, en partant du principe constitutionnel de l'égalité des sexes, a statué la règle du régime de la communauté des biens. Les notions nouvellement utilisées étaient celles de « patrimoine conjugal » et de « communauté de fait » et par celles-ci on voulait consacrer la communauté des biens, ainsi que la reconnaissance de la contribution de l'épouse par le travail dans le ménage à l'acquisition de ces biens<sup>61</sup>.

Seule l'intervention de la pratique judiciaire s'est montrée insuffisante, raison pour laquelle le Code de la famille a été adopté par la Loi no 4 du 4 avril 1956 et republiée dans le Bulletin Officiel n° 13 du 18 avril 1956. Ultérieurement des modifications ont été apportées au Code par le Décret n° 779/1966 (publié dans le Bulletin Officiel n°. 64 du 8 octobre 1966), la Loi n°. 3/1970 (publiée dans le Bulletin Officiel n°.70 du 25 juin 1970) et le Décret n°. 174/1974 (publié dans le Bulletin Officiel n°.108 du 1er août 1974)<sup>62</sup>.

---

<sup>60</sup> Dans le cadre du régime de la séparation des biens, chaque époux gardait les droits sur ses biens, avec l'obligation de contribuer aux dépenses du ménage. L'homme était considéré la tête de la famille, et la femme était soumise au « pouCf. marital » de l'homme. Elle était juridiquement incapable et ne pouvait exercer ses droits que sur la base d'une « autorisation maritale » préalable. Dans le cadre du régime dotal, la femme ne pouvait faire des actes de disposition concernant les biens dotaux qu'avec la permission de son mari, en cas de refus, avec l'autorisation de la justice. Les biens dotaux immobiliers étaient inaliénables. La femme mariée gardait le droit d'administration, d'utilisation et de disposition sur les biens paraphernaux. En échange, pour ses biens constitués en dote, que la femme transférait dans l'administration et dans l'utilisation de son mari, celui-ci devait entretenir sa femme. Adrian Alexandru Banciu, *Raporturile Patrimoniale dintre soți*, Bucarest, Editura Hamangiu, 2011, p. 4.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>62</sup> Pour cette étude nous avons utilisé la version complète et annotée du Code de la Famille en vigueur jusqu'en décembre 1989, disponible en version électronique à l'adresse <http://legal.dntis.ro/familie/index-fam.html>, 20.03.2011, ainsi que Scarlat Șerbănescu, *Codul Familiei comentat și adnotat*, Bucarest, Editura Științifică, 1963.

Conformément aux principes constitutionnels en vigueur, art. 1 statuait l'égalité parfaite entre époux dans le mariage: « *Dans la République Populaire de Roumaine l'État protège le mariage et la famille et défend les intérêts de la mère et de l'enfant. La famille est fondée sur le mariage librement consenti entre les époux. Dans les relations entre les époux, ainsi que dans l'exercice des droits envers les enfants, l'homme et la femme ont des droits égaux.* »<sup>63</sup>. Pour compléter ces dispositions on a rédigé l'art. 2 qui précisait que les relations de famille ont à la base l'amitié et l'affection réciproque entre ses membres, qui doivent accorder l'un à l'autre le soutien moral et matériel<sup>64</sup>. Des dispositions de ces premiers articles découlent le reste de réglementations concernant la réglementation des relations dans le cadre de la famille.

En ce qui concerne les rapports patrimoniaux entre les époux, par les dispositions de ce code, dans le Chapitre III, Section II, art. 29-36, on a consacré de nouvelles règles patrimoniales entre les époux, qui promeuvent une famille nouvelle, fondée sur l'égalité, sur l'amitié, l'affection et le soutien réciproques. Ainsi, par l'art. 2 et l'art. 29 on a consacré les principales tâches patrimoniales réciproques entre les époux, qui consistaient en l'obligation des époux de supporter les dépenses du mariage et l'obligation de soutien matériel. Les prémisses de la « réalisation harmonieuse » étaient la gestion en commun des époux et l'accomplissement des obligations de nature personnelle entre les époux. Par l'art. 30 alin. (1) on a institué le régime de la communauté de biens, en présumant que tout bien par l'un des deux pendant le mariage est un bien commun. Toute convention contraire est nulle, prévoit l'alin. (2) du même article. Par l'alin. (3) de l'art. 30 on institue l'hypothèse légale de la communauté des biens partagées, pour l'appartenance d'un bien à la communauté une preuve n'étant pas nécessaire. Le code de la famille a consacré ainsi un **régime matrimonial unique, obligatoire et immuable**<sup>65</sup>.

Les mêmes principes d'égalité des droits et des responsabilités étaient stipulés en ce qui concerne les enfants mineurs. Art. 1 du Chapitre I, Section III, précisait que les deux parents ont les mêmes droits et responsabilités envers leurs enfants mineurs, sans faire des différences entre enfants nés hors mariage ou issus du mariage, ou adoptés. Les deux parents exerçaient leurs droits parentaux dans l'intérêt des enfants<sup>66</sup>.

#### *La réglementation du divorce.*

---

<sup>63</sup> Scarlat Șerbănescu, *op. cit.*, p. 11.

<sup>64</sup> *Codul Familiei (Le Code de la Famille)* disponible à <http://legal.dntis.ro/familie/index-fam.html>, 20.03.2011. Les seules différences dans la formulation des deux articles entre les éditions consultées concernent la modification de la nomination officielle de l'Etat roumain et non pas les formulations de fonds.

<sup>65</sup> Scarlat Șerbănescu, *op. cit.*, p. 11.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 275.

Conformément au *Code de la Famille* du 1954, le mariage se dissolvait par le décès de l'un des deux maris, par la déclaration juridique de la mort de l'un des époux ou par divorce. À la demande de divorce de l'un des époux, le mariage pouvait être dissolu par la décision d'un juge, si, à cause des raisons solides, la continuation du mariage n'était plus possible pour celui qui demandait sa dissolution. La solidité des raisons était appréciée en prenant en considération les intérêts des enfants, si ceux-ci existaient et étaient mineurs<sup>67</sup>. Une première modification des procédures de divorce a été apportée par le Décret 779 du 8 octobre 1966 par des mesures destinées à décourager / empêcher le divorce. Le moment de la promulgation de ce décret n'est pas du tout fortuit, au 1<sup>er</sup> octobre 1966 étant approuvé le décret 770/1966 par lequel l'avortement était mis hors la loi. L'État communiste roumain souhaitait, outre la suppression du droit d'interruption volontaire de la grossesse, donner un plus de stabilité au milieu qui encourageait la naissance des héritiers, *la famille*. Le durcissement des conditions concernant l'avortement s'est fait par la modification des articles 37, 38 et 39 du Code de la Famille. Les modifications consistaient dans le fait que le divorce, conformément à l'article 37, devenait une mesure exceptionnelle pour la dissolution du mariage, à part la mesure naturelle, la mort de l'un des deux époux. Les procédures légales pour la dissolution du mariage étaient difficiles, la dissolution du mariage dépendant de raisons très solides, la gravité des rapports entre les époux rendant évidemment impossible la continuation du mariage pour celui qui sollicitait sa dissolution. Dans l'analyse de la situation des relations maritales, pareillement à la première variante du Code de la Famille, l'instance tenait compte de la durée du mariage et des intérêts des enfants mineurs de la famille. Les procédures étaient à leur tour difficiles (des termes pour changer d'avis, la réconciliation, les distances importantes entre les présentations devant le juge) toujours par désir de décourager les éventuelles tentatives de dissolution du mariage. La prononciation de la décision définitive de divorce était elle aussi retardée de 2 mois. Pour obtenir la décision finale, l'époux qui avait obtenu le divorce devait se présenter au service d'état civil où le mariage avait été conclu, avec une copie légalisée de la décision définitive de divorce. Toujours dans l'essai de décourager un taux important des divorces, le législateur a augmenté les taxes de timbre correspondant au procès de divorce. La somme variait entre 3000 et 6000 lei, étant établie par le président du tribunal par rapport au revenu mensuel du réclamant<sup>68</sup>.

---

<sup>67</sup> Le Ministère de la Justice, *Codul familiei*, Bucarest, Editura Științifică, 1959.

<sup>68</sup> « Decretul 778 pentru modificarea unor dispoziții legale privitoare la divorț », *Buletinul Oficial al Republicii Socialiste România*, 8 octobre 1966, n°. 64, pp. 458-460.

En 1969, par le Décret 680 du 7 octobre, on apporte des modifications à la procédure de divorce, en reconnaissant l'inutilité d'une démarche de longue durée dans le cas de certaines situations spéciales. Sur cette base, pour six situations bien définies, on ne maintenait plus les termes de réflexion prolongée et la taxe de timbre était réduite substantiellement, jusqu'à 200 lei. Les situations pour lesquelles cette décision était appliquée étaient plutôt de nature exceptionnelle : aliénation ou débilité mentale du partenaire, l'époux était déclaré disparu par la décision définitive d'un juge, l'époux avait quitté le pays depuis au moins 2 années, l'époux avait été condamné pour tentative ou complicité à la tentative de meurtre contre l'époux réclamant, l'époux avait été condamné pour inceste, pour relations sexuelles avec des personnes du même sexe ou à moins 3 années de détention, ou il/elle avait souffert des condamnations qui dépassaient 3 années de détention<sup>69</sup>. Les procédures de divorce ont été encore modifiées en 1974, par le décret 174 du 30 juillet 1974, dans le sens de la réduction des termes de présentation de 6 mois à 3 mois. Ces modifications n'allaient pas influencer de façon décisive les conditions dans lesquelles se déroulait la procédure de divorce, le nombre des mariages dissolus demeurant toujours à un niveau bas. La surveillance stricte exercée par l'État communiste roumain sur ce phénomène social découle de l'attention avec laquelle étaient suivies les variations numériques d'un an à l'autre. Après 1966, *l'Annuaire Statistique du RPR* avait inclus la rubrique « divorces » au chapitre dédié à l'évolution de la population<sup>70</sup>.

Le doublement des mesures natalistes d'une législation très restrictive du divorce est loin d'être une innovation du gouvernement communiste. Cette mesure avait été patentée et utilisée avec des résultats satisfaisants dans l'Union Soviétique au milieu des années '30 mais aussi à la fin de la deuxième guerre mondiale, moments sensibles lorsque la situation démographique ne s'encadrait pas dans les paramètres établis par l'Etat communiste.

#### **6.2.4. Les Mesures Égalitaires**

La première mesure législative concrète pour le renforcement de la participation féminine dans tous les domaines d'activité et surtout dans le domaine politique fut la Décision de la Session Plénière<sup>71</sup> du Comité Central du Parti Communiste Roumain du 18-19

---

<sup>69</sup> « Decretul 680 pentru modificarea unor dispoziții din codul de procedură civilă » et « Decretul n°. 779/1966 pentru modificarea unor dispoziții legale privitoare la divorț », *Buletinul Oficial al Republicii Socialiste România*, 7 octobre 1969 n°. 106, pp. 835-836.

<sup>70</sup> Cf. *Anuarul Statistic al RPR* pour l'intervalle 1966-1989.

<sup>71</sup> Une Session Plénière rassemblait tous les membres du Comité Centrale. Sa convocation était strictement règlementée par le statut du PCR. Sa fonction principale était d'adopter les plus importantes décisions du parti.

juin 1973<sup>72</sup>. (**Annexe 1**) La résolution contient 9 points principaux qui pourraient être groupés de la façon suivante : les points 1 et 4 concernaient le renforcement du rôle joué par les femmes dans la réalisations des plans économiques établis par le Parti Communiste Roumain, par l'augmentation de la productivité de la force de travail féminine dans les domaines où celle-ci est majoritaire et la cooptation des employées dans les domaines industriels conformément à la nomenclature des activités exercées par les femmes. Toutes les mesures devaient avoir en vue « le spécifique féminin » des employés, les lieux de travail étant « aménagés pour être adéquats aux femmes », et la « formation professionnelle des femmes et l'appropriation des nouveaux métiers » devait se faire « par des formes propres aux femmes ». L'entrée dans une forme de travail salariée était explicitement placée sous le spectre de la préoccupation pour la santé des femmes.

La réalisation des plans de politique démographique représente la deuxième idée centrale comprise par la Décision, pouvant être retrouvée aux points 2 et 3. Les organes et organisations de parti, ainsi que la direction des unités économiques devaient assurer les conditions de travail de la sorte que « les femmes puissent consacrer plus de temps à élever et à éduquer leurs enfants, à l'accomplissement des obligations qui leur reviennent en qualité de mères et d'épouses ». En plan concret on disposait l'élargissement du réseau de l'enseignement préscolaire, des normes de travail flexibles pour les jeunes mères et une gamme variée de services qui remplaçaient les devoirs domestiques des femmes salariés/mères/épouses.

Même si tous les auteurs qui se sont occupés du problème de la participation de la femme à la vie politique communiste citent cette décision comme étant essentielle dans l'augmentation de l'implication des femmes dans la politique, il n'y a qu'un seul point, le cinquième qui fait référence directe à une participation plus grande des femmes « *en qualité de membres égales de la société, de communistes, de citoyens à l'organisation de la vie sociale et politique, en se préoccupant de la promotion dans des fonctions de responsabilité haute des femmes avec une formation politique et professionnelle appropriée, avec esprit d'organisation et d'administration, qui réjouissent d'autorité parmi les hommes au travail.* » Concrètement, on décidait le renforcement du nombre des membres femmes dans les comités du parti, dans la direction des ministères, des centres industriels et des entreprises, dans les directions des organisations de masse et populaires. En ce qui concerne les fonctions de

---

<sup>72</sup> « Plenara Comitetului Central al Partidului Comunist Român din 18-19 iunie 1973 cu privire la creșterea rolului femeii în viața economică, politică și socială a țării », *Buletinul Oficial al Republicii Socialiste România*, 4 juillet 1973 n°. 96.

direction pour les structures de parti et d'État, la direction du PCR ne faisait que recommander l'élection d'un plus grand nombre de femmes dans des fonctions de secrétaires des comités de parti départementaux, des municipales, des villes et des communes, et en tant que présidentes et vice-présidentes des conseils populaires départementaux, municipaux, des villes<sup>73</sup>. On n'avait pas établi des quotas précis à la présence des femmes en tant que membres ou à la direction des différents organismes. Le reste des points de la décision visaient les organes et institutions qui devaient mettre en pratique les décisions du présent document, surtout le Conseil National des Femmes, ainsi que les méthodes de travail qu'on devait utiliser.

En 1974, Le ministère du Travail, le ministère de l'Education et de l'Enseignement, le Conseil Central de l'Union Générale des Syndicats et le Conseil National des Femmes ont élaboré un programme complexe d'actions pour la mise en œuvre de la Décision de juin 1973. Ce plan gardait la structure et les dispositions stipulées dans la décision, l'innovation étant établie par les chiffres et des pourcentages précis préconisés pour l'augmentation du nombre d'employées dans les différentes branches de production et dans les institutions de l'État. Un rôle important dans la réalisation de ce plan était joué par la presse, la radio et la télévision qui devaient dérouler une ample activité de popularisation des professions et des métiers qui pouvaient être exercés par les femmes, ainsi que des conditions de promotion professionnelle des celles-ci. Le but était d'obtenir une opinion de masse, qui puisse rendre plus facile et qui soutienne l'entraînement des femmes dans les activités économiques, sociales et culturelles<sup>74</sup>.

La différence fondamentale que nous avons observée est représentée par les effets au long terme de la Décision du juin 1973. À la différence des autres démarches similaires, la plus proche étant celle du 1967, cette fois-ci, on cherche à obtenir des résultats concrets. Le ministère du travail avait la tâche d'organiser des actions de contrôle, de coordination et de support des différentes unités économiques pour l'accomplissement des chiffres du plan mais aussi de rédiger des rapports périodiques qui montrent si l'entraînement des femmes dans les différents domaines d'activité se réalisait conformément à la planification du 1974. Les rapports rédigés à la fin du 1er semestre du 1976 montraient que le taux des femmes dans le total du personnel encadré au niveau de l'économie avait monte à 35,4%, en dépassant de 0,4% les estimations planifiées. Des dépassements du taux planifié ont été enregistrés dans les domaines déjà féminisés : L'industrie légère, le commerce intérieur et l'Union Centrale

---

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>74</sup> ANHC, fond CC al PCR-Section Organisationnelle, dossier 12/1973, ff. 48-55.

des Coopératives Ouvrières. Au pôle opposé se situaient les entreprises constituées auprès du ministère de l'Agriculture et l'Industrie Alimentaire, le ministère des Transports et des Télécommunications, le ministère de l'Industrie Chimique et le ministère de l'Energie Electrique. Grâce aux résultats satisfaisants obtenus, la décision prise suite à la présentation du rapport a été de continuer l'activité d'entraînement des femmes dans la production sur la base du plan en vigueur à ce moment-là, les principaux moteurs de cette action étant l'orientation de l'enseignement vers les branches déficitaires et l'expansion du réseau de crèches et de maternelles<sup>75</sup>.

Dans le plan de la promotion dans des fonctions d'autorité politique, les résultats étaient analysés par les organes de direction du parti. Par la décision de 18-19 juin 1976 les chiffres concrets de la présence des femmes parmi les membres de parti et dans les fonctions de direction aux différents niveaux de décision n'étaient pas établis mais dans l'intervalle 1973-1976 la présence féminine a enregistré un saut spectaculaire. Malgré la présence de plus en plus substantielle des femmes dans la vie active, malgré la hausse du niveau de formation, la promotion des femmes dans des fonctions de direction dans le parti et dans l'État, tardait à se produire. Cet état des choses venait en contradiction avec les autres plans d'action du PCR, surtout avec l'augmentation du taux de femmes dans le total du personnel employé. L'un des principaux points de la propagande communiste était justement l'accès à des fonctions de direction sur la base de la participation à la production. Comme on l'a déjà vu dans le rapport du ministère du Travail, les augmentations dans la force de travail ont eu lieu conformément au plan. En partant de cet état des choses, la Direction du parti approuve dans la Séance du Comité Politique Exclusif du 4 décembre 1976 le projet concernant la promotion d'un plus grand nombre de femmes aux fonctions de secrétaires, de secrétaires adjoints et de membres des comités et des bureaux des organisations de parti des entreprises, des institutions et des unités agricoles. Le quotas établi était qu'au moins 25% des membres soient des femmes. La motivation officielle de la décision a été « *l'importance de plus en plus grande qu'ont les femmes dans la vie de notre société socialiste, de leur participation de plus en plus intense dans la sphère de la production matérielle ainsi que dans l'activité politique, sociale et culturelle.* » À la fin des discussions sur ce point, Nicolae Ceaușescu avait précisé : « *C'est une concrétisation de la tâche de l'objectifs de promotion de la femme, car autrement cela reste un desideratum* »<sup>76</sup>. Ceci représente en fait la première mesure pour l'établissement des quotas précis pour la représentativité des femmes dans les fonctions de direction. Le chiffre

---

<sup>75</sup> AMM, fond Cabinet Ministre – correspondance, dossier 4/1976, pas numéroté.

<sup>76</sup> ANHC, fond CC al PCR- section Chancellerie, dossier 121/1976, f. 6.

de 25% représente le taux des femmes membres de parti à ce moment-là, ce qui représentait au moins 10% au dessus de la moyenne de la présence des femmes dans les fonctions de direction au moment respectif (15%).

Jusqu'à la chute du régime communiste, la direction du parti a manifesté une attention particulière pour la présence des femmes au sein du parti ainsi qu'au niveau des fonctions de direction. Le cible de 25% du total des positions de décision est devenu l'un des desiderata les plus difficiles à atteindre, une croissance remarquable étant enregistrée parmi les membres de parti, jusqu'à 36% en 1989. Le désir de Nicolae Ceaușescu était que le taux de femmes membres de parti soit égal à la représentativité de celles-ci dans le total de la population, c'est-à-dire 50-51%<sup>77</sup>.

Cet objectif fut expliqué par le désir de Nicolae Ceaușescu de justifier l'ascension politique de son épouse, Elena Ceaușescu, dans les premiers rangs du parti<sup>78</sup>. L'explication pourrait être valable. Nous considérons, pourtant, qu'il faut prendre en considération plusieurs aspects. Les autres pays communistes du bloc central-est-européen, l'Union Soviétique, la Hongrie, la Bulgarie et la Yougoslavie, ont adopté des mesures similaires au début même des années 1970, avant la Roumanie<sup>79</sup>. Même si elles ont été initiées en 1973, les démarches pour l'augmentation du taux des femmes présentes dans le parti ainsi que dans des fonctions de décision ont donné les premiers résultats à la fin des années 1970. Cette politique a été maintenue jusqu'au décembre 1989. Si la politique de promotion des femmes avait représenté uniquement la justification d'une situation momentanée, rien n'aurait imposé sa conservation, voire son intensification, dans les conditions où les démarches similaires dans les autres états socialistes se sont estompées peu de temps après leur initiation.

Pour Nicolae Ceaușescu, la promotion de sa famille dans des fonctions de direction n'a pas commencé avec et ne s'est pas limitée au cas unique de son épouse. On connaît très bien les carrières de succès des frères de Nicolae Ceaușescu. Ilie Ceausescu a été général-lieutenant, docteur en histoire, occupant la fonction de chef de la direction d'organisation dans le ministère de la Défense Nationale, de secrétaire du Conseil Politique Supérieur de l'armée et d'adjoint au ministère de la Défense Nationale. Même si en apparence les fonctions détenues ne lui offraient un pouvoir décisionnel important, en réalité Ilie Ceaușescu contrôlait toute la politique des cadres du ministère de la Défense. Marin Ceaușescu a

---

<sup>77</sup> ANHC, fond CC al PCR- section Chancellerie, dossier 25/1979, f. 65-67.

<sup>78</sup> Mary Ellen Fisher, « Women in Romanian Politics: Elena Ceaușescu, Pronatalism, and the Promotion of women » in Sharon L. Wolchik, Alfred G. Meyer (edit.), *Women, State, and Party in Eastern Europe*, Durham, Duke University Press, 1985, p. 125-127. Cette idée a été reprise par Liana Olteanu dans son article « Strategii de integrare a femeilor în spațiul public românesc al anilor 1970 ».

<sup>79</sup> Cf. II<sup>e</sup> Partie, Chapitre 4.

travaillé comme chef de l'Agence Roumaine à Vienne. Ion Ceaușescu a occupé depuis 1972 la fonction de sous-secrétaire d'état du ministère de l'Agriculture. Nicolae Andruța Ceaușescu a commandé en grade de général-lieutenant l'école d'officiers de sécurité de Bucarest, la Milice et le Service Secret. Florea Ceaușescu a détenu à la direction du journal *Scânteia*. Sa sœur, Elena Bărbulescu, professeure à Scornicești, n'a pas été oubliée non plus, remplissant la fonction d'inspecteur scolaire général du département Olt. Le fils cadet du couple Ceaușescu, Nicu Ceaușescu remplissait la fonction de président de l'UJC, étant membre dans les nombreux conseils au niveau du ministère de l'Enseignement, dans les organisations populaires et non pas en dernier, suppléant du Comité Politique Exécutif<sup>80</sup>.

### 6.3. L'Enseignement

De façon similaire aux autres initiatives législatives du PCR, la loi qui réglementait le fonctionnement de l'enseignement n'a changé qu'en 1948. Pendant quatre années, l'école roumaine a déroulé son activité sur la base des normes de l'entre-deux-guerres. Juste après la fin de la Deuxième Guerre Mondiale ont apparu les préoccupations pour la modification de la structure de l'enseignement dans le sens de la hausse du taux des études polytechniques et pratiques au détriment des études théoriques. Ces idées ont pris la forme du projet de la loi de l'enseignement, loi qui n'a jamais été adoptée. Les problèmes majeurs qui devaient être résolus étaient l'alphabétisation massive de la population en général et de la population féminine en particulier, ainsi que la hausse du niveau général de culture. Ces aspects représentaient aussi les priorités exprimées à l'occasion de la Conférence Nationale du PCR en octobre 1945. Une première mesure concrète fut la création de *l'enseignant pour le travail* des cours professionnels avec programme dans la soirée, organisés par le ministère du Travail pour les travailleurs et les apprentis<sup>81</sup>. Le problème le plus difficile et le plus urgent en même temps à l'époque était l'éradication de l'analphabétisme. Stipulée comme telle dans le programme du PCR et de l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie, la campagne nationale d'alphabétisation débuta officiellement au 16 décembre 1945, lorsque le ministre de l'enseignement à l'époque, Stefan Voitec a soutenu sur la chaîne Radio-România la conférence avec le titre « *Pour l'éradication de l'analphabétisme* ». Il a mis en évidence le fait que le taux d'illettrés était beaucoup au dessus de celui enregistré dans autres États

---

<sup>80</sup> Cf. Thomas Kunze, *Nicolae Ceaușescu-o biografie*, Bucarest, Editura Vremea, 2002.

<sup>81</sup> Florin Diac, *O istorie a învățământului românesc modern*, Tome II, Bucarest, Editura Oscar Print, 2004, p. 17.

européens : environ millions 5 millions de citoyens de moins de 50 ans, représentant 48% de la population totale du pays. 80% des habitants pouvaient être considérés comme ayant un niveau de culture insuffisant<sup>82</sup>. On ne faisait pas référence spécifique au taux de l'analphabétisme chez les femmes. Les matériaux de propagande concernant « la condition de la femme en Roumanie », publiées jusqu'à la chute du régime communiste, parlaient d'un pourcentage de 70% femmes illettrées au niveau national après la Deuxième Guerre Mondiale. Vu la source de l'information, ce chiffre doit être considéré avec esprit critique. Néanmoins, l'attention et l'ampleur qu'UFAR et ultérieurement UFDR avaient donné aux cours d'alphabétisation et aux cercles de lecture dédiés strictement à la population féminine, peuvent montrer le fait que la situation réelle n'était pas si différente de celle exposée dans des écrits de la propagande<sup>83</sup>. Les seules données concrètes sur lesquelles on peut se baser dans nos appréciations datent de la période de l'entre-deux-guerres et révèlent des discordances majeures entre la scolarisation des filles et des garçons, ainsi qu'entre les situations présentées dans les différentes provinces historiques. Si lors du recensement de la population du 1899, le taux d'analphabètes était de 78% (de 90% au niveau de la population féminine), en 1912 seulement 53% du total de la population masculine était illettré, tandis que le taux des femmes sans éducation, même si en baisse, est toujours restée significative – 78%<sup>84</sup>. Jusqu'au 1930, la proportion des analphabètes dans le total de la population a baissé à 43%. On peut observer une amélioration de la situation dans toutes les provinces de l'Ancien Royaume, en Valachie ainsi qu'en Moldavie étant enregistré un taux de 57% personnes lettrées. Les meilleurs taux s'enregistraient en Transylvanie (68,3%), respectivement au Banat - 72%. Sous la moyenne nationale se situaient l'Olténie (49,5%) et la Bessarabie (38,1%). Comme règle générale, dans le milieu urbain, quelle que soit la région, le taux des analphabètes se situait aux alentours des 80%, à la différence du milieu rural avec seulement 50%. Dans le total de la population scolarisée, les femmes ont continué à représenter une minorité. Si dans le milieu urbain la moyenne des femmes ayant suivi une forme de scolarisation était de 70%, dans le milieu rural la moyenne ne dépassait pas 38%, des taux plus bas étant consignés dans ce cas pour l'Olténie (27%) et la Moldavie (20%)<sup>85</sup>.

La première loi de l'enseignement sanctionnée par le gouvernement communiste est celle du 3 août 1948. L'article 1 stipulait que tous les citoyens de la Roumanie quel qu'il fût

---

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>83</sup> Cf. Ière Partie, Chapitre 2.

<sup>84</sup> L. Colescu, « Statistica știutorilor de carte în România, după recensământul populațiunii din 1912 », *Buletinul Statistic al României*, 1915, serie III, tome XII, n<sup>o</sup>. 40, pp. 651-701.

<sup>85</sup> Gheorghe Iacob, *Modernizare-Europenism, Ritmul și strategia modernizării*, vol. I, Iasi, Editura Universității „Al. I. Cuza, 1995, pp. 61-65.

leur sexe, leur nationalité, leur race ou religion avaient droit égal à l'éducation. L'enseignement était laïc, organisé exclusivement par l'État. Même si organisé sur quatre paliers différents : préscolaire, élémentaire (l'école de 7 ans), moyen et supérieur, uniquement les 4 classes primaires restaient toujours obligatoires, et la gratuité s'appliquait jusqu'au collège. L'une des priorités absolues comprises dans cet acte normatif a été l'organisation de cours et d'écoles spéciales pour l'éradication de l'analphabétisme. Dans la section V, articles 25 et 26, on précisait que, pour les personnes entre 14 et 55 ans, des cours d'alphabétisation d'une à deux années auraient être organisé, en utilisant des programmes analytiques et des manuels spéciaux. À la fin de ces cours était libéré un diplôme équivalent aux premiers 2 années d'école primaire. En pratique le cycle primaire complet était équivalent, en permettant la continuation des cours de l'école générale de culture (le collège)<sup>86</sup>. Une attention particulière fut accordée à la hausse du niveau d'éducation de la population en général et des travailleurs en spécial. L'État fonde les « universités ouvrières » sous la forme des cours organisés dans la soirée, destinés exclusivement aux ouvriers, baccalauréats ou pas. Si l'étudiant avait eu son baccalauréat, une fois diplômé d'une université « ouvrière », il pourrait soutenir l'examen d'État et obtenir donc une diplôme supérieure. L'article art. 14 mentionne la création des écoles spéciales de 2 ans. Ces écoles délivraient un diplôme équivalent au baccalauréat, en donnant au diplômé le droit de se présenter à l'examen d'admission pour l'enseignement supérieur. A partir du 1953, ces écoles se transforment en universités ouvrières, pour les travailleurs, pour être dissolues en 1955. La majorité des diplômés de ces écoles on suivi des cours universitaires, devenant plus tard ingénieurs, médecins, chercheurs, enseignants ou professeurs des universités. Beaucoup d'entre eux ont détenu plus tard des fonctions importantes dans le parti et dans l'état, Elena Ceausescu et Ana Mureșan sont des exemples dans ce sens. À part l'enseignement politique proprement dit, afin d'aider les activistes de parti pour améliorer leur éducation, le ministère de l'Éducation avait organisé des cours dans la soirée à fréquence réduite auprès de lycées, cours qui avaient comme finalité le diplôme de baccalauréat. Depuis l'année scolaire 1948-1949, on a crée aussi des cours organisés dans la soirée pour l'enseignement élémentaire<sup>87</sup>.

Dans le cadre du système universitaire sont fondés des centres universitaires et de nouvelles spécialités<sup>88</sup>, destinées à préparer des spécialistes capables de soutenir le

---

<sup>86</sup> « Legea învățământului din 1948 » *apud* Florin Diac, *O istorie a învățământului românesc modern*, tome II, Bucarest, Editura Oscar Print, 2004, p. 210.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>88</sup> Deux nouveaux instituts d'agronomie sont fondés à Timișoara et à Craiova, un institut médico-pharmaceutique avec enseignement en hongrois à Târgu Mureș. Par comparaison, en 1938, en Roumanie

développement économique et surtout le développement industriel prévu par les plans quinquennaux.

Le niveau minimal obligatoire de scolarisation a varié en fonction des possibilités réelles à développer l'infrastructure des unités d'enseignement et la scolarisation des enseignants dans les instituts pédagogiques et universités. (Voir le tableau du développement de l'infrastructure et l'évolution des enseignants). Le premier seuil fut celui des 7 années d'enseignement élémentaire et de 3 années d'école secondaire. En 1956 est introduite la durée de 4 années pour le lycée, pour que la variante qui est restée et qui est encore en vigueur soit celle de 8 années d'études générales et de 4 années pour les études de lycée. L'intention du gouvernement communiste était d'introduire l'obligativité de la scolarisation jusqu'au niveau du baccalauréat, mais la mesure n'a jamais été mise en pratique. Toujours en 1956 a été introduit le caractère obligatoire de la mixité scolaire pour les collèges. Pour les lycées cette mesure allait être introduite de façon graduelle. Pour scolariser le nombre nécessaire des enseignants, le ministère de l'Éducation a fondé 16 nouveaux instituts pédagogiques.

En 1960, officiellement, toute la population scolaire à partir de l'âge de 7 ans était scolarisé jusqu'au niveau du collège (l'âge de 14 ans) et on préparait le passage à l'enseignement général obligatoire de 8 ans, modification opérée pendant l'année scolaire 1964/1965. La loi de l'enseignement fut modifiée en 1968 : l'âge de scolarisation baisse à 6 ans et l'enseignement obligatoire de culture générale montait à 10 années<sup>89</sup>. Cette loi marquait aussi l'écart définitif du modèle soviétique dans l'organisation de l'enseignement. À partir des années scolaire 1966/1967, sont fondés des lycées à profil industriel, agricole, économique, pédagogique avec une durée de 5 ans. À partir des années 1970, tout le processus d'enseignement se subordonnait directement aux besoins de la construction de l'état socialiste. La nécessité d'avoir des spécialistes qui maîtrisent beaucoup de langues étrangères a mené à la création des lycées avec enseignement dans les langues étrangères : en anglais, en français, en russe, en espagnol ou en italien. Toujours dans ce sens, pour garantir un grand nombre de travailleurs qualifiés et de techniciens dans l'économie, le rapport numérique entre les lycées de culture générale et ceux de spécialité s'est modifié à la faveur des derniers. Seulement en 1971/1972 ont été créés 43 nouveaux lycées de spécialité pour

---

existaient quatre centres universitaires comprenant 33 facultés (București, Cluj, Iași, Timișoara). Après la réforme de 1948, dans la période 1948-1952, le nombre des facultés monte à 129, beaucoup d'entre elles dans des centres universitaires récents (Craiova, Galați, Târgu Mureș, Constanța, Petroșani). Si pour l'année scolaire 1938-1939 le nombre d'étudiants était de 26.489, pendant l'année scolaire 1948-1949 il atteint 48.676 étudiants.

<sup>89</sup>Florin Diac, *op.cit.*, tome II, p. 171.

que l'année suivante le nombre total des lycées à profil technique et industriel atteint 70% du total des lycées<sup>90</sup>.

Tableau n° 3 : Évolution du nombre d'enseignants et d'élèves en Roumanie (1938-1989)

	1938		1970		1989	
	Enseignants	Nombre d'élèves	Enseignants	Nombre d'élèves	Enseignants	Nombre d'élèves
<b>Préscolaire</b>	1.819	90.787	18.887	448.244	31.293	835.890
<b>Enseignement primaire et collège</b>	39.935	1.575.477	137.786	2.941.265	141.732	2.891.810
<b>Enseignement secondaire (lycées) et professionnel</b>	10.371	88.537	37.019	818.942	44.417	1.650.848
<b>Enseignement supérieur</b>	2.194	26.489	13.166	151.885	11 696	164.507

*Annuaire Statistique de la Roumanie*, La Commission Nationale de Statistique, 1990, p. 136; Florin Diac, *O istorie a învățământului românesc modern*, vol. II, Bucarest, Oscar Print, 2004, pp. 378-406.

Par comparaison, en 1938, la situation statistique montre que les filles représentaient approximativement la moitié du nombre d'élèves au niveau préscolaire ainsi qu'au niveau de l'école élémentaire. Malheureusement les chiffres dont on dispose à ce moment ne font pas une différence stricte entre le cycle primaire et le collège, vu le fait que le taux de l'abandon après la finalisation des premières classes primaires était beaucoup plus accentué dans le cas des filles que dans celui des garçons, encouragés par la famille à suivre leurs études. Apparemment le taux de présence des garçons dans le total de la population scolaire au niveau du lycée était substantiel. Dans l'évaluation de ces chiffres on doit tenir compte du fait que toutes les institutions d'enseignement secondaire n'offraient pas aux filles une éducation similaire à celle des lycées pour les garçons au niveau du contenu, raison pour laquelle l'essai d'accéder à l'enseignement supérieur représentait une démarche difficile, voire impossible pour les filles. En fait, du nombre total d'étudiants, uniquement  $\frac{1}{4}$  étaient des femmes, et celles-ci suivaient avec prédilection des facultés à profil humaniste : lettres, histoire, droit. Après la première guerre mondiale un plus grand nombre de candidates se sont dirigées vers les spécialisations techniques-scientifiques, surtout dans la médecine, mais les taux de représentativité étaient loin de la parité, situation entretenue par l'application d'un *numerus clausus* pour les candidats femmes. Pendant les premières deux décennies de communisme, la situation a souffert des modifications significatives avec deux exceptions. Au niveau du 1950, le nombre des filles qui suivaient le lycée était supérieur à celui des garçons. Cette

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 215.

situation n'allait plus se répéter jusqu'au décembre 1989 et l'excédent était dû à l'ouverture d'un grand nombre d'Instituts pédagogiques de 2 ans, fondés pour couvrir dans un temps très court le nécessaire de Cadres didactiques. Une fois le déficit couvert, on est passé à un régime normal de formation des instituteurs et des enseignants et la proportion des femmes baisse de nouveau au niveau des élèves de lycée, arrivant à 44.6% en 1960.

Suite à la loi de 1948 qui établissait l'accès égal à l'éducation, le nombre des étudiantes a enregistré une hausse nominale significative. En 1950 il y avait à peu près trois fois plus de femmes qui suivaient les cours universitaires qu'en 1938. En 1960, elles étaient quatre fois plus nombreuses qu'en 1938. En termes de proportions, la hausse fut de 7%, respectivement 8%.

La finalisation du procès d'alphabétisation de la population, l'élargissement de l'infrastructure scolaire, la généralisation et le caractère obligatoire de l'enseignement de 7, respectivement 8 ans, ont montré leurs effets dans les décennies 7 et 8, lorsque la population scolaire féminine se rapprochait de point de vue numérique de la population masculine à tous les niveaux d'études. Significative dans ce sens est la proportion des femmes dans le nombre des étudiants, 43% et une hausse nominale de 40.000 de femmes qui suivaient les cours universitaires en 1970/71 par rapport au 1960. La tendance ascendante s'est maintenue, voire intensifiée de la sorte que pendant l'année scolaire 1989-1990, les filles représentaient la moitié du nombre total d'élèves et d'étudiants, quel qu'il soit leur niveau d'études. Le fait d'avoir obtenu la parité n'était pas sans importance, prouvant que, au moins au niveau éducationnel, le comportement discriminatoire à l'adresse des filles avait cessé, celles-ci ayant la possibilité d'ascension aux niveaux supérieurs de l'enseignement en proportions égales aux garçons. La hausse du niveau de formation peut être constatée au niveau de la totalité de la population, dans le cadre d'un processus de longue durée de modernisation de la société. Nous considérons que l'influence sur la population féminine a été très profonde, engendrant des changements non seulement sur le niveau de culture mais aussi dans la manière dont elles ont commencé à se percevoir elles-mêmes. En deux générations, la population féminine est passée du groupe enregistrant le taux le plus important d'analphabétisme à constituer la moitié des diplômés d'études secondaires et supérieures. La génération née en pleine période de l'entre-deux-guerres, même en bénéficiant des cours d'alphabétisation et des nombreuses écoles créées notamment pour la hausse du niveau général de culture, a gardé une grande partie de la tradition patriarcale dans laquelle ces femmes avaient grandi et s'étaient formées.

Mais même dans ces conditions, ce sont ces femmes qui ont été les premières à entrer dans l'activité salariée. La deuxième génération, née après la deuxième Guerre Mondiale et en particulier dans les années 1950-1960, lorsque les politiques égalitaristes ont été doublées par une puissante propagande dans ce sens, a dépassé une grande partie des préjugés concernant la présence de la femme dans l'espace public et leur rôle social. La mixité scolaire, la formation égale, la représentation dans toutes les sphères d'activité ont constitué les pièces d'un mécanisme de construction pour le prototype des femmes en communisme.

Tableau n° 4 : L'évolution de la population scolaire totale et féminine sur les niveaux d'études (1938-1989)

Année scolaire	Niveau d'études	Population scolaire		
		Total	Population scolaire féminine	%
1938/39	Préscolaire	90.787	43.578	55,3
	Elémentaire/général	1.575.477	756.966	48,0
	Secondaire (lycée)	49.287	20.308	41,2
	Technique	39.250	6.329	16,1
	Supérieur	26.489	6.878	25,9
1950/51	Préscolaire	199.096	97.955	49,1
	Elémentaire + Niveau collègue	1.779.208	856.305	48,1
	Secondaire	93.255	52.944	56,7
	Technique	99.257	15.464	15,6
	Supérieur	53.007	17.406	32,8
1960/61	Préscolaire	354.677	177.835	50,1
	Elémentaire + Niveau collègue	2.346.343	1.105.895	47,1
	Secondaire	251.144	112.218	44,6
	Technique	127.224	34.684	27,2

	<b>Supérieur</b>	<b>71.989</b>	<b>24.106</b>	<b>33,4</b>
<b>1970/71</b>	<b>Préscolaire</b>	<b>448.244</b>	<b>224.483</b>	<b>50,0</b>
	<b>Elémentaire + Niveau collège</b>	<b>2.941.265</b>	<b>1.435.548</b>	<b>48,8</b>
	<b>Secondaire</b>	<b>505.891</b>	<b>260.733</b>	<b>51,5</b>
	<b>Technique</b>	<b>195.941</b>	<b>27.313</b>	<b>13,9</b>
	<b>Supérieur</b>	<b>151.885</b>	<b>65.353</b>	<b>43,0</b>
<b>1980/81</b>	<b>Préscolaire</b>	<b>935.711</b>	<b>461.084</b>	<b>49,2</b>
	<b>Elémentaire + Niveau collège</b>	<b>3.308.462</b>	<b>1.610.063</b>	<b>48,6</b>
	<b>Secondaire</b>	<b>979.741</b>	<b>465.596</b>	<b>49,7</b>
	<b>Technique</b>	<b>139.758</b>	<b>45.836</b>	<b>32,7</b>
	<b>Supérieur</b>	<b>192.769</b>	<b>82.113</b>	<b>42,5</b>
<b>1989/90</b>	<b>Préscolaire</b>	<b>835.890</b>	<b>413.496</b>	<b>49,4</b>
	<b>Elémentaire + Niveau collège</b>	<b>2.891.810</b>	<b>1.408.785</b>	<b>48,7</b>
	<b>Secondaire</b>	<b>1.346.315</b>	<b>670.982</b>	<b>49,8</b>
	<b>Technique</b>	<b>304.533</b>	<b>114.516</b>	<b>37,6</b>
	<b>Supérieur</b>	<b>164.507</b>	<b>79.487</b>	<b>48,1</b>

*L'Annuaire Statistique de la Roumaine*, La Commission nationale de Statistique, 1990, p. 140.

Les mesures d'inclusion ont été doublées par des mesures d'exclusion, évidentes notamment à partir de la « poly technicisation de l'enseignement », action empruntée de l'enseignement soviétique et dont le but était de rapprocher l'enseignement de culture générale (les premières 8 années d'études) de l'activité concrète déroulée en industrie et en agriculture. Toutes les classes théoriques visaient de façon égale les élèves, quel qu'il soit leur sexe. Les différences apparaissent dans les curricula des travaux pratiques, travail manuel pour premières 4 années et ateliers pour les 4 années suivantes. La formation se réalisait conformément à une vision patriarcale sur les habiletés et sur les rôles des hommes et des femmes dans la société. Les garçons étaient initiés pour les métiers de charpentier, de

tourneur, et dans d'autres activités typiquement « masculines », tandis que les filles étaient préparées pour leur future posture de mères et d'épouses. Elles apprenaient à coudre, à cuisiner, à confectionner différents objets vestimentaires<sup>91</sup>.

Le développement et la culture de certaines habilités « féminines », d'une image gracieuse de la femme qui grandissait dans l'idée d'une future famille dont elle devrait prendre soin, conditionnait dans la plupart des cas le choix de la spécialisation acquise au niveau du lycée, les filles étant forcées à tenir compte plutôt de la compatibilité d'une carrière future avec la vie de famille que de leur préférences réelles. Les institutions les plus appréciées étaient les lycées théoriques qui se sont transformés ultérieurement en lycées à profil mathématique-physique, ainsi que les lycées philologiques. Les lycées techniques étaient eux aussi très appréciés, surtout les lycées pédagogiques, économiques et sanitaires, qui offraient à la fin des études la garantie d'un métier honorant dans la société mais aussi la possibilité plus large de continuer ses études supérieures dans les spécialités respective. Le cible était d'accéder à une carrière de fonctionnaire ou d'intellectuel, qui garantissait un programme de travail fixe, de 8 heures, ou bien encore plus réduit dans le cas des enseignants, programme parfaitement adapté à la vie de famille, où la femme devait presque exclusivement s'occuper des tâches domestiques. C'est ainsi que l'on pourrait expliquer la féminisation des spécialités dans le domaine de l'enseignement, de la santé publique, de l'économie et lettres. Il faut prendre en compte que de telles spécialisations ne représentaient que 30% du total de l'offre éducationnelle et qu'un nombre important de filles se retrouvaient dans des spécialisations industrielles et agro-industrielles.

Nous sommes d'opinion que l'appétence de la population scolaire féminine pour les profils théoriques, et l'intérêt moins prononcé pour les profils vocationnels et professionnels qui préparaient des travailleurs qualifiés et des techniciens a retardé naturellement l'augmentation du nombre des femmes dans le parti et par conséquent dans les fonctions de responsabilité. C'étaient les travailleurs, surtout ceux avec ancienneté dans la production, qui avaient priorité à devenir membres de parti. Ensuite, la priorité revenait aux travailleurs avec ancienneté réduite, et les derniers visés étaient les fonctionnaires et les intellectuels, avec une longue période de stage, ces dernières catégories comprenant un important nombre de femmes.

---

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 134.

#### 6.4. Paroles des femmes

« *La promotion demande la formation mais aussi de la confiance des ses propres forces. Je considère que nous devons en faire plus. Je considère que nous devons faire plus pour stimuler la confiance de la femme en sa propre capacité, en ses forces* », disait Elena Harisiad lors d'un entretien accordé à Ecaterina Oproiu sur le thème des éventuelles entraves rencontrées lorsque les femmes occupent des positions d'autorité. Le premier pas est le désir d'être plus actif et de détenir des fonctions de direction. L'implication ne peut se faire que pour les choses perçues comme adéquates à sa propre personne mais aussi en fonction des bénéfices matériels ou émotionnels que l'activité respective peut apporter. Comment, les femmes de Roumanie voyaient-elles leur rôle dans la société « socialiste multilatéralement développée », qui leur garantissait l'égalité avec les hommes ? Elles considéraient avoir des droits égaux quels que soient les domaines d'activité et la participation politique ou bien avaient elles intériorisée l'existence de certains secteurs d'activité féminine où il était plus approprié pour les femmes de travailler ? Et avec l'acceptation tacite de certaines domaines soi-disant adaptés aux femmes, comment regardaient-elles l'implication dans la vie politique ? Est-ce qu'il y restait un bastion masculin ou bien « la participation active à la réalisation des idéaux communistes » garantissait a priori « un important rôle politique » à la femme, comme soutenu par la propagande communiste ?

Concernant l'existence de certains domaines d'activité plus adéquats aux femmes, la propagande communiste a suivi les intérêts économiques dictés par les priorités des différents plans quinquennaux. Pendant les années 1950 et 1960, les plans de développement économiques incluaient tous les domaines d'activité. Le développement de l'industrie et de l'infrastructure étaient pourtant prioritaires et dans ce sens aucun métier n'était considéré trop dur ou inadéquat. Ceci fut l'époque où l'on a consacré l'image de la femme comme conductrice de bulldozer, comme chauffeur de tracteur ou comme camionneur. Les exemples de succès des femmes aussi bien mineurs que chercheuses, ouvrières ou agricultrices étaient fréquents dans la presse de l'époque ayant comme cible le public féminin. Dans les années 1970-1980, l'obsession démographique du régime Ceaușescu fait que l'accent soit mis davantage sur la fonction reproductive et moins sur la participation des femmes dans les secteurs d'activité qui supposent un effort physique plus important. Maria Stănescu, membre dans le Bureau du Conseil National des Femmes, déclarait lors d'un entretien concernant l'existence de certains métiers adéquats aux femmes :

*« Et pourtant, pour être réalistes, nous ne devons pas passer avec tant de facilité outre l'existence de certaines différences psychiques et physiques entre les sexes, outre ce qui les rapprochent ou les écartent de certains métiers, outre ce qui rend ces métiers « durs » ou « faciles ». Vous savez que la structure masculine est plus propice à certaines préoccupations professionnelles qui sollicitent l'effort soutenu : le travail d'abattage, dans le souterrain, l'enlèvement de marchandises dans le commerce, etc. Je ne me propose, bien sur, que de suggérer les domaines, sans les déterminer tous. En échange, il est plus adéquat pour les femmes (sic!) d'exercer ces activités qui sollicitent une plus grande sensibilité, aisance, un travail méticuleux et soigneux, de l'ordre et de la compétence. Je fais référence à l'électronique, à la mécanique fine, l'optique»<sup>92</sup>.*

Les branches industrielles n'étaient pas choisies par hasard par la locutrice, celles-ci figurant parmi les domaines pour lesquels l'État communiste avait décidé d'augmenter la présence de la force de travail féminine. L'entretien a lieu en 1978, lorsqu'on avait déjà tracé les directions du plan pour augmentation la participation des femmes dans l'économie. Les messages du pouvoir étaient transmis vers la population par diverses filières. La première était le système éducationnel par l'introduction dans le plan d'enseignement des spécialisations les plus demandées dans l'activité économique. Parce que de cette façon on ne pouvait pas influencer de façon directe la décision des sujets – dans notre cas, les jeunes filles – dans chaque école existaient des cabinets de conseil professionnel dont le principal but était de tester les aptitudes de chaque élève, de la sorte que le choix du profil à la fin du collège soit aussi adéquat que possible. Pour que la démarche soit plus convaincante, on faisait appel aux parents pour soutenir la commission d'orientation professionnelle. On présentait aux parents les évaluations initiales et on leur demandait de soutenir le choix de la commission pour le bien de leurs enfants. Une deuxième voie de communication, qui visait toutes les catégories de population, était représentée par la presse écrite, la radio et la télévision. Dans la plupart des cas on invitait pour des entretiens des membres de la direction du Conseil National des Femmes qui détenaient éventuellement des fonctions d'État. Leur discours était un stéréotypé. Premièrement on passait en revue toutes les réalisations de l'État communiste roumain et notamment celles mises en œuvre sous la direction de Nicolae Ceaușescu, réalisations qui, dans la vision des locutrices, avaient eu comme effet l'obtention de l'égalité totale entre femmes et hommes. Suite, la propagande donnait des exemples de la présence féminine dans les différents secteurs d'activité, et particulièrement dans les secteurs féminisés : l'industrie alimentaire, l'industrie textile, le commerce, l'assistance sanitaire et

---

<sup>92</sup> Carol Roman, Vasile Tincu, *101 interviuri cu femei*, Editura Politică, Bucarest, 1978, p. 45.

l'enseignement, exemples qui ne prouvaient pas du tout l'obtention d'une égalité des chances, mais au contraire, le retrait graduel des hommes des domaines dans lesquels entraient massivement les femmes. La participation à la prise des décisions politiques était rarement mise en évidence et, si elle apparaissait néanmoins en discussion, sans exception, on parlait des actes législatifs, surtout de la Décision de la Session Plénière du Comité Central du juin 1973 et, ultérieurement de celle du décembre 1976. Dans les années 1980, l'exemple vivant de la politique égalitariste menée par le régime communiste était représenté par les réussites d'Elena Ceaușescu, dont le culte s'épanouissait en parallèle avec celui de son époux<sup>93</sup>.

La revue *Femeia* représentait le moyen le plus propice pour atteindre un grand nombre de femmes. Dans les pages de cette revue, dans chaque numéro, étaient passées en revue les progrès réalisés par des femmes dans le dépassement des différents préjugés concernant leur entrée dans la vie active, des études sociologiques concernant la manière spécifique dans laquelle les femmes voyaient leur activité sur le lieu du travail ainsi que dans la famille, le désir de se perfectionner. En parallèle, la revue publiait des articles qui présentaient la position officielle de l'État communiste concernant l'existence de certains métiers plus adéquats pour les femmes. En mars 1966, Marin Dorobanțu, directeur sans le ministère de l'Enseignement, disait que, de point de vue de l'intelligence, les femmes ne sont en rien inférieures aux hommes, mais que, dans l'orientation professionnelle des femmes dans la carrière on doit tenir compte de la conformation physique et de ces domaines dans lesquels les femmes peuvent obtenir un bon rendement : les industries textile, alimentaire, électronique, électrotechnique et mécanique de précision, chimie (mais uniquement dans certains secteurs). De 233 métiers pour lesquels on assurait la qualification dans les écoles professionnelles, uniquement 83 étaient considérées comme recommandables aux filles, et des 123 qualifications des écoles techniques seulement un tiers étaient adaptées au travail féminin. À ce moment-là il n'existait pas une nomenclature des métiers qui pouvaient être adaptés par les femmes. Cette nomenclature a été créée en 1970, comprenant environ 600 domaines dans lesquels les femmes pouvaient exercer leur activité professionnelle. En dépit de l'égalité des chances stipulée dans la loi de l'enseignement, on déduit de l'intervention du représentant du ministère de l'Enseignement que la présence des étudiantes dans les facultés de chimie industrielle était regardée comme étant problématique parce que les diplômées devaient travailler non pas dans des laboratoires mais sur le terrain, dans les chantiers des exploitations minières, en sidérurgie. Le directeur du ministère de l'Enseignement reprochait

---

<sup>93</sup> Cf. Aneta Spornic, *Utilizarea eficientă a resurselor de muncă feminine în România*, Bucarest, Editura Academiei Republicii Socialiste România, 1975.

aux parents de pousser leurs filles vers cette spécialisation pour laquelle il existait une concurrence acerbe, tandis que les domaines comme l'industrie alimentaire ne couvraient même pas leur plan de scolarisation<sup>94</sup>. On ne comprend pas exactement en quoi consiste le mécontentement de l'intervenant, le fait que les femmes sont présentes (avec de très bons résultats dans l'activité) dans différents postes exigeants de point de vue physique, et/ou qu'elles réussissent à être admises en grand nombre pour suivre des études au détriment des candidats hommes, dans un profil adéquat, conformément à la rhétorique masculine, à une force de travail spécifiquement masculine.

Les femmes étaient égales aux hommes en droits et en responsabilités seulement jusqu'au moment qu'elles entraient en compétition directe, véritablement égale, pour une position désirée par les hommes. Dans le cadre de la même enquête concernant la promotion des femmes, le journaliste demande pourquoi dans les domaines féminisés en proportion de 60-70%, les femmes ne sont pas représentées dans des fonctions de direction que jusqu'à la fonction de chef de service, montrant de façon explicite l'existence d'un plafond en verre. Le décideur, homme, attribue cette situation au retard dans la promotion de nouveaux cadres et au fait que les femmes se contentent de « rester à un niveau moyen ». Le reporter mentionne dans son article qu'aucune des femmes interviewées et qui avaient la compétence d'occuper une fonction de direction n'avait décliné un poste de direction<sup>95</sup>. Le responsable du secteur de l'enseignement dans le cadre de l'entreprise Electroputere Craiova, lorsqu'il parlait des femmes qui travaillaient dans la fabrique, mettait en évidence leurs carences professionnelles et éducationnelles pour le domaine dans lequel elles travaillaient - l'école professionnelle ne scolarisait que des hommes pour le métier d'électricien. Non seulement le responsable du secteur enseignement ne proposait pas des solutions concrètes pour remédier la situation, mais il considérait que la place des femmes était dans les écoles de ménage « *qu'elles apprennent à faire des gâteaux, parce qu'elles ne savent pas en faire, et c'est pour cela qu'il y a tellement de conflits en famille* »<sup>96</sup>.

L'institut d'hygiène était chargé de l'étude des particularités physiques de chacun des deux sexes et d'établir les domaines d'activité plus adéquats en conformité avec les spécificités des sexes. En 1970, les résultats des dernières études montraient que les femmes résistaient mieux dans des métiers qui impliquent une activité monotone, l'exposition au bruit puissant et aux substances toxiques. Les enquêtes réalisées parmi les élèves filles en dernière

---

<sup>94</sup> Elisabeta Moraru, « Ce profesieune să aleagă fetele » in *Femeia*, mars 1966, XIX<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 3, p. 5.

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> Ileana Măgură, « Curiozitatea tehnică este improprie femeilor? » in *Femeia*, mars 1970, XXIII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 3, p. 5.

année de collège, montraient que seulement 10% des filles désiraient devenir travailleurs, la majorité des filles souhaitaient une carrière d'intellectuelle ou au moins de fonctionnaire. Suite aux entretiens réalisés par la psychologue Georgeta Dan Spânoiu, il résulte que dans le choix de la profession le principal critère était la distance entre le lieu de travail et le domicile et uniquement une minorité avait eu en vue le gain financier de la profession. Pour beaucoup des femmes la décision avait été prise au hasard, ou à la demande de la famille de suivre une certaine orientation. Un autre problème était la différence entre l'image de soi entretenue par les femmes et les réalités des métiers auxquels elles accédaient, surtout dans le cas des travailleurs femmes<sup>97</sup>.

Les officiels du ministère du Travail déploraient cette réalité, montrant que dans les pays occidentaux la proportion des filles dans l'enseignement industriel était de 50%. Même dans les conditions d'une présence réduite des femmes parmi les élèves des écoles professionnelles, existaient de nombreux domaines clos aux femmes : les mines, le pétrole, l'énergie électrique. Les solutions proposées étaient d'une part la réalisation d'une nomenclature des professions féminines et d'autre part l'élimination de la réticence manifestées par les directeurs (hommes) envers l'utilisation des employés femmes<sup>98</sup>.

Si sur le plan politique, les femmes pouvaient exprimer une réticence, au plan professionnel ces obstacles avaient été dépassés. Quel qu'il fut le domaine dans lequel elles activaient, ou la fonction qu'elles occupées, l'opinion générale était que l'accès égal à l'éducation a donné aux femmes la possibilité de conscientiser leur propres capacités et de se redéfinir comme personnalités. L'entrée dans une activité salariée était considérée l'élément central du processus d'émancipation des femmes de Roumanie, la seule modalité par laquelle, en accomplissant des tâches identiques à celles des hommes, elles conscientisaient leurs propres capacités. Ainsi, le slogan de l'égalité en droits entre femmes et hommes est devenu pour beaucoup de femmes un axiome. Lorsqu'on leur demandait de se définir, les femmes donnaient en grande mesure des réponses stéréotypées dans lesquelles on peut lire l'influence de la propagande sur les choix de vie et les priorités de la population féminine. Parmi les 400 témoignages recueillis par la rédaction de la revue *Femeia* sur le thème ***Est-ce que vous êtes une femme moderne ? Pourquoi ?***, la majorité des réponses peuvent être résumées par une seule affirmation : « *Je suis salariée, épouse et mère* ». L'ordre n'est pas fortuite car le premier réflexe des répondantes est de parler des métiers qu'elles ont, de leurs mérites

---

<sup>97</sup> Georgeta Dan-Spânoiu, *Factori Obiectivi și Subiectivi în integrarea profesională a femeii, cercetare concretă de psihologie socială a condiției femeii*, Bucarest, Editura Academiei Republicii Socialiste România, 1974, pp. 79-116.

<sup>98</sup> Elisabeta Moraru, « Încotro ne îndreptăm fetele », in *Femeia*, mai 1970, XXIII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 5, p. 6.

personnels dans l'activité économique respective. Le caractère de modernité proprement dit est décrit comme l'ouverture des femmes envers tout ce qui est nouveau et le maintient avec l'aide des appareils d'usage ménager, de l'équilibre entre la vie professionnelle et les responsabilités familiales.

La participation inégale des femmes dans la vie politique est expliquée par les psychologues par un complexe d'infériorité fondé sur la tradition patriarcale conformément à laquelle seul l'homme est apte de diriger. Les études sociologiques réalisées dans le milieu urbain ainsi que dans le milieu rural montraient qu'une grande partie des femmes ne se considéraient pas aptes pour participer à l'activité politique, l'une des réponses les plus fréquemment enregistrées étant « *je suis femme, je ne connais rien sur la politique* ». Outre les chiffres officiels concernant les femmes présentes dans différents comités au niveau central et local, une grande partie des femmes de Roumanie éprouvaient très peu, voire aucun intérêt pour la façon dont on gouvernait le pays, pour qui prenait les décisions et quelles étaient ces décisions. Elles ne lisaient pas la presse écrite et ne regardaient pas les émissions qui traitaient les sujets concernant la politique<sup>99</sup>. Des différents entretiens, présentés dans la revue *Femeia*, ainsi que dans les livres d'Ecaterina Oproiu, on observe une léthargie concernant l'intérêt des femmes pour l'obtention d'un poste de direction. Dans beaucoup des cas, ce pas en arrière peut être expliqué par la pression supplémentaire exercée par la famille<sup>100</sup>.

À part l'intériorisation d'un comportement qui tenait les femmes à distance du monde politique, le procès de sélection des cadres contribuait à son tour à la perpétuation de la sous représentation féminine. L'ascension dans l'hierarchie politique était dans la plupart des cas accompagnée ou précédée de la construction d'un parcours ascendant sur le plan professionnel. Or, une telle carrière ne pouvait exister sans le désir de s'impliquer dans les activités à teinte politique. Pour les fonctions dans l'État existaient aussi des concours pour l'occupation des différents postes de direction, mais cela pour les échantillons inférieurs de l'organe de parti responsable du niveau respectif. Plus la fonction supposait un grade d'autorité élevé, plus la recommandation dépendait d'un leader politique important. Exceptant les manières illicites, la seule modalité sûre d'obtenir la promotion professionnelle était l'activité intense dans le cadre des organisations populaires, la fréquentation des cours politiques, en espérant d'attirer l'attention de l'organisation du parti ou au moins de

---

<sup>99</sup> « Partener egal în viața publică » in *Femeia*, janvier 1969, XXII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 1, pp. 6-7.

<sup>100</sup> Cf. Ecaterina Oproiu, *3X8 plus infinitul, Dialoguri despre Condiția Femeii*, Bucarest, Editura Eminescu, 1975.

l'organisation féminine de l'unité respective. Même dans ces conditions, la décision revenait dans la plupart des cas à un responsable homme qui, comme on l'a déjà vu, voyait la femme plutôt dans la cuisine que sur une chaise directoriale<sup>101</sup>.

La présence des femmes dans la vie politique était regardée par la propagande communiste comme un moyen pour élever le prestige de celles-ci dans la famille, assurant ainsi la stabilité des relations harmonieuses dans le cadre du couple, l'égalité, le soutien et le respect réciproque. Dans l'océan de discours concernant la participation plus actives des femmes dans la vie politique et le moyen par lequel on pouvait arriver à accomplir ce souhait, un discours cohérent est celui de Lina Ciobanu qui appuyait ses affirmations sur l'exemple personnel :

*« Que faudrait-il encore faire ? Qu'elles soient promues ! Non pas au hasard, pour assurer un certain pourcentage, comme on avait l'habitude autrefois, mais en rapport avec leur formation et leur capacités [...] La mise en pratique du principe de la promotion des femmes ne découle pourtant pas sans difficultés. On manifeste certaines réserves motivées par des causes objectives mais aussi par des causes subjectives. On invoque, par exemple, la maternité, qui suppose l'absence du travail pour une période limitée, les obligations familiales (les hommes en sont-ils dispensés ?), et on affirme même, parfois, que les femmes n'ont pas de sens pratique et du talent pour l'organisation. De ce que je sache, la vocation d'un homme peut se découvrir uniquement dans la pratique du travail. Moi non plus je ne suis pas née premier secrétaire [...] en conclusion, la promotion de la femme suppose du courage et de la confiance en leurs propres forces! »<sup>102</sup>.*

En parallèle, le discours « scientifique » officiel concernant la définition de la féminité et de la masculinité gardait les modèles traditionnalistes avec la femme qui présente comme traits fondamentaux l'intuition et l'affectivité, en contraste avec l'esprit logique, discursif, analytique, abstrait de l'homme<sup>103</sup>. Des deux discours officiels, celui de la femme impliquée dans la politique et celui d'un professeur universitaire docteur, lequel a le plus grand impact sur le public ? Qui est plus convaincant, l'intuition féminine de Lina Ciobanu ou bien l'esprit logique et analytique du Professeur Vasile Pavelcu ?

Le système de sélection des cadres de direction, l'intériorisation par les femmes d'un complexe d'infériorité corroboré avec la subsistance d'un système patriarcal de penser ont mené à la situation dans laquelle la seule possibilité réelle de promouvoir les femmes dans des fonctions de responsabilité d'État et du parti était l'application d'un système de représentativité basé sur les quotas.

---

<sup>101</sup> Niki Iosub, « Pot femeile să conducă » in *Femeia*, septembre 1969, XXII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 9, p. 5.

<sup>102</sup> « Partener egal în viața publică » in *Femeia*, janvier 1969, XXII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 1, pp. 6-7.

<sup>103</sup> Vasile Pavelcu, « Tipul de Femeie, Creația Societății » in *Femeia*, février 1969, XXII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 2, p. 36.

## Chapitre 7

### Le travail libérateur

Il est un postulat selon lequel la nature et la qualité de l'entrée de la population féminine dans la vie active a influencé de façon directe la participation des femmes dans la vie politique. Si juste après la reprise du pouvoir et tout au long des années 1950 le référentiel identitaire communiste privilégiait les qualités qui tenaient de la précocité révolutionnaire et du militantisme clandestin, l'expérience de prison comme forme de la répression politique mais aussi la descendance prolétaire. La disparition graduelle de la scène politique de la génération des communistes qui avaient activé dans l'illégalité a mené à la modification de la grille du référentiel. À partir des années 1970, le parti accordait une plus grande importance à la descendance prolétaire, à l'attachement envers le mouvement et envers la morale communiste, aussi qu'au degré de notoriété détenu par une personne dans le cadre de la communauté, soit-elle professionnelle ou locale. Pour l'acteur politique féminin, à cause des préjugés traditionnels, le degré de notoriété était plus important dans le cadre de la grille du référentiel que dans le cas des hommes impliqués dans la vie politique. Les femmes devaient se faire remarquer non seulement par l'attachement envers la cause communiste, mais surtout par leurs résultats exceptionnels au travail et/ou dans l'activité communautaire. Les projets économiques du régime communiste ont favorisé l'entrée de la population féminine dans la vie active, au détriment du statut de la femme au foyer. Graduellement, seule la notoriété apportée par le lieu de travail est devenue importante, le taux des femmes au foyer dans le parti et implicitement dans les différents forums décisionnels diminuant dramatiquement. Les résultats dans la production, le fait de détenir des fonctions de direction, l'activité dans le cadre d'une organisation de masse ainsi que dans l'organisation féminine ou de la jeunesse communiste contribuaient de façon significative à la construction d'une personnalité qui attirait l'attention de l'organisation de base de l'institution respectives : la première marche de l'échelle d'une possible carrière politique. Dès lors, nous allons analyser dans quelle mesure les décisions concernant l'augmentation du rôle de la femme dans la vie active ont été nécessaires et respectées, comment ont-elles influencé cette évolution générale de la force de travail féminine et si cette participation, par sa nature et par sa qualité, offrait aux employées femmes des chances de promotion politique égales à celles de leurs collègues hommes.

## 7.1. Vers le travail salarié

Le chemin vers une mixité généralisée sur le marché du travail a été frayé timidement en 1945, année où font leur apparition les premières employées dans la police, dans la magistrature, dans l'aviation, dans la marine, dans les domaines techniques. Même si la proportion atteinte par le travail féminin salariée n'était pas significative, les femmes roumaines étaient loin d'être de simples femmes au foyer. La plupart d'entre elles travaillaient dans l'agriculture, mais la première étape de l'industrialisation de la Roumanie a favorisé le début du déplacement de la population du milieu rural vers les grandes villes, les femmes représentant dès l'entre-deux-guerres la majorité des travailleurs dans l'industrie textile ainsi que dans les ateliers de couture. Elles forment la catégorie bien connue des « modistes »<sup>1</sup>. Le deuxième domaine d'activité féminisé avant la Première Guerre Mondiale fut celui de l'assistance médicale et des services d'aide social. Le reste de la force de travail féminin salarié se retrouvait dans le cadre de l'administration et dans le domaine financier-bancaire. Simultanément, le développement d'un réseau d'écoles secondaires destinées aux filles a fait que, dans le cadre du corps professoral, la proportion des professeures employées augmenta<sup>2</sup>. Le Parti Communiste Roumain, par le programme électoral proposé lors des élections de 1946, manifesta de façon évidente l'intention de modifier les hiérarchies de genre en encourageant les femmes à opter pour des métiers qui sollicitaient une qualification, voir une haute qualification, des métiers réservés jusqu'au ce moment là aux hommes. La ségrégation de genre n'a pas disparu, mais elle a pris d'autres formes. Pendant le régime Gheorghe Gheorghiu Dej, notamment jusqu'à la mort de Staline, tandis que la majorité des femmes étaient encouragées à opter pour un métier dans un domaine traditionnel féminin, le parti encourageait une catégorie à opter pour les activités reconnues comme typiquement masculines. Dans cette période-là fut imposé le principe de la salarisation égale pour un travail égal et on a commencé à célébrer certaines femmes comme héroïnes du travail<sup>3</sup>. L'arrivée de Nicolae Ceaușescu au pouvoir et la mise en place des projets natalistes ont mis à l'écart, après 1966, les femmes dans le domaine maritime ainsi que celui des mines. La nouvelle définition pro nataliste de l'« égalité » supposait l'accentuation des différences

---

<sup>1</sup> Celles qui confectionnent, qui vendent des chapeaux de femme.

<sup>2</sup> Sabin Manuila, *Recensământul General al Populației României din 1930*, tome. VII: Profesioni, p. X.

<sup>3</sup> Cf. *Femeia și Femeia muncitoare 1945-1956*.

sexuelles et des qualités spécifiquement féminines qui les rendaient plus adaptées à certains domaines d'activité. La préoccupation nataliste a été doublée de raisons économiques liées strictement à la productivité du travail et au désir d'éviter le chômage, en général, et du chômage, des hommes, en particulier. La législation concernant l'augmentation du rôle des femmes dans la société visait à augmenter le nombre de salariées uniquement dans les secteurs choisis par l'État, et non pas dans l'ensemble des domaines d'activité. Même si la proportion du travail féminin, par rapport à l'ensemble de la population salariée a augmenté constamment en Roumanie, elle n'a pas atteint le même niveau que dans les autres pays socialistes de l'Europe Centrale et de l'Est, et encore moins en Union Soviétique, où le taux des femmes salariées était de 51%. Les mesures de stimulation commencées au milieu des années 1970 ont donné leurs effets dans la décennie suivante, mais la parité n'a jamais été atteinte.

Le secteur économique, qui a encadré le plus grand nombre de femmes jusqu'à la chute du régime communiste, fut l'agriculture. Dans ce domaine, la proportion des femmes salariées n'a pas été constamment basse. Les paysannes qui travaillaient dans les Coopératives Agricoles de Production ou des Associations Agricoles collectives, ne figuraient pas dans les rubriques concernant la force de travail féminine des Annuaire statistiques. Juste après la guerre, les femmes représentaient la moitié de cette catégorie. Le processus d'industrialisation du pays et le besoin de force de travail ont produit graduellement un déséquilibre de genre dans le monde agricole, les femmes arrivant à représenter et même à dépasser 6% du total des travailleurs manuels, tandis que les métiers techniques étaient détenus en proportion à plus de 90% par les hommes. L'existence de cette situation était signalée aussi par Nicolae Ceaușescu dans ses différentes interventions :

*« Nous devons reconnaître bien sûr qu'il y a certains domaines où c'est mieux que les hommes travaillent. Au lieu d'envoyer les hommes faire les métiers faciles, dirigeons-les vers les métiers plus durs, où un plus grand effort physique est demandé. En échange, assurons les conditions pour que les femmes occupent des métiers où, du point de vue physique, on ne leur demande pas des efforts substantiels. Pourtant, parfois, de nos jours, il arrive l'inverse. Je ne parle plus de l'agriculture, où les travaux faciles sont faits par les hommes, et l'activité de production proprement-dite, dans les champs, est exécutée presque entièrement par les femmes »<sup>4</sup>.*

La décision du CC du PCR du juin 1973 n'a pas produit des modifications substantielles dans l'évolution de la force de travail féminine dans l'agriculture. Dans le

---

<sup>4</sup>« Cuvântare tovarășului Nicolae Ceaușescu cu privire la rolul femeii în viața politică, economică și socială a țării, Plenara CC al PCR, din 18-19 iunie 1973 » in *România Liberă*, 20 juin 1973 XXXI<sup>e</sup>, n<sup>o</sup>. 8913.

domaine industriel, ma réalité n'atteint pas les objectifs fixés par les quotas indiqués dans les plans de mesures du gouvernement, les métiers les plus pénibles dans l'agriculture revenant, en grande partie, aux femmes. Les premiers plans quinquennaux ont constitué la première impulsion qui a permis de constater une augmentation de la présence féminine dans l'industrie, et pas seulement. Même si les données statistiques qu'on a eues à disposition pour l'année 1948 ne regardent que les secteurs strictement économiques – celui de l'enseignement, l'assistance médicale et l'administration n'y étant pas inclus – on peut observer les modifications produites entre 1948 et 1956. Du point de vue des pourcentages, les modifications sont particulièrement significatives, le chiffre total des femmes qui entrent dans l'activité salariée étant important. Les données montrent des différences substantielles concernant le taux de la présence féminine dans l'industrie, ainsi que dans la totalité de la force de travail salariée. Le rapport présenté par Gheorghe Gheorghiu Dej à l'occasion du II<sup>e</sup> Congrès du Parti Ouvrier Roumain mentionnait le fait que les femmes avaient occupé leur place égale dans la société, 3.000 femmes étant employées dans les différentes branches d'activité, surtout dans l'industrie alimentaire et des biens de consommation pendant le premier quinquennat<sup>5</sup>.

L'évolution de la force de travail féminine dépendait tout d'abord des priorités de l'état communiste concernant l'économique et le social. Les femmes sont entrées, en particulier, dans l'industrie des biens de consommation, respectivement dans l'industrie légère et alimentaire, deux secteurs avec une tradition dans l'utilisation de la force de travail féminine, et dans le secteur « non productif », de la santé publique et de l'enseignement, grâce à l'élargissement des réseaux scolaires et sanitaire. L'entraînement dans la vie active des femmes au foyer s'est produit jusqu'à la fin des années 1960. Passée cette date, lors des nouvelles embauches, la génération née pendant la Deuxième Guerre Mondiale, bénéficiant des mesures égalitaristes, travaillait à plus de 90%. La décision du CC de PCR de juin 1973 traite ce sujet. Pour augmenter le nombre d'employées, on a essayé par exemple d'entraîner dans la vie active les femmes du milieu rural, surtout les femmes au foyer d'ailleurs. Les préoccupations démographiques et le souci d'assurer le travail pour l'ensemble de la population masculine active a mené à une politique cohérente d'éloignement des femmes des domaines considérés traditionnellement comme « masculins ». La carte jouée fut celle des « qualités féminines », comme l'attention, la patience, le souci, empruntées à la sphère privée, doublée par un discours rétrograde concernant l'infériorité physique de la femme par

---

<sup>5</sup> *Congresul al II-lea al Partidului Muncitoresc Român*, 1956, Bucarest, Editura de stat pentru Literatură Politică, p. 34.

rapport à l'homme. La politique d'exclusion professionnelle des femmes de certains domaines d'activité fut consacrée par la sanction, dans la première partie des années 1970, d'une nomenclature des métiers que les femmes pouvaient exercer. Jusqu'à la chute du régime communiste, toutes les embauches se sont faites en respectant les dispositions de cette loi. Le discours de Mia Groza, membre du Bureau du Conseil National des Femmes, va dans ce sens. Étant consultée au sujet à donner de conseils aux jeunes filles concernant le choix d'une future carrière, Mia Groza, lors d'une importante conférence, fait un résumé de la politique de l'état communiste en parlant de la politique menée pour l'encadrement des femmes dans le travail :

*« On pourrait me demander si, de nos jours, même lorsque la femme a déjà occupé la place qu'elle mérite, de grande importance, lorsque ses droits sociaux sont les mêmes que ceux des hommes, le fait de parler de professions spécifiques aux femmes ne constitue pas un préjugé. Je ne vais pas répondre par oui ou non, mais plus en détail. [...] Grâce à la sollicitude d'une société juste, nous retrouvons la femme égale à l'homme en droits, ayant la position humaine de prouver sa capacité, ce qui signifie que la femme **doit**<sup>6</sup> absolument exercer n'importe quelle profession et que c'est bien qu'elle fasse ça. A vrai dire, avec sa force de travailler, avec sa volonté et son assiduité, la femme pourrait exercer n'importe quelle profession, mais cela ne signifie pas que toute profession lui est adéquate. Aux hommes non plus, toutes les professions ne leurs sont pas adéquates. Du point de vue biologique, physiologique, psychique, physique et structurel, la femme est douée pour certaines professions, qui lui sont en majorité destinées. Les médecins, les psychologues, les pédagogues et encore d'autres spécialistes seront plus à même d'expliquer scientifiquement « pourquoi ». D'ailleurs, cette question des professions spécifiques aux femmes, ce n'est pas depuis hier qu'on se la pose ; elle tient, d'une certaine façon, de la tradition. Dans le passé aussi, on s'est intéressait au travail des femmes et particulièrement aux professions qui leur était d'avantage destinées : l'enseignement, la médecine, surtout au niveau moyen de formation, l'industrie légère et des biens de consommation, les professions dans le domaine de l'administration. [...] Quel que soit le nombre de mutations dans le monde du travail, une chose est certaine : **la femme a certains attributs et certains penchants qui la rendent apte pour certaines professions et non pas pour toutes**. Il ne s'agit pas d'une discrimination, mais d'un besoin, d'une réalité, d'une manière de poser le problème, qui mènent à une affirmation authentique de la femme dans la société. [...] Je sais qu'on a de précieuses femmes constructeurs, géologues, mécaniciens. Mais on ne peut pas affirmer que ces professions dures – je n'ai donné que quelques exemples – leur sont les plus indiquées, parce que, dans la plupart des cas, ces métiers ne leur donnent pas l'occasion de s'accomplir entièrement, ce que les femmes pourraient faire, par exemple, dans certains métiers, certaines spécialités et fonctions comme celles qu'on recommande dans la nomenclature rédigée par le ministère du Travail, à être exercées en priorité par les femmes. [...] Une telle orientation fondée sur des critères scientifiques va mener les*

---

<sup>6</sup> Mot souligné dans le texte.

*jeunes filles vers des professions qui leur donneront un double avantage : de se réaliser dans leur propre travail au sein de leurs familles et pour le bénéfice de la société »<sup>7</sup>.*

## 7.2. Les métiers féminins – Les métiers féminisés

Dans la période d'après la guerre les métiers féminins restent fondamentalement identiques. Nous faisons référence notamment à l'industrie textile où, dès les années 1930, les femmes représentaient à peu près 60% des employés<sup>8</sup>. Après 1948, le recensement des employés dans l'industrie indique une présence de 59,3% de femmes dans la branche textile ; taux qui atteint les 73% à la fin des années 1980. Dans le domaine industriel, les autres branches féminisées étaient surtout l'industrie chimique et l'industrie du verre<sup>9</sup>. La présence des femmes est particulièrement significative dans le secteur tertiaire : le commerce, les télécommunications, l'alimentation publique.

Tableau n° 5 : Évolution du nombre d'enseignants (hommes et femmes)

		École maternelle	Élémentaire et collègue	Secondaire	Technique	Supérieur	Total
1930*	H+F	Np	Np	Np	Np	Np	87 211
	F	Np	Np	Np	Np	Np	42 968
1938	H+F	1819	39 935	10 371	896	2194	55 215
1950-51	H+F	5826	67 146	5127	13 472	8518	100 089
1960-61	H+F	12 533	93 794	11 467	10 243	8917	137 110
	F	12 533	57 642	5856	2769	2695	81 572
1970-71	H+F	18 887	137 786	23 140	13 585	13 425	206 823
	F	18 887	88 147	12 052	3761	3953	126 723
1980-81	H+F	38 512	156 817	46 500	2211	14 592	1 258 632
	F	38 512	109 017	20 617	511	4364	173 021
1989-90	H+F	31 293	141 732	42 519	1898	11 696	229 138
	F	31 293	102 876	21 682	680	3163	159 694

H+F : Hommes et femmes

F : Femmes

Np : non précisé

\*Le chiffre comprend le personnel qui travaille dans la culture ainsi que le personnel auxiliaire des institutions d'enseignement.

Sabin Manuila, *Recensământul General al Populației României din 1930*, tome. VII: Profesii, p. X; *Anuarul Statistic al României 1990*, La Commission Nationale de statistique, 1990, pp. 146-147; *Recensământul populației din 21 februarie 1956*, Vol.: « Structura social-economică populației, Direcția Centrală de Statistică », pp. XIV-XV.

Les activités féminines de loin les plus mises en discussion étaient celles qui tenaient à l'enseignement et à la santé publique. L'enseignement est l'un des domaines où l'on peut

<sup>7</sup>Mia Groza, « Există profesii care le consacră pe femei » in *Cartea fetelor*, 1977, Bucarest, Editura politică, pp. 109-113.

<sup>8</sup>Sabin Manuila, *Recensământul General al Populației României din 1930*, vol. VII: Profesii, p. XII.

<sup>9</sup>*Ibid.*

observer le plus clairement le phénomène de féminisation. Même si avant la Deuxième Guerre Mondiale les femmes ne dépassaient pas 40% du total du personnel enseignant, cantonné particulièrement dans les écoles destinées aux femmes, lors du recensement de 1956, les femmes enseignant dépassaient du point de vue numérique leurs collègues hommes dans l'enseignement préscolaire, élémentaire et au niveau collège. Pour l'enseignement secondaire on peut parler de l'obtention d'une parité qui a été maintenue toute au long de la période. À l'opposé se situait l'enseignement technique et supérieur. Si pour l'enseignement technique, la présence réduite des femmes enseignants peut être expliquée par la fermeture partielle du domaine pour la population féminine, la faible représentation dans la catégorie des professeurs des universitaires se justifie que par le maintien d'une politique discriminatoire de recrutement, y compris dans les spécialisations où les étudiantes représentaient plus de 60% de l'effectif, telles la géographie ou l'histoire. Si elles n'entraient pas dans le collectif enseignant universitaire, beaucoup des licenciées qui faisaient preuve d'une préparation substantielle étaient dirigées vers les instituts de recherche, domaine où le taux féminin approchait les 50%<sup>10</sup>.

La plus spectaculaire entrée des femmes dans le cadre d'un corps professionnel est enregistrée dans la justice et dans les finances. Pour les chiffres présentés dans le Tableau n° 6, nous avons choisi volontairement uniquement les employés ayant fait des études supérieures, car l'évolution de ce groupe nous intéresse particulièrement. Dans le domaine de la justice, même si on ne peut pas parler d'une parité pour l'ensemble de la catégorie, on peut constater un saut significatif, notamment au niveau de la magistrature, domaine éminemment masculin jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. En 1945, les deux femmes premières sont nommées juges et, dix ans plus tard, plus de 500 femmes intégraient cette fonction ; le nombre total des femmes qui travaillent dans le domaine de la justice arrivant des lors à 2239 personnes. Vingt ans plus tard, le chiffre a multiplié par trois. En terme de pourcentages, l'évolution est de 14% à 35% en 1977, taux qui reste constant non seulement après la chute du régime communiste, mais aussi pendant les premières années de la Transition<sup>11</sup>. De manière identique à la situation rencontrée dans le cadre des autres professions, dans le domaine de la justice, l'existence d'un plafond de verre est visible, la présence féminine étant plus nombreuse dans les groupes qui jouissaient d'un prestige plus

---

<sup>10</sup>*Recensământul populației din 5 ianuarie 1977, vol. II: Populație-Structură Socială-Economică*, Direcția Centrală de Statistică, 1980, pp.610-613.

<sup>11</sup>*Recensământul populației din 7 ianuarie 1992, vol. II: Populație-Structură Socială-Economică, Comisia Națională pentru Statistică*, 1994, pp. 718-720.

réduit dans le cadre de cette profession : les notaires publiques, les juristes – qui étaient plutôt assimilés à la catégorie des fonctionnaires publiques – et les avocats qui, dans la Roumanie communiste ne jouissaient pas d’une réelle influence dans la société. Le signe de la féminisation de la justice fut donné par la nomination d’Ana Mureşan à la direction du ministère de la Justice. Les transformations mise en place par le régime communiste ont donné leur effet après 1989, quand l’échelle de valorisation des différentes professions de la justice s’est inversée, les avocats et les notaires occupant le premier plan du pouvoir financière.

Dans le domaine financier, les femmes formées dans les écoles de commerce pour les filles représentaient, dès 1943, 30% du personnel bancaire et 35% de celui employé dans les assurances. En 1956, le taux dépassait déjà 40%, et il atteint, en 1977, les 62%. La présence la plus nombreuse était enregistrée dans le rang des comptables, avec plus de 75% du total, ainsi que pour la catégorie des gestionnaires, dont l’admission, à partir des années 1950-1970, ne supposait dans la plupart des cas que des études secondaires, parfois même au niveau collège suffisait. À la direction des différentes institutions bancaires et dans le cadre du ministère des Finances, on retrouvait des économistes, diplômées des facultés d’économie et finance. À la différence de la justice, où, jusqu’à la chute du régime communiste, les femmes ne sont pas devenues majoritaires dans le cadre de la catégorie située au sommet de la pyramide professionnelle, dans les finances, à partir de la deuxième moitié des années ‘70, le nombre des femmes ayant fait des études universitaires ou bien postuniversitaires a dépassé celui des d’hommes, ce qui leur a permis de devenir éligibles pour postes de direction. De façon similaire à la justice, le fait de revenir à un système économique fondé sur le libre marché, a montré que les femmes dans le domaine financier bancaire étaient plus que des simples fonctionnaires dans un système bancaire contrôlé par l’État : certaines continuent avec succès leurs carrières dans les banques commerciales publiques, ainsi que dans le milieu des affaires<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup>Cf. Elena Zamfir, Catalin Zamfir, *Situatia femeii in Romania*, 2001, Bucarest, Editura Expert.

Tableau n° 6 : Évolution des employés ayant fait des études supérieures

Filières	Années							
	1956		1966		1977		1992	
	H+F	F	H+F	F	H+F	F	H+F	F
Économistes et assimilés	21 685	6774	43 538	10 980	41 092	17 328	59 105	36 617
Juristes	15 713	2299	12 369	2013	19 697	6965	16 527	5813
Ingénieurs et architectes	26 351	4027	69 134	12 439	96 406	25 733	213 436	65 225
Médecins	18 537	5004	26 245	9549	35 844	14 380	54 677	31 745

H+F : Hommes et femmes

F : Femmes

*Recensământul populației din 21 februarie 1956*, tome « Structura social-economică populației », La Direction Générale de Statistique, pp. XVIII-XX. *Recensământul populației din 15 martie 1966*, tome VII, IIème partie: « Populația activă pe ramuri și subramuri ale economiei naționale », La Direction Générale de Statistique, 1970, pp. 2-4, *Recensământul populației din 5 ianuarie 1977*, tome II: « Populație-Structură Socială-Economică », La Direction Générale de Statistique, 1980, pp. 610-613; *Recensământul populației din 7 ianuarie 1992*, tome II: « Populație-Structură Socială-Economică », La Commission Nationale pour la Statistique, 1994, pp. 718-720.

La littérature féministe parle souvent de perte de prestige pour les secteurs qui se féminisent. Pour la Roumanie, pendant le régime communiste, si l'on fait référence aux domaines discutés plus haut, on n'a pas observé de phénomène similaire. Cette observation est fondée sur l'analyse de trois éléments distincts : l'abandon du domaine respectif par la population masculine, l'évolution de la salarisation avant et après la féminisation du domaine et le prestige social de la profession.

Il y a deux segments où l'on constate vraiment l'absence à 100% des hommes : l'enseignement préscolaire et l'assistance médicale au niveau du personnel moyen. Cet état de fait s'explique selon nous, en raison de la tradition patriarcale suivant laquelle la femme est la principale responsable du bien être des membres de la famille et de l'éducation des enfants. Dans ces domaines, on considérait les femmes plus adéquates de remplir des tâches spécifiques féminines, un homme instituteur ou assistant médical étant regardé avec méfiance. Bine que quelque peu atténuée, le même constat est valable pour les maîtres d'école. Les parents, mis dans la situation de choisir, préféraient, dans la plupart des cas, une institutrice pour leurs enfants. Pour les autres domaines qui tenaient de l'activité intellectuelle, on ne peut pas parler d'un renoncement de la part des employés hommes. Dans le domaine industriel, l'équilibre était maintenu grâce au système centralisé de répartitions des employés dans les différents domaines.

En ce qui concerne la rémunération, conformément à la Constitution et au code du travail, celle-ci devait être égale pour les employés femmes et hommes pour un travail égal,

en fonction de la pénibilité du travail réalisé. La mise en pratique de ce principe égalitaire fut représentée par l'élaboration d'une grille unique de rémunération, grille dans laquelle étaient prévus les niveaux minimaux et maximaux pour chaque catégorie de travailleurs, en fonction du domaine dans lequel ils travaillaient. La stabilité de l'encadrement et du salaire de base se faisait en fonction des études et de l'ancienneté. Dans le domaine industriel, ceux qui étaient le mieux rémunérés étaient les travailleurs dans l'industrie minière et de l'extraction. Les secteurs féminisés ne se trouvaient pas à la base de la pyramide des salaires dans l'industrie. L'industrie chimique se situait, au niveau de la rémunération, dans le premier tiers de la grille, tandis que l'industrie textile se trouvait dans la première moitié, avec des revenus au dessus de l'industrie des matériaux de construction ou de la sylviculture, des domaines dans lesquels prédominaient les employés hommes<sup>13</sup>.

Dans les domaines intellectuels, le salaire d'un professeur était similaire à celle d'un économiste, même si l'on tient compte des niveaux spécifiques à chaque domaine. Les similitudes dans la salarisation existaient entre le domaine juridique et le domaine médical. Jusqu'à la chute du régime communiste, ces équilibres dans la salarisation se sont maintenus, quelle que soit l'évolution de la population féminine dans la masse des employés.

Au plan social, à partir des années 1960, une vraie hystérie s'est créée concernant les occupations intellectuelles, préférées conformément aux sondages réalisés sur 90% des élèves et de leurs familles. Le prestige d'un domaine augmentait en proportion, non seulement du revenu réalisé, mais aussi avec de la difficulté d'accéder à la profession choisie, dans les conditions d'une concurrence acerbe aux examens d'admission pour l'enseignement supérieur. Le professeur, le médecin, le juriste ou bien l'économiste, homme ou femme, étaient des figures qui imposaient le respect dans toute la société socialiste roumaine.

La présence des femmes comme salariées des domaines hautement valorisés par la société roumaine constituait sans doute une prémisse importante pour une présence consistante dans politique. L'activité dans un domaine pareil garantissait la visibilité nécessaire pour une potentielle nominalisation dans postes de direction au niveau d'État et de parti, les deux secteurs étant étroitement liés, se conditionnant de façon réciproque. Une position d'autorité dans une entreprise ou dans une institution d'État ne pouvait pas être obtenue sans un soutien politique et les propositions pour les élus au niveau local et central se faisaient en fonction de l'expérience et des habilités prouvées par le potentiel candidat au plan professionnel. Une première entrave dans le devenir politique des femmes fut le système

---

<sup>13</sup> Cf. la Loi no 57 du 29 octobre 1974 concernant la rétribution après la quantité et la qualité du travail, *Buletinul Oficial al RSR*, n°. 133, 1<sup>er</sup> novembre 1974.

de sélection en lui-même. Les statistiques montrent que les employées femmes étaient placées soit à la base de la pyramide professionnelle, soit au sommet de celle-ci, en tant que spécialistes armées d'un bagage d'études supérieures. La catégorie des contremaîtres, des techniciens, des chefs d'équipes ou d'atelier était à 90% masculine, y compris dans les secteurs féminisés, comme l'industrie textile. Interpelés concernant cette réalité, les directeurs des différentes entreprises ont offert trois explications. Premièrement, les femmes entraient dans les fabriques avec un niveau de formation inférieur aux hommes. Une grande partie des spécialisations des écoles professionnelles et des cours pour contremaîtres n'acceptaient pas des femmes. La formation devait, donc, se faire dans les fabriques, sur le lieu de travail, ce qui signifie que dès le début, les femmes partaient avec un handicap par rapport aux hommes qui avait suivi des formations spécifiques dans des écoles professionnelles ou lycée techniques. Dans un second temps, beaucoup des facteurs de décision, selon un modèle patriarcal, n'hésitaient pas à déclarer en public l'incapacité des femmes à diriger ou même à travailler dans des secteurs qui supposaient un niveau de technicité plus élevé. Les plus gentils d'entre eux faisaient référence au physique fragile des femmes, mais il y en avait d'autres qui ne manquaient pas de mettre en avant la capacité intellectuelle plus réduite des femmes, l'impossibilité de celles-ci à assumer des charges de la direction à cause d'une émotivité excessive. La troisième cause concernait exclusivement les femmes qui refusaient dès le début une fonction de direction où bien qui renonçaient facilement à la responsabilité dont elles étaient investies pour des raisons familiales : le mari leur interdisait d'occuper la dite fonction ou même de rester dans une activité salariée, car dans la famille il fallait s'occuper des enfants en bas âge ou des personnes âgées.

Sans doute, les femmes salariées de Roumanie avaient en quelque sorte intégré une position d'infériorité, non pas parce qu'elles étaient en réalité moins capables de diriger, mais parce qu'elles étaient conscientes de la réaction hostile qu'elles allaient ressentir de la part des subordonnés, hommes aussi bien que femmes. Les interviews effectuées auprès de différentes femmes au niveau des postes de décision dans la sphère professionnelle mentionnent toutes la méfiance et l'hostilité évidente qu'on leur avait montrées<sup>14</sup>. Pourtant, il y avait beaucoup de voix qui attiraient l'attention sur le manque de représentativité des femmes au niveau des postes de décision, dans la presse ainsi que dans la littérature spécialisée. Ecaterina Oproiu fut l'une de ces voix. Dans sa rubrique, dans la revue *Femeia*, ainsi que dans les articles et dans les livres qu'elle avait coordonnés, la journaliste revient

---

<sup>14</sup>Sandală Faur, « Da, avem vocația fericirii », *Cartea Feteilor*, p. 98.

toujours sur l'établissement d'une vraie égalité entre femmes et hommes, y compris en ce qui concerne le partage des tâches domestiques et « *le passage des femmes de postes de subordination à des postes de direction, le passage des femmes de la catégorie qui exécutent dans la catégorie des femmes peuvent prendre des décisions* ». Ces transformations étaient les conditions indispensables pour une transformation sociale réelle dans le combat de l'égalité entre les sexes<sup>15</sup>.

Le passage du camp du personnel d'exécution dans celui du personnel de décision, dans le cadre du déroulement naturel du processus, supposait de gravir les étapes du point de vue de la formation professionnelle et des différentes fonctions de responsabilité, les deux sphères étant interconnectées. En entrant dans l'entreprise avec une formation inférieure en comparaison à celle des travailleurs hommes, les femmes avaient beaucoup moins de chances de se mettre en avant dans le secteur d'activité, et par conséquent des chances réduites, voire infimes, de devenir chefs d'équipe. Au niveau national, jusqu'en 1977, les femmes ne représentaient pas plus de 10% des contremaîtres et des techniciens, y compris dans l'industrie textile. Pour l'industrie métallurgique, de la construction de machines et pour l'industrie de l'extraction, en 1966, le nombre des contremaîtres femmes représente 10 personnes au niveau national. Ces chiffres se maintiennent extrêmement bas à la période suivante<sup>16</sup>. Dans ces conditions, le passage brusque de la position de simple travailleur à celle de chef d'équipe ou de service, pour que, ultérieurement, cela justifie une fonction de décision dans la direction de l'entreprise/ou de l'institution, était peu probable. La seule catégorie qui pouvait réellement donner, dans un temps très court, des personnes de direction, était celle des intellectuelles : les femmes ingénieures, économistes, médecins ou professeures. À cette étape, un nouveau court circuit pouvait intervenir : le soutien politique. Pour les leaders politiques communistes, il était préférable que les personnes ayant des fonctions de direction dans le système socialiste d'État soient aussi membres du parti. Ensuite, après l'arrivée de Nicolae Ceaușescu, la politique pour les cadres de parti supposait la réduction graduelle du taux des intellectuels et l'augmentation des individus issus de la classe des ouvriers, afin de donner plus de visibilité à « la classe ouvrière »<sup>17</sup>. Tous ces éléments expliquent l'évolution lente des politiques en vue de promouvoir les femmes à des postes de décision et d'autorité.

---

<sup>15</sup>Ecaterina Oproiu, « Două întrebări cheie », *Ibid.*, p. 74.

<sup>16</sup>*Recensământul populației din 15 martie 1966*, tome VII, IIème partie: « Populația activă pe ramuri și subramuri ale economiei naționale », La Direction Centrale de Statistique, 1970, p. 6.

<sup>17</sup>*Congresul al XI-lea al Partidului Comunist Român, 25-28 noiembrie 1974, 1975*, Bucarest, Editura Politică, p. 69.

Concrètement, le chiffre des femmes occupant un poste de direction reflète entièrement la mentalité de l'époque. Dix ans après l'instauration du régime communiste, après l'introduction d'une législation égalitaire et après le doublement de la force de travail salariée, seulement 8% du total du personnel de direction était représenté par des femmes, le taux étant inversement proportionnel avec l'importance et avec le niveau de pouvoir que la fonction respective supposait. Au niveau de l'administration d'État centrale ou locale, dès 19.020 postes de direction, les employés femmes occupaient 1261, représentant 6,6%. La présence des femmes à des postes de direction au niveau des unités économiques était pratiquement inexistante, arrivant dans le meilleur des cas à 2,5%. Le seul domaine où l'on manifestait de la confiance pour les capacités managériales de la population salariée féminine était celui de la culture, les femmes y occupant un quart du total des poste de direction. On doit préciser que le chiffre relativement élevé s'expliquait parce qu'il y a eu l'inauguration d'un nombre impressionnant de maisons communales et d'institutions d'enseignement préscolaire, dont 99% des employés étaient des femmes. La possibilité réelle qu'un homme soit nommé à la direction de ces institutions était très réduite. Dans le domaine sanitaire par exemple, même si le personnel de niveau moyen était en majorité féminin, la direction revenait à 85% aux hommes, plus nombreux à l'époque dans le métier de médecin<sup>18</sup>. Une décennie plus tard, alors que le nombre des femmes travaillant dans le secteur d'État a été multiplié par deux, la représentativité dans des fonctions de direction est montée d'un seul point dans les pourcentages, pour atteindre les 9%. Des augmentations timides, environ 5% ont été enregistrées dans la catégorie des fonctions de direction dans l'administration d'État. En revanche, dans la direction des unités économiques, le taux des femmes n'est monté que de 1%. Dans l'agriculture, où 60% de la population salariée étaient représentés par des femmes, à la direction des coopératives agricoles de production, celles-ci ne représentaient que 9%, reflétant exactement l'expression populaire de l'époque « la femme avec la pioche, l'homme avec le dossier »<sup>19</sup>.

Lors de son arrivée au pouvoir, Nicolae Ceaușescu trouva une situation incertaine dans la mise en oeuvre des politiques égalitaires concernant la population féminine salariée. En l'absence d'une législation cohérente qui régleme la promotion des employées à la direction des entreprises et des institutions, ce processus était laissé au bon gré des organes de

---

<sup>18</sup>*Recensământul populației din 21 februarie 1956*, tome: « Structura social-economică populației », La Direction Centrale de Statistique, p. XIV.

<sup>19</sup>*Recensământul populației din 15 martie 1966*, tome VII, IIème partie: « Populația activă pe ramuri și subramuri ale economiei naționale », La Direction Centrale de Statistique, 1970, p. 2.

direction d'État et de parti, dans la majorité des cas, des hommes. Cet aspect fut repris par Nicolae Ceaușescu dans beaucoup de ses interventions :

*« En accordant les ordres et les médailles, j'ai remarqué que, si dans les entreprises presque 80% sont des femmes, après, lorsqu'on accordait les décorations il est arrivé que la proportion soit presque inverse – plus d'hommes que de femmes<sup>20</sup>. [...] Il est injuste que dans les entreprises où 90% du personnel est formé par les femmes, les directeurs, les chefs soient presque tous des hommes [...] faisons de la sorte que l'égalité en droits existe non seulement en général, mais qu'elle se matérialise concrètement dans toute la vie sociale et politique du pays. »<sup>21</sup>. « Je vous prie de me permettre d'utiliser cette occasion aussi pour rendre un chaud hommage aux femmes, aux mères, à celles que sont présentes, par la naissance des enfants et par l'éducation de la jeune génération, dans tous les secteurs d'activité – dans les fabriques, dans les champs, dans les laboratoires, dans l'activité communautaire et politique – avec leur forte personnalité, avec l'acharnement propre aux femmes, apportant une contribution incommensurable à tout ce qu'on réalise, à tout ce qu'on va réaliser dans toute l'activité future ! Je crois que les hommes ne vont pas se vexer si je ne leur rends pas à eux aussi hommage. Ils prennent eux-mêmes soin de souligner leurs mérites »<sup>22</sup>.*

La première mesure concrète fut la décision de la Session Plénière du Comité Central de 5-6 octobre 1967 par laquelle on traçait des tâches précises pour les différentes institutions d'État et les organisations de masse afin d'augmenter la participation des femmes dans des fonctions de décision<sup>23</sup>. Le rôle principal revenait au Conseil National des Femmes qui était appelé à intensifier la formation politique et professionnelle de la population féminine afin de faciliter la promotion de celles-ci dans tous les secteurs d'activité<sup>24</sup>. Ce processus poursuivi par la décision du CC du PCR de 18-19 juin 1973 par laquelle on reprend des recommandations concernant la promotion des femmes. Le retard des résultats concrets ainsi que les mesures similaires prises dans les autres pays communistes ont mené à l'établissement d'un principe de représentation dans des fonctions de direction dans le parti, principe fondé sur des quotas précises, à termes exacts pour l'accomplissement de ces objectifs<sup>25</sup>. Les effets de ces mesures n'ont pas tardé à se faire sentir dans la société roumaine, les premières augmentations étant enregistrées lors du recensement de la population de 1977. Pour les organes centraux de direction de l'État, y compris pour les ministères, sur 8040 poste de direction, 847 étaient occupées par des femmes, soit environ

---

<sup>20</sup>Nicolae Ceaușescu, *Creșterea rolului femeii în viața economică și social-politică a României socialiste*, 1980, Bucarest, Editura Politică, p. 41.

<sup>21</sup>*Ibid.*, p. 28.

<sup>22</sup>*Ibid.*, p. 36.

<sup>23</sup>*Femeia*, 1967, XIX<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 11, novembre, pp. 7-9.

<sup>24</sup>Voir Première partie, Chapitre 3 et 4.

<sup>25</sup>*Cf.* chapitre 6.

11%. Un mouvement plus significatif est enregistré au niveau des Directions et des institutions économiques, où la proportion atteint le 13,8% sur un total de 91.806 postes existants dans le système. Les domaines où les taux se sont rapprochés des quotas fixés par le parti en décembre 1976 fut l'agriculture, où, en 1977 on a atteint un pourcentage de 27.6% des femmes présentes à la direction des Coopératives Agricole de Production. D'autant à l'enseignement, la culture, l'art, l'assistance médicale, on dénombre de 38,4% directeurs femmes<sup>26</sup>.

La tendance ascendante s'est maintenue jusqu'à la chute du régime communiste. Les chiffres statistiques ne présentent qu'un état général, sans donner des détails sur la répartition des positions respectives en fonction de leur importance réelle et des secteurs économiques. Les documents d'archive, comme les extraits de presse montrent, la promotion des femmes s'est réalisée surtout dans les domaines d'activité féminisés : les entreprises à profil textile, alimentaire, l'industrie du cosmétique. Dans le cadre des institutions, durant les années 1980, les femmes ont été nommées à la direction des unités médicales ainsi que dans les organes de direction sanitaires départementales. Un phénomène similaire fut enregistré dans les institutions financières où les femmes sont arrivées à la direction des banques, des services économiques, des entreprises commerciales. En revanche, l'industrie lourde, ainsi que le secteur des constructions sont restés des domaines strictement masculins<sup>27</sup>.

### **7.3. Le défi de la tradition ou les femmes conductrices de bulldozer**

Après la Deuxième Guerre Mondiale, afin d'illustrer les politiques égalitaires promises dans le cadre du programme électoral, la propagande communiste a commencé à soutenir non seulement l'entrée des femmes dans l'activité salariée, mais aussi et surtout leur entrée dans des domaines reconnus pour leur caractère éminemment masculin. L'un de ces domaines fut celui des transports. Qu'on parle du transport aérien, ferroviaire ou maritime, la présence des femmes dans ces activités tenait de l'activité pionnière, de l'exceptionnel. Les articles concernant l'activité des femmes pilotes pendant la Deuxième Guerre Mondiale, la

---

<sup>26</sup>*Recensământul populației din 5 ianuarie 1977*, tome II: « Populație-Structură Socială-Economică », La Direction Central de Statistique, 1980, p. 600.

<sup>27</sup>« Omagiu femeii » in *România Liberă*, 8 mars 1983, XL<sup>e</sup> année, n°. 11740, pp. 1-4; « Omagiu femeilor de ziua lor » in *România Liberă*, 7 mars 1985 XLIII<sup>e</sup> année, n°. 12.547, p. 2; « Înaltă cinstire femeilor țării » in *România Liberă*, 7 mars 1987 XLV<sup>e</sup> année, n°. 13.167, p. 3, « Femeilor țării aleasă cinstire » in *România Liberă*, 7 mars 1987, XLVI<sup>e</sup> année, n°. 13.167, p. 3.

bien connue *Escadrille Blanche*<sup>28</sup> ou bien celle de la première femme dans la marine, étaient très nombreux dans la presse de l'époque. Ultérieurement, on a ajouté des informations sur les premières femmes mécaniciennes de locomotive<sup>29</sup>. Les chiffres n'ont pas confirmé une politique soutenue pour l'entrée des femmes dans ces métiers, au contraire. En 1956, seules 19 femmes étaient recensées comme mécanicien de locomotive, en comparaison aux 8267 hommes exerçant le même métier. Dans le transport naval et fluvial, 130 femmes travaillaient comme personnel de navire, représentant 2% du total des employés. L'aviation non plus n'encourageait pas les pilotes femmes, sur les 348 membres du personnel navigant, uniquement 5 étaient des femmes, encore moins que dans la période de l'entre-deux-guerres. En 1966 l'on observe une augmentation dans le cadre du personnel navigant à 67 femmes encadrées mais le chiffre des mécaniciennes de locomotive est resté à 20. Une baisse significative s'enregistre dans le cadre du personnel marinier féminin, le nombre des femmes travaillant dans la marine diminuant de moitié. Concernant la marine, et plus tard dans le secteur du transport souterrain, on peut parler d'un vrai tabou de la présence féminine à la direction des moyens de transport, absence qui s'explique par l'interdiction formulée pendant le régime Nicolae Ceaușescu faite aux femmes d'occuper ce type de postes.

Suivant le modèle du stakhanovisme soviétique, la Roumanie des premières années de communisme était prête à fournir à son tour les premiers exemples de ce type. L'idée même de stakhanovisme ne coïncidait pas avec les domaines spécifiques d'activité féminine. Une institutrice ou une assistante médicale ne correspondait pas aux stéréotypes du stakhanovisme. On avait besoin de la mise en avant de la force brute, de la femme qui manie avec une adresse égale à celle de l'homme le bulldozer, la grue, le tour. Il n'existait pas une politique à part pour attirer un grand nombre d'employées femmes dans l'industrie lourde mais, au moins au début des années 1950, il existait une préoccupation pour la qualification dans des métiers « masculins » des femmes qui arrivaient à travailler dans des entreprises du type de la Fabrique de machines électriques Dinamo. En 1956, le nombre total des femmes qui travaillaient effectivement dans l'industrie lourde comme gréeurs, fraiseurs, soudeurs, fondeurs, tourneurs etc. arrivait à 32.881 personnes, tandis que, au même moment, la totalité

---

<sup>28</sup> *Escadrila Albă*, nom donné par le journaliste italien Curzio Malaparte à une escadrille sanitaire créée le 25 juin 1940. Tous les avions étaient peints en blanc avec la croix rouge sur les ailes et les pilotes étaient que des femmes : Ana Maria Drăgescu, Nadia Russo, Virginia Thomas, Virginia Duțescu, Smaranda Brăescu, Victoria Pokol, Maria Nicolae, Stela Huțan Palade și Eliza Vulcu. George Marcu, Rodica Ilinca, *Dictionarul Personalităților feminine din România*, Bucarest, Editura Meronia, 2009, pp. 98-99.

<sup>29</sup> « Dârza » in *Femeia*, avril 1951, III<sup>e</sup> année, n° .4, p. 6.

des employées dans la santé publique atteignait le même chiffre<sup>30</sup>. Malgré l'accès limité des filles dans l'enseignement technique, le nombre des femmes qui travaillaient dans certains secteurs de l'industrie lourde, considérés comme très peu féminins, est resté constant, dans les métiers mentionnés, les femmes représentaient 20 – 25% du nombre total des salariés<sup>31</sup>.

Un autre slogan transmis par la propagande communiste fut celui de la femme « tractoriste ». Un début des années 1950 la presse se hâtait de présenter les conquêtes dans ce domaine, en exposant dans de larges articles « la contribution des femmes à la récolte des fruits de la patrie »<sup>32</sup>. En 1956, il existait 435 femmes « tractoristes » et 5 femmes conductrices de moissonneuses-batteuses. En 1966 le nombre de celles-ci baisse à la moitié, jusqu'à 277 et autres 35 femmes travaillaient sur d'autres types de machines agricoles. L'apparition de l'enseignement secondaire agricole et technique a permis l'augmentation spectaculaire du nombre de femmes non seulement dans le métier de « tractoriste », mais aussi des femmes travaillant sur tous les types d'outillages de levage et de transport. Les cours pour le maniement de ces outillages étaient suivis obligatoirement par tous les élèves des lycées agricoles, le diplôme obtenu à la fin des études étant conditionné par l'obtention du permis de conduire pour ce type de véhicules. En parallèle, tous les grands chantiers du pays assuraient des cours de qualification pour les femmes, d'habitude femmes au foyer, qui souhaitaient travailler sur de tels outillages à côté de leurs maris et de leurs familles<sup>33</sup>. Dans ces conditions, au début des années 1990 il existait 17.995 femmes actives qui occupaient des métiers de « tractoriste » et de manipulateur d'outillages lourds.

Moins véhémence fut la politique concernant les conducteurs de transports en commun, surtout dans les villes, où une grande partie des conducteurs de tramway, des conducteurs d'autobus et de trolleybus étaient des femmes.

#### 7.4. Les métiers interdits

Si pour beaucoup des spécialisations dans le domaine industriel, l'interdiction de la scolarisation des filles pouvait être solutionnée par la formation sur le lieu de travail, il

---

<sup>30</sup> *Recensământul populației din 21 februarie 1956*, tome « Structura social-economică populației », La Direction Générale de Statistique, pp. XV-XVIII.

<sup>31</sup> *Recensământul populației din 15 martie 1966*, tome VII, IIème partie: « Populația activă pe ramuri și subramuri ale economiei naționale », La Direction Générale de Statistique, 1970, pp. 2-4, *Recensământul populației din 5 ianuarie 1977*, tome II: « Populație-Structură Socială-Economică », La Direction Générale de Statistique, 1980, pp. 610-613; *Recensământul populației din 7 ianuarie 1992*, tome II: « Populație-Structură Socială-Economică », La Commission Nationale pour la Statistique, 1994, pp. 718- 798.

<sup>32</sup> « Egale în drepturi și în îndatoriri » in *Femeia*, V<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>. 8, aout 1953, p. 4.

<sup>33</sup> Carol Roman, Vasile Tincu (ed.), *101 interviuri cu femei – împliniri, opțiuni, responsabilități, temeri, inechități, năzuințe*, Bucarest, Editura Politică, 1978, pp. 54-59.

existait des secteurs où la non scolarisation des filles équivalait à l'interdiction de la profession respective pour les femmes. Un tel domaine était celui des transports, surtout en ce qui concerne le transport naval, aérien et ferroviaire. Statistiquement, il y avait de nombreuses employées dans ces branches. Elles étaient réparties dans les activités qui soutenaient le déroulement de l'activité, et non pas l'activité en soi : 90% des personnes qui vendaient les billets dans les bus et dans les tramways, les contrôleurs, les employés à des fonctions d'importance mineure, les dispatchers, les agents de bord étaient des femmes. En revanche, si les femmes souhaitaient diriger les moyens de transport, civils ou commerciaux, elles se heurtaient à une réponse négative décidée, une illustration éloquente du fait que le régime communiste de Roumanie n'a pas été égalitaire du point de vue de l'idéologie suivie. En 1945, une fenêtre s'est ouverte en matière de l'avenir professionnel pour les femmes. L'égalité en droits encourageait les femmes à demander l'entrée dans des professions réservées jusqu'à ce moment-là aux hommes. Toute nouvelle entrave dépassée était largement exposée dans les pages des revues féminines ainsi que dans la presse écrite nationale. En parallèle, on décrivait les actes héroïques et les conquêtes des femmes soviétiques, en particulier celle de la première femme cosmonaute. L'effervescence s'atténue vers la fin du régime Gheorghe Gheorghiu-Dej, pour devenir une simple chimère lors de l'arrivée au pouvoir de Nicolae Ceaușescu. La participation féminine dans beaucoup de ces activités est restée dérisoire.

La propagande concernant l'égalité des chances, les exemples des femmes qui avaient fait carrière dans les domaines interdits et le traitement égalitaire à l'école, faisaient que beaucoup de filles désiraient une carrière à laquelle on leur refusait l'accès. Maria Atanasiu, une élève, lectrice de la revue *Femeia*, adressa à la rédaction une lettre sur la question « Pourquoi une fille ne peut pas être marin ? ». Le discours utilisé montrait explicitement que pour celles qui étaient nées dans les années 1950-1960, les barrières auto-imposées concernant l'accès aux différents métiers et fonctions existaient en moindre mesure par rapport à la mentalité des générations antérieures. L'élève expliquait ce qui l'empêchait d'exercer la profession souhaitée :

*« Je voudrais vous dire pourquoi je ne peux pas être marin. Parce que je suis fille, et ce métier est réservé exclusivement aux garçons. On parle toujours de l'égalité des sexes, des qualités des filles, de la reconnaissance des qualités de celles-ci, mais quand il s'agit de la pratique... Tout comme d'autres rêvent d'être médecins, soudeurs, artistes, moi, je rêve d'être marin. Vous allez dire que c'est un dur métier, mais les autres sont-ils plus faciles ? Vous allez me dire qu'il est nécessaire d'avoir une grande résistance physique. Ceux qui ont décidé que les filles n'ont pas accès à l'Institut de marine, ont-ils constaté que je ne sais pas nager, ramer, faire*

*de la gymnastique ? Ont-ils constaté que j'ai le mal de mer ? [...] Les garçons ont-ils peut-être tous l'étoile au front ? [...] Au fait, je ne crois pas qu'un garçon, par sa simple qualité d'être garçon, en sait plus que moi. J'ai lu dans un numéro de la revue **Femeia** des articles sur Angela Lefterescu, sur Puica Dumitru, sur le fait qu'avec Angela Lefterescu a réussi à devenir officier dans notre marine. Elle est allée, la Constitution à la main, demander où il était écrit que les femmes ne peuvent pas être marins ?! Est-il nécessaire que nous, les autres filles, qui voulons être marins, procédions de la même manière ? Est-ce que nous n'avons pas LE DROIT de choisir la profession que l'on désire ? Je sais que je ne suis pas la seule fille dans cette situation. C'est pour cela que j'espère que la revue **Femeia** nous soutiendra et nous appuiera dans notre démarche. Je vous ai écrit parce que cela me faisait trop de peine ... et j'espère que vous allez me comprendre... . »<sup>34</sup>.*

Face à une politique discriminatoire, ni la revue ni autre instance n'ont pas pu aider Maria Atanasiu qui, conformément aux archives de l'Académie Nationale de marine, n'a jamais étudié pour devenir marin<sup>35</sup>. La décision de soutenir la promotion des femmes dans tous les secteurs d'activité a été doublée par des mesures d'exclusion sur le plan professionnel. Dans le cas des femmes de la marine, même s'il n'existait pas une puissante tradition de la présence féminine dans ce secteur, il y avait pourtant, en 1977, 12 femmes commandantes de navire et 121 officiers femmes. Les femmes ont recommencé à être reçues dans les instituts de marine en 2000.

Afin de protéger la sécurité de l'État, une évidence claire de tous les employés, y compris les femmes, qui activaient dans le cadre du Ministère de l'Intérieur et de l'Armée n'a jamais été publiée. Faute d'études monographiques dédiées aux deux institutions, les statistiques complètes restent inconnues au public.

Le Ministère de l'Intérieur employait des femmes dès 1945. À part l'activité dans les départements administratifs, il y a eu pas beaucoup de femmes qui ont été encadrées comme officiers actifs, initialement dans le Corps des Défectifs, en passant ultérieurement dans les différents départements du ministère, surtout dans le cadre la Direction Générale de la Sécurité de l'Etat et la Direction Générale des Pénitenciers, notamment pour les prisons où on plaçait les femmes. Quant à l'encadrement en tant qu'officier actif, ce processus commença juste après le 23 août 1944. Beaucoup de figures notoires comme Tamara Dobrin furent employées dans cette structure<sup>36</sup>. La recherche des dossiers de suivi montre une présence particulièrement active des officiers femmes dans le cadre de cette institution, celles-ci

---

<sup>34</sup> *Femeia*, septembre 1973, XXVI<sup>e</sup> années, n<sup>o</sup>. 9, p. 5.

<sup>35</sup> [http://www.anmb.ro/ro/files/despre/absolventi/t\\_absolventi.php](http://www.anmb.ro/ro/files/despre/absolventi/t_absolventi.php), 05.04.2011.

<sup>36</sup> ANHC, Fond CC al PCR-Section Cadre, dossier D/187; l'Archive de l'Université București, fond Cadre, dossier DOBRIN TAMARA-3568.

s'impliquant dans toutes les opérations du département. Les femmes dans la Direction Générale des Pénitentiaires travaillaient dans le cadre du service médical, comme gardiennes dans les pénitentiaires destinés aux femmes, ainsi que dans les instituts destinés aux mineurs délinquants. Dans les services où elles étaient majoritaires, les femmes ont détenu des fonctions de direction<sup>37</sup>. En 1986, au concours de l'École militaire d'officiers actifs, la présence féminine parmi les candidats déclarés admis était la suivante : à la Securitate, en tant qu'officier opératif, 49 candidats femmes ont été admis sur un total de 185 candidats (26,4%). Pour la Milice, 32 femmes et 290 hommes ont été déclarés admis<sup>38</sup>. Pour les troupes de la Securitate, nous ne disposons pas du ratio hommes-femmes. Dans les dossiers de personnel on remarque pourtant que la présence féminine était plus nombreuse dans les services de Passeports et de Pénitentiaires.

La dimension des forces armées était elle aussi un secret d'état, c'est pour cela que les données statistiques sont partielles et qu'elles n'indiquent pas le taux des femmes dans le nombre des militaires de carrière. Les premières informations disponibles sont celles du recensement de la population de 1992, lorsqu'on enregistrait 816 femmes militaires de carrière sur un effectif total de 39.193 militaires<sup>39</sup>. La présence féminine dans l'armée roumaine n'était pas une nouveauté, étant donné que la propagande communiste avait construit et renforcé les mythes des femmes qui avaient participé de façon active dans les divers conflits militaires. La participation de la Roumanie à la Deuxième Guerre Mondiale avait supposé la mobilisation des hommes uniquement. Les femmes avaient été employées, jusqu'au 23 août 1944, seulement dans les services militaires médicaux, dans les radio transmissions et dans l'aviation. Après la rupture de l'alliance avec l'Allemagne, les femmes volontaires ont pu rejoindre l'armée roumaine. Le phénomène ne fut pas aussi important que celui de l'URSS, mais il a existé. Deux exemples en attestent : Viorica Dunca<sup>40</sup> qui détenait le grade militaire d'officier et dirigeait un bataillon d'artillerie, et Violeta Marinescu<sup>41</sup>, qui détenait le grade de sergent majeur et était en même temps lieutenant de commandant de bataillon. À la fin de la guerre, aucune de ces femmes n'a été retenue dans le cadre de l'armée. Certaines de ces femmes sont devenues des cadres du Ministère de l'Intérieur. Violeta Marinescu était en 1974 lieutenant-colonel de la Securitate. Les autres anciennes

---

<sup>37</sup>, Mihai Burcea, Marius Stan, Mihail Bumbuş, *Dicţionarul ofiţerilor şi angajaţilor civili ai Direcţiei Generale a Penitenciarelor. Aparatul Central (1948-1989)*, Iaşi, Polirom, 2009, pp. 115-119.

<sup>38</sup>L'Archive du ministère de l'Intérieur, fond Direcţia cadre şi învăţământ, dossier 74/1986, ff. 22-24.

<sup>39</sup> *Recensământul populaţiei din 7 ianuarie 1992*, tome II: « Populaţie-Structură Socială-Economică », La Commission Nationale pour la Statistique, 1994, p.804.

<sup>40</sup>Elisabeta Moraru, « Veterane ale războiului antihitlerist » in *Femeia*, IX<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>.8, aout 1966, pp. 4-5.

<sup>41</sup>Mihu Neagu, « Profil contemporan » in *Pentru patrie*, n<sup>o</sup>. 9 1974, pp. 28-29.

combattantes se sont réintégrées dans la vie civile, dans des professions qui ne rappelaient aucunement leur présence sur le champ de bataille. Le retour des femmes dans le cadre de l'armée roumaine a lieu en 1973, lorsque la première promotion de cadres actifs femmes finalisent leurs études<sup>42</sup>. Les militaires femmes ont eu, jusqu'à la chute du régime communiste, comme principale tâche d'assurer les cours de formation pour les jeunes filles, des cours organisés dans les universités et dans les entreprises<sup>43</sup>.

### **7.5. Etude de cas. La force de travail féminine dans le domaine médical. Représentation. Promotion. Effets.**

La Roumanie n'a pas constitué une exception dans le modèle qui privilégiait l'entrée des femmes dans les domaines qui supposaient de l'attention et de l'intérêt pour les autres : l'assistance médicale, l'assistance sociale, l'enseignement. Si certains secteurs, tels les finances ou la justice, ont été féminisés après la Deuxième Guerre Mondiale, l'assistance médicale a toujours représenté un terrain spécifique féminin. Pour l'intervalle 1945-1989, l'assistance médicale fut le domaine d'activité non productif avec le plus grand taux de femmes, 75% en moyenne, deux fois plus en comparaison au niveau national du nombre de femmes salariées, qui variait alors entre 30 et 40%. Ces pourcentages ne sont pas du tout représentatifs si l'on prend en compte l'importance des fonctions détenues par les femmes sur le plan horizontal, (médecins/personnel médical auxiliaire), ainsi que sur le plan vertical, (la proportion des femmes dans les différentes fonctions de direction et surtout dans les positions qui confèrent des prérogatives décisionnelles importantes). Au début des années 1950, les cadres médicaux avec études supérieures sont à 63% des hommes et seulement à 37% féminin. Uniquement un tiers des médecins étaient des femmes, différence facile à comprendre à cause du retard avec lequel les femmes ont été admises dans le cycle supérieur d'enseignement ainsi qu'à cause de la tradition selon laquelle les jeunes filles étaient dirigées avec prédilection vers les filières humanistes, les sciences exactes étant considérées trop peu adéquates au « spécifique féminin »<sup>44</sup>. Les préjugés de ce type ont été parfaitement assimilés avec le temps dans les mentalités féminines. Dans le cadre de la même profession, on constate une ségrégation hommes-femmes des différentes spécialisations. Les étudiantes optaient pour des spécialités à notoriété plus réduite comme la médecine générale, la

---

<sup>42</sup> « Prima promoție de cadre active femei ale Armatei noastre populare » in *Apărarea patriei*, 17 octobre 1973, pp. 1-3.

<sup>43</sup> « În cadență ostășește » in *Viața Militară*, n°. 7 1977, p. 27.

<sup>44</sup> *Anuarul statistic al Republicii Populare România*, La Commission Nationale de statistique, 1958, p. 59.

dermatologie ou la pédiatrie tandis que la chirurgie, spécialisation qui facilitait une éventuelle ascension professionnelle, restait un secteur spécifique masculin. Le nombre des femmes médecins augmente dans l'intervalle 1945-1989, mais la parité n'est atteinte qu'à la fin des années 1980<sup>45</sup>.

À l'inverse, dans le cas du personnel médical ayant fait des études moyennes, les femmes représentaient 82% en 1958. Cette proportion n'a pas subi des variations significatives jusqu'au 1989<sup>46</sup>. Le maintien de cette situation a été favorisé par l'inauguration de l'enseignement secondaire sanitaire, où plus de 90% des élèves étaient des filles<sup>47</sup>. Pourtant, la féminisation massive n'a pas empêché une ségrégation du travail sur des critères de genre. Les femmes dans le système ont continué à occuper les positions classiques de « *care giver* » : assistantes médicales, sœurs médicales, tandis que les hommes, ayant le même diplôme, étaient placés avec prédilection dans des postes qui supposaient des compétences particulières « masculines », d'habitude manipulation, confection ou maintenance des appareils médicaux. À part la différenciation des tâches et des attentes professionnelles, la mixité fut accompagnée par des inégalités hiérarchiques. Si les femmes étaient présentes dans des fonctions de direction, elles occupaient des postes à importance décisionnelle réduite. Les femmes étaient très rarement présentes, voire absentes, dans les fonctions les plus importantes, l'existence du « plafond de verre » était évident dans ce domaine. Même s'il n'existait pas de directives ou d'indications précises dans ce sens, les femmes montaient dans l'échelle hiérarchique uniquement jusqu'à certains niveaux : elles atteignent les échelons 2 et 3. Une telle situation n'aurait pas dû exister dans un État, où deux Décisions (celle de 1973<sup>48</sup> et celle de 1976<sup>49</sup>), avaient proclamé non seulement l'égalité des droits et des chances entre femmes et hommes, mais aussi une promotion intensive des femmes dans tous les domaines d'activité, et surtout l'accès de celles-ci à des fonctions de direction, le but étant d'atteindre la parité entre les deux sexes. Si lors de la constitution du Conseil Sanitaire Supérieur, par exemple, on avait suivi le respect de la parité, au niveau de la direction du ministère de la Santé Publique ce principe n'a pas été respecté. L'ascension des femmes dans le système médical pendant l'intervalle 1945-1989 fut permise, voire encouragée vers les fonctions de responsabilité locale et territoriale (la direction des différentes unités sanitaires,

---

<sup>45</sup> *Anuarul statistic al R.P.R./R.S.R.*, La Commission Nationale de statistique, 1960-1989.

<sup>46</sup> *Anuarul statistic al Republicii Populare România*, La Commission Nationale de statistique, 1958, p. 57.

<sup>47</sup> *Anuarul statistic al R.P.R./R.S.R.*, La Commission Nationale de statistique, 1960-1989.

<sup>48</sup> Hotărârea Plenarei Comitetului Central al Partidului Comunist Român cu privire la privind creșterea rolului femeii în viața economică din 18-19 iunie 1973, publicată în *Buletinul Oficial al RSR*, n°. 96 de 4 juillet 1973.

<sup>49</sup> L'Archive du ministère du Travail (AMS), fond Cabinet du ministre du Travail, dossier 1/1976.

des directions sanitaires départementales)<sup>50</sup>. Au niveau de la direction du ministère de la Santé Publique, sur l'ensemble des postes, 200 étaient d'exécution et 50 de coordination. Ces derniers étaient occupés 90 % par des hommes. Même quand elles se trouvaient à la direction d'un service, la responsabilité qui revenait aux femmes regardait strictement le bon fonctionnement du ministère (la direction financière, la direction de secrétariat), mais jamais l'activité de coordination du réseau et de l'activité sanitaire. Dans les postes d'exécution, pourtant, le taux des femmes s'approchait de celui au niveau du système sanitaire dans sa totalité, presque 60% du personnel employé.

Dans l'intervalle 1945-1989, la fonction de ministre de la Santé Publique fut occupée par Dumitru Bagdasar, Florica Bagdasar, Aurel Moga, Dan Enăchescu, Theodor Burghel, Radu Păun, Eugen Proca et Victor Ciobanu. Les femmes n'ont pas été promues à la tête du ministère même si la première femme ministre de Roumanie fut Florica Bagdasar, qui occupa le portefeuille de la Santé, de décembre 1946 à 1948. Les positions d'adjoint du ministre et de secrétaire d'État dans le ministère de la Santé Publique représentent aussi des bastions masculins avec toutefois trois exceptions importantes : Olimpia Solomonescu qui occupa la fonction de secrétaire d'État au ministère de la Santé entre 1976 et 1979, position reprise ultérieurement par Lidia Orădean jusqu'en 1985, et Viorica Ciobănet, adjoint du ministre qui s'occupa de la politique démographique entre 1985 et 1989. Les femmes sont nombreuses dans les fonctions de directeurs adjoints de direction<sup>51</sup>.

Le conseil de direction du ministère, même s'il était formé conformément au principe de la direction collective par lequel était imposée la présence de certains membres extérieurs au ministère de la Santé, des représentants des employés du système sanitaire, des membres des différentes organisations syndicales et de masse, n'offrait pas plus d'égalité de chances aux femmes. Des 38 membres en fonction, la moyenne des femmes présentes ne dépassaient pas le chiffre de 10-12. Un tiers uniquement était des médecins, d'habitude en charge des directions sanitaires départementales. Les autres étaient soit du personnel médical secondaire ou auxiliaire, soit des ouvrières. La seule présence féminine garantie au *Conseil de direction* du ministère était celle de présidente ou de vice-présidente du Conseil National des Femmes. Les fonctions inférieures occupées dans l'organisation d'origine leur permettaient l'accès au Conseil mais les empêchaient d'accéder au *Comité exécutif*, ce qui leur aurait conféré certaines prérogatives décisionnelles. L'exception arrive à la fin des années 1980, lorsque

---

<sup>50</sup> Sur le plan national, en 1988, à la tête des Directions Sanitaires Départementales se trouvaient 28 femmes sur 41 postes.

<sup>51</sup> AMS, fond Cabinet du ministre de la Santé, dossier 9/1977, dossier 25/1980, dossier 32/1981, dossier 30/1988; ANHC, fond CC al PCR-section Cadres, dossier 890, dossier 357.

dans le Comité Exécutif du Ministère ont été cooptées des femmes : Viorica Ciobănete en tant qu'adjoint du ministre, Aneta Ciocan comme présidente du Comité de l'Union des Syndicats des Unités Sanitaires, Elisabeta Joița, directrice adjointe de la direction pharmaceutique et des appareils médicaux, ainsi qu'Eugenia Erhan, directrice adjointe de la direction financière du ministère<sup>52</sup>.

Dans les commissions de spécialistes du ministère, organisées pour 21 spécialités différentes, les femmes médecins se retrouvaient notamment dans le cadre des spécialisations plus proches de l'image de la « femme mère » et plus précisément dans le cadre de la commission pour la protection de la mère, de l'enfant et de la jeunesse : elles sont 5 femmes médecins sur un total de 27 membres. Elles sont également présentes dans la commission pour les affections neuro-psycho-motrices de l'enfant, toujours : elles sont aussi 5 sur un total de 17 membres. Pour le reste des commissions, les femmes ne représentaient que des exceptions sporadiques<sup>53</sup>.

---

<sup>52</sup>AMS, fond Cabinet du ministre de la Santé 32/1981, fond Cabinet du ministre de la Santé, dossier 11/1987, dossier 29/1988.

<sup>53</sup> AMS, fond ordres du ministre de la Santé, l'Ordre 235 de 16.06.1980.

## Chapitre 8

### La représentation féminine dans les structures d'état et de parti

#### 8.1. Les membres du parti

En traçant l'évolution numérique des femmes membres du parti on distingue deux segments temporels. Le premier commence dans la période d'illégalité du mouvement et va jusqu'à la fin des années '50. Il est caractérisé par l'inconstance et la précarité des sources à la disposition des historiens. À partir du troisième Congrès du Parti Ouvrier Roumain et jusqu'à la chute du régime communiste, les préoccupations égalitaristes du gouvernement Nicolae Ceaușescu ont fait que les chiffres concernant la structure du parti, et implicitement, ceux concernant la présence féminine furent publiés plus souvent et plus explicitement. Ils faisaient partie intégrante de la propagande officielle.

Établir les chiffres exacts des membres du Parti Communiste, dès sa naissance et jusqu'en 1945, est une démarche particulièrement difficile à mettre en œuvre, engendrant de nombreuses disputes entre les historiens<sup>1</sup>. Ioan Chiper, dans son étude concernant l'évolution numérique et la structure ethnique du PCR pour l'intervalle 1921-1952, mentionne un document dans lequel le nombre des membres du parti à la fin des années '30 d'environ 2500, dont 300 femmes. Il y a d'autres chiffres concernant le nombre des femmes membres du parti avant le 23 août 1944, notamment ceux offerts par les statistiques élaborées par le PCR à l'occasion de l'attribution de médailles aux militants durant la période de l'illégalité du parti. Le chiffre de ceux auxquels on a reconnu officiellement le stage de présence dans le

---

<sup>1</sup> Conformément aux documents gardés aux archives du PCR, en juin 1940, il y avait 4210 membres inscrits dans le mouvement. Dans le rapport présenté par Iosif Rangheț lors de la séance de l'actif central de 25-27 avril 1945, on montre qu'avant le 23 août 1944, le parti avait dans tout le pays moins de 1000 membres. En octobre 1944, le parti avait environ 5000 membres, en février il avait 15.000 membres, jusqu'en avril 1945 le nombre des membres arrive à 55.000. Lors de la Conférence nationale d'octobre 1945, le parti avait plus de 200.000 membres et, pendant le mois de novembre, cet effectif a augmenté de 50%, arrivant à 300.000 membres. Une situation statistique réalisée par la section organisationnelle en 1974 mentionnait la reconnaissance du stage d'avant le 23 août 1944 à un nombre de 5237 membres, ce nombre n'incluant pas les membres décédés ou bien ceux qui avaient quitté définitivement le pays jusqu'au moment de la rédaction du rapport respectif. La différence entre le chiffre avancé par Iosif Rangheț en 1944 et les données ultérieures détenues par le PCR est expliquée par certains historiens par l'absence de statistiques claires pendant les années de guerre. Eugen Cristescu, ancien directeur du SSI, pendant sa période de détention, a donné le chiffre de 1150 membres du Parti Communiste avant le 23 août 1944. Le chiffre de 1000 membres fut véhiculé par d'autres membres importants du PCR, tels Ana Pauker. La dispute historiographique autour de l'approximation la plus réaliste du chiffre des membres du mouvement communiste avant et pendant la Deuxième Guerre Mondiale est devenue plus actuelle que toujours une fois les fonds archivistiques ouverts aux chercheurs, ces fonds comprenant les dossiers de suivi rédigés par les employés du Ministère de l'Intérieur pour les membres et les sympathisants communistes.

parti s'est élevé approximativement à 5000 membres, dont 25-30% étaient des femmes<sup>2</sup>. Suite à l'unification du Parti Social Démocrate et du Parti Communiste, en février 1948, la nouvelle formation politique, le Parti Ouvrier Roumain, compte alors 1.057.428 membres. Dans les mois suivants, le corps du parti diminue substantiellement, ainsi qu'en novembre 1948, le POR ne dépassait pas 900.000 membres. Entre novembre 1948 et mai 1950, on a procédé à des vérifications des membres du parti, et suite à cette procédure, 192.000 personnes ont été exclues du parti, en juillet 1950 : la structure officielle du parti dénombre 709.476 membres. Durant les années suivantes, la décroissance se maintient, même si les exclusions du parti n'ont pas atteint l'ampleur de celles des années 1948-1950. Ioan Chiper explique cette baisse par le passage à un système de contrôle plus rigoureux des membres du parti, ce qui signifierait que les chiffres antérieurs n'étaient pas correctes<sup>3</sup>. Au 1<sup>er</sup> juillet 1953, le POR enregistrait officiellement 585.087 membres et 577.480 deux années plus tard, en mars 1955. Le nombre des membres a augmenté constamment les mois précédant le II<sup>ème</sup> Congrès du POR, arrivant à 834.600 en 1960 et à 1.518.000 à la fin de l'année 1963.

Jusqu'au III<sup>e</sup> Congrès du POR, les statistiques se sont concentrées sur l'évolution strictement numérique et sur la structure en fonction des critères sociaux, ethniques, d'âge, ainsi que d'ancienneté au sein du mouvement. La répartition des membres du parti en fonction du sexe ne fut pas considérée comme suffisamment probante pour être incluse dans les différents rapports sur la structure du parti. Ce silence pourrait être interprété comme un signe de la présence moins significative des femmes au sein du Parti. Cette hypothèse est soutenue par l'évolution lente de l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie, qui, tandis que le Parti mère réussissait à doubler le nombre des adhérents, n'a coopté que 200 activistes. L'absence d'une culture politique (y compris d'un opportunisme politique), l'esprit conservateur, ou tout simplement l'indifférence pour le phénomène politique expliquent sans doute la non croissance du pourcentage des femmes en rapport direct avec le nombre total des membres du parti. Lors du I<sup>er</sup> Congrès du POR, sur le nombre total de participants, les femmes ont représenté 13,5%<sup>4</sup>. Ce chiffre représente les femmes au sein du mouvement communiste ainsi que les femmes membres du Parti Social Démocrate. En 1949, traitant le problème de l'organisation des femmes, Ana Pauker et Constanța Crăciun se déclaraient totalement insatisfaites de la proportion de femmes au niveau des structures du parti ; elles ne

---

<sup>2</sup>ANHC, fonds CC du PCR- section Chancellerie, dossier 8/1979, dossier 5/1981, dossier 10/1988.

<sup>3</sup>Ioan Chiper, « Considerații privind evoluția numerică și compoziția etnică a PCR » in *Arhivele Totalitarismului*, 4/1998, année VI, n<sup>o</sup>. 21, pp. 25-41.

<sup>4</sup>*Congresul Partidului Muncitoresc Român*, 1948, Editura Partidului Muncitoresc Român, p. 52.

dépassaient pas 8%<sup>5</sup>. Six années plus tard, lors du II<sup>e</sup> Congrès du POR, Aritina Momuleț, la déléguée de l'organisation du parti de Craiova, montrait que les femmes représentaient 9% du total des membres des organisations de base. La situation était meilleure pour les délégués présents au Congrès, dont les femmes représentaient 19,9% des participants<sup>6</sup>. Concernant le nombre total des membres de parti femmes, en égard aux critiques exprimées sur la présence extrêmement réduite des femmes dans des fonctions d'autorité, on peut penser que la présence de celles-ci est proche du pourcentage des représentantes au Congrès et non de celui relevé au niveau des organisations de masse.

La première information officielle concernant la proportion de femmes au sein du parti est celle présentée lors du III<sup>e</sup> Congrès du POR, lorsque, à part les autres variables concernant la structure du parti (classe sociale, âge, expérience au sein du mouvement), la répartition en fonction du sexe est mentionnée dans les statistiques. Le nombre des membres et des femmes candidates de parti arrive à 17% du total. La direction du parti lançait en permanence des encouragements pour l'augmentation du nombre des femmes et pour la promotion plus soutenue de celles-ci dans des fonctions de direction. La réalité montrait pourtant que la Roumanie se plaçait de ce point de vue, d'au moins 5 points de pourcentage au-dessous de la moyenne des autres états communistes de l'Europe Centrale et de l'Est<sup>7</sup>. Lors de son arrivée au pouvoir, Nicolae Ceaușescu a trouvé une situation pas du tout satisfaisante concernant l'activité du parti envers les femmes. Même si en 1950, on avait rapporté avoir atteint le chiffre de 1.500.000 membres femmes dans l'organisation de masse, l'élimination d'Ana Pauker et la dissolution de l'Union des Femmes Démocrates de Roumanie qui s'est produite par la suite, ont représenté un important pas en arrière en matière d'implication politique de la part de la population féminine. Avant 1965, en tant que responsable de l'activité de l'organisation féminine, Nicolae Ceaușescu connaissait, et encore plus, il ordonnait et coordonnait directement beaucoup des principaux projets du Conseil National des Femmes, dont ceux concernant la promotion de ces dernières. Ses discours, à commencer par le XI<sup>e</sup> Congrès du PCR, sur la nécessité de faire une plus grande confiance aux femmes et de leur confier des fonctions de direction semblent être la prolongation naturelle de ses préoccupations antérieures. À ce moment-là, la présence des femmes dans le parti était de 21%, alors que le travail salarié féminin était de 27,8% ; des taux qui se situent parmi les plus bas dans l'espace communiste, proche de ceux de la Yougoslavie. Nicolae

---

<sup>5</sup> ANHC, fonds CC du PCR- section Chancellerie, dossier 47/1950, f. 19.

<sup>6</sup> *Congresul al II-lea al Partidului Muncitoresc Român*, Bucarest, Editura de stat pentru Literatură Politică, 1956, pp. 292-294.

<sup>7</sup> Voir chapitre 5.

Ceaușescu voyait une relation directe entre l'implication politique des femmes et l'activité professionnelle et c'est pour cela qu'il faisait appel aux organisations du parti : « *qu'on se préoccupe davantage de la promotion des femmes dans des travaux de responsabilité du parti, de l'état, dans tous les domaines d'activité, qu'on améliore la direction des comités et des conseils de femmes afin d'assurer la participation de plus en plus active des femmes dans le travail éducatif, culturel et social-communautaire, le travail du peuple entier pour la réalisation de la politique du parti* »<sup>8</sup>.

Pendant les dix années suivantes du régime Ceaușescu, on a enregistré de nombreuses prises de position pour la promotion plus soutenue des femmes dans le parti ainsi que dans des fonctions d'autorité, le point culminant étant atteint par la décision de la Plénière du CC du PCR des 18-19 juin 1973. Sur le terrain, les résultats concrets tardaient à se faire sentir. Entre le IX<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> Congrès, la présence féminine dans le parti augmenta de 4 points, pour atteindre 25%. Si du point de vue proportionnel, l'augmentation n'était pas spectaculaire, les chiffres ont enregistré un saut important, le nombre total des membres du parti augmentant d'un million dans l'intervalle de dix ans : de 1.450.000 on passe à 2.480.000 en 1974<sup>9</sup>.

L'introduction du principe de la représentation par quotas proportionnelles en 1976, fut le signal le plus clair donné en faveur de la croissance plus soutenue du nombre des membres du parti femmes, et implicitement, pour leur promotion dans des fonctions de direction. Après la chute du régime communiste, l'une des innombrables critiques qu'on a proférées à l'adresse de ce régime fut ce principe de représentation proportionnelle car, les femmes qui sont entrées dans le parti et ont occupé des positions d'autorité étaient élues non pas sur des critères méritoires mais seulement pour compléter les statistiques du parti. En réalité, la progression n'était pas du tout différente de celle de la période précédente, l'augmentation étant approximativement d'un point de pourcentage toutes les deux années. Afin d'exercer un contrôle plus prononcé sur ce processus, par la décision de la Session Plénière du PCR du mars 1983, on a établi qu'il était obligatoire que 50% des candidats du parti soient des femmes<sup>10</sup>. Cette mesure peut être regardée comme une promesse d'atteindre dans un avenir plutôt éloigné, la parité au sein du parti. Les détracteurs du principe des quotas ont vu dans ce pourcentage un nouveau coup qualitatif porté à l'ensemble du parti. Cette opinion va dans le sens du modèle patriarcal, selon lequel l'implication des femmes dans la

---

<sup>8</sup>« Congresul al IX-lea al Partidului Comunist Român, 19-24 iulie 1965 », Bucarest, Editura Politică, 1965, p. 83.

<sup>9</sup>« Congresul al XI-lea al Partidului Comunist Român, 25-28 noiembrie 1974 », Bucarest, Editura Politică, 1975, p. 69.

<sup>10</sup>ANHC, fonds du CC du PCR- section Chancellerie, dossier 17/1987, f. 11.

vie politique doit être limité. Au milieu des années '80, la population féminine était scolarisée à environ 99,9%, et même si elles sont sous-représentées dans les spécialisations techniques, les filles étaient majoritaires dans les filières qui menaient vers des études bac + 1 ou bac + 2 et universitaires. Les comptes rendus de l'Académie « Ștefan Gheorghiu » montrent que les promotions au sein du parti se faisaient préférentiellement dans la catégorie des femmes ayant un niveau d'études atteignant au moins le bac + 2, beaucoup d'entre elles étant des diplômées avec des études supérieures, ultérieurement dirigées vers les sections organisationnelles, d'assistance médicale, de culture et vers les organisations de masse<sup>11</sup>.

Loin de combler de simples statistiques de parti, les femmes, surtout celles dotées d'une formation supérieure étaient désavantagées en ce qui concerne l'entrée dans le parti. Celles-ci prenaient place dans la catégorie des intellectuels, auxquels on avait réservé une présence relativement réduite dans le parti. La situation était la même dès l'introduction des premiers quotas de représentativité, en 1976. Dans un rapport concernant l'évolution de la politique des cadres dans le département de Iași pour l'année 1977, on montrait le fait que les résultats insatisfaisants enregistrés avaient comme cause les limitations imposées par le parti en ce qui concerne l'origine sociale des candidats, l'accent étant mis sur les femmes et sur les agriculteurs. Suite aux enquêtes réalisées dans ce département, on a constaté que pour la catégorie des candidats du milieu rural, les femmes en constituaient la majorité, mais que le niveau bas de scolarisation, en moyenne 4 classes élémentaires, ne les rendaient pas éligibles pour l'entrée dans le parti. Afin d'augmenter le nombre des femmes membres du parti, celles-ci auraient dû provenir plutôt du groupe des étudiantes, étant donnée la qualité du centre universitaire du département de Iași. Les normes imposées par le parti concernant le recrutement s'opposaient à la sélection des candidats ayant fait des études universitaires, et préféraient ceux issus du milieu rural. La conséquence fut le nombre généralement bas de nouveaux membres du parti au niveau du département de Iași, le parti ratant ainsi la cible de l'encadrement d'un plus grand nombre de femmes ainsi que de paysans en tant que membres du parti<sup>12</sup>.

L'entrée dans le parti d'un nombre égal de femmes et d'hommes n'a pas mené à une croissance spectaculaire du chiffre total de la population féminine membre du parti. En 1986, le taux était de 34,06%, (la moyenne se maintient à 0.7 points par an), pour arriver en 1989 à 36%<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup>ANHC, fonds du CC du PCR- section Chancellerie, dossier 87/1988, ff. 1-16.

<sup>12</sup>ANHC, fonds du CC du PCR- section Chancellerie, dossier 119/1976, f. 30.

<sup>13</sup>ANHC, fonds du CC du PCR- section Chancellerie, dossier 22/1989, f. 13.

Le cas roumain est singulier dans le contexte du bloc communiste du fait que, en moins de deux décennies, on est passé de la dernière position dans le classement de la présence des femmes dans le parti, à la meilleure représentation en 1989. À la différence des pays voisins et de l'URSS, l'entraînement d'un plus grand nombre de femmes au sein du parti s'est réalisé progressivement et de manière constante. La mise en place du principe de la représentativité fondé sur des quotas fut appliquée dans les autres pays communistes, mais l'effet de cette mesure est différent pour chaque espace. La principale cause de différence tient au degré d'implication du politique et notamment l'absence d'une politique soutenue dans ce sens. La particularité du régime Ceaușescu fut notamment le fait d'avoir assuré une cohérence dans la promotion et dans l'application des mesures d'égalité entre les hommes et les femmes.

## **8.2. À la direction du parti**

### **8.2.1. Le Comité Central du Parti Communiste Roumain**

Conformément au statut du Parti Ouvrier Roumain de 1948, le principal organe du parti investi avec le pouvoir à mettre en pratique les décisions du parti était le Comité Central, élu par vote du Congrès. Le Comité Central, conformément au statut du Parti, contrôlait toute l'activité du Parti entre deux Congrès ; il assurait l'implication du parti dans tous les domaines d'activité, l'accomplissement des priorités générales de celui-ci ainsi que les tâches ponctuelles dans les différents domaines d'activité. Il dirigeait l'activité dans les domaines : économique, social-idéologique, culturel et de la politique extérieure. Il encombraient également au Comité Central de s'occuper de la direction et de la coordination de l'activité des organes d'État et des organisations de masse et populaires. Cette structure avait aussi des attributions en matière de défense nationale, d'ordre public et de la sécurité de l'État. Elle organisait et contrôlait la politique des cadres du parti, ainsi que les institutions et des organes centraux de presse du parti. Le Comité Central administrait les fonds et les biens matérielles<sup>14</sup>. Dans l'intervalle octobre 1945 – décembre 1989, 283 femmes ont été élues

---

<sup>14</sup>«Congresul Partidului Muncitoresc Român, 21-23 februarie 1948 », 1948, Bucarest, Editura Partidului Muncitoresc Român, pp. 235-236, « Congresul al II-lea al Partidului Muncitoresc Român », 1956, Bucarest, Editura de stat pentru Literatură Politică, pp 887-890, « Congresul al III-lea al Partidului Muncitoresc Român , 20-23 iunie 1960 », 1961, Bucarest, Editura Politică, pp. 725-728, « Congresul al IX-lea al Partidului Comunist Român, 19-24 iulie 1965 », 1965, Bucarest, Editura Politică, pp. 735-739, « Congresul al XI-lea al Partidului Comunist Român, 25-28 noiembrie 1974 », 1975, Bucarest, Editura Politică, P. 69, « Congresul al XII-lea al Partidului Comunist Român, 19-23 noiembrie 1979 », 1981, Bucarest, Editura Politică, pp. 892-898, « Congresul al XIII-lea al Partidului Comunist Român, 19-11 noiembrie 1984 », 1985, Bucarest, Editura Politică, pp. 734-739, *Scântea*, le vendredi, 24 novembre 1989, année LIX, n°. 14702.

dans le Comité Central du Parti communiste roumain, la répartition étant inégale pour les membres de plein droit et les suppléants, ainsi que pendant les différentes périodes d'évolution du Parti.

Tableau n° 7 : Les femmes dans le Comité Central du PCR (1945-1989)

Années	Membres de plein droit			Membres suppléants		
	Nombre de sièges	Dont femmes	%	Nombre de sièges	Dont femmes	%
<b>1945</b>	27	3	11,1	8	1	12,5
<b>1948</b>	41	5	12,1	16	2	12,5
<b>1955</b>	61	3	4,9	35	4	11,4
<b>1960</b>	79	5	6,3	31	2	6,4
<b>1965</b>	121	5	4,1	75	5	6,6
<b>1969</b>	165	6	3,6	120	5	4,1
<b>1974</b>	205	10	5	156	26	16,6
<b>1979</b>	245	48	19,5	163	50	30,6
<b>1985</b>	265	54	20,3	181	73	40,3
<b>1989</b>	287	66	23,0	192	79	41,1

ANHC, le fonds du CC du PCR – section organisationnelle, dossier 166/1944, « Congresul Partidului Muncitoresc Român, 21-23 février 1948 », 1948, Bucarest, Editura Partidului Muncitoresc Român, pp. 235-236, « Congresul al II-lea al Partidului Muncitoresc Român », 1956, Bucarest, Editura de stat pentru Literatură Politică, pp. 887-890, « Congresul al III-lea al Partidului Muncitoresc Român, 20-23 iunie 1960 », 1961, Bucarest, Editura Politică, pp. 725-728, « Congresul al IX-lea al Partidului Comunist Român, 19-24 iulie 1965 », 1965, Bucarest, Editura Politică, pp. 735-739, « Congresul al XI-lea al Partidului Comunist Român, 25-28 noiembrie 1974 », 1975, Bucarest, Editura Politică, P. 69, « Congresul al XII-lea al Partidului Comunist Român, 19-23 noiembrie 1979 », 1981, Bucarest, Editura Politică, pp. 892-898, « Congresul al XIII-lea al Partidului Comunist Român, 19-11 noiembrie 1984 », 1985, Bucarest, Editura Politică, pp. 734-739, *Scântea*, le 24 novembre 1989, année LIX, nr. 14702.

Passé le 23 août 1944, la seule figure politique féminine qui s'est imposée à la direction du Parti Communiste Roumain fut Ana Pauker, de retour d'URSS. Les femmes membres du parti libérées des prisons ainsi que celles qui, étant libres, ont participé aux différentes organisations écran (La Défense Patriotique, L'Union Patriotique, L'Aide Rouge), n'ont pas été cooptées dans le groupe dirigeant formé par Gheorghe Gheorghiu-Dej, Gheorghe Apostol, Chivu Stoica, Nicolae Ceaușescu, Miron Constantinescu, Iosif Chișinevschi, Teohari Georgescu, Ion Gheorghe Maurer și Vasile Vaida. La constitution d'une organisation féminine sous la tutelle du Parti Communiste fut un facteur de coagulation pour les femmes membres de parti. Ainsi, à la conférence nationale du parti du 21 octobre 1945, dans le Comité Central du Parti, à côté d'Ana Pauker, et en tant que membres jouissant

de plein droit, ont été cooptées Constanța Crăciun și Elena Tudorache<sup>15</sup>, anciennes militantes communistes durant la période d'illégalité du parti. Liuba Chișinevschi fut élue en qualité de membre suppléante, avec un passé militant au moins aussi important que celui des trois autres femmes, condamnée dans le procès de Craiova avec Ana Pauker, à 9 ans et 9 mois de prison.

En 1948, suite à la fusion avec le Parti Social Démocrate, Eugenia Rădăceanu rejoint le groupe initial de militantes communiste. Elle est l'initiatrice en 1930 de l'Union des Femmes Ouvrières. La place d'Elena Tudorache est prise par une autre femme qui avait travaillé pour le PCdR pendant la période d'illégalité, Olimpia Țenescu<sup>16</sup>. La proportion de femmes dans le Comité Central, même s'elle n'a pas très importante, correspondait au pourcentage de femmes dans le parti. La mise en place d'une organisation féminine unique et la nomination des membres du CC dans des positions ministérielles constituaient autant de prémisses en vue de l'évolution de la place des femmes dans des fonctions d'autorité politique. L'élimination d'Ana Pauker et la dissolution de l'organisation féminine de masse ont eu un impact négatif sur la présence féminine à la direction du parti. Dès lors, on constate leur disparition au sein du CC. En outre, Olimpia Țenescu est à son tour écartée en 1954. Voilà les circonstances qui ont mené à l'enregistrement d'un taux de représentativité d'uniquement 5%, avec 3 représentantes sur un total de 61 membres. Seule Constanța Crăciun a gardé son mandat, les deux autres sièges étant occupées par Ghizela Vass<sup>17</sup> et Elena Lascu Iordăchescu<sup>18</sup>. Ces élections prouvent la réticence pour la promotion dans le forum de direction du parti des femmes membres qui sont entrées dans le mouvement ultérieurement au 23 août, et la préférence pour les combattantes de la période d'illégalité. Les bénéficiaires de ces postes avaient occupé antérieurement aux élections dans le Comité

---

<sup>15</sup>Elena Tudorache a adhéré au PCR en 1927. Ancien Secrétaire de Département du parti en Bucovine en 1935 et à Bucarest en 1936. Pendant la Deuxième Guerre Mondiale, elle était dans l'URSS, étant instruite pour accomplir des missions d'espionnage sur le territoire de la Roumanie. Sa tâche était d'établir, après être arrivée en Roumanie, le contact entre le groupe et le parti. Elle est restée membre du Comité Central dans l'intervalle 1945-1948, devenant ultérieurement le chef de la Direction Organisationnelle du CC en 1949 ainsi que de la section de l'Industrie Légère jusqu'en 1952. Corneliu Crăciun, *Dicționarul Comunizantilor din noaptea de 23 spre 24 august 1944*, Oradea, Editura Primus, 2009, p. 508.

<sup>16</sup>À la différence des autres femmes présentes dans le CC, Olimpia Țenescu, même si elle était connue parmi les communistes cheminots, ne s'est jamais faite remarquer par ses actions militantes. Elle commence à être vraiment active après 23 août, lorsqu'elle s'inscrit dans le mouvement syndical ainsi que dans celui des femmes, étant élue secrétaire du Comité Central de l'UDFR.

<sup>17</sup>Née au 22 avril 1912 à Iași. Avant d'entrer dans le mouvement communiste elle a fait partie du syndicat textile, son métier de base étant celui de couturière. En 1933 elle devient membre du MOPR (l'Aide Rouge) et la même année elle entre officiellement dans le cadre du PCR. Après le 23 août 1944 elle a rempli des fonctions importantes dans le parti, au niveau du municipe de Bucarest. En 1948 elle est nommée adjoint de la Section Organisationnelle et président de la Commission de vérification des membres de parti Reșița, chef de la section pour le travail pour les femmes du CC du PMR.

<sup>18</sup>Elena Lascu Iordăchescu se trouvait au début des années 1950 à la direction de la régionale Bucarest du PMR, occupant la fonction de secrétaire du comité régional (1953) et ultérieurement celle de secrétaire du comité urbain (1957) et régional (1960).

Central des fonctions importantes dans le cadre de l'organisation régionale de parti Bucarest du POR. Jusqu'à la fin des années '60, le nombre de femmes dans le Comité Central est resté constant (5), même si le nombre des membres a augmenté graduellement. L'arrivée de Nicolae Ceaușescu au pouvoir et ses discours en faveur de la promotion des femmes dans des fonctions d'autorité se sont avérées être, au moins pour la première décennie, une simple mesure de propagande, ayant comme seul but d'encourager l'entrée de la population féminine dans le monde du travail salarié. Il leur a fait miroiter des mesures d'égalité, y compris pour les fonctions de direction. La première mesure importante pour augmenter l'implication des femmes arrive en 1973, lorsqu'au niveau du Comité Politique sont nommées Elena Ceaușescu et Lina Ciobanu. Ces nominations ont été accompagnées par l'augmentation du nombre de membres femmes dans le Comité Central. Avec seulement 10 femmes, on en reste à un taux de 5%. On observe une amélioration des statistiques pour les membres suppléantes, dont le taux est monté à 16,6 % (26 femmes).

Le moment de rupture est constitué par le XII<sup>e</sup> Congrès. Les femmes obtiennent alors 36 sièges. La structure du Comité Central fut élargie, passant à 245 membres, mais même dans ces conditions, la proportion de femme ne dépassait pas 20%. Les différences qui sont apparues entre le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> Congrès concernant la participation féminine dans le cadre du plus large organe de direction du parti viennent renforcer l'hypothèse qu'on a formulée concernant les motivations et les effets réels de la décision de la Plénière du CC des 18-19 juin 1973. La priorité du moment était l'augmentation de la force de travail féminine, et dans une moindre mesure l'augmentation de la participation politique, cette dernière mesure n'étant qu'un simple alignement à la législation des pays communistes autour de la Roumanie en matière de politiques égalitaristes. L'élection des membres du CC de 1979 venait trois années après la décision de la Plénière du CC de décembre 1976, lorsqu'on avait institué un taux minimum de 25% de femmes présence dans le cadre des Organisations de base du parti. Même si dans les organes de direction ce taux n'a pas été atteint, l'augmentation fut spectaculaire. Dans la mémoire collective, ce moment marque un tournant, il correspond à l'application du principe des quotas en faveur des femmes. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> Congrès, en novembre 1989, la tendance de la présence féminine dans le cadre du Comité Central, - similaire à celle de la présence des femmes dans le cadre du parti - se maintient à la hausse, mais on ne réussit pas à dépasser ou au moins à atteindre les 25% ; quota établi en ce qui concerne le taux de femmes qui devait prendre place dans les organes de direction au niveau local et central.

En ce qui concerne les membres suppléants, les femmes sont plus nombreuses. On ressent une amélioration dans ce sens dès le XI<sup>e</sup> Congrès, lorsque le pourcentage est monté à 16,6%. Pareillement au cas des membres de plein droit, le XII<sup>e</sup> congrès a permis une nouvelle hausse, jusqu'à 30% de points de pourcentage en plus, avec 50 représentantes dans le groupe des membres suppléants. En 1989, la présence féminine dans le cadre du groupe atteignait 41%, ceci représentant la plus importante présence des tous les organes de direction du parti. Même si la qualité de membre suppléant n'était pas totalement dépourvue d'importance, elle n'était pas accompagnée du même prestige que dans le cas des membres de plein droit, leur seule responsabilité étant de remplacer ceux-ci pendant leur absence.

### ***8.2.2. Le Bureau Politique/Le Comité Politique/Le Comité Politique Exécutif et Le Secrétariat***

Le Comité Central élisait deux forums de direction, chacun étant composé d'un nombre restreint de membres. Le premier était le Comité Politique, qui, depuis 1976 change sa dénomination en Comité Politique Exécutif. Cet organe assurait la direction de l'activité du parti lors des sessions plénières. Lors du XII<sup>e</sup> Congrès, on a introduit dans le statut du parti des précisions supplémentaires concernant la compétence du Comité Politique Exécutif, qui devait comprendre, en tant que membres de plein droit ou membres suppléants, les premiers secrétaires des comités départementaux du parti, pour la durée du mandat entier. Le président du Conseil Central de l'Union Générale des Syndicats, le premier secrétaire de l'Union de la Jeunesse Communiste et la présidente du Conseil National des Femmes étaient eux aussi membres du Comité Politique Exécutif, soit comme membres de plein droit à droits, soit en qualité suppléants<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup>« Congresul al XIII-lea al Partidului Comunist Român, 19-11 noiembrie 1984 », Bucarest, Editura Politică, 1985, p. 630.

Tableau n° 8 : Les femmes dans le Bureau Politique/Comité politique exécutif et dans le Secrétariat du PCR (1945-1989)

	Le Bureau Politique						Secrétariat		
	Membres de plein droit			Membres suppléants					
	H+F	Dont femmes	%	H+F	Dont femmes	%	H+F	Dont femmes	%
<b>1945</b>	7	1 Ana Pauker	14,1	8	1	12,5	4	1	25
<b>1948</b>	13	1 Ana Pauker	12,1	5	0	0	5	1	20
<b>1955</b>	11	0	0	4	0	0	5	0	0
<b>1960</b>	9	0	0	4	0	0	4	0	0
	Le Comité politique exécutif						Secrétariat		
	Membres de plein droit			Membres suppléants					
	H+F	Dont femmes	%	H+F	Dont femmes	%	H+F	Dont femmes	%
<b>1965</b>	15	0	0	10	0	0	9	0	0
<b>1969</b>	21	0	0	11	0	0	7	0	0
<b>1974</b>	23	2 Elena Ceaușescu Lina Ciobanu	8,6	13	0	0	7	0	0
<b>1979</b>	28	5 Elena Ceaușescu Lina Ciobanu Cornelia Filipaș Alexandrina Găinușe Aneta Spornic	17,8	18	4 Eva Feder Suzana Gâdea Ana Mureșan Elena Nae	22,2	9	0	0
<b>1985</b>	23	3 Elena Ceaușescu Lina Ciobanu Alexandrina Găinușe	13	26	4 Maria Ghițulică Suzana Gâdea Ana Mureșan Elena Nae	15,3	10	0	0
<b>1989</b>	21	2 Elena Ceaușescu Lina Ciobanu	9,5	26	4 Maria Bradea Maria Ghițulică Suzana Gâdea Ana Mureșan	15,3	11	0	0

H+F: Hommes et femmes

ANHC, le fonds du CC du PCR – section organisationnelle, dossier 166/1944, « Congresul Partidului Muncitoresc Român, 21-23 februarie 1948 », 1948, Bucarest, Editura Partidului Muncitoresc Român, pp. 235-236, « Congresul al II-lea al Partidului Muncitoresc Român », 1956, Bucarest, Editura de stat pentru Literatură Politică, pp. 887-890, « Congresul al III-lea al Partidului Muncitoresc Român, 20-23 iunie 1960 », 1961, Bucarest, Editura Politică, pp. 725-728, « Congresul al IX-lea al Partidului Comunist Român, 19-24 iulie 1965 », 1965, Bucarest, Editura Politică, pp. 735-739, « Congresul al XI-lea al Partidului Comunist Român, 25-28 noiembrie 1974 », 1975, Bucarest, Editura Politică, P. 69, « Congresul al XII-lea al Partidului Comunist Român, 19-23 noiembrie 1979 », 1981, Bucarest, Editura Politică, pp. 892-898, « Congresul al XIII-lea al Partidului Comunist Român, 19-11 noiembrie 1984 », 1985, Bucarest, Editura Politică, pp. 734-739, *Scânteia*, le vendredi, 24 novembre 1989, année LIX, n° 14702.

Comme l'atteste le tableau ci-dessus, dans le cadre de cet organe de direction, la présence féminine n'a pas été constante ou substantielle. Pendant huit ans, entre 1945-1953, Ana Pauker fut la seule femme présente dans la structure du Bureau Politique. Lors de la session plénière du 20 août 1953, Ana Pauker est écartée du Comité Central, quittant ainsi la position détenue au sein du Bureau Politique. Le Bureau Politique et ultérieurement le Comité Politique restent des bastions masculins durant les vingt années qui suivent. En 1973,

à l'occasion de la session plénière du 19 juin, on a élu comme membres deux femmes : Elena Ceaușescu et Lina Ciobanu. Ces élections coïncident avec la Décision concernant l'augmentation du rôle des femmes dans la société ; fait qui a déterminé beaucoup d'historiens à apprécier cette mesure comme ayant été prise pour justifier l'ascension politique de l'épouse du Secrétaire Général du Parti. Sans doute, la carrière extrêmement rapide de cette dernière ne peut être expliquée que par la relation de parenté qu'elle entretient avec le chef de l'État. Toutefois, il ne faut pas réduire les mesures visant à l'égalité hommes-femmes au seul cas d'Elena Ceaușescu. On dit aussi que l'élection de Lina Ciobanu a été faite non pas sur des critères de mérite, mais pour justifier à son tour la position d'Elena Ceaușescu<sup>20</sup>. À la différence de la dernière, Lina Ciobanu<sup>21</sup> avait construit graduellement une carrière politique, étant membre du Comité Central dès 1965, premier secrétaire du comité régional dès le début des années 1960, et ultérieurement premier secrétaire de secteur à Bucarest. Au niveau de son parcours politique, elle ressemble aux autres membres du Comité Central, fait qui peut justifier son élection dans les organes de direction du Comité Central.

Lors du XII<sup>e</sup> congrès, les membres femmes ont atteint le plus grand nombre dans le Comité Politique Exécutif, avec 5 membres de droit plein et 4 suppléantes. Ultérieurement le taux baisse graduellement, jusqu'à 9,5%, bien au-dessous du quota de 25% prévu par la décision du Comité Central. Les membres élus à l'occasion du XIV<sup>e</sup> Congrès de novembre 1989 furent les mêmes personnes qu'en juin 1973 : Elena Ceaușescu și Lina Ciobanu. Le nombre des suppléantes s'est maintenu à 4. Dans ce groupe, on peut observer la présence constante du tandem Ana Mureșan-Suzana Gâdea.

Dans les conditions où une politique de rotation des cadres avait été imposée, comme l'observe Adrian Cioroianu, il existe au sein du Comité Politique Exécutif, pour la période août 1981 – décembre 1989, deux groupes qui traversent impunément la décennie ; groupes qui se sont formés autour des époux Ceaușescu. Le premier est formé par 14 membres de plein droit dont faisait partie Lina Ciobanu, qui était vue comme le symbole du clientélisme que s'orchestrerait autour des deux époux, et un deuxième groupe de membres suppléants, dont faisaient partie Ana Mureșan, Elena Nae et Suzana Gâdea<sup>22</sup>.

L'existence d'un groupe féminin inamovible à la direction du parti tient plutôt du caractère du régime communiste en Roumanie et des relations qui se sont établies entre le

---

<sup>20</sup> Cristina Liana Olteanu, « Strategii de integrare a femeilor în spațiul public românesc al anilor '70 » în Cristina Liana Olteanu (ed.), Elena-Simona Gheonea, Valentin Gheonea, *Femeile în România Comunistă – Studii de istorie socială*, Bucarest, Editura Universitară Politeia-SNSPA, 2003, p. 32.

<sup>21</sup> ANHC, fonds du CC du PCR-Section Cadres, dossier C/2080.

<sup>22</sup> Adrian Cioroianu, *Pe umerii lui Marx. O introducere în istoria comunismului românesc*, Bucarest, Curtea Veche, 2005, p. 429.

couple Ceaușescu et les personnes qui détenaient les autres portefeuilles importants. Nous avons là un blocage des mécanismes de promotion dans le parti. Toutes les femmes qui détenaient des portefeuilles à la direction du parti ont été nommées pendant la deuxième moitié des années 1970. Passée cette période, aucune personnalité politique féminine ne s'est fait remarquer dans la vie politique. Si la décision du XII<sup>e</sup> Congrès, conformément à laquelle les premiers secrétaires des départements devaient entrer dans le Comité Politique Exécutif, avait été respectée, cela aurait mené à l'entrée dans la structure susnommée de certaines figures féminines nouvelles dans la politique. Cela n'est jamais arrivé<sup>23</sup>.

Le Comité Politique Exécutif élisait parmi ses membres le Bureau Permanent, dirigé par le Secrétaire général du Parti Communiste Roumain. Le Bureau Permanent assurait la coordination de l'activité du parti et d'État. Il adoptait des décisions dans la sphère de compétences que lui établissait le Comité Politique Exécutif du PCR, auprès duquel le Bureau rapportait les activités qu'il avait menées. Dans le cadre du Bureau Permanent, à partir de sa création en 1974, une seule femme a été élue à partir de 1977 : Elena Ceaușescu.

En tête du parti, à part le Comité Politique Exécutif et le Bureau Permanent de celui-ci, il y avait le Secrétariat qui organisait et contrôlait la mise en place des décisions du parti, assurant en même temps la réalisation de la politique des cadres, la sélection, la formation et la répartition de ceux-ci. Après la Conférence Nationale du Parti, du 21 octobre 1945 jusqu'au 27 mai 1952, Ana Pauker fut la seule femme qui fit partie du Secrétariat ; elle était alors chargée des problèmes agraires<sup>24</sup>. Jusqu'en décembre 1989, aucune femme n'a été membre de plein droit au sein du Secrétariat. Seulement Lina Ciobanu a fait partie du secrétariat pour seulement six mois, entre le 22 mars et le 26 septembre 1984.

Même si les femmes sont plus nombreuses que dans d'autres pays communistes, la présence féminine dans des fonctions d'autorité au niveau des organes de direction du Parti Communiste Roumain ne s'est jamais élevée à la hauteur des quotas établis. Plus on monte dans la hiérarchie, plus le nombre de femmes diminue. Durant les premières années du gouvernement communiste, l'image d'Ana Pauker est singulière tant que principale représentante féminine de la politique roumaine. Un tel niveau d'autorité ne fut plus atteint que par le couple Elena Ceaușescu-Lina Ciobanu. L'opinion générale selon laquelle une masse de femmes aurait occupé des fonctions de direction après l'arrivée de Nicolae Ceaușescu au pouvoir n'est pas confirmée par les statistiques. Au contraire, pendant les 15

---

<sup>23</sup>ANHC, fonds du CC du PCR-Section Chancellerie, dossier 72/1989, fonds du CC du PCR-section organisationnelle, dossier 1/1988.

<sup>24</sup>Robert Levy, *Gloria și decăderea Anei Pauker*, Iași, Polirom, 2002, p. 43.

premières années du régime Ceaușescu, jusqu'au XII<sup>e</sup> Congrès, malgré les discours organisés par les Conférences de l'organisation des femmes et les Décisions du Comité Central concernant l'intention d'assurer à la population féminine « la place qu'elle mérite dans la société », la situation est restée identique à celle que l'on connaissait pour le régime Gheorghe Gheorghiu-Dej : les femmes sont peu nombreuses dans le parti ainsi qu'à la direction de celui-ci.

Après l'institution du principe des quotas, qui établissait une présence féminine de minimum 25% dans les organes de parti, au niveau central et local, la proportion des femmes du total des membres du parti et dans la direction de celui-ci a augmenté. Cette tendance est reflétée aussi au niveau des positions d'autorité. La meilleure représentation fut atteinte lors du XII<sup>e</sup> Congrès, lorsque les femmes représentaient 23% du total des membres du Comité Central. Ultérieurement le taux a baissé graduellement, pour arriver, avant les événements de décembre 1989, à 9,5%. Les seules femmes membres du Comité Politique Exécutif étaient encore une fois Elena Ceaușescu et Lina Ciobanu. Pour les membres suppléants, la situation fut sensiblement meilleure, la proportion arrivant à 41% en novembre 1989.

Si pour le Comité Politique Exécutif, pendant le régime Nicolae Ceaușescu on a pu constater un revirement, avec un point culminant de 20% atteint en 1979, le Bureau Permanent a connu un seul membre femme, Elena Ceaușescu. La situation fut beaucoup plus mauvaise pour le Secrétariat, vu qu'après l'écartement d'Ana Pauker, aucune femme ne fit plus partie de cette structure.

### **8.3. Positions de direction au niveau local**

Le manque de représentativité au niveau central du parti peut être expliqué par les difficultés rencontrées par les femmes à promouvoir dans des fonctions de responsabilité au niveau des échelons inférieurs, des organisations de base dans les entreprises, les communes, les villes, les municipales et les départements. Le suivi des trajectoires professionnelles et politiques des quelques femmes qui sont arrivées dans les années 1950-1960, au Comité Central du POR montre que le militantisme et le degré d'autorité atteint au niveau local, sont deux aspects décisifs pour attendre des fonctions politiques importantes.

Pour la période 1945-1955, la présence des femmes en tête des organisations de base s'est maintenue à un niveau stationnaire, au maximum 9% du total des secrétaires<sup>25</sup>. Au sein des filiales du parti, les femmes étaient d'habitude responsables pour les activités des sections

---

<sup>25</sup> ANHC, fonds du CC du PCR Section Chancellerie, dossier 47/1950, f. 19, *Congresul al II-lea al Partidului Muncitoresc Român*, 1956, Bucarest, Editura de stat pentru Literatură Politică, pp 292-294.

du parti : propagande, organisationnelle, organisation féminine de masse. En 1956, parmi les activistes du parti rémunérés, on enregistrait 4215 femmes, représentant 15% du total<sup>26</sup>. Les mesures pour la diminution de l'appareil du parti ont frappé dans les rangs des activistes qui travaillaient dans les organisations de masse, dans le cadre de la section du travail pour des femmes, aussi que dans les filiales de l'Union des Femmes Démocrates de Roumanie. Les deux structures du parti dédiées au « problème des femmes » ont été dissoutes, les responsabilités des celles-ci étant reprises par les conseils populaires, avec un nombre plus réduit d'activistes rémunérés<sup>27</sup>. En parallèle, on développe le modèle du cumul des fonctions, la responsable de l'organisation des femmes ayant en échange d'autres secteurs, tels celui de la propagande, de l'organisation de masse pour les élèves – l'Organisation des Pionniers. On pourrait expliquer ainsi pourquoi une décennie plus tard, en 1966, le nombre des activistes femmes baisse jusqu'à 1859, représentant 11% du total des activistes salariés<sup>28</sup>.

À partir du IX<sup>e</sup> Congrès du Parti, une série de mesures concrètes sont mises en place pour permettre l'augmentation du nombre des femmes membres du parti ainsi que pour la promotion de celles-ci dans la direction des organisations du parti. Jusqu'en 1973, environ 1/5 du total des femmes inscrites dans le parti occupaient des fonctions dans les organisations locales du parti et 17% de celles-ci étaient secrétaires des organisations de base. Du point de vue numérique, les chiffres sont assez significatifs : 106.638 membres dans les organisations du parti, dont 7700 secrétaires d'organisation. À chaque fois que le PCR présentait la propagande concernant la participation des femmes dans les différents secteurs d'activité et dans le parti, la présentation n'était pas uniforme au niveau de la forme du message transmis. Lorsque les taux entrent dans les limites dictées par le parti, on retrouve des statistiques en pourcentage pour chaque domaine. Si, la situation n'est pas tout à fait conforme aux prévisions faites, on ne rencontre que des chiffres, sans préciser ce qu'ils représentent par rapport à l'ensemble des fonctions. Pendant le régime Gheorghe Gheorghiu Dej, la méthode la plus souvent utilisée est le passage sous silence de la présence des femmes dans le parti, ainsi que dans les organisations au niveau national. De la même manière, on ne parle pas du nombre de femmes secrétaires. La propagandiste à usage externe, éditée après 1965, apporte certaines précisions concernant la présence des femmes dans le parti, y compris dans les fonctions d'autorité. En 1969, le livre de langue anglaise *Women in Contemporary Romania*,

---

<sup>26</sup> *Recensământul populației din 21 februarie 1956, vol. II, Structura social – economică a populației, 1956, Direcția Centrală de Statistică, p. XIV.*

<sup>27</sup> ANHC, fonds du CC du PCR Section Chancellerie, dossier 7/1957, dossier 43/1957, dossier 48/1957.

<sup>28</sup> *Recensământul populației din 15 martie 1966, tome VII, II<sup>e</sup> partie : « Populația activă pe ramuri și subramuri ale economiei naționale » 1970, Direcția Centrală de Statistică, p. 2.*

réalisé par Maria Groza, donne les chiffres sur la présence des femmes comme membres au sein du parti, sans indiquer les pourcentages. Au moment respectif la proportion des femmes membres du parti était au dessous de 20%, rapport qui aurait nié l'entière démarche propagandiste du livre<sup>29</sup>. Cinq ans plus tard, un autre livre est édité, ayant comme thème « La femme dans la République Socialiste Roumanie ». Ce livre fut édité en quatre langues de circulation internationale : français, anglais, espagnol et russe. Il explique plus en détail la participation féminine dans tous les domaines d'activité, la présence dans la vie active, l'accent étant mis sur les secteurs féminisés, présentés comme preuve éloquente de l'égalité des chances dont jouissent les femmes de Roumanie. En tant que preuve de la participation politique, on évoque la présence de femmes dans les structures d'État au niveau local, dans les comités départementaux et urbains. Pour la Grande Assemblée Nationale, on mentionne le chiffre exact des députés, le taux, qui ne dépasse pas 15%, n'étant pas précisé. La même méthode fut utilisée pour présenter la situation des membres dans le parti, en présentant les chiffres et non pas les pourcentages<sup>30</sup>.

L'existence d'une augmentation timide mais constante du nombre de femmes au sein du parti, ainsi que dans ses organes de direction, se mesure aussi par le nombre des activistes qui augmente en 1977 jusqu'à atteindre 5415 personnes, représentant au moins un tiers du chiffre global<sup>31</sup>.

Dans ce contexte, le Comité Politique Exécutif décide, le 24 décembre 1976, de prendre une mesure en faveur de la promotion d'un plus grand nombre de femmes dans l'activité des organisations du parti ; décision par laquelle on a établi que dans les comités départementaux, municipaux, urbains et communaux, ainsi que dans les comités et les bureaux du parti des entreprises, des institutions et des unités agricoles, au moins 25% des membres doivent être des femmes<sup>32</sup>. Ce taux, selon les membres du Comité Politique Exécutif, correspondait à l'importance que les femmes occupent dans la société roumaine communiste. Durant l'automne 1976, lors de la séance du Comité Politique Exécutif du 13 octobre, on met en discussion un rapport concernant la situation de l'application de la décision de la session plénière du CC des 18-19 juin 1973. Conformément au document

---

<sup>29</sup>Maria Groza, *Woman in the Contemporary Life of Romania*, 1970, Bucarest, Meridiane.

<sup>30</sup>Le Conseil National des Femmes de Roumanie, *La femme dans la République Socialiste de Roumanie\*Women in the Socialist Republic of Romania \* La mujer en la Republica Socialista de Rumania*, 1974, Bucarest, Meridiane.

<sup>31</sup>*Recensământul populației din 5 ianuarie 1977, vol. II: Populație-Structură Socială-Economică, 1980*, Direcția Centrală de Statistică, p.254.

<sup>32</sup>« Ședința Comitetului Politic Executiv al CC al PCR » in *Scânteia*, le samedi 25 décembre 1976, XXXIV<sup>e</sup> année, n°. 10006.

soumis à l'attention du Comité Politique Exécutif, la représentation au niveau de la direction de l'État et du parti était satisfaisante<sup>33</sup> mais les statistiques montrent une présence moins nombreuse au niveau local. Virgil Trofin proposa la solution suivante pour remédier à ce problème :

*« parce que la fin de l'année approche et parce que la prochaine année, nous nous approchons de la Conférence Nationale du parti, je pense que ce serait bien que la Commission des Cadres du Comité Central du Parti, avec la section organisationnelle du Comité Central, présentent aussitôt au Secrétariat quelques propositions, pour que, lors des différentes élections, nous promovions les femmes dans des fonctions de direction. Parce que si l'on ne fait pas un travail organisé, nous allons encore une fois devoir nous faire l'autocritique [...] il y a eu un manque de préoccupation concrète, d'organisation afin de trouver la solution plus efficace pour ce problème »<sup>34</sup>.*

L'expérience des politiques égalitaires n'était pas encourageante à ce moment-là. La politique des encouragements permanents et des recommandations s'est avéré être une faillite. Dans ce contexte, Petre Lupu proposait qu'on détermine des tâches claires, sans pour autant désigner les objectifs que l'on devait atteindre:

*« En ce qui concerne la promotion des femmes, je propose que des obligations concrètes soit établies pour qu'on puisse les réaliser. À un moment donné, en 1966, nous avons réussi à avoir des femmes dans chaque ville ou département, même dans des fonctions de vice-présidents. Graduellement, elles ont disparu. On pourrait maintenant, parce qu'il y a des conférences urbaines et municipales, les suivre toujours avec persévérance parce que c'est là qu'on promeut les femmes »<sup>35</sup>.*

Lors de la discussion du projet de décision, Nicolae Ceausescu précisait en faisant référence à l'adoption du principe de représentation par quotas : *« C'est une concrétisation de la tâche qu'on doit promouvoir les femmes, car autrement cela reste un desideratum »<sup>36</sup>.*

L'augmentation du nombre de femmes membres dans les comités du parti devait également toucher fonctions de secrétaires d'organisations. Le texte initial prévoyait que la base de sélection usuelle soit celle des ouvrières, sans d'autres détails. Cette mesure fut proposée par Elena Ceausescu, mais la formulation fut rejetée, car considérée comme incomplète. Comme le précisait Paul Niculescu Mizil, les recrutements ne pouvaient pas privilégier une certaine catégorie socio-professionnelle, vu les spécificités de la formation de

---

<sup>33</sup>Virgil Trofin mentionnait: *« de ce matériel il résulte qu'un grand nombre de femmes travaille dans des fonctions de responsabilité comme ministres et ministres adjoints »*. La réponse de Nicolae Ceausescu à l'intervention de Trofin fut: *« Il faut commencer par le Comité Central. Tu as commencé d'en haut, des ministères ! »* ANHC, fonds du CC du PCR – section Chancellerie, dossier 91/1976, f. 52.

<sup>34</sup>*Ibid.*

<sup>35</sup>*Ibid.*, f. 53.

<sup>36</sup>ANHC, fonds du CC du PCR-section Chancellerie, dossier 121/1976, f. 80.

chaque comité du parti, en fonction du milieu et du secteur où ils professaient: « *Le Bureau de l'organisation de base dans les villages est formé par des paysans, par des paysannes, et à l'école, par des professeures* »<sup>37</sup>. Afin de donner davantage consistance à cette mesure, les questions financières ont été discutées, notamment en ce qui concerne la rémunération des femmes qui allaient occuper des fonctions dans les comités du parti. La solution trouvée fut la répartition dans des postes de secrétaires pour la propagande et de la section organisationnelle, pour lesquels la rémunération était déjà prévue. La salarisation était prévue uniquement pour le secrétariat responsable de l'activité organisationnelle, par contre, le responsable de la propagande occupait automatiquement la fonction de vice-président du conseil populaire, à ce titre, le salarié l'était de la deuxième institution<sup>38</sup>.

Au mois de décembre 1976, la différence entre la quotas fixé par la direction du Parti et la réalité sur le terrain était d'au moins 10 points de pourcentage. Lors de la présentation du rapport concernant la réalisation de la politique des cadres du parti, pour l'année 1977, les chiffres continuaient à être insatisfaisants. Si l'on prend l'appareil du parti dans son ensemble, le nombre de femmes augmente de 556 en 1975, à 1,099 en 1977, représentant 10,6% du total des activistes de parti. Dans le municipe de Bucarest, et dans les départements tels que Sibiu, Cluj, Timis, Bacău, le taux était plus important : entre 16,5% et 23%. À l'opposé se situaient les départements de Harghita, Vâlcea, Caraș-Severin et Dâmbovița, où les femmes représentaient entre 6,5% et 9,7%, et dans les comités municipaux du parti (Râmnicu-Vâlcea, Buzău, Giurgiu et Tulcea) il n'y avait que 1 ou 2 femmes dans chaque structure<sup>39</sup>.

En même temps, la présence des femmes dans des fonctions de direction n'était pas significative non plus. Dans les unités de recherche, sur l'ensemble des cadres de direction, les femmes représentaient 3,6%, dans les ministères et les institutions centrales, 4,5%, dans l'enseignement supérieur, 6,4%, et dans l'appareil des conseils populaires, 6,3%. Dans les domaines féminisés, tels l'industrie légère et le commerce intérieur, ce taux était respectivement de 21% et de 19,4%. La position directoriale dans l'ensemble des entreprises commerciales était occupée par des femmes à proportion de 1,5% ; ce taux atteint les 12% pour les entreprises travaillant dans l'industrie légère<sup>40</sup>.

En 1979, la présence des femmes dans l'appareil du parti était de 16,5%. Trois ans plus tard, en 1982, ce taux ne s'est pas beaucoup amélioré quel est alors de 17,3%. En ce qui

---

<sup>37</sup>*Ibid.*, f. 79.

<sup>38</sup>*Ibid.*

<sup>39</sup> ANHC, fonds du CC du PCR-section Chancellerie, dossier 119/1976, ff. 210-211.

<sup>40</sup>*Ibid.*

concerne la présence féminine au sein du parti et ses organes de direction, l'année 1983 est de loin la plus importante. Une fois la proportion de femmes candidates aux fonctions du parti fixée à 50%, la participation féminine dans le cadre du parti devient substantielle, y compris au niveau de la direction, avec une hausse de trois points de pourcentage : les femmes représentent 20,4% en 1983<sup>41</sup>. Aussi spectaculaire est le saut enregistré jusqu'en 1985, lorsqu'on enregistre une augmentation d'encore 6 points<sup>42</sup>.

En 1986, le rapport concernant le mouvement des cadres montre la situation des organes de direction au niveau central et local. Dans le Comité Central il y a 16 femmes. Trois d'entre elles étaient les adjointes des chefs de sections, 8 occupaient la fonction d'institutrice et les autres étaient de simples fonctionnaires ayant diverses tâches politiques à assurer. En revanche, les femmes n'ont jamais pu devenir chef de section ou première adjointe du chef de section. Au niveau des bureaux départementaux du parti, le nombre total des activistes était de 393, représentant 36% de l'appareil dans son ensemble fonctionnant à ce niveau. Dans la plus haute fonction, celle de premier secrétaire, on trouve 5 femmes sur 41 sièges (12,1%). La présence des femmes membres du parti dans la catégorie des secrétaires était particulièrement substantielle, avec 81 mandats sur 196 (41,3%). Pour les positions hiérarchiques suivantes, celles de chef de section et d'adjoint de chef de section, la proportion des activistes femmes était presque égale, 20,1%, respectivement 20,7%. La majorité des activistes femmes qui travaillaient pour les filiales départementales du parti, 273 personnes, occupaient la fonction d'instructeur. La situation était similaire au niveau des bureaux municipaux du parti où on compte : 5 femmes premiers secrétaires, 119 femmes secrétaires (47,7%). Un tiers des chefs de section étaient des femmes, la même proportion étant enregistrée pour la catégorie des chefs de secteur. De manière identique pour les bureaux départementaux, la majorité des activistes femmes occupaient les postes d'instructeurs, 174 (30% du total).

Jusqu'en 1989, le rythme de l'augmentation ne fut plus aussi accentué ; un fait qui tend à montrer que la promotion des femmes cadres du parti au niveau local a atteint sa limite supérieure. Le taux s'est amélioré au maximum d'un demi point de pourcentage, restant constamment au dessous la moyenne de la présence des femmes dans le parti. Au niveau des comités urbains du parti, le taux des femmes se maintient à 36%. Le nombre des premières femmes secrétaires monte à 7. 45-48% des secrétaires et les chefs de secteur étaient des femmes. À la différence des autres niveaux territoriaux, le nombre des institutrices était plus

---

<sup>41</sup> ANHC, fonds du CC du PCR-section Chancellerie, dossier 15/1984, f. 31.

<sup>42</sup> ANHC, fonds du CC du PCR-section Chancellerie, dossier 17/1987, ff. 58-62.

bas, seulement 5, par rapport au nombre total de 23<sup>43</sup>. Jusqu'en 1989, au niveau national le taux n'a jamais dépassait le 37,9%. La moyenne cache pourtant des situations très différentes selon les régions ainsi qu'entre les départements d'une même région. La plus faible représentation féminine dans les comités départementaux du parti, pour l'année 1989, fut enregistrée en Olténie. La situation est facile à comprendre si l'on prend en compte le fait que, par exemple, uniquement dans le département Dolj, les femmes représentaient moins du quart des membres des organisations de base. La Transylvanie s'encadrait dans la moyenne nationale. La différence entre la représentativité des femmes dans les structures du parti pour les différents départements de la région était relativement réduite. Les départements de Harghita et de Covasna faisaient exception, avec 2 points au dessous de la moyenne de la région. La Valachie, même si elle s'encadrait dans la moyenne nationale, présentait des différences significatives entre ses départements. Si pour Brăila, par exemple, le taux des femmes membres était de 42,2%, en Călărași le taux était de 29,8%. Les départements de Moldavie se plaçaient en général en dessus de la moyenne nationale. Le département de Neamț enregistrait une participation féminine de 47%, Suceava, 42%, Vrancea, 40%. Le département d'Iași, en revanche, n'enregistrait qu'un taux de 33% pour la présence féminine dans les rangs des membres du comité départemental du parti<sup>44</sup>.

Au niveau des municipales, en 1989, le taux des femmes dans les comités municipaux, au niveau national, était de 38,6%, et la proposition des candidates pour les élections de l'automne du 1989 était de 40,3%. Les mêmes chiffres étaient enregistrés dans le cas des comités urbains et communaux.

Au niveau des membres des bureaux des organisations de base, le taux est de 40,4%, les responsables pour le mouvement des cadres considérant que cet indicateur représente bien le taux des femmes présentes dans le parti. Les responsables pour la politique des cadres suivaient attentivement l'évolution des différents indicateurs et intervenaient de façon directe dans la fixation des quotas lors de chaque campagne législative, décidant le nombre de portefeuilles qui revenaient aux différents départements, municipales et communes, ainsi que la rotation des cadres. L'alternance permanente des personnes ainsi que du nombre de mandats rendait possible le respect des quotas de présence féminine imposés après 1976<sup>45</sup>.

Le souci pour l'application de la politique des cadres n'allait pas toujours dans le sens d'augmenter la présence féminine dans les organes de direction au niveau local. Dans le

---

<sup>43</sup>ANHC, fonds du CC du PCR-section Chancellerie, dossier 18/1987, ff. 90-96.

<sup>44</sup>ANHC, fonds du CC du PCR-section Chancellerie, dossier 72/1989, ff. 230-234.

<sup>45</sup>ANHC, fonds du CC du PCR-section Chancellerie, dossier 18/1987, ff. 83-85.

cas des comités départementaux des régions dont le profil démographique et économique indiquaient une présence significative des femmes dans une activité salariée, on maintenait et on encourageait une participation égale des femmes. C'est le cas des départements à profil industriel axé sur la production de biens de consommation et sur l'industrie alimentaire. Si les responsables considéraient que la présence féminine à la direction du comité ne justifiait pas une représentation paritaire, des mesures étaient prises pour la réduction du nombre de femmes. Deux exemples vont dans ce sens sont, en 1989 : il s'agit des villes de Satu Mare et de Sibiu. Pour ces deux départements on a décidé de diminuer de la représentativité à 40%, pour l'une et 43% pour l'autre, même si pour d'autres comités municipaux, on avait proposé des augmentations jusqu'à 45%<sup>46</sup>.

En tant que secrétaires des comités de parti dans les entreprises, les femmes ne représentaient que 29% du total, le taux baissant de moitié pour la catégorie des secrétaires rétribués. Dans les institutions, le taux est plus significatif, puisqu'il atteint les 40%. Les différences de représentation entre les entreprises et les institutions montrent en grande partie les opportunités de promotion des employés femmes dans le cadre des secteurs cités, ainsi que la structure sociale et le niveau de scolarisation des femmes membres du parti. Dans les entreprises où les promotions commençaient, dans la plupart des cas, au niveau du simple travailleur, qui était encouragé à suivre des cours de qualification, des spécialisations, et très souvent des études universitaires, la majorité de ceux qui bénéficiaient de cette politique étaient des hommes. Alors que dans les institutions, surtout dans la deuxième moitié des années '80, on encadrait d'avantage de femmes. La politique des quotas fut plus facilement appliquée. Un autre facteur important est le taux des travailleuses parmi les candidates femmes du parti. La majorité des organisations départementales rapporte avoir atteint le seuil de 50% de femmes par rapport au nombre total de candidats. Dans le processus d'admission dans le parti, les travailleurs avaient la priorité. Cette règle générale n'était pas respectée pour les candidates, où, le taux des ouvrières ne dépassait pas les 35% du total des femmes candidats<sup>47</sup>.

En 1989, dans les comités du parti dans les entreprises, la population féminine représentait en moyenne 38% du total des membres des organisations de base et 36% du total des secrétaires. Le taux diffère en fonction des branches industrielles d'une part, et en fonction de la présence féminine dans les différents domaines d'autre part. Pour les domaines féminisés, les pourcentages étaient plus significatifs, mais ils n'atteignaient pas la proportion

---

<sup>46</sup>Ibid., ff. 249.

<sup>47</sup>ANHC, fonds du CC du PCR-section Chancellerie, dossier 21/1981, ff. 72-73.

des employés femmes. La différence était, approximativement de 10 points dans les pourcentages.

Un autre élément qui se retrouve dans les statistiques était la présence nombreuse de femmes dans les Bureaux de l'organisation de base. En tant que secrétaires de ceux-ci, leur présence était plus importante que celle des travailleurs. C'est surtout le cas des secteurs vus comme spécifiquement masculins, tels celui des constructions.

On remarque dans les propositions qui sont faites pour les élections de novembre 1989 que la préoccupation pour l'existence d'une proportionnalité stricte entre la présence des secrétaires d'organisations femmes et la force de travail féminine est l'objet de toutes les attentions. Alors que les femmes représentaient 40% dans le total de la force de travail salarié, elles sont 36%, dans le parti avec des perspectives réelles d'augmentation si le rythme établi après 1983 est maintenu après 1990.

Tableau n° 9: Les femmes à la direction des organisations de base selon les domaines d'activité (août 1989)

Domaines	Pourcentage de femmes dans les bureaux des organisations de base	Pourcentage de femmes secrétaires des comités de parti		Taux de la force de travail féminine	Pourcentage de femmes membres du parti (août 1989)
		En poste	À atteindre pour les élections de novembre 1989		
<b>Enseignement</b>	58,3	66,2	68,4	68,2	36
<b>Recherche</b>	39,2	39,8	43,6	44,0	
<b>Coopératives Agricoles de production</b>	44,2	43	45	57	
<b>Commerce et Coopération</b>	58,6	60	62	62,5	
<b>Industrie alimentaire</b>	48	44	51	50	
<b>Transports</b>	18,2	12,3	15,1	12,9	
<b>Communications</b>				60	
<b>Industrie chimique</b>	36,1	31,3		40	
<b>Constructions</b>	18	11		14	
<b>Industrie légère</b>	66,6	74	77	80	
<b>Industrie de la construction de machines</b>	27,9	21	24	30	

ANHC, fonds du CC du PCR – section Chancellerie, dossier 72/1989, ff. 1-97; « Angajare plenară pe frontul muncii creatoare » in *România Liberă*, le mardi, 8 mars 1988, année XLVI, no. 13478; « Dreptul la muncă – garantat prin lege, prin dezvoltarea economico-socială a țării » in *Scântea*, le mercredi 8 mars 1989, année LVIII, n0. 14478.

Au moins à ce niveau il semble que l'Etat communiste respecte la promesse faite aux femmes selon laquelle l'entrée dans un travail salarié permettait d'accéder à la vie politique que actrices avec des droits égaux à ceux des hommes. Cet état de fait est confirmé par le taux de plus en plus bas dans le parti des femmes au foyer et des femmes à la retraite. En Décembre 1986, elles ne représentaient plus que 8% de l'ensemble des membres du parti. À la période suivante elles ne sont plus que 5%. Ecaterina Deliman avait très bien anticipé cette diminution, voir la disparition de cette catégorie des femmes au foyer. D'ailleurs, la majorité des 8% était des femmes à la retraite et des femmes qui étaient en congé de maternité. Sur l'ensemble des membres du parti, les femmes qui n'avaient aucune profession ne représentaient que 0,33%.

Les chiffres montrent que la présence des femmes dans des fonctions d'autorité au niveau local était légèrement au dessus de la moyenne au sein parti, et bien au dessus en ce qui concerne la présence des femmes dans les organes de directions supérieurs du parti.

#### **8.4. La représentation féminine pour les fonctions d'État**

La propagande du régime communiste a constamment été de promouvoir des femmes dans tous les secteurs de la vie publique. Un autre élément important, hormis l'adhésion des femmes comme membres du parti, était la participation effective à la vie de la cité. L'autre forme d'implication politique était la présence dans la Grande Assemblée Nationale et dans le gouvernement.

Les candidates femmes ont eu la première occasion d'être élues dans l'organisme législatif aux élections du novembre 1946, lorsque la Fédération des Femmes Démocrates de Roumanie a lancé ses premières 23 candidates de l'histoire en vue d'être élues au Parlement de la Roumanie, dans le cadre plus large de la plateforme du Bloc des Partis Démocrates. L'affiliation politique des femmes candidates était une représentation de la composante FDFR, comprenant des membres du Parti Communiste Roumain (Ana Pauker, Alexandra Sidorovici, Florica Mezincescu, Constanța Crăciun, Olimpia Țenescu, Maria Bondar), du Parti Social Démocrate (Eugenia Rădăceanu, Mihaela Manase, Maria Sevastru, Mia Marian, Lenuş Teodorescu, Maria Tonciulescu, Janeta Maltus Safir, Victoria Bogdea)<sup>48</sup>, du Front des Laboureurs (Veronica Togoe, Elena Livezeanu, Ana Bărbulescu, Florica Blaj), des Syndicats (Elena Stoia) et du Parti National Libéral, dans son aile Tătărăscu (Angela Moşoiu, Mariana Negură). Le succès des élections du BPD a mené à l'élection des femmes proposées par le FDFR.

Florica Bagdasar est la première femme admise au gouvernement avant la victoire des élections de novembre. Le décès de son mari, Dumitru Bagdasar, qui détenait le portefeuille de Ministre de la Santé, la propulse à sa place, en juillet 1946<sup>49</sup>. Le poste ministériel suivant a été occupé par Ana Pauker : elle est à la tête du Ministère de l'Extérieur. Remplaçant Gheorghe Tătărăscu, elle est devenue la première femme ministre de l'Extérieur du monde. La fonction détenue a attiré rapidement l'attention de la presse mondiale, le journal *Times* lui

---

<sup>48</sup> « Candidatele noastre » in *Femeia Muncitoare*, le 1<sup>er</sup> juin 1946, année II, n<sup>o</sup>. 4.

<sup>49</sup> « Profesorul dr. Dumitru Bagdasar a încetat din viață » in *România Liberă*, le 18 juillet 1946, année III, n<sup>o</sup>. 591.

a dédié la Une, cette fonction n'étant pas considérée comme une fonction quelconque puisqu'elle était vue le vrai émissaire de Staline, « the Women Who Talks to Stalin »<sup>50</sup>.

Aux élections de 1948, le nombre de femmes députées passe à 30. Le groupe des femmes députées élu en 1946, avec en tête Eugenia Rădăceanu, ont gardé toutes le mandat. Les autres places étant occupées par des ouvrières et des agricultrices, sans appartenance politique. Du groupe des 30 femmes élues, 17 d'entre elles provenaient de l'Union des Femmes Démocrates et étaient membres du Comité Central de l'organisation<sup>51</sup>.

En ce qui concerne les postes ministériels, Florica Bagdasar ainsi qu'Ana Pauker sont restées à la direction des ministères où elles ont été nommées antérieurement. Après le 16 Avril 1949 Ana Pauker prend la fonction de vice-présidentes du Conseil des Ministres, assurant la coordination des ministres de l'Agriculture et de la Sylviculture.

Pendant le deuxième Congrès du Parti Ouvrier Roumain, le bilan du premier plan quinquennal a été effectué : 300.000 femmes détient un premier emploi. Les chiffres étaient satisfaisants. Quant au nombre de femmes députées élues à la Grande Assemblée Nationale, il a été multiplié par deux : elles sont désormais 70, dont plus de la moitié des nouvelles élues provenaient de la catégorie des ouvrières et des paysannes. Le 21 Janvier 1951, Florica Bagdasar a été remplacée dans sa fonction de direction du ministère de la Santé et le 10 Juillet 1952, Ana Pauker a été à son tour exclue du Ministère de l'Extérieur. Jusqu'à la chute du régime communiste, en 1989, aucun des deux postes de ministres de la Santé et de l'Extérieur, ne fut occupé par une femme députée. À partir de ce moment-là, la Roumanie rejoint les autre Etats de l'Europe Centrale et de l'Est qui réattribuaient aux femmes politiciennes la direction de domaines perçues comme plus proches des « qualités innées » des femmes et qui faisaient appel majoritairement à la main-d'œuvre féminine. Dans le gouvernement de Gheorghe Gheorghiu Dej (28 janvier 1953-19 mars 1957), Stela Enache occupa la fonction de directrice dans le Ministère des Affaires Sociales tandis que Constanța Crăciun dirigeait le Ministère de la Culture.

Après 1957, au durant les 2 décennies suivantes, la disparition des femmes du Bureau Politique a été doublée d'une absence similaire de celles-ci dans les ministères des gouvernements communistes ; Constanța Crăciun qui dirigea le Ministère de la Culture du Juin 1962 – au Mars 1965 représentante une exception. Le revirement s'est produit en même temps que l'instauration du gouvernement Manea Mănescu (18 Mars 1975 – 28 Mars 1980),

---

<sup>50</sup> *Time Magazine*, tome LII, le 20 septembre 1948, n°12, accessible on line à l'adresse <http://www.time.com/time/magazine/0,9263,7601480920,00.html>, 01.05.2011, « Femeia Care Vorbește cu Stalin », (trad. ns.).

<sup>51</sup> « Deputatele noastre » in *Femeia*, avril 1948, année I, n° 2, pp. 12-13.

lorsque les deux portefeuilles reviennent à des femmes ministres, l'Industrie Légère, avec Lina Ciobanu et le Ministère de la Culture partagé entre Suzana Gâdea et Aneta Spornic.

En ce qui concerne la présence des femmes à la Grande Assemblée Nationale, après l'augmentation significative de 1952, la situation reste stable, les pourcentages restant constants pour approximativement 3 décennies. L'arrivée au pouvoir de Nicolae Ceaușescu n'a pas entraîné une augmentation spectaculaire du nombre de femmes députées, par contre, une faible décroissance a été enregistrée, de 71 membres en 1965 à 50 membres en 1975, la proportion baissant d'un point de pourcentage.

Les seuls organes administratifs, au sein desquels le nombre des femmes élues a enregistré des augmentations constantes, sont les comités locales : départemental, municipal. Le nombre des femmes élues dans ces organismes était significatif, mentionné dans tous les documents à caractère propagandiste dont le sujet était la situation des femmes dans la Roumanie communiste. 30.000 ou bien 40.000 femmes députées au niveau national avait le don d'impressionner le potentiel lecteur qui ne connaissait pas l'importance du degré réel d'influence des forums locaux. Les décisions étaient prises à Bucarest, le degré d'autonomie locale étant extrêmement réduit. Les prérogatives des conseils locaux concernaient le bon fonctionnement de diverses institutions publiques au niveau national. Le partage des tâches entre les femmes et les hommes députés était fait en se calquant sur les rôles traditionnels, su père et de la mère au sein de la famille. Les hommes étaient responsables de tout ce qui relevait des infrastructures, de la construction, du fonds locatif, alors que les femmes devaient assurer le bon fonctionnement des institutions d'enseignement, de santé, de protection sociale, de l'approvisionnement et de l'administration des localités<sup>52</sup>.

Tableau n° 10 : Les femmes députées à la Grande Assemblée Nationale et dans les Conseils populaires

Années	Grande Assemblée Nationale			Nombre de femmes députées dans les Conseils populaires
	Total délégués	Nombre de femmes députées	% de femmes députées	
1948	414	30	7,5	-
1952	423	72	17,0	19,2
1957	437	74	16,9	25
1961	465	81	17,4	27,08
1965	465	71	15,3	31
1969	465	68	14,6	33
1975	349	50	14,3	34,6
1980	369	120	32,5	38

<sup>52</sup> SJAN Olt, fonds du Comité Départemental des Femmes Olt, dossier 10/1979, ff. 5-6.

1985	369	125	33,8	40
------	-----	-----	------	----

« Deputatele noastre » in *Femeia*, avril 1948, I-ère année, n° 2, pp. 12-13 ; « Marea Adunare Națională » in *România Liberă*, 3 février 1957, année XV, n° 3832 ; « Lista deputaților aleși în Marea Adunare Națională a R.P.R. » in *România Liberă*, 8 mars 1961, année XIX, n° 5100 ; « Lista deputaților aleși în Marea Adunare Națională a R.P.R. » in *România Liberă*, 10 mars 1965, année XXIII, n° 6344 ; « Lista deputaților aleși în Marea Adunare Națională a Republicii Socialiste România » in *România Liberă*, 4 mars 1969, année XXVIII, n° 7580 ; « Lista deputaților aleși în Marea Adunare Națională Republicii Socialiste România » in *România Liberă*, 11 mars 1975, année XXXIII, n° 9448 ; « Lista deputaților aleși în Marea Adunare Națională Republicii Socialiste România » in *România Liberă*, 11 mars 1980, année XXXVIII, n° 11001 ; « Lista deputaților aleși în Marea Adunare Națională a Republicii Socialiste România » in *România Liberă*, 19 mars 1985, année XLIII, n° 12558.

### 8.5. Double rôle – La Superposition des fonctions

Les chiffres atteints par les femmes détenant des positions d'autorité à partir du milieu des années '70 ne doivent pas être interprétés comme représentant tout autant d'individus singuliers présents effectivement dans les fonctions respectives. La règle respectée dans la distribution des postes fut celle du doublement des fonctions du parti par rapport à l'État, au même niveau d'autorité. Le comité du parti au niveau local était en correspondance directe avec le Conseil Populaire, et le Comité Central du Parti était en relation directe avec la Grande Assemblée Nationale, la présence dans le Comité Politique Exécutif étant accompagnée d'habitude d'un portefeuille ministériel (poste de premier ministre ou de vice-premier ministre). C'est la raison pour laquelle la participation politique des femmes est présentée de façon complètement biaisée par la propagande communiste qui doublait pratiquement de manière artificielle la présence réelle des femmes dans des fonctions de décision.

Au niveau de la Grande Assemblée Nationale, parmi les candidates siégeant entre 1985- décembre 1989, 40% étaient aussi membres de plein droit ou suppléantes du Comité Central du Parti Communiste Roumain. Toutes les femmes membres du gouvernement étaient aussi élues au Comité Politique Exécutif du PCR. Dans le cabinet formé en 1985, on observe qu'à la direction de certains ministères, on trouve certains personnages qui ne figurent pas dans des positions de direction au niveau du Comité Central, comme c'est le cas de Maria Flucșă et de Maria Bobu. Cette situation exceptionnelle ne veut pas dire que les deux femmes politiciennes montraient un degré d'indépendance par rapport au parti. Les deux femmes étaient membres de plein droit dans le Comité Central et bénéficiaient du même cumul de fonctions que le reste des membres du gouvernement. Maria Flucșă continuait la ligne ouverte par Lina Ciobanu à la direction du ministère de l'Industrie Légère. Sa

promotion s'est produite après une carrière de 30 ans à la direction des différentes entreprises industrielles textiles et une expérience de 10 ans dans des fonctions ministérielles, en tant qu'adjointe du ministre du Commerce Intérieur (1977-1984) et comme première adjointe de la ministre de l'Industrie Légère. On la retrouve en même temps dans les comités de parti au niveau du municipale de Bucarest et à partir du 1984, comme membre dans le CC. La carrière dans des fonctions d'État et du parti était doublée par une présence beaucoup plus active dans le cadre des différentes Conseils d'administration et dans les organisations de masse : membre dans le Conseil National des Hommes du Travail, membre du bureau du Conseil National des Femmes, membre dans le Conseil Suprême du Développement Economique et Social, membre dans le Comité pour les Problèmes des Conseils Populaires, membre du Conseil Central des Travailleurs pour le Contrôle des Activités Economiques et Sociales. À partir de 1980, elle fut élue aussi députée à la Grande Assemblée Nationale.

#### **8.6. Étude de cas. Les femmes à la direction du Ministère de la Santé**

Quatre femmes, ont occupé des fonctions de direction dans le cadre du ministère de la Santé après 1948. Afin de reconstituer leur trajectoire professionnelle nous avons utilisé les informations retrouvées dans les 4 dossiers des cadres. Plusieurs résultats ressortent de l'examen de ces archives: premièrement, les opportunités qui s'offraient ultérieurement à l'adhésion au parti, les effets réels et visibles de la politique d'État en ce qui concerne l'égalité des chances entre femmes et hommes et la présence égale dans les fonctions de direction. Un autre point à noter est celui des relations entre les structures du parti et celles de l'État, relations visibles dans l'évolution des différentes carrières. Enfin, l'explication de l'absence de la réaction de la part du corps médical face aux tragédies générées par la politique démographique, par la politisation excessive de la direction du ministère de la Santé.

Entre 1950 et 1989, le poste de ministre de la Santé Publique fut occupé tour à tour par Vasile Mârza, Aurel Moga, Octavian Berlogea, Voinea Marinescu, Dan Enăchescu, Theodor Burghele, Radu Paun et Victor Ciobanu. Les femmes ne furent pas promues à ce poste, même si la première fonction de ministre occupée par une femme fut celle de ministre de la Santé, par Florica Bagdasar pour la période 1946-1948. Les fonctions d'adjoint du ministre et de secrétaire d'État au ministère de la santé représentaient elles aussi des bastions masculins, avec trois exceptions importantes : Olimpia Solomonescu, qui occupa la fonction de secrétaire d'État entre 1976 et 1979, position reprise en 1985 par Lidia Orădean. Viorica

Ciobănete occupa entre 1985 et 1989 la fonction d'adjointe du ministre, poste à partir duquel elle contrôlait la mise en place de la politique nataliste. La dernière femme qui a rejoint la direction du ministère de la Santé fut Aneta Ciocan, en tant que présidente de l'Union des Syndicats des Unités Sanitaires.

Diplômées de l'Institut de Médecine et de Pharmacie, section pédiatrie, elles deviennent membres du Parti Communiste peu après leurs études, se faisant remarquer par des actions dans le cadre des organisations de masse de la jeunesse communiste. Elles ne furent pas repérées pour leurs activités scientifiques ou leurs études post universitaires dans la spécialisation pratiquée. Le moment décisif dans leur carrière fut l'obtention du statut de membre du parti, épisode doublé par un activisme puissant dans le cadre des différentes organisations de masse. Simples médecins dans les unités sanitaires en milieu rural, elles ont été par la suite promues dans des fonctions au niveau des hôpitaux municipaux ou de la direction sanitaire départementale. Elles ont toutes occupé le poste de Directeur de la Direction sanitaire dans les départements où elles travaillaient. Cette position a facilité leur nominalisation dans le Conseil Sanitaire Supérieur, à la Commission Nationale de Démographie, à la Société de la Croix Rouge, structures dans lesquelles elles ont occupé chacune la poste de vice-président et ensuite celle de président<sup>53</sup>.

L'implication politique est très visible dans le cadre de ce groupe. Si les médecins qui ont occupé le poste de ministre de la Santé ont été élus uniquement dans les structures nationales de parti et d'État, après être reconnus sur le plan scientifique, les occupantes des fonctions d'adjoint du ministre ou celles de secrétaire d'État ont réalisé un véritable *cursus honorum* dans l'administration locale ainsi que dans les organes du parti : secrétaires des organisations du parti des unités sanitaires dans lesquelles elles travaillaient, membres dans les Comités départementaux du parti, membres dans les conseils populaires au niveau des communes et ensuite des départements. Au niveau national, elles ont fait partie du Comité Central du Parti Communiste Roumain et de la Grande Assemblée Nationale. Leur implication dans les organisations syndicales, de masse et celle féminine a toujours commencé au niveau local : La Société de la Croix Rouge, l'Organisation féminine de masse et l'Union Générale des Syndicats de Roumanie, à la direction desquelles elles sont arrivées en parallèle, par la promotion dans le cadre du Ministère de la Santé : Viorica Ciobănete – présidente du Conseil National de la Société de la Croix Rouge, Aneta Ciocan- présidente de l'Union des Syndicats des Unités Sanitaires, membre dans le Comité Exécutif du Conseil

---

<sup>53</sup>ANHC, fonds CC du PCR-section Cadres, dossier C/ 890, dossier C/891, dossier S/357.

National de l'Union Générale des Syndicats de Roumanie, secrétaire du Conseil National des Femmes, Olimpia Solomonescu- vice-présidente du Conseil National des femmes<sup>54</sup>.

Dans le cas du groupe de femmes présentes dans des fonctions de direction au niveau du Ministère de la Santé Publique, on peut parler d'un vrai parcours d'exception. À part le cumul de fonctions et de positions-clé – une vraie étude de cas pour la superposition des structures d'État et celles du parti – elles se distinguent par une élasticité professionnelle remarquable, et il y a beaucoup d'exemples de situations où leur aire de compétence fut élargie artificiellement à des domaines tels que la politique extérieure, les relations commerciales ou l'enseignement : Olimpia Solomonescu – Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Sénégal, adjoint du ministre des Affaires Extérieures ; Viorica Ciobănet – membre du Comité de Direction du Groupe Roumain dans l'Union Interparlementaire, Ciocan Aneta – membre de la commission pour la politique extérieure et pour la coopération économique internationale de la Grande Assemblée Nationale ; Lidia Orădean- membre du Conseil Supérieur de l'Education et de l'Enseignement<sup>55</sup>.

---

<sup>54</sup>*Ibid.*

<sup>55</sup>*Ibid.*

## **Chapitre 9**

### **Trajectoires, évolutions, itinéraires**

#### **Les membres du Comité Central du Parti Communiste Roumain**

**1945-1989**

Au-delà des chiffres il y a les personnes réelles, celles qui ont travaillé comme activistes dans le Parti Communiste Roumain. La mention obsessionnelle de seulement quelques femmes dans la vie politique roumaine a conduit à l'apparition d'une série de mythes. Sans prendre en compte l'évolution interne du parti ou les changements dans la société roumaine pendant les quatre décennies du régime communiste, les caractéristiques du groupe dirigeant (éducation, origine sociale, le type d'activités et de la participation politique) ont été assignés à toutes les femmes membre du PCR, soit qu'elles avaient travaillé pendant la période d'illégalité du parti, soit qu'elles en étaient devenues membres juste avant la chute du régime. Une analyse en gros de plus d'un million et demi de femmes membre du PCR reste une démarche impossible en l'absence d'études de cas sur la participation politique locale des femmes et l'accès difficile aux sources, notamment que les dossiers personnels restent un Saint Graal des archives roumaines, désirés par tous mais presque impossible à toucher. À partir de ces considérations et visant à reconstruire d'une manière plus complète possible l'engagement et les caractéristiques de la participation politique des femmes dans le Parti communiste roumain, j'ai choisi comme groupe de recherche les membres du Comité Central du Parti Communiste Roumain, à partir de la conférence nationale du parti en Octobre 1945 et jusqu'à la chute du régime communiste en Décembre 1989. Le segment étudié est consistant, comprenant 288 membres qui, dans l'intervalle mentionné ont occupé au moins un siège comme membres de plein droit et / ou suppléants dans le Comité Central du Parti Communiste.

La principale base documentaire pour cette étude est composée par 190 dossiers personnels. Malheureusement, pas tous les dossiers des membres du Comité Centrale ont été mis à la disposition des chercheurs. Afin de récupérer les informations manquantes, j'ai utilisé les dictionnaires sur les personnalités du régime communiste roumain, mémoires, presse, d'autres

sources documentaires<sup>1</sup>. Le choix du dossier personnel comme principale source s'explique par le caractère biographique des différents types de documents dont il est composé, tout comme la paradigme spécifique utilisée pour leur rédaction. Les biographies des candidates, ensuite membres du parti, les autobiographies tout comme les références qui leurs ont été données, ont été écrites selon un modèle unique, le référentielle identitaire communiste qui contient les aspects jugés comme essentiels à la construction du passé chaque de chaque militant(e) communiste<sup>2</sup>. Le fondement du système identitaire communiste est la biographie sociale et idéologique. Plus précisément, une descendance prolétaire et l'adhésion au mouvement communiste. On y ajoute encore la précocité révolutionnaire, le militantisme clandestin et éventuellement l'expérience de la prison comme forme de répression politique.

La synthèse de ces principes trouve sa réflexion dans l'autobiographie du candidat / membre du parti, texte écrit pendant le processus d'adhésion et qui subissent ensuite une mise à jour constante du texte, selon chaque étape dans l'évolution de membre du parti dans l'organisation : l'entrée officielle dans le mouvement, ascension politique professionnelle. Cette type d'autobiographie, nommée par les historiens Claude Pannetier et Bernard Pudal *une autobiographie d'institution*, est devenue une « histoire personnelle » par rapport au parti<sup>3</sup>. Ayant comme point de départ une grille, appelée *questionnaire*, l'autobiographie d'institution permet à la fois de tracer l'évolution de l'individu comme objet descriptible mais aussi la mise en œuvre d'un système comparatif qui permet de mesurer un phénomène, décrire des groupes,

---

<sup>1</sup> ANHC, fond CC al PCR-section Cadres, dossiers : A/710, B/215, B/1661, B/367, B/1658, B/1657, B/211, B/1656, B/1788, B/347, B/515, B/512, B/1936, B/17, B/11, B/1787, B/589, B/590, B/591, B-593, B/594, B/1900, C/157, C/298, C/808, C/811, C/289, C/890, C/891, C/892, C/893, C/894, C/896, C/889, C/1263, C/1284, C/1423, C/1426, C/157, C/1902, C/1425, C/1760, C/1972, C/1977, C/2080, D/31, D/116, D/183, D/187, D/190, D/194, D/221, D/441, D/504, D/634, D/1248, E/152, F/110, F/143, F/139, F/144, F/145, F/286, G/972, G/109, G/112, G/117, G/122, G/214, G/656, G/957, G/972, H/156, H/185, I/403, I/402, I/404, I/406, I/560, I/1409, J/11, J/41, J/71, K/3, K/108, L/51, L/139, L/243, L/427, L/465, L/466, M/65, M/70, M/212, M/122, M/136, M/137, M/169, M/404, M/434, M/724, M/1138, M/1347, M/1682, M/1687, M/1692, M/1694, M/1683, M/1687, N/371, N/395, N/466, N/516, N/574, N/579, N/591, N/595, O/311, O/320, O/319, P/16, P/35, P/230, P-232, P/425, P/426, P/690, P/691, P/778, P/1007, P/1008, P/1357, P/1481, P/1534, P/1536, P/1723, P/1734, R/130, S/88, S/238, S/281, S/284, R/289, R/322, S/362, S/351, S/354, S/355, S/357, S/358, S/359, S/362, S/364, S/425, S/692, S/882, S/1088, S/1227, S/1310, S/41, T/4, T/74, T/238, T/240, T/243, T/293, T/314, T/129, V/173, V/177, V/176, V/180, V/300, V/307, V/578, V/1139, V/476; Liviu Marius Bejenaru, Clara Cosmineanu-Mareș, Monica Grigore, Alina Ilinca, Oana Ionel, Nicoleta Ionescu-Gură, Elisabeta Neagoe-Pleşa, Liviu Pleșa, Florica Dobre (coord.), *Membrii CC al PCR 1945-1989. Dicționar*, studiu introductiv de Nicoleta Ionescu-Gură, Bucarest, Editura Enciclopedică, 2004, Corneliu Crăciun, *Dicționarul Comunizantilor din noaptea de 23 spre 24 august 1944*, Editura Primus, Oradea, 2009, Gheorghe Crișan, *Piramida puterii, vol I: Oameni politici și de stat, generali și ierarhi din România (23 august 1944-22 decembrie 1989)*, Bucarest, Editura Pro Historia, 2004.

<sup>2</sup> Cf. Claude Pannetier, Bernard Pudal, *Autobiographies, autocritiques, aveux, dans le monde communiste*.

<sup>3</sup> Claude Pannetier, Bernard Pudal, „Ecrire son autobiographie (les autobiographies communistes d' institution, 1931-1939)» dans *Genèses*, 1996, vol. 23; nr. 1. p. 53-75.

caractériser l'action collective, les différences entre les divers individus et leur distribution à l'intérieur d'un certain groupe. En faisant appel aux éléments du référentiel identitaire comme l'origine sociale, l'ancienneté et l'activité dans le parti, l'intrusion dans le passé du sujet était développée jusqu'à un niveau beaucoup plus profond et plus intime, offrant des détails sur les parents les plus éloignés.

En termes de précision et crédibilité de ce type de source, sans aucun doute, nous sommes confrontés à un niveau de subjectivité important. Les accidents biographiques comme une origine sociale pas du tout prolétarienne ou l'implication de la famille à des activités politiques contraires au mouvement communiste, tendent à être minimisés si d'autres critères comme l'ancienneté dans l'organisation ou les activités politiques ont été assez importantes. Pourtant, les informations contenues par ces documents n'étaient pas grossièrement falsifiées. La sincérité des membres du parti ne peut pas être invoquée. C'était la vigilance du personnel de la Section des Cadres qui effectuaient des contrôles sur les dates indiquées dans les autobiographies institutionnels. En conséquence, ce type de source historique a un degré de subjectivité beaucoup plus faible que d'autres sources qui peuvent être utilisées pour étudier l'histoire récente et surtout le Parti Communiste Roumain, comme les biographies de propagande par exemple.

Ayant comme point de départ les individus et non pas les discours normatifs qui les concernent, nous pouvons identifier de nouvelles clés pour l'interprétation du comportement politique d'un groupe défini principalement par le rapport au genre. Le but est d'écrire une histoire sociale et politique des femmes cadres du Parti Communiste, en prenant comme point de référence une sociologie différenciée des membres de cette catégorie. Plus précisément, mettre en évidence la diversité des médias politiques, sans perdre de vue les caractéristiques générales du groupe.

Si pour tous les cas étudiés, le moment de référence est la candidature dans le Parti Communiste Roumain, des différences notables apparaissent en ce qui concerne les postes d'autorité détenues, les domaines d'activité, la notoriété des différentes membres. Ce que j'ai particulièrement privilégié au cadre d'une telle analyse est d'identifier la mobilité des femmes membre de parti et leurs relations personnelles avec le pouvoir dans un régime totalitaire, à travers l'évolution des trajectoires individuelles. J'ai établi plusieurs catégories d'analyse: l'âge au moment de l'adhésion, l'année d'entrée en tant que membre du parti, l'origine sociale, profession, niveau d'éducation, origine géographique, la nationalité, l'âge et les positions au sein

du parti, l'engagement dans des organisations de masse, surtout dans l'organisation féminine de masse, points de référence dont nous avons suivi l'évolution sur l'intervalle 1945-1989. Une telle approche permet entre autres de mettre en évidence l'évolution de la base sociale mais aussi de l'élite du Parti Communiste Roumain et de sa politique de cadres: les critères de sélection, principes de promotion.

Entre 1945-1989, nous avons défini trois intervalles distincts d'analyse, intervalles qui suivent les développements internes du PCR et surtout la présence des femmes dans le parti. Le premier s'arrête au dixième Congrès du Parti Communiste, avant la conférence nationale du parti du 19-21 Juillet 1972, lorsque est donné le premier signal pour élargir la base féminine du parti, en augmentant le nombre des sièges du Comité Central, dont les bénéficiaires sont essentiellement des femmes, y compris Elena Ceausescu. Le deuxième segment chronologique, et le plus important, couvre deux décennies, jusqu'à ce qu'au XIV<sup>e</sup> Congrès du parti en Novembre 1989 quand, du total des 145 femmes élues dans le Comité Central, plus de la moitié étaient au premier mandat. La dernière partie s'intéresse précisément à ce groupe, les dernières femmes membres à rejoindre la direction du parti.

### **9.1. La première vague (1945-1969)**

Le groupe de celles qui ont fait partie du Comité central du Parti Communiste / Parti Ouvrier Roumain entre 1945-1969, se compose de dix-neuf personnes, dont neuf ont été que des membres de plein droit, cinq avaient commencé comme suppléantes, occupant par la suite un ou plusieurs mandats comme membre de plein droit, et cinq autres ont été que des suppléantes.

D'après l'année d'entrée dans le parti, il y a clairement deux catégories distinctes, les membres qui ont rejoint le parti depuis sa période d'illégalité (Ana Pauker, Ana Toma, Constanta Craciun, Ghizela Vass, Liuba Chisinevschi, Ofelia Manole Elena Raceanu, Elena Tudorache) et celles qui ont adhéré durant la période 23 août 1944-1946 (Olimpia Țenescu, Zoé Rigani Eugenia Rădăcenu, Aneta Marinescu, Elena Lascu, Stefania Funk, Maria Ciocan, Lina Ciobanu, Elvira Cinca).

Les militantes communistes qui ont rejoint le Parti Communiste de Roumanie dans les années 1920-années 1930 se distinguent par des formes spécifiques de socialisation. Elles ont commencé leur travail en tant que membres syndicaux, en particulier les textiles et les chemins

de fer. Une fois membres du parti, elles ont occupé des postes dans la direction des différentes structures du parti à Bucarest mais aussi dans l'ensemble du pays, au niveau régional et local. Bien que le parti avait mis en place une section spéciale pour « le travail parmi les femmes », sauf Ana Pauker, chargé d'organiser et de gérer le secteur, les autres membres n'avaient pas des préoccupations dans cette direction. Elles travaillaient principalement pour l'Aide-Rouge (MOPR)<sup>4</sup>, ARLUS<sup>5</sup> et pendant la Seconde Guerre Mondiale pour la Défense Patriotique<sup>6</sup> et l'Union des Patriotes<sup>7</sup>. Pour leur activité communiste, la majorité des femmes membres du Comité Centrale du Parti Communiste Roumain qui ont milité pendant la période d'illégalité du parti ont été jugées et condamnées à l'emprisonnement. D'ailleurs, l'espace carcéral a été l'un des milieux de sociabilité les plus importants pour la formation des membres et des sympathisants communistes, tant hommes que femmes. Les groupes créés pendant cette période ont survécu à la Seconde Guerre Mondiale et, après le 23 août 1944, sont eux ceux qui ont pris d'abord la direction du Parti Communiste et ensuite de la politique roumaine. Celles qui n'ont pas été en

---

<sup>4</sup> L'Aide-Rouge a été créée suite à la décision du troisième Congrès du Parti Communiste. Sa principale mission était de reprendre l'activité du Comité d'aide, organisme mis en place par le Comité Centrale du PCR avant l'entrée dans illégalité. L'Aide Rouge a été dirigée par un comité central aidé par des comités régionaux, départementaux et municipaux. Structures pareilles ont été organisées dans entreprises et institutions publiques. Les principales actions cette organisation visaient à aider du point de vue financier les militants communistes emprisonnés et leurs familles : mise en place des collectes publiques, système de cotisations, abonnements, des tombolas et soirées dansantes. En 1941, l'activité de l'Aide-Rouge a été prise en charge par une autre organisation de masse coordonnée par le PCF, la Défense Patriotique. Fl. Dragne, « Cu privire la organizațiile de masă create și conduse sau îndrumate de PCR » în *Analele de Istorie a Partidului de pe lângă CC al PMR*, an X, nr. 6, 1964, pp. 121-122.

<sup>5</sup> L'Association Roumaine d'amitié avec l'URSS a été officiellement fondée le 12 Novembre 1944 par un groupe d'initiative composé de vingt intellectuels. Parmi eux se trouvaient Constantin Parhon I., Alexandru Rosetti, Grigore T. Popa, Constantin Titel Petrescu. L'objectif déclaré de l'association était de promouvoir les liens d'amitié entre la Roumanie et l'URSS. Adrian Cioroianu, *Pe umerii lui Marx-O introducere în istoria comunismului românesc*, București, Curtea Veche, 2005, pp. 118-119.

<sup>6</sup> Comme successeur de l'Aide Rouge, la Défense Patriotique (DP) a été créée par le PCR en 1941 pour aider les militants et sympathisants communistes. Ses premières dénominations ont été *La Défense des victimes de la terreur fasciste* et *La Défense*, pour devenir en 1943 la Défense Patriotique. À la tête de l'organisation se trouvait le Comité Centrale qui coordonnait et contrôlait l'activité des filiales municipales, des quartiers, des fabriques, filiales nommées *comités de patronage*. Dès 1943, la DP a mis en place des comités régionaux et départementaux. En 1944 tous les prisonniers politiques communistes ont été libérés des prisons et c'est toujours la DP qui a assuré leur réinsertion sociale. Jusqu'à la prise totale du pouvoir par les communistes, la DP a été activement impliquée dans tous les principaux projets du PCR. Du point de vue officiel, son activité s'arrête en 1948 quand l'organisation est dissoute. Voir Olimpiu Matichescu, *Apărarea Patriotică*, Editura Științifică, București, 1971.

<sup>7</sup> Organisation de masse créée à l'initiative du Parti Communiste Roumain comme « *Organisation pour la résistance contre l'occupation du pays et l'entrée de la Roumanie dans la guerre comme allié de l'Allemagne nazie* ». Les premières sections de l'organisation ont été créées au printemps de 1942 et en Janvier 1943 l'Union Patriotique (UP) publié le premier numéro du journal *Romania Libera*. Durant l'année 1944, UP a créé des filiales dans les grandes villes: Bucarest, Iasi, Timisoara, Galati, Craiova, Constanta, Brasov. Après le 23 août 1944, l'organisation est entrée en légalité et a élargi sa structure nationale au niveau de chaque département. Avant les élections parlementaires en Novembre 1946, UP est devenu le Parti National Populaire (PNP). Fl. Dragne, « Cu privire la organizațiile de masă create și conduse sau îndrumate de PCR » în *Analele de Istorie a Partidului de pe lângă CC al PMR*, an X, nr. 6, 1964, pp. 119-120.

prison, on travaillé qu'en l'intérieur de la Roumanie. C'est important à souligner que les femmes membres du parti qui ont participé comme infirmières volontaires à la Guerre d'Espagne et / ou dans la Résistance. Les images de celles qui ont perdu leurs vies dans les deux conflits ont été exploitées par la propagande communiste<sup>8</sup> mais les anciennes combattantes des Brigades Internationales n'ont pas été cooptées dans la direction du parti.

Les principales différences entre les deux groupes s'arrêtent ici. Les dix-neuf femmes membres du Comité Centrale présentent des caractères homogènes si on considère les autres critères d'analyse. L'âge de l'adhésion au PCR est relativement bas. La moyenne pour ce groupe est de dix-huit ans. Au moment de l'élection pour un premier mandat dans le Comité Central du PCR, la majorité avaient entre 35 et 45 ans ; seulement Ana Pauker dépassait la moyenne.

En termes d'origine sociale, la moitié des membres du groupe appartiennent au prolétariat. Comme importance, suivaient celles dont les parents étaient des agriculteurs, le plus souvent paysans en marge de la précarité. Dans ce groupe la présence de Constanta Craciun est exceptionnelle. Dans son dossier personnel, la rubrique « origine sociale » mentionne le syntagme *petit bourgeoise*. Selon l'autobiographie de Constanta Craciun son père était le directeur d'une banque à Constanta. En parlant de l'activité de son père, Constanta Craciun blâmait les opérations spéculatives qui terrorisaient la famille. En même temps, quand elle décrit le motif du rapprochement au mouvement communiste, le moment invoqué est la crise financière. La faillite de l'affaire du père entraînent des graves problèmes financiers pour la famille. Confrontée à un brutal changement du statut pendant ses études lycéens, Constanta Craciun s'approche du mouvement socialiste et ensuite communiste<sup>9</sup>.

En ce qui concerne les professions, des dix-neuf femmes membres du CC, la majorité, neuf, étaient comme métier initiale des ouvrières. La seconde comme importance est la catégorie des intellectuelles qui, avec sept représentantes, fait une forte concurrence aux prolétariennes. Sous représentées étaient les femmes du milieu rural, avec un seul siège occupé parmi les dix-neuf. Les plus nombreuses étaient les ouvrières de l'industrie textile et de chaussures, suivies par les enseignantes. Cette distribution est une image de la présence de main-d'œuvre féminine dans les années 1930 -1950. La seule profession "technique" qui se trouve au sein du groupe était celle d'ingénieur chimiste. Lina Ciobanu avait obtenue cette qualification après avoir travaillé

---

<sup>8</sup> Voir le cas d' Olga Bancic.

<sup>9</sup> ANHC, fond CC al PCR-section Cadres, dossier C/1720, ff. 1-8.

plusieurs années comme ouvrière dans l'industrie alimentaire.

En ce qui concerne le niveau d'études, on constate que dix des membres du groupe avaient obtenus un diplôme d'études universitaires et six autres avaient eu leur baccalauréat. Dans un seul cas, le niveau d'éducation n'avait pas dépassé les quatre classes primaires. Quant à l'éducation politique, toutes les femmes membres du CC avaient suivi d'abord les cours de parti de courte durée, 3-6 mois et une année. Dans une seconde étape, après avoir obtenues une première position d'autorité, elles ont suivi les cours de l'Université de Marxisme –Léninisme et/ou à l'École Supérieure du Parti « Stefan Gheorghiu ». Ana Pauker est la seule diplômée de l'École Léniniste organisée par le Komintern. Contrairement aux préjugés longtemps présents dans l'historiographie roumaine, les ethniques roumaines représentaient une large majorité (14 cas) par rapport aux seulement quatre ethniques juives et une seule allemande.

Le type référentiel qui émerge est celui de la militante sortie d'un milieu défavorisé, soit-il ouvrier ou paysan, obligée de commencer à travailler dès un jeune âge, particulièrement dans l'industrie textile. C'est par contact avec le milieu ouvrier que les jeunes femmes arrivent à connaître les idées communistes et décident d'y adhérer. Les premiers contacts ne se réalisent pas directement au cadre du parti, mais à travers les organisations de masse contrôlées et coordonnées par celui-ci comme les Syndicats, la Jeunesse Communiste, l'Aide Rouge et les organisations à caractère antifasciste. Après le 23 août 1944, toutes les femmes qui composent le groupe des membres du CC sont en même temps activistes de l'organisation féminine de masse coordonnées par le PCR, où elles occupent des positions d'autorité. Si pour les ouvrières le principal lieu de socialisation par rapport aux idées communistes a été la fabrique, pour les intellectuelles, la zone de contamination a été le milieu universitaire. Au-delà du milieu social dans lequel elles étaient formées et le contact avec des environnements qui ont favorisé la propagation des idées socialistes et implicitement communistes, la région géographique de provenance est elle aussi très importante pour expliquer l'engagement militant de ces membres. Elles viennent principalement de la Moldavie et l'Olténie, la Transylvanie, la Valachie et la Dobroudja ayant pas plus de deux représentantes. La proximité face à l'URSS faisait que les idées communistes circulent plus facilement dans l'espace moldave et d'autant plus en Bessarabie. La proportion importante détenue par les femmes qui étaient originaires d'Olténie s'explique par la migration de la force de travail féminine de cette région vers les grandes villes,

en particulier vers la capitale Bucarest, où après l'embauche dans une des grandes fabriques de textile, l'épiphanie communiste se produit aussi.

Les femmes membres du parti qui ont travaillé pendant la période l'illégalité du parti se sont faites remarquées d'abord par leur rôle de *techniques*. Au carrefour entre un secrétaire personnel et personne de contact, ces femmes assuraient une bonne coordination et conduite des activités souterraines du parti au nom des leaders (hommes) pour lesquels elles travaillaient. Après le 23 août 1944, trois ont été les secteurs d'activité privilégiés par les femme membres du CC: l'organisation, la propagande et le secteur cadres. En ce qui concerne les fonctions obtenues dans la hiérarchie d'État, les domaines d'activités ont été des plus divers. Un groupe important est celui rassemblé au ministère des Affaires Étrangères avec Ana Pauker comme ministre et Ana Toma sa conseillère principale. Ana Toma a occupé ensuite le poste de ministre adjoint au ministère du Commerce Extérieur et au ministère du Commerce Intérieur. Constanta Craciun a été ministre de la Culture et Lina Ciobanu a conduit le ministère de l'Industrie Légère. Ofélia Manole a poursuivi en tant que secrétaire la direction ouverte par Florica Bagdasar, la première femme ministre de Roumanie, chargée avec le ministère de la Santé.

En ce qui concerne la présence dans la direction du parti, en termes de référentiel identitaire, les chef communistes ont préféré les femmes membre de parti ressortissantes d'un milieu prolétarien et avec ancienneté dans le parti. La fonction de membre suppléant, moins importante du point de vue symbolique se retrouve en proportion égale dans les deux groupes. Les positions d'autorité dans l'État ont été occupées surtout par les femmes membre du parti qui avaient milité pendant la période d'illégalité du parti. Ce fait montre que l'expérience de la prison, l'activité en clandestinité et la précocité révolutionnaire, étaient les éléments les plus valorisées dans la biographie du membre de parti. À l'exception notable de Lina Ciobanu, les autres membres qui ont rejoint le parti après 1945, ont occupé des postes de direction seulement au niveau local, comme directrices d'entreprises, écoles ou des comités locales.

## **9.2. La seconde vague (août 1969-novembre 1989)**

La fin des années 1960 marque le début d'un changement de génération au sein du Parti communiste. Malgré des exceptions telles que Ghizela Vass et Ana Toma, les anciennes militantes pendant la période d'illégalité du parti disparaissent graduellement du premier plan de

la vie politique. Leur place est prise par les générations nées dans les années 1930 et 1940, bénéficiaires de la réforme de l'éducation et surtout du discours égalitariste sur la nouvelle place des femmes dans la société communiste. L'expérience de la prison et le militantisme clandestin sont inconnus pour ces nouvelles femmes membres du CC. Le parti semble avoir du mal à s'habituer au changement de la grille du référentiel identitaire du membre de parti et garde dans le questionnaire les rubriques relatives à la nature de l'activité politique avant le 23 août et le lieu de la potentielle incarcération. Progressivement, les éléments disparaissant à l'intérieur du référentiel identitaire ont été remplacés par de nouvelles qualités, plus conformes à la nouvelle étape dans le développement du Parti Communiste Roumain et la société roumaine à l'époque.

Durant les deux décennies écoulées entre août 1969 et novembre 1989, 191 femmes membres du parti ont été élues au Comité Central du PCR. Comme indiqué dans le chapitre 8, la plupart des sièges ont été occupés en qualité de suppléant, mais il ne faut pas minimaliser le nombre de sièges occupés comme membres de plein droit. Quelles sont les caractéristiques de ce groupe nombreux ? L'âge au moment d'entrée dans le parti se maintient relativement bas, mais la moyenne passe de dix-huit à vingt-deux ans. Dans dix-neuf des cas, les adhérentes avaient au moment de l'entrée dans le parti plus de trente et un ans et seulement quatre des femmes membres du CC avaient dépassé trente-six ans. Les mécanismes d'ascension au sein du parti avaient perdu la flexibilité caractéristique pour la période d'illégalité et de la prise du pouvoir. L'intervalle de temps écoulé entre l'entrée dans le parti et l'élection au Comité Central a augmenté au minimum dix ans pendant lesquels les femmes membres de parti montaient les différents niveaux hiérarchiques dans les organes politiques locaux.

Les données à caractère autobiographique qui nous sont parvenues, soit-elles des autobiographies, des rapports de cadres ou fiche de renseignements, montrent qu'en termes d'origine sociale, les milieux prolétaire et paysan sont moins bien représentés. Les pourcentages perdus se retrouve trouvés dans la catégorie des intellectuels et des fonctionnaires d'où réassortissaient 33,6% des membres. Devant ce chiffre il faut pourtant montrer esprit critique et se questionner sur la nature de la documentation utilisée. Dans beaucoup de cas, les candidats / membres du parti remplissaient à tort la caisse *origine sociale*, non par la profession des parents mais par leur propre situation professionnelle. Nous avons remarqué ces incohérences dans environ 5% des dossiers personnels étudiés. Malgré ses inconstances au niveau de la documentation, sans doute la catégorie des intellectuels et fonctionnaires avait beaucoup

augmenté par rapport aux années 1930-1940. L'appellatif *bourgeoise* ou *petite bourgeoise* n'est pratiquement plus utilisé, dès les 191 femmes étudiées, seulement pour deux cas on a utilisé cette appellation.

Bien que fragile, la majorité (52,2%) des femmes membres du CC étaient du point de vue du métier pratiqué, des intellectuels et fonctionnaires. Le groupe des ouvrières suivait à courte distance avec 44,3%. Les paysannes étaient presque absentes, avec une présence qui ne dépassait pas 2,8%. Si dans le groupe 1945-1969, les intellectuelles étaient représentées principalement par les enseignantes, la situation change radicalement pour le groupe août 1969 - novembre 1989 où, la plupart des diplômées d'études supérieures étaient des ingénieurs. Les spécialités dans laquelle elles travaillaient étaient : l'industrie chimique, l'industrie textile et alimentaire. La liste comprend aussi des cas isolés d'ingénieur en construction, ingénieur minier ou ingénieur électricité. Les professeures et les maitresses d'école représentaient environ un tiers de toutes les intellectuelles présentes en tant que membre de plein droit ou membre suppléant dans le Comité Central. Il est à souligner l'émergence des enseignantes dans l'enseignement supérieur, dans postes d'autorité: Tamara Dobrin-vice-recteur de l'Université de Bucarest, Coleta De Sabbata, recteur de l'Institut Polytechnique "Traian Vuia" Timisoara, Ecaterina Deliman, la présidente du département d'études socio-humaines à l'Institut Pédagogique de Cluj, Doina Ivan, doyen de la Faculté des sciences naturelles et agricoles, doyen de la Faculté de biologie, de géographie et de géologie, à l'Université de Bucarest. Un autre changement important est l'émergence d'un nombre relativement important de femmes médecins, avocates et surtout des économistes. Pour la catégorie des ouvrières les changements sont moins spectaculaires, avec une présence majoritaire des couturières et des ouvrières en textile. Comme dans le cas des ingénieures, les spécialisations vues comme masculines : mécanicien-monteur, soudeur, camionneur, sont plutôt des exceptions. Leur présence doit être vue comme partie de la propagande communiste pour une égalité totale entre femmes et hommes.

Le niveau de scolarité poursuit étroitement les professions pratiquées. Toutes les intellectuelles avaient un diplôme d'études universitaire. Il y a une hausse significative au niveau des qualifications des ouvrières. Même si au moment de l'embauche elles n'étaient pas diplômées de formations spécifiques, la plupart ont fréquenté ultérieurement des écoles professionnelles, lycées techniques, des écoles secondaires techniques. Une catégorie spéciale est celle représentée par les femmes membres du CC qui, après avoir travaillé comme ouvrières, ont

choisi de poursuivre leurs études jusqu'au niveau universitaire. Celles qui souhaitent compléter leur niveau de scolarité avaient deux solutions, l'éducation publique assurée par l'État ou l'éducation politique. Pour compléter le niveau d'éducation dans l'enseignement public, il fallait suivre le cours du soir au lycée et des cours université à distance ou à fréquence réduite. Dans certains cas, dont Maria Elena Ceausescu et Maria Bobu, elles ont suivi une année de spécialisation intensive, dont le diplôme était l'équivalent au brevet de technicien. Cette école intensive permettait à ses étudiantes de passer directement de l'école primaire à l'Université. Ces cours étaient organisés pour des domaines variés comme la justice, l'économie, l'éducation, la chimie, le textile, etc. L'existence de ces écoles a été éphémère et les bénéficiaires, surtout de membres de parti, peu nombreuses. L'engagement et l'attachement au mouvement communiste facilitaient l'accès vers l'enseignement politique. La plus connue et importante institution était l'Ecole Supérieure du Parti, ensuite, l'Académie « Stefan Gheorghiu » qui organisait des cours niveau licence, master et de doctorat. Les diplômés étaient reconnus par le ministère de l'Éducation, considérés comme équivalents à ceux de l'enseignement public. Sur les 191 femmes de ce groupe, environ 30% étaient diplômées de l'enseignement politique pour des études de licence mais aussi master et doctorat. Toutes les femmes membres du Comité Central avaient suivi des cours d'éducation politique, soit de l'Université Politique et de la Gestion, soit l'Institut Central pour la formation des cadres pour la direction de l'économie et de l'administration d'État.

Pour le groupe août 1969-novembre 1989, le rapprochement du parti se produit sans exceptions dans les organisations de masse, où elles commencent la carrière en tant que militantes. Les étudiantes étaient encadrées principalement dans l'Union de la Jeunesse Communiste (UJC) et les jeunes ouvrières dans l'Union de la Jeunesse Ouvrière (UJO), mais dans la plupart des cas, les jeunes militantes étaient présentes dans au moins trois organisations de masse et/ou professionnelles : les Syndicats, l'organisation des pionniers et en particulier le Conseil National des Femmes.

En ce qui concerne l'activité au sein du parti, on distingue clairement deux catégories. Celles qui étaient militantes par profession et les femmes membres du parti auxquelles on reconnaissait des mérites professionnels. Pour le premier groupe, les positions occupées dans les comités du Parti au niveau communale, municipale et ensuite départementale ont été celles d'institutrice et secrétaire pour les sections propagande, la protection sociale et organisationnelle. Elles coordonnaient l'activité du comité du parti en relation avec le département de la santé et les

établissements d'enseignement et de culture. Une fois atteint ce niveau, elles occupaient aussi le poste de vice-présidentes du Conseil populaire selon le niveau où elles activaient dans le parti (commune, ville, département). Dans tous les cas, ces militantes étaient les présidentes du comité de l'organisation féminine de masse et / ou membres du Conseil National des Femmes.

Les professionnelles, toutes diplômées d'études universitaires, n'étaient pas aussi actives dans leur organisation du parti. Comme position d'autorité politique, elles étaient le plus souvent que membres du comité départemental. Leur élection au Comité Central venait suite au niveau d'autorité donnée par la position détenue dans l'État : directrice, directrice adjointe, rectrice, doyen. Elles sont plus présentes dans l'activité des organisations de masse, le conseil d'administration du Conseil National pour la Science et l'Éducation, le Conseil national des FDUS, le conseil d'administration du Conseil Supérieur de l'Éducation, le conseil de la Radio-télévision Roumaine, le Conseil national des ouvriers dans l'industrie, constructions, transports, circulation des biens et des finances, La Commission Nationale de Démographique, le Conseil Sanitaire Supérieur.

Sur les 191 sujets inclus dans ce groupe, dans 39 des cas, l'élection au Comité Centrale a été faite d'abord comme membre suppléant, position suivie par plusieurs mandats comme membre de plein droit. Autres 44 femmes membres ont été élues directement pour un siège de membre de plein droit. En analysant les variables définies début de la recherche, je n'ai pas pu établir un le profil spécifique qui sépare les membres de plein droit des suppléants. Les caractéristiques pour les deux groupes se confondent.

Le référentiel identitaire pour ce groupe privilégie les éléments présents dans la propagande communiste sur la situation des femmes dans la société roumaine: l'égalité des chances entre hommes et femmes, l'entrée dans un travail salarié, surtout dans des domaines techniques dans lesquels la population féminine était quasiment absente avant la Seconde Guerre Mondiale. L'importance de l'origine sociale prolétarienne se maintient, mais l'évolution de la structure du travail féminin oblige à une valorisation de la classe des intellectuels et des fonctionnaires. Les femmes secrétaires des comités du Parti et les directrices des entreprises et institutions étaient les premières à être proposer pour être élues au Comité Central. Les éléments de prestige donnés par le militantisme clandestin et l'expérience de la prison ont été remplacés par une position d'autorité ou une médaille pour réalisations remarquables au travail. In ne faut pas négliger but de propagande de ces choix, un autre direction pour transmettre à la population

féminine les potentiels bénéfiques apportés par l'adhésion totale aux programmes du parti. Un autre élément qui favorisait l'ascension politique pour les membres de ce groupe était une activité consistante au niveau des organisations de masse. Si pour le premier groupe étudié on a observé que le lieu de naissance avait contribué à leur devenir politique, dans le second cas, la distribution des femmes membres du CC par les différentes régions du pays est relativement égale. La proximité face à un centre urbain fortement industrialisé offre pourtant des chances supplémentaires pour un niveau de scolarité élevé, un emploi mieux payé et plus de visibilité pour les militantes dans le parti et les organisations de masse.

### **9.3. Les élections pour le XIV<sup>e</sup> Congrès du PCR**

L'élection des nouvelles figures aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> congrès du PCR est un phénomène naturel si on prend en considération que le nombre de sièges occupés par des femmes est passé de 11 à 127. En novembre 1989, pendant le XIV<sup>e</sup> et dernier congrès du parti, soixante-six femmes sont élues pour la première fois au Comité Centrale. Ce chiffre impressionnant ne s'explique que par le désir de la direction de parti de changer le profil socio-professionnel du Comité Centrale. Par rapport à la période précédente, sont évidents les changements au niveau de l'origine sociale mais aussi par rapport à la profession pratiquée. Les nouvelles femmes membres du CC viennent pour la plupart des familles de paysans, faisant partie de la génération qui a quitté massivement le milieu rural pour s'établir dans les principaux centres industriels. La catégorie des intellectuels et fonctionnaires garde son importance, avec 28,8%. Seulement un quart des nouveaux membres était d'origine prolétarienne. En termes de métier, la proportion des intellectuelles tombe à 38,4%. Les pourcentages perdus ont été répartis entre la catégorie des ouvrières qui monte jusqu'au 50% et celle des paysannes avec 11,5% du totale. Les domaines d'activité pour les soixante-six nouvelles élues au Comité Central reste les même que pour le groupe aout 1969 – novembre 1989: l'ingénierie, l'éducation, le textile. Les représentantes des domaines financiers et juridiques sont moins nombreuses. La moyenne en ce qui concerne le niveau d'études est plus basse par rapport au groupe antérieur. La seule amélioration du point de vue qualitative et la hausse du niveau d'éducation pour la catégorie des paysannes, toutes diplômées du secondaire. Toutes les 66 membres du avait fréquenté au moins le cours court du parti, si non des études supérieures à l'Académie « Stefan Gheorghiu ».

Pour moitié des 66 femmes, l'entrée dans le parti est arrivée avant l'âge de vingt et un ans. Dans seulement quatre cas, le statut de membre a été obtenu après l'âge de trente et un ans. Le milieu de socialisation pour ces activistes change lui aussi. Elles cessent de travailler dans plusieurs organisations de masse, en se limitant à une seule structure, soit UJC ou UJO. L'implication dans l'organisation des femmes devient plutôt un devoir politique. Les femmes membre de parti entraînent de manière quasi automatique dans les filiales du CNF. Dans la biographie du membre de parti, ce qui compte le plus c'est l'implication auprès l'organisation du parti sur son lieu de travail. Malgré une ancienneté dans le parti, d'au moins 15 ans, les fonctions politiques détenues avant l'élection au Comité Centrale étaient assez mineures. Elles ne sont plus des secrétaires ou des premier-secrétaires des comités de parti au niveau municipal et départemental. La plus haute fonction dans l'hierarchie de parti est celle d'institutrice au sein du comité de parti au niveau départemental. La plupart étaient des secrétaires des comités du parti qui existaient dans leur lieu de travail.

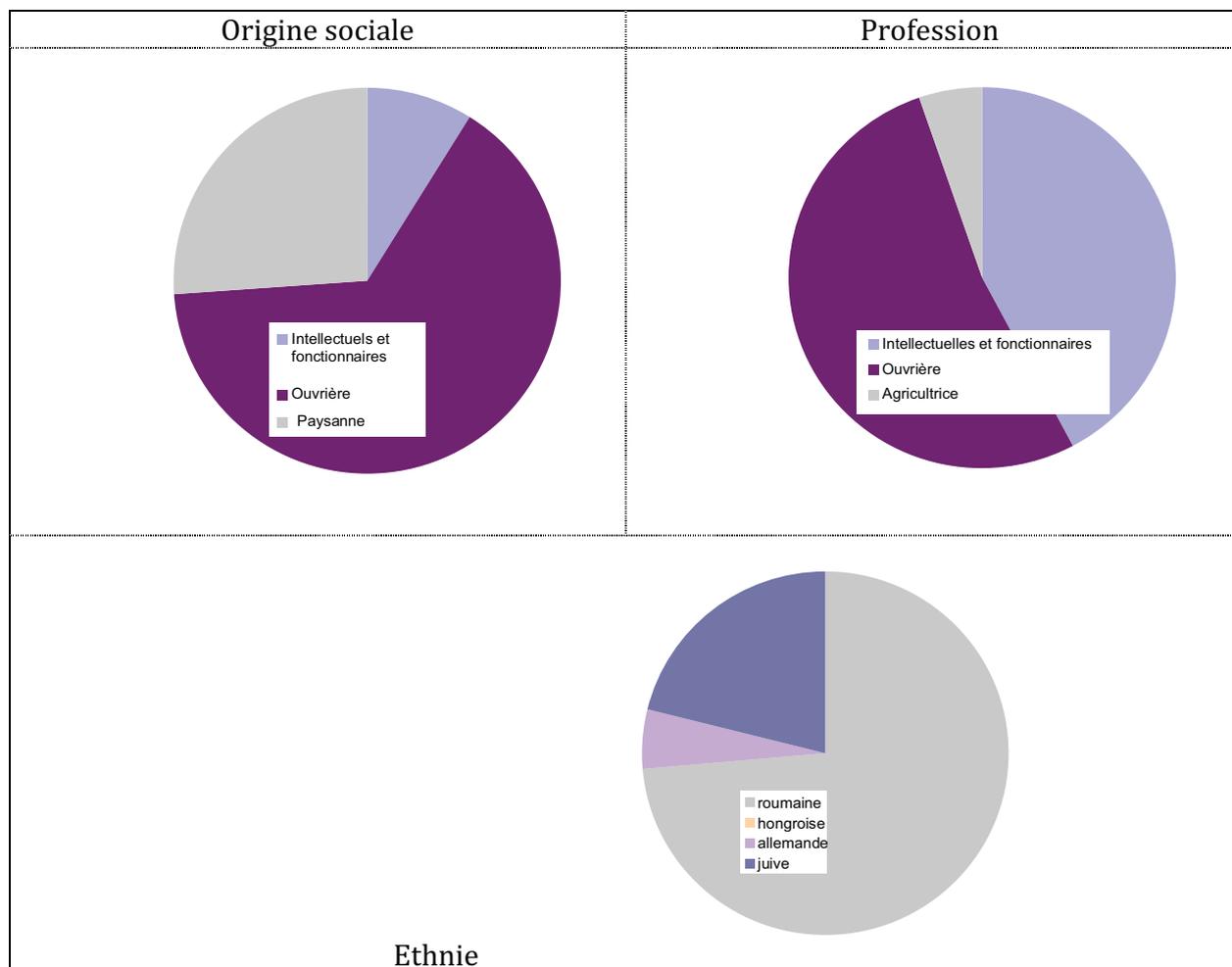
Tout en sachant que la représentation socio-professionnelles au sein du parti était soigneusement réglementée et contrôlée, je peux tirer la conclusion que les dirigeants du Parti communiste roumain préparait pour les années 1990 un retour vers un référentiel identitaire qui privilégiait l'origine prolétarienne et paysanne. Le portrait de la militante semble être celui caractérisait par un niveau moyen d'éducation, capable du point de vue intellectuel à suivre une forme de formation politique, mais dont les aspirations politiques étaient pratiquement négligeable. Confinée dans une organisation de parti de 'entreprise ou d'institution, cette membre était d'autant plus susceptible de mettre fidèlement en oeuvre les projets du PCR.

Le portrait général des femmes membres du parti, élues au Comité Central Parti Communiste Roumain, diffère de l'image stéréotypée de l'ouvrière analphabète, militante du parti, promue uniquement pour l'adhésion totale au parti et moins pour des raisons méritocratiques. Depuis octobre 1945, la proportion des intellectuelles a été significative, même majoritaire pendant des deux décennies. Comme pour l'organisation féminine de masse, le Parti Communiste Roumain a désigné comme représentantes au Comité Central des femmes sur lesquelles on pouvait compter du point de vue professionnel et intellectuellement. L'engagement politique est indéniable, notamment pour les militantes de carrière, mais est ce qu'on peut affirmer que les femmes faisaient preuve d'un excès de zèle? Nous croyons plutôt que la superposition des fonctions dans les différentes organisations de masse et socio-professionnelles

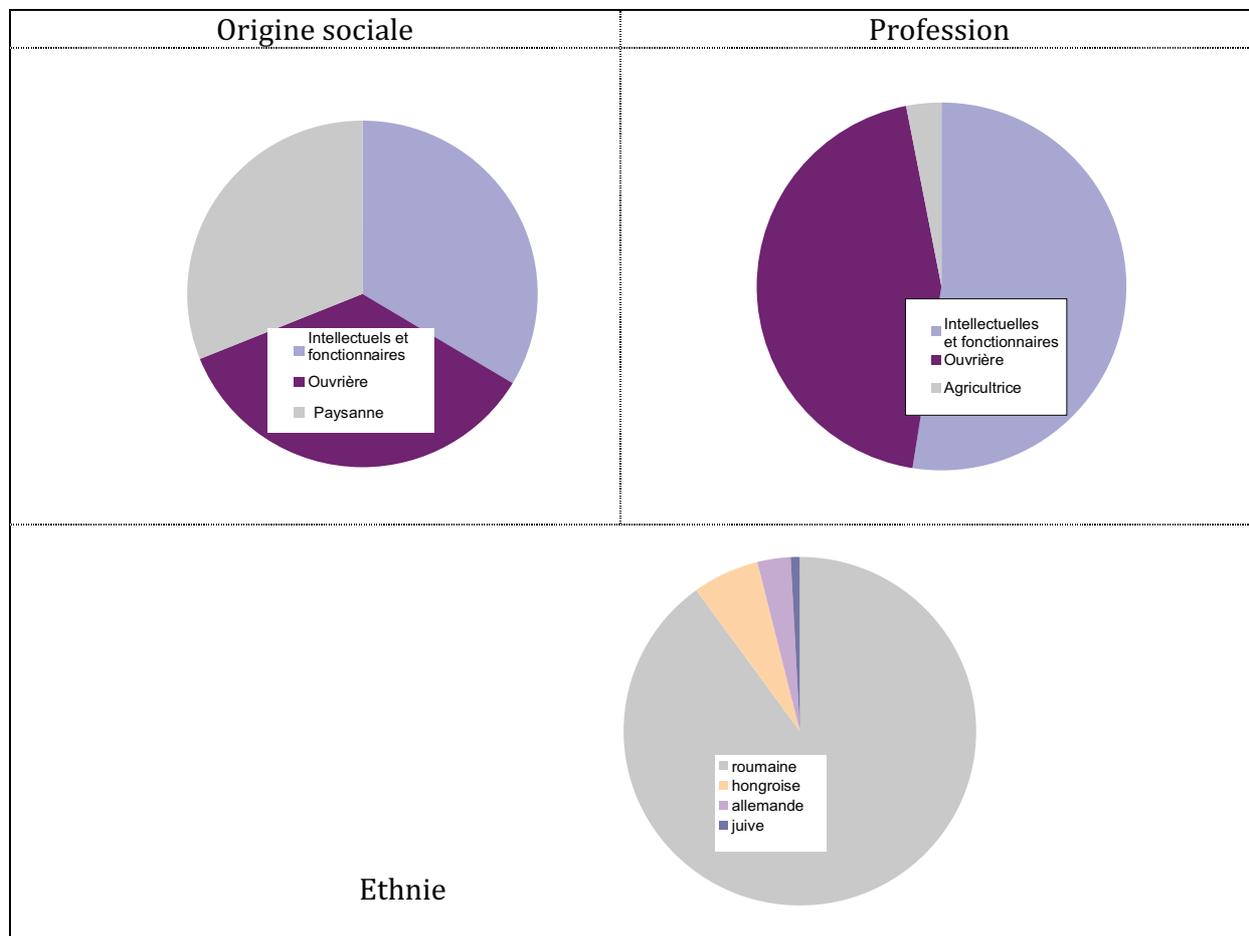
les a rendu plus visibles pour le public, d'où la perception d'une (sinistre) omniprésence féminine dans tout ce qui était vie de parti.

Les femmes membres du parti n'étaient pas des meilleures ou pires professionnelles par rapport à leurs collègues hommes. Tous étaient les produits d'un système qui exigeait, avant tout, adhésion et attachement total à la politique du parti. Ensemble, ils ont contribué au bon fonctionnement d'un régime totalitaire, le régime communiste en Roumanie.

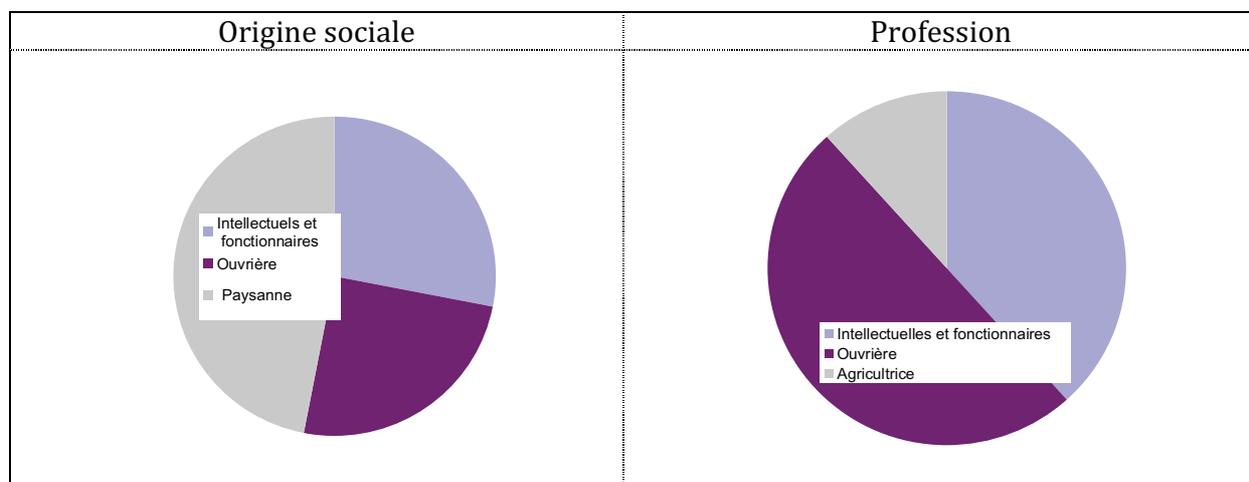
### Les femmes membres du CC Decembre.1945-Août 1969

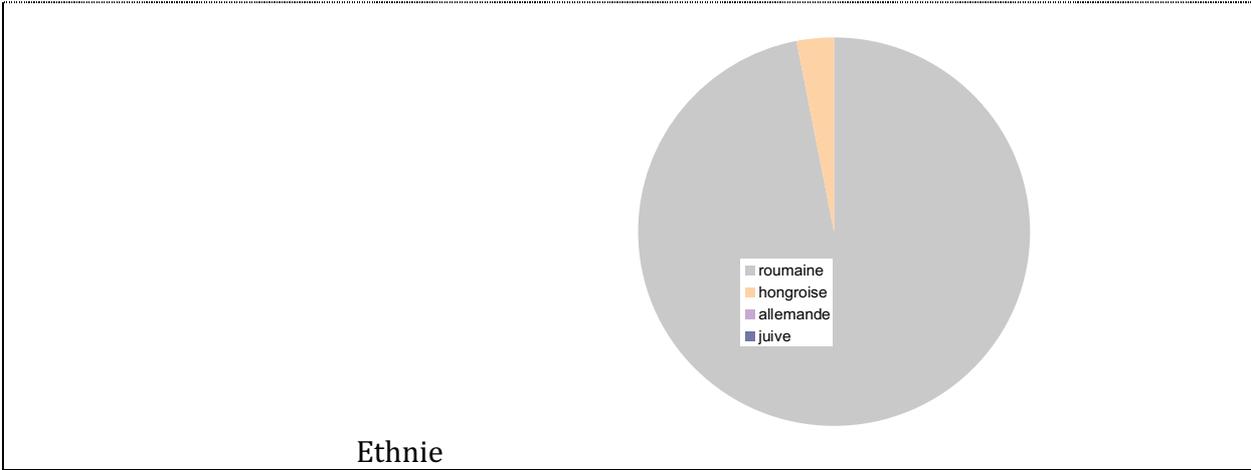


**Les femmes membres du CC  
Août 1969-novembre 1989**



**Les femmes membres du CC  
Novembre -22 Décembre 1989**





	Les femmes membres du CC Decembre.1945-Août	Les femmes membres du CC Août 1969-novembre 1989	Les femmes membres du CC Novembre -22 Décembre 1989
Origine sociale	<p>■ Intellectuels et fonctionnaires   ■ Ouvrière   ■ Paysanne</p>	<p>■ Intellectuels et fonctionnaires   ■ Ouvrière   ■ Paysanne</p>	<p>■ Intellectuels et fonctionnaires   ■ Ouvrière   ■ Paysanne</p>
Profession	<p>■ Intellectuelles et fonctionnaires   ■ Ouvrière   ■ Agricultrice</p>	<p>■ Intellectuelles et fonctionnaires   ■ Ouvrière   ■ Agricultrice</p>	<p>■ Intellectuelles et fonctionnaires   ■ Ouvrière   ■ Agricultrice</p>
Ethnie	<p>■ roumaine   ■ hongroise   ■ allemande   ■ juive</p>	<p>■ roumaine   ■ hongroise   ■ allemande   ■ juive</p>	<p>■ roumaine   ■ hongroise   ■ allemande   ■ juive</p>



## Conclusion

Tout au long de cette étude, nous avons tenté de répondre aux questionnements qui constituent la problématique de notre recherche sur la nature et la qualité de la participation politique des femmes durant le régime communiste en Roumanie. Nous avons essayé d'apporter des réponses en construisant notre démarche de manière originale, la plus large et la plus approfondie possible. Les sources secondaires étant entièrement muettes sur les activités et l'évolution institutionnelle de l'organisation féminine de masse dirigée par le Parti Communiste Roumain, nous avons donc concentré nos efforts d'analyse et d'interprétations sur ces deux aspects.

Nous avons essayé de voir si on peut déceler ou pas des formes institutionnelle d'encadrement du « travail parmi les femmes » spécifiques au régime communiste roumain. Ainsi, nous avons révélé que l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie a été constitué sur le modèle du Comité Antifasciste des femmes d'URSS, tandis que la Fédération des Femmes Démocrates de Roumanie a été une adaptation nationale des formes d'organisation de la Fédération Internationale des Femmes Démocrates. Au cours du processus de stalinisation de la Roumanie, le Parti Communiste Roumain a mis en place une organisation féminine unique, l'Union des Femmes Démocratiques de Roumanie. L'évolution des formes organisationnelles du "travail avec les femmes" après 1948 a suivi un parcours similaire à celui des organisations présentes dans les autres Etats communistes. Ainsi, la Section du parti pour le « travail parmi les femmes » était un Zhenotdel roumain, aidé par les assemblées de déléguées et le Comité des Femmes Démocrates. En revanche, la création du Conseil National des Femmes montre une rupture avec les modèles utilisés dans les autres pays communistes de l'Est. CNF a été créé pour mettre en place les projets économiques, et démographique l'État communiste roumain.

Une autre priorité de notre recherche a été la reconstitution exacte de la chronologie des changements qui ont eu lieu dans la direction de l'organisation féminine de masse. Les informations nouvelles qu'apporte notre recherche permettent reconsidérer cette période. Certaines interprétations erronées persistantes dans l'historiographie

peuvent ainsi être évitées. Nous signalons seulement une de ces erreurs : l'élection de Lina Ciobanu, au Comité Politique a été considérée comme une conséquence de sa position de présidente de l'organisation féminine de masse. En reconstituant la chronologie il devient évident qu'elle a été d'abord élue au Comité Politique et ensuite au CNF. Ces repères chronologiques, qui peuvent paraître basiques, sont cependant d'une extrême utilité dans un contexte historiographique où toute l'histoire de la période communiste est en train de s'écrire.

Quelle que soit sa forme ou son nom pendant la période communiste, l'organisation féminine de masse a été utilisée par le mouvement communiste pour la mise en œuvre de ses projets prioritaires. Acteurs politiques, premières agricultrices collectivistes, mères héroïques - autant d'images qui traduisent les rôles attribuées aux femmes roumaines durant un demi-siècle de régime communiste. Tout comme les politiques de l'État communiste envers la population féminine, les projets de l'organisation féminine de masse ont été structurés autour de deux pôles d'action. Le premier a visé l'amélioration du niveau de scolarisation pour la population féminine, notamment celle des zones rurales, où se rencontraient de graves carences éducatives. Ceci était considéré comme un premier pas pour obtenir un statut égal avec les hommes dans la société. Dans un second temps, l'organisation féminine de masse, sous l'impulsion de la propagande communiste, a organisé des actions concrètes pour assurer, sinon une parité, au moins une représentation féminine plus consistante dans les positions d'autorité. Nous avons vu comment, sans soutien politique, une telle approche n'a pas donné les résultats souhaités. La politisation du Conseil National des Femmes n'a pas conduit non plus à une mise réelle en œuvre des projets égalitaires. Au contraire, des actions concrètes, suivies d'effets réels dans la société, ont été abandonnées en faveur d'une politique de contrôle féroce exercé sur la population féminine, politique destinée à assurer la réalisation des objectifs économiques et démographiques du régime.

Dans un second temps, nous avons présenté les mesures égalitaires et leurs résultats concrets au niveau de la société, les indicateurs de ces résultats étant la présence des femmes en positions d'autorité dans les fonctions de responsabilité de l'Etat et du parti. Premièrement, nous avons montré comment les autres pays communistes environnants ont transposé les principes marxistes-léninistes dans des actions concrètes

pour améliorer le statut des femmes dans ces sociétés. En grandes lignes, les projets étaient les mêmes, seulement la cohérence et la manière de les implémenter étaient différentes d'un pays à l'autre. L'État communiste roumain s'est appuyé dans sa politique concernant le statut des femmes sur deux principaux piliers : la loi (prétendument égalitaire) et l'éducation. Les dispositions constitutionnelles pour la pleine égalité entre hommes et femmes étaient à la base de toute la législation roumaine. Néanmoins, des déséquilibres sont apparus lorsque les principes d'inclusion ont été doublés d'actions d'exclusion, comme l'interdiction de pratiquer certains métiers, l'atteinte portée au mariage libre par la mise en place des procédures de divorce plus lourdes et notamment le devoir de maternité. Une fois introduites, ces mesures qui visaient exclusivement la population féminine rendaient caduc le principe de l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Le principe de la représentation féminine par quotas a été spécialement conçu pour les postes de responsabilité au sein du parti. Jamais, jusqu'à la chute du communisme, les autorités n'ont réussi à imposer des exigences similaires pour les postes de l'État, notamment celles relatives aux carrières professionnelles. Certains résultats positifs ont été obtenus pour les domaines professionnels féminisés, mais même dans ces cas, la présence des femmes dans des postes de direction n'a pas atteint la parité.

Le discours officiel communiste promettait aux femmes une représentation égale à celle des hommes au sein du parti, à condition qu'elles exercent une activité professionnelle. Cette promesse s'est avérée être plus proche de la vérité. Toutefois, les résultats de notre étude montrent qu'il faut bien se garder de généraliser ces appréciations sur l'intégralité des quatre décennies du régime communiste. La présence des femmes dans le PCR a été pendant presque trois de ces quatre décennies numériquement plus faible que dans les autres partis communistes de la région. Une particularité du cas roumain a été, en revanche, la promotion constante des femmes dans le parti et le suivi attentif des pourcentages. Contrairement aux autres pays communistes européens, le régime de Nicolae Ceausescu a maintenu actif le principe de promotion par quotas, en ajoutant de nouvelles mesures lorsque les statistiques ne montraient pas les résultats escomptés. Cependant, malgré les mesures proactives prises dans les années 1970 et 1980, la représentation féminine au sein du PCR n'a jamais dépassé 36%.

Une présence numériquement importante au sein du parti n'a pas conduit à une représentation similaire dans les instances politiques dirigeantes. Ici aussi, notre étude nous a permis de nuancer les appréciations et de mettre en évidence une disparité entre les organes locaux et les organes centraux du parti. Dans les comités du parti au niveau départemental, le pourcentage de femmes était à peu près le même (sinon plus élevé) que la moyenne nationale des femmes membres du parti. Au contraire, dans les instances centrales notamment dans le Comité Central, le Comité Politique Exécutif ou son Bureau, la présence des femmes restait plutôt une exception. Le cumul des fonctions a toutefois donné au niveau de l'opinion publique l'image d'une omniprésence féminine dans les postes de direction, aussi bien dans les organismes civiques que dans les instances du parti et les institutions d'Etat. Il nous a semblé intéressant de confronter cette image commune avec la situation réelle. L'analyse attentive des différentes instances nous a permis d'identifier un groupe dirigeant formé par les femmes membres du parti « cumulardes ». Il ne comprenait pas plus de 30 à 40 personnes. Elles occupaient au moins 6 fonctions simultanément : dans le Comité Central du PCR, à la Grande Assemblée Nationale, dans les organisations de masse et civiques, dans les comités départementaux du parti, dans les organisations professionnelles etc. Nous avons surtout eu le souci d'éviter les approches biaisées par des parti-pris idéologiques, ainsi que les extrapolations basées sur la mise en avant de quelques figures exceptionnelles comme Ana Pauker et Elena Ceausescu.

Au terme de cette recherche, nous nous interrogeons sur la postérité de la politique communiste. Autrement dit, *Comment la vision promue par le PCR concernant la participation des femmes en tant qu'acteur politique a influencé les réalités roumaines durant la période postcommuniste ? Est-ce que les politiques égalitaires ont eu un impact réel, profond, durable, dans la société roumaine ?* Si nous considérons seulement la présence des femmes dans la politique et sans tomber dans le piège des cas exceptionnels, nous constatons que la présence féminine au Parlement est de 8% pour la législature 2008-2012. Nous sommes donc très loin de tout idéal de parité. Les partis politiques se montrent réticents à l'idée de créer dans leurs rangs des organisations féminines car ces organisations sont comparées à l'organisation féminine de masse du PCR. Cela nous semble démontrer que, une fois que le système politique qui avait imposé les politiques

égalitaires ait disparu, personne n'a voulu continuer à défendre les mesures égalitaires introduites par ce système. De nombreuses voix politiques ont instrumentalisé l'expérience communiste, en diabolisant l'image d'Elena Ceausescu et du Conseil National des Femmes pour justifier une présence quasi négligeable de femmes dans la politique roumaine contemporaine. Vingt ans après la chute du régime communiste, les politiques égalitaires concernant la participation politique des femmes semblent complètement oubliées. La situation changera - espérons-le - dans l'avenir, sous l'impulsion de l'introduction du principe des quotas dans la représentation politique dans d'autres pays européens et surtout avec le soutien d'organisations féminines établies dans tous les partis politiques roumains depuis l'année 2000.

Encore une fois, une interprétation nuancée s'impose. Il serait abusif d'affirmer que toutes les mesures prises par le régime communiste ont été vouées à l'échec. Comme nous l'avons montré, l'accès des femmes à l'éducation et l'entrée dans une activité professionnelle salariée ont été deux préoccupations majeures du régime communiste. La postérité de ces deux domaines, mérite à être soulignée. Car, si la présence politique des femmes après 1989 a été insignifiante, sur le plan professionnel, les femmes ont maintenu et même renforcé leurs positions. Le degré de réussite scolaire à tous les niveaux d'études et les revenus obtenus par les femmes en Roumanie montrent que les actions du régime communiste dans ces domaines ont déterminé un changement durable et profond des mentalités et des comportements sociaux. Dans cette postérité disparate et nuancée se trouvent, nous le pensons, les arguments d'une interprétation possible du communisme comme un paradigme de la modernisation. Il s'agit d'une hypothèse d'étude qui ouvre de nouvelles perspectives dans l'histoire du communisme roumain. Notre recherche s'y inscrit modestement, en espérant apporter à la fois des questionnements nouveaux et des éléments de réponse qui permettront de continuer à développer des recherches sur l'histoire contemporaine des femmes et du genre en Roumanie.

## **ANNEXES**

### **ANNEXE 1 :**

Le décision de la Session Plénière du Comité Central du Parti Communiste Roumain du 18-19 juin 1973 concernant le renforcement du rôle de la femme dans la vie économique, politique et sociale du pays.

### **ANNEXE 2 :**

Le Programme de mesures pour l'augmentation de la participation des femmes à l'activité des entreprises et institutions.

### **ANNEXE 3 :**

Évolution du travail féminin en Roumanie. 1948 – 1989

### **Liste des tableaux**

## ANNEXE 1

LE BULLETIN OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE ROUMANIE, Ière  
Partie, No 96.

### LA DECISION

#### **De la Plénière du Comité Central du Parti Communiste Roumain du 18-19 juin 1973 concernant le renforcement du rôle de la femme dans la vie économique, politique et sociale du pays**

Dans la vaste œuvre d'édification de la société socialiste, les gens du travail de notre patrie, sous la direction du Parti Communiste Roumain, ont enregistré des réalisations remarquables dans le développement et dans la modernisation de toutes les branches de l'économie nationale, dans le progrès de l'enseignement, des sciences et de la culture, dans le perfectionnement de la direction et de l'organisation de la vie sociale. La Roumanie affiche aujourd'hui l'image d'un pays en plein progrès, avec une industrie puissante, dans un développement continu, avec une agriculture enregistrant un intarissable procès de modernisation, avec une économie dynamique, prospère, qui assure l'amélioration continue du bien être de tous ceux qui travaillent.

Notre société socialiste assure, par soi-même, des droits égaux à tous les gens qui travaillent, crée des conditions pour l'affirmation multilatérale de tous les citoyens, quel que soit leur sexe, âge, état civil et nationalité. Représentant 51% de la population du pays, des milliers de femmes, exerçant leur activité dans les domaines les plus divers, ensemble avec le peuple entier, font preuve de leur capacité de travail, de leur talent et de leur esprit d'entreprise, participent de façon active à la vie économique, politique et socioculturelle du pays.

Le Comité Central du Parti Communiste Roumain apprécie hautement la contribution considérable des femmes au progrès du pays, à l'épanouissement de la Roumanie socialiste, leur rôle dans le soin et l'éducation des enfants, dans la formation d'une jeunesse saine, animée par les nobles idéaux de l'humanisme, dans l'assurance de

l'état de jeunesse de notre nation. En tant que mères et éducatrices, les femmes accomplissent leur mission de haute responsabilité de transmettre aux nouvelles générations les grandes vertus de notre peuple, ses traditions progressistes, les sentiments profonds du patriotisme, de la dignité humaine, de la vérité et de la justice sociale.

Dès le début de son existence, le Parti Communiste Roumain a considéré l'émancipation de la femme comme étant l'un des objectifs importants de la lutte pour l'éradication de l'exploitation de l'être humain par l'être humain, pour la mise en œuvre des grandes réalisations révolutionnaires et a eu en permanence en attention d'entraîner les femmes dans l'activité générale de la nation, dans les efforts du peuple entier pour la reconstruction du pays, pour l'édification de la société socialiste, pour assurer à tous les citoyens un niveau de vie de plus en plus élevé ; le mouvement des femmes a apporté une contribution réelle à l'éradication de l'analphabétisme, à l'éducation et à la culturalisations des masses, à l'entraînement du peuple entier dans la lutte et le travail de mise en œuvre de la politique du Parti Communiste Roumain, afin de consolider le socialisme. Dans le feu des grandes confrontations sociales, pendant les luttes révolutionnaires et dans le procès d'édification de la nouvelle société, des figures lumineuses, de braves héroïnes luttant pour la cause du progrès se sont fait remarquer parmi les femmes, d'éminentes personnalités culturelles, scientifiques, des militantes ont consacré leur savoir, leur pouvoir de création et de travail à l'épanouissement de la Roumanie.

Dans les nouvelles conditions historiques, où l'exploitation de l'être humain par l'être humain a été définitivement éradiquée, où les relations socialistes de production se sont généralisées et le prolétariat en alliance avec les paysans et les autres catégories de travailleurs sont devenus propriétaires de toutes les richesses nationales et bénéficiaires des fruits de leur travail, des changements radicaux se sont produits au niveau du statut sociopolitique de la femme. Sur le fond des grandes réalisations obtenues dans le domaine de la vie économique et spirituelle du peuple roumain, un cadre large de conditions matérielles et morales a été créé. Ce cadre permet aux femmes d'affirmer de façon libre leurs capacités et aptitudes, d'occuper dans la société une place propre à leur travail et à leur formation. La constitution de la République Socialiste Roumanie consacre l'égalité absolue des droits des femmes et des hommes, la vocation de la femme

pour une vie active, pour une participation intense dans tous les domaines de la construction socialiste. Ayant à la base cette stipulation inscrite dans l'acte fondamental de la Roumanie socialiste, le nouveau Code du Travail stipule qu'on assure à la femme de larges possibilités d'affirmation dans des conditions d'égalité absolue avec l'homme, en bénéficiant, pour un travail égal à celui de l'homme, d'une rémunération égale, et de mesures spéciales de protection.

En assurant démocratiquement le droit au travail à tous les citoyens, l'ordre social a créé d'amples possibilités de manifestation du talent, de la capacité professionnelle, d'organisation et intellectuelles à la femme dans toutes les sphères de la vie sociopolitique, les femmes participant à l'effort général pour la hausse du niveau de civilisation du peuple. Les femmes représentent 44,7% de la population occupée dans l'économie nationale : en industrie la proportion des femmes est de 32,4 %, en agriculture – 59,7 %, e télécommunications – 46,4 %, en circulation des marchandises– 48,5 %, en enseignement, art et culture– 62,0 %, et dans le domaine de la protection de la santé et de l'assistance sociale – 71,6 %. Dans certaines entreprises et branches de l'économie nationale, telles l'industrie textile et alimentaire, l'industrie électrotechnique et de la mécanique de précision, dans la prestation de services, elles constituent une présence dynamique et nombreuse. Dans les unités agricoles, où elles représentent la majorité de la main d'œuvre, les femmes apportent une contribution importante dans la direction et l'organisation du travail conformément à l'accord global, dans la hausse de la production végétale et animale.

Le développement et l'approfondissement de la démocratie ont déterminé l'augmentation de la participation des femmes à l'activité politique, à l'analyse et à la résolution des questions publiques, à la direction de la société. Aujourd'hui, dans les rangs du parti il y a environ 557 000 femmes, représentant 24% du total des membres de parti. L'Union de la Jeunesse Communiste comprend 1 150 000 jeunes femmes, et dans les syndicats il y a 1 600 000 femmes salariées; 66 femmes remplissent des fonctions de députés dans la Grande Assemblée Nationale, et plus de 50 000 femmes exercent leur activité dans les conseils populaires ; un grand nombre de femmes font partie des comités et des conseils des travailleurs, des commissions de contrôle des travailleurs et des commissions de direction des unités industrielles, des commissions de direction des

coopératives agricoles de production et des commissions de citoyens, des organismes élus des organisations de masse et communautaires.

Dernièrement, conformément aux indications de la direction du parti, des syndicats et des conseils populaires, dans les organes et dans l'appareil du parti, des syndicats et des conseils populaires on a élu un grand nombre de femmes: 106 638 dans les organes locaux de parti, dont 7700 femmes remplissent des fonctions de secrétaires des organisations de base et des comités de parti dans les entreprises, les institutions et les unités agricoles ; 40 490 femmes ont été élues dans les comités syndicaux, dont 1175 dans la fonction de présidents de syndicat, et 185 en tant que vice-présidents des comités exécutifs des conseils populaires départementaux, municipaux, urbains et présidents des comités exécutifs des conseils populaires villageois.

Les transformations qui ont eu lieu pendant les années de la construction socialiste, les succès obtenus dans l'industrialisation du pays, dans le développement de l'agriculture, les progrès dans les domaines des sciences et de la culture ont déterminé la hausse du niveau de vie du peuple entier. Participantes actives à toutes ces transformations renouvelantes, et bénéficiaires directes des succès conquis, les femmes réjouissent en même temps de conditions meilleures pour la protection de la famille, pour la facilité du travail dans le ménage, pour élever leurs enfants.

Le parti et le gouvernement considèrent avec grand amour et avec un profond respect la femme-mère, qui accomplit une mission d'honneur, celle de donner vie, d'élever et de donner une éducation aux enfants, les futurs constructeurs du communisme. La protection de la mère et de l'enfant se trouvent dans le centre de l'attention de notre parti et de notre Etat. Dans notre pays le réseau de maternités, de maisons de naissance, de crèches, et de maternelles est en expansion continuelle. Dans les villages, où au temps de la Roumanie bourgeoise-seigneuriale il n'y avait aucune unité d'assistance et de protections de la mère et de l'enfant, fonctionnent à présent plus de 2000 unités de profil.

Chaque année les fonds destinés à la protection de la mère et de l'enfant ont augmenté. Dans la période 1965-1972 on a doublé le nombre de places dans les sections d'obstétrique et gynécologie et on a triplé le nombre de places dans les crèches. Seulement pendant ces dernières années on a créé 14000 nouvelles places dans les écoles

maternelles et plus 21100 places dans les internats scolaires. Afin d'appuyer les efforts de la femme-mère, environ 11500 institutions préscolaires fonctionnent en ce moment, institutions qui comprennent plus de 591000 enfants et un important nombre d'écoles demi-internat. Sur la base du nouveau Code du Travail on a créé des possibilités pour que la femme-mère ait un programme de travail réduit dans les premiers mois de vie de ses enfants. Les fonds de l'Etat destinés aux allocations pour les enfants, pour la maternité, pour l'aide de la famille, pour les indemnités de naissance et pour les subventions des femmes des militaires en service ont augmenté de façon significative. Pendant les premières deux années du plan quinquennal les allocations pour les enfants on augmenté de 4,3 milliards lei à 6,4 milliards lei, pour arriver en 1975 à 7,4 milliards lei. L'expression de la préoccupation de l'Etat pour la consolidation de la famille et pour la stimulation de la natalité est représentée par le soutien matériel des familles avec beaucoup d'enfants, les fonds attribués dans ce sens montant dans l'actuel quinquennal à environ 200 millions lei. On a haussé à 16 ans l'âge des enfants qui reçoivent une allocation d'état en incluant dans la catégorie de ceux qui bénéficient de ce droit les familles des paysans coopératistes.

Des efforts de plus en plus insistants sont dirigés vers la facilitation du travail des femmes dans les coopératives, en leur créant des conditions de plus en plus favorables pour qu'elle puissent affirmer librement leurs aptitudes professionnelles et civiques et utiliser leur capacité éducative afin d'élever leurs enfants dans l'esprit de l'éthique communiste, du patriotisme ardent, du respect et de l'appréciation du passé glorieux du peuple, dans l'esprit du désir de consacrer toute sa vie à l'épanouissement de la patrie socialiste.

Sur la base des mesures établies par la direction du parti et de l'Etat on a développé l'activité de prestation de services pour la population, on a augmenté le nombre des unités dans le secteur des services, on a élargi et diversifié la gamme des produits. Les prestations services comprennent en ce moment environ 100 activités dans le cadre desquelles on pratique 130 métiers. La production de prêts à consommer a augmenté significativement; dans les unités du commerce socialiste, pendant le quinquennal actuel, la fabrication de ces produits va doubler par rapport au quinquennal passé. En analysant le mode d'application des Décisions du Comité Exécutif du Comité

Central du Parti Communiste roumain de 1967 concernant l'amélioration du travail politique-éducatif des femmes, il résulte que dans ce domaine, malgré les succès obtenus dans l'entraînement des femmes dans la direction de la société, dans la création de meilleures conditions de travail et de vie, certaines carences se maintiennent encore dans l'éducation de la jeune génération.

Le Conseil Central de l'Union Générale des Syndicats, l'Union de la Jeunesse Communiste, l'Union Nationale des Coopératives Agricoles de Production, le Conseil National des Femmes, les autres organisations de masse et populaires, les organes d'Etat qui avaient des tâches dans cette direction ne se sont pas occupés avec constance de la réalisation des attributions conférées par la décision de la direction du parti. Même si dernièrement des mesures ont été prises par rapport à la promotion de la femme dans des fonctions de direction et à l'amélioration de sa participation à la vie sociale, cette activité n'a pas été à la hauteur de la place et de l'importance de la femme dans la société, notre parti et notre Etat étant privés d'un apport plus grand que plus de la moitié de la population du pays aurait pus assurer dans la résolution des problèmes d'ordre social, dans la direction de la société

Certains ministères et organisations économiques centrales et locales ont agi insuffisamment pour l'application des mesures établies par le parti et le gouvernement concernant la réalisation d'une gamme variée de produits d'utilisation domestique , le développement rapide des services envers la population, la diversification et l'augmentation de l'opérativité de ceux-ci, pour permettre aux femmes d'affecter le temps adéquat à l'éducation des enfants, à la formation professionnelle et culturelle et aux participations aux activités communautaires. Des carences ont été enregistré dans le développement du réseau de crèches et de maternelles, surtout auprès des entreprises, fait qui a empêché l'encadrement d'un plus grand nombre d'enfants dans l'enseignement préscolaire.

On a déroulé une activité politique-éducative insuffisante parmi les masses de femmes et d'autres hommes au travail afin de les responsabiliser vis-à-vis de la consolidation de la famille, de l'augmentation de la natalité et de l'éducation de la jeune génération.

Le Ministère de la Santé Publique, les autres organisations de masse et populaires qui ont des attributions dans ce domaine n'ont pas constamment assuré l'application des mesures prises par notre Etat pour l'amélioration de la situation démographique, n'ont pas suffisamment veillé à l'application avec détermination de la loi, à la culture de l'esprit de responsabilité des cadres médicaux envers le développement de notre société, de notre nation.

Certaines Organes et Organisations de parti ont déroulé une activité de direction et contrôle sporadique des organisations de masse, d'état et économiques qui ont comme responsabilité d'appliquer les dispositions de la Décision du Comité Exécutif Central du Parti Communiste Roumain concernant l'amélioration du travail politico-éducatif parmi les femmes, elles n'ont pas intervenu avec des mesures concrètes et efficaces pour déterminer ces organisations de résoudre dans des conditions propres les différents problèmes de travail et de vie des femmes.

Tenant compte du rôle de plus en plus important des femmes dans toute la vue politique-sociale du pays, de la complexité des tâches qui découlent du programme de la construction de la société socialiste multilatéralement développée, de la nécessité d'augmenter de façon plus accentuée la contribution des femmes de notre pays à la résolution des problèmes de la vie sociopolitique et économique du pays, la Plénière du Comité Central du Parti Communiste Roumain décide :

1. Les organes et organisations de Parti, les organes d'état et les organisations de masse et populaires vont assurer toutes les conditions pour l'augmentation de la contribution des femmes à la réalisation du programme élaboré par le X<sup>ème</sup> Congrès et par la Conférence Nationale du parti, au développement de l'économie, des sciences et de la culture , à la vie politique et sociale du pays, pour la manifestation multilatérale de ses forces créatrices, pour la conjonction harmonieuse du rôle qui revient à la femme en tant que mère et épouse, avec le rôle de participante active aux efforts du peuple entier pour le progrès rapide et intarissable de notre patrie.

2. Le développement et l'épanouissement continuels de la nation, son affirmation vigoureuse, la hausse constante de la natalité, condition essentielle pour la réalisation d'une dynamique élevée de l'augmentation de la population, la maintenance de l'équilibre normal entre les catégories d'âge, l'assurance de la jeunesse de notre nation

socialiste, constituent les tâches fondamentales de la société entière, dont l'accomplissement conditionne la prospérité et le futur de la patrie. Un devoir d'intérêt national est représenté par la protection et la consolidation de la famille, le développement de la conscience de la responsabilité des familles d'élever un plus grand nombre d'enfants afin de créer une génération saine, robuste, profondément dédiée à la cause du socialisme ; les femmes ont dans ce sens un rôle à part et une noble mission.

Pour ce faire, les organes et les organisations de parti, les directions des unités économiques s'occuperont de la création des conditions propices de travail, de la sorte que les femmes puissent consacrer plus de temps à élever et à éduquer leurs enfants, à l'accomplissement des obligations qui leur reviennent en qualité de mères et d'épouses-

Les ministères, l'Union Nationale des Coopératives Ouvrières, l'Union Nationale des Coopératives de Consommation vont prendre de mesures d'expansion du travail à domicile par l'entraînement des femmes, notamment des celles des zones qui enregistrent un excédent de force de travail ; les ministères économiques vont créer les conditions nécessaires à l'organisation des périodes de travail de quatre heures pour embaucher à temps partiel des femmes-mères, vont développer le travail saisonnier ou bien d'autres formes de travail qui permettent à un grand nombre de femmes de dédier plus de temps à élever et à donner une éducation à leurs enfants.

On avalisera la possibilité de créer des conditions plus favorables de retraite aux femmes qui ont donné vie et ont élevé plus de 3 ou 4 enfants dans le sens de la réduction de la période de travail ou de l'augmentation de la retraite de celles-ci en fonction du nombre d'enfants élevés.

Les organes et organisations de parti, les comités et les commissions des femmes, les autres organisations de masse et populaires vont entraîner plus intensément les femmes dans l'activité d'amélioration de l'assistance sanitaire, en créant des conditions meilleures pour que les femmes valorisent leurs aptitudes dans la direction de la protection de la santé du peuple entier.

Les comités et les commissions des femmes vont améliorer l'activité de direction des unités de protection de la mère et de l'enfant, en activant dans une plus grande mesure les comités de soutien ; ces comités et organisations vont organiser des activités par bâtiments ou par arrondissements afin de surveiller et d'éduquer les enfants.

Le Ministère de la Santé Publique va assurer la création de cabinets médicaux de spécialité dans un plus grand nombre d'unités, où le taux principal dans la force de travail soit représenté par les femmes. Le ministère susmentionné va assurer une meilleure distribution des cadres nécessaires à l'assistance de spécialité et on va adopter des mesures pour l'augmentation future du nombre des cadres de ce profile.

Les directions des unités économiques, les organisations de parti et des syndicats devront se préoccuper plus intensément du développement du réseau de crèches et de maternelles avec foyer par l'utilisation de solutions constructives simples et pas chères, en accordant la priorité à la création des unités préscolaires a program journalier ou hebdomadaire aux environs des entreprises.

3. Pour faciliter le travail des femmes dans le ménage et pour leur assurer la disponibilité de temps nécessaire à l'éducation de leurs enfants, ainsi que pour assurer leur formation professionnelle et culturelle, les ministères de l'industrie légère, de la construction des machines, du commerce intérieur, l'union des coopératives d'ouvriers et les conseils populaires vont agir avec plus d'énergie pour l'assimilation et la mise en production de série d'un riche assortiment d'outillages et d'appareils d'usage domestique, de qualité supérieure. On va prendre des mesures pour l'extension des prestation de services vers la population par le développement des laveries et des services de nettoyage chimique, par la création des laveries automatiques en libre service, des ateliers et des départements de prestations services à domicile dans le milieu urbain ainsi que dans le milieu rural.

Le conseil pour la coordination et la direction de l'activité d'approvisionnement et de prestations services pour la population, le Ministère du Commerce Intérieur, l'Union Centrale des Coopératives de Consommation, les comités exécutifs des conseils populaires, vont adopter des mesures adéquates afin d'assurer l'expansion et l'emplacement plus raisonnable des espaces commerciaux, la diversification plus accentuée des formes d'alimentation publique, des cantines-restaurants, des pensions, des demi-internats pour les élèves et des cuisines qui servent le repas à base de forfait, l'augmentation du volume des livraisons à domicile des produits alimentaires, des prêts à consommer et d'autres produits. On va élargir la gamme des assortiments et le volume des prêts-à-consommer commercialisés par les unités « Gospodina », ainsi que pour les

produits diététiques pour les enfants, qui vont être mis en vente dans les départements spécialisés des magasins alimentaires.

4. Afin d'augmenter le rendement de la force de travail féminine et de l'attirer vers des activités productives qui ne demandent pas un grand effort physique, activités adéquates aux particularités féminines, les ministères, les centrales industrielles, les directions des entreprises, avec le support des organes et organisations de parti, syndicales, des femmes et de la jeunesse, vont établir la nomenclature des métiers et des fonctions pour lesquelles les femmes seront encadrées avec priorité. En même temps avec la création de nouvelles places de travail toujours nécessaires à l'intégration de la population dans l'industrie, on va prévoir un plus grand nombre de femmes dans les branches électrotechniques, électroniques, dans l'industrie optique, de la mécanique fine, de la chimie et de traitement automatique des données, ainsi que dans d'autres domaines où on va aménager des endroits de travail adéquats aux femmes.

Le Ministère du Travail, le Ministère de l'Education et de l'Enseignement, le Conseil Central de l'Union Générale des Syndicats, le Conseil National des Femmes, en collaborations avec les autres Ministères et organes centraux, vont établir des mesures concrètes pour l'augmentation du taux des femmes qui font la formation pour des différents métiers et professions dans les écoles professionnelles et techniques. Dans les unités économiques on va améliorer l'activité de formation professionnelle des femmes et le transfert de compétences au lieu de travail, par des formes respectivement adéquates.

Les unités socialistes d'état et coopératistes, dans leur souci pour la protection du travail pour la grande masse de salariés, vont prendre des mesures pour l'amélioration continue des conditions de travail et d'hygiène pour les femmes, afin de leur assurer la possibilité de remplir en bonnes conditions le rôle qui leur revient dans l'activité économique, en famille et en société. Pour ce faire, les ministères économiques, ensemble avec le Ministère du Travail vont augmenter leur préoccupation pour l'aménagement de l'endroit de travail, pour l'amélioration de la qualité des équipements de travail spécifiques aux femmes. Les Comités exécutifs des conseils populaires et les ministères vont prendre des mesures appropriées afin d'assurer le respect des dispositions du plan concernant la construction des foyers pour les jeunes employées.

5. Le Comité Central du parti Communiste Roumain, les organes et organisations de masse et populaires , les ministères et les autres institutions centrales d'état et économiques, les directions des entreprises, des unités agricoles, vont accorder une plus grande attention à la participation des femmes – en qualité de membres égales de la société, de communistes et de citoyens - à l'organisation de la vie sociale et politique, en se préoccupant à la promotion dans des fonctions de responsabilité haute des femmes avec une formation politique et professionnelle appropriée, avec esprit d'organisation et d'administration, qui réjouissent d'autorité parmi les hommes au travail. On va agir avec plus de constance pour attirer un grand nombre de femmes dans les comités de parti départementaux, municipaux, des villes et dans l'appareil de ceux-ci, dans la direction des ministères, des centrales industrielles et des entreprises, des unités coopératistes, dans les comités exécutifs des conseils populaires, dans les organes de direction des organisations de masse et populaires.

Il est recommandé d'élire un plus grand nombre de femmes dans des fonctions de secrétaires des comités de parti départementaux, municipaux, des villes et des villages, aussi que dans les fonctions de présidents et vice-présidents des commissions populaires départementaux, municipaux et des villes. On recommande que telles mesures soient prises par les organes de direction des syndicats, des unions départementales des coopératives agricoles de production, de la coopération ouvrière et des autres unités économiques.

6. Dans la lumière du programme d'éducation socialiste des masses, l'activité politique éducative déroulée parmi les femmes aura comme objectif central la formation et le développement de la conscience socialiste dans l'esprit des principes de l'éthique et de l'égalité socialiste, des soins qu'il faut prendre de la propriété commune, du respect de la discipline du travail, des obligations professionnelles et populaires.

Les organisations de parti, les syndicats, les organisations de jeunes gens, les comités et les conseils des femmes, les institutions d'enseignement, de culture et d'arts accorderont une attention particulière à l'activité éducative pour la consolidation de la famille, pour la culture du sens de la responsabilité chez tous les citoyens concernant l'éducation des enfants.

Le Comité Central de l'Union de la Jeunesse Communiste, Les organisations des Jeunes Communistes vont intensifier l'activité d'éducation politique et scientifique parmi les jeunes des villes et des villages ; en collaboration avec les organisations des femmes et les autres facteurs éducationnels, on va initier des activités à caractère populaire, spécifiques à l'âge et aux préoccupations des différentes catégories de filles, afin de développer leur sens de la responsabilité envers leurs devoirs sociaux, de leur formation pour la vie de famille.

Le Ministère de l'Education et de l'Enseignement, le Ministère de la santé publique et les ministères économiques vont assurer l'amélioration des cours d'éducation morale et civique et des activités hygiéniques-sanitaires dans les collèges, dans les écoles professionnelles et dans les lycées.

Le Conseil National des Femmes, en collaboration avec le Conseil de la Culture et de l'Education Sociale, le Conseil Central de l'Union Générale des Syndicats, le Comité Central de l'Union de la Jeunesse Communiste, le Conseil National de la Société de la Croix Rouge, assurera l'édition des matériels propagandistes nécessaires pour les réunions des femmes, les cercles de lecture, le conseil des femmes qui travaillent à la maison et pour les autres formes d'activité éducative organisées pour les femmes.

Les unions de création, les institutions théâtrales et de cinématographie vont manifester une préoccupation accrue pour la réalisation d'œuvres littéraires-artistiques de valeur, qui reflètent plus fortement l'image des héroïnes de la lutte pour la liberté et l'indépendance nationale et sociale, la vie de la femme en Roumanie, sa contribution à l'activité économique, politique et sociale de la patrie, à la formation et à l'éducation communiste de la jeune génération.

Les moyens de propagande, la radiotélévision, la presse centrale et locale, les publications périodiques vont envisager de façon plus ample la participation des femmes à la construction socialiste, en militant pour la promotion de la conception avancée sur le rôle et la responsabilité de la femme dans notre société, pour la hausse du respect envers la femme, de la responsabilité des parents en ce qui concerne l'éducation des enfants et la consolidation de la famille.

Les publications éditées par le Conseil National des Femmes vont mettre au centre de leurs préoccupations l'augmentation de l'apport des femmes des régions

urbaines et des villages à l'accomplissement des politiques du parti, à la popularisation de l'image avancée de la femme au travail, de la paysanne coopératiste, de la femme intellectuelle – créatrices de biens matériels et spirituels - , de la femme-mère, formatrice de la jeune génération. Ces publications vont augmenter leur apport au développement de la conscience socialiste des masses de femmes, en devenant dans une grande mesure un tribunal de propagation de l'expérience des comités et des conseils des femmes, tribunal de débat des problèmes concernant le rôle et la responsabilité de la femme en tant que citoyenne à droits et devoirs égaux à ceux des autres citoyens.

7. Le mouvement des femmes de notre patrie déroule son activité sous la direction du Comité Central du Parti Communiste Roumain, ayant comme principal objectif d'entraîner les millions de femmes des zones urbaines ou rurales à l'accomplissement sans relâche de la politique intérieure et extérieure de notre parti et de notre Etat.

Au niveau des départements, des municipalités, des villes et des communes, les femmes vont être organisées en comités et dans les entreprises, les institutions, les coopératives agricoles de production, dans les coopératives ouvrières, dans les arrondissements des villes et dans les villages, elles s'organiseront en commissions de femmes.

Le Conseil National des Femmes dirigera et coordonnera toute l'activité des comités et des commissions de femmes ; les comités départementaux, municipaux et urbains de femmes, en collaboration avec les conseils locaux des syndicats dirigeront les commissions des femmes des entreprises et des institutions fondés auprès des comités de syndicat.

Le Conseil National, les comités et commissions des femmes auront à entraîner, afin d'accomplir les tâches qui leur reviennent, un large actif communautaire constitué par un grand nombre de femmes qui travaillent dans la sphère de la production matérielle et spirituelle. On attirera en même temps, un grand nombre de jeunes femmes, de femmes au travail, de paysannes coopératistes, d'intellectuelles et de femmes qui travaillent à domicile dans les organes exécutifs, dans l'actif communautaire.

On devra accorder une attention accrue à la participation plus soutenue des épouses des cadres de parti, d'état, de l'économie, des cadres des organisations de masse

à l'activité sociale, politique et communautaire, à leur intégration effective dans le travail général du peuple entier à l'épanouissement économique et spirituel de la patrie.

Le Conseil National des Femmes, les comités locaux des celles-ci auront en permanence en vue l'amélioration du style et des méthodes de travail, le respect du principe du travail collectif, la promotion du nouveau, la stimulation de l'initiative et de l'esprit de travail, de la combativité révolutionnaire, la préparation pour les devoirs qui leur reviennent par les décisions de parti et d'état.

8. Sur la base des principes promus par le Parti Communiste Roumain dans le domaine des relations internationales, le Conseil National des Femmes va toujours cultiver les liens d'amitié de tous les pays socialistes et de collaboration avec les organisations des femmes de tous les pays socialistes, la solidarité avec les femmes des autres pays du monde ; le Conseil National des Femmes est appelé à apporter une contribution encore plus grande à la mise en œuvre de la politique de notre parti et de notre Etat, politique de garantie de la sécurité réelle en Europe, pour l'instauration des nouvelles relations entre les Etats, relations qui excluent la force et les menaces avec la force, afin de réduire le nombre des troupes pour réaliser au fait le désarmement général ; Le Conseil National participera à l'activité de la Fédération Internationale des Femmes et développera la collaboration avec les autres organisations progressistes internationales, militant pour la consolidation du mouvement mondial des femmes dans la lutte pour l'accomplissement de leurs aspirations vitales pour l'indépendance nationale, pour la liberté, pour la paix et pour le progrès social, pour leurs droits et pour la protection de la vie des enfants.

9. Les organes et organisations de parti assumeront dans l'avenir toute la responsabilité pour la direction des organisations de masse et collectives, d'état et économiques dans le déroulement du travail politique-éducatif concernant la participation active des femmes à la vie économique, sociale-éducative et collective, à la direction de la société, à l'éducation et à la formation de la jeune génération, à l'accomplissement des objectifs établis par le Xème Congrès et par la Conférence Nationale du Parti Communiste Roumain du juillet 1972.

Les organisations de parti vont améliorer le travail politique-idéologique pour l'augmentation du taux des femmes membres de parti en entraînant les femmes au travail,

les paysannes et les intellectuelles les plus distinguées, qui prouvent une bonne préparation politique et professionnelle, une tenue éthique propre dans la société et dans la famille.

Des mesures seront prises pour qu'un plus grand nombre de femmes suivent les cours des instituts et de l'Académie « Ștefan Gheorghiu », les cours de perfection de la formation des cadres de parti, des organisations de masse, de direction dans l'économie et dans l'administration d'état, ainsi que les cours des écoles de parti interdépartementaux, afin d'augmenter la participation des femmes aux activités de direction.

Afin d'assurer la réalisation intégrale des mesures concernant l'augmentation du rôle et de l'apport des femmes à la construction sociale et culturelle du pays et à l'activité politique, les comités départementaux, municipaux, urbains et communaux de parti vont surveiller systématiquement la mise en application des décisions du parti et de l'état concernant l'augmentation de la participation des femmes à la direction de la société, à l'amélioration des conditions de travail et de vie.

\*

La Plénière du Comité Central du Parti Communiste Roumaine exprime sa conviction que, sous la direction sans aucune entremise des organes et organisations de parti, les millions de femmes, s'intégrant de façon organique dans les efforts généraux du peuple, vont augmenter d'autant plus leur apport à la réalisation des importants objectifs de la création de la société socialiste multilatéralement développée dans notre patrie.

## ANNEXE 2

4279/1.12.1973

D. 5568 43

*D'accord*

*N. Ceaușescu*

Au camarade

NICOLAE CEAUȘESCU

Le Secrétaire Général du Parti Communiste Roumain

Nous vous présentons « Le Programme de mesures pour l'augmentation de la participation des femmes à l'activité des entreprises et institutions », refait sur la base des indications données par vous dans le cadre de la séance du Secrétariat du C.C. du P.C.R. du 21 août a. c.

Le programme comprend les mesures et les tâches de base qui reviennent dans la période 1974-1980 aux ministères économiques, aux organes centraux de synthèse, aux conseils populaires, aux syndicats, aux organisations de femmes, aux centrales industrielles et aux entreprises, afin d'assurer les conditions nécessaires à la participation dans une proportion plus élevée des femmes dans la sphère de l'activité productive.

Conformément aux stipulations de ce Programme, le taux des femmes dans le total des salariés dans l'agriculture d'état arrivera en 1980 à 40 – 45% par rapport à 22%, qu'on avait prévu initialement, et dans l'industrie des savons et des produits cosmétiques à 75% par rapport à 61%. Dans l'industrie chimique, le taux des femmes arrivera à 38%, et dans l'industrie du bois (fournitures), à 29%.

Au total, le taux des femmes dans l'activité des entreprises et institutions arrivera en 1980 à 39.5% par rapport à 33% en 1974.

*Miron Constantinescu*

4279/26.11.1973

LE MINISTERE    LE MINISTERE DE L'EDUCATION    LE MINISTERE  
DU TRAVAIL        ET DE L'ENSEIGNEMENT        DE LA SANTE PUBLIQUE

L'UNION GENERALE  
DES SYNDICATS DE ROUMAINE

LE CONSEIL NATIONAL  
DES FEMMES

NOTE

Comprenant certaines mesures nécessaires à l'augmentation  
de la participation des femmes dans l'activité  
des entreprises et des institutions

Pour la mise en application de la Décision de la Plénière du Comité Central du Parti communiste roumain de 18-19 juin 1973 concernant l'augmentation du rôle de la femme dans la vie économique, politique et sociale du pays et aux indications données par le Secrétariat du Comité Central du Parti Communiste Roumain dans le cadre de la séance du 21 août, Le Ministère du Travail, Le Ministère de l'Education et de

l'Enseignement, Le Ministère de la Sante Publique, L'Union Générale des Syndicats de Roumaine et le Conseil National des Femmes ont reçu la tâche de présenter à la direction du parti un programme concret qui assure l'application en étapes, a partir du 1974, des mesures nécessaires a l'organisation de la formation professionnelle et de l'embauche des femmes, correspondant aux demandes de l'économie nationale.

Dans ce sens, les ministères, les autres organes centraux et comité exécutifs des conseils populaires départementaux et celui de la ville de Bucarest, chacun pour son domaine d'activité, ont élaboré des programmes de mesures ; en fonction de ces programmes et de certaines analyses propres, les organes centraux sus mentionnés ont élaboré le programme de mesures ci-annexé. Lors de l'élaboration de ces programmes on a pris en compte le taux des femmes dans le nombre total d'employés – qui doit être atteints jusqu'à 1980 – en fonction des branches de l'économie nationale, aussi bien que de la nomenclature des métiers, des spécialités et des fonctions qui peuvent être remplies par les femmes totalement ou dans certaines proportions, programme mis en œuvre par le Ministère du Travail, le Ministère de l'Education et de l'Enseignement, le Ministère de la Sante Publique, l'Union Générale des Syndicats de Roumanie et le Conseil National des Femmes, en collaboration avec les autres organes intéressés.

1. Des analyses effectuées, il résulte que dans la période 1974-1980, en tenant compte du rythme de développement de l'économie nationale et de l'évolution des ressources de travail, on peut assurer la force de travail au niveau du plan uniquement si on augmente le nombre et le taux des femmes dans le total des employés de la façon suivante :

	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976-1980</u>
- le nombre des femmes qui vont être encadrées – mille personnes	177,2	197,0	1064,5
- % femmes dans le nombre total de personnes qui vont être encadrées	44,5	49,3	56,0
- % femmes dans le total de salariés	33,0	34,0	39,5

Il faut mentionner que pendant cette période un plus grand nombre de femmes vont être encadrés dans le travail dans les unités du Ministère de l'Industrie, de la

Construction de Machines, Outils et de l'Electrotechnique (environ 80 mille), du Ministère de l'Industrie de la Construction des Machines Lourdes (environ 60 mille) du Ministère de l'Economie Forestière et des Matériaux de Construction (environ 40 mille), du Ministère de l'Industrie Chimique (environ 62 mille), du Conseil Populaire du Travail Bucarest (environ 25 mille) etc.

2. Afin de mettre en pratique des indications données dans la séance du Secrétariat du Comité Central du parti Communiste Roumain du 21 août a. c., ont sémanalyse les possibilités d'augmentation du taux des femmes dans le cadre de certaines branches économiques, par rapport aux propositions présentées antérieurement. De ces analyses il résulte que :

- dans l'industrie du savon et cosmétique, en 1980, le taux des femmes dans le total des salariés pourra atteindre 75% par rapport a 61%, chiffre déterminé initialement;

- pour l'économie forestière, on a déterminé une hausse du taux des femmes d'une part dans l'activité d'exploitation du bois, de 6% en 1972, à 7,1% en 1980, en tenant compte du spécifique de cette activité et d'autre part dans l'industrie de l'usinage du bois, de 26,2% à 29,0% ;

- dans l'agriculture d'état, sur la base des analyses effectuées, on a estimé que le taux des femmes dans le total des salariés doit atteindre en 1980 environ 45-50%. Pour ce faire, les unités intéressées doivent assurer les mesures nécessaires pour une meilleure organisation du travail, notamment, par la mécanisation de certains travaux qui s'exécutent à présent avec de grands efforts physiques;

- dans l'activité de protection de la santé publique, d'assistance sociale et de culture physique, on a apprécié que le taux des femmes dans le total des salariés va se maintenir a environ 78%, cette situation étant déterminée par le grand nombre de femmes (plus de 80%) qui exercent des fonctions de niveau moyen sanitaire et de services.-

3. Pour assurer la formation du grand nombre de femmes qui seront embauchées, dans le programme élaboré, on propose des taux minimales d'inscription des femmes dans les différentes formes d'enseignement ; le programme élaboré vise aussi d'assurer le niveau de formation professionnelle propre aux demandes des métiers, des spécialités et

des fonctions pour lesquelles elles vont être encadrées, ainsi que la formation de base et l'âge des femmes.

4. Les mesures qu'on propose pour la réalisation de l'augmentation du nombre des femmes dans les proportions prévues, font référence surtout à : la création d'un plus grand nombre de places de travail accessibles aux femmes ; la garantie des conditions de travail, de sécurité du travail, d'hygiène et l'assistance médicale des femmes salariées, l'amélioration des conditions sociales afin de réduire les efforts des femmes dans l'activité domestique ainsi que la perfection de la législation dans ce domaine.-

X  
X X

Afin de valoriser intégralement le potentiel des ressources de travail féminines et afin d'assurer les conditions d'encadrement d'un nombre aussi grand que possible de femmes dans l'activité économique et sociale, on soumet à l'approbation le « Programme comprenant certaines mesures nécessaires à l'augmentation de la participation des femmes à l'activité des entreprises et institutions ».

On mentionne que le programme a été avisé par le Conseil Central de Contrôle de l'Activité Economique et Sociale et du Comité d'Etat de la Planification.-

LE MINISTERE DU TRAVAIL Petre Lupu	LE MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT Paul Niculescu Mizil	LE MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE Teodor Burghele
--	---	---

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
CENTRAL DE L'UNION  
GENERALE DES SYNDICATS  
DE ROUMANIE

LE PRESIDENT  
DU CONSEIL NATIONAL  
DES FEMMES

Annexe no 1

**L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE FEMMES SALARIEES DANS LA  
PERIODE 1974-1980**

- mille personnes-

Spécification	1974			1975			1976-1980		
	<u>Dont:</u>			<u>Dont:</u>			<u>Dont:</u>		
	Total	Femmes	%	Total	Femmes	%	Total	Femmes	%
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Nombre moyen de salariés enregistrés <sup>1</sup>	6128,0	2022,2	33,0	6400,0	2176,2	34,0	7650,0	3021,7	39,5
- Augmentation du nombre de salariés (augmentation planifiée)	275,0	137,2	49,9	272,0	154,0	56,6	1250,0	845,5	67,6
- pertes naturelles (2%)	123,0	40,0	32,5	128,0	43,0	33,6	650,0	219,0	33,7
Nécessaire à assurer pour couvrir l'augmentation du nombre de salariés	398,0	177,2	44,5	400,0	197,0	49,3	1900,0	1064,5	56,0

<sup>1</sup> Y compris le personnel qui preste du travail à domicile

et les pertes naturelles

ANNEXE No.2

AUGMENTATION DU TAUX D'EMPLOI DES FEMMES PAR RAPPORT AU  
NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS EN FONCTION DE L'ÉCONOMIE TOTALE ET  
DES BRANCHES DE L'ECONOMIE DANS LA PÉRIODE 1973-1980

- dans les % -

BRANCHE	1973	1974	1975	1980
<u>TOTAL R.S.R.</u>	32,0	33,0	34,0	39,5
TOTAL INDUSTRIE	31,5	32,5	34,0	39,0
Industrie républicaine	29,0	30,0	31,0	36,5
dont:				
- L'industrie de l'énergie électrique et thermique	11,5	12,0	13,0	20,0
- L'industrie des combustibles	9,0	9,5	9,5	11,0
- L'extraction et la préparation des minerais ferreux	10,5	10,5	11,0	11,5
- L'industrie de la métallurgie du fer	10,5	10,5	11,0	12,0
- L'extraction et la préparation des minerais non ferreux et rares	7,5	8,0	8,0	9,0
- L'industrie de la métallurgie non ferreuse	12,0	12,0	12,0	13,0

- L'industrie de la construction de machines et de l'usinage des métaux	18,0	19,5	21,5	26,5
- L'industrie chimique	26,0	27,0	29,0	38,0
- L'extraction des minerais non métalliques et abrasifs	11,0	11,0	12,0	13,5
- L'industrie des matériaux de construction	15,5	16,5	16,5	18,0
- L'exploitation du bois	6,5	6,5	6,5	7,0
-L'industrie de l'usinage du bois	26,0	26,0	26,0	29,0
- L'industrie de la cellulose et du papier	21,5	21,5	22,5	25,0
- L'industrie du verre, de la porcelaine et de la faïence	27,0	28,5	30,5	40,0
- L'industrie textile	60,0	62,0	64,0	75,0
- L'industrie de la confection	81,0	81,5	82,0	84,0
- L'industrie du cuir, de la fourrure et de la chaussure	59,5	60,0	60,5	62,5
- L'industrie alimentaire	43,5	44,5	45,5	50,5
- L'industrie du savon et cosmétique	63,0	64,0	66,5	75,0
- L'industrie polygraphique	44,0	49,0	50,0	53,0
- L'industrie coopératiste	53,5	54,5	55,5	61,0
- L'industrie locale	31,0	32,0	34,0	40,5
 BATIMENTS	8,5	9,0	9,5	11,0
AGRICULTURE D'ETAT	23,0	30,0	35,0	45-50
SYLVICULTURE	23,0	24,0	25,5	30,0
TRANSPORTS	8,0	8,5	9,0	14,5
TELECOMMUNICATIONS	47,0	48,0	48,5	55,0
CIRCULATION DES MARCHANDISES	50,0	51,5	54,0	60,0
Dont:				
- commerce	61,0	62,0	62,5	65,6
L'EXPLOITATION DU GITE COMMUNAL ET PRESTATIONS DE SERVICES				

D'UNE AUTRE NATURE	31,0	32,0	33,0	39,5
ENSEIGNEMENT, CULTURE ET ARTS	62,0	62,0	64,0	66,0
SCIENCES ET				
APPLICATIONS SCIENTIFIQUES	39,0	40,0	41,0	43,0
PROTECTION DE LA SANTE PUBLIQUE,				
ASSISTANCE SOCIALE ET SPORTS	74,0	75,5	76,0	77,5
ADMINISTRATION	29,5	30,0	31,0	35,5

---

ANNEXE No. 3

L'AUGMENTATION DU TAUX DE L'EMPLOI DES FEMMES EN FONCTION DU  
NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS, RAPPORTEE À L'ÉCONOMIE TOTALE ET PAR  
MINISTÈRES, PENDANT LA PÉRIODE 1973-1980

- % -

---

No. Crt	MINISTERES (ORGANISMES)	1973	1974	1975	1980
	<u>TOTAL R.S.R.</u>	32,0	33,0	34,0	39,0
	Dont:				
	1. Ministère de l'Énergie Électrique	12,5	12,5	13,5	18,5
	2. Ministère des Mines, du Pétrole et de la Géologie.	9,5	10,0	10,0	13,0
	3. Ministère de l'Industrie Métallurgique	14,0	14,0	14,5	15,0

4. Ministère de l'Industrie de la Construction de Machines Lourdes	15,0	15,5	16,5	20,0
5. Ministère de l'Industrie de la Construction de Machineries Légères et de l'Electrotechnique	29,0	30,0	31,0	37,0
6. Ministère de l'Industrie Chimique	28,0	28,5	30,0	40,0
7. Ministère de la Construction Industrielle	8,0	9,0	10,0	12,0
8. Ministère de l'Economie Forestière et des Matériaux de Construction	17,5	19,0	20,0	23,0
9. Ministre de l'Industrie légère	58,0	60,0	61,0	69,0
10. Ministère des Transports et des Télécommunications	15,0	15,5	16,0	22,0
11. Ministère du Commerce Intérieur	61,0	61,5	62,0	65,5
12. Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie Alimentaire, de la Gestion et Maitrise de l'Eau	28,0	29,0	30,0	36,0
13. Ministère du Tourisme	59,5	61,0	63,0	68,5
14. Ministère des Finances	36,5	36,0	36,0	43,5
15. Ministère de la Sante Publique	79,0	79,0	79,0	79,0
16. Ministère de l'Approvisionnement et de la Gestion du Matériel et de la Technique et du Contrôle de la Gestion des Fonds Fixes	27,5	28,5	28,5	31,0
17. Conseil de la Culture et de L'Éducation socialiste	46,5	47,0	48,0	49,5
18. Union Centrale des Coopératives Ouvrières de Production	55,0	56,0	56,0	58,0
19. Union centrale des Coopératives de Consommation	37,0	39,5	41,0	55,0
20. Conseils Populaires	39,0	40,0	41,0	45,5

---

### Liste des tableaux

Tableau n° 1: Répartition des filiales UFAR par région et dans les villes p.

Tableau n° 2: Répartition des femmes dans les différentes structures du parti

Tableau n° 3 : Évolution du nombre d'enseignants et d'élèves en Roumanie (1938-1989)

Tableau n° 4 : L'évolution de la population scolaire totale et féminine sur les niveaux d'études (1938-1989)

Tableau n° 5 : Évolution du nombre d'enseignants (hommes et femmes)

Tableau n° 6 : Évolution des employés ayant fait des études supérieures

Tableau n° 7 : Les femmes dans le Comité Central du PCR (1945-1989)

Tableau n° 8 : Les femmes dans le Bureau Politique/Comité politique exécutif et dans le Secrétariat du PCR (1945-1989)

Tableau n° 9: Les femmes à la direction des organisations de base selon les domaines d'activité (août 1989)

Tableau n° 10 : Les femmes députées à la Grande Assemblée Nationale et dans les Conseils populaires

Évolution du travail féminin en Roumanie. 1948 – 1989

Année	Totale		Industrie	Construction	Agriculture	Transports	Télécommunication	Commerce & Alimentation publique	Approvisionnement alimentaire	Services publics	Enseignement & culture	Activité scientifique et recherche	Santé	Administration
	%	En chiffres*												
1948	20,9	101,68	23,3	6,6		23,8	42,8	26,9	-					
1956	41,8	1092,9	28,5	9,5	45,0	14,5		39,2	16,1	16,1	59,2	25,7	61,3	25,2
1957	37,1	787,8	25,5	9,9	23,2	14,1		40,9	18,2	22,5	54,2		64,1	24,6
1958	45,3	814,9	25,3	8,6	23,0	13,5		41,5	19,9	23,9	54,6		77,0	26,7
1959	26,7	850,0	24,7	8,7	23,2	13,1		40,1	19,8	24,4	55,4		65,3	24,7
1960	27,1	866,6	26,3	6,7	12,7	7,1	38,1	34,8	23,5		55,6	27,7	65,5	27,6
1961	27,4	942,2	26,8	7,2	11,8	7,0	37,8	35,9	24,9		55,5	30,1	64,8	27,6
1963	27,5	1045,6	26,6	7,1	10,8	6,8	39,6	38,8	27,3		56,4	29,8	64,2	28,2

1964	27,5	1108,2	26,5	7,3	10,6	7,2	40,9	39,8	27,7	57,2	32,0	64,6	28,8
1965	27,8	1178,9	26,8	7,3	10,8	7,2	42,2	40,5	28,7	57,5	32,6	64,9	29,8
1966	28,4	1265,2	27,8	7,7	10,9	7,6	43,6	41,6	28,7	58,7	33,3	65,5	31,1
1967	29,0	1334,5	28,9	7,7	10,6	7,4	44,2	42,1	28,0	59,7	34,5	66,4	31,8
1968	29,7	1385,9	29,8	8,0	10,9	7,7	44,0	42,6	26,7	59,9	36,5	67,0	31,8
1969	29,7	1439,8	29,9	7,7	11,2	7,8	44,1	44,4	26,2	64,1	36,5	69,3	31,6
1970	30,2	1522,5	28,9	7,9	11,9	7,7	45,2	46,5	27,6	60,3	38,9	69,1	30,9
1971	31,7	1670,9	32,2	8,3	14,2	8,2	44,6	46,9	26,7	61,1	39,2	71,3	31,7
1972	32,2	1806,5	33,3	8,5	14,0	8,3	46,5	48,5	29,1	62,0	38,7	71,5	32,3
1973	33,0	1924,5	34,1	8,5	17,7	8,7	46,5	50,7	31,3	61,7	39,1	71,7	32,2
1974	33,0	2060,3	35,2	8,7	14,3	8,8	49,0	50,8	31,0	63,3	37,2	72,0	33,5
1975	34,4	2180,0	35,7	8,8	15,0	9,1	49,7	53,1	30,8	62,3	39,0	73,5	34,4

1976	35,4	2342,9	37,0	9,2	15,4	9,5	49,8	53,9	31,9	64,3	39,6	72,3	34,7
1977	35,6	2408,4	37,5	9,3	16,0	9,3	50,2	54,7	31,6	64,3	39,3	73,9	34,6
1978	36,2	2536,7	38,9	9,7	16,6	9,7	49,4	55,5	31,5	63,9	40,6	73,4	35,4
1979	36,9	2677,9	39,5	11,4	16,4	10,1	50,0	57,2	31,8	64,4	41,9	74,5	36,1
1980	37,2	2746,7	40,3	11,5	16,1	10,3	50,7	57,6	33,0	64,8	42,5	74,5	36,9
1981	37,7	2807,4	40,7	11,6	17,3	10,5	51,4	58,5	32,9	64,6	42,8	74,4	37,3
1982	38,2	2878,4	41,1	12,1	18,9	10,8	51,4	60,2	33,4	64,5	43,1	74,5	38,4
1983	38,6	2910	41,5	12,3	19,2	11,4	51,9	61,0	32,8	65,1	42,8	75,0	38,9
1984	39,0	2950,5	42,1	12,2	19,9	11,6	52,6	61,2	33,8	65,2	43,2	74,5	39,3
1985	39,4	3027,5	42,6	12,3	20,4	11,8	53,9	61,8	35,5	65,3	43,8	74,7	39,6
1989	40,4	3238,6	43,1	14,0	21,8	12,9	53,4	62,5	36,2	68,2	44,0	75,4	42,2

# Bibliographie

## I. Sources

### ▪ Les Archives du Gouvernement de la Roumanie

Fonds Décisions du Conseil des Ministres

H.C.M. n° 1088/1953; H.C.M. n° 700/1954.

### ▪ Les Archives du Ministère du Travail (AMM)

Fonds Direction cadres et enseignement

Dossier 74/1986.

Fonds Le Cabinet du ministre

Dossier 1/1976

### ▪ Les Archives du Ministère de la Santé (AMS)

Fonds de la Direction d'Assistance Médicale - la Protection de la Mère, de l'Enfant et de la Jeunesse

Dossier 4/1978; Dossier 5/1987.

Fonds Direction Coordination, contrôle, personnel et enseignement

Dossier 11/1976

Fonds Cabinet du Ministre de la Santé

Dossier 22/1967; Dossier 73/1967; Dossier 3/1973; Dossier 9/1977; Dossier 25/1980; Dossier 32/1981; Dossier 12/1985; Dossier 30/1988; Dossier 36/1989.

Fonds Cabinet du Ministre de la Santé – correspondance

Dossier 4/1976

Fonds Cabinet de l'Adjoint du Ministre de la Santé

Dossier 11/1987; Dossier 29/1988.

Fonds Ordres du Ministère de la Santé

Ordre 235 de 16.06.1980

- **Les Archives du Parti Communiste Français**

Fond Femmes

Boite 1, Dossier 1, *Rassemblement Mondiale des Femmes contre la guerre et le fascisme.*

- **Les Archives de l'Université de Bucarest**

Fonds Cadres

Dossier DOBRIN TAMARA-3568

- **Les Archives Nationale Historiques Centrales (ANHC),**

Fonds Collection 50 : Documents élaborés par les organes répressifs sur l'activité du PCR,

Dossier 4535 ; Dossier 4536; 4537; Dossier 4538; Dossier 4539; Dossier 4542.

Fonds CC al PCR – Section Chancellerie

Dossier 59/1945; Dossier 86/1945; Dossier 14/1946; Dossier 9/1949; Dossier 24/1950; Dossier 47/1950; Dossier 77/1951; Dossier 44/1954; Dossier 7/1957; Dossier 43/1957; Dossier 48/1957; Dossier 91/1976; Dossier 119/1976; Dossier 121/1976; Dossier 1/1978; Dossier 11/1978; Dossier 32/1978; Dossier 34/1978; Dossier 25/1979; Dossier 21/1981; Dossier 15/1984; Dossier 8/1985; Dossier 16/1985; Dossier 17/1987; Dossier 18/1987; Dossier 66/1988; Dossier 87/1988; Dossier 22/1989; Dossier 72/1989.

Fonds CC al PCR – Section Organisation

Dossier 122/1944; Dossier 140/1944; Dossier 20/1946; Dossier 3/1947; Dossier 4/1954; Dossier 48/1954; Dossier 27/1969; Dossier 12/1973; Dossier 40/1974; Dossier 41/1974; Dossier 4/1978; Dossier 8/1979; Dossier 16/1979; Dossier 5/1981; Dossier 25/1981; Dossier 10/1984; Dossier 13/1984; Dossier 3/1985; Dossier 8/1986; Dossier 1/1988; Dossier 2/1988; Dossier 10/1988; Dossier 46/1988.

Fonds CC al PCR – Section Cadres

Dossier A/710, Dossier B/215, Dossier B/1661, Dossier B/367, Dossier B/1658, Dossier B/1657, Dossier B/211, Dossier B/1656, Dossier B/1788, Dossier B/347, Dossier B/515, Dossier B/512, Dossier B/1936, Dossier B/17, Dossier B/11, Dossier B/1787, Dossier B/589, Dossier B/590, Dossier B/591, Dossier B-593, Dossier B/594, Dossier B/1900, Dossier C/157, Dossier C/298, Dossier C/808, Dossier C/811, Dossier C/289, Dossier C/890, Dossier C/891, Dossier C/892, Dossier C/893, Dossier C/894, Dossier C/896, Dossier C/889, Dossier C/1263, Dossier C/1284, Dossier C/1423, Dossier C/1426, Dossier C/157, Dossier C/1902, Dossier C/1425, Dossier C/1760, Dossier C/1972, Dossier C/1977, Dossier C/2080, Dossier D/31, Dossier D/116, Dossier D/183, Dossier D/187, Dossier D/190, Dossier D/194, Dossier D/221, Dossier D/441, Dossier D/504, Dossier D/634, Dossier D/1248, Dossier E/152, Dossier F/110, Dossier F/143, Dossier F/139, Dossier F/144, Dossier F/145, Dossier F/286, Dossier G/972, Dossier G/109, Dossier G/112, Dossier G/117, Dossier G/122, Dossier G/214, Dossier G/656, Dossier G/957, Dossier G/972, Dossier H/156, Dossier H/185, Dossier I/403, Dossier I/402, Dossier I/404, Dossier I/406, Dossier I/560, Dossier I/1409, Dossier J/11, Dossier J/41, Dossier J/71, Dossier K/3, Dossier K/108, Dossier L/51, Dossier L/139, Dossier L/243, Dossier L/427, Dossier L/465, Dossier L/466, Dossier M/65, Dossier M/70, Dossier M/212, Dossier M/122, Dossier M/136, Dossier M/137, Dossier M/169, Dossier M/404, Dossier M/434, Dossier M/724, Dossier M/1138, Dossier M/1347, Dossier M/1682, Dossier M/1687, Dossier M/1692, Dossier M/1694, Dossier M/1683, Dossier M/1687, Dossier N/371, Dossier N/395, Dossier N/466, Dossier N/516, Dossier N/574, Dossier N/579, Dossier N/591, Dossier N/595, Dossier O/311, Dossier O/320, Dossier O/319, Dossier P/16, Dossier P/35, Dossier P/230, Dossier P-232, Dossier P/425, Dossier P/426, Dossier P/690, Dossier P/691, Dossier P/778, Dossier P/1007, Dossier P/1008, Dossier P/1357, Dossier P/1481, Dossier P/1534, Dossier P/1536, Dossier P/1723, Dossier P/1734, Dossier R/130, Dossier S/88, Dossier S/238, Dossier S/281, Dossier S/284, Dossier R/289, Dossier R/322, Dossier S/362, Dossier S/351, Dossier S/354, Dossier S/355, Dossier S/357, Dossier S/358, Dossier S/359, Dossier S/362, Dossier S/364, Dossier S/425, Dossier S/692, Dossier S/882, Dossier S/1088, Dossier S/1227, Dossier S/1310, Dossier S/41, Dossier T/4, Dossier T/74, Dossier T/238, Dossier T/240, Dossier T/243, Dossier T/293, Dossier

T/314, Dossier T/129, Dossier V/173, Dossier V/177, Dossier V/176, Dossier V/180, Dossier V/300, Dossier V/307, Dossier V/578, Dossier V/1139, Dossier V/476.

▪ **Le Service départemental des Archives Nationales Bihor (SJAN – Bihor)**

Fond Comité régional UFAR Oradea

Dossier 47/1945; Dossier 47/1947.

Fond Comité régional POR sur « le travail avec les femmes »

Dossier 46/1958

▪ **Le Service départemental des Archives Nationales Vaslui (SJAN – Vaslui),**

Fonds Comité départemental Vaslui d' UFDR

Dossier 6/1945; Dossier 2/1946.

Fonds Comité régional des femmes – Vaslui

Dossier 8/1958;

Fonds Comité régional des femmes – Bîrlad,

Dossier 3/1959;

Fonds Comité départemental des femmes – Vaslui

Dossier 8/1979

▪ **Le Service départemental des Archives Nationales Iași (SJAN – Iași)**

Fonds Comité départemental des femmes – Iași

Dossier 34/1972; Dossier 1/1982; Dossier 34/1982; Dossier 34/1983; Dossier 34/1984; Dossier 34/1985.

Fonds Comité municipale des femmes – Pașcani

Dossier 1/1984

Fonds Comité municipale des femmes – Iași

Dossier 2/1984

- **Le Service départemental des Archives Nationales Maramureș (SJAN – Maramureș)**

Fonds Comité régional des Femmes – Maramureș

Dossier 5/1969; Dossier 31/1980; Dossier 32/1980; Dossier 41/1982; Dossier 43/1982;

Fonds Comité municipale des femmes – Cavnic

Dossier 43/1982

- **Le Service départemental des Archives Nationales Olt (SJAN – Olt)**

Fonds Comité départemental des femmes Olt

Dossier 27/1975; Dossier 13/1977; Dossier 10/1979; Dossier 14/1981; Dossier 29/1981; Dossier 11/1985; .

- **Le Service départemental des Archives Nationales Satu-Mare (SJAN – Satu-Mare)**

Fond Comité municipale des femmes Satu-Mare

Dossier 25/1978; Dossier 3/1980.

## **II. OUVRAGES IMPRIMÉS À CARACTÈRE DE SOURCES**

- \*\*\*, « Raportul Consiliului Național al Femeilor din Republica Socialistă România cu privire la activitatea desfășurată de la ultima Conferința Națională a Femeilor și sarcinile care revin mișcării de femei în lumina hotărârilor celui de-al IX-lea Congres al Partidului Comunist Român », in *Femeia*, an XVIII, n° 7, iulie 1966.
- \*\*\*, « Conferința Națională a Femeilor. Cuvântarea tovarășului Nicolae Ceaușescu », in *Femeia*, an XXXI, n°5, mai 1978.
- \*\*\*, « Cuvântarea tovarășului Nicolae Ceaușescu » in *România Liberă*, an XXIV, n°6745, 24 iunie 1966.

- \*\*\*, « Cuvântarea tovarășului Nicolae Ceaușescu », in *Femeia*, an XVIII, n° 7, iulie 1966.
- \*\*\*, « Salutul CC al PMR adresat Conferinței de către tovarășul Gheorghe Gheorghiu-Dej », in *Femeia*, an XI, n° 4, aprilie 1958.
- \*\*\*, *Congresul al III-lea al Partidului Muncitoresc Român, 20-23 iunie 1960*, Editura Politică, București, 1961.
- \*\*\*, *Congresul al II-lea al Partidului Muncitoresc Român*, Editura de stat pentru Literatură Politică, București, 1956.
- \*\*\*, *Congresul al IX-lea al Partidului Comunist Român, 19-24 iulie 1965*, Editura Politică, București, 1965.
- \*\*\*, *Congresul al XIII-lea al Partidului Comunist Român, 19-11 noiembrie 1984*, Editura Politică. București, 1985.
- \*\*\*, *Congresul al XII-lea al Partidului Comunist Român, 19-23 noiembrie 1979*, Editura Politică, București, 1981.
- \*\*\*, *Congresul al XI-lea al Partidului Comunist Român, 25-28 noiembrie 1974*, Editura Politică, București, 1975.
- \*\*\*, *Congresul I al PMR*, Editura Partidului Muncitoresc Român, București, 1948.
- \*\*\*, *Congresul Partidului Muncitoresc Român*, Editura Partidului Muncitoresc Român, București, 1948.
- \*\*\*, *Platforma Uniunii Femeilor Democrate din România*, Editat de Comisia Centrală Pentru Pregătirea Organizației Unice de Femei, București, 1947.
- \*\*\*, *Recensământul populației din 21 februarie 1956*, vol. 1-2, *Structura social economică a populației*, Direcția Generală de Statistică, București, 1957.
- \*\*\*, *Recensământul populației din 15 martie 1966*, vol. VII, Partea a II-a : Populația activă pe ramuri și subramuri ale economiei naționale, Direcția Centrală de Statistică, București, 1970.

- *\*\*\*, Recensământul populației din 5 ianuarie 1977, vol. II : Populație-Structură Socială-Economică, Direcția Centrală de Statistică, București, 1980.*
- *\*\*\*, Recensământul Populației și locuințelor din 7 ianuarie 1992, vol. II, Populația. Structura social-economică, Institutul Național de Statistică, București, 1994.*
- *\*\*\*, The Impact of economic and political reform on the status of women in eastern Europe: proceedings of a United Nations Regional Seminar., Vienna, 8-12 April 1991, United Nations, New York, 1992.*
- *GHEORGHIU-DEJ, Gheorghe, Articole și Cuvântări, 1961-1962, București Editura Politică, 1962.*

### **III. PRESSE**

- *Drumul Femeii [București] : octombrie-noiembrie 1945, iulie 1945, aprilie 1946.*
- *România Liberă [București] : ianuarie 1948*
- *Femeia [București] : martie 1948, aprilie-septembrie 1958*
- *Femeia muncitoare [București] : 1946*
- *Scanteia[București] : novembre 1989*

### **IV. Mémoires, journaux, interviews**

- *\*\*\*, Cartea fetelor, Editura politică, București, 1977.*
- *BETEA, Lavinia, Partea lor de adevăr (Alexandru Bârlădeanu despre Dej, Ceaușescu și Iliescu. Convorbiri; Maurer și lumea de ieri. Mărturii despre stalinizarea României; Convorbiri neterminate cu Corneliu Mănescu), București, Editura Compania, 2008.*
- *Eadem, Povești din Cartierul Primăverii, București, Editura Curtea Veche, 2010.*

- NASTASESCU, Violeta, *Elena Ceaușescu: confesiuni fără frontiere*, Editura Niculescu, 2010; Lavinia Betea, *Povești din Cartierul Primăverii*, București, Curtea Veche, 2010.
- OPROIU, Ecaterina, *3X8. Plus infinitul*, , București, Editura Eminescu, 1975.
- PACEPA, Ion Mihai, *Orizonturi roșii. Amintirile unui general de securitate*, București, Editura Venus, 1992.
- ROMAN, Carol, TINCU, Vasile, *101 interviuri cu femei*, București, Editura Politică, 1978.
- STAN, Apostol, *Istorie și politică în România comunistă*, București, Editura Curtea Veche, 2010.
- TOMA, Sorin, *Privind înapoi. Amintirile unui fost ziarist comunist, redactor-șef al Scânteii din 1947 până în 1960*, București, Editura Compania, 2004.

## V. Oeuvres de propagande

- \*\*\*, « Conferința Națională a Femeilor. Eveniment cu profunde semnificații în viața politică a țării », in *Femeia*, an XXXI, n°5, mai 1978.
- \*\*\*, *Ce este și ce vrea Uniunea Femeilor Muncitoare din România*, București, Editura UFM.
- GLUVACOV, Ana, *Afirmarea femeii în viața societății: dimensiuni și semnificații*, București, Editura Politică, 1975.
- CEAUSESCU, Nicolae, *Creșterea rolului femeii în viața economică și social-politică a României socialiste*, București, Editura Politică, 1980.
- Consiliul Național al Femeilor din România, *La femme dans la République Socialiste de Roumanie \*Women in the Socialist Republic of Romania \* La mujer en la Republica Socialista de Rumania*, București, Editura Meridiane, 1974.
- CONSTANTINESCU, Al. C., *Dreptul de vot al femeilor*, in «România Liberă», n° 308, 5 august 1945.

- DAN-SPANOIU, Georgeta, *Factori obiectivi și subiectivi în integrarea profesională a femeii. Cercetare concretă de psihologie socială a condiției femeii*, București, Editura Academiei Republicii Socialiste România, 1974.
- DELEANU, Gabriela, *Femeia și dreptul de vot*, București, 1946.
- DRAGNE, Florea, « Frontul Studențesc Democrat », în *Organizații de masă legale și ilegale create, conduse sau influențate de P.C.R., 1921-1944*, volumul II, București, Editura Politică, 1981, pp. 80-11.
- DUMITRESCU, Clara, FOMINO, Stela, *Activitatea comisiilor femeilor din întreprinderi și instituții*, București, Editura Politică 1974.
- GEORGESCU, Elena, « Evoluția mișcării revoluționare a femeilor din România » in *Anale de istorie*, Institutul de Studii Istorice și social-Politice de pe lângă CC al PCR, anul XXI, n° 4, 1975, pp. 84-94.
- MIHU Neagu, « Profil contemporan », in *Pentru patrie*, n° 9 din 1974, pp. 28-29.
- MUREȘAN, Ana, « Femeile, remarcabilă forță socială, deplin angajată în procesul multilateral al patriei », in *România Liberă*, an XLIV, n°12.858, 8 martie 1986.
- PREOTEASA, Grigore, *Participarea Femeilor in România Liberă*, n° 345, 19 septembrie 1945.
- SPORNIC, Aneta, *Utilizarea eficientă a resurselor de muncă feminine în România*, București, Editura Academiei Republicii Socialiste România, 1975.
- ȚENESCU, Olimpia, « Ziua noastră, zi de luptă împotriva războiului », în *Femeia*, an II, n° 3, martie 1949.
- VANTU, Grațiela, « Înaltă condiție și răspundere a femeii în societate », în *România Liberă*, an XXXVII, n°10688, 8 martie 1979

## **VI. Instruments de travail**

- **\*\*\***, *Constituția Republicii Socialiste România*, București, Editura Politică, 1969.
- *Anuarul Statistic al RPR* [București] : 1957-1989.
- BURCEA, Mihai, STAN, Marius, BUMBES, Mihail, *Dicționarul ofițerilor și angajaților civili ai Direcției Generale a Penitenciarelor. Aparatul Central (1948-1989)*, Iași, Editura Polirom, 2009.
- CRACIUN, Corneliu, *Dicționarul Comunizanților din noaptea de 23 spre 24 august 1944*, Oradea, editura Primus, 2009.
- DOBRE, Florica (coord.), Bejenaru, Liviu Marius, Cosmineanu-Mareș, Clara, Grigore, Monica, Ilinca, Alina, Ionel, Oana, Ionescu-Gură, Nicoleta, Neagoe-Pleșa, Elisabeta, Pleșa, Liviu, *Membrii C.C. al P.C.R., 1945 – 1989. Dicționar*, București, Editura Enciclopedică, 2004.
- ENGELS, Friedrich, *Originea familiei, a proprietății private și a statului*, ediția a V-a, București, Editura Politică, 1961.
- LENIN, Vladimir I., « A great Beginnin, 28 iunie 1919 », în *Women and Communism. Selections from the writings of Marx, Engels, Lenin and Stalin*, London, Lawrence & Wishart, 1950.
- MARCU, George, Ilinca, Rodica, *Dicționarul personalităților feminine din România*, București, Editura Meronia, 2009.
- MARX, Karl, Engels, Friedrich, *Manifestul Partidului Comunist*, ediția a II-a îngrijită de Cristian Preda, București, Editura Nemira, 2006.
- SERBANESCU, Scarlat, *Codul Familiei comentat și adnotat*, București, editura Științifică, 1963.

## VII. OUVRAGES GÉNÉRAUX ET SPÉCIAUX

- **\*\*\***, « Funeraliile Mariei Rosetti », in *Femeia*, an XV, n° 1, ianuarie 1963, pp. 2-3.
- **\*\*\***, *La femme en Albanie, grande force de la Révolution*, Editions « 8 Nentori », Tirana, 1978.

- \*\*\*, *La femme en R.P. de Bulgarie. Caractéristiques démographiques et socio-économiques*, Sofia, Sofia Presse, 1980.
- \*\*\*, *La femme en R.P. de Bulgarie. Caractéristiques démographiques et socio-économiques*, Sofia, Sofia Presse, 1980.
- \*\*\*, *Les Femmes en Republique Populaire de Bulgarie*, Sofia, 1970.
- \*\*\*, *Women in the People's Republic of Bulgaria. Demographic and Socio-economic survey*, Sofia, Sofia Press, 1980.
- \*\*\*, *World Congres of Women, Moscow, June 1963*, Women's International Democratic Federation, 1963.
- ALSOP, Rachel, FITZSIMONS, Anette, LENNON, Kathleen, *Theorizing Gender*, Cambridge, Polity Press, 2002.
- AMENT, Suzanne, « Reflecting Individual and Collective Identities-Songs of World War II », in Goscilo, Helena, Lanoux Andrea (ed.), *Gender and National Identity in twentieth-Century Russian Culture*, Northern Illinois University Press, 2006, pp. 115-128.
- BANCIU, Adrian Alexandru, *Raporturile patrimoniale dintre soți*, București, Editura Hamangiu, 2011.
- BARD, Christine, *Les femmes dans la société française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2001.
- BOSOMITU, Ștefan, « Ana Pauker », in Stephane Courtois, *Dicționarul comunismului*, ediția în limba română, Iași, Editura Polirom, 2008, pp. 687-689.
- BUDRIGA, VASILE, *Sistemul electiv Românesc*, București, Editura Budrigă-Mavoz, 1998.
- BUZATU, Gheorghe, « Lupta pentru putere la nivelul conducerii comuniste. 1945-1952 (aspecte inedite) », in *Analele Universității din Craiova*, seria: *Istorie*, anul VIII, n° 8, 2003, pp. 199-228

- CHIPER, Ioan, « Considerații privind evoluția numerică și compoziția etnică a PCR » in *Arhivele Totalitarismului*, an VI, n° 21, 4/1998, pp. 25-41.
- CIOROIANU, Adrian, *Pe umerii lui Marx. O introducere în istoria comunismului românesc*, București, Curtea Veche, 2005.
- CLEMENS, Barbara Evens, *Bolshevik Feminist - The life of Alexandra Kollontai*, Cambridge, Cambridge University press, 1997.
- Eadem, « The Utopianism of the Zhenotdel », în *Slavic Review*, Vol. 51, No. 3 (Autumn, 1992), pp. 482-492.
- CONSTANTINIU, Florin, « Devierea de dreapta (1952) în lumina surselor sovietice », in *Analele Academiei Române. Memoriile secției de științe istorice și arheologie*, seria IV, tom XXXI, 2006, pp. 7-14.
- CORRIN, Chris, *Magyar Women. Hungarian Women's Lives, 1960s-1990s*, New York, St. Martin's Press, 1994.
- DAVID, Henry P., MCINTYRE, Robert J., *Reproductive Behaviour. Central and Eastern European Experience*, New York, Springer Publishing Company, 1981.
- de HAAN, Francisca, « Continuing Cold War Paradigms in Western Historiography of Transnational Women's Organisations: the case of the Women's International Democratic Federation (WIDF) », in *Women's History Review* Vol. 19, No. 4, September 2010, pp. 547–573.
- DEAK, Francisc, *Tratat de drept succesoral, ediția a II-a actualizată și completată*, București, editura Universul Juridic, 2002.
- DELETANT, Dennis, *Communist Terror in Romania. Gheorghiu-Dej and the Police State, 1948-1965*, New York, St. Martin's Press, 1999.
- DIAC, Florin, *O istorie a învățământului românesc modern*, vol. II, București, Editura Oscar Print, 2004.
- DINKOVA, Maria, *La promotion sociale de la femme en Bulgarie*, Sofia, Sofia-Press, 1972.

- DOBOȘ, Corina (coord.), JINGA, Luciana M., SOARE, Florin S., *Politica pronatalistă regimului Ceaușescu. O perspectivă comparativă*, vol. I, Iași, Polirom, 2010.
- DRAGNE, Fl., « Cu privire la organizațiile de masă create și conduse sau îndrumate de PCR » în *Analele de Istorie a Partidului de pe lângă CC al PMR*, an X, n° 6, 1964, pp. 116-124.
- ENDERLEIN, Evelyn, *Les femmes en Russie Soviétique 1945-1975. Perspectives 1975-1999*, L'Harmattan, Paris, 1999.
- FAYOLLE, Sandra, *l'Union des Femmes Françaises: Une organisation de masse du parti communiste français, 1945-1965*, teză de doctorat sub coordonarea lui Philippe Braud, Universitatea Paris I-Panthéon Sorbonne, octombrie 2005.
- FIDELIS, Malgorzata, *Women, Communism and Industrialisation in Postwar Poland*, Cambridge et New York Cambridge University Press, 2010.
- FISHER, Mary Ellen, « Women in Romanian Politics: Elena Ceaușescu, Pronatalism, and the Promotion of women », în Sharon L. Wolchik, Alfred G. Meyer (edit.), *Women, State, and Party in Eastern Europe*, Durham, Duke University Press, 1985, p. 125-127.
- FODOR, Eva, « Smiling Women and Fighting Men: The Gender of the Communist Subject in State Socialist Hungary », în *Gender & Society*, Vol. 16 No. 2, Aprilie 2002, pp. 240-263.
- Eadem, *Working Difference. Women's working lives in Hungary and Austria, 1945-1995*, Durham și Londra, Duke University Press, , 2003.
- FRUNZA, Victor, *Istoria comunismului în România*, Ediția a III-a, București, Editura Victor Frunză, 1999.
- KLIGMAN, Gail, *Politica Duplicității – Controlul Reproducerii în România lui Ceaușescu*, București, Humanitas, 2000.

- GANTCHEVA, Roumiana, MILANCA Vidova, *100 Questions et Reponses sur la Femme Bulgare*, Sofia, Sofia Presse, 1983.
- GIURESCU, Dinu C (coord.), *Istoria Românilor*, Vol. IX, *România în anii 1940-1947*, București, Editura Enciclopedică, 2008.
- GOLDMAN, Wendy Z., *Gender and Industry in Stalin's Russia*, Cambridge Cambridge University Press, 2002.
- GROZA, Maria, *Woman in the Contemporary Life of Romania*, București, Editura Meridiane, 1970.
- HARDING, Sandra (ed.), *Feminism and methodology*, Bloomington Indiana University Press, 1987.
- HEITLINGER, Alena, *Women and State Socialism. Sex inequality in the Soviet Union and Czechoslovakia*, London, Macmillan Press, 1979.
- HITCHINS, Keith, *Romania, 1866-1947*, Oxford, Clarendon Press, 1994.
- IACOB, Gheorghe, *Modernizare-Europenism, Ritmul și strategia modernizării*, vol. I, Iași, Editura Universității « Al. I. Cuza », 1995.
- ILIC, Melanie, REID, Susan E., ATTWOOD, Lynne (ed.), *Women in the Khrushchev Era*, London, Palgrave Macmillan, 2004.
- IONESCU-GURA, Nicoleta, *Stalinizarea României. Republica Populară Română 1948-1950 : transformări instituționale*, București, Editura ALL, 2005.
- KRIEGEL, Annie, *Les communistes francais : etude d'ethnographie politique*, Paris, Seuil, 1970.
- KUNZE, Thomas, *Nicolae Ceaușescu. O biografie*, București, Editura Vreamea, 2002.
- LACUSTA, Ioan, «1948-1950. Partidul Muncitoresc Român se ... verifică», în *Magazin istoric*, anul XXXIV, serie nouă, n° 4 (397), aprilie 2000, pp. 18-21.

- LEVY, Robert, *Gloria și decăderea Anei Pauker*, trad. de Cristina Pupeza și Ioana Gagea, Iași, Polirom, 2002.
- MATICHESCU, Olimpiu, *Apărarea Patriotică*, București, Editura Științifică, 1971.
- OPREA, Marius, (coord.), *Securiștii partidului. Serviciul de cadre al P.C.R. ca poliție politică*, Iași, Editura Polirom, 2002.
- PENNETIER, Claude, PUDAL, Bernard, *Autobiographies, autocritiques, aveux, dans le monde communiste*, Belin, Paris, 2002.
- PENNETIER, Claude, PUDAL, Bernard, «Ecrire son autobiographie (les autobiographies communistes d'institution, 1931-1939)» în *Genèses*, 1996, vol. 23; n° 1. pp. 53-75.
- PETO, Andrea, *Women in Hungarian Politics, 1945-1951*, New York, Columbia University Press/East European Monographs, 2003.
- PETRESCU, Alexandra, *Femeia în imaginarul politic*, București, Editura Ars Docendi, 2008.
- REID, Susan E., «The New Soviet Woman and the Leader Cult on Soviet Art», în Melanie Ilic (ed.) *Women in the Stalin Era*, New York, Palgrave, , 2001.
- RUBE, Maximilien «L'émancipation des femmes dans l'oeuvre de Marx et d'Engels», in Christine Fauré (dir.), *Nouvelle Encyclopédie Politique et Historique des Femmes*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, pp. 312-345.
- SCHWARTZ, Janet S., “Women under Socialism: Role Definitions of Soviet Women» in *Social Forces*, vol. 58:1, septembrie 1979, pp. 643-658, articol accesibil la adresa <http://www.jstor.org/stable/2577785> , 07.02.2009.
- SCURTU, Ioan, Buzatu, Gheorghe, *Istoria românilor în secolul XX*, București, Editura Paideia, 1999.
- SHULMAN, Elena, *Stalinism on the Frontier of Empire-Women and State Formation in the Soviet Far East*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

- TANASE, Stelian, *Elite și societate. Guvernarea Gheorghiu-Dej. 1948-1965*, București, Editura Humanitas, 2003.
- TARAU, Virgiliu, « De la diversitate la integrare « Problema Femeii » și instaurarea comunismului în Europa Centrală și de Est. Cazul României », în *Condiția Femeii în România secolului XX. Studii de caz*, (coord. Ghizela Cozma, Virgiliu Țărău), Cluj Napoca, Cluj-Napoca Editura Presa Universitară Clujeană, 2002.
- TISMĂNEANU, Vladimir, DOBRINCU, Dorin, VASILE, Cristian (ed.), *Raport final. Comisia Prezidențială pentru Analiza Dictaturii Comuniste din România*, București, Humanitas, 2008.
- TISMĂNEANU, Vladimir, *Fantoma lui Gheorghiu-Dej*, prefață de: Mircea Mihăieș, traduceri de: Mircea Mihăieș, Alina Ghimpu, Ioana Ploeșteanu, Diana Roțcu, Laura Sion, București, Editura Univers, 1995.
- Idem, *Stalinism pentru eternitate. O istorie politică a comunismului românesc*, traducere de Cristina Petrescu și Dragoș Petrescu, postface de Mircea Mihăieș, Iași, Editura Polirom, 2005.
- TOMSIC, Vida, *Women in the development of socialist self-managing Yugoslavia*, Belgrad, 1980.
- TONG, Rosemarie, *Feminist Thought*, ediția a III-a, Philadelphia, Westview Press, 2009.
- VAKSBERG, Arkadi Iosifovitch, *Alexandra Kollontai*, traducere de Dimitri Sesemann, Paris, Fayard, 1996.
- WATERS, Elizabeth, “Victim or villain? Prostitution in post-revolutionary Russia» în Linda Edmondson (ed.), *Women and Society in Russia and the Soviet Union*, Cambridge University Press, New York, Cambridge, 1992, pp. 160-175.
- WOLFE JANCAR, Barbara, *Women under communism*, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, , 1978.

- YVERT-JALU, Hélène, *Femmes et Familles en Russie d'hier et d'aujourd'hui*, préface Michelle Perrot, Paris, Editions du Sextant, 2008.

### **VIII. Communications**

- JINGA, Luciana-Marioara, *Uimire și cutremur-consecințele politicii nataliste a statului comunist român în anii '80*, lucrare prezentată la Conferința *După 20 de ani. Perspective asupra căderii comunismului în România: cauze, efecte, consecințe*, Iași, 12-13 noiembrie 2009.

**Luciana JINGA**  
**Histoire contemporaine**  
**« Les femmes dans le Parti Communiste Roumain. 1944-1989 »**

**Résumé**

Dans l'intervalle 1944 -1989, le Parti Communiste Roumain (PCR) a pris plusieurs mesures pour transformer les femmes roumaines en acteurs politiques. La première direction d'action a été la création d'une organisation féminine de masse dont le nom et la structure ont changé plusieurs fois: l'Union des Femmes Antifascistes de Roumanie, l'Union des Femmes Démocrates de Roumanie; le Conseil National des Femmes. Le rôle de l'organisation féminine de masse a été d'attirer la population féminine vers les principaux projets du PCR: la prise du pouvoir, la collectivisation de l'agriculture, une meilleure promotion des femmes dans tous les domaines de la vie publique, le projet démographique du régime Nicolae Ceausescu, l'administration des biens et services publics.

En seconde place, le PCR, selon à la doctrine marxiste-léniniste, ayant comme modèle l'URSS, a mis en place une législation dite égalitaire. Pour que les principes juridiques deviennent réalité, la propagande communiste demandait aux femmes d'entrer dans une activité salariée. En la présence féminine dans le PCR restait une des plus basses de tous les pays communistes de l'Europe Centrale et de l'Est. C'est au milieu des années 1970 que le régime Nicolae Ceausescu introduisit le principe des quotas pour la présence féminine dans les organes dirigeants du parti mais aussi pour le nombre total des candidats. La conséquence a été l'augmentation du pourcentage des femmes dans le parti jusqu'à 36% au moment de la chute du régime communiste. En ce qui concerne les positions d'autorité, sauf un groupe restreint qui entourait Elena Ceausescu, la participation féminine est restée basse.

**Mots clés du sujet :**

Parti Communiste Roumain, Femmes, Organisations, Promotion, Législation

Directrice de thèse  
Christine BARD

## **The Women within the Romanian Communist Party. 1944-1989**

### **ABSTRACT**

Between 1944 and 1989, the Romanian Communist Party (PCR) took several steps in order to transform the Romanian women into political actors. The first direction of action was the creation of a communist women mass organization whose name and structure changed several times: the Union of Antifascist Women of Romania, the Union of Democratic Women of Romania, the Women National Council. The role of this mass organization was to attract the feminine population to the major projects of PCR: gain of power, collectivization of agriculture, a better promotion for women in all spheres of public life, the demographic project during Nicolae Ceausescu's regime, the administration of public goods and services.

In second place, the PCR, according to the Marxist-Leninist doctrine, taking as model the USSR, PCR introduced a so-called egalitarian legislation. In order to apply these principles to the Romanian society, the communist propaganda encouraged women to join the paid working force. The women presence within the PCR was one of the lowest of all the communist countries of Central and Eastern Europe. In the mid-1970s the Nicolae Ceausescu' regime introduced the principle of quotas for women representation, as members and candidates, in all party structures. The result was an increase in the percentage of women in the party up to 36% at the fall of the Romanian communism regime. With regard to the positions of authority, except a small group surrounding Elena Ceausescu, the feminine participation remained modest.

Key words: Romanian Communist Party, Women, Organizations, Promotion, Legislation.

Scientific coordinator:  
Prof. univ. dr. Christine BARD